This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 378516 DUPL

Digitized by Google

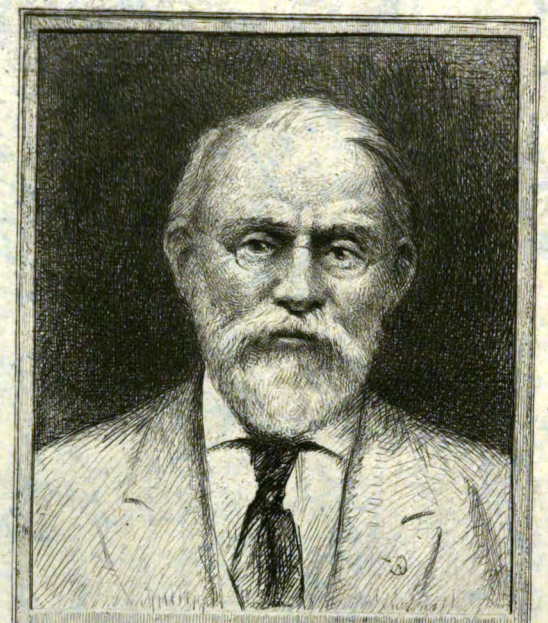

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

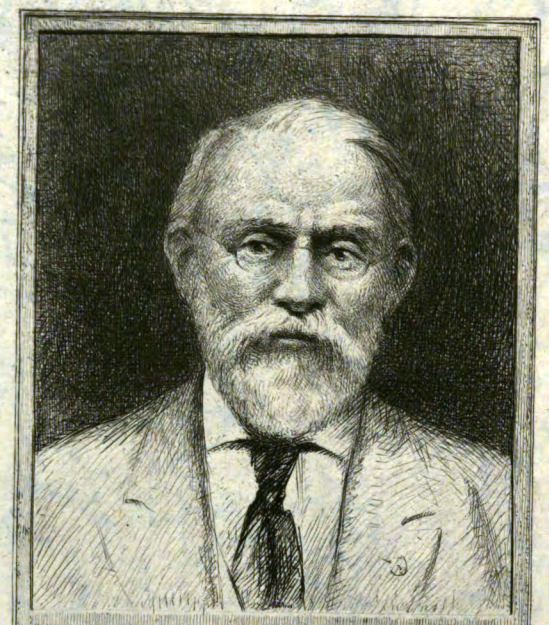

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

A
16
P7

Digitized by Google

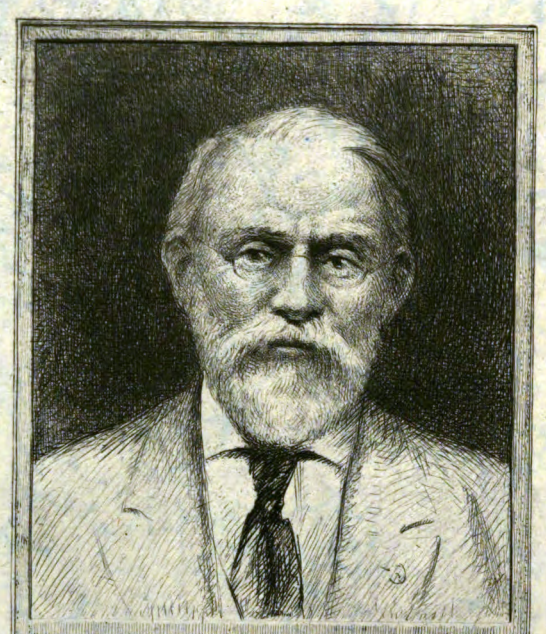

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

A:
16
P7

Digitized by Google

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA

FACULTÉ DES LETTRES

DE POITIERS

Digitized by Google

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA

Poitiers. Université.

FACULTÉ DES LETTRES

DE

POITIERS

ANNÉE 1886

PARIS
E. LEROUX
28, rue Bonaparte, 28

POITIERS
BLANCHIER, rue Saint-Porchaire, 25
DRUINAUD, rue de la Mairie, 6

1887

Digitized by Google

Printed in France.
Digitized by Google

JANVIER 1886. QUATRIÈME ANNÉE. — N° 1.

Dunning
Nijhoff
1-29-37
32961

BULLETIN MENSUEL

DE LA

FACULTÉ DES LETTRES

DE POITIERS

AVIS

Les personnes dont l'abonnement expire le 1er janvier 1886, et qui n'ont pas l'intention de le renouveler, sont priées de vouloir bien nous en informer le plus tôt possible.

On continuera à servir les anciens abonnements jusqu'à avis contraire. Les quittances seront présentées à domicile dans le courant de février 1886.

La table des matières de la 3e année sera jointe à un des prochains numéros du Bulletin.

CHRONIQUE

La Faculté des lettres de Poitiers a fait passer, le 28 décembre, un examen de doctorat. Le candidat, M. l'abbé Bossard, avait pris pour sujet de sa thèse française *Gilles de Rais, maréchal de France, dit Barbe-Bleue (1404-1440)*. La thèse latine était intitulée : *Alani de Insulis* ANTI-CLAUDIANUS *cum divina Dantis Alighieri comœdia collatus.*

Le jury d'examen était composé de M. Arren, doyen de la Faculté, de trois professeurs d'histoire, MM. Guibal, professeur à la Faculté d'Aix; Gasquet, professeur à la Faculté de Clermont-Ferrand, et Flammermont, professeur à la Faculté de Poitiers; de trois professeurs de littérature : MM. Hild, Hanriot et Ducros.

Digitized by Google

Les étudiants de la Faculté et un public très nombreux assistaient à cette soutenance qui a duré trois heures pour la thèse latine et quatre heures pour la thèse française. L'auditoire a suivi avec un vif intérêt l'argumentation des examinateurs qui ont pris successivement la parole. Malheureusement, les réponses du candidat étaient rares, trop courtes et embarrassées ; de ce côté, la déception a été grande. Nous allons indiquer brièvement les différents points sur lesquels a porté la discussion.

Thèse latine. — M. Arren croit qu'on pouvait faire une thèse très intéressante sur Alain de Lille, en étudiant tout simplement sa vie, son temps, l'*Anticlaudien* et ses autres ouvrages, et sa doctrine philosophique, qui a une réelle importance et dont le candidat n'a pas dit un seul mot. Au lieu de cela, M. B. a voulu surtout établir un lien de parenté entre l'*Anticlaudien* et la *Divine Comédie* et faire de Dante un imitateur d'Alain de Lille ; mais c'est là une prétention insoutenable. Le poème d'Alain de Lille n'est qu'une de ces compositions allégoriques si nombreuses au moyen âge, qui mettent en scène les vertus, les vices et autres abstractions personnifiées. Quel est en effet le sujet de l'*Anticlaudien ?*

La Nature, voulant créer un homme parfait, assemble les Vertus qu'elle convie à l'aider dans cette œuvre difficile. Toutes sont bien disposées à la seconder, mais Dieu seul peut animer l'homme qu'il s'agit de former et on convient d'envoyer la Prudence en ambassade près de Dieu pour lui demander une âme exempte de vice. La Prudence hésite ; mais la Concorde la décide. Les sept Arts libéraux font le char ; la Grammaire fait le timon que la Rhétorique orne de fleurs ; la Logique forge l'essieu ; l'Arithmétique, la Musique, la Géométrie, l'Astronomie font les quatre roues. A ce char la Raison attelle les cinq sens, et on part. Mais arrivée au ciel, la Raison ne peut plus servir de guide ; la Foi prend sa place et conduit la Prudence jusque devant Dieu qui accueille la demande qui lui est faite.

On ne peut comparer ces jeux d'esprit, ces pâles et froides allégories avec une œuvre aussi vivante et aussi puissante que la *Divine Comédie.*

Quels sont donc les points de ressemblance imaginés par M. B. entre les deux poèmes ? Les principaux, répond-il, sont le voyage au ciel, et l'impuissance de la Raison qui, pour connaître les choses divines, est obligée de recourir à la Foi. Mais ce voyage au ciel se retrouve dans d'autres ouvrages, cités par M. B. lui-même, tels que le *Songe de Scipion,* le *Satyricon* de Martianus Capella, etc... Quant à la subordination de la Raison à la Foi, c'est le fond même de la pensée du moyen âge. Dante, comme tous les grands poètes, s'est inspiré des idées, des sentiments, des préoccupations de son temps ; mais que ce puissant génie ait pris pour modèle un versificateur de collège, cela n'est pas vraisemblable.

Digitized by Google

M. B. se rejette sur les ressemblances de détail et croit trouver dans la *Divine Comédie* des expressions et des comparaisons empruntées à l'*Anticlaudien*. Mais on en trouverait d'autres, et peut-être les mêmes, que Dante pourrait être accusé d'avoir pillées dans les ouvrages de Martianus Capella, de J. d'Anville, de Bernard de Chartres, etc... Réduite à ces termes, la comparaison d'Alain de Lille et de Dante devient absolument insignifiante.

M. Hild qui a examiné la thèse latine rend hommage au travail du candidat, qui trois fois *sur le métier a remis son ouvrage* et qui a réussi enfin à lui donner des apparences de science solide et intéressante. La question des rapports de la *Divine Comédie* avec les poèmes allégoriques et symboliques du XII^e^ siècle valait la peine d'être traitée, les commentateurs les plus autorisés de Dante ayant négligé jusqu'à ce jour de l'approfondir. Mais le point de vue de l'auteur qui n'examine qu'un seul de ces poèmes est trop étroit. Pour bien faire, il eût fallu embrasser toutes les œuvres du même genre, depuis le *Satyricon*, de Martianus Capella, qui a servi de type, en passant par la *Consolation*, de Boèce, jusqu'aux poèmes du XII^e^ siècle proprement dit. Outre l'*Anticlaudianus*, d'Alain de Lille, qui est sans contredit le plus remarquable, il fallait tirer parti de l'*Archithrenius*, de Jean d'Anville, des poèmes de Henri de Septimello, un compatriote de Dante, de Bernard de Chartres, etc., etc. L'auteur de la thèse les cite, mais sans discuter les questions de priorité, par rapport aux ouvrages d'Alain. Comme toutes ces œuvres se ressemblent entre elles par leur donnée fondamentale, par la situation des personnages allégoriques et par les procédés poétiques, avant de décider que Dante s'est souvenu de l'une d'entre elles plus que des autres, il eût fallu établir leurs rapports de filiation et de parenté.

M. Bossard a apporté deux sortes d'arguments : les uns tirés des faits, qui ne concluent qu'à des vraisemblances ; les autres tirés des textes, qui ne sont pas décisifs. Il est possible que Dante ait connu les poèmes d'Alain de Lille, soit directement soit par l'intermédiaire de Brunetto Latini. Ce dernier a résidé en France, et un ancien commentaire inédit sur Dante, cité par l'abbé Méhin, dit qu'il a professé la philosophie à Paris du temps de son exil (1260-1267). Le *Tesoretto* offre quelques ressemblances avec l'*Anticlaudianus*, et Alain est cité avec éloge dans le *Livre du Trésor* (II, 2, 53). Brunetto parle de la ville de Montpellier pour s'y être arrêté au retour d'Espagne ; or un des ouvrages d'Alain est dédié à Guillaume, prince de Montpellier, un autre à Ermengaud, abbé de Saint-Gilles. M. Bossard n'a pas su trouver ces textes et ces rapprochements, qui, sans mener à rien de décisif, n'en sont pas moins pour sa thèse des indications intéressantes. En revanche, M. B. néglige de nous édifier sur le silence que Dante garde en ce qui concerne Alain. Le X^e^ et le XII^e^ chants du *Paradis* citent une foule d'auteurs qui ont illustré la scholastique

Digitized by Google

par leur enseignement oral ou par leurs ouvrages : on ne trouve nulle part d'allusion à Alain, ce qui serait bien singulier, si Dante, volontairement et consciemment, s'était inspiré de lui autant que la thèse prétend nous le faire croire.

Quant aux rapprochements de textes, ils ne mènent à rien de convaincant ; si, au lieu de faire l'opération sur l'*Anticlaudianus*, on la tentait sur les poèmes de Martianus Capella, sur l'*Archithrenius*, sur le *Megacosme* et le *Microcosme*, de Bernard de Chartres, on arriverait au même résultat ; l'identification de Phronesis avec Dante, de la Raison avec Virgile, de la Théologie avec Béatrice, n'est pas plus topique que celle des mêmes personnages avec Archithrenius, avec la Nature et la Modération chez Jean d'Anville, avec Mercure, la Vertu et la Philologie chez Martianus Capella. On en vient à conclure que, si la *Divine Comédie* ressemble en quelques-unes de ces parties à l'*Anticlaudianus*, c'est en vertu de la loi : Deux quantités égales à une même troisième sont égales entre elles. Il convient d'ajouter que l'on comparerait tout aussi bien la dernière partie de l'*Anticlaudianus*, c'est-à-dire la lutte des vices personnifiés contre l'homme de bien avec un grand nombre de passages du *Paradis perdu*. C'est l'unité, l'immutabilité du dogme catholique qui, dans ces sortes d'ouvrages, abstraction faite de l'art, mène à des situations semblables ; les situations, sans compter l'enseignement théologique, déterminent les discours. Tous ces auteurs se ressemblent parce qu'ils puisent à une source commune et invariable : il n'est pas nécessaire qu'ils se soient lus réciproquement. La démonstration de la parenté effective de Dante avec Alain n'est donc pas faite, et il est douteux qu'elle puisse se faire. La thèse a du moins ce mérite de suggérer un point de vue nouveau, d'ajouter un paragraphe aux nombreux travaux sur les sources probables de la *Divine Comedie*, et d'appeler l'attention sur une époque de la poésie latine, où tout n'est pas à dédaigner. M. Hild émet le vœu qu'un jeune érudit étudie les rapports de cette époque avec les poètes de la latinité classique : il y a là matière à une thèse bien autrement intéressante que celle que M. Bossard a apportée à la Faculté.

M. Ducros trouve que le candidat a eu la main on ne peut plus malheureuse dans le choix de son sujet. Il y a trois choses en effet dans la thèse de M. B. : 1° une étude sur Alain ; 2° une étude sur Dante ; 3° un rapprochement entre Alain et Dante. Or, pour comprendre Alain, il fallait être philosophe, et M. B. ne l'est pas ; pour comprendre Dante, il fallait savoir très bien l'italien, et M. B. le sait très mal ; pour faire enfin un rapprochement utile entre Dante et Alain, il fallait connaître les nombreux et importants ouvrages qui ont été publiés sur les précurseurs de Dante, et M. B. ignore les travaux allemands et italiens publiés sur Dante. Il était difficile d'être plus complètement incompétent dans le sujet qu'a choisi M. B. Cette incompétence éclate dans l'épigraphe même de la thèse :

Digitized by Google

« Il n'y a que la Rhétorique qui puisse jamais supposer que le plan d'un grand ouvrage appartient à celui qui l'exécute » (Cousin). Rien ne convient moins à Dante que cette pensée, d'ailleurs très contestable, de M. Cousin : si quelqu'un est maître de son plan, c'est Dante ; tout le monde connaît les proportions mathématiques de la *Divine Comédie;* Dante sait où il va, il le sait si bien que c'est lui qui mène son guide, Virgile.

Passant à la bibliographie de M. B., M. Ducros reproche à M. B. son ignorance, à peu près absolue, de la *littérature dantesque.*

Trois auteurs, en particulier, ont étudié la question qui fait le fond de la thèse de M. B., à savoir l'originalité de la *Divine Comédie :* ce sont *Concellieri, Villari Pasquale, Ancona d'Alessandro.* M. B. ignore leurs travaux : or, qui nous dit que M. Ancona d'Alessandro, dans son livre intitulé *I Precursori di Dante,* Firenze, 1874, n'a pas déjà rangé Alain au nombre de ces prédécesseurs ?

Quant à sa bibliographie d'Alain, M. B. a vraiment ici joué de malheur : il existe une série de « Programmes de Gymnase », allant de 1878 à 1882 et dont le titre est : *Der Anticlaudianus, ein lateinisches gedicht des XII. Jahrhunderts, and sein Verfasser Alanus ab Insulis,* von Dr *O. Leist,* Stendal, Franzen and Grosse. On y lit à la page 77 : « Le poème d'Alain nous paraît surtout important comme un anneau de la chaîne qui aboutit à la *Divine Comédie...* » C'est le sujet même de M. B.

M. Ducros considère ce sujet dans son *ensemble* et dans ses *détails.*

Quant à l'*ensemble,* la question est jugée depuis longtemps par les Italiens ; parlant de ces nombreux poèmes de visionnaires qui ont précédé Dante, *M. Scartazzini* dit : « Dante ne fut imitateur ni des uns ni des autres, mais il suivait le goût du temps [ma egli seguiva il gusto del tempo] (1). » Au fond, Dante n'a pas ouvert, pas plus qu'Alain, il a, tout au contraire, fermé le cycle des visions. Ce qui fait qu'il a épuisé le genre, c'est précisément ce qui le distingue de tous ses prédécesseurs : *sa personnalité.* Dante est le plus personnel de tous les poètes épiques, si personnel et si vivant qu'il donne la vie à des ombres ; et c'est ce poète qui aurait imité le pâle abstracteur de quintessence que M. B. nous a présenté !

Quant aux *détails,* aux points particuliers par lesquels M. B. a essayé de rapprocher ces deux auteurs, ce sont des puérilités... , quand ce ne sont pas des contre-sens : ainsi, page 92, M. B. traduit

Amor degli occhi por far migliori spegli

par ces mots : « ut oculi mei fiant specula ardentiora », comme s'il y

(1) *Dante, di G. A. Scartazzini, Ulrico Hœpli, Milano, 1883.* C'est un petit manuel où sont résumés, ou du moins indiqués, les travaux innombrables qui constituent la *littérature dantesque.* Tous les étudiants italiens connaissent ce petit manuel et c'est le premier livre que doit consulter tout homme qui s'occupe de Dante. M. B. a eu le grave tort de ne pas connaître ce livre.

Digitized by Google

avait *dagli* et non pas *degli*. Et c'est ce miroir des yeux, qui n'est ici qu'une simple métamorphose, qu'il compare au miroir que la *Foi*, dans Alain, tend à *Prudentia*. Mais M. B. a aussi peu compris la signification, toute philosophique, de ce symbolique miroir où se reflètent les idées platoniciennes.

Après avoir montré que les *symboles* dans la *Divine comédie*, tels que Mathilde, Béatrice, sont des figures bien vivantes qui n'ont rien de commun avec les froides entités de l'*Anticlaudien*, M. Ducros conclut que : Dante, qui a métamorphosé tant de monde dans son Enfer, s'est vu métamorphosé lui-même, par ses modernes commentateurs, tantôt en romantique, lui qui était virgilien, tantôt en républicain, lui qui était monarchiste.

Quant à M. B., il a fait du plus personnel de tous les poètes un imitateur d'Alain de Lille, l'auteur de l'Enfer.

Thèse française. — M. Arren dit que cette thèse est une œuvre de longue haleine, qui a coûté à son auteur plusieurs années de travail et de recherches. M. B. a su tirer parti des documents peu connus qu'il a eus à sa disposition : il a encadré son sujet dans des détails assez intéressants sur le moyen âge ; seulement ces détails, sur les mystères par exemple, sont des hors-d'œuvre et se trouvent un peu partout. Le style est diffus, parfois déclamatoire, et n'a pas la précision, l'élégance, la fermeté qui conviennent au genre historique. Mais le principal grief de M. Arren contre cette thèse est le choix même du sujet. Comment M. B. a-t-il pu prendre pour héros ce personnage odieux, monstrueux, qui ne sait pas lui-même le nombre de ses assassinats, qui est souillé de tous les vices et dont la carrière finit par un procès et un supplice infamants ? On ne voit pas ce qui peut rester d'une étude consacrée à un personnage aussi répugnant, qui n'est guère connu d'ailleurs que par ses crimes et dont le rôle historique a été très secondaire.

M. Guibal, professeur à la Faculté des lettres d'Aix, associe ses éloges à ceux que M. le doyen a donnés au candidat ; il croit de son devoir de déclarer que, sous sa forme actuelle, la thèse française de M. Bossard représente une somme considérable d'efforts persévérants et quelquefois heureux. Elle a subi une transformation à peu près complète depuis le jour où elle fut, pour la première fois, soumise par M. le doyen à l'examen de M. Guibal, alors professeur à la Faculté des lettres de Poitiers. Ce n'est pas à dire qu'il ne reste encore quelque chose du vieil homme et du vieux style.

Le professeur signale quelques exemples de tours surannés et de comparaisons vieillies. — Il adresse au candidat un reproche plus grave, celui de s'être complu dans les détails odieux et horribles des crimes ou

Digitized by Google

des actes de folie de Gilles de Rais, au lieu d'imiter la sobriété dont Michelet lui offrait l'exemple.

Peut-être ce reproche a-t-il une portée plus grande? Il atteint le fond de la thèse et le choix même du sujet.

M. Guibal croit devoir reconnaître qu'une part de responsabilité lui revient dans ce choix ; il l'a acceptée ; seulement, il estime que le sujet pouvait être traité d'une manière un peu différente.

M. Bossard a trop isolé Gilles de Rais de son temps. — Ce maréchal avait beau être un monstre, il ne différait peut-être pas de ses contemporains autant qu'on serait tenté de le croire. Son procès présente des ressemblances avec celui du duc d'Alençon ; ses cruautés et ses crimes auraient dû être rapprochés de ceux du bâtard de Vaurus et des Écorcheurs. — Il ne causait pas aux gentilshommes du xv^e^ siècle l'impression d'horreur qu'il produit sur nous : témoins les sentiments avec lesquels les nobles de Bretagne accueillirent son supplice et qui sont rapportés par Monstrelet.

La préoccupation de la lumière que cette monographie pouvait jeter sur les mœurs de l'époque semble être restée trop étrangère à M. Bossard.

Il n'y fait pas allusion, en parlant des motifs qui l'ont porté à choisir ce sujet et qu'il expose, sur la demande du professeur.

Après cet examen général, M Guibal fait porter son argumentation sur trois points particuliers :

1° Sur les rapports de Gilles de Rais avec Jeanne d'Arc, le favori La Trémouille et le connétable Arthur de Richemont ;

2° Sur la vraie cause qui détermina la tardive rigueur de l'Église envers Gilles de Rais ;

3° Sur la responsabilité morale du maréchal.

Pour le premier point, M. Guibal pense que M. Bossard a interprété d'une manière incomplète ou inexacte l'acte par lequel, le 18 avril 1429, Gilles de Rais s'engageait à servir La Trémouille envers et contre tous seigneurs et autres sans nul excepter.

Trop dominé par la pensée de prouver, contre M. Vallet de Viriville, que Gilles de Rais ne fut pas auprès de Jeanne d'Arc l'homme vendu de La Trémouille, M. Bossard s'est contenté d'observer que le nom de l'héroïne ne se trouve pas dans ce pacte ; il ne pouvait pas y figurer : car l'acte ne visait pas Jeanne d'Arc, encore trop peu inquiétante pour le favori, mais bien plutôt le connétable de Richemont. M. Bossard ne paraît pas s'en être douté.

Quoi qu'il en soit, Gilles de Rais avait lié sa fortune à celle du favori. M. Bossard insiste sur le peu de compte que le maréchal fit de son serment et même sur les restrictions mentales dont ce serment était accompagné. C'est tout simplement relever une mauvaise action de plus chez ce triste personnage.

M. Bossard n'en disconvient pas dans la soutenance.

Digitized by Google

Quant au second point, la tardive intervention de la justice de l'Église, il faut bien reconnaître que l'évêque de Nantes laissa, pendant 14 ou tout au moins pendant 8 ans, Gilles de Rais se livrer impunément à ses excès monstrueux; mais, le lundi de la Pentecôte 1440, le maréchal viola les immunités ecclésiastiques dans l'église de Saint-Etienne-de-Mer-Morte. Moins de deux mois plus tard, le 30 juillet, l'évêque Jean de Malestroit publiait des lettres patentes qui dénonçaient les crimes imputés à Gilles de Rais et signalait l'enquête ouverte sur ces crimes. Dans le courant de septembre, Gilles de Rais était cité devant le tribunal de l'évêque.

M. Bossard croit et voudrait faire croire au désintéressement de cette justice ecclésiastique ; peut-être a-t-il raison (?); mais, pressé de questions par le professeur qui lui soumet ses doutes, il avoue de bonne foi, qu'il ne peut pas opposer de texte précis aux inductions qu'autorise la coïncidence des poursuites avec l'attentat commis dans l'église de Saint-Étienne-de-Mer-Morte.

Ses raisons paraissent plus concluantes pour établir la responsabilité morale de Gilles de Rais; pourtant l'argument, qu'il tire de l'insuccès du mémoire des héritiers du maréchal, ne paraît pas décisif; les héritiers invoquaient le peu de sens qu'ils prêtaient à Gilles de Rais; ils échouèrent, mais il faut songer qu'ils avaient contre eux les intérêts du duc de Bretagne enrichi des dépouilles du condamné.

En somme, et c'est là que M. Guibal veut en venir, les pures inspirations de la justice et de l'équité ne dominèrent pas dans cet odieux procès, et ce procès lui-même, qui nous fait pénétrer dans les mystères d'une vie monstrueuse, jette un jour bien accusateur sur l'époque où Rais a pu vivre si longtemps impuni et mourir regretté.

M. Gasquet estime la thèse française fort inférieure à la latine. Le style est lâche et sans relief. Quant au fond, M. Gasquet fait remarquer d'abord que M. B. fait deux parties bien tranchées dans la vie du maréchal de Rais : la première, dans laquelle il apparaît comme un héros ; la seconde, où il nous est présenté comme le plus abominable des monstres. Ces contrastes vont contre la logique des passions humaines.

Le maréchal est représenté comme le compagnon fidèle et l'admirateur de Jeanne d'Arc. On soutient même qu'il ne l'abandonna pas après la catastrophe de Compiègne et que, d'accord avec La Hire, il tenta de Louviers un coup de main pour la délivrer des Anglais pendant son procès. Toute l'argumentation repose sur une pièce fort peu explicite, une créance payable à Louviers à une date répondant à l'époque du procès. Il faudrait prouver d'abord que Rais servait avec La Hire, puisque La Hire tenta en effet un coup de main sur Rouen, ce que M. B. n'établit point. M. Vallet de Viriville prétend au contraire que Rais fut auprès de Jeanne d'Arc l'homme de La Trémouille, son espion, un de ceux qui conspirèrent sa perte. Il s'appuie sur un document grave, par lequel Rais s'avoue

Digitized by Google

l'homme lige de La Trémouille et s'engage à seconder dans toutes ses entreprises, sauf le service du roi. M. B. ne détruit en rien la valeur de ce document, il épilogue sur ces termes de la fin, « toujours en la bonne grâce et amour du Roi », il y veut voir une restriction ; or l'expression est de style et se trouve dans tous les *aveux* du même genre.

De plus, M. B., parlant du procès de Rais, se propose de réfuter la phrase de Michelet : que les trois grandes puissances du temps et du pays, l'évêque de Nantes, le duc de Bretagne, le roi s'accordèrent pour perdre le maréchal ; que, sans cette rencontre, Rais eût échappé à la justice des hommes. Le professeur démontre que le candidat n'a détruit en rien la valeur de cette assertion ; que le duc fut intéressé à la confiscation des biens du coupable ; que le roi poursuivait en ce moment la répression des brigands féodaux ; que la tentative de réhabilitation de Rais ne fut pas de son fait et que, du reste, s'il n'y fut pas donné suite ; c'est que probablement ce roi refusa de l'appuyer.

Enfin, dans la deuxième partie de son travail, M. l'abbé B. a prétendu prouver l'identification de Rais et de Barbe-Bleue. M. Gasquet fait observer que le fond de la légende est absolument différent : d'une part, il s'agit d'enlèvement d'enfants ; de l'autre, d'un mari qui égorge sept femmes. Il serait étrange que, dans un pays où le souvenir de la Meffraye et des Empocheurs s'est conservé, on se soit mépris à ce point sur le caractère du principal personnage. M. B. s'appuie sur des chansons et des légendes locales, mais ce procédé n'aurait de valeur scientifique que si l'on donnait la date de ces légendes et de ces chansons peut-être postérieures au conte de Penault. M. Gasquet ne croit pas que le procès de Rais soit l'origine du conte de Barbe-Bleue. La légende du roi Conor, assassin de sa femme, a le mérite d'être fort antérieure et a dû fournir un des éléments de l'identification, qui est actuellement un fait dans le pays de Mâchecoul. Un autre élément a été fourni ensuite par la réputation de férocité de ce partisan anglais de la guerre de Cent ans qu'on surnommait *Barbe-Bleue*. L'horreur causée dans le pays par la découverte des crimes de Rais a été telle, que dans la suite des temps il se peut qu'on ait fini par confondre ces divers éléments et par attribuer à Rais le forfait légendaire du roi Conor et du partisan anglais.

M. Flammermont dit qu'après avoir lu attentivement à deux reprises cette thèse, il n'a pas trouvé un seul fait nouveau, une seule idée nouvelle dans ce gros volume de 400 pages et il prie M. Bossard d'avoir la bonté de lui indiquer ce qu'il croit avoir apporté à la science.

M. B. répond qu'il a fait connaître d'une façon nouvelle les rapports de Gilles de Rais et de Jeanne d'Arc et qu'il a, le premier, donné une étude détaillée et complète de la vie privée, des crimes et du procès de Gilles de Rais.

M. F. ne pense pas qu'on puisse admettre l'opinion de M. B. sur les

Digitized by Google

relations de Gilles de Rais avec Jeanne d'Arc et il se réserve d'en discuter tout à l'heure le point le plus important. Quant à la vie privée, aux crimes et au procès de Jeanne d'Arc, ce qu'on en savait avant M. B. lui semble bien suffisant. Au lieu de consacrer un gros volume à ce procès dégoûtant et odieux, M. B., dit M. F., aurait mieux fait de renoncer à ce travail et de suivre l'exemple de ceux qui avaient eu avant lui l'idée d'étudier ce sujet monstrueux, ainsi que du Comité des travaux historiques et de certaines Sociétés savantes qui n'ont pas cru pouvoir publier, même en latin, le texte de cette sale affaire.

D'ailleurs M. B. lui-même est obliger d'avouer (p. 209) qu'il n'a pas osé tout dire, et ceux qui voudront tout savoir seront encore obligés de recourir aux manuscrits.

M. F. dit que dans ce gros volume il n'y a que trois chapitres qui seraient dignes d'attirer l'attention des historiens : ce sont ceux où l'auteur traite du rôle politique et militaire de Gilles de Rais, du mystère du siège d'Orléans et de la légende de Barbe-Bleue. Malheureusement, ils ne contiennent rien d'original et ils sont absolument sans valeur.

M. F. s'étonne que M. B. se soit excusé (p. 32) de faire l'histoire de la carrière militaire de Gilles de Rais et de raconter en détail la plus importante des campagnes de son héros, celle où il fut le compagnon d'armes de Jeanne d'Arc. Si, comme le dit M. B., il n'y a rien à ajouter aux récits de MM. Wallon et Vallet de Viriville, pourquoi a-t-il écrit ce gros livre ? Il n'eût pas été trop long, comme le pense à tort M. B., de suivre pas à pas Gilles de Rais dans cette merveilleuse campagne d'Orléans jusque sous Paris, en passant par Reims ; pour faire place à cette curieuse étude, M. B. aurait pu supprimer de trop nombreux et trop longs développements oratoires, dont M. F. ne veut pas apprécier la valeur littéraire, mais qui lui semblent à tout le moins inutiles.

M. F. croit que cette réserve de M. B. est d'autant plus regrettable, que M. Vallet de Viriville parle fort peu de Gilles de Rais et que M. de Beaucourt, que M. B. semble n'avoir pas même lu, n'en parle pour ainsi dire pas du tout. Ce silence est une preuve que le rôle politique et militaire joué par Gilles de Rais a été beaucoup moins important que M. B. le prétend sans le démontrer.

M. F. constate que la thèse a été faite avec peu de soin et qu'il n'est pas du tout facile d'en vérifier l'exactitude. Les renvois sont très peu nombreux et ils sont ou inexacts ou incomplets. Les citations précises et exactes font presque entièrement défaut, bien que M. B. se soit servi de documents conservés dans des collections particulières peu accessibles. Si M. B. avait coupé quelques-unes de ces longues déclamations morales, qui encombrent son livre sans édifier le lecteur, il aurait pu joindre à son œuvre quelques pièces justificatives et citer les passages les plus importants des documents dont il se servait. La discussion aurait été beaucoup plus facile et la thèse en aurait peut-être reçu quelque autorité.

Digitized by Google

M. F. croit que M. B. n'est pas très familier avec les sources de l'histoire du XV^e^ siècle. Il lui reproche de n'avoir pas connu le *Recueil des Historiens de Charles VII,* publié par Denis Godefroy en 1661, et de s'être servi de vieilles éditions sans valeur, qui parfois lui ont joué de fort mauvais tours. C'est ainsi que M. B. attribue encore au poète Alain Chartier une œuvre historique dont l'auteur, le héraut Berry, est connu depuis longtemps. Si. M. B. eût mieux connu les extraits de divers chroniqueur publiés dans le IV^e^ volume du *Procès de Jeanne d'Arc*, par Jules Quicherat, avec des préfaces critiques excellentes, dont M. B. parle beaucoup trop légèrement, il n'aurait pas commis d'aussi grossières erreurs.

M. B. est encore moins familier, s'il est possible, avec les règles de la critique des témoignages ; il semble même les ignorer complètement.

Un des points les plus importants de la thèse est sans contredit ce fait considérable que M. B. avance bien à la légère. Suivant lui, Jeanne d'Arc aurait eu une telle estime, une telle amitié pour Gilles de Rais, qu'elle l'aurait désigné pour commander l'armée de secours qui se formait à Blois pour aller délivrer Orléans (p. 37). Mais, seule, la *Chronique de la Pucelle*, qui n'est qu'un remaniement de la *Geste des Nobles*, dit que Jeanne demanda au Roi de lui donner les troupes et les capitaines qu'elle désignerait et que Charles VII le lui accorda. Ces deux chroniques, que leur éditeur Vallet de Viriville attribue, sans le prouver suffisamment, aux Cousinot, ont été écrites assez longtemps après les évènements par des gens qui n'y avaient pas assisté. Par conséquent on ne doit pas préférer leur témoignage à celui de tous les autres historiens contemporains, dont la plupart ont une autorité beaucoup plus grande. Les chroniqueurs les plus sûrs, Perceval de Caigny, le héraut Berry, Jean Chartier, Monstrelet, prétendent que la Pucelle demanda seulement qu'on lui fournît un cheval et une armure et qu'on lui permit de suivre l'armée.

M. F. dit que, s'il en avait le temps, il pourrait trouver dans la thèse beaucoup d'exemples analogues à celui-là pour prouver que M. B. ne connaît pas les règles de la critique historique.

Aussi M. F. a-t-il été étrangement froissé de voir M. B. parler de M. J. Quicherat sur un ton d'ironie et avec une légèreté au moins déplacée (p. 46 et 103). M. B. semble ignorer que ce maître vénéré a consacré une longue vie au travail et n'a cessé jusqu'à ses derniers moments de rendre des services inappréciables à notre histoire. M. B. va même, pour faciliter sa polémique, jusqu'à tronquer les citations et à supprimer, sans l'indiquer, la phrase la plus importante de l'argumentation de M. J. Quicherat. Ce sont là des procédés contre lesquels M. F. croit devoir protester hautement.

D'ailleurs, dans tout ce chapitre sur le mystère du siège d'Orléans, M. B. s'est borné à résumer les travaux de M Petit de Julleville, de MM. Guessard et de Certain et de M. Vallet de Viriville. Il n'a rien ajouté

Digitized by Google

à ses devanciers et souvent il dénature leur pensée en supprimant les réserves et les nuances, que ces savants auteurs, aussi prudents que compétents, avaient eu soin de ne pas négliger.

M. F. croit que M. B. n'a pas fait preuve de qualités plus solides dans son étude sur la légende de Barbe-Bleue. M. B. semble avoir entrepris sa thèse dans un intérêt de patriotisme local afin de démontrer que son héros, Gilles de Rais, est le type de la légende de Barbe-Bleue. Singulier patriotisme que celui qui consiste à élever un livre, une sorte de monument à un tel monstre ! Mais M. B. connaît encore moins le Folk-lore que les sources de l'histoire du xv^e^ siècle. Sur une question de M. F., il avoue même qu'il ignore les noms de MM. Gaidoz et E. Rolland et de leur savant recueil. M. F. convainc même M. B. qu'il a pris dans le dictionnaire de Larousse tout ce qu'il sait sur les légendes populaires. M. F. dit ensuite que M. B. n'a nullement prouvé que la légende de Gilles de Rais Barbe-Bleue fût ancienne dans le pays nantais. Le plus ancien auteur, qui la rapporte, écrivait au commencement de notre siècle. M. F. prouve à M. B. que cette légende est beaucoup plus vieille et qu'elle n'est pas particulière à l'Ouest de la France. D'ailleurs Gilles de Rais ne tue pas ses femmes comme le Barbe-Bleue de la légende. L'attribution proposée par M. B. est insoutenable ; on ne connaît pas de légendes qui soient sorties d'un fait historique et M. B. doit abandonner la prétention d'en avoir trouvé une.

M. Flammermont conclut en disant que les historiens pourront négliger absolument la thèse de M. Bossard, qui ne saurait leur rendre le plus petit service ; car elle est faite légèrement, sans méthode et sans critique, et elle ne contient aucun fait nouveau, aucune idée nouvelle.

M. Hanriot, qui n'avait pas à se placer spécialement au point de vue de la méthode historique, s'est attaché surtout à faire ressortir les qualités littéraires dont cette thèse est loin d'être dépourvue. Il a loué l'exactitude pittoresque avec laquelle M. Bossard décrit les paysages vendéens, comme, par exemple, le pays de Mâchecoul (p. 2), le site du château de Tiffauges (p. 68-9) ; et, sans se dissimuler que la concision n'est pas le caractère dominant de la prose de M. l'abbé Bossard, il a trouvé néanmoins dans ce volume nombre de passages (v. p. 17, 53, 96, 101, 115, 116, 123, 144-5, etc.) marqués au cachet d'un bon style. Il a complété et justifié ces observations en donnant lecture du tableau des arts en Italie au xv^e^ siècle (p. 145-6), page que tout l'auditoire a appréciée.

M. Hild croit que les reproches adressés à la thèse sur Gilles de Rais ne reposent pas seulement sur des considérations d'ordre scientifique, mais qu'ils ont aussi pour point de départ des répugnances morales. L'auteur ne s'est pas contenté de raconter avec une sorte de complaisance les actes barbares et monstrueux de son héros : il a voulu poétiser sa mort,

Digitized by Google

il a voulu chercher dans le repentir *in extremis* des motifs de réhabilitation et de glorification. La conscience du philosophe proteste contre des procédés de ce genre, contre les principes qui leur servent de base. Il est trop certain que cette thèse n'apporte aucun résultat ni à la science historique, ni à celle des légendes populaires. Mais il s'en dégage l'accusation la plus formidable qui se puisse formuler contre la moralité et la civilisation au moyen-âge. Il n'en est que plus étrange que l'auteur ait osé, à propos de Gilles de Rais, évoquer le souvenir de l'antiquité payenne, accoupler Eleusis à Sodome, et Vénus Astarté aux démons de la luxure et de la cruauté, tels qu'on les honorait en plein xv^e^ siècle. Les monstres les plus affreux du paganisme, Tibère, Caligula, Néron, sont loin d'atteindre aux ignominies du sire de Laval, à supposer même que l'histoire n'ait pas chargé leur mémoire de crimes imaginaires ; et, quant à la religion gréco-romaine, si elle n'offre pas à l'homme qui a été à ce point : *fortis in pueri necem*, la facile ressource d'un pardon fondé sur la peur de l'enfer, elle n'en répond que mieux pour cela aux revendications de la conscience.

M. Ducros n'appréciera pas la valeur *littéraire* de la thèse de M. B. Ce conte de *Barbe-Bleue* lui a rappelé le conte de la *Belle-au-Bois-Dormant*. La première réflexion que fait le prince Charmant, c'est que la Belle est habillée à l'ancienne mode et qu'elle a un collet-monté : c'est aussi la première réflexion que suggère le *style* de M. B. ; il habille ses idées à l'ancienne mode.

M. Ducros montre quelques spécimens du bric-à-brac littéraire de M. B. : les « burins de l'histoire » (p. 409) ; les « cœurs froids comme l'acier » (p. 372) ; « les âmes qui secouent leurs ailes » (p. 321).

La seconde remarque générale que fait M. Ducros, c'est que le livre est mal composé. M. Ducros aurait souhaité, pour sa part, une étude *psychologique* de Gilles de Rais, ce qui aurait amené M. B. à mettre plus d'ordre dans sa thèse.

Ce défaut d'harmonie, de liaison entre les différentes parties de la thèse, a, comme conséquence directe, un autre défaut très grave, très sensible à tous les lecteurs de M. B. : ce sont les dissonnances frappantes qu'il y a dans ses jugements sur G. de Rais. Au fond il y a *trois Rais* dans son livre : le glorieux compagnon de Jeanne d'Arc, le monstre que l'on sait, le Rais repentant. On passe trop brusquement du premier au second, et surtout du second au troisième. Ainsi Rais était « le plus cruel et le plus infâme des hommes qui ont paru dans le monde » (p. 244) et, tout à coup (p. 326), Rais est comparé « aux martyrs », son âme devient « une fleur » (p. 299).

Quant aux critiques de détails, elles devraient être innombrables, M. Ducros n'en fera que quelques-unes : des répétitions de mots tout à fait singulières ; l'éducation de Rais « *marque* un progrès *remarquable* » (p. 9). Page 264 « la justice *exclue* » pour *exclut*.

Digitized by Google

M. B. invente des mots : « *âcreur* », qui paraît deux fois (p. 377). Il invente des expressions (p. 267) : « de *guerre las* ». Il invente des couleurs : la barbe de Barbe-Bleue est « d'un azur sombre » (p. 372).

Dans son tableau, du reste fort inutile, du théâtre au moyen âge, M. B. a commis quelques erreurs (p. 91) : « bien différentes sont les deux troupes » des Enfants Sans-Souci et des Bazochiens. Or la plupart des *Sots* étaient bazochiens. M. B... affirme, sans preuves suffisantes, que Rais avait à sa solde une troupe de comédiens. M. Petit de Julleville, que M. B. cite si souvent, ne rencontre de véritables comédiens, *des acteurs de profession*, qu'au XVI^e^ siècle.

*
* *

Après cette soutenance et la délibération de la Faculté, M. Bossard a été admis *purement et simplement* au grade de docteur es lettres.

PRÉPARATION PAR CORRESPONDANCE

—

ÉTUDE SUR L'*ABLATIF* EN LATIN

Comprenant les traces de ce cas en grec.

L'étude de l'ablatif (1) latin comprend deux parties bien distinctes : 1° ses formes, au singulier et au pluriel ; 2° sa syntaxe ou ses divers emplois. — Les traces laissées en grec par ce cas peuvent être tantôt signalées à propos du latin, tantôt soumises à un examen séparé.

FORMES DE L'ABLATIF LATIN :

1° au singulier ; 2° au pluriel.

ABLATIF SINGULIER : *caractéristique primitive* T. — Au singulier, l'ablatif latin a eu primitivement pour signe caractéristique une dentale terminale à la désinence. Cette dentale, qui se retrouve dans le sanscrit et dans le zend, c'est le *t*. Toutefois, en latin, le *t* lui-même ne s'est maintenu, à notre connaissance, que dans quelques mots : dans le pronom annexe *met*, dont l'usage s'est étendu, par analogie, de la première personne du

(1) Le mot ABLATIF *(ablativus)* est tout latin. « Comme il ne se rencontre dans aucun ouvrage » antérieur, M. Max Müller (t. 1, p. 3) conjecture, non sans vraisemblance, qu'il a été créé par » Jules César dans son traité *De analogia* ». — Note de M. A.-ED. CHAIGNET, *Théorie de la Déclinaison des noms en grec et en latin* (p. 60). Nous renverrons quelquefois à ce savant opuscule, toujours utile à consulter.

Digitized by Google

singulier à toutes les autres personnes; dans *set*, vieille orthographe d'un thème pronominal marquant séparation, lequel a donné la conjonction *sed*, la préposition *sine* (= *se-ne* pour *sed-ne*), et le préfixe de séparation *sed* ou *se*, que l'on remarque dans *sed-itio*, *se-cerno*, *se-grex*, *se-orsum*, etc. (1); dans *ut* (= *quo*[*t*], comme *u-bi* = *quo-bi*); et peut-être dans *quot* et *tot* (?).

En grec, cette dentale caractéristique de l'ablatif singulier, tombée pour faire place à une sifflante, ne se retrouverait que dans la terminaison adverbiale -ως. Ainsi, par exemple, dit Bopp, ὁμῶς est à l'ablatif sanscrit *samât* (= *simili*) comme δίδωσι est à *dadâti*. Mais ce ς même ne se trouve pas partout. On a οὕτω et οὕτως, comme ἄχρι et ἄχρις, etc., sans parler des formes anciennes et constantes comme ἄνω, ἀνωτέρω, ἀνωτάτω. Il peut donc très bien se faire qu'il n'y ait là qu'un ς épenthétique, dont l'emploi se sera plus tard généralisé, après avoir été d'abord introduit par l'euphonie. En ce cas, le *t* primitif serait simplement tombé. Quoi qu'il en soit, le grec ne souffre pas la dentale terminale, tandis que les dialectes italiques l'ont admise, même à la fin des formes verbales ou pronominales : *dat*, *dant*; *id*, *quod*; etc.

Le t s'adoucit en d. — Cependant les Latins ne tardèrent pas, du moins à l'ablatif singulier, à remplacer le *t* par la consonne douce qui lui correspond. En osque, le *d* s'y trouve partout sans exception : *dolud malud; suvad coventionid; praisentid ligud;* etc. En latin, le *d* apparaît dans les plus vieilles inscriptions, au Sénatusconsulte des Bacchanales, sur la Colonne rostrale, au Tombeau des Scipions, etc. Ces monuments du latin antique sont loin d'avoir une égale valeur (l'authenticité de la Colonne rostrale est plus que contestée); en outre, le *d* terminal n'y caractérise pas toujours l'ablatif; mais, par l'ensemble des documents, on peut se faire une idée du mode de formation que devait présenter ce cas dans les temps les plus reculés.

Pour s'en rendre plus exactement compte, il est indispensable d'examiner séparément : 1° les thèmes terminés par une voyelle; 2° ceux que termine une consonne.

THÈMES VOCALIQUES.

Terminaisons primitives de l'Ablatif singulier : 1° ād; 2° ōd (ou ēd); 3° ĭd (ou ĕd [?]); 4° ūd; 5° ē (*d* [?]).

En règle générale, dans les thèmes vocaliques, la dentale s'ajoutait simplement à la voyelle terminale du thème. Ainsi, pour suivre l'ordre des déclinaisons communément reconnues :

1° Les thèmes en *a* avaient l'ablatif singulier en *ad*, comme dans *praidad*.

(1) Cf. Id., *ibid.*, p. 67, n° 1.

Digitized by Google

2° Les thèmes en *o* l'avaient en *od*, comme dans *gnaivod*. — Cependant le superlatif adverbial *facilumed*, qu'on lit dans le Sénatusconsulte des Bacchanales, et les nombreux adverbes en *e* issus de thèmes en *o* et dont quelques-uns sont des doublets (*certo* et *certe*, *raro* et *rare*, *vero* et *vere*), dénotent l'existence d'une terminaison parallèle en *ed*, qui dut rester attachée à l'adjectif plus longtemps qu'au substantif.

3° Les thèmes en *i* virent aussi leur première terminaison *id* se fléchir en *ed;* mais ici la première forme ne se maintint rigoureusement que dans les adjectifs, et ce furent les substantifs qui prirent la seconde, tout en gardant souvent aussi la première : *avid* ou *aved*, mais toujours *fortid*.

4° Les thèmes en *u* reçurent le *d* sans modification, comme dans *magistratud*.

5° Quant aux thèmes en *e*, on n'a pas d'exemple de leçon en *ed ;* on remarque seulement que l'*e* se maintint long (*diē*, *perniciē*), tandis que les thèmes en *i* fléchirent leur terminaison de *īd* en *ĕd*. Peut-être est-il permis de voir dans cette persistance de la quantité longue une compensation à la chute du *d ?* D'ailleurs, le peu d'inscriptions réellement très anciennes et surtout bien authentiques, dont nous disposons, ne saurait empêcher de croire à l'existence primitive d'un ablatif singulier en *ed* pour les thèmes en *e*, conformément à la règle générale. Tout ce qu'on peut conclure, c'est que ces thèmes auront été les premiers à perdre le *d* terminal.

THÈMES CONSONNANTIQUES.

Terminaisons primitives de l'Ablatif singulier ; *īd*, *ĕd* [?] — Dans les thèmes consonnantiques, on intercalait un *i* (puis, peut-être aussi, un *e*[?]) entre la consonne finale du thème et la dentale de la désinence : *covention-i-d*, *air-i-d*, *nomin-i-d*. Bücheler (1) explique cet *i* par un « emprunt » fait « à la terminaison ablative de la flexion *i* ». Cependant celle-ci admettait l'*e*, et le grammairien allemand rejette comme « suspect » le *dictator-e-d* de la Colonne de Duellius. Ici encore nous oserons nous désintéresser de l'insuffisance des inscriptions pour supposer, théoriquement du moins, une forme en *ed* postérieure, sinon parallèle à la forme en *id*, exactement comme dans les thèmes en *i*, avec lesquels ils ont tant d'autres rapports : l'hypothèse nous semble d'autant plus acceptable, que c'est l'*e* qui est resté prépondérant après la chute du *d*.

Chute du d terminal. — Un fait certain, c'est que la dentale terminale finit par disparaître à peu près complètement de la déclinaison dans le

(1) *Précis de la Déclinaison latine*, § 246. — Cet excellent ouvrage, traduit par M. L. Havet, nous a souvent servi de guide.

Digitized by Google

cours du VIe siècle de Rome, à l'époque de Plaute, qui, cependant, écrivait encore *med* et *ted*, même à l'accusatif (cf. du reste *inter sed* dans le Sénatusconsulte des Bacchanales). Mais déjà, dans l'épitaphe de Scipion Barbatus, on lisait *gnaivod patre prognatus*, texte indiquant une chute partielle; et, après Plaute, on peut dire que la disparition fut totale, si l'on excepte la seule conjonction *sed* (= *se*) : nulle trace dans Térence; et plus tard Quintilien, ne s'expliquant même pas le rôle de ce *d* terminal à la désinence des vieux ablatifs du singulier, le considérait comme paragogique !

Après la chute du d : 1° Les thèmes en *o* ne présentent plus de formes en *e* que dans les adjectifs devenus adverbes (*vere, certe*, etc.) ou employés dans des locutions adverbiales (*die quarte, quinte*, etc.); 2° les thèmes à consonne n'ont plus que l'ablatif en *e* (*conventione*), sauf dans les adjectifs assimilés aux thèmes en *i* (*prudente* ou *prudenti*).

Quantité de la voyelle terminale. — A l'origine, la voyelle qui précédait le *d* fut *longue*, sans exception. Cette quantité se maintint dans les thèmes en *a* (*praidād, prædā*); — en *o* (*gnaivōd, gnavō*), sauf dans quelques formes adverbiales d'un usage fréquent (*citŏ, modŏ, quomodŏ*), auxquelles il faut joindre les adverbes *malĕ* et *benĕ*, en remarquant que les mots de quantité iambique ont une tendance à abréger la dernière syllabe, sans oublier que Plaute a écrit *prosperĕ* et *maxumĕ*, Lucrèce et Horace *supernĕ* ; — en *u* (*magistratūd, pequlatuu* = *peculatū*, etc.), sauf pour *manŭ* dans un vers antique et dans Névius; — en *e* (*perniciē*, etc.), sans autre exception que *fidĕ* dans deux vers de Plaute (*Persa*, 243; *Miles gloriosus*, 1369).

Quant aux thèmes en *i*, ils présentent de bonne heure une tendance à abréger leur finale, ainsi qu'on peut le constater par la quantité de l'*i* dans les adverbes *antĭdhac, postĭdea ;* et si, d'une part, dit Bücheler, « l'ablatif *avī* suppose un ancien *avīd*, l'ablatif *avĕ*, qu'on rencontre dès » le VIe siècle de Rome, suppose sans doute un ancien *avĭd* ». Quoi qu'il en soit, la quantité définitive fut ĕ ou ī : de même dans les thèmes consonnantiques. Des leçons comme *famē, tabē, labē* et *sordē*, qu'on trouve dans Lucrèce, doivent être regardées comme de vraies licences poétiques, à moins qu'on ne les prenne pour des mots à double thème, comme *fructo* et *spirito* pour *fructu* et *spiritu*.

En résumé : L'ablatif latin a généralement gardé au singulier la voyelle du thème longue : *prædā, gnavō, magistratū, perniciē, avī*.

Les thèmes en *i* peuvent avoir l'ablatif en ĕ (*avĕ*), mais non en ē.

Les thèmes à consonne ont ordinairement l'ablatif en ĕ (*conventionĕ*) : ils peuvent l'avoir en ī dans les adjectifs assimilés aux thèmes en *i* (*prudentĕ* ou *prudentī*), mais non dans les comparatifs, où l'on ne le trouve qu'à l'époque de décadence.

Traces de l'Ablatif singulier en grec. — En grec, les traces de l'ablatif, au singulier, sont peu nombreuses. Nous avons déjà signalé plus haut,

Digitized by Google

d'après Bopp, les adverbes en ως, non sans quelque restriction. Nous y ajouterions volontiers les mots adverbiaux répondant à la question *unde*, comme οἴκο-θεν, Ἀθήνη-θεν, ἔν-θεν, et les anciennes flexions pronominales μέ-θεν, σέ-θεν, d'où l'on pourrait à la rigueur détacher le suffixe -θεν pour y reconnaître, avec une aspiration, un développement de la dentale caractéristique. Mais la dérivation est un peu lointaine. Il faut d'abord supposer que -θεν représente le suffixe sanscrit *-dhas* (cf. éolien λέγομες =λέγομεν), ensuite reporter *-dhas* à *tas* (cf. 1° -τος de ἔν-τος [de-dedans] et de ἔκ-τος [de-hors]; 2° *-tus* de *cæli-tus* = οὐράνο-θεν); enfin reconnaître avec Bopp que *-tas* vient d'un « élargissement » du *t* de l'ablatif, ou bien y voir peut-être une vieille forme d'ablatif comme *e* pour *o* en latin [?] (1). Toujours est-il que ce suffixe -θεν a servi au grec pour remplacer certains ablatifs, et, s'il a été employé aussi pour le génitif, c'est que le grec avait partout remplacé par ce dernier cas l'ablatif propre, qu'il avait perdu.

Disparition de l'Ablatif en grec. — La raison de cette perte, on peut, sinon l'expliquer, du moins la faire entrevoir en rappelant que dans le sanscrit même il n'y a déjà plus de distinction entre le génitif et l'ablatif du singulier, sauf dans les thèmes en *a* bref ; dans tous les autres, la désinence est commune (*as*, à quoi correspond la désinence ος du génitif grec). Il faut remarquer aussi, avec Bopp et Pott, le rapprochement de certaines nuances de sens offertes par l'un et l'autre cas, comme sont les idées d'*origine* (ablatif) et de *possession* (génitif). Ainsi, d'autre part, ce qui tient lieu de génitif en français n'est qu'une transcription d'ablatif latin : cf. *fama* DE METELLO (Salluste) et *renonmée* DE MÉTELLUS. La disparition de l'un des deux cas, en grec, ne doit donc pas trop surprendre.

Cependant il semble que la langue hellénique ait eu conscience d'une sorte de faiblesse ou de manque de précision provenant de cette disparition : si l'on excepte la poésie, dont le langage est toujours plus hardi, on remarque, comme nous le verrons plus loin à propos de la syntaxe, que, dans un très grand nombre de cas, les génitifs qui tiennent lieu d'ablatifs ont leur sens renforcé par une préposition, dont la correspondante ou l'équivalente en latin s'emploie toujours avec l'ablatif (ἐκ, ἀπό, etc.).

L.-E. CHEVALDIN.

(*A suivre.*)

(1) Cf. A.-ED. CHAIGNET, *op. cit.*, p. 35 et 36.

Digitized by Google

Sujets de composition de la 4e série (du 10 janvier au 10 février).

Épreuves communes et licence ès lettres.

Composition latine.— Quaeretur utrum, si ad litteras, quales Augusti aetate floruerunt, spectes, merito de Romanis professus sit Plinius (*Nat. Hist.*, XXV, 2) : « *Nostri, omnium utilitatum et virtutum rapacissimi.* »

Composition française. — Apprécier cette pensée de Sainte-Beuve : « Un professeur est un homme qui sait lire et qui apprend à lire aux autres. »

Thème grec. — Montesquieu, *Grand. et Décad. des Romains,* chap. Ier, le 4e et le 5e alinéas, depuis « Romulus et ses successeurs » jusqu'à « sitôt qu'ils en ont trouvé de meilleurs ».

Question de grammaire. — Les noms défectifs, en latin.

Question de métrique. — Quantité prosodique des terminaisons de la troisième personne du singulier et de la troisième personne du pluriel, au parfait latin.

LICENCE PHILOSOPHIQUE.

1. Philosophie de Bacon.
2. De l'induction.

AGRÉGATION DE GRAMMAIRE.

Thème latin. — Montesquieu, *Grand. et Décad. des Romains,* chap. IX (Deux causes de la perte de Rome) : les 2 premiers alinéas.

Thème grec. — Bossuet, *Histoire univ.*, III, 5, milieu du 6e alinéa : « Le mot de civilité ne signifiait pas... » jusqu'à... « les dieux mêmes y avaient comparu ? »

COMPOSITION FRANÇAISE ET QUESTION DE GRAMMAIRE.

Comme pour la licence.

CERTIFICAT D'APTITUDE.

Version anglaise.

English travellers are the best and the worst in the world. Where no motives of pride or interest intervene, none can equal them for profound and philosophical views of society, or faithful and graphical descriptions of external objects; but when either the interest or reputation of their own country comes in collision with that of another, they go to the opposite extreme, and forget their usual probity and candour in the indulgence of splenetic remark, and an illiberal spirit of ridicule. Hence their travels are most horest and accurate the more remote the country described. I would place implicite confidence in an Englishman's description of the regions beyond the cataracts of the Nile; but I would cautiously receive his account of his immediate neighbours, and of those nations with which he is in habits of most frequent intercourse. However I might be disposed to trust his probity, I dare not trust his prejudices.

Digitized by Google

Thème anglais.

LE STOÏCIEN ET LE BACONIEN (*Suite*).

Le stoïcien leur assure qu'un tel accident n'est rien qu un ἀποπροηγμένον. Le baconien, qui n'a pas de si beaux mots à sa disposition, se contente de fabriquer une lampe de sûreté. Ils rencontrent sur le rivage un marchand naufragé qui se tord les mains. Son navire vient de sombrer avec une cargaison d'un prix énorme, et il se trouve réduit, en un moment, de l'opulence à la mendicité. Le stoïcien l'exhorte à ne point chercher le bonheur en des objets qui sont hors de lui-même. Le baconien construit une cloche à plongeur, y entre, descend et revient avec les objets les plus précieux de la cargaison Il serait facile de multiplier les exemples de la différence entre la philosophie de mots et la philosophie de faits.

Version allemande.

Jeder Mensch hat in seinem Herzen einen Richterstuhl, wo er anfaengt sich selbst zu beurtheilen, bis dass der oberste Richter den Urtheilsspruch bestaetigt. Wenn das Laster nur eine physische Folge unsers Koerperbaus ist, woher kommt der Schreckèn, welcher die Tage eines shuldvollen Wohlstandes trübt ? Warum ist der innere Vorwurf so fürchterlich, dass man oft vorzieht, sich der Armuth und der ganzen Strenge der Tugend zu unterziehen, als ungerechte Güter zu erwerben? Warum is eine Stimme im Blut, ein Wort im Steine? Der Tiger zerreisst seine Beute, uud schlaeft; der Mensch wird ein Moerder, und wacht. Er sucht verlassene Oerter auf, und dennoch erschreckt ihn die Einsamkeit. Er schleicht um Graeber umher, und dennoch fürchtet er sich vor den Graebern. Sein Blick ist unstaet und unruhig; er wagt es nicht, die Wand des Freudonsaales fest anzuschauen, aus Furcht toedtliche Schriftzüge daran zu erblicken.

Thème allemand.

L'ÉGLISE DE BÉTHLÉEM (*Suite*).

Quand vous avez passé ce mur, vous vous trouvez en face du sanctuaire ou du chœur, qui occupe le haut de la croix. Ce chœur est élevé de trois degrés au-dessus de la nef. On y voit un autel dédié aux mages. Sur le pavé, au bas de cet autel, on remarque une étoile de marbre : la tradition veut que cette étoile corresponde au point du ciel où s'arrêta l'étoile miraculeuse qui conduisit les trois rois Ce qu il y a de certain, c'est que l'endroit où naquit le Sauveur du monde se trouve perpendiculairement au-dessous de cette étoile de marbre, dans l'église souterraine de la Crèche. Les Grecs occupent le sanctuaire des Mages, ainsi que les deux autres nefs formées par les deux extrémités de la traverse de la croix. Ces deux dernières nefs sont vides et sans autels.

Composition française sur un sujet de grammaire ou sur un sujet se rapportant à la pédagogie spéciale des langues vivantes

Dans une lettre de Cuvier on lit :

« La méthode qu'on suit pour apprendre le français est excellente : c'est celle de la nature. » Celle du latin est déjà un peu moins parfaite, parce qu'on attend trop tard à apprendre les » mots et les phrases, et qu'on commence trop tôt à montrer les règles. »

Dans l'enseignement des langues vivantes, convient-il de suivre l'une de ces méthodes à l'exclusion de l'autre, ou les deux à la fois ?

Digitized by Google

COURS, CONFÉRENCES, ÉTUDES DIVERSES

—

PROPERTIANA

I.

On sait combien est fréquente chez les poètes modernes la division d'une pièce de vers un peu longue en un certain nombre de parties distinguées par des numéros. L'inscription d'un chiffre en tête de chacune des parties est une question d'usage ; la division de la pièce tient à la nature même des choses. On peut donc hardiment soutenir qu'elle existait chez les Latins aussi bien que chez nous ; il importe peu qu'elle fût indiquée par un procédé graphique ou par un autre, par un signe quelconque ou par un simple intervalle : elle était une conséquence nécessaire du développement de la pensée dans certaines proportions et à travers certaines phases, et des méthodes de composition, à peu près pareilles chez les Romains et chez nous, puisque les nôtres sont généralement empruntées des leurs.

C'est dans cette division des pièces qu'il faut le plus souvent chercher la solution d'une difficulté bien connue des éditeurs : il arrive que parmi eux, les uns voient deux pièces, ou davantage, là où les autres n'en voient qu'une, et inversement. Par exemple, les six premières odes du troisième livre d'Horace ont, par les sujets traités et par l'identité du mètre choisi, un lien fort étroit ; Peerlkamp a voulu, non sans y opérer ses retranchements habituels, en faire un seul poème, le *Carmen gnomicum*. Je crois qu'il y faut reconnaître en effet une seule pièce, mais à la condition de la diviser en six paragraphes, correspondant aux six odes de la vulgate.

Le même système doit s'appliquer à plusieurs des élégies de Properce. L'élégie 8 du premier livre en offre un exemple frappant. Jusqu'au vers 26, le poète déplore que Cynthie veuille le quitter et partir avec un nouvel amant pour des régions lointaines ; il se révolte, puis il se résigne et se préoccupe, avant toute chose, des périls qu'elle va courir ; il y a là une réminiscence de Virgile (1), par suite d'une rencontre dans un sentiment naturel à ceux qui aiment profondément :

Tu pedibus teneris positas fulcire pruinas,
Tu potes insolitas, Cynthia, ferre nives?
. . . . . .

(1) Verg., *Bucol.*, 10, 48 :

Ah, te ne frigora laedant !
Ah, tibi ne teneras glacies secet aspera plantas !

Digitized by Google

Sed quocumque modo de me perjura mereris (1),
Sit Galatea tuae non aliena viae.

Un jour elle reviendra, et ce jour-là elle sera de nouveau bien à lui. Mais, tout d'un coup (v. 27) :

Hic erat (2) ! hic jurata manet ! rumpantur iniqui !
Vicimus, adsiduas non tulit illa preces.

Elle n'avait point quitté Rome ; les prières de Properce avaient été entendues ; tous les présents que faisait son rival, tous ceux qu'il laissait entrevoir dans l'avenir, ont cessé d'être des tentations :

Quamvis magna daret, quamvis majora daturus,
Non tamen illa meos fugit avara sinus.

Et le poète termine en glorifiant Apollon et les Muses, à qui il doit son triomphe, en se glorifiant lui-même :

Hanc ego non auro, non Indis flectere conchis,
Sed potui blando carminis obsequio.
. . . . . .
Ista meam norit gloria canitiem.

Qu'on fasse de cette seconde partie (v. 27-45) une nouvelle élégie, comme le voulait Juste Lipse, suivi de nos jours par la plupart des éditeurs, cela n'est pas inacceptable, les élégies de Properce relatives à Cynthie, celles du premier livre au moins, se succédant en général dans leur rang chronologique : d'où il suit qu'elles sont faites pour être lues dans l'ordre où elles se présentent, et que le poète est en droit de tenir pour connu du lecteur ce qui se trouve dans une pièce antérieure. Mais ici le mouvement est bien brusque et n'admet guère l'interruption d'une élégie à une autre. Cette seconde élégie ne pourrait pas du tout se lire à part : elle suppose nécessairement qu'on vient de lire la précédente ; et, d'un autre côté, on ne peut faire des deux une seule pièce, sans reconnaître qu'il y a dans cette pièce deux parties absolument distinctes, et même opposées.

Mais, dira-t-on, comment, dans la même élégie, le poète croit-il d'abord que Cynthie va partir, puis nous annonce-t-il qu'il n'en est rien ? Un intervalle est indispensable pour que Properce ou bien ait vu sa maîtresse, ou bien ait reçu d'elle une lettre ou quelque avis : *jurata manet !* Surtout si, comme je l'ai fait avec M. Palmer, on écrit non pas *hic erit* « elle ne quittera pas », mais *hic erat* « elle n'avait point quitté, elle était ici ».

(1) On met ordinairement *perjura* entre deux virgules, à tort, me semble-t-il.

(2) *Erat* avec le Neapolitanus, le Vossianus et le Laurentianus, non *erit* avec les autres manuscrits et tous les éditeurs, sauf M. A. Palmer, à qui revient le mérite d'avoir restitué la vraie leçon dans ce passage, comme dans I, 2, 16 *persuadent*. J'ai eu tort, dans mes *Études critiques sur Properce* (p. 39 et 40), de m'en laisser imposer par l'opinion générale, en rejetant *erat* comme une faute certaine.

Digitized by Google

C'est que, en effet, avec la leçon *erat*, qu'il n'y a aucune raison de suspecter, l'élégie 8 nous fait passer par trois moments très différents : du vers 1 au v. 26, Properce croit que Cynthie partira ; entre le v. 26 et le v. 27, il s'est écoulé un temps plus ou moins long pendant lequel il l'a cru partie ; à partir du v. 27, il sait qu'elle est restée à Rome et qu'elle y restera. Cela suppose deux pièces écrites à deux moments différents.

Il n'y a là qu'une impossibilité apparente qui n'arrêtera guère un lecteur réfléchi, et pas un instant ceux qui connaissent par expérience les conditions de la composition littéraire. L'élégie, dont nous nous occupons, est faite après coup (1) ; elle a été écrite un certain temps après que les évènements successifs, auxquels elle nous fait assister, étaient tous accomplis. Ce n'est presque jamais sous l'empire immédiat d'une violente impression que l'on met cette impression en vers ; c'est plus tard, rentré dans un calme relatif, qu'on se replace par le souvenir dans ce moment d'émotion, qu'on étudie l'état par lequel il nous a fait passer et qu'on avise aux moyens artistiques de l'exprimer. Il n'y a rien là qui autorise à railler les poètes sur la passion exprimée à froid : il faut, pour travailler, que la tête soit calme ; mais cela ne veut pas dire qu'elle l'ait toujours été : le poète analyse aujourd'hui froidement des émotions que, hier encore, il ressentait tumultueusement.

Nous sommes donc en présence d'une seule élégie divisée en deux parties : sorte de petit drame, en deux actes, ayant sa parfaite unité. C'est le récit complet d'une crise qui a traversé les amours du poète : dans la première partie, la trahison de Cynthie et l'angoisse de Properce ; dans la seconde, la réconciliation des deux amants et la victoire de Properce.

Chez presque tous les éditeurs, depuis Lachmann, on adopte, comme je l'ai dit plus haut, le partage en deux élégies d'après Juste Lipse, et l'on inscrit en tête des vers 27-46 le chiffre VIII^{b}. Que l'on distingue les deux parties de la pièce par les chiffres 1 et 2, ou par les lettres *a* et *b*, c'est là une question qui n'offre aucune importance : mais il faut bien prendre garde que la notation VIII^{b} ne donne pas du tout satisfaction à l'idée que je défends. C'est pour ne pas déranger la numération vulgaire des élégies que les éditeurs répètent ainsi le chiffre VIII, au lieu d'inscrire IX, en tête des vers 27-46, lesquels constituent à leurs yeux une nouvelle élégie. Pour moi, les deux pièces n'en font qu'une, dans la réalité comme dans les manuscrits, mais une en deux parties.

II.

Faut-il appliquer le même système à une autre élégie, une des plus curieuses et des plus belles dans son désordre apparent, une de celles

(1) C'est ce que M. Paley a très bien senti (voy. sa note à ce vers, dans son édition).

Digitized by Google

qui, au même point de vue, embarrassent aussi les éditeurs, les uns la coupant en deux, les autres la laissant subsister dans son intégrité ? Je veux parler de la première élégie du IVe livre (1).

Jusqu'au v. 70, le poète imagine que, d'une hauteur sans doute, il montre à un étranger Rome qui s'étend au loin, et, saisi d'un transport patriotique, il dit l'humble commencement de la Ville, alors qu'elle était moindre que Boviles ou Gabies. Il le dit en une série de vers superbes, qui réussissent à l'emporter sur un passage analogue de Tibulle, les vers 19-64 de la 5e élégie du IIe livre, dans lesquels ne manquent cependant ni l'âme ni la vigueur, et dont la beauté romaine n'était pas facile à surpasser (2).

Cette première partie de l'élégie IV, 1, de Properce, est bien connue et souvent citée ; j'en rappelle ici quelques vers pour mieux faire ressortir les rapports ou les différences entre les vers 1-70 d'une part, 71-150 de l'autre :

1. Hoc, quodcumque vides, hospes, qua maxima Roma est,
   Ante Phrygem Aeneam collis et herba fuit ;
   Atque ubi Navali stant sacra palatia Phoebo,
   Euandri profugae concubuere boves (3).
   . . . . . .

11. Curia praetexto quae nunc nitet alta senatu,
   Pellitos habuit rustica corda patres.
   Bucina cogebat priscos ad verba Quirites.
   . . . . . .

31. Hinc Titiens Ramnesque viri Luceresque coloni,
   Quattuor hinc albos Romulus egit equos.
   . . . . . .

45. Tunc animi venere Deci Brutique secures,
   Vexit et ipsa sui Caesaris arma Venus.
   Arma resurgentis portans victricia Trojae,
   Felix terra tuos cepit, Iule, deos (4) !

(1) Je donne, dans mes *Études critiques sur Properce*, p. 97-112, les raisons pour lesquelles je condamne absolument la division en cinq livres ; je me borne à rappeler ici que le IVe livre se trouve être le Ve chez Lachmann et ceux qui ont suivi son opinion, L. Müller, par exemple.

(2) Ainsi, Tibull., II, 5, 57 :

Roma, tuum nomen terris fatale regendis...

Un vers de cette trempe, dans la bouche d'un poète mou comme Tibulle, fait sentir toute la puissance propre du génie de Rome. Il n'est pas vrai qu'aux veines des poètes latins n'ait coulé qu'un sang grec affaibli.

(3) Cf. Tibull., *loc. cit.*, 55 :

Carpite nunc, tauri, de septem montibus herbas,
Dum licet....

(4) Cf. Tibull., *loc. cit.*, 39 :

Impiger Aenea, volitantis frater Amoris,
Troica qui profugis sacra vehis ratibus...

Digitized by Google

Si modo Avernalis tremulae cortina Sibyllae
Dixit Aventino rura pianda Remo,
Aut si Pergameae sero rata carmina vatis
Longaevum ad Priami vera fuere caput:
« Vertite equum, Danai! male vincitis: Ilia tellus
Vivet, et huic cineri Juppiter arma dabit (1). »
. . . . . .

39. Huc melius profugos misisti, Troja, penates.
En quali vecta est Dardana puppis ave (2)!
. . . . . .

55. Optima nutricum nostris lupa Martia rebus,
Qualia creverunt moenia lacte tuo!
Moenia namque pio coner disponere versu ..

C'est là, d'une manière évidente, le prologue d'une vaste promenade dans Rome, d'un livre où tout monument, tout lieu célèbre (3) aurait été chanté, avec sa légende italique, par un poète profondément latin quoi que puisse faire dire et faire penser son goût pour les belles formes littéraires de la Grèce. Devant l'entreprise, songeant que jusqu'ici il a été l'interprète de l'élégie, de la passion intime, du sentiment individuel, Properce se sent faible; mais aussitôt il relève la tête : sa conscience d'artiste lui rend la dignité; de ce qu'il a fait, rien ne sera perdu, et ses vers ajouteront tous quelque chose à la gloire de la chère patrie :

Sed tamen exiguo quodcumque e pectore rivi
Fluxerit, hoc patriae serviet omne meae.

Il se décide donc; il chantera les traditions sacrées et les jours et les surnoms antiques, à mesure que les lieux qui les rappellent se montreront à lui :

Sacra diesque canam et cognomina prisca locorum :
Has meus ad metas sudet oportet equus.

Ici se produit un brusque revirement : « Où te précipites-tu, imprudent? laisse là les prédictions, Properce. »

(1) *Ibid.*, 41 :
Jam tibi Laurentes adsignat Juppiter agros,
Jam vocat errantes hospita terra Lares.

(2) *Ibid*, 61 :
Troja quidem tunc se mirabitur et sibi dicet
Vos bene tam longa consuluisse via.

(3) Chr. Luetjohann (*Commentationes Propertianae*, Kiel, 1869, p. 47) avait donc raison de voir dans ce livre, que Properce se proposait d'écrire, une Periegesis, plutôt que des Fastes.

Digitized by Google

Quo ruis, imprudens ? fuge dicere fata, Properti (1).

Ce n'est plus Properce qui parle : c'est un devin qui se donne pour descendre à la fois d'Archytas, de Tarente, d'Horos le Chaldéen et de Conon, de Samos ; il connaît sûrement l'avenir d'après les astres, il en offre pour preuves de justes prédictions faites à des femmes romaines, Arria et Cinara ; on écoutait Calchas, qu'on l'écoute de même ! Du passé de Properce, rien ne lui demeure caché ; il conte le lieu exact de la patrie du poète et l'histoire de ses amours et sa carrière poétique ; il termine en lui recommandant de redouter l'influence sinistre du Cancer aux huit pieds.

Que, après avoir annoncé de hauts projets, Properce se fasse rappeler à la modestie par un personnage imaginaire et se renvoie ainsi lui-même, par un détour poétique, à des sujets plus humbles, mesurés à ses forces, cela n'a rien de surprenant, rien qui nous défende, tout au contraire, de voir dans les v. 71-150 une deuxième partie de l'élégie IV, 1 ; nous ne devons pas davantage nous étonner outre mesure si ces vers contiennent quelque obscurité : non seulement Properce n'est pas toujours clair, mais ici c'est un magicien qui parle, ce sont des allusions à des évènements contemporains et privés ; il y a donc toutes sortes de raisons pour nous faire prévoir un langage et des détails mystérieux.

En revanche, ce qui est vraiment singulier, c'est la différence complète de ton dont j'essaierai de donner une idée par quelques citations, et dont la lecture entière des v. 71-150 convaincra tout lecteur. Y a-t-il unité de sujet ? peut-être ; unité de langue ? non, à coup sûr. En outre, l'obscurité est accrue par un élément nouveau : l'ironie, ou quelque chose de semblable, peut-être même la plaisanterie très difficile à suivre, car elle ne paraît pas être continue ; où commence-t-elle ? où s'arrête-t-elle ? n'existe-t-elle que par endroits, ou rien, dans les v. 71-150, n'est-il sérieux, comme le prétendent certains critiques ?

Luetjohann (2) croyait devoir enlever ces vers à Properce : il les attribuait sans hésitation à quelqu'un de ses amis, probablement le Tullus auquel est dédiée la première élégie du livre I. Selon Luetjohann, Tullus aurait écrit cette pièce pour détourner Properce de Cynthie et

(1) *Fata*, abandonné par un assez grand nombre d'éditeurs (entre autres Burmann, Hertzberg, Baehrens) pour *facta*, par d'autres pour *festa* ou *sacra*, ne paraîtra cependant pas douteux, si l'on rapproche des v. 49 et suiv. de notre élégie, *Si modo avernalis tremulae cortina Sibyllae*, les v. 15 et 16 de la pièce de Tibulle déjà citée (II, 5) :

Te duce Romanos numquam frustrata Sibylla
Abdita quae senis fata canit pedibus.

Fuge est une conjecture de Liévens ; on écrit d'ordinaire avec les manuscrits :

Quo ruis, imprudens, vage, dicere fata, Properti ?

(2) *Commentationes Propertianae*, p. 51-54.

Digitized by Google

pour lui prédire les peines que lui réservait un tel amour. Je ne puis me rendre à cette opinion, alors que les vers 71-150 portent, pour ainsi dire, le cachet de Properce, et qu'il n'y a rien d'invraisemblable, comme nous allons le voir, à ce qu'il les ait écrits.

M. Antoine Marx est entré dans une meilleure voie, lorsque, sans contester au poète des vers qui doivent bien lui appartenir, il a cherché à dégager l'ironie qu'il a cru y reconnaître (1). M. Marx commence par observer que Properce n'a dit nulle part, avant le v. 71, qu'il se proposait de chanter « les destins », mais qu'au v. 53, où il rappelle en effet les oracles de la Sibylle, il avait pris les allures d'un devin. Un ami l'avait peut-être raillé, ou bien lui-même s'était pris à sourire de ce ton d'augure, et de là une nouvelle pièce représentée par les v. 71-150. Jusqu'ici, M. Marx me paraît être dans le vrai, mais, où je me refuse à le suivre, c'est lorsqu'il voit l'ironie présente dans tous les épisodes et dans tous les détails de la pièce, et lorsqu'il conclut que cette pièce est une pure plaisanterie.

Prenons, en suivant l'ordre, l'histoire d'Arria et de ses deux fils. Voici les vers :

Dixi ego, cum geminos produceret Arria natos
(Illa dabat natis arma vetante deo),
Non posse ad patrios sua pila referre penates :
Nempe meam firmant nunc duo busta fidem.
Quippe Lupercus, equi dum saucia protegit ora,
Heu! sibi prolapso non bene cavit equo ;
Gallus at, in castris dum credita signa tuetur,
Concidit ante aquilae rostra cruenta suae.
Fatales pueri, duo funera matris avarae !
Vera, sed invito, contigit ista fides.

Comment, dit M. Marx, ces deux jeunes gens eussent-ils pu rapporter leurs armes au foyer de leur père, puisque leur père était mort ? Ils ne pouvaient les rapporter que devant les dieux de leur mère. L'astrologue prédisait donc qu'il ferait jour en plein midi. C'est aller trop loin : *patrii penates* peut très bien indiquer la maison où le père avait vécu, où les enfants avaient été élevés, la maison qui, malgré la mort du père, ne cesse pas d'être pour les fils « la maison paternelle ».

Le vers *Vera, sed invito, contigit ista fides* renferme, selon M. Marx, une suprême ironie : l'astrologue, dans son impudence naïve, parle sans doute ainsi par une pitié sincère, mais le poète, qui le fait parler, le rend d'autant plus ridicule : c'est en effet bien malgré lui que ce pauvre astrologue a dit la vérité ; les deux jeunes gens ne pouvaient pas revenir au foyer paternel, lequel n'existait plus, et d'ailleurs s'ils ont péri, ce n'est

(1) Antonius Marx, *De S. Propertii vita et librorum ordine temporibusque*, Leipzig, 1884, p. 12 suiv.

Digitized by Google

pas, comme la prédiction semblait l'indiquer, dans la mêlée, mais plutôt par de malheureux accidents. Voilà qui, à force d'être fin, devient par trop subtil : Lupercus, qui tombe avec son cheval en essayant de le garantir d'une nouvelle blessure, succombe sur le champ de bataille, et Gallus, mort auprès de son aigle ensanglantée, est tué à son poste de soldat ; telle est la vérité, et l'astrologue ne me semble pas du tout prêter à rire.

De plus, ici, comme en tout passage où l'interprétation repose sur une nuance délicate, il faut bien, en fin de compte, consulter avant tout l'impression que nous laisse une lecture impartiale et attentive :

Fatales pueri, duo funera matris avarae!
Vera, sed invito, contigit ista fides.

« Enfants voués à la mort, double deuil d'une mère avide ! elle a, bien malgré moi, touché juste, cette prédiction. » Ce n'est pas là le ton de la plaisanterie ; sans doute, le poète, s'il plaisantait lui-même, n'en ferait pas moins tenir à l'astrologue un langage très grave. Mais ici, ne le sent-on pas ? par la bouche de ce personnage mystérieux, c'est Properce qui parle ; c'est lui que j'entends, et, ce qu'il y a dans son cœur et dans sa voix, ce n'est pas l'envie de badiner, c'est une rancune obscure, une tristesse mêlée de colère qui a dû se taire quelque temps, et qui se dédommage dans des vers, dans cette langue où le vrai poète, retrouvant son élément, retrouve aussi toutes les audaces.

A mon sens, les vers sur Arria et ses deux fils font allusion à quelque drame de famille : Lupercus et Gallus étaient des amis, peut-être des alliés, de Properce ; au risque de passer, avec L. Müller, pour naïf aux yeux de M. Marx (1), je ne doute pas que ce Gallus ne soit bien celui sur la mort duquel a été composée la pièce I, 21. Ces deux jeunes gens avaient été tués dans la guerre de Pérouse, victimes de l'ambition de leur mère et malgré les avis de Properce qui tentait de les retenir dans leurs foyers. Il l'avait prévenue, cette Arria au cœur dur ; il lui avait annoncé que, si elle persistait à jeter ses fils dans les guerres civiles, au lieu des honneurs qu'elle rêvait pour eux, rejaillissant sur elle, elle vieillirait, solitaire, privée de ses enfants par son propre crime. On n'avait point écouté le poète ; l'évènement vint malheureusement lui donner raison ; et bien des années après, le deuil de Gallus et de Lupercus et l'amertume contre Arria n'ayant point disparu de ce cœur tenace, il prit sa revanche dans les vers qu'on vient de lire. Arria probablement était morte ; mais sa fatale ambition avait pu faire assez de bruit dans le monde où vivait Properce pour n'être point encore tout à fait oubliée.

(1) Ant. Marx, *op. cit.*, p. 14 : « *Miror Lucianum Muellerum*, etc... »

Digitized by Google

Passons maintenant à l'épisode de Cinara :

Idem ego, cum Cinarae traheret Lucina dolores
Et facerent uteri pondera longa moram
« Junonis facito votum impetrabile » dixi ;
Illa parit, libris est data palma meis.

Cinara était dans les douleurs de l'enfantement ; Properce (l'astrolgue, c'est toujours lui), ami ou parent, conseille un vœu à Junon ; la délivrance arrive. Et que pouvait-il arriver autre chose ? demande M. Marx ; la prédiction de l'astrologue est encore une niaiserie, et le récit du poète une plaisanterie. On pourrait dire à cela que cette jeune femme n'eût pas été la première morte en couches ; mais ici le sens est des plus évidents : la délivrance se faisait attendre ; aussitôt le vœu fait à Junon, elle se termina heureusement. Je ne vois pas bien nettement où serait l'ironie, encore moins la plaisanterie. Properce se vante d'avoir donné un bon conseil ; la Cinara, dont il est question ici, était sans doute une jeune femme vivant dans une situation assez brillante pour intéresser par sa destinée le monde de la cour et des lettres.

Dans les v. 109-118, l'astrologue se recommande de Calchas et rappelle les oracles de celui-ci ; il n'est pas étonnant que Properce se soit un peu étendu sur ce sujet, cher et familier aux Romains depuis que César s'était donné une origine troyenne.

A partir du v. 110, il s'agit du poète ; c'est une courte et élégante biographie. M. Marx observe que tous ces renseignements se retrouvent épars dans les autres livres. Le rôle de l'astrologue continuerait donc d'être ridicule : pour preuve de sa science, le malheureux raconte fièrement à Properce des choses que Properce lui-même a rendues publiques, il y a déjà longtemps. Je concède à M. Marx que ce passage ne nous apprend rien de nouveau ; mais on n'y découvre non plus aucune contradiction avec les autres endroits où il est question des mêmes faits ; ces faits ne sont nulle part groupés comme ici, et rien n'est plus simple que d'admettre chez Properce l'intention de présenter, sous cette forme, un tableau complet de sa vie passée. Le lecteur peut connaître d'avance ce que va dire l'astrologue ; qu'importe ? Dans la fiction poétique il n'y a pas à s'en préoccuper : deux interlocuteurs sont en présence pour la première fois : l'un des deux montre à l'autre, avant que celui-ci lui ait rien confié, qu'il connaît toute son histoire. Voilà l'hypothèse, très légitime, et voilà du même coup l'occasion toute naturelle pour le poète de reprendre des renseignements épars dans d'autres pièces, de les resserrer et d'évoquer une fois de plus, et cette fois tout entier en quelques vers, un passé profondément senti :

Nam tibi victrices quascumque labore parasti
Eludet palmas una puella tuas.

Digitized by Google

Quel est donc le caractère de cette élégie ? A quelle idée obéissait le poète en l'écrivant? Est-elle ironique, est-elle plaisante? Dans quels passages et en quelle mesure ?

La plaisanterie n'en est pas tout à fait absente : elle se manifeste par l'intervention d'un personnage imaginaire et pompeux et par quelques vers dans lesquels Properce, pour la couleur, fait parler à celui-ci le langage de son métier (v. 75-87, — v. 109-118 (?) — v. 147-150). Mais prenons bien garde que, dans toute cette pièce, nous nous trouvons en présence d'un sentiment double et compliqué ; cela n'est pas rare chez Properce. Le poète à la fois se raille de lui-même de ses velléités de grande poésie, et en même temps il exhale un mécontentement ancien contre ceux qui ne lui ont pas rendu justice : grâce au déguisement en astrologue, il ose en dire davantage ; c'est là une mise en scène plaisante, et, comme Properce est triste, cette plaisanterie prend des airs d'ironie. De là aussi, dans la plupart des autres vers, une amertume sourde, l'expression à moitié retenue d'un état d'âme aigrie, quelque chose de contraint et de violent qui ressemble par ses effets à l'ironie et qui peut l'y faire voir où elle n'est pas. Prétend-on la découvrir dans le caractère insignifiant des faits rapportés ? Je pense que l'on aurait tort. Je ne puis m'empêcher de reconnaître un lien étroit, une parenté proche entre ces anecdotes toutes romaines et l'élégie 11 du même livre, dans laquelle, avec une touchante magnificence, Properce a célébré les vertus et la fin prématurée de la Cornélie de Paullus ; je songe aussi à la 12e élégie du IIIe livre, consacrée à Aelia Galla. Il y a là l'indication précieuse d'une poésie exclusivement romaine par les sujets, de moins en moins hellénique dans la forme, que Properce inaugurait, dont il ne donnait encore que des essais, lorsque la mort est venue l'interrompre, ou lorsque son talent, prodigué en d'autres efforts, s'est trouvé trop affaibli, trop lassé pour suffire à une œuvre entièrement originale.

On s'explique alors comment il a été amené à composer ces vers : il avait abordé son grand projet de *Periegesis ;* il en avait écrit quelques pièces dont je ne suis pas surpris qu'il fût peu satisfait. Rebuté par les difficultés et l'ennui d'un travail mal engagé, il se retourne contre lui-même : « Où vas-tu ? Laisse donc cette haute poésie qui n'est point ton affaire ; quitte le ton d'oracle qui ne te sied pas. » Dans ce dialogue avec lui-même, puisque l'astrologue n'est qu'un dédoublement de sa propre personne, il répond : Il est des choses, pourtant, dans lesquelles j'ai le droit de prendre un ton d'oracle ; « il est des circonstances dans lesquelles j'ai prédit juste. » Quel est donc ce monde dans lequel il se meut à l'aise, quels sont ces évènements qu'il se sent en droit de chanter, et qu'il chante? des faits contemporains et privés. C'est ici que l'intérêt de cette élégie éclate, et que, dans son apparente obscurité, elle devient toute une révélation.

Elle nous apprend, mieux que tout autre document, qu'il s'est produit

Digitized by Google

à Rome un phénomène analogue à ce qui se passe chez nous, de nos jours: tandis que, parmi nos poètes, les uns, tournés vers le passé, empruntent la matière et la forme à la tradition grecque ou latine, d'autres cherchent des sujets modernes et s'efforcent de les traiter en dehors des souvenirs classiques. Les vers de Properce, dont je viens de m'occuper, procèdent d'une idée semblable : il est curieux de rencontrer cette tentative justement chez le poète qu'on s'accoutume, d'après une tradition fausse et un examen superficiel, à considérer comme le plus hellénique des Latins. Combien il est fâcheux que la mort ou la lassitude l'ait arrêté dans un aussi beau projet ! Menée à point, une telle œuvre eût montré d'une manière irréfutable, et à première vue, que les poètes romains ne sont pas, tant qu'on veut bien le dire, les tributaires de la Grèce, au lieu qu'aujourd'hui cette erreur accréditée ne peut être combattue qu'à force de preuves et de recherches.

Je me résume : les v. 71-150 de l'élégie IV, 1 représentent une pièce à part, qui n'a avec les v. 1-70 d'autre rapport que d'avoir été au début inspirée par le projet de Periegesis dont ces vers constituent le prologue complet. La pièce formée par les v. 71-150 n'est pas en elle-même une plaisanterie ; elle n'a de plaisant que la mise en scène : l'effet d'ironie qu'elle peut produire vient à la fois de cette mise en scène et d'une sorte de rancune comprimée. Elle offre un intérêt tout particulier, moins par la beauté des vers, qui cependant est réelle, que par le caractère exclusivement romain du sujet ; elle est une ébauche ou un débris d'une poésie toute latine en plein siècle d'Auguste, d'une tentative qui atteste clairement qu'il y avait chez les poètes de Rome, et notamment chez Properce, d'autres ressources que l'imitation des Grecs.

Frédéric PLESSIS.

Caen, 16 décembre 1885.

LES JUIFS A ROME

DEVANT L'OPINION ET DANS LA LITTÉRATURE (1)

—

La douzième année du règne de Néron, sous le gouvernement de Gessius Florus, éclata la grande révolte, qui devait désigner une dynastie nouvelle à l'empire de Rome et conduire le peuple juif à la ruine complète. Lorsque Virgile dit que le propre du génie romain est d'épargner ceux qui se soumettent et d'abattre les intraitables (2), il fait plus que

(1) V. *Revue des Études juives*, n° 22, octobre-décembre 1885.

(2) *En.*, VI. 851 : *Tu regere imperio populos, Romane, memento; Hæ tibi erunt artes, pacique imponere morem, Parcere subjectis et debellare superbos.* Voir l'interprétation de ce sentiment par une de ses victimes, Tac., *Agric.*, 30.

Digitized by Google

condenser dans un beau vers son sentiment personnel: il définit le fond même de l'âme romaine dans ses rapports avec les peuples étrangers. Toutes les croyances traditionnelles peuvent se dissoudre, toutes les institutions chanceler sur leur base, il y a une conviction qui reste debout chez quiconque est citoyen de Rome, conviction fondée sur l'expérience d'un glorieux passé, corroborée par les évènements de chaque jour, exaspérée à certaines heures de l'histoire par la crainte même du lendemain ; c'est que Rome a un droit absolu à la domination universelle ; c'est qu'une seule défaillance dans l'application de ce droit compromet la sécurité de l'empire tout entier. Le jour où la nation juive, qui moralement avait toujours été en insurrection contre l'esprit romain et payen, passa à l'insurrection matérielle, tout ce qui était romain ou flatteur de Rome lui appliqua la loi proclamée par Virgile : c'est à-dire que le Juif fut mis hors la loi, et cela avec une rigueur d'autant plus implacable, que la longue tolérance dont il avait été l'objet apparut aux hommes d'État comme une faute ; il semblait que, tôt ou tard, la revendication du droit théorique de penser et de prier autrement que le reste du monde devait aboutir à cette revendication matérielle, par les armes, de la vraie autonomie nationale. Aussi le sourd murmure de critique et de raillerie qui a accueilli parfois les Juifs à Rome, depuis les victoires de Pompée, se change-t-il tout à coup en cris de colère, en imprécations. La raison d'État, exploitant les divergences d'opinions qui étaient devenues de moins en moins sensibles, donna à la persécution un mot d'ordre officiel. Les écrivains qui sont, les uns des classes dirigeantes, les autres, flatteurs et parasites de ces classes, enflent le ton, rééditent, en les réchauffant, les vieilles calomnies près de s'éteindre, et répondent à la guerre d'un peuple, qui ose tenir tête à Rome, par une guerre de publicité haineuse et de diffamation.

Les auteurs latins du temps des Flavius, que l'on désigne communément comme les ennemis déclarés des Juifs, sont Pline l'Ancien, Quintilien, Martial, Tacite et Juvénal. Mais il a dû en exister d'autres ; dans une société où, depuis Néron, le dilettantisme littéraire a pris les proportions d'une folie publique (1), où la flatterie à l'adresse des puissants, qui ne va jamais sans l'outrage aux faibles, était, peu s'en faut, le seul déversoir pour cette intempérance de littérature, on se figure aisément ce que la grande guerre de Judée dut enfanter de prose et de vers officiels, jusqu'à la mort de Domitien. Il n'y a pas de témérité à

(1) Voir Sén., *Ep.*, 106, 12. *Litterarum intemperantia laboramus;* Cf. Petr., *Sat.*, 118; Juv., I, 2 et seq.; III, 9; VII, 50, etc.; Plin., *Ep.*, VII, 25 et passim; et le début des Histoires de Tacite: *Simul veritas plurimis modis infracta, etc.*, et II, 101: *Scriptores temporum qui potiente rerum Flavia domo monimenta belli hujusce* (de l'an 69) *composuerunt... corruptas in adulationem causas tradidere.* Domitien avait formé le projet de tirer une épopée de la guerre de Judée; Val. Flac., I, 7 et suiv. Il est tout au moins singulier qu'on ne rencontre chez Stace, poète officiel de ce règne, aucune allusion ni à la guerre de Judée, ni aux choses du Judaïsme.

Digitized by Google

affirmer que la plus grande partie de l'histoire et de la poésie anti-judaïques, élucubrées durant cette période, nous manque ; et cette partie était aussi la pire. Les beaux talents, même dans l'expression des préventions et des préjugés, gardent une dignité et une mesure qui leur est propre ; les médiocres et les inférieurs, organes fidèles des régions où ils sont condamnés à vivre par la pensée sinon en fait, ont le mépris trivial et la haine déclamatoire. Pour avoir une idée à peu près exacte de ce qui se débitait couramment à Rome contre les Juifs sous les Flavius et les Antonins, il nous faut donc considérer les témoignages qui nous restent comme les plus réservés dans l'invective. A vrai dire, si l'historien Tacite s'était perdu en même temps que les écrivains subalternes dont il s'inspire, il y aurait plutôt lieu pour nous de vanter chez les autres une modération relative, que de protester contre des outrages exagérés. Or on peut accuser Tacite d'injustice et de partialité relativement aux Juifs ; on ne saurait lui contester d'avoir exprimé sur leur compte ce qu'une grande partie de la bourgeoisie payenne en pensait autour de lui.

. . . . . .

Si le débonnaire Quintilien s'est fait violence pour donner aux Juifs une place défavorable dans l'*Institution oratoire*, Martial, son compatriote, n'a eu pour les caricaturer qu'à se laisser aller à la pente de son génie. Lorsque l'on voit, dans les ouvrages sérieux où sont racontées les luttes du paganisme gréco-romain et du monothéisme judéo-chrétien, citer et commenter avec gravité les plaisanteries bonnes ou mauvaises, distinguées ou malpropres, qui remplissent les *Épigrammes*, il est difficile de ne pas essayer aussi l'épigramme, non plus contre les Juifs, mais contre leurs trop zélés historiens (1). Du moins Martial, revenant au monde et constatant l'usage que l'on fait de ses vers, aurait-il peine à contenir sa verve. Parmi les Romains offerts à son observation, il n'a mis en scène que les grotesques et les corrompus, tantôt raillant leurs vices, leurs travers et leurs ridicules, tantôt les flattant ou les exploitant ; de même il n'a voulu voir, parmi les Juifs habitant Rome, que les misérables et les vicieux et seulement par le côté de leur misère et de leurs vices qui prêtait au ridicule. En conclure, comme on le fait communément avec le plus grand sérieux, que ni Rome ni Martial n'en ont connu d'autres, est aussi absurde que de juger la société payenne tout entière sur les peintures des satiriques. M. Renan a fait remarquer quelque part (2) « qu'on se laisse trop préoccuper par les passages des satiriques latins où les vices des femmes sont âprement relevés ». Si cette restriction part d'un sentiment de généreuse galanterie, elle est en revanche insuffisante, et il la faut introduire, par esprit de justice, dans toute espèce de tableau des mœurs romaines sous l'empire. Grouper ensemble, quand il s'agit

(1) Cf. Joël, *Blicke, etc.*, II, p. 127 et suiv.
(2) *Les Apôtres*, p. 307, note.

Digitized by Google

des Juifs, des épithètes désobligeantes recueillies çà et là dans un millier d'épigrammes, les arranger avec art, les renforcer au besoin avec des documents pris n'importe où et même sans documents d'aucune sorte, puis donner à cet ensemble conventionnel une réalité permanente et générale, c'est composer des tableaux de genre pour le plaisir et non écrire l'histoire pour la vérité (1). Si encore tous les détails, apparemment puisés dans la poésie satirique, étaient interprétés rigoureusement et signifiaient ce qu'on leur fait dire! Mais loin de là : quand des citations de certains ouvrages on se reporte au texte même des auteurs cités, on s'aperçoit trop souvent que des développements entiers de l'historien prétendu insinuent une opinion qui ne repose sur rien de réel, sur des malentendus, sur des bagatelles. Tel vers de Martial sera gravement invoqué pour justifier dans un portrait trois traits au moins; et c'est à peine si, vérification faite, il répond à l'un d'entre eux (2).

Lorsqu'on lit Martial avec un esprit libre de toute prévention, en rassemblant dans un seul coup d'œil, sans y rien mettre du sien, les diverses allusions qu'il fait aux Juifs, on voit s'ouvrir sur leur situation à Rome, au temps de Domitien, des coins de perspective assurément fort intéressants pour l'histoire, mais très restreints et tels qu'elle aurait tort de s'en contenter. Martial nous initie au langage d'une certaine partie, qui n'est pas la meilleure, de la société romaine, quand elle s'égaye sur le compte des Juifs. Les idées obscènes y sont surtout en faveur, et on y possède pour la gravelure une ingéniosité qui confine au génie (3). Aussi, quelle bonne aubaine que la circoncision! C'est elle qui offre au poète la matière de ses plus nombreuses et, si l'on veut, de ses meilleures plaisanteries (4). Vient ensuite, mais en passant seulement et fournissant des traits à des peintures d'ensemble, l'allusion aux misères sordides ou grotesques. Voici des petits mendiants juifs, dressés à ce métier par les leçons de leur mère (5); M. Renan en fait un type; d'autres, qui n'ont pas l'art délicat des nuances, s'imagineront que les Juifs ont introduit à Rome la mendicité inconnue avant eux (6). Tous les Juifs

(1) Ce défaut est choquant chez Hausrath, I, 157, dans le chapitre qu'il consacre à l'opinion romaine sur les Juifs; M. Joël l'a relevé avec beaucoup de finesse chez M. Renan, *Apôtres*, p. 288 et suiv.

(2) L'épigramme 57 du XII[e] livre est citée, chez M. Renan, six fois de la page 290 à la page 293, toujours comme justification de quelque nouveau ridicule attribué aux Juifs. Pour qui ne vérifie pas, cette épigramme prend l'importance d'une satire en règle. Or j'y trouve en tout, concernant les Juifs, ce vers : *A matre doctus nec rogare Judaeus;* le suivant n'est pas sûrement à leur compte : *Nec sulphuratae lippus institor mercis;* cf. cependant, I, 41, 4, où le marchand d'allumettes est appelé « *transtiberinus ambulator* », ce qui conduit à l'identifier avec un Juif.

(3) Cf. Joël, ouv. cit., 129 et suiv.; Friedlaender, ouv. cit., IV, 113.

(4) VII, 30, 5; 35, 6; 82, XI, 94.

(5) XII, 57, 13; cf. Renan, *Apôtres*, p. 293.

(6) La mendicité était une des plaies de Rome, comme de toutes les grandes villes. Voir entre autres Juv., V, 8; XIV, 134; 300, etc.

Digitized by Google

cependant ne mendient pas; il y en a qui sont colporteurs, qui vendent des allumettes ou les troquent contre du verre cassé (1); il en est, dans le nombre, qui ont les yeux chassieux. Infirmité commune sur les bords du Tibre, la chassie sera un des traits caractéristiques du Juif romain (2). Il y faut ajouter l'haleine mauvaise : il est vrai que Martial ne la prête qu'à ceux ou plutôt à celles qui ont jeûné et comme une conséquence du jeûne (3). Il n'importe : certains Juifs, selon Martial, sont malpropres, chassieux, mendiants, nauséabonds, marchands d'allumettes. Voilà des historiens, ses interprètes, qui transforment une nation de cinquante mille hommes au moins en un ramassis de cette catégorie.

Cependant, lorsqu'on lit Martial, il faut tout lire ; alors on remarque que le poète lui-même est servi par un esclave juif, vigoureux gaillard dont l'haleine ne paraît pas incommoder le maître (4). Dans le monde, qui n'est pas celui des brocanteurs, nous avons affaire à un poète Juif, à un acteur, à un critique littéraire (5); nous en rencontrons, non pas certes dans les maisons de prière (6), qui ont tous les vices de la petite bourgeoisie romaine, et que l'on dirait *nés sur l'Aventin, nourris des fruits de la Sabine* (7); il y en a même d'apostats qui jurent par Jupiter tonnant (8). Bien mieux, les femmes ne les repoussent pas toujours, témoin celui qui, rival de Martial, triomphe où Martial avait échoué; le souvenir de Jérusalem brûlée, la flétrissure du tribut imposé aux vaincus ne suffisent pas, le poète nous le rappelle dans un mouvement d'indignation comique, à faire pencher la balance pour les non-circoncis (9). Sans doute que leurs rivaux ont dû leurs succès à d'autres causes qu'à l'haleine mauvaise, à la malpropreté, aux ressources du commerce d'allumettes et de verre cassé. Ainsi, ce que l'on est en droit de conclure, après la lecture de Martial, relativement à la condition des Juifs dans Rome, c'est qu'il y a dans la communauté, en bas, beaucoup de misère ; à un degré plus élevé de l'échelle sociale, des vices et aussi des ridicules. Mais il y a autre chose dont Martial ne parle pas, dont il ne pouvait pas

(1) I, 41, 3. *Transtiberinus ambulator, qui pallentia sulphurata fractis permutat vitreis.* Cf. XII, 57, 14, où il est appelé *lippus*, mais n'apparaît pas évidemment comme Juif.

(2) Horace souffrait de ce mal. Voir *Sat.*, I, 5, 49 et y fait de fréquentes allusions.

(3) IV, 4, 7. La mauvaise odeur est caractérisée par une dizaine de comparaisons au nombre desquelles: *Quod jejunia sabbatariarum;* au féminin dans les meilleurs mss. On voit que Martial se plaint du peu de charme que lui offre une maîtresse juive, le jour où elle a jeûné. L'intention est tout autre que celle qu'on lui prête d'ordinaire. Il est vrai qu'on commente avec Ammien Marcellin, XXII, 5, qui avait écrit: *Judaeorum petentium et tumultuantium*, ce qui a un sens, *petere et tumultuari* formant gradation. *Fetentium* pour *Petentium* est une correction de seconde main (Ed. Eyssenhardt, p. 232); elle rend la phrase inepte. Cf. Joël, 131, note.

(4) II, 35.

(5) XI, 94: *Verpe poeta, etc.;* VII, 82.

(6) VII, 30, 5; 55, 7.

(7) Juv., III, 84: *Infantia coelum Hausit Aventini baca nutrita Sabina.*

(8) XI, 94, 7.

(9) VII, 55, 6.

Digitized by Google

parler, soit qu'il l'ignorât, soit que, le sachant, ce n'était ni son affaire, ni son goût de le dire. Il y a la masse des Juifs honnêtes et laborieux, surveillés d'un œil jaloux par la police romaine, rançonnés par le fisc qui détourne, au profit de l'empereur ou de Jupiter Capitolin, le tribut naguère envoyé au temple, et que le temple ne peut plus recevoir. Il y a ceux qui travaillent, qui prient, qui espèrent, même quand il n'y a plus d'espérance. Ceux-là n'ont pas eu d'histoire, quoiqu'ils ne fussent point parmi les peuples heureux (1) : pourquoi veut-on qu'ils aient trouvé place dans la satire?

On a vu par un détail, obscène dans la forme, mais sérieux au fond, que la frivolité de Martial a ressenti vivement l'impression que causait à Rome la lutte suprême des Juifs et la ruine de la ville sainte. L'imagination des payens en est frappée d'autant plus, que la dynastie des Flavius y conquit la meilleure part de son prestige, et que les soldats romains, déshabitués de combattre contre des ennemis héroïques, venaient de refaire un dur apprentissage. Depuis l'implacable guerre de destruction faite à Carthage par les contemporains de Caton, on avait rencontré des adversaires redoutables dans les Gaulois avec Vercingétorix, dans les Germains avec Arminius : mais il paraissait tout naturel que des Occidentaux se battissent en braves. L'Orient, la Macédoine et la Grèce avaient accoutumé à de plus faciles victoires; les expéditions de Paul-Emile, de Lucullus surtout et de Pompée, n'avaient été le plus souvent que des courses triomphales, variées par des batailles qui ressemblaient à des massacres, par des sièges qui étaient des pillages. En Judée ce fut une autre affaire : pour briser la résistance d'un petit peuple, il fallut des années, les troupes les plus solides, commandées par les meilleurs généraux avec une rigueur de discipline inusitée. Cette résistance remplit les Romains à la fois de stupeur et de colère (2). Aussi l'acharnement après la victoire fut-il sans exemple. En Judée il se traduit par des égorgements en masse; à Rome l'opinion se met à l'unisson de ces fureurs militaires. Les plus sceptiques sont secoués de la rage féroce qui, aux époques décisives de la république, sut organiser savamment l'anéantissement d'un peuple, sans laisser de place à un sentiment chevaleresque. Comme on avait piétiné sur Carthage jusqu'à en effacer les dernières traces, comme on avait traité Vercingétorix en vulgaire bandit, ainsi on s'acharna sur le pays de Judée et sur les chefs de la résistance. Les Gaulois du moins avaient trouvé grâce au lendemain du triomphe, et la mort du chef sauva son peuple de tout outrage posthume. Simon Bar Gioras et

(1) Il faut la deviner par le peu qu'en dit Josèphe, *B. J.*, VI, 9, 2. Nulle part l'égoïsme et la bassesse de l'historien n'éclatent mieux que dans l'insistance qu'il met à énumérer les bontés des Flavius à son égard, et leurs rigueurs envers les Juifs qui avaient été ses ennemis, tandis qu'il passe sous silence et la fin glorieuse d'Eléazar et les misères de la communauté juive de Rome. *Vit.*, *sub fine.*, cf. Graetz, III, 585, 593 et suiv.

(1) Tac., *Hist.*, V, 10 : *Augebat iras quod soli Judaei non cessissent.*

Digitized by Google

Jean qui avaient combattu, qui s'étaient rendus comme le héros gaulois, périrent comme lui (1). Cependant l'écrasement matériel des Juifs ne suffit pas aux rancunes de Rome ; elle tenta sur eux l'écrasement moral qu'elle avait épargné à tous ses vaincus, sauf à Hannibal (2). On peut dire que la nation juive obtint ainsi dans la réprobation, dont les vainqueurs poursuivirent son nom et ses institutions après cette terrible campagne, une place privilégiée. Elle en fut redevable, non pas, comme l'ont répété grand nombre d'historiens, à ces institutions mêmes, qui jusqu'à la dernière lutte avaient laissé les Romains assez indifférents, mais aux vertus indomptables que ces institutions avaient trempées, à la ténacité de résistance que leurs fidèles y avaient puisée.

Enfin, ce qui acheva d'exaspérer la fierté romaine, au lendemain du triomphe, où l'empereur et son fils donnèrent en spectacle les résultats de leur campagne (3), c'est que, si complète que fût la victoire, les Juifs, par Bérénice, la sœur du roi Agrippa, en remportaient une sur le cœur du jeune Titus, qui faillit élever une Juive au rang occupé naguère par Livie, par Agrippine (4). Antoine, du moins, n'avait pas étalé aux yeux de Rome, son amour pour Cléopâtre; et, si César s'était laissé prendre aux charmes de l'Égyptienne, il n'avait jamais songé à l'associer à l'empire. Quand le dictateur triompha des Gaulois, ses soldats chansonnèrent la défaite infâme que lui avait fait subir le beau Nicomède de Bithynie (5). On suppose aisément quelles furent les épigrammes qui suivirent le char de Titus, quand on répéta dans le public que la belle Bérénice l'asservissait au point de lui ôter toute prudence, tout sentiment de dignité romaine. Quelle était donc la magie de ce peuple, qui savait prendre de telles revanches, au sein même de ses défaites? On sait que, cédant enfin à l'opinion, Titus renvoya celle qu'il avait médité d'associer à l'empire (6); quand elle revint, plus tard, réclamer l'exécution des promesses reçues avant que Titus ne fut empereur, elle fut éconduite par son ancien amant. Mais les Romains de vieille roche, qui avaient arraché ce dénouement au maître, ne pardonnèrent pas aux Juifs de les avoir fait trembler une fois de plus pour le prestige de l'empire (7).

L'homme qui a le mieux traduit l'irritation de ce chauvinisme contre

(1) La ressemblance est frappante jusque dans les détails. Voir Jos., *B. J.*, VII, 5, 3 et 2, 2.

(2) Entre autres Tit.-Liv., XXI, 4 et XLIX, 1.

(3) Jos. *B. J.*, VII, 5, et suiv.

(4) Tac., *Hist.*, II, 2; Dion Cas , 66, 15 et 18; Suét., *Tit.*, 7.

(5) Suét., *Caes.*, 49.

(6) Aur. Vict., *Epit.*, 10: *Ut subiit pondus regium, Berenicen nuptias suas sperantem regredi domum et enervatorum greges abire praecepit.* Ces *enervati* sont un non-sens qui dérive d'une imitation d'Horace (*Od.*, I, 37, 9) parlant des eunuques de Cléopâtre: *Contaminato cum grege turpium morbo virorum.*

(7) Voir chez Dion Cassius par l'aventure des deux philosophes cyniques (Xiph., 66, 15) à quel diapason l'opinion était montée.

Digitized by Google

les Juifs est Tacite. Écrivain d'une rare puissance, historien d'une criante partialité, il a flatté ainsi, en la résumant, l'opinion régnante de son siècle; il a, par le prestige du talent, façonné quelque peu celle des âges suivants; il pèse encore aujourd'hui sur la réputation du peuple juif; il contribue, pour sa part, à entretenir des haines, dont la ténacité n'a d'égale que la patience de ceux qui en ont été l'objet. Il y a trente ans encore, les procédés de critique admirative dominant l'histoire littéraire, on eût été mal venu ou de contester la bonne foi de Tacite ou même d'accuser sa partialité inconsciente. La valeur artistique de son œuvre faisait passer condamnation sur toutes les exagérations dans le blâme, sur l'invraisemblance de certains récits, sur les contradictions et les absurdités même, qu'il était possible d'y relever quelquefois (1). Cependant les restrictions sur le fond des choses semblent d'autant plus naturelles, que le talent de mise en œuvre paraît plus considérable. Ce que l'on peut appeler la puissance *subjective* d'un historien est si peu la garantie de sa sincérité *objective*, qu'elle n'est pas loin, en quelque cas, d'en être la négation. Que sera-ce, si son génie est la résultante d'un milieu où l'impartialité est impossible, où il y a surtout de la sincérité dans les préventions et dans les haines traditionnelles (2), où l'éducation littéraire, dès le premier âge, est une école de mensonge, tout au moins d'exagération? Tacite a été formé par la discipline déclamatoire, qui depuis Néron a gâté à Rome les meilleurs esprits; quoiqu'il se défende de rien abandonner dans son œuvre, ni à la faveur, ni au dénigrement, comment aurait-il pu dépouiller, sous les Flavius d'abord, la manie de noircir le passé pour flatter le présent; plus tard, sous les Antonins, le besoin généreux de dresser l'acte d'accusation de la tyrannie en général, pour rendre hommage au régime libéral qui lui avait succédé? Sa vie publique commence sous Vespasien, sa faveur grandit sous Titus; elle ne s'arrête pas avec Domitien, elle arrive au sommet avec la dynastie nouvelle. Tacite épouse toutes les rancunes des Flavius contre les empereurs (3) précédents; il compose les *Annales* et les *Histoires*, moins sur la foi des documents originaux, qu'en condensant les libelles, les mémoires, les monographies de toute sorte, où des auteurs, pour la plupart inconnus aujourd'hui, écrivaient non pas tant sous la dictée des faits que sous celle de leurs rancunes ou de leurs intérêts (4). En ce qui concerne les Juifs,

(1) Des défauts de ce genre dans les ouvrages de Tacite ont été relevés par Süvers (*Tiberius und Tacitus;* cf. Duruy, *De Tiberio imperatore*), Stahr, *Bilder aus dem Alterthum*, passim, Karsten, *De Taciti fide, etc.*, H. Schiller, *Geschichte des Rœm. Kaiserr.*), etc., etc.

(2) Tacite a fort bien jugé ses prédécesseurs à ce point de vue; mais peut-il se flatter d'avoir échappé aux influences qu'ils ont subies tous? Nous ne le pensons pas. Voir *Hist.*, I, 1: *Simul veritas infracta plurimis modis, etc.*, surtout: *Ambitionem scriptoris facile averseris; obtrectatio et livor pronis auribus accipiuntur.*

(3) *Hist.*, I, 1.

(4) H. Schiller, ouv. cit., 14 et suiv., surtout p. 7 : « *Archivalische Studien hat er nie gemacht.* »

Digitized by Google

il est trop évident que Tacite a manqué au premier devoir d'un historien, qui est de s'informer, avec un égal soin, des deux partis en cause. Il a raconté les faits de la grande guerre, avec des *Mémoires* de Vespasien (1) et un ouvrage de M. Antonius Julianus, qui fut procurateur de la Judée, au moment du siège de Jérusalem. Mais il a négligé de recourir aux ouvrages de Josèphe et de Justus de Thibériade, dont il n'a pu cependant ignorer l'existence, puisque les premiers, du moins, avaient été écrits à Rome et soumis à l'approbation de Titus (2). Il les a dédaignés, dit un critique allemand (3), parce qu'ils étaient d'un Juif et d'un affranchi ; et, s'il faut en croire ce critique, il fit bien d'en user ainsi. Des opinions de ce genre sont jugées quand on les a citées. Si Tacite a été volontairement partial comme historien, il lui a manqué encore de tempérer la raideur de son bourgeoisisme romain par une certaine dose de philosophie indépendante et nettement définie (4). Comme Quintilien, dont il a été l'élève, il appartient à la foule des payens intelligents, qui, ayant goûté un peu aux doctrines des diverses écoles philosophiques sur les grandes questions de métaphysique et de morale, n'ont su, franchement, ni en adopter ni en rejeter aucune, qui se bornent à les accommoder, tant bien que mal, aux absurdités du polythéisme officiel. On s'en aperçoit sans peine lorsqu'on lit les renseignements qu'il a condensés au cinquième livre de ses *Histoires* sur les institutions politiques et religieuses de la nation juive.....

..... Je veux bien que, dans tout ce tableau, la confusion des chrétiens et de leur détachement des choses terrestres, avec les Juifs proprement dits, dont la pure croyance est d'un caractère plus positif, a dû embarrasser un payen superficiel. Mais Tacite en est-il plus excusable d'avoir négligé des renseignements qui étaient sous sa main, de n'avoir pas fait un effort d'équité pour établir les choses vraies, en supprimant les choses contradictoires? Aussi, de tous les écrivains de l'antiquité gréco-latine, sans en excepter les calomniateurs de profession comme Apion, dont les exagérations tombaient d'elles-mêmes, pas un n'a parlé des Juifs avec un dédain plus grand, non seulement de la justice, mais d'une saine méthode historique. Ajoutons qu'il a aggravé les erreurs des autres par le ton d'ardente conviction qu'il apporte à l'expression de toutes ses idées. A l'heure où les Juifs ont à se défendre, et contre le polythéisme surexcité par leur résistance, et contre la propagande chrétienne, qui rompait enfin une solidarité compromettante, Tacite jeta ces flétrissures en pâture

(1) Dont parle Josèphe, *Vit*, 65. Antonius Julianus (sur son rôle dans la guerre, voy Jos., *Bel. J.*, VI, 4, 3) est cité comme historien de la guerre des Juifs par Minut. Felix, *Oct.*, 33, 4. Le rapport avec Tacite a été conjecturé par J. Bernays, *Sulpic. Sev.*, p. 56.

(2) Jos., *Vit.*, 65; contre Apion, 1, 9.

(3) Nipperdey, Introd à son édit. des *Annales*, p. 30 (édit. Weidmann): « *Und daran wird er auch im wesentlichen recht gethan haben* ».

(4) Sur l'absence de vraie philosophie chez Tacite, voy. Friedlænder, IV, p. 161.

Digitized by Google

aux passions politiques et religieuses. Dans un milieu, où la polémique historique réfutant les erreurs, éprouvant les témoignages et triant la vérité, était à peu près inconnue, il put impunément faire la loi à l'opinion; il servit également des hostilités contraires. Le résultat a été tel que, durant des siècles, les jugements de Strabon, de Trogue-Pompée, de Dion Cassius, sans parler de plusieurs autres que nous avons discutés dans cette étude, se sont trouvés étouffés en quelque sorte par la voix de Tacite.

Il va de soi qu'ayant ainsi apprécié d'une façon générale et théorique le caractère du peuple juif, l'historien juge avec la même partialité haineuse son rôle dans les évènements divers auxquels ce peuple s'est trouvé mêlé. Nous n'avons plus ni le récit du règne de Caligula, ni une grande partie de celui de Claude; la fin du règne de Titus et celui de Domitien en entier manquent également (70 à 96); ces évènements, en dehors du siège, se réduisent donc à deux principaux; à l'expulsion des partisans de la religion juive et des cultes égyptiens sous Tibère; à la persécution des chrétiens sous Néron. Le premier nous est connu par des écrivains antérieurs à Tacite ou du même temps que lui; le second, mentionné par Suétone seulement, qui peut l'avoir pris dans Tacite, a défrayé surtout la littérature chrétienne depuis Tertullien. Quand nous aurons dit des rigueurs déployées par Tibère contre les Juifs, qu'elles ont l'approbation de l'historien, qu'il y ajoute même de son fonds des commentaires injurieux, nous pourrons nous dispenser d'insister d'avantage (1).

Il n'en est pas de même de la persécution que Néron aurait fait subir aux chrétiens, après l'incendie de Rome (2). Bien des détails étranges y soulèvent des doutes; si l'ensemble saisit l'imagination comme un véritable cauchemar, les poètes et les historiens qui font de la poésie y ont trouvé une riche matière (3); les esprits critiques, curieux avant tout de l'exactitude des choses, y ont relevé des contradictions et des obscurités (4). Il paraît tout d'abord étrange que la distinction entre chrétiens et Juifs fut dès lors assez nettement établie pour que les Romains sévissent contre les uns en épargnant les autres. Josèphe, loin de mentionner aucune persécution durant le règne de Néron, semble insinuer, au contraire, que l'on a chargé la mémoire de cet empereur de forfaits dont il ne fut point l'auteur (5). L'incendie de Rome a été de ceux-là. D'autre part, aucun écrivain, avant Tacite, dont les *Annales* ne virent le jour que

(1) *Ann.*, II, 85: *Si ob gravitatem coeli interissent, vile damnum.*

(2) *Ann.*, XV, 44.

(3) Voir entre autres Latour Saint-Ybars, *Néron*, 436 et suiv.; cf. Renan *Antechrist*, 145 et suiv. racontant ces faits dans un mélange vraiment enchanteur de poésie et d'histoire.

(4) Ewald, *Gesch. des Volkes Israel*, VI, 628, n° 1; et surtout H. Schiller, ouv. cit., 433 et suiv.

(5) *Ant. Jud.*, XX, 8, 3. Tous les récits de persécutions pour cause de Christianisme avant Trajan sont du domaine de la légende. Voir Joël, II, 2 et suiv.

Digitized by Google

vers 117, ne parle d'une persécution religieuse à cette époque (1). Si on remarque que le récit de Tacite, en ce qui concerne Néron aussi bien que les chrétiens, implique des contradictions tout au moins singulières (2), on est amené à cette double hypothèse : ou Tacite raconte un fait qui n'a pas eu lieu comme il le raconte; ou le récit mis sous son nom est une supercherie littéraire, pareille au prétendu témoignage de Josèphe sur Jésus (3). C'est cette dernière opinion qu'a soutenue récemment, avec plus de conviction que de rigueur scientifique, un amateur de paradoxes, dans les *Annales* de la Faculté des lettres de Bordeaux (4). Malheureusement pour cette thèse, il ne suffit pas de relever chez un historien des contradictions et des invraisemblances pour en déduire l'inauthenticité de ce que les manuscrits affirment être son ouvrage. Il y faut noter d'abord des impossibilités concernant les faits, relativement à celui qui les raconte; ensuite, et ce sont là les arguments les plus solides, une altération du style par des procédés d'imitation maladroite. A ce derniers point de vue, la démonstration dont nous parlons est manquée; tous le détails du tableau tracé par Tacite portent la marque de sa main; son vocabulaire, sa syntaxe, le tour abrupt et concis de sa pensée s'y reconnaissent sans peine (5). Les inductions tirées de la *Chronique* de Sulpice Sévère sont sans valeur, car la *Chronique* a été fabriquée à vue des ouvrages de Tacite; elle comporte de ce chef deux latinités très différentes : l'une de l'historien payen, qui est carastéristique; l'autre du narrateur chrétien, remarquable par sa platitude (6).

Si du style nous passons aux faits, les impossibilités relevées par

(1) Pline mentionne l'incendie (XVII, 1, 4) qu'il met au compte de Néron, ce qui est faux. Les passages de Sénèque *De Ira*, III, 6; *Ep.*, 14, 4, de Martial, X, 24, 5, et de Juvénal, I, 155, VIII, 235, ne font que des allusions au supplice des incendiaires en général, à la *tunica molesta;* le passage de Juv., I, 1, 5, est des plus obscurs Ce qui prouve que ces supplices sont antérieurs à Néron, c'est un passage de Philon, ouv. cit. par Borghesi, V, p. 532 où ils sont décrits dès le règne de Caligula.

(2) *Ant, Jud.*, XVIII, 3, 3. Voyez Schürer, *Nentestam. Zeitgesch.*, p. 286 et suiv.

(3) Voir H. Schiller, *Ein Problem der Tacituserklaerung*, dans les *Commentationes in honorem Th. Mommsen*, p. 41 et suiv.

(4) *La Persécution des Chrétiens sous Néron*, par M. Hochart; deuxième série, 1844, n° 2, p. 44 et suiv.

(5) Je ne sais si M. Hochart s'imagine qu'il est facile de fabriquer du Tacite et de dérober cette supercherie à la critique. Les objections qu'il tire du style tendraient à le faire croire; elles sont au nombre de deux. M. Hochart est choqué par *auctor nominis*, pour désigner le personnage dont le nom a été donné à ses adhérents; or Tacite a, avec un sens tout à fait pareil, *An*, XI, 14: *Cadmum... artis ejus auctorem*, c'est-à-dire *inventorem;* et XV, 44: *Juliae stirpis auctorem Æneam*. Comment a-t-il pu dire ensuite que *imperitare* au sens de *être empereur* n'est pas du temps de Tacite? Sans parler d'autres auteurs, il y en a dans les *Annales* une dizaine d'exemples au moins, entre autres XII, 65: *Si Nero imperitaret;* XIII, 32: *Imperitante Claudio*. Cf. III, 24; IV, 62; XI, 14; XIII, 42; XV, 44. Voilà en vérité une démonstration bien fondée!

(6) Où en serions-nous s'il fallait rejeter tous les textes qui ont été plagiés plus tard? Est-ce que M. Hochart voudrait par hasard que Tacite eût copié Tertullien et Sulpice Sévère? et s'il a été copié par eux, est-ce une raison pour qu'on le supprime? Voir ouv. cit., p. 141 et suiv.

Digitized by Google

M. Hochart se réduisent à une seule: c'est que le nom de chrétien était inconnu non seulement au temps de Néron, mais encore au temps de Tacite. Quoi ! près de cinquante années après la destruction du temple, soixante ans après la présence de saint Paul à Rome? J'accorde que l'argument tiré des *Actes des Apôtres* en faveur de l'antiquité de ce nom, n'a pas, devant la science, une autorité considérable, la composition de cette œuvre devant être placée, suivant les plus grandes probabilités, dans la seconde ou la troisième dizaine du IIe siècle, c'est-à-dire au temps même où Tacite venait de publier ses *Annales* [117 ap. J.-C.] (1). Mais, si l'on trouve des sceptiques pour mettre en doute l'authenticité de la correspondance de Pline et de Trajan (2), n'est-ce pas pousser la négation systématique aux limites de l'absurde, que de retrancher encore une phrase à Suétone (3), puis une autre à Tacite, celle que rapporte Sulpice Sévère sur la distinction des chrétiens et des Juifs (4)? Etait-il donc si invraisemblable que les payens de Rome, à qui la propagande de saint Paul avait répété à chaque phrase (V. les *Epitres*) le nom de *Christ*, en eussent tiré, au bout d'un demi-siècle, le mot *Christianus*, comme ils formaient couramment des noms de ce genre dans des cas analogues? (*Herodiani*, *Cœsariani*, etc.). Pour prouver qu'il n'y eut pas une persécution de chrétiens sous le règne de Néron, il y avait de meilleurs arguments; on a préféré s'embarquer dans une démonstration impossible, qui se ramène, en fin de compte, à une pétition de principes.

Il n'en reste qu'une chose, d'autres l'avaient dite avant : c'est que Tacite et Suétone ont transporté un mot, qui n'était en usage que depuis Trajan, dans le récit d'un évènement auquel ce mot a été étranger. C'est qu'ils s'en sont servis pour rendre un peu plus clairs et plus plausibles des faits qui, sans lui et même avec lui, restent obscurs et invraisemblables. Au lendemain de l'incendie que Néron n'avait pas allumé, les choses se sont sans doute passées de la façon suivante:

Lorsque Rome fut éprouvée par ce cataclysme, le plus effrayant qui l'eût frappée depuis l'invasion gauloise, il est probable que des Judéo-chrétiens, pour qui le Messie était venu ou sur le point de venir, ne cachèrent point leur satisfaction (5). Depuis longtemps des voix prophétiques annonçaient la destruction de l'empire infâme par le feu du ciel,

(1) Zeller, *Apostelgesch.*, p. 476.

(2) Havet, *Le Christianisme et ses origines*, IV, p. 156.

(3) Suét., *Ner.*, 16: *Afflicti suppliciis christiani, genus hominum superstitionis novae ac maleficae.* Sans compter le passage du même auteur, *Claud.*, 25: *Chresto impulsore tumultuantes.*

(4) Sulp. Sev., *Chron.* II, 30, 6: *Quippe has religiones, licet contrarias sibi, iisdem tamen auctoribus profectas; Christianos ex Judeis extitisse, radice sublata stirpem facile perituram.* Cf. J. Bernays, *Sulpic. Sev.*, p. 57. M H. ne connaît pas cette phrase, et il a négligé de lire le travail de Bernays.

(5) Cf. H. Schiller, ouv. cit., 432 et suiv.; Renan, *Antechr.*, p. 154.

Digitized by Google

promettant la revanche des croyants qui regardaient vers l'Orient Que ceux-ci, en manifestant leur joie, aient donné l'éveil à la police romaine; que les plus compromis aient été traduits en justice et punis du supplice des incendiaires, cela est fort vraisemblable. Mais la répression n'a pas plus frappé sur un peuple en masse, que Néron n'a été lui-même l'auteur de l'incendie. Or, ces deux affirmations sont connexes chez Tacite; elles le restent chez les écrivains ecclésiastiques; toutes deux sont destinées, sous les Antonins, à rendre Néron odieux; après Tacite, à séparer la cause des chrétiens de celle des Juifs, quand celle-ci devenait de jour en jour plus odieuse. Quant à l'accusation, que les Juifs zélés de Rome ont dû se faire les délateurs de la secte nouvelle, sortie de leur sein, et assouvir leur fanatisme en réclamant l'intervention de Poppée auprès de l'empereur, elle est contraire à toute vraisemblance; elle n'a d'autre fondement que l'imagination complaisante de quelques modernes (1).

Tacite est bien vraiment l'auteur de la sinistre peinture qui nous montre les sectateurs d'une religion nouvelle, éclairant, torches vivantes, les jardins où Néron se donnait en spectacle à la foule. Mais il faut ajouter qu'il a tracé cette peinture beaucoup plus avec les idées de son milieu, qu'avec celles des temps où les faits ont pu se passer. De là, ses exagérations de langage à l'endroit de Néron et à celui de ses victimes. L'un est un monstre dont la cruauté passe toute croyance; les autres sont un ramassis de misérables, moins coupables d'avoir allumé l'incendie que d'être unis dans la haine du reste de l'humanité (2). Nous connaissons la plume qui, dans les *Histoires*, a calomnié le peuple juif; c'est la même pensée, ce sont les mêmes expressions; comme si Tacite, au moment où il est surtout occupé à noircir la mémoire de Néron, était incapable de modérer ses sentiments anti-judaïques, comme s'il préférait justifier un peu le monstre d'avoir déchargé le crime d'incendie sur une race exécrable, plutôt que de taire sa haine, même en face de pareils supplices. En nommant les chrétiens, il ne les distingue pas des Juifs; il les choisit de préférence, en vertu des idées de son temps, comme les plus déterminés d'entre les croyants venus de Judée; c'est comme Juifs qu'il les traite avec mépris; et, si les Juifs proprement dits avaient été, en quelque chose, responsables de leur sort, il n'eût pas manqué et de nous l'apprendre, peut-être même de trouver les chrétiens dignes de pitié, non pas d'exécration... (3)

(1) Latour Saint-Ybars, p 430; Aubé, *Hist. des persécutions de l'Église*, p. 86 et suiv. (2e édit.), en dernier lieu Renan, *Antechrist*, 159 Elle a pris naissance dans les églises chrétiennes: il était d'une bonne politique de confondre la cause du peuple déicide avec celle du monstre le plus extraordinaire que le paganisme ait produit.

(2) *Haud perinde in crimine incendii quam odio humani generis conjuncti sunt.*

(3) *Cf. Hist.*, V, 5: *adversus omnes alios hostile odium* = *Ann.*, XV, 5: *odium generis humani.— Per flagitia invisos (Ann.)* = *contemnere deos, exuere patriam; parentes, liberos,*

Digitized by Google

A l'heure où les générations d'écrivains, qui ont vu se lever l'astre des Flavius, disparaissent de ce monde, disparaît aussi le judaïsme en tant que puissance politique. Un rôle nouveau, des épreuves et des luttes nouvelles commencent pour lui ; sa résistance contre le paganisme est terminée ; par l'anéantissement de l'autonomie nationale, il obtient, à quelques restrictions près, la liberté de ses croyances à l'abri de la loi romaine ; l'opinion et la littérature vont se détourner de lui pour se fixer, avec une attention toujours croissante, sur l'Église chrétienne issue de son sein. Notre question est donc épuisée : du mépris prétendu dont la civilisation romaine aurait honoré le judaïsme par privilège spécial, il n'y a chez les écrivains latins aucune trace avant la grande guerre qui ruina son indépendance. Le principe monothéiste de la foi juive, les scrupules religieux découlant de ce principe ont été respectés depuis Pompée par les pouvoirs publics de Rome ; ils ont obtenu de l'opinion, représentée par des écrivains illustres, plus d'un hommage. Les résistances à l'apothéose des empereurs ont valu aux Juifs, jusqu'à Néron, quelques rigueurs auxquelles la voix publique ne semble pas plus avoir applaudi, qu'elle ne s'est irritée sérieusement de ces résistances, tant qu'elles se sont concentrées dans le domaine de la spéculation religieuse. C'est la guerre sanglante, terminée par Titus, qui a allumé chez les payens des haines, dont l'expression tâche à revêtir les formes du mépris. Cependant, lorsqu'on va au fond des paroles de mépris prononcées alors, le véritable sentiment qui les inspire apparaît comme une crainte vague pour l'avenir de l'esprit payen. Cette crainte, depuis longtemps justifiée par un prosélytisme de plus en plus envahissant, passe de l'esprit des hommes d'État dans celui de la foule, parce que la lutte suprême engagée autour de Jérusalem a donné à tout le monde la mesure de la puissance morale du judaïsme. Alors on médite la parole profonde de Sénèque : « Cette nation scélérate, répandue sur toute la terre, quoique vaincue, a donné des lois aux vainqueurs ! » et l'on veut tuer par la diffamation ceux que l'on a écrasés par les armes. Mais la colère dont témoignent les manifestations diverses de ce sentiment est le plus bel hommage qu'un peuple asservi ait recueilli dans l'histoire.

J.-A. HILD.

fratres vilia habere, nihil inter se illicitum, projectissima ad libidinem Gens (*Hist*). — *Superstitio rursum erumpebat* (*Ann*) = *Gens superstitioni obnoxia*, et : *pervicacia superstitionis* (*Hist.*, II, 14). Cf. Schiller, *Op. cit.*, p. 46.

Digitized by Google

TITE-LIVE. — Edit. Weissenborn

Traduction par J. VESSEREAU, boursier d'agrégation (1)

(Suite)

Des idées religieuses et morales de Tite-Live découlent enfin ses principes politiques et ses théories sur l'État et sur sa constitution. C'est sous la République que se sont développées toutes les plus nobles qualités, toutes les vertus du caractère romain, que les dieux ont comblé de prospérités les grands hommes qui soutinrent et servirent l'État, qu'ils ont enfin élevé l'État lui-même au plus haut degré de puissance. Il était donc naturel que Tite-Live, surtout en présence de la décadence de son époque, ne rêvât pour sa patrie d'autre constitution que la constitution républicaine. Préparée sous la domination des rois, v. 1, 46, 1; — 2, 1, 3; — établie définitivement après leur expulsion, cette constitution lui semble devoir être éternelle, v. 2, 15, 3 : « Eam esse voluntatem omnium, ut, qui libertati erit in illa urbe finis, idem urbi sit. » Déjà, sans doute, à son époque commençait à s'établir la monarchie ; sous le couvert de la forme républicaine et à côté d'elle s'introduisait le despotisme, ce *regnum* si redouté des Romains, estimé par les tyrans seuls, v. 2, 3, 3, 9, 3 ; Tite-Live ne pouvait se le dissimuler, et cependant il ne craint pas d'affirmer hautement ses convictions, v. 27, 19, 4 : « Regium nomen, alibi magnum, Romae intolerabile esse » ; — 37, 54, 6 : « Non animi nostri... nos, sed rerum natura, quae potentissima est, disjungit, ut nos liberi etiam aliorum libertatis causam agamus, reges serva omnia et subjecta imperio suo esse velint » ; — 44, 24, 2 : « Natura inimica inter se esse liberam civitatem et regem ». Obéir à un tyran et à ses caprices est chose indigne d'un homme et intolérable à un Romain, v. 1, 59, 9 ; — 2, 10, 8, 12, 2 ; — 4, 15, 3 ; — 6, 20, 5 ; — 23, 3, 5, etc. Bien que les aspirations monarchiques lui paraissent un sentiment des plus élevés, v. 27, 19, 5 ; — 31, 16, 1, etc., les rois ne sont pour lui, à quelques exceptions près (v. 1, 48, 8 ; — 24, 5, 1 ; — 35, 15, 3), que ce qu'ils furent dans les royaumes formés en Orient des débris de la monarchie d'Alexandre le Grand, ou chez les autres nations barbares, c'est-à-dire portés à la tyrannie, v. 24, 4, 2, injustes, cruels et orgueilleux, v. 2, 3, 4 ; — 9, 18, 4 ; — 31, 18, 7 ; — 35, 15, 4. — La liberté est l'ornement des braves, v. 28, 19, 14 ; — elle porte en elle-même ses attraits, v. 2, 9, 3 ; elle est saluée par tous avec des cris de joie, v. 24, 21, 3 ; — 33, 32, 9. — Mais une telle *libertas* ne consiste pas dans le gouvernement de la foule, v. 2, 1, 4 : — la foule est mobile et capricieuse, tantôt rampante, tantôt arrogante, toujours tournée vers le mal, v. 2, 7, 5 ; — 24, 31, 14 ; — 31, 34, 3 ; — 42, 30, 1 : « In liberis gentibus populisque plebes ubique omnis ferme, ut solet, dete-

(1) Berlin, Weidmann.

Digitized by Google

rioris erat »; — elle est incapable de se gouverner elle-même et d'établir la vraie liberté, v. 24, 25, 8 : « Haec natura multitudinis est : aut servit humiliter aut superbe dominatur; libertatem, quæ media est, nec sumere modice nec habere sciunt. » Quant à la liberté, ce n'est pas chez les tribuns, dans une manie effrénée de tout innover, ce n'est pas dans la ténacité opiniâtre d'un esprit de parti, comme chez Appius Claudius, ni dans l'opposition inconsidérée d'un Flaminius, d'un Terentius Varro, etc., qu'elle se montre véritablement; mais elle repose plutôt sur la soumission des magistrats à la loi et aux coutumes des ancêtres, sur le changement annuel de ces magistrats. Voir 2, 1, 1; — 5, 6, 17, où Appius réprimande les tribuns et le peuple en ces termes : « Ea demum Romae libertas est non senatum, non magistratus, non leges, non mores majorum, non instituta patrum, non disciplinam vereri militiae »; elle repose sur le respect de la loi, sur le patriotisme des citoyens, sur leur sentiment de la justice, sur une heureuse hiérarchie dans les classes de la société, v. 1, 42, 4, en même temps que sur leur concorde, v. 7, 40, 2 : « Nondum erant tam fortes ad sanguinem civilem, nec praeter externa noverant bella, ultimaque rabies secessio ab suis habebatur »; elle repose enfin sur une aristocratie modérée, forte et intelligente, telle que la représentait le Sénat dans les meilleurs temps de Rome. Tite-Live pouvait croire, comme bien d'autres, que cette antique constitution, cette noble domination des meilleurs fut représentée, en face des menées fougueuses des tribuns et des vues ambitieuses de César, par Pompée et son parti ; l'aristocratie de cette époque, qu'il ne connut pas par lui-même, devait lui paraître bien plus noble et plus digne qu'elle ne l'avait été en réalité ; aussi pouvait-il parler avec éloge non-seulement de Pompée, mais aussi de ses partisans Scipion et Afranius, v. Tac., *Ann.*, 4, 34. — Sur César, il s'exprimait en ces termes : « In incerto esse utrum illum nasci magis reipublicae profuerit, an non nasci », v. Senec., *N. Q.* 5, 18, 4. — Mais, dans cet aveu, il faut plutôt voir une expression du sentiment d'admiration que César causait à l'écrivain, que l'affirmation d'une opinion politique ou d'une conviction bien arrêtée ; Tite-Live était bien éloigné de chercher par là à contrarier le prince et ses projets; aussi comprend-on sans peine comment Auguste, qui persécutait d'autres historiens et qui donna même à l'historien le nom de Pompéien, ne lui en conserva pas moins toutes ses bonnes grâces, et ne vit dans l'aveu précédent que l'expression d'une sentimentalité débonnaire ou le souhait d'un rêveur, aspirant à un état de choses qui n'existait pas encore ou qui avait disparu depuis longtemps. Mais, quand il compare son époque avec le temps passé, Tite-Live ressent une certaine mélancolie, une aigreur qui, malgré le calme et l'éclat du présent, se révèle en bien des endroits avec le ton de la douleur ou du blâme, surtout quand il s'agit de la religion et de la morale; ramener à la pureté antique l'état religieux et moral de son temps, voilà ce qu'il considère comme le premier de ses devoirs.

Digitized by Google

Enfin Tite-Live aspire avant tout, comme il le déclare lui-même dans sa préface, à donner à son récit un caractère digne de la grandeur du sujet, à charmer et à entraîner le lecteur; il attache d'autant plus de prix à la beauté de la forme, que l'antiquité la négligeait, v. 27, 37, 13 : « Carmen... illa tempestate forsitan laudabile rudibus ingeniis, nunc abhorrens et inconditum », qu'elle manquait à ses prédécesseurs, et qu'elle était exigée par le goût plus délicat de ses contemporains. Ce double but, esthétique et moral, il crut l'atteindre infailliblement, en se pénétrant de l'esprit romain, indispensable à quiconque tentait d'écrire l'histoire du peuple romain, en s'inspirant du souffle de la vie républicaine. Ainsi préparé, il n'y avait qu'à retracer avec vigueur les traits saillants et les qualités essentielles du caractère romain, tels qu'on pouvait les distinguer dans le passé, présenter les belles actions de son peuple comme autant d'exemples à imiter, tirer de la nuit du passé, peindre avec leurs sentiments et leur esprit les grands hommes qui ont marché à la tête de Rome, et répandre par là sur les différentes parties de l'œuvre toute la richesse, tout l'éclat d'un style fleuri.

(A suivre.)

VARIÉTÉ

M. FRANCISQUE SARCEY ET LE VERS LATIN

La suppression du vers latin a été l'occasion d'un échange de correspondance entre M. Francisque Sarcey et un élève du lycée Louis-le-Grand, ancien élève du lycée de Poitiers. Celui-ci, candidat de première année à l'École Normale, a exprimé dans un sonnet la satisfaction, mêlée de tristesse pourtant, que lui causait la mesure prise par le Ministre. M. Sarcey a répondu en faisant l'éloge de la poésie française en quelques vers latins fort bien tournés. Les adorateurs exclusifs de la Muse nationale ou de la Muse antique y trouveront leur compte, la glorification de l'une étant faite dans la langue de l'autre. M. Sarcey n'a voulu froisser personne. A trente et quelques années de distance, il mérite encore l'éloge ou la critique que « *ce diable d'About* » faisait de lui sur les bancs de l'École Normale :

. . . . . .
Il fait froid, mais il fait chaud.
Je le blâme et je le loue,
Et l'administration
A tort, bien qu'elle ait raison (1).

(1) *Souvenirs de jeunesse*, FRANCISQUE SARCEY.

Digitized by Google

Au surplus, voici la pièce de l'écolier et les vers de l'éminent écrivain français, resté maître en fait de poésie latine :

« O Muse des Latins, pleure du haut des cieux !
» Quand tu chantais les vers d'Ovide et de Catulle,
» Lorsque tu soupirais les plaintes de Tibulle,
» Non, tu n'aurais pas cru que des audacieux,

» Dont l'imprudente ardeur devant rien ne recule,
» Te réservaient un jour ce sort injurieux !
» Pleure ! ils ont d'un arrêt injuste et ridicule
» Renversé pour jamais ton trône radieux.

» Oh ! je ne cherche pas à consoler tes mânes !
» Il faut bien l'avouer, je suis un des profanes,
» Qui de tes dons sacrés n'eurent jamais l'honneur !

» Toujours à tes bontés je me montrai rebelle,
» Et je te vois tomber, toi naguère si belle,
» A coup sûr sans regret, mais du moins sans bonheur. »

Réponse de M. Sarcey :

Unde preces, lacrimæque tuæ quod, nobilis exsul,
E veteri, vetus ipsa, domo nunc Musa Maronis
Evolet, et fugiens iras furcamque Ministri
Parnassique gradus et amænas deserat ædes ?

Altera Musa subit, quæ te respexit inertem,
Gallica ; quam noster coluit Cornelius, et quam
Carmine secreto juvenes venerantur alumni

Musa latina, vale ! quam lampada tradere par est,
Deficiente manu, soror accipit altera rursus
Et rediviva facem dea porrigit immortalem.

. . . . . .

Le Rédacteur en Chef-Gérant : V. ARREN.

Poitiers. — Typ. de MARCIREAU et Cie.

Digitized by Google

FÉVRIER 1886. QUATRIÈME ANNÉE. — N° 2.

BULLETIN MENSUEL

DE LA

FACULTÉ DES LETTRES

DE POITIERS

CHRONIQUE

Le conseil général des Facultés s'est réuni le 2 février, à l'hôtel de l'Académie, sous la présidence de M. Chaignet. La Faculté des lettres y est représentée par M. Arren, doyen, membre de droit, et par MM. Hanriot et Hild, membres élus par leurs collègues. Nous tiendrons nos lecteurs au courant des travaux du Conseil.

***

Notre ancien collègue, M. Frédéric Plessis, actuellement maître de conférences à la Faculté de Caen, a été reçu, la semaine dernière, docteur ès lettres à la Sorbonne. Après une longue et brillante soutenance, il a été admis au grade *à l'unanimité*, avec les éloges publics du Jury et les applaudissements de l'auditoire. La Faculté des lettres de Poitiers, où M. Plessis a laissé d'excellents souvenirs et d'unanimes regrets, est heureuse du succès mérité qu'il vient d'obtenir et lui adresse ses plus chaleureuses félicitations.

***

Nous avons repris le samedi 16 janvier nos conférences du soir, dont l'importance et la popularité s'accroissent d'année en année ; plus de cinq cents personnes y assistent régulièrement. Le prochain numéro du Bulletin publiera intégralement la conférence de cette semaine faite par M. Hild sur *les Facultés de Poitiers et le décret du 25 décembre 1885.*

***

Les candidats au baccalauréat ès lettres (1re partie) seront interrogés aux sessions de juillet-août et de novembre 1886 sur les auteurs portés

Digitized by Google

au programme de 1880 pour la seconde et la troisième, et sur les auteurs du programme de 1885 pour la rhétorique.

Une session extraordinaire pour le baccalauréat ès lettres (2e partie) sera ouverte à la Faculté de Poitiers le 12 avril 1886. Cette session est exclusivement réservée aux candidats précédemment ajournés à la deuxième série des épreuves.

PRÉPARATION PAR CORRESPONDANCE

Question de grammaire de la 4e série.

SUR LES VERBES DÉFECTIFS, EN LATIN.

I. L'étude des mots défectifs en latin présente un double avantage. Outre l'intérêt général et d'ordre historique qui s'attache à l'examen approfondi d'un fait grammatical quelconque, il est aisé d'apercevoir ici le côté très pratique d'un pareil travail, pour tous ceux du moins qui ont l'occasion soit de rédiger eux-mêmes, soit de juger des rédactions en cette langue morte. Là où il n'y a plus vie, il n'y a plus espoir d'amendement. Nous devons prendre pour type de notre imitation le latin de la période classique, avec ses lacunes et ses défauts, et rejeter toute locution qui serait latine de droit, mais qui ne l'était pas alors de fait. Ainsi, s'il est bon de faire, pour notre instruction, l'inventaire des richesses du latin, il n'est pas inutile de constater aussi ce qui lui manque : d'abord, parce que la recherche des causes de ces imperfections est une excellente occasion de nous initier à plusieurs détails du développement de la langue ; et puis pour éviter de compléter, après coup, cette langue par des expressions qu'elle n'admettait pas, à la bonne époque.

Je ne parlerai pas ici de la question des *noms* défectifs, que nos étudiants ont à traiter en ce moment ; mais je prends dans un sujet analogue, celui des *verbes* défectifs, une partie de ce qu'il y aurait à dire sur les conjugaisons de *sum* et de *fero*.

II. La conjugaison du verbe substantif est constituée, en latin, par l'association des mots *esse* et *fore*, défectifs chacun à sa manière. De l'alliance de ces deux débris est résulté un mélange curieux d'abondance et de pénurie.

Digitized by Google

Fore est l'infinitif de la racine *fu*, comme *dare* de la racine *da*. La racine *fu* signifiant « croître, devenir », *fore* a pris le sens d'un infinitif futur, « devoir être ». C'est là un luxe qu'on ne retrouve, pour d'autres verbes, que dans la langue archaïque : Plaute emploie, par exemple, des formes comme *impetrassere*, « devoir obtenir », etc., mais la langue classique est obligée de recourir à la périphrase, *impetraturum esse*.

Les deux formes *forem* et *essem* sont restées ensemble, comme *fore* et *esse ;* seulement, dans leur emploi, on ne distingue pas toujours leurs sens propres, qui étaient probablement *forem* « je serais », *essem* « que je fusse ». Du reste, *forem* n'a pas ses deux premières personnes du pluriel.

Un autre double emploi qui s'est produit dans cette conjugaison est celui des deux subjonctifs *fuam* et *sim*. Il est certain que ces mots avaient tout d'abord des nuances de signification très appréciables ; mais la langue ayant définitivement renoncé à toute distinction de sens entre le subjonctif et l'optatif, l'un des deux a dû disparaître. On trouve *fuam*, *fuas*, *fuat* et *fuant* chez Plaute ; Virgile a employé *fuat*, Enéide, X, 108 ; les deux premières personnes du pluriel correspondantes ont dû périr avant les autres, comme dans *forem*, car on n'en trouve point d'exemples.

L'ancien présent inchoatif de la racine *es*, *escit*, etc., dont le grec ionien possède l'imparfait, ἔσκε, etc., étant devenu pour le sens un futur, a fait concurrence au futur légitime : Lucrèce finit le vers 612 de son premier livre par *quid escit ?* et commence le suivant par *Nil erit*. Cette usurpation n'a pas porté bonheur à *escit*, qui a fini par ne plus être connu que par de vieilles lois.

Malgré ses deux racines, le verbe substantif n'a ni participe présent ni supin. La première de ces formes eût dû être fournie par *esse*, comme le montrent les composés *absens*, *præsens*, *potens ;* ce mot, quoique adjectif, « puissant », était d'abord un participe, « pouvant ». Quant au supin, il était à la charge de *fore*, comme l'indique le participe futur *futurus ;* comparez le rapport de *daturus* à *datum*.

Il est au moins très probable que *fio* est le vrai présent de *fui*, bien qu'il ait contracté alliance avec *facio*.

Les composés du verbe *sum* sont encore plus défectifs que le simple ; ainsi ils manquent presque tous d'impératif, et plusieurs n'ont pas d'infinitif futur en *fore*. *Possum* n'a même point de participe futur ; en revanche, il possédait, avant l'époque classique, des troisièmes personnes du singulier passif, comme *potestur*, Lucrèce, III, 1010.

Ce n'est pas seulement en latin que l'on trouve associées les racines de « je *suis* » et de « je *fus* » ; ainsi l'allemand les mêle à l'indicatif présent : *ich bin*, *er ist*.

III. *Fero* est un autre verbe double. Les Latins pouvaient même croire qu'il était formé de trois racines, car *latum* n'a pas beaucoup

Digitized by Google

de ressemblance extérieure avec *tuli*. C'est néanmoins le même mot, qui a perdu un *t* initial : *(t)lātus* = grec τλητός, « supporté » (1).

Grâce à la combinaison de ces deux racines, la conjugaison classique de *fero* est complète et sans excès, à la différence de celle de *sum*.

L'inconvénient de cet arrangement amiable, c'est qu'il a fallu fournir un nouveau parfait et un nouveau supin à la racine de *tuli*, toujours vivante dans le présent *tollo*. On a eu recours au composé *sus-tuli*, *sub-latum*, dont le présent réel, *sus-tollo*, était à peu près tombé en désuétude. *Suf-fero* s'est trouvé, dès lors, privé de l'usage de ces mêmes temps. Inversement, *at-tollo* a cédé à *af-fero* l'emploi des formes *attuli*, *allatum*. *Extollo* et *effero* ont en commun *extuli ; elatum* semble appartenir plutôt à *effero*. *Differo*, au sens actif de « différer, retarder », fait régulièrement *distuli*, *dilatum ;* au sens neutre de « différer, être différent », il n'a ni parfait ni supin, la racine de *tuli* ne s'étant pas prêtée à cette variation de son alliée, la racine de *fero*.

En grec, le verbe défectif φέρω s'est aussi adjoint, non pas un, mais deux autres verbes également incomplets, dont ne fait pas partie le correspondant de *tuli*, *latum*. La fusion a été plus parfaite qu'en latin ; les auxiliaires de φέρω n'ont pas de présent et ne manifestent aucune velléité d'indépendance ; διαφέρω, par exemple, est complet aussi bien dans le sens de « transporter » que dans celui de « être différent ».

IV. Les verbes *sum*, *fui* et *fero*, *tuli* sont, avec *fio*, *factus sum* (si l'on admet l'explication par * *fuio*, qui me semble exacte), les seuls verbes latins dont la conjugaison se fait au moyen de plusieurs *racines* (2). Car la phonétique explique parfaitement, entre autres, le rapport de *sero* à *satum*, et celui de *bibo* à *potum* (*bibitum* n'existe pas). En dehors de ces faits, il y a souvent alliance entre plusieurs verbes dérivés de la même racine ; ainsi *cubui*, qui appartient à *cubare*, se prête à la conjugaison de *-cumbere*.

Le grec offre des exemples plus nombreux d'union intime entre deux et même plus de deux racines verbales distinctes, mettant en commun leurs ressources, qui seraient séparément insuffisantes. L'alliance entre verbes différents, soit seulement pour la prononciation, soit parce qu'ils contiennent la même racine avec ou sans suffixe, ou avec des suffixes divers, s'observe aussi fréquemment en cette langue. Mais c'est là un sujet qui mériterait toute une étude à part.

EMILE ERNAULT.

(1) Le sens actif du même vocable apparaît, par exemple, dans le composé πολύ-τλητος, « qui a beaucoup souffert », et aussi dans le gallois *tlawd* « misérable », et le breton de France *treut* « maigre », qui viennent d'une forme gauloise * *tlātos*.

(2) On peut ajouter, non sans beaucoup d'hésitation, *volo*, *vis*.

Digitized by Google

Sujets de composition de la 5e série (du 10 février au 10 mars).

Épreuves communes et licence ès lettres.

Composition latine. — Quae fuerit apud Romanos Pontificum in civitate conditio, quae in divinis humanisque rebus praecipua munera, exponetis.

Composition française. — L'*Iliade* et la *Chanson de Roland :* Les deux œuvres sont-elles comparables? — Examen rapide de l'ensemble; du détail. — L'exécution de chacun des poèmes.

QUESTION DE GRAMMAIRE.

Comparaison générale des formes de la conjugaison latine et de la conjugaison grecque.

QUESTION DE MÉTRIQUE

La versification du cinquième livre de Lucrèce.

Thème grec : *De l'amour-propre.* — La plus grande des maladies de l'homme est un défaut que l'on apporte en naissant, un défaut que chacun se pardonne et dont par conséquent personne ne travaille à se défaire : c'est ce qu'on appelle l'amour-propre; amour, dit-on, qui est naturel, légitime et même nécessaire. Mais il n'en est pas moins vrai que, lorsqu'il est excessif, il est la cause ordinaire de nos erreurs; car l'amour s'aveugle sur ce qu'il aime : il juge mal de ce qui est juste, bon et beau, parce qu'il croit devoir toujours préférer ses intérêts à ceux de la vérité. Quiconque veut devenir un grand homme ne doit pas s'enivrer de l'amour de lui-même et de ce qui tient à lui : la justice seule, qu'il l'aperçoive dans lui-même ou dans les autres, doit être chère à son cœur. Par suite de ce défaut, l'ignorant paraît sage à ses propres yeux : il se persuade qu'il sait tout, quoiqu'il ne sache pour ainsi dire rien; et, refusant de confier à d'autres la conduite des affaires qu'il est incapable d'administrer, il tombe en mille erreurs inévitables.

(Traduit du grec.)

LICENCE PHILOSOPHIQUE.

1. Théorie de la connaissance dans Leibniz;
2. Polémique d'Aristote contre la théorie des *Idées;*
3. L'instinct et l'intelligence chez l'homme et chez l'animal.

LICENCE HISTORIQUE.

1. La politique extérieure d'Henri IV.
2. État de la Gaule à la chute de l'Empire romain.

AGRÉGATION DE GRAMMAIRE.

Thème grec. — Bossuet, *Hist. univ.*, III, V, 6e alinéa : « Le mot de civilité..... et l'éloquence trompeuse en a toujours été bannie. »

Thème latin. — Montesquieu, *Grand. et Décad. des Rom.*, I, vers la fin : « S'ils avaient rapidement conquis... maîtres en fait d'opiniâtreté. »

Composition française. — Même sujet que pour la licence.

AGRÉGATION DE PHILOSOPHIE.

Les mêmes sujets que pour la licence.

AGRÉGATION DES LANGUES VIVANTES.

Essayer de définir l'humour en prenant surtout ses exemples dans les œuvres de Sterne.

Digitized by Google

CERTIFICAT D'APTITUDE.

Thème allemand.

Ce n'est pas sans raison que l'histoire a toujours été regardée comme la lumière des temps, a dépositaire des événements, le témoin fidèle de la vérité, la source des bons conseils et de la prudence, la règle de la conduite et des mœurs. Sans elle, renfermés dans les bornes du siècle et du pays où nous vivons, resserrés dans le cercle étroit de nos connaissances particulières et de nos propres réflexions, nous demeurons toujours dans une espèce d'enfance qui nous laisse étrangers à l'égard du reste de l'univers, et dans une profonde ignorance de tout ce qui nous a précédés et de tout ce qui nous environne. Qu'est-ce que ce petit nombre d'années qui composent la vie la plus longue ?

Version allemande.

Gebet waehrend der Schlacht.

1

Vater, ich rufe dich!
Brüllend umwoelkt mich der Dampf der Geschütze;
Sprühend umzucken mich rasselnde Blitze.
Lenker der Schlachten, ich rufe dich!
Vater, du, führe mich!

2

Vater, du, führe mich!
Führ' mich zum Siege und führ mich zum Tode
Gott, ich erkenne stets dein Gebote.
Herr, wie du willst so führe mich!
Gott, ich erkenne dich!

3

Gott, ich erkenne dich!
So im herbstlichen Rauschen der Blaetter,
Als im Schlachtendonnerwetter;
Urquell der Gnade erkenn'ich dich!
Vater, du, segne mich!

4

Vater, du, segne mich!
In deine Haende befehl'ich mein Leben;
Du kannst es nehmen, du hast es gegeben;
Zum Leben, zum Sterben segne mich!
Vater, ich preise dich!

5

Vater, ich preise dich!
Es ist ja kein Kampf für die Güter der Erdre;
Das Heiligste schützen wir mit dem Schwerte.
Drum fallend und siegend preis'ich dich,
Gott, dir ergeb'ich mich!

Digitized by Google

6

Gott, dir ergeb'ich mich!
Wenn mich die Donner des Todes begrüssen,
Wenn meine Adern geoeffnet fliessen,
Dir, mein Gott, ergeb'ich mich!
Vater, ich rufe dich!

Thème anglais.

Bayard se mit à la tête des gens d'armes, et les encourageant par sa présence et par son exemple à soutenir le choc de toute l'armée ennemie, il donna le temps au reste de ses compatriotes d'effectuer leur retraite. Mais en se dévouant ainsi, il reçut une blessure qu'il sentit immédiatement être mortelle, et ne pouvant rester plus longtemps à cheval, il ordonna à ses gens de l'appuyer contre un arbre, le visage tourné vers l'ennemi ; puis, fixant les yeux sur la garde de son épée, qu'il tint élevée en guise de crucifix, il adressa ses prières à Dieu, et dans cette posture, qui convenait à son caractère, et comme soldat et comme chrétien, il attendit la mort avec calme.

Version anglaise.

Roll on, thou deep and dark blue Ocean — roll!
Ten thousand fleets sweep over the in vain;
Man marks the earth with ruin — his control
Stops with the shore; upon the watery plain
The wrecks are all thy deed, nor doth remain
A shadow of man's ravage, save his own,
When, for a moment, like a drop of rain,
He sinks into thy depths with bubbling groan,
Without a grave, unknelled, uncoffined, and unknown.

His steps are not upon thy paths, — thy fields
Are not a spoil for him, — thou dost arise
And shake him from thee; the vile strength he wields
For earth's destruction thou dost all despise,
Spurning him from thy bosom to the skies,
And send'st him, shivering in thy playful spray
And howling, to his Gods, where haply lies
His petty hope in some near port or bay,
And dashest him again the earth : — there let him lay.

DEVOIR DE GRAMMAIRE ALLEMANDE.

Exposer, en s'appuyant sur des exemples, les règles de la déclinaison et de l'accord de l'adjectif qualificatif.

DEVOIR DE GRAMMAIRE ANGLAISE.

Exposer, en s'appuyant sur des exemples, les relations entre le verbe et son sujet.

Digitized by Google

COURS, CONFÉRENCES, ÉTUDES DIVERSES

ÉTUDES CRITIQUES

SUR LES SOURCES DE L'HISTOIRE DU XVIII^e SIÈCLE

Les Mémoires de M^me^ Campan.

En France, il semble que l'étude critique de l'histoire moderne soit indigne d'occuper l'attention de ceux qui pensent que pour avoir une sérieuse autorité un ouvrage historique, quelque bien écrit qu'il soit, doit avant tout reposer sur des recherches étendues, conduites dans un esprit vraiment scientifique. Nos érudits concentrent toute leur attention sur les temps anciens et sur le moyen âge. Le premier recueil historique fondé dans notre pays, *La Bibliothèque de l'École des Chartes*, porte ce sous-titre significatif: *Revue d'érudition spécialement consacrée à l'étude du moyen âge.*

Tous les enseignements de l'École des Chartes elle-même s'arrêtent, sauf un seul, au XVI^e^ siècle, bien que dans les archives nationales et départementales les documents, que les archivistes, presque tous sortis de cette école, ont à classer et à inventorier, soient en grande majorité postérieurs à cette époque. Il semble que le moyen âge soit une sorte d'âge d'or, le seul que des hommes qui aiment la France et son passé puissent étudier sans avoir à rougir. Il en résulte que l'étude scientifique des sources de l'histoire du moyen âge est très avancée, voire même presque achevée. Il n'est, pour ainsi dire, pas un seul chroniqueur du moyen âge dont on ne possède, tant en France qu'en Allemagne, plusieurs éditions critiques pleines de notes sérieuses et pourvues d'excellentes introductions, où les sources où le chroniqueur a puisé ses renseignements sont scientifiquement déterminées et où l'autorité de son témoignage est jugée. Bien mieux, on a, en allemand, il est vrai, des manuels faisant connaître l'état de la science sur les sources de l'histoire du moyen âge. Enfin, depuis bientôt vingt ans, il se fait à l'École des Hautes Études deux cours excellents sur cette branche de la science historique; et, dans ces dernières années, on a créé un cours à l'École des Chartes sur le même sujet.

Par contre, on n'a encore rien fait pour faciliter l'étude de l'histoire moderne. On n'a pas de manuels sur les sources de cette partie de notre

Digitized by Google

histoire, et ni à l'École des Hautes Études ni à l'École des Chartes on ne les étudie (1).

Le jeune historien qui veut sortir de l'histoire du moyen âge doit faire lui-même son éducation scientifique et pratique. Et rien de moins facile : car plus on avance vers notre temps, plus les mémoires deviennent nombreux, ainsi que les journaux, les correspondances particulières ou publiques et les documents historiques de toute nature ; c'est un véritable chaos dans lequel il faut se reconnaître tout seul sans avoir le moindre guide à sa disposition. Nous n'avons pas même en France, sur notre histoire moderne, un ouvrage un peu complet sérieusement fait avec une méthode rigoureusement scientifique ; et un éminent critique, qui connaît à fond l'histoire politique et littéraire des temps modernes, a pu déplorer avec juste raison, dans la plus répandue de nos revues, que nous n'ayons rien à opposer aux grands travaux de lord Stanhope, de Ranke, de Droysen, d'Arneth et de N. Bianchi, dont s'enorgueillissent l'Angleterre, l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie. Bien mieux, à l'exception de la magistrale édition de Saint-Simon de M. de Boislisle, dont la publication est encore loin d'être terminée, nous n'avons pas une seule édition critique des sources de notre histoire moderne. On réimprime purement et simplement les éditions publiées, sans notes et sans la moindre étude critique, dans les Collections de Mémoires parues depuis la Restauration. Les auteurs qui, de nos jours, publient des mémoires inédits sur l'histoire des trois derniers siècles, suivent l'exemple de leurs prédécesseurs, Barrière, Michaud, Petitot, Monmerqué et autres. Il résulte de tout cela que la plupart des ouvrages ayant pour objet l'histoire de France depuis la fin du XVe siècle ne reposent pas sur des bases solides, sur des recherches scientifiques sérieuses : ce sont des œuvres d'imagination, qui n'ont d'autre valeur que celle que leur donne le talent littéraire de leurs auteurs ; quelques-uns en ont beaucoup, mais les autres...

Il n'en est pas de même en Allemagne et en Angleterre où, tout en donnant à l'étude de l'histoire des temps anciens et du moyen âge l'importance qu'elle mérite, les plus grands historiens ne croient pas s'avilir en publiant des ouvrages sur l'histoire moderne. L'auteur de la grande histoire de la constitution de l'Allemagne, le célèbre Waitz, faisait des cours fort suivis sur l'histoire moderne et même contemporaine, et le plus illustre des citoyens de notre temps, Ranke, a publié de nombreux ouvrages d'histoire moderne dont l'éloge n'est plus à faire ; il n'a pas

(1) Il est vrai que pendant quelques années il y a eu à l'École des Hautes Études une conférence d'histoire moderne, que dirigeait avec grand succès M. Gabriel Hanotaux, aujourd'hui conseiller de l'ambassade de France à Constantinople ; mais on vient de le remplacer par un savant abbé, qui étudie les antiquités chrétiennes et l'histoire des premiers siècles de l'Église catholique, de telle sorte que maintenant les six conférences d'histoire, existant à l'École des Hautes Études, sont toutes consacrées à l'étude du moyen âge.

Digitized by Google

même dédaigné de publier d'excellents mémoires pour déterminer la valeur de quelques-unes des sources dont il se servait.

J'ai voulu suivre l'exemple de ces maîtres. Occupé par la préparation d'une Histoire de la Chute de la Monarchie française, de la paix d'Aix-la-Chapelle en 1748 jusqu'à la proclamation de la République en 1792, et plus spécialement en ce moment par la rédaction d'une Histoire du Règne de Marie-Antoinette, j'ai cru qu'il ne serait pas inutile de publier le résultat des études critiques auxquelles j'ai dû me livrer pour établir le degré d'autorité des témoignages dont j'aurai à faire usage. Je vais commencer par les Mémoires de Mme Campan, qui sont la source principale dont jusqu'ici on s'est servi pour l'histoire de Marie-Antoinette; ensuite, si ces études un peu arides n'ennuient pas trop les lecteurs du *Bulletin*, je continuerai par les Mémoires de Besenval, Weber, Augeard, etc.

I.

Les Mémoires, jusqu'alors inédits, de Mme Campan furent mis en vente le 3 janvier 1823 (1), par les frères Baudouin, libraires à Paris, qui éditaient une collection de mémoires relatifs à la Révolution française (2). La première édition fut rapidement épuisée et, six semaines plus tard, on en publiait une seconde dont, en moins de deux jours, 500 exemplaires furent enlevés (3). C'était un succès sans précédents et ce succès dura longtemps; les éditions des Mémoires de Mme Campan sont très nombreuses. A quoi tint ce succès, dont les contemporains de la Restauration furent eux-mêmes étonnés? Ce n'est certes pas à la valeur littéraire de l'ouvrage, qui est écrit d'un style prétentieux, avec la préoccupation choquante de mettre l'auteur en scène avec de grands personnages le plus souvent possible. Il faut, je crois, attribuer cette vogue à l'espèce de culte qu'à cette époque il était de bon ton d'affecter pour Marie-Antoinette et à la position domestique que Mme Campan avait occupée près de cette malheureuse reine.

Mme Campan avait reçu une bonne éducation et une excellente instruction. Née le 6 octobre 1752, à Paris, elle était fille d'un sieur Genet, premier commis aux Affaires Étrangères, qui était un homme distingué et avait des relations avec des hommes de lettres fort connus,

(1) *Courrier Français*, numéro du 4 janvier 1823.

(2) *Mémoires sur la vie privée de Marie-Antoinette, reine de France et de Navarre*, suivis de souvenirs et anecdotes historiques sur les règnes de Louis XIV et de Louis XV, par Mme Campan, lectrice de Mesdames et première femme de chambre de la Reine. — Paris, 1823, 3 vol. in-8°.

(3) *Courrier Français* du 23 février 1823.

Digitized by Google

entre autres avec Duclos, Thomas et Marmontel. De bonne heure Mlle Genet eut la réputation d'un petit prodige ; elle parlait bien l'anglais et mieux encore l'italien que Goldoni lui avait enseigné ; Thomas et Marmontel n'avaient pas dédaigné de lui apprendre à déclamer et elle lisait avec art. Cette réputation fit la fortune de Mlle Genet. Mesdames, filles de Louis XV, s'ennuyaient prodigieusement à la cour de leur père, qui était alors tout entier à la Dubarry. Pour se distraire, elles lisaient beaucoup et, sur le bruit des éloges donnés de tous côtés à Mlle Genet, elles se l'attachèrent comme lectrice vers 1767. Trois ans plus tard arrivait à la cour de France Marie-Antoinette, alors âgée de quinze ans à peine. La jeune dauphine fut d'abord très assidue dans l'appartement de ses tantes, où elle rencontra leur lectrice, qui était un peu plus âgée qu'elle. Marie-Antoinette, qui avait été l'élève de Métastase et parlait très bien l'italien, s'entretint parfois en cette langue avec Mlle Genet ; elle fit avec elle de la musique ; bref, elle prit du goût pour la lectrice et elle en fit une de ses femmes de chambre. Et, sans doute à la prière de ses filles et de la dauphine, Louis XV dota Mlle Genet et la maria au fils de Campan, le secrétaire du cabinet de Marie-Antoinette. Ainsi Mme Campan dut son établissement dans le monde à Marie-Antoinette et elle resta au service de la reine jusqu'au 10 août. Mme Campan traversa la Révolution, mais elle courut de grands dangers et perdit toute sa fortune. Elle dut chercher à gagner sa vie et, après le 9 thermidor, elle ouvrit à Saint-Germain un célèbre pensionnat de jeunes filles. Elle eut la chance d'avoir parmi ses élèves Hortense de Beauharnais et de nouer par ce moyen des relations avec Bonaparte, qui plus tard la mit à la tête de la maison de la Légion d'honneur à Écouen ; elle y resta, très occupée par les soins de cette importante maison, jusqu'à la chute de l'Empire. Au mois d'avril 1816 elle quitta Paris pour aller s'établir à Mantes, près d'une de ses anciennes élèves, qui avait épousé le docteur Maigne ; c'est là qu'elle mourut le 16 mars 1822.

Mme Campan ne dit pas à quelle époque elle rédigea ses mémoires, et ni son éditeur, F. Barrière, ni le docteur Maigne, qui publia un journal anecdotique de la vie de son amie (1), ne nous donnent ce renseignement qui serait si précieux. Force nous est de chercher à déterminer par le raisonnement l'époque de cette composition. Il y a trop d'inexactitudes de détail dans ces mémoires pour qu'il soit permis d'admettre que Mme Campan les ait rédigés au fur et à mesure des évènements ou même ait pris sur le moment des notes dont elle aurait pu s'aider plus tard lors de la rédaction. En outre, pendant toute la partie de sa vie antérieure

(1) *Journal anecdotique de Mme Campan*, ou souvenirs recueillis dans son entretien, par M. Maigne, médecin des hôpitaux de Mantes. — Paris, Baudouin frères, 1824, in-8°.

Digitized by Google

à la chute de l'Empire, Mme Campan fut, comme on l'a vu, très occupée, et il n'est pas vraisemblable qu'elle eut pu trouver le temps d'écrire un ouvrage assez long; il est probable qu'elle le rédigea dans la retraite, à Mantes, de 1816 à sa mort. C'est ce que l'on peut conjecturer de quelques passages de ces mémoires. A propos de la mort de Marie-Thérèse, survenue à la fin de l'année de 1780, Mme Campan fait cet aveu : « J'écris, dit-elle, ces pages bien longtemps après avoir été témoin et quelquefois dépositaire de choses qu'il eût été précieux d'y consigner; je regrette plusieurs anecdotes sur la cour de Marie-Thérèse et dont il ne me reste que des idées confuses ; mais je crois devoir en rapporter une qui me frappa peut-être davantage et se retrouve dans ma mémoire (1). » Il est donc certain que les Mémoires de Mme Campan furent écrits *de mémoire* et bien longtemps après que s'étaient passés les évènements qui y sont racontés. On peut même, je crois, ajouter que ces mémoires furent rédigés à Mantes, de 1816 à 1822.

Quel est le motif qui décida Mme Campan à rédiger des mémoires dont la publication ne devait se faire qu'après sa mort? Dans l'avant-propos qu'elle a mis en tête de son œuvre, Mme Campan semble se préoccuper seulement des intérêts de l'histoire : « J'ai passé la moitié de ma vie soit auprès des filles de Louis XV, soit auprès de Marie-Antoinette. J'ai connu le caractère de ces princesses ; j'ai su quelques faits curieux dont la publication peut intéresser, et la vérité des détails fera le mérite de mes écrits. » Mais la lecture attentive de cet ouvrage fait croire que Mme Campan a obéi à deux mobiles plus puissants : au besoin de se disculper des accusations portées contre elle, et au désir de faire parade de la confiance que la reine lui aurait toujours témoignée.

Dans la notice qu'il mit en tête des mémoires qu'il éditait, Barrière disait : « Mme Campan avait de nombreux ennemis. A la cour, où l'envie suit de près la faveur, son sort avait fait des jaloux ; on la punit, à l'époque de la Révolution, des bontés dont la reine l'avait honorée. Ceux qui ne sentirent point, comme elle, la pointe de l'épée sur leur poitrine, à la journée du 10 août, lui reprochèrent d'avoir manqué de courage ; ceux qui, comme elle, n'allèrent point se jeter aux pieds de Pétion pour partager la dangereuse captivité de Marie-Antoinette ont soupçonné sa fidélité. Après avoir calomnié sa conduite, on dénonçait d'avance l'esprit de ses mémoires. » Cet aveu de Barrière prouve que Mme Campan était suspecte aux royalistes, qui mettaient en doute sa fidélité à sa maîtresse et craignaient qu'elle ne dît du mal de la reine dans ses mémoires. Ces sentiments se font jour dans un curieux article publié sur les Mémoires de Mme Campan dans le journal ultra-royaliste *La Quotidienne*, du 19 janvier 1823. « Dictés, dit-on dans cet article, par un sentiment touchant, celui de la reconnaissance, ou ce qui est peut-être plus vrai, sans être

(1) *Mémoires de Mme Campan*, t. I, p. 212.

Digitized by Google

moins honorable, par le besoin d'une justification publique, les Mémoires de Mme Campan seront lus avec empressement comme un des monuments les plus précieux élevés à la mémoire de l'infortunée Marie-Antoinette... Mme Campan est la première de la cour de Bonaparte qui ait acquitté cette dette du remords. Mme Campan ne quitta la reine qu'après la fatale journée du 10 août, et plusieurs personnes, dont le témoignage offre de respectables garanties, ont reproché longtemps à Mme Campan un abandon dont l'impérieuse nécessité n'est peut-être pas justifiée. Ce n'est pas le moment de juger les torts de Mme Campan. Je ne suis pas chargé de la défendre, etc. » Dans la Biographie Michaud, Valentin Parisot, auteur de l'article concernant Mme Campan, reprend la thèse indiquée dans l'article de *La Quotidienne* et la développe : il dit qu'à partir de 1789 Mme Campan manifesta des sentiments favorables à la Révolution et que Marie-Antoinette ne la conserva à son service que dans la crainte de la voir faire du scandale avec tous les secrets que sa position de femme de chambre lui avait fait connaître ; il croit même que Mme Campan s'aperçut de la méfiance de la reine et que, pour s'en venger, elle trahit sa maîtresse. Et il prétend que Mme Campan composa ses mémoires pour se laver de ces accusations. « La narratrice ne dit pas tout. Nous savons de sources certaines que l'éditeur de ces mémoires eut, vers le temps de sa publication, accès au château et qu'il fit disparaître du manuscrit tout ce qui pouvait choquer d'augustes susceptibilités. Mais ces suppressions mêmes, n'eussent-elles pas eu lieu, nous croyons que les Mémoires de Mme Campan seraient encore féconds en réticences. Et quoi de plus simple? L'habile surintendante d'Écouen avait senti que le seul rôle qui lui convînt était une affectueuse vénération pour sa bienfaitrice..... Y déroger dans ses écrits eût été pour elle pis que de l'ingratitude ; c'eût été de la stupidité ; c'eût été prouver l'ingratitude et la trahison dont tant de soupçons la noircissent. »

Il est impossible de vérifier aujourd'hui l'exactitude de l'affirmation de Valentin Parisot et de savoir si réellement les Mémoires de Mme Campan ont été expurgés par leur éditeur sur les indications des Tuileries ; car on ne sait pas ce qu'est devenu le manuscrit de Mme Campan. Mais quoi qu'il en soit, il est certain que les royalistes les plus chauds reconnaissaient que ces mémoires n'étaient qu'un panégyrique intéressé de Marie-Antoinette. En outre, ces mémoires sont un plaidoyer pour leur auteur. Mme Campan, peu de temps avant sa mort, déclarait au docteur Maigne qu'elle comptait sur eux pour détruire les accusations portées contre elle. « Je suis fâchée, disait-elle, de n'avoir pas entièrement revu mes mémoires. Je tiens beaucoup à ce qu'on les fasse imprimer immédiatement après ma mort ; les preuves de la conduite que j'ai tenue et qu'on a tant calomniée, y sont consignées (1). »

(1) *Journal anecdotique*, p. 39.

Digitized by Google

Il faut donc se défier de ces mémoires, puisqu'en les rédigeant Mme Campan n'était pas libre de dire la vérité, mais était sous la préoccupation constante de faire de Marie-Antoinette le plus grand éloge possible, afin d'effacer les accusations d'infidélité portées contre elle et d'échapper aux reproches d'ingratitude qui lui avaient été prodigués.

Il semble même que pour se disculper d'une façon plus complète et peut-être pour satisfaire une vanité, qui paraît avoir été excessive, Mme Campan ait eu aussi le désir de se présenter au lecteur comme la confidente intime de Marie-Antoinette. A l'en croire, la charge qu'occupait Mme Campan à la cour aurait été extrêmement importante et elle aurait été la dépositaire de tous les secrets de son illustre maîtresse. C'est le fond de ses mémoires, ainsi que de toutes les anecdotes qui se trouvent dans le journal du docteur Maigne. Ce journal prouve que Mme Campan, comme toutes les institutrices, aimait à raconter à ses élèves les aventures de sa vie. Il est probable qu'elle avait déjà cette habitude à Saint-Germain et à Ecouen et que ses mémoires ont été, pour ainsi dire, parlés bien longtemps avant d'être rédigés. C'est ce qui expliquerait qu'ils eussent été connus bien avant leur publication et qu'ils eussent excité les craintes auxquelles Barrière faisait allusion dans sa notice.

Si l'on en croyait Mme Campan, la position de femme de chambre de la reine lui eût permis de tout voir, de tout entendre, de tout savoir ; il n'y aurait pas eu à la cour de charge plus considérable. C'est un travers encore aujourd'hui fort commun chez les valets de chambre des princes aussi bien que chez les femmes des princesses. Et, au XVIIe siècle La Bruyère l'avait déjà remarqué. D'ailleurs, comme les domestiques de tous les temps et de tous les pays, les Campan aimaient à parler de leur maîtresse et à faire parade de l'influence vraie ou supposée qu'ils pouvaient avoir sur elle. Mme Lebrun raconte dans ses *Souvenirs* cette plaisante anecdote sur M. Campan, qui sur ce point ne le cédait pas à sa femme. « Ce M. Campan, dit-elle, parlait toujours de la reine. Un jour qu'il dînait chez moi, ma fille, qui avait alors sept ans, me dit tout bas : « Maman, ce monsieur, est-ce le roi ? »

Cependant, Mme Campan n'était qu'une des douze femmes de chambre de la reine, et comme telle elle n'était pas très souvent de service, environ deux à trois mois par an. Elle nous dit elle-même : « Les 12 femmes ordinaires servaient 4 par semaine et 2 par jour ; ainsi, les 4 femmes qui avaient servi une semaine avaient quinze jours de repos, à moins qu'on n'eut besoin d'une remplaçante, et dans la semaine de service elles avaient encore deux ou trois jours d'intervalle (1). » Ainsi,

(1) *Mémoires*, t. I, p. 296.

Digitized by Google

Mme Campan, en sa qualité de femme de chambre ordinaire, n'était de service près de la reine qu'une semaine sur trois, et encore dans cette semaine de service elle avait deux ou trois jours de repos ; elle n'était donc tenue d'être à la cour que pendant le tiers de l'année ; elle passait le reste du temps où elle voulait, à Versailles, à Paris, à la campagne de son beau-père, à Crépy-en-Valois ou même en voyage. On voit que pendant une bonne partie de l'année elle était mal placée pour être bien informée.

Il est vrai que, s'il faut l'en croire, Mme Campan suppléa bientôt une des premières femmes de chambre. En décrivant avec complaisance les noms, qualités, position sociale et parentés des femmes de chambre ordinaires, elle parle d'elle en ces termes : « Mme Campan, en même temps première femme en survivance et lectrice des princesses filles de Louis XV, ne remplissait depuis longtemps que les fonctions de la place de première, Mme de Misery, sa titulaire, étant retirée dans sa terre de Biache, près Péronne (1). » Mme Campan ne dit pas à quel moment elle remplaça Mme de Misery, et je n'ai pas encore pu trouver la date de ce petit évènement. Toutefois, il est permis de supposer que ce fait ne se produisit pas avant la fin de 1780, avant la mort de Marie-Thérèse ; car dans ses lettres à l'impératrice-reine, Mercy, qui parle très rarement d'ailleurs des autres premières femmes de chambre de la reine, ne dit pas un mot de Mme Campan, et il est très probable qu'il eût mentionné ce changement dans le service particulier de Marie-Antoinette, s'il s'était produit du vivant de sa mère.

D'ailleurs, les deux premières femmes servaient par mois (2) ; par conséquent, même lorsqu'elle remplit les fonctions de première femme, Mme Campan ne fut de service près de Marie-Antoinette que pendant six mois de l'année.

Et, pendant le temps où elle était de service, même en qualité de première femme, Mme Campan ne pouvait rien savoir qui eût quelque importance, car ses fonctions étaient subalternes et d'un ordre purement privé. « Les fonctions des premières femmes étaient de veiller à l'exécution de tout le service de la chambre, de recevoir l'ordre de la reine pour les heures du lever, de la toilette, des sorties, des voyages. Elles étaient de plus chargées de la cassette de la reine, du paiement des pensions et des gratifications. Les diamants leur étaient aussi confiés. Elles avaient les honneurs du service, quand les dames d'honneur ou d'atours étaient absentes, et les remplaçaient de même pour faire les présentations à la reine (3). » Ces premières femmes étaient sous la haute direction de la princesse de Lamballe, surintendante de la maison de la

(1) *Mémoires*, t. I, p. 294.
(2) *Mémoires*, t. I, p. 317.
(3) *Mémoires*, t. I, p. 291.

Digitized by Google

reine, de la dame d'honneur et de la dame d'atours, qui toutes étaient jalouses de leur autorité et n'auraient pas toléré que les femmes de chambre abusassent de leur position pour acquérir quelque influence. En outre, la reine était entourée de favoris et de favorites qui se disputaient sa confiance et n'auraient pas souffert un partage avec des domestiques. D'ailleurs, Mercy et Vermond surveillaient toutes les personnes qui pouvaient avoir part aux confidences de Marie-Antoinette; ils tenaient avec le plus grand soin Marie-Thérèse au courant de toutes ces intrigues, et jamais Mercy ne parle de Mme Campan. Elle aurait pu cependant faire quelques progrès près de la reine et recevoir des confidences après le départ de Vermond et de Mme de Polignac, au mois de juillet 1789; mais, à cette époque, d'après les témoignages des royalistes les plus autorisés, il semble que déjà Mme Campan était accusée d'être favorable aux constitutionnels et était suspecte à la reine.

Même en ce qui regarde ses fonctions, Mme Campan est sujette à caution; son parti-pris de faire quand même l'éloge de Marie-Antoinette la pousse à altérer la vérité. Voici quelques exemples.

La reine recevait chaque année trois cent mille livres pour son jeu, ses actes de bienfaisance ou les présents qu'elle voulait faire. Sa toilette était payée à part. Mme Campan affirme que sur ces trois cent mille livres, la reine payait annuellement pour quatre-vingt mille livres de pensions ou aumônes et faisait des économies sur le reste. Elle conclut ainsi : « La cassette de la reine aussi bien administrée et ayant toujours surpassé ses besoins, la reine ayant même fait quelques placements d'argent, il est facile de croire à une grande vérité, c'est que jamais elle n'avait tiré de somme extraordinaire sur le Trésor Public (1)..» Malheureusement pour elle et pour sa maîtresse, Mme Campan n'a pas prévu que l'on publierait un jour la correspondance de Mercy avec Marie-Thérèse, et que l'on y trouverait la preuve que ces affirmations si formelles sont à tout le moins erronées. Le 17 septembre 1776, Mercy écrivait à Marie-Thérèse : « La pension de la reine a été plus que doublée; cependant, la reine a contracté des dettes, et néanmoins on ne voit pas qu'elle ait augmenté ses charités et générosités (2). » Et, à plusieurs reprises, Mercy apprend à l'impératrice que la reine est endettée et que sa cassette ne lui suffit pas; le 25 janvier 1779, il annonce que le roi a fait à la reine un présent de 102,000 livres, qui sont venues à point pour remettre ses finances fort dérangées; Marie-Antoinette avait dû charger Vermond de faire le compte de ses dépenses, et l'abbé avait trouvé que, dans la

(1) *Mémoires*, t. I, p. 319 et 320.

(2) Arneth et Geffroy, *Marie-Antoinette*. — Paris, Didot, 1875, in-8°, t. II, p. 497.

Digitized by Google

seule année 1778, la reine avait perdu au jeu environ 180,000 livres, soit près des deux tiers de la somme qu'elle recevait pour sa cassette (1).

Mme Campan altère encore plus fortement la vérité à propos des diamants de la reine. Mme Campan affirme que « sur ces économies (de la cassette) la reine avait payé, pendant l'espace de plusieurs années, quatre cent mille francs pour une paire de girandoles à poires égales et à un seul diamant qu'elle avait achetée du joaillier Bœhmer en 1774. Elles ne furent entièrement payées qu'en 1780 (2). » Ces quelques lignes sont pleines d'erreurs. Les diamants dont parle Mme Campan ne furent pas achetés en 1774, mais à la fin de 1775 ou au commencement de 1776, et non pas pour 400,000 fr., mais pour 460,000 fr. (3). Au mois de juillet de cette même année 1776, la reine acheta des bracelets en diamants valant environ cent mille écus, et, « comme outre l'ancienne redevance de cent mille écus pour les boucles d'oreilles, S. M. devait encore cent mille francs de plus et qu'il ne restait rien en caisse pour les dépenses courantes, la reine, quoique avec une répugnance extrême, se décida à demander au roi deux mille louis (4). » Louis XVI les donna en faisant quelques observations, et, néanmoins, il fut encore obligé de venir au secours de la reine : en décembre 1776, il s'engagea à payer à Bœhmer en six ans, avec les intérêts, les trois cent mille livres que la reine lui devait encore pour les girandoles, et il remit à Marie-Antoinette 25,000 livres pour le premier paiement. Le dernier se fit seulement le 3 décembre 1782 et non en 1780, comme le dit Mme Campan. Le mois suivant, le 18 janvier 1777, Louis XVI payait encore à la reine 24,000 livres en à compte des 162,000 qu'elle devait à Bœhmer pour les bracelets (5). Mais Marie-Antoinette dépensait si follement son argent, que malgré les secours considérables et répétés du roi elle était toujours endettée. Le 15 août 1777, Mercy écrivait à Marie-Thérèse : « Au reste, le gros jeu a toujours augmenté chez la reine ; elle y a gagné pendant quelque temps ; mais la chance a tourné et S. M. perd maintenant assez pour être fort gênée dans ses autres dépenses. Les dettes contractées pour l'achat des diamants se paient mal ; il n'y a plus de fonds pour les dons de bienfaisance (6) ».

On voit maintenant ce qu'il faut penser des affirmations les plus solennelles de Mme Campan : ou bien, même sur des objets concernant ses fonctions, elle était très mal informée ; ou bien elle ne craignait pas d'altérer la vérité, afin de pallier les torts de Marie-Antoinette.

(1) Arneth et Geffroy, *Marie-Antoinette*, t. III, p. 289.
(2) *Mémoires*, t. I, p. 319.
(3) Mercy à Marie-Thérèse, lettre du 19 janvier 1776, dans Arneth et Geffroy, t. II, p. 418.
(4) *Ibidem*, p. 470.
(5) M. G. Desjardins a mis ce fait en pleine lumière, à la page 305 de son beau et curieux ouvrage sur *Le Petit-Trianon*, Versailles, 1885, in-8°.
(6) Arneth et Geffroy, *Marie-Antoinette*, t. III, p. 102.

Digitized by Google

Mais ce qui paraît dominer tous les autres sentiments chez Mme Campan, au moins dans ses mémoires, c'est une vanité excessive : on sent la grande institutrice qui, pendant près de vingt ans, a été habituée à être adulée et encensée par des sous-maîtresses et par des petites filles.

C'était une femme trop habile pour ne pas comprendre qu'aux yeux de beaucoup de gens cette position de femme de chambre de la reine était très inférieure et par tous les moyens en son pouvoir elle cherchait à la relever et à lui donner quelque prestige. Les notes, qu'elle a laissées sur la maison de la reine, sont à ce point de vue des plus curieuses ; elle ne dit presque rien de la surintendante, qui cependant n'était autre que la princesse de Lamballe, de la dame d'honneur et de la dame d'atours ; mais elle s'étend longuement sur les femmes de chambre dont elle détaille les fonctions, les prérogatives, les avantages, les qualités, les parentés et même la fortune. En parlant d'une des premières femmes, Mme Campan répète, chaque fois qu'elle en peut faire naître l'occasion, que cette dame était bien née ; à un certain endroit elle dit : « Mme de Misery, baronne de Biache, première femme de chambre de la reine, dont je fus nommée survivancière, était fille de M. le comte de Chemant, et sa grand-mère était une Montmorency. M. le prince de Tingry l'appelait en présence de la reine *ma cousine* (1). »

Mercy ne paraît pas avoir eu tant et de si grands égards pour la *cousine* du prince de Tingry, dont Mme Campan était si fière d'être survivancière ; en plusieurs circonstances il parle fort légèrement de cette grande dame, devenue femme de chambre. Le 15 mai 1772 Mercy écrit à Marie-Thérèse : « S. A. R. a pour première femme de chambre une nommée Misery, laquelle, sans talents ni esprit, ne laisse pas d'avoir du penchant à l'intrigue, beaucoup d'envie d'afficher du crédit et assez de hardiesse pour en imposer à cet égard. Quoique Mme l'archiduchesse sache l'apprécier à sa juste valeur, un peu de facilité ou la crainte d'essuyer des importunités ont souvent porté S. A. R. à céder aux demandes de la Misery, et j'ai dû même intervenir dans plusieurs occasions pour réprimer les indiscrétions de cette femme (2). » Et au mois d'avril 1773, Mercy sut obtenir de la dauphine qu'elle fît un affront public à sa première femme de chambre. Mercy écrit à ce propos à Marie-Thérèse : « J'étais déjà intervenu plusieurs fois à l'occasion de la première femme de chambre, nommée Misery, laquelle cherchait à s'arroger un crédit qui ne lui convenait pas. Cette femme ayant osé en dernier lieu revenir à ses demandes ordinaires et solliciter Mme la dauphine pour qu'elle fît donner un canonicat à un curé de village, S. A. R. réprimanda très sévèrement cette femme de chambre et lui fit cette leçon devant tout l'intérieur de son service, de façon que j'ai lieu d'espérer que cet exemple en imposera pour l'avenir (3). »

(1) *Mémoires*, t. I, p, 177, 291 et *passim*.
(2) Arneth et Geffroy. *Marie-Antoinette*, t. I, p. 304.
(3) *Ibidem*, t. I, p. 441.

Digitized by Google

Mme Campan elle-même ne fut pas mieux traitée, et ce fut Vermond qui lui fit la leçon. Il est vrai qu'elle dénature les faits et transforme en une question politique de la plus haute importance les causes de la mésaventure arrivée à la femme de chambre, qui osait se méconnaître au point de chercher à tirer parti de sa situation pour se faire des protégés et établir son crédit. Pendant une absence de l'abbé de Vermond, Mme Campan obtint une apostille au placet d'un curé de ses amis, qui sollicitait un prieuré ; cette apostille de la reine fit réussir cette demande. A son retour Vermond le sut et il alla tancer vertement Mme Campan qui, plus heureuse que ne l'avait été Mme de Misery, ne fut pas blâmée publiquement par la reine. Néanmoins Mme Campan ne pardonna pas ses réprimandes à l'abbé de Vermond et elle le drape de la jolie façon dans ses mémoires ; la bonne dame était rancunière, et rien ne lui semblait trop noir pour peindre ceux qu'elle détestait, Vermond, Besenval, Mercy, Joseph II, et en général tous les entours de la reine qui ne s'étaient pas abaissés à faire la cour à sa femme de chambre.

Cependant, toujours pour relever sa position, elle prétend que Vermond tolérait qu'elle fît la lecture à la reine ; elle dit que « la titulaire de la charge de lectrice fut sans fonctions sous le règne de Marie-Antoinette, l'abbé de Vermond s'étant opposé à ce que la lectrice eut l'avantage de lire à la reine ; il trouvait bon cependant que les femmes ou premières femmes le remplaçassent ; Mme Campan avait habituellement cet honneur (1). » Il n'est pas très vraisemblable que Vermond qui, comme Mercy, était très préoccupé du danger de la facilité de la reine à céder aux obsessions des subalternes, ait laissé souvent à Mme Campan, qu'il n'aimait pas, le soin de faire à sa place la lecture à Marie-Antoinette. M. G. Desjardins dit avec juste raison : « Les gazettes du temps ont trop parlé de Mme de Laborde (lectrice de Marie-Antoinette) pour que l'assertion de Mme Campan soit complètement vraie en ce qui la concerne. Son rôle n'a pas dû être aussi effacé que veut bien le laisser croire Mme Campan, qui me paraît la rejeter un peu trop loin dans l'ombre pour se mettre elle-même plus en lumière (2). »

Mme Campan prétend même que Vermond ne remplissait pas ses devoirs de lecteur. « L'abbé de Vermond, dit-elle, venait chez la reine tous les jours, mais évitait de prendre le ton imposant d'un instituteur et ne voulait pas même comme lecteur conseiller l'utile lecture de l'histoire. Je crois même qu'il n'en a pas lu un seul volume dans toute sa vie à son auguste élève ; aussi n'a-t-il jamais existé de princesse qui eût un éloignement plus marqué pour toutes les lectures sérieuses (3). » C'est une calomnie pure et simple que, pour se venger, Mme Campan se permet contre Vermond. La correspondance secrète de Mercy avec Marie-Thérèse est rem-

(1) *Mémoires*, t. I, p. 301.
(2) *Le Petit-Trianon*, p. 139.
(3) *Mémoires*, t. I, p. 73.

Digitized by Google

plie du récit des efforts infructueux que fit Vermond, secondé par Mercy, pour donner à Marie-Antoinette le goût des lectures sérieuses. L'abbé parvint même à faire lire à sa royale élève, si distraite et si légère, les *Mémoires de l'Estoile*, l'*Histoire Romaine*, de Laurent Echard, l'*Histoire d'Angleterre*, de Hume, et quelques autres livres non moins sérieux (1). Mais l'abbé avait à lutter contre l'influence de Mme Campan et de son beau-père, dont les affaires se seraient mal accommodées d'une reine sérieuse et occupée de ses devoirs. « M. Campan, dit M. G. Desjardins, était un homme de plaisir, lettré, aimable, complaisant surtout. Il avait toutes les qualités et les défauts nécessaires pour remplir ses fonctions au gré de sa maîtresse. Tandis que l'abbé de Vermond tentait de vains efforts pour fixer l'attention de la reine sur des sujets de piété, d'histoire ou de morale, M. Campan meublait ses cabinets de productions plus frivoles avec lesquelles sa belle-fille savait la divertir en dépit du lecteur en titre (2). »

Il me semble qu'il est bien évident que dans cette occasion Mme Campan, qui par son beau-père et par elle-même devait savoir à quoi s'en tenir, a calomnié indignement Vermond ; ce n'est pas d'ailleurs la seule fois qu'elle se le soit permis.

Elle affirme que Vermond manqua à tous ses devoirs en ne faisant jamais d'observations à la reine sur sa conduite. « L'abbé de Vermond, dit-elle, était toujours le seul guide de la reine, en âge et en droit de lui représenter combien étaient graves les suites de ses moindres légèretés; il ne le fit pas ; elle continua à chercher sur le trône les plaisirs de la société privée et ce goût n'alla même qu'en augmentant (3). » Cette calomnie est encore plus indigne que la première ; toute la correspondance de Mercy avec Marie-Thérèse prouve que Vermond et l'ambassadeur ne cessèrent de faire à la reine des représentations souvent fort vives sur la légèreté de sa conduite, mais toujours inutiles, parce que l'effet en était détruit par les conseils perfides des favoris et des favorites, entre autres de Mme de Polignac ; cependant Mme Campan, comme tout ce qui approchait de la cour, devait connaître cette situation qui était de notoriété publique ; mais elle en voulait à Vermond, qui avait abaissé son orgueil, et elle aimait Mme de Polignac qui ne dédaignait pas de causer longuement avec elle.

D'ailleurs, toutes les fois qu'elle parle de Vermond, Mme Campan, sciemment ou non, altère gravement la vérité ; il semble que sa mémoire,

(1) Arneth et Geffroy, *Marie-Antoinette*, t. I, p. 73, 74, 322, 355, 299, 454; t. II, p. 453, t. III, p. 114.

(2) M. G. Desjardins établit que c'est M. Campan qui composa les bibliothèques du Petit-Trianon et de Versailles, dont les catalogues, publiés naguères par M. P. Lacroix et L. Lacour, firent alors un si grand scandale et sont absolument authentiques, quoi qu'en aient pu dire les admirateurs fanatiques de Marie-Antoinette. — *Le Petit-Trianon*, p. 136 à 138.

(3) *Mémoires*, I, p. 138, et aussi p. 42 à 45.

Digitized by Google

dont elle vante la fidélité, lui refuse tout secours, lorsqu'il s'agit de cet abbé qui l'a humiliée (1).

Comme tout le monde à la cour, Mme Campan savait que Louis XVI avait pendant longtemps manifesté un certain sentiment d'aversion pour Vermond, auquel il n'adressait jamais la parole, lorsqu'il le rencontrait chez la reine. Mme Campan cite ce fait à plusieurs reprises et elle donne même des détails précis, qui par malheur sont inexacts et ont tout l'air d'avoir été inventés à dessein. Mme Campan prétend que Louis XVI étant dauphin n'avait jamais adressé la parole à Vermond et que très souvent il ne lui avait répondu que par un haussement d'épaules. Vermond aurait alors pris le parti d'écrire au roi pour lui dire qu'il ne pouvait conserver ses fonctions sans avoir obtenu son consentement, et Louis XVI lui aurait renvoyé sa lettre avec ces mots : « Je consens à ce que l'abbé de Vermond continue ses fonctions auprès de la reine (2). » C'est là un conte bleu imaginé par Mme Campan. D'abord on ne voit pas trop comment elle aurait pu avoir connaissance de cette correspondance ; Vermond n'était pas homme à aller montrer une réponse aussi sèche. Et, si mal élevé que fût Louis XVI, que Marie-Antoinette plaisantait souvent sur son air gauche et timide, il n'était pas capable de répondre à Vermond par un simple haussement d'épaules. Mercy entretient souvent Marie-Thérèse des plaintes de Vermond sur la froideur que lui témoignait Louis XVI et il ne dit rien de semblable. Enfin, il est faux que Louis XVI étant dauphin n'ait jamais adressé la parole à Vermond, comme l'affirme Mme Campan, qui pour des cancans de femme de chambre devrait se montrer mieux informée. Le 16 octobre 1773, Mercy écrit à Marie-Thérèse : « Pendant le séjour du baron de Neny à Versailles et dans une matinée où il a été accompagné à tous les dîners de la famille royale par l'abbé de Vermond, M. le dauphin prit occasion d'adresser la parole à cet ecclésiastique, et cela avec aisance et bonne grâce, quoique pour la première fois (3). » Cette petite scène, qui se passa devant de nombreux témoins, fit sensation à Versailles, et Mme Campan dut certainement en entendre parler ; mais ou elle l'avait oubliée ou elle ne voulait plus s'en souvenir, afin de pouvoir présenter l'anecdote de la prétendue lettre de Vermond au roi.

A plusieurs reprises Mme Campan revient sur la froideur marquée par Louis XVI à Vermond. Elle prétend qu'en décembre 1780 le roi chargea cet abbé d'apprendre à Marie-Antoinette la mort de sa mère, parce que Vermond était la personne la plus propre à s'acquitter de ce pénible devoir. A ce sujet elle entre dans des détails qui sont en apparence très

(1) Comme on le verra plus loin, lors de la discussion sur la levée de l'exil de Choiseul, Mme Campan raconte que Vermond avait aussi humilié son beau-père, qu'il lui avait défendu de s'immiscer dans les affaires d'État, et qu'il avait obtenu que la reine ne fît plus de confidences à son bibliothécaire. *Mémoires*, I, 84.

(2) *Mémoires*, t. I, p. 87.

(3) Arneth et Geffroy, *Marie-Antoinette*, t. II, p. 55.

Digitized by Google

précis. Elle raconte que Louis XVI se rendit près de Marie-Antoinette, lorsque Vermond y était encore, et qu'il lui dit : « Je vous remercie, Monsieur l'abbé, du service que vous venez de me rendre ». — « C'est la seule fois, ajoute Mme Campan, pendant l'espace de dix-neuf ans, que le roi lui ait adressé la parole (1) ».

Or, non seulement Louis XVI, dauphin, avait adressé quelques paroles aimables à Vermond, lors du voyage du baron de Neny, mais en décembre 1778, lors des premières couches de la reine, le roi fut si satisfait du zèle de Vermond, qu'enfin il se détermina « à parler fréquemment avec l'abbé et à lui marquer toutes sortes de bontés, ce qui n'était jamais arrivé précédemment (2) ».

A la fin du mois d'avril de l'année 1778, l'abbé de Vermond quitta brusquement la cour et se retira à son abbaye, dans le Perche. Ce petit évènement fit grand bruit à Versailles, à Paris et même dans les cours étrangères, tellement on était persuadé que l'abbé était le confident intime de la reine et avait sur elle la plus grande influence. Les ambassadeurs et les nouvellistes s'occupèrent avec ardeur de cette affaire ; Mme Campan en parle à deux reprises et prétend même pouvoir faire de curieuses révélations sur cette fugue de Vermond. « On lui fit l'honneur de croire qu'il s'était permis des représentations sur l'emploi trop frivole du temps de son auguste élève, et qu'il avait jugé que, par son double caractère d'ecclésiastique et d'instituteur, il était désormais déplacé à la cour ; on se trompait : son mécontentement portait uniquement sur la faveur accordée à la duchesse Jules de Polignac (3). » Plus loin, Mme Campan entre dans des explications plus complètes. Elle dit qu'après le 10 août elle ouvrit un portefeuille que la reine lui avait confié et qu'elle détruisit les papiers qu'il contenait, après en avoir pris connaissance. Dans ce portefeuille se trouvait une lettre de l'abbé de Vermond. « Cette lettre, raconte Mme Campan, ne contenait que des conditions pour son retour : c'était le plus bizarre des traités ; je regrettai beaucoup, je l'avoue, d'être obligée de détruire cet écrit. Il reprochait à la reine son engouement pour la comtesse Jules, sa famille et sa société ; lui disait des choses vraies sur les suites fâcheuses que pouvait avoir cette amitié qui plaçait cette jeune dame au nombre des favorites des reines de France, titre que la nation n'avait jamais aimé. Il se plaignait de voir ses avis négligés ; puis il en venait aux conditions pour son retour à Versailles : après avoir bien assuré qu'il ne viserait de

(1) *Mémoires*, t. I, p. 211.

(2) Mercy à Marie-Thérèse, du 25 janvier 1779, dans Arneth et Geffroy, *Marie-Antoinette*, t. III, p. 285.

(3) *Mémoires*, t. I, p. 172.

Digitized by Google

sa vie aux grandes dignités de l'Eglise il disait qu'il mettait sa gloire dans une confiance entière et qu'il demandait essentiellement deux choses à S. M. : la première, de ne plus lui faire donner ses ordres par personne et de lui écrire elle-même. Il se récriait beaucoup sur ce qu'il n'avait pas vu une seule lettre de sa main, depuis qu'il avait quitté Vienne ; enfin, il lui demandait quatre-vingt mille livres de revenu en biens ecclésiastiques, et terminait en lui disant que, si elle daignait lui écrire elle-même, qu'elle allait s'occuper de lui faire obtenir ce qu'il désirait, cette lettre seule lui montrerait que S. M. aurait accepté les deux conditions qu'il osait mettre à son retour. La lettre fut sans doute écrite ; du moins il est bien sûr que les abbayes furent accordées, et que son absence de Versailles ne dura qu'une seule semaine (1) ».

Ce roman est un tissu d'erreurs faciles à découvrir, car on connaît à fond toute cette affaire par les lettres de Mercy à Marie-Thérèse. Le 5 mai 1778, Mercy informe Marie-Thérèse que, « sans le prévenir, l'abbé de Vermond écrivit la semaine passée à la reine une lettre bien motivée, où il représentait que n'étant personnellement point assez connu ni du roi, ni de ses ministres, il pourrait leur devenir suspect dans les circonstances présentes, que l'on savait son attachement très respectueux et décidé pour la cour impériale, où V. M. avait daigné le combler de tant de grâces, que par cette raison il ne pourrait pas échapper au soupçon d'influer dans toutes les démarches de la reine, soit vis-à-vis du roi, soit vis-à-vis de ses ministres en matière d'affaires (2), et qu'il était aisé de juger des conséquences qui résulteraient de pareils soupçons ; que dans la nécessité de les éviter l'abbé croyait devoir se tenir plus à l'écart et commencer par s'absenter quelque temps. Il revint en effet à Paris et ce ne fut que le surlendemain que la reine me communiqua la lettre en question en me chargeant de tenter l'impossible pour détourner l'abbé de ses idées de retraite. Je m'en occupai infructueusement pendant deux jours ; je vis que les principaux obstacles tenaient à la persuasion où est l'abbé de Vermond que la reine n'a de confiance en lui que pour lui parler de tout ce qu'elle sait et de ce qu'elle pense, mais nullement pour suivre les bons conseils qu'il ne cesse de donner à cette auguste princesse ; que, d'ailleurs, cette confiance, partagée avec des favorites, pouvait donner lieu aux plus grands inconvénients et compromettre l'abbé de la manière la plus dangereuse. Je le trouvai ulcéré de

(1) *Mémoires*, t. II, p. 67 et 68.

(2) En ce moment même Marie-Antoinette profitait de sa grossesse pour insister près du roi et de ses ministres, afin que la France vînt au secours de l'Autriche, qui avait occupé la meilleure partie de la Bavière et était pour ce motif menacée d'une guerre avec la Prusse. Marie-Antoinette mettait tant d'ardeur dans cette affaire, qu'elle réussit à arracher à Vergennes une sorte de rétractation et à lui faire expédier, le 26 avril 1778, une dépêche au baron de Breteuil atténuant et annulant pour ainsi dire une dépêche du 30 mars, qui avait irrité l'Autriche. On voit que les craintes de Vermond étaient bien fondées.

Digitized by Google

ce que le roi ne lui a jamais adressé une parole, quoiqu'il le voie continuellement chez la reine, d'où l'abbé concluait que son aspect répugnait au roi, sans que la reine eût jamais pensé à le faire changer à cet égard. Tout ce que je pouvais dire à l'abbé de Vermond ne l'empêcha pas de partir pour son abbaye. Je reçus deux jours après un billet de la reine, par lequel elle m'ordonnait d'une manière très pressante de faire revenir l'abbé à Versailles. Je lui dépêchai sur-le-champ un exprès, en lui écrivant de la façon la plus énergique ; il se rendit enfin et depuis trois jours il est auprès de la reine (1) ». Mais Vermond ne voulut pas demeurer à Versailles d'une façon suivie ; il fit de fréquentes absences et il ne redevint assidu près de la reine qu'à la fin de l'année, lorsque le roi se fut décidé à lui parler fréquemment et à lui donner des marques de bonté (2).

On voit que le roman imaginé par Mme Campan ne soutient pas l'examen. Il n'y a pas à hésiter un instant entre son témoignage et celui de Mercy. L'ambassadeur écrivait immédiatement après les évènements auxquels il avait été mêlé, et il n'avait aucune raison de les dénaturer. Mme Campan, au contraire, écrit longtemps après les évènements, qu'elle n'a connus que par ouï-dire, et il est certain qu'elle imagine une lettre qui n'a pas existé, bien sûre d'ailleurs de ne pas pouvoir être contredite, puisqu'elle prétend avoir été obligée de détruire cette lettre, et que les personnes intéressées étaient mortes depuis longtemps. Nous savons d'ailleurs qu'elle avait des motifs de ne pas aimer Vermond et qu'elle ne se faisait pas faute de le calomnier.

Ce sont là de bien petits évènements, quoiqu'il ne soit pas absolument indifférent de savoir si Marie-Antoinette était dépensière, si elle faisait des économies sur sa cassette, et si Vermond avait bien ou mal rempli ses devoirs de lecteur et d'instituteur d'une reine d'un grand pays comme la France. Mais en entreprenant cette discussion, je voulais seulement démontrer que Mme Campan était vaniteuse et rancunière, que de parti-pris elle niait les défauts de sa maîtresse et lui prêtait des vertus qu'elle n'avait pas, qu'enfin elle était bien mal informée et qu'elle n'était pas digne de foi, même sur des petits faits que ses fonctions pouvaient lui faire bien connaître. Maintenant, je vais essayer de prouver que son témoignage a encore moins de valeur, s'il est possible, lorsqu'il s'agit d'évènements vraiment historiques, comme le choix de Maurepas pour premier ministre, la levée de l'exil du duc de Choiseul, la nomination de Saint-Germain au ministère de la guerre, etc.

(*A suivre.*)

JULES FLAMMERMONT.

(1) Arneth et Geffroy, *Marie-Antoinette*, t. III, p. 198.
(2) *Ibidem*, p. 206, 215, 224, 226, 239, 261, 268, 274, 280 et 285.

Digitized by Google

UNE CHANSON A BOIRE

IMITÉE D'ANACRÉON PAR RONSARD ET COWLEY ET IDÉALISÉE PAR SHELLEY.

M. James Darmesteter, professeur au Collège de France, n'est pas seulement un parfait érudit dans la langue zende ; il est encore un excellent critique en littérature anglaise, et son nom figure avec honneur à côté des noms de Scherer, de Montégut et de Gabriel Sarrazin. Son édition de *Childe Harold* a été bien accueillie en Angleterre, et celle qu'il a faite de *Macbeth* l'a mis au premier rang des critiques de Shakespeare en France. Ses récents Essais de littérature anglaise n'ont fait que confirmer l'opinion que le monde savant s'était faite de lui. Si sûre, cependant, que soit sa science, il peut lui arriver ce qui arrive à tout le monde : *errare humanum est*. Il a publié dans l'*Academy* du 27 juin 1885 un article où semble, en effet, s'être glissée une erreur. Frappé de l'identité de développement et de mouvement entre le morceau de *Love's Philosophy* de Shelley et la vingt-cinquième ode (sans titre) du quatrième livre de Ronsard, il rapproche les deux pièces, et de leur comparaison conclut que le poète anglais a imité le poète français. Pour ne pas affaiblir ce qu'il peut y avoir de plausible dans son affirmation, mettons les deux morceaux en présence.

Ronsard :

La terre les eaux va boivant,
L'arbre la boit par la racine ;
La mer éparse boit le vent,
Et le soleil la marine.

Le soleil est beu de la lune ;
Tout boit, soit en haut ou en bas ;
Suivant ceste reigle commune,
Pourquoi donc ne boirons-nous pas ?

Shelley :

The fountains mingle with the river,
And the river with the ocean,
The winds of heaven mix for ever
With a sweet emotion ;
Nothing in the world is single ;
All things by a law divine
In one another's being mingle —
Why not I with tine ?

See the mountains kiss high heaven,
And the waves clasp one another ;
No sister flower would be forgiven,
If it disdained its brother ;

Digitized by Google

And the sunlight clasps the earth,
And the moonbeams kiss the sea; —
What are all these kissings worth,
If thou kiss not me ?

En français :

Les fontaines se mêlent à la rivière, — la rivière se mêle à l'océan, — les vents du ciel se mêlent pour toujours — à une douce émotion ; — rien dans le monde n'est seul ; — toutes choses par une loi divine — les unes aux autres mêlent leur existence. — Pourquoi ne mêlerais-je pas la mienne à la tienne ?

Vois les montagnes embrasser le ciel, — et les vagues se presser les unes contre les autres ; — qui pardonnerait à une fleur sœur — de dédaigner son frère ? — La lumière du soleil embrasse la terre, — les rayons de la lune embrassent la mer ; — à quoi bon toutes ces tendresses — si tu refuses de m'embrasser ?

La ressemblance des deux poésies est frappante dans la forme. Quant aux idées, elles n'ont presque rien de commun. Les mots *vent* et *winds* dans le troisième vers de part et d'autre sont employés dans des sens différents ; *tout* et *nothing* sont des termes dont font usage tous les écrivains modernes pour résumer une énumération. Deux expressions seules pourraient faire supposer une imitation, c'est *reigle commune* et *law divine*. M. Darmesteter a eu du scrupule, mais il ne s'y est pas arrêté. Il s'était reporté à l'ode d'Anacréon que Ronsard déclare avoir imitée :

Ἡ γῆ μέλαινα πίνει,
πίνει δὲ δένδρε' αὐτην·
πίνει θαλασσ'ἀναύρους,
ὁ δ'ἥλιος θάλασσαν,
τὸν δ'ἥλιον σελήνη·
τί μοι μαχεσθ',ἑταῖροι,
κ'αὐτῷ θέλοντι πίνειν;

En français :

La terre noire boit, — l'arbre boit la terre ; — la mer boit les rivières, — le soleil boit la mer, — la lune boit le soleil. — Pourquoi donc, mes amis, ne voulez-vous pas que je boive ?

M. Darmesteter s'était demandé si Shelley n'aurait pas plutôt imité directement Anacréon, et il a répondu par non. Il y a cependant entre ces poètes un point commun plus marquant qu'aucun des trois que M. Darmesteter a cherché à établir entre Shelley et Ronsard : c'est cette idée que la mer absorbe les rivières. Elle n'est pas dans Ronsard qui, au lieu de traduire ἄναυρος par *rivière*, l'a rendu par *sans brise, qui n'exhale*

Digitized by Google

aucun souffle, et a mis *la mer éparse boit le vent*, ce qui n'a pas de sens, à la place de *la mer boit les rivières*, comme dit Anacréon.

Si M. Darmesteter ne veut pas admettre que Shelley ait pu s'inspirer d'Anacréon, il peut lui donner pour modèle une ode, non pas française, mais anglaise, qui lui était certainement connue : c'est la chanson à boire suivante, publiée par Cowley vers le milieu du XVII[e] siècle :

The thirsty earth soaks up the rain,
And drinks and gapes for drink again.
The plants suck in the earth, and are
With constant drinking fresh and fair.
The sea itself, which one would think
Should have but little need of drink,
Drinks ten thousand rivers up
So fill'd that they o'erflow the cup.
The busy sun (and one would guess
By his drunken fiery face no less)
Drinks up the sea, and when he's done,
The moon and stars drink up the sun.
They drink and dance by their own light;
They drink and revel all the night.
Nothing in Nature's sober found,
But an eternal health goes round.
Fill up the bowl, then, fill it high,
Fill all the glasses there, for why
Should every creature drink but I?
Why, men of morals, tell me why?

En français :

La terre altérée boit la pluie, — elle boit et redemande à boire. — Les plantes boivent dans la terre, et sont — en buvant toujours fraîches et belles. — La mer elle-même, que l'on croirait — avoir peu besoin de boire, — boit dix mille fleuves — si pleins qu'ils débordent. — Le soleil pressé (et on le devine — à sa face de feu) — boit la mer, et quand c'est fait, — la lune et les étoiles boivent le soleil. — Elles boivent et dansent à leur propre lumière, — elles boivent et festinent toute la nuit. — Rien n'est sobre dans la nature, — tout boit sans fin à la ronde. — Remplis la coupe, remplis-la bien, — remplis les verres, car pourquoi — toute créature boirait-elle, excepté moi ? — Oui, pourquoi, hommes austères, dites-le-moi ?

Cowley s'est servi d'Anacréon. Il n'a pas fait la faute de Ronsard. Il a traduit ἀνχύροος par *rivières*, et a mis *la mer boit les fleuves*. Il connaissait d'ailleurs les lyriques grecs, et il leur a emprunté les titres de deux de ses recueils de poésies : les *Anacreontics* et les *Pindaric Odes*. Pourquoi Shelley, s'il n'a pas puisé dans Anacréon, se serait-il adressé à une source française ? N'est-il pas plus simple d'admettre qu'il doit à un compatriote célèbre le moule où il a jeté sa pensée ? Outre qu'il

Digitized by Google

est resté exempt de la faute où l'aurait fait tomber Ronsard avec son *la mer éparse boit le vent*, il a trouvé aussi dans Cowley le terme qui résume l'énumération, *nothing in Nature's sober*. Quant à l'idée de faire servir la forme d'une chanson bachique à une ode comme celle de *Love's Philosophy*, elle est d'un esprit supérieur, et on ne peut que partager le sentiment de M. Darmesteter devant cet exemple d'idéalisation dans l'imitation. Si M. Darmesteter avait connu la chanson à boire de Cowley, il aurait encore admiré davantage Shelley. Cowley, abstraction faite de la forme, était un mauvais modèle. Il avait écrit en un temps où le goût des poètes anglais avait été gâté par l'influence de l'Italien Marini. La recherche, les comparaisons spirituelles, les descriptions chargées, les pensées brillantes, les *concetti*, en un mot, avaient pris la place des images simples et naturelles. Aussi voyez l'affectation dans la chanson de Cowley. La terre ne se contente pas de boire la pluie qu'elle reçoit, elle en demande davantage ; le lecteur ne saurait pas que les plantes deviennent fraîches et belles en suçant l'eau de la terre, il faut que le poète le lui dise ; il ne saurait pas plus que la mer serait assez pleine pour n'avoir pas besoin de boire encore ; il doit être averti que le soleil a chaud, et par conséquent soif. Le dernier trait l'emporte : parce que la lune et les étoiles brillent toute la nuit, elles ribotent comme les hôtes d'un cabaret qui n'éteint point sa lampe. Pour qui veut se former le goût et apprendre l'art d'écrire, il n'est point de meilleur procédé que la comparaison d'œuvres qui se tiennent. Ici Anacréon est un type de simplicité grecque. Ronsard a su rester simple comme lui. Cowley, entraîné par la mode, a chargé son modèle. Dépouillez sa statuette du clinquant dont il l'a recouverte, et vous retrouvez la figure sculptée par Anacréon :

The thirsty earth soaks up the rain... the plants suck in the earth... the sea itself drinks the rivers up .. the sun drinks up the sea .. the moon drinks up the sun... nothing in Nature's sober found... why should every creature drink but I?

J. PARMENTIER.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

F.-A. Aulard. — *L'Éloquence Parlementaire pendant la Révolution Française. Les Orateurs de la Législative et de la Convention*, par F.-A. AULARD, docteur ès lettres, professeur de rhétorique au lycée Janson de Sailly. — Paris, Hachette, 1886, 2 vol. in-8°.

M. Aulard continue la publication de ces belles études sur l'Éloquence Parlementaire pendant la Révolution qu'il avait commencée lorsqu'il était

Digitized by Google

encore professeur de littérature française à notre Faculté. A son volume sur les Orateurs de la Constituante, qui a eu un si grand et si légitime succès, il ajoute aujourd'hui deux volumes considérables sur les Orateurs de la Législative et de la Constituante. La matière est plus ample ; mais l'auteur, qui connaît admirablement l'histoire de notre grande Révolution, en embrasse facilement toute l'étendue et prouve qu'il est absolument maître de ce beau et vaste sujet. En rassemblant tout ce qu'on avait dit avant lui sur les orateurs révolutionnaires, en y ajoutant ce que de longues recherches dans les archives et dans les bibliothèques lui ont fourni de renseignements inédits et importants, M. Aulard a élevé un monument aux grands hommes qui honorèrent la tribune française pendant la Révolution, aux Mirabeau, aux Vergniaud, aux Danton.

M. Aulard a su éviter avec une grande habileté l'écueil sur lequel avec moins d'adresse et de talent son œuvre se serait brisée. Obligé d'écrire une série de monographies sur chacun des principaux orateurs parlementaires, il les a habilement groupées, de façon à leur donner une certaine unité et il a fait précéder chacun de ces groupes d'une sorte d'introduction, dans laquelle il a exposé les idées générales qui animent son œuvre et les résultats d'ensemble auxquels il est arrivé. Ces chapitres généraux relient toutes ces monographies, soutiennent l'attention du lecteur et lui permettent de parcourir avec la plus grande facilité et avec le plus vif plaisir ces deux gros volumes pleins de faits nouveaux et d'idées nouvelles.

Après avoir lu le livre premier, le lecteur connaît les caractères généraux de l'éloquence parlementaire de 1791 à 1795 et les mœurs parlementaires de cette époque si agitée ; il peut alors étudier avec fruit la politique du groupe des royalistes constitutionnels et l'éloquence de leurs principaux orateurs, Ramond, Vaublanc, etc., que M. Aulard, qui n'aime pas leurs idées, juge cependant avec la plus bienveillante impartialité. Peut-être n'apprécie-t-il pas à leur juste valeur les travaux historiques de Lemontey, dont l'Essai sur l'histoire de la Régence est encore utile et agréable à lire ; mais c'est une vétille.

M. Aulard consacre tout un volume à la Gironde ; après MM. Vatel et Guadet, il refait l'histoire de ce groupe d'hommes éloquents, histoire que Michelet et surtout Lamartine avaient transformée en une sorte d'épopée. M. Aulard aime les Girondins ; il sent leurs brillantes qualités et il les met en pleine lumière et, s'il dit et prouve que les Girondins n'ont pas compris les nécessités du temps dans lequel ils vivaient, s'il pense que leurs idées et leur politique mettaient en péril l'existence de la France, inséparable des destinées de la République et de la Révolution, il regrette et il déplore la triste fin de ces hommes éloquents entre tous. Peut-être M. Aulard est-il trop sévère pour Mme Rolland ; c'est une femme qui, certes, n'avait pas les qualités aimables de son sexe, mais elle avait l'âme forte et courageuse et, plus que tous ces hommes de talent qu'elle inspi-

Digitized by Google

rait, elle eut le sentiment des nécessités de la politique, la force de volonté et l'esprit de suite.

Mais l'orateur qu'à juste titre M. Aulard affectionne entre tous, c'est Danton, le colosse en qui l'on pourrait personnifier le génie de la Révolution. M. Aulard n'a pas de peine à faire justice des calomnies indignes que les écrivains réactionnaires, à la suite de Robespierre et de ses acolytes, ont entassées contre ce grand homme. Il montre que les accusations de vénalité portées contre Danton ne soutiennent pas l'examen, et que M. Taine s'est laissé aller, en cette occasion comme en tant d'autres, à une haine aveugle contre la démocratie et la Révolution qu'il ne comprend pas.

Il semble à première vue qu'il n'est pas possible de se faire une juste idée de l'éloquence de Danton. Il improvisait toujours, et il est certain qu'il n'a pas écrit un seul des discours qu'il prononça aux Jacobins ou à la Convention. En outre, soit par hostilité aux idées ou à la personne de Danton, soit par préjugés d'éducation classique et aversion pour la manière du moins littéraire des orateurs révolutionnaires, les journalistes mirent peu de soin à recueillir les discours de Danton, même ceux qui, de leur propre aveu, firent un prodigieux effet sur l'auditoire; ils mutilèrent ces discours de la façon la plus outrageuse et ils ne nous en ont laissé que des débris informes. On sait qu'à cette époque la sténographie n'existait pas et qu'on ne peut apprécier les discours des orateurs révolutionnaires qu'à l'aide des comptes rendus souvent défigurés des journaux. Cependant, avec une patience infatigable et une habileté merveilleuse, M. Aulard est parvenu à restituer d'une façon certaine des phrases, et même des passages importants, qui portent la marque indéniable de l'éloquence dantonnienne. Rien de plus curieux et de plus important que ce beau chapitre sur la composition et le style des discours de Danton dont à bon droit M. Aulard peut être fier.

Lorsqu'on a, comme M. Aulard, reçu une éducation absolument classique, il y a un grand mérite à se défaire des préjugés d'école et à apprécier, comme il le fait, l'éloquence de Danton, l'homme le plus dégagé des procédés de la rhétorique; il faut un courage bien rare pour faire sentir et mettre en relief les mâles beautés de cette éloquence si forte et si populaire, et les fervents de la Révolution ne sauraient trop vivement remercier M. Aulard d'avoir osé conclure, par cette phrase aussi belle que vraie, son étude sur Danton : « Il fut l'orateur le plus complet de la Révolution, le plus conforme au génie de notre race. Il eût été, lui qui ne joua jamais au littérateur, une des plus hautes gloires littéraires de la France, s'il eût vécu, s'il eût triomphé, si les circonstances eussent permis de recueillir intégralement les monuments de sa parole. »

Maintenant que M. Aulard a terminé d'une façon magistrale l'histoire de l'éloquence parlementaire de la Révolution, il faut espérer qu'il va pouvoir aborder l'histoire de l'œuvre de ces orateurs. On connaît

Digitized by Google

aujourd'hui d'une façon suffisante l'histoire générale de la politique extérieure de la Révolution et on la connaîtra encore bien mieux lorsque M. Sorel aura achevé la publication de son grand ouvrage, qui sera comme la réfutation et la mise au point de l'œuvre considérable de l'historien prussien Sybel Mais on ignore encore aujourd'hui l'histoire législative de ces grandes Assemblées, dont l'œuvre, tant calomniée par les écrivains hostiles à la démocratie, a eu une si grande influence sur les destinées de la France et du monde entier. Tocqueville avait commencé cette étude dans un esprit peu favorable à la Révolution ; mais il est mort à la peine et il n'a publié que la première partie de son œuvre. M. Taine, il est vrai, a annoncé l'intention de reprendre l'œuvre de Tocqueville ; mais ce volumineux et haineux pamphlet prouve qu'il ne suffit pas de détester la démocratie et la Révolution pour la bien comprendre et la juger ; il faut encore se donner la peine de l'étudier d'une façon sérieuse. M. Aulard est bien préparé pour reprendre l'œuvre de Tocqueville et la poursuivre dans un esprit plus équitable. M. Aulard connaît bien l'esprit de la Révolution et les sources de son histoire, comme le prouvent ses trois beaux volumes d'études sur les orateurs révolutionnaires ; il aime la Révolution, mais il la sait trop grande pour qu'il soit utile de cacher ses fautes et il ne craint pas de les juger sévèrement à l'occasion. Aussi nous ne pouvons qu'applaudir à l'heureuse initiative du Conseil municipal de Paris, qui vient de créer à la Sorbonne une chaire d'histoire de la Révolution Française, destinée à notre ancien collègue, et nous sommes sûrs que de cet enseignement fécond et réparateur il sortira des œuvres remarquables que nous serons heureux de signaler à l'attention de nos lecteurs.

Jules FLAMMERMONT.

Erratum. — Dans le résumé de l'argumentation de M. Flammermont sur la thèse française de M. l'abbé Bossard, à la page 10 du dernier numéro du *Bulletin*, il se trouve une grosse faute d'impression. Au lieu de : *Quant à la vie privée, aux crimes et au procès de Jeanne d'Arc*, il faut lire : « *Quant à la vie privée, aux crimes et au procès de Gilles de Rais.* »

E.-Th.-A. Hoffmann, *Le tonnelier de Nuremberg. Meister Martin der Küfer und seine Gesellen.* Texte allemand publié avec une notice et un commentaire par ALFRED BAUER, membre de la Société de Linguistique de Paris. Paris, chez Hachette, 1886, 1 vol. petit in-8°, IX-175 p.

Cette œuvre intéressante du fameux conteur demandait des soins particuliers pour être appropriée à l'usage classique. L'auteur y a, en effet, répandu une teinte archaïque faite pour dérouter parfois les élèves les plus ferrés sur l'allemand actuel, et l'a semée de détails techniques qui ne peuvent guère être intelligibles qu'à un tonnelier de profession.

Heureusement, M. Bauer a compris et rempli ses devoirs d'éditeur

Digitized by Google

avec une conscience et une science remarquables. Sans s'arrêter à favoriser la paresse des écoliers en copiant au bas des pages des renseignements qu'ils ont ailleurs à leur portée, il s'est attaché à expliquer ce qui, dans le texte, est réellement difficile, par suite soit d'une allusion historique, soit d'une expression insolite au point de vue de la grammaire ou du vocabulaire. Il a même fait suivre son texte, déjà annoté, de 23 pages de remarques complémentaires, la plupart assez étendues. Aussi ce petit livre est-il excellent pour initier les écoliers à l'étude de l'allemand, et il ne sera pas inutile, à ceux qui ne sont plus sur les bancs, pour éclaircir et compléter leur connaissance de cette langue.

Voici quelques critiques de détail que m'a suggérées cette lecture attachante :

P. v : « A Varsovie, qui était alors réuni au royaume de Prusse ». J'aimerais mieux *réunie*.

« Ici commencent pour Hoffmann une série d'années fort pénibles ». Je préfèrerais *commence*.

P. 56, note 3 : « *Schurz-fell*, *cuir-tablier*, c'est-à-dire *tablier de cuir*. » Lisez : *Schurz-fell*, *tablier-cuir*, c'est-à-dire *cuir formant tablier*, c'est-à-dire *tablier de cuir*. *Fell* est le correspondant germanique du latin *pellis*.

P. 96, fin du deuxième paragraphe : *Angen;* lis. *Augen*.

P. 156, liv. 20 : *a ;* lis. *ait*.

P. 158, liv. 5 avant la fin : *qu'on veuille ;* lis. *qu'on ne veuille ;* — dernière phrase : « Quant au passage du sens *aimé* à celui de *libre*, il est difficile à expliquer, d'autant plus que ce dernier est très ancien ». Il s'agit de la racine germanique *fri*, d'où en allemand *Freund*, ami, *Friede*, paix, *freien*, demander en mariage, et, d'un autre côté, *frei*, libre, d'après l'explication de M. Bauer. Je ne vois rien que de très naturel à cette association des deux idées, « aimer » et « être libre ». Les intermédiaires ont dû être, « vouloir », « choisir ». C'est ainsi que le latin *liber* a probablement la même racine que *lubet*, *libet*, il plaît, et que l'allemand *lieben*, aimer. Comparez, par exemple, la phrase allemande *es steht in Ihrem belieben*, à la tournure française « vous êtes libre de choisir ». M. Bauer a bien raison de dire que le sens de « libre » est ancien dans la racine germanique *fri ;* il est fort possible qu'il soit même antérieur à l'existence propre du germain, et qu'il ait existé dès l'époque où cette racine n'avait encore que sa forme originaire, *pri*. Car le celtique **ri-yos*, en gallois *rhydd*, libre, vient d'un mot ario-européen, **pri-yos*, identique au sanscrit *pri-yas*, aimé, au zend *fryas*, *id.*, et au gothique *freis* = **friyos*, féminin *friya*, « libre ». On sait que le *p* initial ario-européen disparaît en celtique et devient *f* toujours en germain, souvent en zend (devant *r*).

P. 174 : A propos de *der Wirr-warr*, le pêle-mêle, on eût pu citer des expressions analogues dont plusieurs se lisent dans l'ouvrage, comme

Digitized by Google

klipp, klapp, p. 30; *Kisten und Kasten*, p. 10; et en français *clic! clac! tic-tac, zigzag*, etc. (cf. Diez, *Grammaire des langues romanes*, t. I, p. 65, Paris, 1873, traduction Brachet et Paris).

On eût pu aussi signaler au passage certaines locutions rimées, telles que *hegen und pflegen*, p. 8, 29; *Rath und That*, p. 12; *weit und breit*, p. 35, etc., d'autant plus que la rime exerce une influence très appréciable sur le choix et sur le sens des mots ainsi accouplés. Voyez, par exemple, la note sur *Lug und Trug*, p. 132; dans celle sur *schlecht*, « simple », p. 14, la citation de *recht und schlecht* serait venue fort à propos. Nous disons de même en français *sans foi ni loi, sans feu ni lieu*, etc.

P. 152, dernière ligne : lis. *chapitre*.

Pas n'est besoin de m'excuser, auprès d'un érudit si scrupuleux, d'avoir poussé la minutie, dans cet examen, sommaire pourtant, de son ouvrage, jusqu'à tenir compte des fautes d'impression. Trouvant dans son travail tant de qualités précieuses, tant de *richtiges und wichtiges*, je me suis laissé aller au plaisir de devenir ainsi son collaborateur par anticipation, pour une seconde édition que je lui souhaite.

EMILE ERNAULT.

TITE-LIVE. — Edit. Weissenborn

Traduction par J. VESSEREAU, boursier d'agrégation (1)

(Suite)

Atteindre ce double but, c'était, pour Tite-Live, assurer le succès de son œuvre auprès de ses contemporains; car ceux-ci, à l'exemple de Cicéron, considéraient surtout l'histoire comme un *opus oratorium*, ayant pour objet de ranimer le patriotisme par une noble peinture du passé, de fortifier l'esprit national et de chercher à ramener les vertus et la piété antiques; ils ne s'attendaient point à des études approfondies et précédées d'une sérieuse préparation, à un examen et à une vérification minutieuse des sources, à une mise en œuvre personnelle des matériaux recueillis; bref, aux recherches qu'exigeait Polybe, et que les historiens modernes considèrent comme la meilleure partie de leur tâche. Partant d'un tel point de vue, Tite-Live ne s'est point donné la peine de rechercher pour les temps anciens des sources nouvelles, ni même d'étudier les monuments antiques qui existaient encore à son époque, tels que les documents conservés dans le temple de Diane (1, 45, 2), et les colonnes mentionnées au livre 2, 41, 10, colonnes que Denys vit encore toutes les deux, v. Ant., R. 4, 26; — 8, 79; la loi Icilia, v. 3, 31, 1;

(1) Berlin, Weidmann.

Digitized by Google

— Denys, 10, 31; le traité avec Ardée, v. 4, 7, 10; — le traité avec Gabies, v. 1, 54, 10; — Den., 4, 58; — Horat., *Epist.*, 2, 1, 25; — il ne chercha pas même à voir par lui-même l'offrande de A. Cornelius Cossus, sur laquelle Auguste attira son attention. Il ne consulta pas davantage les *Annales Maximi*, dont le recueil comprenait 80 livres et qui se publiaient depuis fort longtemps, probablement depuis le pontificat de P. Mucius Scaevola, vers 361 de Rome (123 av. J.-C.); en tous cas, il ne les mentionne nulle part comme sources. A son époque, on considérait depuis longtemps l'histoire ancienne comme terminée; tout ce qu'il était possible d'en savoir se trouvait, croyait-on, chez les annalistes; aussi sont-ils pour Tite-Live les seules sources auxquelles il croit devoir puiser, v. 4, 20, 8, etc., particulièrement pour l'époque de l'invasion gauloise; durant cette invasion, en effet, furent détruits, d'après lui, tous les premiers monuments écrits; en racontant l'histoire de ces temps il prend donc pour point de départ le récit des annalistes. Mais, quand il s'occupa de la seconde guerre punique et de l'époque suivante, à côté des annalistes, il suivit en général les guides les plus sûrs qu'il pût trouver. Quant à l'histoire des temps plus récents, bien qu'il n'ait peut-être pas fouillé les archives de Rome, ni examiné de près les sénatus-consultes, les plébiscites, les traités, les lois, etc., il ne l'écrivit pas avec moins de soin, comme il est facile de le supposer : en effet, c'est cette histoire qu'il connaît le mieux; il pouvait raconter d'une manière approfondie tous ces évènements dont il avait lui-même été témoin; il pouvait aussi examiner d'un œil plus assuré et juger avec plus de certitude les écrits contemporains auxquels il s'attachait; il n'ignorait pas quel cas feraient ses contemporains de la peinture de cette époque, v. *Praef.*, 4; — il avait à redouter bien des critiques, s'il avait cherché à s'écarter de la vérité; enfin, son ouvrage, accueilli à Rome avec tant de succès, faisait tomber dans l'oubli la plupart des œuvres antérieures de ce genre, œuvres qui l'avaient inspiré et qui trouvaient en lui pour ainsi dire leur conclusion et leur couronnement.

La plus ancienne de ces œuvres est l'histoire de Q. Fabius Pictor, parent de Q. Fabius Maximus Cunctator, député à Delphes comme membre du Sénat, en 538-216, pour apprendre d'Apollon les moyens d'apaiser la colère des dieux, v. 22, 57, 5. Après l'heureuse issue de la lutte violente de Rome et de Carthage, F. Pictor put concevoir le projet de retracer le tableau des exploits du peuple romain aux lettrés de son temps, comme aux Grecs et aux Hellénants, qui avaient en grand nombre pris part à la guerre, et qui en avaient attendu le dénouement avec impatience; par là il pouvait défendre le bon droit des Romains dans cette guerre et répondre à l'histoire, trop flatteuse pour les Carthaginois, qu'en avait faite Silenus, écrivain qui avait suivi Hannibal dans ses expéditions, v. Corn. Nep., *Hann.*, 13, 3; il pouvait montrer en même temps comment son illustre parent avait sauvé Rome de sa perte par une sage

Digitized by Google

politique, par son habile conduite de la guerre. La langue latine était encore bien peu formée et bien peu appropriée aux besoins de la littérature, du moins en prose ; pour atteindre son but, F. Pictor écrivit l'histoire de la seconde guerre punique jusqu'à la paix (v. App., *Hann.*, 27) en grec et dans un style simple et concis, v. Cic., *De Or.*, 2, 53. Il fit précéder cette histoire d'une introduction qui exposait les évènements de Rome depuis l'origine ; cette introduction consistait en un tableau assez court, si on le compare aux récits détaillés des annalistes postérieurs, de la fondation de Rome et de l'époque des rois, et en un aperçu sommaire des évènements survenus au Ier siècle de la République, tels qu'ils étaient énumérés dans les courtes et souvent insignifiantes notices de la chronique. Outre cela, elle renfermait des récits détaillés de différents évènements conservés par la légende, évènements d'une date incertaine, telle que l'histoire de Cincinnatus, entre autres ; elle rappelait les grandes actions et la fortune des ancêtres de F Pictor, et tous les souvenirs traditionnels de sa famille, par exemple, le souvenir des sept Consuls de sa *gens*, la mort tragique des trois cents Fabii, le nom de Q. Fabius Maximus Rullianius, etc. ; enfin, elle se terminait sans doute par un récit détaillé de l'invasion gauloise (529-225), dans laquelle Fabius lui-même eut à jouer un rôle. A côté de cette histoire écrite en grec, il en existe une traduction ou un remaniement en latin à l'usage des Romains, que l'on doit attribuer soit à Fabius, soit plutôt à un homonyme d'une époque postérieure. Tite-Live estimait les écrits de Fabius, qui avait en réalité le droit de prétendre au titre de père de l'histoire romaine ; il se borna cependant à mettre simplement à profit les citations que firent de Fabius les annalistes qui le suivirent, comme Macer, Antias, Tubéron.

A la même époque que Fabius, écrivait L. Cincius Alimentus (qu'il ne faut pas confondre avec un grammairien du même nom, contemporain de Tite-Live, v. 7,3, 7) ; — Cincius Alimentus composa, également en grec, une histoire qui commençait à la fondation de Rome et qui racontait probablement la seconde guerre punique d'une façon plus détaillée. Cincius n'appartenait pas, comme Fabius, à l'ordre des patriciens, mais il fut préteur en 544-210, et comme tel prit à la guerre une part active, même pendant les années suivantes, v. 26, 23, 1, 28, 11 ; — 27, 5, 1, 29, 4 ; — plus tard il fut fait prisonnier par Hannibal et eut ainsi l'occasion de s'entretenir avec lui sur les débuts de la guerre, v. 21, 38, 3. Il paraît avoir commencé à écrire son histoire aussitôt qu'il fut remis en liberté ; cette œuvre, bien inférieure à celle de Fabius, ne nous est connue que par quelques fragments.

Au début du VIIe siècle écrivaient encore P. Cornelius Scipion, fils du premier Africain, et le sénateur C. Acilus (v. *Periocha*, 53), tous les deux auteurs d'une histoire de Rome en grec ; l'œuvre de Acilus fut traduite en latin par un certain Claudius (sans doute l'historien Q. Claudius Quadrigarius) ; enfin à la même époque appartient A. Postumius Albinus,

Digitized by Google

qui avait étudié le grec dès son enfance ; son œuvre, qu'il composa avant son consulat (603-151), se distingue des œuvres de ses prédécesseurs : il ne cherche plus en effet à faire de simples annales, mais il veut écrire une histoire détaillée des faits.

Déjà M. Porcius Caton avait introduit le latin dans l'histoire et ouvert ainsi une voie nouvelle ; son exemple fut suivi et l'on vit paraître toute une série d'œuvres qui continuèrent sa tentative, bien qu'elles fussent composées dans un esprit différent.

C'est en effet à l'époque de Caton que L. Cassius Hemina exposa d'une façon détaillée les légendes de Rome depuis Saturne, et mena l'histoire jusqu'à l'époque qui suivit la seconde guerre punique. Après lui, L. Calpurnius Piso Censorius Frugi, consul en 621-133, chercha dans ses *Annales*, composées du reste avec beaucoup de jugement, à interpréter historiquement les légendes et à les ranger dans un ordre chronologique ; plus tard, à ce qu'il semble, il dressa une liste des magistrats plus exacte que celles qui avaient été faites avant lui. Ecrivain grave et consciencieux, se faisant une haute idée des devoirs de l'historien, il joignit à l'histoire le tableau des institutions et des mœurs du passé, afin d'engager ses contemporains à conserver la simplicité antique, dont il pouvait lui-même passer pour un modèle. Comme Pison eut souvent affaire aux plébéiens dans les agitations de l'époque des Gracques, il est assez probable qu'en exposant les luttes entre les différents ordres, il crut retrouver dans l'antiquité la populace de la capitale ; c'est ainsi sans doute qu'il fut cause de la confusion qui s'établit entre la *plebes Romana* primitive et la *turba forensis*, si dépravée de son temps, confusion que nous retrouvons dans le récit que fait Tite-Live de ces luttes de parti.

(*A suivre.*) •

Le Rédacteur en Chef-Gérant : V. ARREN.

Poitiers. — Typ. de MARCIREAU et Cie

Digitized by Google

MARS 1886. QUATRIÈME ANNÉE. — N° 3.

BULLETIN MENSUEL

DE LA

FACULTÉ DES LETTRES

DE POITIERS

CHRONIQUE

Par arrêté en date du 16 février dernier, M. Chaudey, agrégé des lettres, professeur au lycée de Poitiers, a été chargé de conférences de littérature française à la Faculté, en remplacement de M. Genevray, nommé à Dijon.

* *
* *

Nos lecteurs nous pardonneront de les entretenir quelques instants de la situation matérielle et de l'avenir des Facultés de Poitiers, puisque aussi bien ce sujet est maintenant à l'ordre du jour. Le décret du 28 décembre 1885, le discours prononcé par M. Goblet à Bordeaux, ont suscité bien des commentaires et fait naître, dans plusieurs villes, des appréhensions plus ou moins fondées. La ville de Poitiers ne pouvait se désintéresser d'une question qui la touche tout particulièrement. Nous ne croyons pas en effet qu'il y ait un autre chef-lieu d'Académie dont les Facultés aient une installation aussi défectueuse. Pour ne parler que de la Faculté des Lettres, les trois salles dont nous disposons pour les cours et conférences et pour le service des examens, sont mal éclairées, incommodes et matériellement insuffisantes. Le moment était donc bien choisi pour exposer nettement la situation et en appeler à l'opinion publique.

Nous reproduisons intégralement, ainsi que nous l'avons annoncé dans notre dernier numéro, la conférence de M. Hild sur *les Facultés de Poitiers et le décret du 28 décembre*. Notre collègue a examiné, avec

Digitized by Google

beaucoup de verve et de talent, la question sous toutes ses faces et montré les dangers que pourrait entraîner une plus longue inaction. Après M. Hild et pour lui répondre, M. Thézard, doyen de la Faculté de Droit et maire de Poitiers, a fait sur le même sujet une conférence très intéressante, dans laquelle il s'est attaché à prouver que la municipalité de Poitiers n'avait jamais perdu de vue l'agrandissement des locaux affectés à l'enseignement supérieur. Mais M. Thézard reconnaît lui-même qu'une bonne volonté toute platonique ne serait plus aujourd'hui de saison ; de plus, il déclare que la ville, libérée enfin d'annuités très onéreuses, peut maintenant et doit se mettre immédiatement à l'œuvre.

La conclusion de ces discours a été tirée par le Conseil municipal qui, dans sa séance du 24 février, a voté à l'*unanimité*, pour l'agrandissement des Facultés, une somme de 600,000 francs, dont la moitié est remboursable par l'État. Cette unanimité est de bon augure, et nous donne l'assurance que, si de nouveaux sacrifices sont reconnus nécessaires, le Conseil n'hésitera pas à mener à bonne fin l'œuvre commencée.

En s'imposant des sacrifices pour ses Facultés, la Ville assure leur avenir et leur prospérité et sert ses propres intérêts. Le Ministre de l'Instruction publique l'a dit formellement : « L'État serait coupable » d'accepter ces dépenses et de ne pas assurer à ces Facultés, ainsi » reconstruites à grands frais, les professeurs et les élèves qui peuvent » y entretenir une véritable activité scientifique ». (*Circulaire du » 1er octobre 1880.*)

*
* *

Il reste une question importante qui a été mêlée à ces débats, mais qui ne nous paraît pas avoir été suffisamment élucidée : c'est celle de la fusion des bibliothèques municipales et universitaires. Nous y reviendrons dans un prochain numéro.

*
* *

On trouvera plus loin la suite de l'étude de M. Flammermont sur les Mémoires de Mme Campan. Cette étude a été remarquée et très favorablement accueillie par la presse parisienne. On sait gré à notre collègue d'avoir démontré si clairement que les Mémoires de Mme Campan ne méritent qu'une confiance limitée et n'ont qu'une valeur historique très douteuse. « On lira avec intérêt, dit M. Marcellin Pellet dans *la Répu- » blique française*, une critique sûre et clairvoyante des imaginations » de cette femme de chambre encombrante et cancanière. »

Digitized by Google

Concours littéraire ouvert entre les étudiants de la Faculté des Lettres de Poitiers.

La Faculté met au concours, pour l'année 1886, le sujet suivant :

« Rousseau et le sentiment de la nature dans la littérature française, particulièrement au XVIIIe siècle ».

Le professeur de littérature française donnera oralement à ses élèves, et par écrit à ceux qui lui en feront la demande, les indications nécessaires pour traiter le sujet d'une façon précise et complète.

Tous les étudiants de la Faculté (boursiers, maîtres auxiliaires, correspondants) pourront prendre part à ce concours.

Les Mémoires devront être adressés au Doyen de la Faculté avant le 1er septembre 1886.

PRÉPARATION PAR CORRESPONDANCE

ÉTUDE SUR L'*ABLATIF* EN LATIN

Comprenant les traces de ce cas en grec.

II. ABLATIF PLURIEL : *Suffixes* -BOS *ou* -BUS *et* -IS, *double caractéristique primitive.*

Au pluriel, l'ablatif latin se confond perpétuellement, pour la forme, avec le datif. Il en est déjà ainsi en sanscrit. Est-ce un appauvrissement ? Y a-t-il eu un cas de perdu ? Il se peut que ce soit l'ablatif, comme en grec. Mais peut-être des formes communes ont-elles existé dès l'origine. « La symétrie des théories », il faut le reconnaître avec M. Bréal (1), « a pu ne pas se rencontrer dans la pratique ». C'est chose digne de remarque, qu'en sanscrit, en grec et en latin, il y a moins de formes au pluriel qu'au singulier, moins encore au duel (quand il existe) qu'au pluriel. L'expression de la pensée en souffre quelquefois ; mais alors on a recours aux prépositions, ces adverbes primitifs que l'on adjoint aux cas pour en préciser la signification.

Ici, nous considérerons l'ablatif pluriel comme existant avec le datif pluriel sous des formes communes. Il ne sera pas inutile d'exposer d'abord la théorie de Bopp, fondée sur le principe si séduisant de l'unité primitive des désinences.

(1) Nos citations sont, pour la plupart, soit tirées de notes recueillies au cours de M. Bréal, en janvier et février 1884, au Collège de France, soit empruntées au *Précis de la Déclinaison latine* de Bücheler.

Digitized by Google

THÉORIE DE BOPP (1).

A l'origine, dit Bopp, le pluriel du datif-ablatif latin semble avoir eu pour caractéristique unique le suffixe *-bos* ou *-bus* (2).

On assimile d'ordinaire cette désinence à celle du datif-ablatif sanscrit *-bhyas : -bus* serait pour *-bius*, ainsi que *minus* est pour *minius*. — A la même désinence *-blyas*, plutôt qu'à celle de l'instrumental pluriel *-bhis*, Bopp rattache la terminaison *-bis* des pronoms *nobis* et *vobis : -bis* se ramènerait ainsi à *-bus*, de même que *magis* est pour *magius*.

Formation primitive de l'ablatif pluriel. — La désinence *-bus* se serait ajoutée simplement à tous les thèmes vocaliques : *dea-bus*, *duo-bus*, *avi-bus*, *arcu-bus*, *die-bus*. Avec les thèmes à consonne, elle se serait adjoint une voyelle épenthétique ou de liaison, empruntée par analogie aux thèmes en *i*, et serait devenue *-ibus*, quelquefois *-ebus*, terminaison également exceptionnelle pour les thèmes en *i : navebos* (an de Rome 494), *tempestatebus* (après 500), *virginebus Vestalibus* (locution mixte conservée dans la langue populaire).

Terminaison IBUS *des thèmes en* U. — Ce mode de formation si simple ne tarda pas à subir de notables modifications. Les thèmes en *u* adoptèrent, sans doute aussi par analogie, la terminaison *-ibus* des thèmes en *i* ou à consonne, et les grammairiens de l'Empire furent à peu près seuls à distinguer, par exemple, entre *arcibus* (de *arx*) et *arcubus* (de *arcus*) : l'épel fut le même, ainsi que l'était aussi à bien peu de chose près la prononciation, laquelle avait déjà fait abandonner les suffixes en *-umus* des superlatifs pour ceux en *-imus*.

Terminaison -IS *des thèmes en* A *et en* O. — Quant aux thèmes en *a* et en *o*, ils prirent la désinence *-is [silva-is, agro-is]*, qui leur est restée après la fusion de l'*a* et de l'*o* dans l'*i [silv-is, agr-is]*. Seuls, quelques noms essentiellement féminins, d'un usage journalier ou consacré par la religion, comme *filia-bus*, *dea-bus*, etc., continuèrent à se distinguer des masculins correspondants *fili-is*, *de-is*, etc. Dans les thèmes en *o*, la terminaison *-bus* ne resta qu'aux deux adjectifs numéraux *duo-bus* et *ambo-bus*. Il conviendrait toutefois de signaler : 1° *quibus* (?) et ses composés ; 2° *hibus* pour *his* dans Plaute (*Curculio*, 506) ; 3° *illibus* et *ipsibus*, qui, à une certaine époque, auraient été fréquents, si l'on en croit Sergius dans son commentaire sur Donat ; 4° les confusions nombreuses relevées dans les inscriptions populaires : *sibi* et *suibus ; amicibus ; vis* et *semitibus* (pour *viis* et *semitis*), etc. Notons enfin l'épel

(1) Cf. *Grammaire comparée*, traduite par M. Michel Bréal, *passim*.

(2) On le trouve quelquefois avec l'apocope de l'*s*, surtout devant une consonne, jusqu'à la fin du VII[e] siècle de Rome : *velivolantibu navibu complebit*, dans Ennius ; *ex omnibu rebus*, dans Lucrèce. Il est curieux de rapprocher de ces formes les deux mots suivants d'une inscription gréco-celtique de Nîmes : MATPEBO NAMAΥΣIKABO.

Digitized by Google

-eis pour *-ais* ou *-ois*, dont il subsiste des exemples sans nombre et qui indique sans doute la transition phonétique de *-ais* ou *-ois* à *-is* : *emeriteis stipendIs* se lit encore sur le monument d'Ancyre, qui date de l'an 767 de Rome. — *Is* pour *iis* n'est que l'orthographe conventionnelle d'une contraction.

CRITIQUE DE LA THÉORIE DE BOPP.

Origine de la terminaison -IS. — On n'est pas d'accord. Bopp suppose que *-abus* est devenu successivement *-ebus*, *-ibus*, puis *-is* avec allongement de la voyelle pour compenser la chute de la syllabe tombée : ainsi, dit-il, *mālo* est pour *măvolo* (= *măge volo* = *măgis volo*). De même *-obus* aurait passé successivement par les formes *-ubus* et *-ibus* avant de se fixer en *-is* : ainsi *multoplex* a donné *multuplex*, puis *multiplex ;* et, pourrait-on ajouter, une forme comme *omnimodis*, pour *omnibus modis*, suppose assez facile la chute de cette syllabe *bus* dans une prononciation rapide.

Corssen suppose une autre dérivation par les degrés successifs *-bus*, *-bis*, *-his*, *-is* (1).

Mais à ces hypothèses on objecte, sinon une observation imparfaite des lois de la phonétique, du moins l'oubli d'une analogie évidente entre des formes comme *silvais* et ὕλαις, *agrois* et ἀγροῖς. Pourquoi ne pas prendre les formes grecques pour des abréviations de ὕλαισι, ἀγροῖσι, et y reconnaître le suffixe *-su* du locatif pluriel en sanscrit? Là serait donc l'origine de notre terminaison *-is*, si cette théorie même, formulée par Bücheler (§ 330), n'était à son tour combattue par son traducteur, comme elle est d'autre part contestée par M. Bréal.

M. L. Havet (note au § 330), considérant les formes grecques en -αισι comme « relativement tardives », préfère rapprocher directement les désinences latines en *-abus* pour le féminin et en *-is* pour le masculin, des désinences sanscrites de l'instrumental pluriel en *-abhis* pour le féminin et en - *ais* pour le masculin. Ainsi « le latin oppose le féminin en » *-abus* au masculin en *-is*, comme le sanscrit oppose *-abhis* à *-ais* » ; « et les formes féminines de l'osque en *-ais*, du latin en *-is*, seraient des » développements tout italiques du suffixe masculin-neutre *navais* » = *novis* ».

Observons à notre tour que, dans les terminaisons -αισι et -οισι, il faut de toute nécessité détacher d'abord l'α et l'ο du thème. Il reste à analyser une désinence -ισι. Rien de plus difficile à expliquer que l'un ou l'autre *iota*.

1° Si, comme Bücheler, on part de la désinence -σι pour la comparer

(1) Cf. A.-Ed. Chaignet, *Théorie de la Déclinaison*, p. 106.

Digitized by Google

à celle du locatif pluriel en sanscrit (*-su*), on ne voit pas l'origine du premier iota ; — 2° si, comme M. Havet, on part de -ις, d'où est venu le second iota ?

Dire que cet embarrassant iota a été emprunté au datif singulier n'est pas une solution décisive ; car il peut être resté après la voyelle du thème (-α-ι-σι, -ο-ι-σι, selon Bücheler), ou s'être ajouté à la désinence plurielle supposée (α-ισ-ι, ο-ισ-ι, selon M. Havet). Cette dernière explication semble la moins improbable des deux ; mais peut-être la véritable origine de cet iota paragogique ou éphelcystique, resté chez les poètes, se trouve-t-elle dans l'influence de l'analogie, qui aura mis pendant un certain temps la désinence -ις des thèmes en α et en ο en conformité avec la désinence -σι commune à tous les autres thèmes.

En définitive, la terminaison *-is* ne serait donc ni dérivée de *-abus* et *-obus* (Bopp), ni venue d'une transformation de *-bus* (Corssen), ni correspondante au suffixe *-su* du locatif pluriel en sanscrit (Bücheler), mais apparentée à la désinence masculine *-ais* de l'instrumental pluriel (M. L. Havet).

L.-E. CHEVALDIN.

(*A suivre.*)

SUJETS DE COMPOSITION DE LA 6e SÉRIE (du 10 mars au 10 avril).

Épreuves communes et licence ès lettres.

COMPOSITION LATINE. — Perpendetur de comoedia latina, qualis Plauto Terentioque auctoribus floruit, judicium Mommsenii (*Hist. romaine*, trad. Alexandre, t. IV) qui eam desidentis Romanorum disciplinae non indicium esse tantum sed causam quoque fuisse opinatur.

COMPOSITION FRANÇAISE. — A la question proposée en 1749 par l'Académie de Dijon (Si le rétablissement des sciences et des arts a contribué à épurer les mœurs ?) Rousseau eut-il raison de répondre par la négative ? Sinon, essayer de réfuter son discours.

THÈME GREC. — Peut-être est-il difficile d'adoucir par de simples paroles le sort d'infortunés mortels : essayons néanmoins d'offrir quelques consolations à des cœurs affligés. Quiconque descend d'aïeux magnanimes et a donné le jour à des fils généreux doit supporter les disgrâces avec une constance peu commune et montrer un esprit égal dans toutes les situations. Ces sentiments feront honneur aux citoyens morts et à toute la ville, en même temps que les parents qui survivent y trouveront leur gloire. Sans doute il est douloureux pour un père et une mère d'avoir perdu des enfants chéris et de se voir privés des plus doux appuis de leur vieillesse ; mais c'est une noble satisfaction que de voir l'Etat célébrer la mémoire de leur courage par des honneurs immortels, par des jeux et par des sacrifices. Il est malheureux pour des enfants de devenir orphelins ; mais il est glorieux d'hériter de la célébrité de son père. Ce qu'il y a de triste dans les évènements, imputons-le à la fortune, sous qui tout mortel doit plier : ce qu'il y a de grand et d'honorable, soyons persuadés que nous le devons à la vaillance de nos illustres morts.

(*Traduit du grec.*)

QUESTION DE GRAMMAIRE. — Le parfait et l'aoriste.

QUESTION DE MÉTRIQUE. — Le style poétique.

Digitized by Google

LICENCE ET AGRÉGATION DE PHILOSOPHIE.

1. La morale utilitaire ;
2. Objection contre les deux premières méditations de Descartes ;
3. La pensée consciente et la pensée inconsciente ; les degrés de la conscience.

LICENCE ET AGRÉGATION D'HISTOIRE.

Transformation de la constitution anglaise depuis la Révolution de 1688 jusqu'à nos jours.
Exposé sommaire du régime féodal au XII[e] siècle.

AGRÉGATION DE GRAMMAIRE.

THÈME LATIN. — MONTESQUIEU : *Grand. et Décad. des Romains*, chap. IX, depuis « les soldats commencèrent donc... » jusqu'à «... confirment également sa servitude ».

THÈME GREC — MONTESQUIEU : *Grand. et Décad. des Romains*, chap. I[er], depuis « on pensait alors dans les Républiques d'Italie... » jusqu'à «... de tels hommes d'Etat et de tels capitaines ».

VERSION LATINE. — Quintilien, X, 1, n° 73, « Historiam multi... reddendus est. »

COMPOSITION DE GRAMMAIRE. — Même sujet que pour la licence.

AGRÉGATION d'anglais et de l'enseignement spécial.

COMPOSITION FRANÇAISE. — Doit-on faire apprendre aux enfants les fables de La Fontaine?

CERTIFICAT D'APTITUDE.

Version allemande.

DER KOERPERLICHE SCHMERZ IM DRAMA.

Je naeher der Schauspieler der Natur koemmt, desto empfindlicher müssen unsere Augen und Ohren durch den Ausdruck des koerperlichen Schmerzes beleidigt werden ; denn es ist unwidersprechlich, dass sie es in der Natur werden, wenn wir laute und heftige Aeusserungen des Schmerzes vernehmen. Zudem ist der koerperliche Schmerz überhaupt des Mitleidens nicht faehig, welches andere Uebel erwecken. Unsere Einbildung kann zu wenig in ihm unterscheiden, als dass die blosse Erblickung desselben etwas von einem gleichmaessigen Gefühl in uns hervorbringen vermoechte. Hierzu füge man, dass der Schauspieler die Vorstellung des koerperlichen Schmerzes schwerlich oder gar nicht bis zur Illusion treiben kann : und wer weiss, ob die neuen dramatischen Dichter nicht eher zu loben als zu tadeln sind, dass sie diese Klippe entweder ganz und gar vermieden, oder doch nur mit einem leichten Kahne umfahren haben.

Thème allemand.

UTILITÉ DE L'HISTOIRE (Suite).

Qu'est-ce que l'étendue du pays que nous pouvons occuper ou parcourir sur la terre, sinon un point imperceptible à l'égard de ces vastes régions de l'univers et de cette longue suite de siècles qui se sont succédé les uns aux autres depuis l'origine du monde? Cependant c'est à ce point imperceptible que se bornent nos connaissances, si nous n'appelons à notre secours l'étude de l'histoire, qui nous ouvre tous les siècles et tous les pays ; qui nous fait entrer en commerce avec tout ce qu'il y a eu de grands hommes dans l'antiquité ; qui nous met sous les yeux toutes leurs actions, toutes leurs entreprises, toutes leurs vertus, tous leurs défauts, et qui nous procure en peu de temps une prudence anticipée, fort supérieure aux leçons des plus habiles maîtres.

Digitized by Google

Version anglaise.

CONSEILS A UN ACTEUR.

Speak the speech, I pray you, as I pronounced it to you, trippingly on the tongue; but if you mouth it, as many of your players do, I had as lief the town-crier had spoke my lines. Nor do not saw the air too much-your hand thus; but use all gently; for in the very torrent, tempest, and (as I may say) the whirlwind of passion, you must acquire and beget a temperance, that may give it smoothness. O, it offends me to the soul, to hear a robustions periwig-pated fellow tear a passion to tatters, to very rags, to split the ears of the groundlings, who, for the most part, are capable of nothing but inexplicable dumb shows and noise. Be not too tame neither, but let your own discretion be your tutor; suit the action to the word, the word to the action, with this speciat observance, that yon o'er-step not the modesty of nature.

Thème anglais.

MORT DE BAYARD (Suite et fin).

Bourbon, qui conduisait la tête des troupes ennemies, trouvant Bayard dans cet état, lui exprima la pitié et les regrets que sa vue lui causait : « Ne me plaignez point », dit l'intrépide chevalier, « je meurs comme un homme d'honneur doit mourir, en faisant mon devoir ; mais ceux-là sont vraiment à plaindre, qui combattent contre leur roi, leur patrie et leur serment ». Le marquis de Pescara, venant à passer bientôt après, témoigna son admiration pour les vertus de Bayard, ainsi que son chagrin pour son sort, avec la générosité d'un brave ennemi; et, voyant qu'il ne pouvait être transporté sans danger du lieu où il était, il y fit dresser une tente et y laissa des gens chargés de prendre soin de lui. Bayard mourut malgré leurs soins, comme étaient morts ses ancêtres depuis plusieurs générations, sur le champ de bataille.

Composition française sur un sujet de grammaire ou sur un sujet se rapportant à la pédagogie spéciale des langues vivantes.

1. — Anglais.

« Saxon, and Norman, and Dane are we. » (Tennyson).
« A Briton, a Dutch, a Dane, and a Frenchman
Make an Englishman » (Dicton populaire).

« Every country of the globe seems to have brought some of its verbal manufactures to the intellectual market of England. » (Max Müller).

Au point de vue de la formation de la langue anglaise, qu'y a-t-il de vrai dans ces trois pensées?

2. — Allemand.

Les mots racines de la langue allemande ne sont qu'au nombre de six cents à mille.

Expliquer sommairement comment avec les particules initiales, les particules finales et l'union de deux ou plusieurs vocables, s'est formée une langue d'une richesse infinie.

Digitized by Google

COURS, CONFÉRENCES, ÉTUDES DIVERSES

LES FACULTÉS DE POITIERS

ET LE

DÉCRET DU 28 DÉCEMBRE 1885

Conférence publique faite par M. HILD

DANS LE GRAND AMPHITHÉATRE DE LA FACULTÉ DES SCIENCES

Le Jeudi 4 février, à 8 heures du soir

Quelques Facultés, placées dans des conditions peu favorables, paraissent vouées à une irrémédiable décadence.

(*Discours de* M. GOBLET, *ministre de l'Instruction publique, à l'inauguration du Palais des Facultés des Sciences et des Lettres, à Bordeaux.*)

MESDAMES,

MESSIEURS,

Si le décret, réorganisant sur des bases nouvelles notre système d'enseignement supérieur, ne modifiait que le régime intérieur des Facultés et la condition des professeurs, si le succès des réformes qu'il inaugure ne dépendait que de la bonne volonté d'une catégorie très limitée de fonctionnaires, est-il besoin de le dire? pour en discuter les conséquences, nous n'aurions pas ouvert toutes grandes les portes de cet amphithéâtre ; nous n'aurions pas, avec tant d'empressement, convoqué à nous entendre tous ceux qui dans cette ville s'intéressent de près ou de loin aux destinées du haut enseignement. Mais le caractère propre de ce décret, ce qui fera sa plus grande force quand il passera dans les faits, ce qui lui donne dès à présent une place à part, parmi les mesures du même genre, c'est qu'il met en jeu les intérêts généraux des pays où le passé a établi les grands foyers du rayonnement scientifique ; c'est qu'il tend à transformer une institution d'état, qui jusqu'à ce jour attendait ses ressources du pouvoir central, en une institution régionale ou plutôt municipale, qui aura besoin, pour vivre et prospérer, du concours effectif de ceux qui en sont dotés. L'inauguration toute récente du palais des Facultés à Bordeaux fournit d'ailleurs à la théorie de cette réforme un commentaire pratique. Dès à présent il est des centres, à la fois riches et sympathiques à l'Université, où la participation locale à l'œuvre de

Digitized by Google

l'enseignement supérieur est un fait accompli. Un magnifique élan de générosité y a doté la science de palais, de laboratoires, de collections dignes d'elle, en attendant qu'il s'y fonde des chaires, qu'on y assure aux professeurs des avantages en rapport avec leur mérite. Poitiers, malgré des avertissements qui datent de loin, n'a guère apporté encore à cette œuvre que des vœux platoniques, des promesses vagues, des regrets bien intentionnés ; il nous a paru que le moment était venu d'appeler l'attention publique sur les périls d'une telle apathie : les discours de Bordeaux ont retenti aux oreilles de ceux qui ont voulu entendre, sinon comme une menace (il ne saurait y avoir de menace pour personne dans la bouche du grand Maître de l'Université), du moins comme un avertissement. Il est temps que la ville, et pour sa dignité morale et pour sa prospérité matérielle, se décide, elle aussi, à un grand effort en faveur d'une grande cause. Pour que cette cause fût appelée devant l'opinion, pour que l'effort fût tenté, peut-être qu'un débat public était nécessaire ; il est certain du moins qu'il ne sera pas inutile : nous avons voulu le provoquer par cette conférence.

I

Le décret du 28 décembre, sans créer à proprement parler les Universités régionales que plusieurs ministres depuis quinze ans avaient rêvées, que les représentants les plus autorisés du haut enseignement ont réclamées de divers côtés, a pour effet de grouper les diverses Facultés d'un ressort pour une action unique : il abaisse les barrières qui séparent les uns des autres les maîtres et les étudiants appartenant à des enseignements distincts ; il facilite aux élèves des lettres leur admission dans les cours où l'on professe le droit, les sciences, la médecine ; il invite les futurs médecins, les avocats en herbe, les fervents des sciences mathématiques, physiques et naturelles, à profiter de la haute culture littéraire, en tant qu'elle sera utile à leurs études spéciales ; il vise à créer, à tous les degrés, une vie universitaire plus active, plus intense, plus généreuse, un rapprochement et une pénétration réciproque des divers enseignements. Sur ce point les Facultés de Poitiers n'ont pas attendu les prescriptions officielles et les encouragements venus d'en haut. Grâce à l'initiative de M. le doyen Arren, depuis deux ans l'affiche de nos cours témoigne des efforts tentés; le spectacle de nos salles, à l'heure des leçons, affirme les résultats obtenus ; la médecine, le droit contribuent pour leur grande part à la variété, à l'éclat de l'enseignement littéraire et philosophique ; le professeur d'histoire et celui d'antiquités ont essayé de même et réussi à attirer dans la sphère des études littéraires les plus déterminés d'entre les étudiants en droit. La réforme nouvelle trouvera donc les Facultés de Poitiers non-seulement disposées à suivre

Digitized by Google

avec empressement les idées qui l'ont inspirée, mais en marche depuis longtemps pour leur application.

En même temps que le décret officiel organise partout ce qui n'était encore chez nous qu'une tentative et une ébauche, il rattache plus étroitement aux intérêts de leur milieu les Facultés, telles qu'elles se trouvent constituées. Il ne les isole pas du pouvoir central, ni pour la direction intellectuelle, ni pour les subventions budgétaires ; mais il les fait dépendre, dans une large mesure, de la bonne volonté des municipalités, des conseils généraux, voire des simples particuliers. A l'action gouvernementale, rétribuant sur le budget de l'État les chaires, les bibliothèques, les laboratoires, les bâtiments, il ajoute l'action locale, les ressources des villes et des départements, les dons et les legs provenant de l'initiative privée. Il crée à cet effet un Conseil élu qui aura pour tâche, entre autres, de provoquer ces ressources nouvelles, d'en réglementer l'emploi pour le plus grand bien de l'œuvre, suivant l'intention des donateurs et les besoins des Facultés. Remis dans la possession effective de la personnalité civile, dont ils avaient désappris l'usage, nos établissements d'enseignement supérieur vivront désormais d'une double vie : de celle que leur envoie le pouvoir central, cœur et cerveau de la France, et de celle qu'elles puiseront dans leur milieu immédiat. A n'envisager une pareille réforme que par le côté théorique et au point de vue de l'intérêt général, il est évident qu'elle est sage, libérale, juste dans son principe et pleine de promesses pour l'avenir ; l'exemple de l'étranger d'ailleurs la recommandait depuis longtemps à notre imitation. Il semble que, proposée au jugement des intéressés, elle ait dû réunir l'adhésion unanime.

Pourquoi, cependant, Messieurs, s'est-il rencontré des Facultés, des Conseils académiques, qui, consultés, ont paru rester insensibles à toute cette logique, effrayés plutôt que satisfaits des résultats qu'elle laissait entrevoir? Une réponse à cette question est d'autant plus nécessaire, que Poitiers, par les quatre organes déposant dans l'enquête, s'est placé résolument parmi les récalcitrants. A l'unanimité de son Conseil académique, à la grande majorité de ses trois Facultés, nous avons refusé le cadeau qui nous était offert. Or les raisons qui, alors, motivèrent nos résistances sont les mêmes qui, aujourd'hui, nous engagent à élever la voix. Dans la réforme proposée nous flairions un danger, non pour l'avantage général qui, sans doute, profitera du système, mais pour l'avantage spécial de la ville, dont nos fonctions nous rendent solidaires dans de certaines limites. Les uns, par attachement à un pays où est le centre de leurs affections et de leurs intérêts, les autres, par déférence pour des collègues justement estimés, d'autres enfin, par une sorte de générosité instinctive qui fait embrasser la cause des faibles et lutter contre la tyrannie des forts, auraient voulu épargner à Poitiers une concurrence redoutable. Jusqu'à ce jour l'État tenait seul la balance entre les diverses villes universitaires ; c'est lui qui seul centralisait toutes

Digitized by Google

les ressources que le budget général permet d'attribuer à l'enseignement supérieur; puis il les répartissait suivant une mesure à peu près égale pour tous. En faisant appel aux générosités locales, le décret du 28 décembre tend à rompre cet équilibre, un des avantages incontestés de notre unité nationale; il le rompt au profit des riches qui vont absorber les pauvres, au détriment des pusillanimes qui vont devenir la proie des entreprenants; sous prétexte de décentralisation, la tyrannie de l'argent va centraliser, non plus seulement dans une seule capitale, comme durant les trois premiers quarts du siècle (ce qui, par l'impossibilité de tout amener à Paris, laissait forcément beaucoup de vie partout), mais dans une demi-douzaine de capitales, qui attireront tout à elle, les grandes institutions, les forces vives du pays.

Ainsi le passé nous a légué une quinzaine de villes universitaires, qui étaient aussi les villes parlementaires; la plupart, d'aspect calme et quelque peu morose, semblaient avoir, par un pacte secret, exilé de leurs murs le bruit des affaires et les vains tumultes du monde. On y méditait, on y travaillait à l'aise; magistrats, professeurs et étudiants y régnaient en maîtres : ceux-là, avec une fortune et un traitement modestes, imposant le respect par le talent et par la dignité de la vie; ceux-ci, choyés des populations, qui leur étaient redevables du peu d'entrain et de gaîté de la ville. Pendant ce temps, parfois presque aux portes de ces retraites studieuses, s'épanouissait l'agitation bruyante des villes de commerce et d'industrie; à Aix, à Douai, à Rennes, quelques sages élevaient les temples sereins où s'abrite la science, tandis que Marseille, Lille et Nantes brassaient la matière, en extrayaient de l'or, dont une partie servait ensuite à faire des loisirs aux études voisines. Cet état de choses, où chacun semblait avoir trouvé son compte, est compromis depuis longtemps; il est à prévoir que la réforme nouvelle y mettra un terme à bref délai. Si l'État abandonne dans une certaine mesure le rôle de modérateur équitable, de répartiteur bienveillant qu'il a rempli jusqu'à ce jour, il est à prévoir que certaines Facultés vont passer au plus offrant et dernier enchérisseur; et celles qui n'ont pas, ou à proximité quelque acquéreur sérieux, ou sur place une municipalité commanditaire riche à millions, peuvent s'attendre à végéter, à mourir enfin faute d'aliments suffisants, écrasées entre des rivales mieux partagées.

Si encore tous les centres universitaires pouvaient se flatter d'engager cette lutte, où l'argent va décider du succès, dans des conditions égales à d'autres égards! Mais il est par trop évident que ceux où se trouvent établies dès à présent les quatre Facultés de droit, de médecine, de lettres et de sciences, ont sur les Universités incomplètes un grand avantage. Le courant des étudiants de tout genre s'établit d'autant plus fort, que le centre où il aboutit est plus vaste, que toutes les variétés de la science y sont mieux représentées. L'Académie de Poitiers possède à la rigueur la monnaie d'une Faculté de médecine et de pharmacie dans

Digitized by Google

les trois écoles secondaires de Tours, de Limoges et de Poitiers; pour l'institution complète d'une Université, non seulement cette monnaie ne vaut pas la pièce, mais elle sera cause longtemps que la pièce ne pourra être frappée, si jamais l'on songeait à le faire. Allez donc demander à Tours et à Limoges que la subvention consacrée à l'École locale soit réunie à la subvention de Poitiers, et que ces villes s'entendent pour la création d'une Faculté au centre ! La science n'y trouverait certes que des avantages; mais il est à présumer qu'une telle considération laissera les municipalités de Tours et de Limoges insensibles.

Ces inégalités, résultant, les unes, de l'ordre des choses établies par le passé, les autres, de la situation financière des villes au moment présent, permettent de dire que la réforme sur laquelle les Facultés ont été consultées naguère et que le décret du 28 décembre a consacrée, si elle ne crée pas à proprement parler les grandes Universités régionales et à côté d'elles des Facultés d'importance moindre, les préjuge du moins les unes et les autres ; mieux que cela, elle les prépare. Un arrêté d'apparence modeste et qui porte la date du 11 décembre va plus loin : il les désigne. Pendant l'année scolaire 1885-86, les seules Facultés des lettres qui aient le droit de conférer le certificat d'aptitude à la licence ès lettres, avec mention des langues vivantes, sont, outre Paris, Bordeaux, Douai, Lyon, Montpellier, Nancy, Toulouse. C'est peu de chose, si l'on veut, mais c'est un commencement, et l'on sait que tous les commencements ne tardent guère à avoir une suite : méfions nous des suites. Dans le cas particulier, nul ne s'y est trompé : l'arrêté en question est bel et bien pour certaines villes, à l'exclusion des autres, une désignation au titre d'Université régionale.

Les professeurs de Poitiers ne se sont donc pas mépris sur la portée exacte des réformes soumises à leur appréciation. Pour les repousser à l'origine, ils n'ont eu qu'à sonder le terrain où l'on voulait essayer de les acclimater ; ils n'ont eu qu'à se demander si la force des traditions établies, si les défauts de l'esprit local, si, par-dessus tout, une situation financière qui commande la circonspection aux Conseils élus, ne devaient pas créer à leurs Facultés une infériorité notable vis-à-vis de Facultés voisines, acheminer, en définitive, à l'absorption des plus faibles au profit des plus forts. Et, croyez-le bien, Messieurs, c'est un Poitevin de rencontre qui vous le déclare, avec une franchise dépouillée de tout artifice, le vote de plus d'un d'entre nous suppose une forte dose d'abnégation personnelle ; il ne va pas sans un dévouement aux intérêts locaux que d'aucuns qualifieront volontiers de donquichottisme. Est-ce que la patrie pour la plupart d'entre nous, pour ceux-là surtout qui débutent dans la carrière, n'est pas là où sera la science respectée, le travail honorablement rétribué, les chaires entourées d'auditeurs sympathiques ? En votant naguère, non pour le principe des grandes Universités régionales, mais pour la stricte égalité des institutions existantes ; en vous expliquant

Digitized by Google

aujourd'hui nos votes et en vous révélant nos craintes, nous plaidons pour Poitiers, non pour nous-mêmes : on peut nous accuser de manquer de clairvoyance, on ne nous reprochera pas de manquer de désintéressement : c'est pour cela que nous nous permettrons de ne pas manquer de franchise.

Or le résultat que nous avons voulu empêcher dans la mesure de nos forces est aujourd'hui consacré, non seulement par un décret des plus habiles, gros de conséquences, mais par des faits dont le spectacle, singulièrement instructif, s'étale en quelque sorte sous nos yeux. Le gouvernement, qui a jugé de haut les restrictions des uns et l'approbation des autres, s'est rangé du côté des forts : *victrix causa diis placuit*, qui est aussi le côté de la majorité. Il a pensé que maintenir plus longtemps la balance égale entre les diverses facultés, avec les seuls revenus du budget général, c'était priver l'enseignement supérieur de ressources précieuses qui ne peuvent manquer de profiter à la cause de la science. Si dur qu'en soit l'aveu pour les faibles, il faut bien le déclarer, le gouvernement n'avait pas le droit d'agir autrement; en même temps s'impose à nous la nécessité de calculer au juste l'étendue de nos ressources, de mettre en regard de ce que nous pouvons et devons faire pour la cause des hautes études les résultats matériels et moraux que ces études nous rapportent.

II

La question à résoudre est celle-ci, si je ne m'abuse : l'existence des Facultés est menacée là où les municipalités et les autres Conseils élus de la région ne consentiront pas des sacrifices en leur faveur. Ces sacrifices valent-ils les résultats qu'on est en droit d'en attendre? Quelle en doit être la nature et l'étendue?

Or je dis que Poitiers, par sa situation géographique, par les titres aussi que lui crée une longue possession, qui n'a pas été sans éclat dans le passé, qui n'est pas sans mérite dans le présent, est désigné pour être la grande Université de l'Ouest ; j'ajoute que notre ville a, non pas seulement un intérêt moral, mais un intérêt matériel de premier ordre à ce qu'il en soit ainsi.

Située à égale distance de Paris et de Bordeaux, de Clermont et de Rennes qui sont les centres universitaires les plus rapprochés, l'Académie de Poitiers possède, si l'on regarde au nombre des départements et des établissements d'instruction de tout ordre, le ressort le plus étendu avec Toulouse, soit huit départements ayant une population de plus de trois millions d'habitants. Dire que Poitiers a par lui-même toutes les qualités ou, si l'on veut, tous les défauts qui l'approprient à une destination scolaire, est une flatterie permise : tout y invite au travail

Digitized by Google

recueilli, à la méditation paisible; les distractions y sont aussi rares, aussi tempérées que possible :

Que faire en un tel gîte, à moins qu'on n'y travaille?

Ce n'est pas à Poitiers que l'on pourrait appliquer ce que Scipion, au IIe livre de la *République* de Cicéron, dit des villes maritimes en général : « Le voisinage de la mer y fournit au luxe un grand nombre de séductions funestes;... l'agrément d'un tel site présente aux passions une foule d'attraits pour le plaisir et la paresse... » Vraisemblablement, si cet illustre homme d'État avait eu à choisir un centre d'études, notre ville aurait eu des droits à ses préférences. Que l'atmosphère de Poitiers convient aux occupations studieuses, en ce qu'elle empêche la pensée de s'éparpiller sur des objets frivoles et la replie sur elle-même, c'est ce qu'il n'est pas nécessaire de démontrer; en revanche, Poitiers a besoin de tous ses établissements d'instruction. Il n'y a pas d'illusion possible sur ce point : si dans tel centre universitaire de l'Est les Facultés viennent à péricliter, ce sera sans doute un beau fleuron de moins à leur couronne, et il est à supposer que les villes en question feront tout pour le défendre. Mais leur activité productrice n'en sera pas ralentie; le commerce local s'en ressentira à peine. Car il a pour s'alimenter les ressources de grosses industries, un vaste mouvement de transactions et de fabrication. C'est dans une de ces villes qu'un administrateur, homme pratique, s'il en fut, a pu dire à un recteur qui l'entretenait des cours et des conférences organisés pour les étudiants : « Qu'est-ce que cela peut bien représenter au point de vue de l'octroi? »

Qui oserait en dire autant, Messieurs, à Poitiers? En fait, il n'existe que deux industries qui soient florissantes autour de nous, la dévotion et l'instruction. Supprimez d'une part les églises, les couvents, les institutions charitables, tout ce qui vit de l'autel et en dépend; anéantissez de l'autre ce nombre vraiment extraordinaire, eu égard à la population, de maisons d'éducation où se distribue l'enseignement à tous les degrés, et avec ces maisons la part de commerce et d'industrie qu'elles entretiennent: ce qui restera de Poitiers sera peu de chose. Qu'arrivera-t-il, si nos institutions d'enseignement supérieur venaient à être atteintes? A ne les considérer que comme un facteur de notre prospérité matérielle, leur importance pourra-t-elle jamais être exagérée? C'est grâce à l'existence des Facultés que se sont groupés dans nos murs tant d'écoles et de pensionnats des deux sexes; ce sont les Facultés qui font en grande partie la valeur de notre lycée qui est placé sous leur patronage immédiat, et dont les maîtres tirent de leurs rapports avec nous prestige, profit matériel, bénéfice moral. A la Faculté de droit se trouve intimement liée l'existence de la Cour d'appel; c'est d'elle que dépend, avec un mouvement considérable d'étudiants, le recrutement exceptionnel du barreau. L'époque des examens est à elle seule pour notre ville une source abondante de revenus.

Digitized by Google

Par les Facultés en général s'exerce sur les familles de la région une sorte d'attraction qui leur fait préférer Poitiers pour l'éducation de leurs enfants à d'autres villes plus rapprochées ; cette attraction augmente dans tous les établissements la population scolaire, laquelle alimente une foule de commerces grands et petits (1). Laissez transporter ces Facultés ailleurs ou laissez-les dépérir, ce qui revient au même : le commerce poitevin verra tarir peu à peu la source la plus abondante de ses profits. Dans l'état actuel des choses, sur quoi pourra-t-il se rabattre? où ira-t-il chercher des compensations? Nous plaidons ici l'évidence; sans doute aussi nous prêchons des convertis. Mais, si l'influence des Facultés sur l'activité commerciale de notre ville est incontestable, la conclusion de notre raisonnement se dégage d'elle-même : la ville qui profite de ses Facultés, qui a besoin d'elles pour vivre, fait acte de bonne administration en les empêchant de périr, en apportant à la concurrence extérieure qui les menace l'appoint du budget fourni par les contribuables : ce budget ne doit pas être pour eux une perte sèche ; mais, donnant d'une main, ils sont en droit de tendre l'autre pour recevoir au centuple, grâce à une administration intelligente, ce qu'ils auront donné. Reste à savoir dans quelle mesure la ville doit et peut soutenir ses Facultés.

Consultons pour cela les électeurs, Messieurs ; pénétrons, si possible, le secret des votes qui leur ont fait charger des intérêts de la ville les hommes qui sont aujourd'hui nos représentants. Ah! je sens fort bien que je touche ici à une question brûlante, indiscrète même ; mais rassurez-vous : je m'efforcerai de la traiter avec modération, avec équité. Je ne suis pas de ceux qui dans l'inexpérience des affaires publiques puisent je ne sais quelle hardiesse insolente, leur faisant juger avec désinvolture ce qu'ils comprennent le moins. Quoique je sois novice en ces matières, et que j'espère bien le rester, je crois me rendre un compte assez exact de la circonspection qu'imposent à des administrateurs honnêtes les intérêts multiples d'une ville comme la nôtre; et je ne leur conseillerai jamais d'aventurer les ressources de tous dans une entreprise qui peut ne profiter qu'à quelques-uns. Mais je sais aussi que, si en matière d'administration municipale certains entraînements sont dangereux, une générosité bien comprise y peut produire d'excellents fruits. Voici mon raisonnement : je le donne pour ce qu'il vaut, prêt d'avance à accepter toute démonstration qui me convaincrait d'erreur. De tout temps les

(1) Cette part d'action exercée sur le commerce local par les Facultés ne saurait se chiffrer; mais il en est une autre que l'on peut déterminer avec quelque certitude. Le budget des Facultés, de l'École de Médecine, de la Bibliothèque, etc., budget se dépensant sur place, est de 250,000 francs en chiffres ronds; 300 étudiants de tout ordre à 2,000 francs l'un font 600,000 francs ; à 50 francs par tête, 2,000 candidats aux divers diplômes donnent 100,000 ; si l'on ajoute 50,000 francs provenant de l'administration académique et de sources diverses trop longues à énumérer, c'est un million environ que la vie universitaire de Poitiers, par le fait des Facultés, verse annuellement dans la circulation. Et nous ne parlons pas de ce que trente professeurs y ajoutent sur leur fortune personnelle.

Digitized by Google

électeurs poitevins ont envoyé siéger au Conseil municipal les représentants les plus éminents de l'enseignement universitaire. Quels noms plus respectés dans les fastes de notre ville que ceux d'Orillard, de Bourbeau, de Lepetit! Ces noms ne rappellent pas seulement des professeurs d'une grande valeur théorique ; ils évoquent aussi le souvenir d'entreprises utiles, de transformations fécondes, de travaux importants, dont quelques-uns font l'ornement de notre cité. Le point de vue politique des électeurs a pu changer, les traditions de déférence vis-à-vis du haut enseignement n'ont jamais été interrompues. Une ville qui possède parmi les membres de son Conseil les doyens de deux Facultés sur trois, un professeur qui représente à la fois la Faculté des Sciences et l'École de Médecine, enfin le bibliothécaire des Facultés réunies, montre clairement, ce me semble, où sont ses préférences, où elle place ses intérêts. Ces désignations ne sont pas seulement un hommage, elles sont un mandat.

Il est bien manifeste que je n'ai pas ici l'intention de rappeler à mes éminents collègues des devoirs qu'ils auraient oubliés : je sais qu'ils s'y dévouent de tout cœur; je veux seulement, au nom d'un grand nombre de Poitevins dont je recueille les confidences, les rassurer contre des scrupules que nous croyons excessifs. Oui, certes, ils sont les élus de tous, mais avec mission spéciale de défendre, dans l'intérêt de tous, les Facultés à l'œuvre intérieure desquelles ils savent ou présider avec tant de zèle, ou collaborer avec tant de talent. Ils ont réuni sur leur tête des suffrages en grand nombre, non pas seulement parce qu'on les savait intègres et capables dans le sens général, mais parce qu'on attendait d'eux une action énergique et féconde, dans le sens particulier des œuvres dont ils sont les représentants. Et, s'il leur fallait, pour les encourager, quelque illustre exemple, pris non loin de nous, dans la ville qui depuis dix ans fait grandir et prospérer ses institutions d'enseignement au point d'inquiéter les nôtres, regardez ce qu'a su produire l'intervention des Liard, des Couat, d'autres encore, pour le bien de l'Université, pour le bien de la ville qui leur avait donné sa confiance ! On ne voit pas, certes, que leur popularité en ait souffert.

Je n'oublie pas, Messieurs, que les conditions des deux villes ne sont pas les mêmes ; la générosité est facile aux riches, et, comme dit Horace, il est agréable de puiser dans un gros sac. Le difficile, c'est de résoudre le problème que maître Jacques n'est pas seul à trouver compliqué : *faire bonne chère avec peu d'argent.* Cependant, Messieurs, il n'est plus guère possible aujourd'hui de gémir sur la pénurie de nos ressources municipales ; nous avons tous lu ces jours-ci, avec une satisfaction profonde, un exposé financier, aussi lumineux que rassurant, du rapporteur de la question des eaux. En ces temps de budgets qui ont peine à trouver leur équilibre, Poitiers a des excédants de recettes qui vont grossir d'année en année par l'amortissement des dettes anciennes. « Tous les services étant assurés et sans comprendre l'excédant de vos recettes qui

Digitized by Google

est assez élevé, vous pourrez, à partir de 1888, faire face aux annuités de l'emprunt à contracter. » Fut-il jamais situation plus favorable aux grandes entreprises ; et, comme il faut savoir gré à nos édiles de nous l'avoir ménagée pour les temps où nous en avons besoin ! Seulement, si avant le décret du 28 décembre il était permis d'hésiter sur l'emploi précis de ces ressources, l'opinion aujourd'hui verrait de fort mauvais œil que le projet des eaux fût seul à en profiter. Certes, c'est un grand bienfait pour une ville, un bienfait qui pénètre partout et se fait sentir aux pauvres plus encore qu'aux riches, qu'une eau salubre et abondante ; c'est l'accroissement de l'aisance, de la propreté, par conséquent de la santé universelle. Les municipalités qui en peuvent doter leur ville font œuvre démocratique et humanitaire ; celle de Poitiers, qui depuis six ans s'y dévoue avec une persévérance que rien ne rebute, aura bien mérité du public, si elle mène à bonne fin le projet étudié, aujourd'hui prêt à entrer en voie d'exécution. Ce n'est pas au moment de toucher au port qu'il serait sage de revenir en arrière, de renoncer au bénéfice de l'expérience acquise, des résultats obtenus et de tout remettre en question. Mais, si d'autre part l'exécution de cette œuvre gigantesque devait arrêter pour deux ou trois générations toute espèce de réformes et d'améliorations urgentes, on s'expose à entendre dire qu'un ajournement serait peut-être préférable ; que du moins, aux plans coûteux et vastes, il serait sage de substituer des mesures moins onéreuses. Je ne voudrais jeter dans cette discussion aucune parole imprudente, propre à donner le change à l'opinion ; mais je ne puis m'empêcher de constater que déjà on répète : « La belle avance que dans dix ans nous ayons de l'eau à boire, si nous ne devons plus avoir de pain à manger ! » Puisque la question des eaux domine aujourd'hui la vie municipale de Poitiers tout entière, puisqu'il est impossible d'engager aucune dépense considérable sans en tenir compte, il serait imprudent de la résoudre isolément ; impolitique de lui subordonner et de lui sacrifier tout le reste. Nos Facultés en particulier auraient tout le temps de mourir de leur belle mort, avant que l'on voie au parc de Blossac jaillir la source de Fleury. Mais est-il donc impossible de mener de front les deux entreprises, de comprendre dans le même emprunt les ressources destinées à réaliser le beau projet de M. l'ingénieur Forestier et celles qui assureraient dignement l'existence de nos institutions d'enseignement supérieur ? Je me trompe fort, ou c'est la solution que l'opinion réclame, fût-ce au prix de charges un peu plus lourdes : si j'ai bien compris l'exposé du rapporteur de la Commission des finances, ces charges ne seraient pas excessives, et l'avis des hommes compétents est que la ville est de force à les porter.

Digitized by Google

III

Nous sommes amené ainsi tout naturellement, Messieurs, à examiner les mesures les plus propres à garantir nos Facultés contre le danger qui les menace, à les armer suffisamment pour la concurrence, à leur assurer les privilèges et le prestige d'une Université régionale, privilèges et prestige qui leur appartiennent par droit de naissance, mais que la conquête seule peut rendre indiscutables. Je le ferai brièvement et en me bornant à l'indispensable : la matière est vaste et dépasse les limites d'une seule conférence.

Une Université, complète ou non, comporte quatre éléments de vie et de succès : des bâtiments où elle soit suffisamment à l'aise ; des bibliothèques, des laboratoires et des collections, où elle trouve ses instruments de travail ; des chaires assez nombreuses pour que les principales variétés des connaissances humaines y soient représentées par des maîtres capables, et, si faire se peut, illustres ; enfin un nombre raisonnable d'auditeurs et surtout d'étudiants, suivant assidûment les cours pour en répandre les résultats par l'enseignement, pour en faire profiter la cause de la science et de la civilisation. Jusqu'à présent, sauf des réparations peu importantes pour les bâtiments et l'entretien d'un boursier près de la Faculté des lettres, l'État seul a fait face à tous les frais (1). Une installation plus vaste, plus confortable étant devenue nécessaire, l'État continue encore d'offrir à la municipalité un concours généreux ; sur une caisse spéciale, il se charge de la moitié de la dépense ; mais il y met comme condition que l'autre moitié soit au préalable consentie par la ville.

Ce n'est plus un mystère pour personne qu'à Poitiers deux Facultés sur trois ont une installation défectueuse, de tous points insuffisante ; tous les services y sont gênés, plusieurs y sont à peine assurés ; professeurs et élèves s'y poursuivent et s'y éliminent à l'heure des cours, sans trouver à s'abriter une fois le cours terminé ; l'espace réservé aux travailleurs dans la bibliothèque est de moitié au moins trop restreint. En temps d'examen, c'est-à-dire pendant trois mois de l'année, les conférences se font comme elles peuvent, faute d'un local *ad hoc*. A la Faculté des sciences, les collections et les laboratoires qui exigent de l'espace, de l'air, de la lumière, font peine à voir ; il a fallu exiler au loin, pour caser à peu près tout le monde, le laboratoire de physiologie ; ce qui pour les professeurs et les élèves constitue une perte de temps et une gêne considérable. Nous ne parlons ni du confort, ni de l'agencement architectural. Et cependant n'aurions-nous pas quelques droits à en parler ? Est-ce que des dehors imposants, est-ce qu'un certain luxe de cons-

(1) Il est juste d'ajouter que la ville est entrée pour 30,000 francs environ dans la construction du grand amphithéâtre et autres aménagements de la Faculté des Sciences en 1874, l'État payant le reste, c'est-à-dire les deux tiers.

Digitized by Google

truction et d'aménagement n'aurait pas pour effet, en frappant les yeux des profanes, de leur inspirer le respect de la science, le désir de faire plus ample connaissance avec les représentants d'une institution bien logée? On visite avec répugnance des gens relégués dans des masures; on va volontiers voir ceux qui habitent des palais. Mais notre ambition est plus modeste; nous ne demandons que la médiocrité décente; nous nous résignerons sans peine à laisser à d'autres le luxe qui flatte, la richesse qui éblouit; ce que nous voulons, avant tout, c'est l'espace avec des aisances suffisantes. Il n'est pas possible qu'on nous les refuse plus longtemps. Certes, s'il était permis, sans compromettre les plus graves intérêts de la cité, de rêver le palais universitaire que M. le recteur Chaignet réclamait pour nous, il y a cinq années, ce palais, non pour nous, mais pour le principe que nous représentons, ne serait jamais trop beau. Il est bon de dire aux imaginations de la foule que la science est la grande aristocrate de notre siècle, parce qu'elle est, par excellence, l'agent de tous les progrès, aussi bien dans l'ordre moral que dans l'ordre économique. Nous nous résignerons cependant à lui garder un air d'austère simplicité, qui a bien aussi sa grandeur. Comme Mme Scarron, réunissant ses amis autour d'une table qui n'était pas encore royale, remplaçait par l'esprit de sa conversation les plats absents, ce sera affaire à nous de suppléer aux splendeurs du bâtiment par la qualité de nos leçons. Mais encore faut-il que le bâtiment existe, qu'il soit installé quelque part dans des conditions abordables, que nous puissions recevoir nos auditeurs ailleurs que dans des caves obscures ou des soupentes empestées.

La municipalité a compris enfin la nécessité de mettre fin à l'état de choses existant; un crédit provisoire de 150,000 fr. pour la construction d'une Faculté des sciences, a été voté, il y a quelque dix-huit mois; au prix où est la pierre, ce n'est pas assez; le gouvernement a dit plus : ce n'est pas sérieux (1). Et puis, en pareille occurrence, la façon de donner vaut mieux que ce que l'on donne. Que l'offre de la ville soit franche, dégagée de toute réticence, de toute chicane; qu'elle sorte du provisoire et s'applique à une projet définitif, à un emplacement convenable, dans un quartier où la science ne soit pas condamnée à des fréquentations douteuses. L'État s'offrant à couvrir la moitié de la dépense, la ville ne peut hésiter à augmenter sa subvention : ce sera encore à très bon compte, sans parler des avantages spéciaux que lui vaudra sa générosité, qu'elle s'enrichira d'un nouveau monument. Mais, quoi que l'on fasse, il faut aboutir, il faut passer des intentions aux actes, des paroles aux

(1) C'est sur ce mot que se sont rompues, peu avant la mort de M. Albert Dumont, les négociations entre la ville et le ministère de l'Instruction publique Depuis, le gouvernement a témoigné de son désir de les reprendre, en inscrivant Poitiers pour 600,000 francs au budget de 1886, en vue de la reconstruction des Facultés, la moitié de cette somme restant à la charge du budget municipal.

Digitized by Google

subventions sonnantes ; il faut qu'à l'inauguration du palais des Facultés de Bordeaux, Poitiers réponde dans l'année en posant la première pierre du sien. Du train dont l'organisation nouvelle, résultant du décret de décembre, sera menée par une main aussi énergique qu'intelligente, il n'y a pas de temps à perdre. Et le gouvernement, qui depuis six ans n'a cessé d'avertir les intéressés, ne pourra être accusé de les avoir pris en traître. Qu'ils en soient bien persuadés ! une réforme utile, accomplie dans un intérêt supérieur aux dépens de quelque tradition surannée, ne s'élèvera jamais que sur des ruines : tant pis pour ceux qui, pouvant construire l'édifice à leur profit, auront préféré fournir les fondations de la maison du voisin !

Il est un autre cadeau que la ville peut faire à ses Facultés, cadeau princier et original, qui, donné d'une certaine façon, n'ôterait rien à celui qui le donne, mais accroîtrait sa richesse et lui en laisserait toute la jouissance. Je veux parler de la bibliothèque municipale, dont l'usufruit et l'administration pourraient être cédés à l'État et annexés à la bibliothèque universitaire. Il y a deux ans, un inspecteur général de l'enseignement supérieur, sympathique entre tous aux efforts de la Faculté des lettres, et à cause d'elle, je crois pouvoir le dire, à l'Université poitevine tout entière, M. Michel Bréal, se promenait avec nous au milieu des trésors archéologiques, littéraires et historiques de notre ville. Nous étions censé lui servir de cicerone : mais nous ne parlions guère et nous écoutions beaucoup, ravi d'apprendre sur Poitiers, de la bouche d'un homme qui le visitait pour la première fois, ce que deux ans de séjour nous avaient bel et bien laissé ignorer. Il se plaignait surtout que nos ressources scientifiques fussent disséminées de telle sorte qu'il était fort difficile d'en tirer bon parti. Les richesses archéologiques sont au Musée, à la Société des antiquaires, au temple Saint-Jean. Nos bibliothèques publiques de même, en y comprenant les archives, sont au nombre de trois, desservies à des heures et par des règlements différents. Quel avantage, si un seul musée, méthodiquement organisé, nous racontait, par les monuments archéologiques, l'histoire de notre passé dans des salles contiguës ; si une seule bibliothèque, ouverte à tous matin et soir, libérale pour le prêt au dehors, attentive au désordre, munie d'un catalogue complet, pouvait s'ouvrir dans le même local, sous une direction unique ! C'est ainsi que l'Université de Gand a reçu de la municipalité l'usufruit et l'administration de 175000 volumes ; l'État les entretient par un subside annuel de 15,000 francs, non compris le traitement du personnel, l'entretien du bâtiment étant aux frais de la ville. C'est ainsi encore que l'Université de Gœttingue est arrivée à posséder, avec une admirable collection de livres, tous les recueils savants et les principaux journaux de l'Europe, aussitôt mis à la disposition du public. « *C'est par cette bibliothèque qu'a vécu et grandi l'Université ; c'est elle qui permet à une petite ville de garder ses professeurs que lui disputent vainement les*

Digitized by Google

grandes capitales. » Sous l'impression de ces souvenirs, consignés d'ailleurs dans ses *Excursions pédagogiques*, M. Bréal recommandait à notre sollicitude l'unification de la bibliothèque universitaire et de la bibliothèque municipale de Poitiers.

Qui dit unification, Messieurs, ne dit ni absorption ni encore moins aliénation ; ce que nous demandons, c'est la mise en commun, sous la garantie d'un contrat à intervenir où les droits de la ville et des habitants seraient sauvegardés par tous les moyens possibles, d'une jouissance, d'un usufruit, sans abandon de propriété ; à bail, si l'on veut et avec clause résolutoire, quelque chose comme un régime de communauté maritale, avec possibilité de divorce, pour incompatibilité d'humeur. Réduite à ces termes, la mesure en question ne serait pas autre chose qu'un acte d'intelligente courtoisie de la ville vis-à-vis de ses Facultés. Ne pouvant leur donner, et pour cause, les millions que d'autres villes dépensent pour les leurs dans les circonstances présentes, Poitiers donnerait ce qui ne coûte rien à son budget, ce qui ne lésera en rien ses habitants : un bien précieux, dans des conditions telles, que la part de ce bien, afférente aux intérêts municipaux, n'en serait nullement diminuée, mais au contraire accrue dans des proportions notables. Dans la balance où depuis le décret du 28 décembre se pèsent les destinées des Universités futures, nous aurions jeté ainsi les premiers, grâce à des circonstances spéciales qui ne se retrouveront aisément ni ailleurs ni plus tard parmi nous, le poids d'une générosité délicate et distinguée.

Mettre les Facultés au large, en faisant bénéficier le droit et les lettres d'une partie du local des sciences qui se développeraient dans un édifice nouveau (1), multiplier par l'unification des bibliothèques les ressources des travailleurs, c'est beaucoup déjà : ce ne sera pas assez, Messieurs. Quand la ruche sera construite, il faudra aviser à la remplir du joyeux bourdonnement qui excite au travail et entretient l'émulation. Ce ne sont pas les murs qui font la ville, a dit Thucydide, ce sont les hommes ; aussi, le décret du 28 décembre ne produira-t-il tous ses fruits que quand les subventions locales s'appliqueront à fonder des chaires nouvelles, à doter plus richement des chaires existantes, à multiplier les étudiants par les bourses, à les stimuler par l'appât des prix et des récompenses. Je serai très bref sur ce point, et parce que j'en ai trop dit sur d'autres, et parce que sur celui-là j'aurais beaucoup à dire. Nous avons d'ailleurs du loisir, et il serait peu pratique de réclamer tout à la fois. Je me borne à une seule réflexion : il n'est pas rare d'entendre des professeurs, surtout dans les Facultés des lettres, se

(1) Le principal mérite d'une conférence de ce genre étant l'actualité, il arrive forcément que certaines idées aventurées ont besoin d'y être corrigées après coup : telle est celle d'une séparation matérielle des Facultés. Ce n'est pas quand tous nos efforts doivent tendre à les grouper moralement pour une action commune qu'il est sensé d'en mettre les bâtiments aux deux extrémités de la ville. Les exigences de l'enseignement, le service des examens et celui de la bibliothèque ne s'accommodent que d'une reconstruction, mettons d'une restauration, par groupe.

Digitized by Google

plaindre du peu d'empressement que le public met à suivre leurs cours, fussent-ils faits d'ailleurs avec distinction et talent. Des hommes de réelle valeur ont ainsi traversé des Facultés de province, ignorés ou dédaignés, sans y laisser de traces, tandis que sur le grand théâtre de Paris, où tous les talents trouvent des appréciateurs, ils arrivaient bien vite à la célébrité. On en a conclu qu'il fallait supprimer ou restreindre la publicité des cours ; et, quand cela fut fait, les profanes ont décidé à leur tour qu'il était bien superflu de s'intéresser à l'enseignement supérieur, puisque cet enseignement commençait lui-même par se désintéresser de l'agrément, des avantages scientifiques de son milieu. Ce malentendu disparaîtra, Messieurs, j'en ai la confiance, lorsque tous les professeurs d'une Faculté ne se condamneront plus volontairement à n'enseigner que des matières n'ayant avec les besoins, les aspirations de leur entourage que des rapports éloignés. En d'autres termes, outre les chaires d'un caractère général et d'une utilité purement scolaire, il est indispensable qu'il y ait dans les Facultés des chaires spéciales, étudiant sur place les monuments historiques et archéologiques, stimulant la curiosité par ce qui est actuel ou immédiat, se préoccupant au besoin des intérêts agricoles, commerciaux et industriels d'une région. Pour ne parler que de la Faculté des lettres, est-ce qu'un cours d'archéologie du moyen-âge et d'antiquités chrétiennes n'est pas indiqué à Poitiers, où tout nous parle d'un passé curieux à tant d'égards ! Est-ce qu'il ne serait pas urgent d'y créer une chaire d'histoire locale, pour que tant d'amateurs distingués, à qui il ne manque que la direction méthodique dans des études dont ils ont l'instinct et le goût, pour que les profanes eux-mêmes qui se contentent en matière de religion, d'art et d'histoire, d'intuitions vagues et superficielles, reprissent le chemin de nos Facultés? Apprenant à nous connaître avec ce qui les touche de près, ils apprécieront ainsi notre œuvre dans toute son étendue, ils en seront de toute façon les meilleurs collaborateurs. C'est dans la création de ces chaires spéciales que les ressources locales trouveraient tout d'abord un emploi fructueux. Plus tard, elles devront s'appliquer à la dotation plus riche de toutes les chaires sans distinction, et y appeler, par l'appât d'un traitement plus fort, les hommes les plus éminents dans chaque partie. Un des résultats les plus certains de la réforme nouvelle sera en effet d'introduire chez nous ce qui se pratique depuis longtemps dans les Universités d'Allemagne et d'Angleterre, de mettre en quelque sorte aux enchères les talents et la science des professeurs les plus distingués. Je ne veux en citer qu'un seul exemple : tout récemment, l'Université de Heidelberg, aidée par le budget de l'État de Bade, enlevait à l'Université de Vienne un des mathématiciens les plus illustres de notre temps, en lui assurant un traitement de 25,000 marcs (plus de 30,000 francs). Nous n'en sommes pas encore là en France, mais il n'y a aucune témérité à affirmer que le régime nouveau permettra d'y arriver dans un demi-siècle. Lyon,

Digitized by Google

Marseille, Bordeaux, Lille, d'autres centres encore en ont le moyen. Il ne faut pas se le dissimuler ! Sans parler de l'attraction qu'exercent sur les esprits toutes les grandes villes, c'est par les subventions locales accordées aux chaires que se consommerait le plus sûrement la ruine de certaines Facultés, de celles où il n'y aurait à compter que sur le traitement payé par l'Etat; mais c'est par elles aussi que des villes d'importance moindre soutiendront le mieux la concurrence.

Quoi qu'il en soit, Messieurs, vous le voyez, cette concurrence est ouverte de toute manière ; le décret du 28 décembre invite les villes de Facultés à poser leur candidature au titre d'Université régionale ; la plupart d'entre elles ont déjà pris les devants. Tandis que nous délibérons encore si nous donnerons aux nôtres une installation convenable et suffisante, ailleurs l'installation est complète ; les dons, les subventions, les legs particuliers constituent des fonds de concours et créent des chaires. Si à Poitiers on veut hésiter davantage à entrer dans cette voie, les conséquences ne sont pas difficiles à prévoir, et il n'y a point de force humaine, point d'intervention miraculeuse qui puisse en préserver l'avenir. Le Ministre de l'Instruction publique l'a dit dans son discours de Bordeaux : « Quelques Facultés, placées dans des conditions peu favorables, paraissent vouées à une irrémédiable décadence ! » Ce n'est pas pour Bordeaux qu'il parlait ainsi, est-il besoin de le dire ? mais pour les villes qui, attendant tout de l'État, refuseront à leurs établissements d'enseignement supérieur les sympathies, les encouragements, les subsides nécessaires. Ces Facultés, on ne les tuera pas brutalement, on ne les transfèrera pas ailleurs, opérations odieuses et impolitiques ; on les laissera s'anémier, s'atrophier, en les abandonnant à l'apathie, à l'indifférence de leur milieu. Et il pourra arriver, pour l'une au moins d'entre elles, que, quand elle ne sera plus qu'un cadavre, quelque riche voisin, flairant une bonne affaire, la ramasse, lui infuse le sang de plusieurs millions et restitue à une région déshéritée l'institution séculaire que ses protecteurs attitrés n'auront pas su conserver.

Je ne voudrais pas, Messieurs, terminer sur cette perspective funèbre, quoique, pour le succès de la cause que j'ai essayé de défendre, elle constitue l'argument par excellence, celui qui, s'emparant des imaginations et surexcitant les intérêts, est peut-être le seul capable de créer un fort courant d'opinion, et aux sentiments, aux intentions, aux sympathies platoniques de donner la consécration des actes. J'aime mieux, non pas vous rassurer, ce qui irait contre le but de cette conférence et contre votre intérêt, mais placer du moins, en finissant, une discussion parfois douloureuse, sous le patronnage d'un nom respecté entre tous, d'un nom qui évoque, avec le souvenir d'une grande science illustrant notre Faculté des lettres, celui des efforts les plus intelligents, les plus désintéressés en faveur de l'Université poitevine. M. Chaignet, avec tout le prestige de ses longues années d'enseignement à Poitiers, avec l'autorité

Digitized by Google

que lui confère son titre de chef de l'Académie, avec celle qu'il puisait dans les votes des électeurs poitevins, n'a cessé, comme recteur et comme conseiller municipal, de réclamer les générosités que nous réclamons aujourd'hui ; il a signalé maintes fois les dangers de l'indifférence, de l'économie mal entendue. Mais, comme il arrive trop souvent aux paroles qui tombent de haut, leur solennité même empêche qu'elles soient comprises ou même entendues. Et puis d'aucuns les suspectaient de prévention, de parti-pris ; ils affectaient d'y voir du zèle universitaire. Si j'ai réussi à démontrer, non pour M. le recteur Chaignet qui n'a pas besoin de mon aide, mais pour moi-même qui ai repris sa thèse, qu'il y entre tout autant de zèle poitevin, si j'ai réussi à vous faire partager du moins celui-ci, sinon l'un et l'autre, je n'aurai pas perdu ma peine.

ÉTUDES CRITIQUES

SUR LES

SOURCES DE L'HISTOIRE DU XVIII^e^ SIÈCLE

Les Mémoires de M^me^ Campan

(Suite)

II

M^me^ Campan a surtout écrit ses mémoires pour se défendre des accusations portées contre elle par les ultra-royalistes et, pour y réussir, elle a eu soin de s'appliquer à démontrer sa fidélité envers sa maîtresse en s'attachant à réfuter toutes les attaques plus ou moins fondées dirigées contre la vie privée de Marie-Antoinette. Elle fait sans cesse un chaleureux éloge de cette malheureuse reine, qu'elle représente comme une des femmes les plus vertueuses de ce siècle aimable où les femmes, pour peu qu'elles fussent jolies, étaient souvent plus que légères. Dans cette entreprise, au moins hasardée, M^me^ Campan commet souvent des excès de zèle ; elle veut trop prouver : elle se fait prendre en flagrant délit d'erreur volontaire et elle nous autorise à douter de la sincérité et de la valeur de son témoignage. En outre, il est évident que cette ardeur intempestive à taquiner la vérité lui vient du désir irrésistible de se mettre en scène dans une position enviable près de sa maîtresse, dont elle voudrait faire croire qu'elle fut la confidente. Cette préoccupation pousse M^me^ Campan à faire de fréquentes excursions dans le domaine de la politique sous le prétexte de rétablir la vérité et de donner plus d'autorité à des opinions contestées.

On sait combien au XVIII^e^ siècle était féconde l'imagination des nou-

Digitized by Google

vellistes. Les affaires d'État se traitaient dans le plus grand secret et cependant tout le monde voulait avoir l'air d'être bien renseigné. A Versailles, à la cour et à Paris, dans les salons et dans les cafés, se fabriquaient les nouvelles les plus étranges, que des gazetiers faméliques transmettaient aux journaux étrangers ou répandaient en province et dans toute l'Europe par les *Nouvelles à la main*. Une de ces anecdotes, qui coururent le monde en 1774, veut que Louis XVI, en montant sur le trône, ait eu d'abord l'intention d'appeler près de lui Machault au lieu de Maurepas. On dit que la lettre était déjà adressée à Machault, lorsque Mme Adelaïde fit changer son neveu d'avis ; on rappela le courrier, on changea l'adresse et la lettre fut envoyée à Maurepas. Et les moralistes de s'écrier : « A quoi tiennent les évènements de ce monde ! »

Par malheur, l'anecdote ne supporte pas l'examen, bien qu'elle se trouve dans tous les recueils du temps et que Chamfort n'ait pas dédaigné de l'embellir.

Les mémoires, publiés sous le nom de Weber, l'enregistrent, mais avec un certain air de mystère et de réserve : « Tout, dit-il, dépendait des premiers conseils, qui allaient environner le roi. La comparaison entre sa jeunesse et ses devoirs fut sa pensée dominante. Il voulut les secours de l'expérience. Il hésita entre Machault et Maurepas, anciens ministres, distingués l'un et l'autre par les qualités de l'esprit, instruits tous deux par de longues années, tous deux recommandés par la disgrâce et l'exil où la volonté d'une maîtresse les avait plongés. Si l'on en croit quelques documents secrets qui ont été donnés comme certains, le message pour Machault était déjà expédié. Il y eut un retard fortuit dans le départ du courrier. On en profita pour faire changer le choix du jeune prince et le porter sur Maurepas. Jamais plus petite cause n'a produit de plus grands ni de plus terribles effets (1). »

Mme Campan n'a pas de ces hésitations : elle affirme nettement le fait et elle prétend même que son beau-père y joua un rôle : « La lettre, dit-elle, pour rappeler M. de Machault était écrite, lorsque Mme Adélaïde obtint la préférence de ce choix important en faveur de M. de Maurepas. On rappela le page qui était muni de la première lettre. Ce fait a été mis en doute ; mais je puis assurer que Louis XVI s'adressa à M. Campan pour rappeler le page, qu'il le trouva prêt à monter à cheval, le fit remonter pour rendre sa lettre au roi lui-même, et que la reine dit à ce sujet à mon beau-père : « Si la lettre eût été partie, M. de Machault eût été premier ministre. Car jamais le roi n'eût pris sur lui d'écrire une seconde lettre contraire à sa première volonté (2) ».

A première vue, ce récit paraît très vraisemblable et on est tout disposé à l'accepter. Mais, si on l'étudie de près et si on le contrôle par les

(1) *Mémoires de Weber*. Paris, 1822, in-8°, t. I, p. 113.
(2) *Mémoires de Mme Campan*, t. I, p. 80.

Digitized by Google

correspondances particulières et publiques portant date certaine et écrites au moment où se passaient ces évènements par des gens bien informés, on est bien vite convaincu que c'est une histoire inventée à plaisir.

Le rappel de Maurepas à la cour pour donner des conseils au roi excita l'attention de Mercy, qui fit part de ses informations à Marie-Thérèse et à Kaunitz, dès le 17 mai 1774.

Le jour même de la mort de Louis XV, arrivée le 10 mai entre trois et quatre heures du soir, toute la cour se rendit de Versailles à Choisy; Mesdames, tantes du nouveau roi, l'accompagnèrent; comme elles avaient soigné leur père, qui venait d'être enlevé par la petite vérole, elles ne pouvaient pas voir leur neveu, mais elles étaient assidues près de Marie-Antoinette, alors encore fort disposée à faire ce qu'elles lui suggéraient; cela dura jusqu'au 14 mai, jour où Mme Adélaïde ressentit les premières atteintes de la maladie et où les médecins firent défendre à la reine de continuer à voir ses tantes (1). Mais, ces quatre journées avaient été bien employées par Mme Adélaïde. Comme son frère, le dauphin, père de Louis XVI, Mme Adélaïde, dont les contemporains vantent l'intelligence, l'audace et l'énergie, était hostile à l'alliance autrichienne; en outre, elle était gouvernée par sa dame d'honneur, Mme de Narbonne, qui était elle-même dévouée aux intérêts du duc d'Aiguillon. Mme de Narbonne fit craindre à Mme Adélaïde que la reine n'employât son crédit pour faire rentrer aux affaires le duc de Choiseul, auquel Marie-Antoinette était toujours restée reconnaissante d'avoir proposé et fait conclure son mariage. Pour éviter ce malheur, Mme Adélaïde eut recours à une habile manœuvre. Elle s'apitoya sur l'embarras du roi que Marie-Antoinette plaignait de se trouver obligé de décider seul sur une foule d'affaires, sans pouvoir consulter ses ministres, qui tous étaient entrés dans la chambre de Louis XV pendant sa maladie. Louis XVI n'avait ni connaissance théorique, ni expérience pratique du gouvernement; du vivant de son grand-père, il n'était jamais entré au Conseil; il ne savait pas même comment il fallait écrire une lettre. Marie-Antoinette était encore plus ignorante que lui et elle gémissait de ne pouvoir lui venir en aide (2). Elle accueillit avec empressement le conseil, que lui donna sa tante, d'engager le roi à appeler près de lui Maurepas qui, pendant plus de trente ans, avait été secrétaire d'État et avait été exilé pour avoir chanté des couplets satiriques contre Mme de Pompadour. Louis XVI ne demanda pas mieux et, le 12 mai, il écrivit à Maurepas une lettre bien connue, qu'alla lui porter à Pontchartrain son beau-frère le ministre La Vrillière. Il ne fut pas un instant question de Machault, que Marie-Antoinette ne connaissait pas et que Mme Adélaïde n'aimait pas.

Toute la cour et tout Paris connurent aussitôt la lettre du roi, que les

(1) Marie-Antoinette à Marie-Thérèse du 14 mai 1774, dans Arneth et Geffroy, *Marie-Antoinette*, t. II, p. 140.
(2) *Ibidem*.

Digitized by Google

Phélypeaux répandirent à profusion. Mercy prit peur. Afin de faire tomber les bruits qui dès la mort de Louis XV coururent dans Paris, où l'on disait que l'Autriche et son ambassadeur allaient gouverner la France au moyen de la reine, Mercy avait résolu de s'abstenir de faire sa cour à Marie-Antoinette pendant quelque temps et de se borner à la diriger de loin par l'intermédiaire de l'abbé de Vermond, qui restait près d'elle. Mais la nouvelle du rappel de Maurepas le décida à profiter de l'occasion plausible de paraître à Choisy que lui offrait l'arrivée d'un courrier de Vienne. Il s'y rendit le 13 mai au matin. Il ne craignit pas de dire à Marie-Antoinette que tout Paris s'occupait de la présence de Mesdames à Choisy, bien qu'elles eussent soigné leur père dans sa maladie; qu'on disait que Mme Adélaïde s'était rendue maîtresse de l'esprit de la reine, qu'elle voyait fréquemment, et que par elle Mme Adélaïde dirigeait le roi et gouvernait le royaume. Marie-Antoinette allait répondre, quand un domestique entra et annonça que le comte de Maurepas venait d'arriver. Cette annonce fournit à Mercy l'occasion de dire que le rappel de Maurepas à la cour était l'œuvre de Mesdames; que cet acte avait excité l'attention de tout Paris et que bien des gens pensaient que c'était un acheminement à la nomination de M. de Maurepas en qualité de premier ministre. Mercy ajouta : « Je connais peu M. de Maurepas; je sais seulement que c'est un esprit vif et satyrique ; mais je ne puis cacher à V. M. les suites désastreuses que son rappel me fait craindre. L'histoire des règnes précédents prouve que l'institution d'un premier ministre a toujours été en France dirigée contre l'influence et le crédit de la reine. » Marie-Antoinette répliqua qu'il ne s'agissait de rien de semblable et qu'on n'y avait jamais songé; le comte de Maurepas avait été seulement appelé pour donner au roi les conseils techniques dont il avait absolument besoin pour sa correspondance (1)

Mercy était trop fin pour ne pas voir qu'on avait joué la reine, qui ne s'en doutait même pas. et qu'on lui avait fait faire un acte dirigé contre elle-même. Il la supplia de se tenir en garde pour ne pas tomber dans les pièges qu'on ne manquerait pas de lui tendre; il lui dit qu'on se garderait bien de lui présenter les faits sous leur véritable jour ; qu'on marcherait vers le but lentement et d'une façon insensible et que petit à petit on s'avancerait si loin, que la reine ne pourrait plus s'opposer au mal lorsqu'elle le découvrirait. Mercy était un bon diplomate ; il savait prévoir. C'est en effet la marche que suivit Maurepas pour devenir premier ministre de fait, sinon de nom (2).

Mais, comme le disait Marie-Antoinette, en mai 1774, il ne s'agissait de

(1) Ihro Majestaet antwortete mir dass an dergleichen im mindesten nicht gedacht wuede; es waere nur um eine technische oder protocollische Anleitung zu thun, welche dem Koenig in diesem Augenblick unentbehrlich noethig waere.

(2) Tous les détails, exposés dans ces trois derniers paragraphes, sont tirés d'une longue et importante dépêche inédite, en allemand, conservée dans les Archives de Vienne, et envoyée par Mercy à Kaunitz le 17 mai 1774.

Digitized by Google

rien de semblable ; en proposant à Louis XVI d'appeler Maurepas, elle était bien loin de croire qu'elle avait fait un premier ministre et elle n'a pas du tout pu tenir à Campan le propos que lui prête sa belle-fille : « Si la lettre eût été partie, M. de Machault eût été premier ministre. » D'ailleurs cette fameuse lettre ne fut pas confiée à un page ; c'est le ministre Phélypeaux, duc de La Vrillière, qui alla lui-même la porter à son beau-frère à Pontchartrain (1).

Ce que raconte Mme Campan à propos de la levée de l'exil du duc de Choiseul à sa belle terre de Chanteloup est au moins aussi contestable que cette anecdote sur le rappel de Maurepas.

« Tout le monde, dit-elle, s'attendait au rappel de M. le duc de Choiseul ; les regrets qu'il avait laissés à la cour parmi ses nombreux amis, l'attachement d'une jeune princesse qui lui devait le trône de France, tout paraissait annoncer son retour ; la reine le demanda au roi avec les instances les plus vives ; mais elle rencontra un obstacle invincible et qu'elle n'avait pas prévu. Le roi avait, dit-on, puisé les plus fortes préventions contre ce ministre dans des mémoires secrets écrits par son père avec l'injonction faite au duc de La Vauguyon de les lui remettre aussitôt qu'il serait en l'âge de s'occuper de l'art de régner.....

» La reine s'entretint avec M. Campan du regret qu'elle avait de ne pouvoir contribuer à faire rappeler M. de Choiseul et lui en confia les motifs. L'abbé de Vermond, qui, jusqu'à l'époque de la mort de Louis XV, avait vécu avec M. Campan dans la plus étroite intimité (2), entra chez lui le second jour de l'arrivée de la cour à Choisy (c'est-à-dire le 11 ou le 12 mai 1774), et, prenant un air sérieux et sévère : « Monsieur, lui dit-il, la reine eut hier l'indiscrétion de vous parler d'un ministre auquel elle doit être attachée et que ses amis désireraient vivement de revoir auprès d'elle ; vous savez que nous devons renoncer à voir le duc à la cour, vous en connaissez les motifs ; mais vous ignorez que, la jeune reine m'ayant fait l'aveu de cet entretien, j'ai dû, comme instituteur et comme ami, lui faire les représentations les plus sévères sur le tort qu'elle avait eu de vous communiquer les détails qui sont à votre connaissance. Je viens en ce moment vous annoncer que, si vous continuez à profiter de la bienveillance de votre maîtresse, pour vous initier dans les secrets de l'État, vous aurez en moi l'ennemi le plus prononcé. La reine ne doit avoir ici que moi pour confident des choses qui doivent être ignorées. » M. Campan lui répondit qu'il n'enviait pas le rôle impor-

(1) Mme du Deffand à Walpole, du 15 mai 1774.

(2) Ceci ne paraît pas exact. Vermond dit plusieurs fois dans ses notes à Marie-Antoinette et à Mercy qu'il ne s'est lié avec personne à la cour, et Mercy l'atteste à plusieurs reprises. Ainsi le 16 septembre 1773 Mercy écrit à Marie-Thérèse que « l'abbé de Vermond ne s'est jamais permis de former des liaisons à la cour avec qui que ce soit, pas même avec les personnes attachées au service de Mme la Dauphine. » Arneth et Geffroy, *Marie-Antoinette*, t. II, p. 40.

Digitized by Google

tant et dangereux que s'attribuait l'abbé de Vermond dans la nouvelle cour; qu'il se bornerait aux fonctions de ses charges, assez satisfait des bontés constantes dont la reine l'honorait, pour ne rien désirer de plus. Cependant il rendit compte, dès le soir même, à la reine de l'injonction qu'il en avait reçue. Elle lui avoua qu'elle avait parlé de sa conversation à l'abbé; qu'il l'avait en effet sérieusement grondée, pour lui faire sentir la nécessité du secret dans les affaires, et elle ajouta: « L'abbé ne peut » vous aimer, mon cher Campan; il ne s'attendait pas que je trouverais » dans mon intérieur, en arrivant en France, un homme qui me convien- » drait aussi parfaitement que vous. Je sais qu'il en a conçu de l'ombrage; » cela suffit : je sais aussi que vous êtes incapable de faire auprès de » moi, pour le desservir, des tentatives qui seraient d'ailleurs inutiles; » je lui suis trop anciennement attachée. Soyez, de votre côté, bien » rassuré sur l'inimitié de l'abbé, qui ne pourra vous nuire en aucune » manière. Nous ne risquons de faire des choses injustes que lorsque » les personnes qui nous environnent ont l'art perfide de nous déguiser » les motifs de haine ou d'ambition qui les font agir (1). »

Il faut admirer la mémoire de Mme Campan qui, sans avoir pris de notes, était capable de reconstituer en style direct d'assez longs propos, quarante ans au moins après qu'ils avaient été tenus. Il est probable qu'elle n'y attachait pas d'importance et que dans sa pensée c'était un simple artifice de rhétorique destiné à donner plus de mouvement à son récit. Et quelle rhétorique! Si mal élevé que Mme Campan nous représente l'abbé de Vermond, il n'était pas assez sot pour qualifier d'indiscrétion les confidences de Marie-Antoinette à Campan et pour dire « la jeune reine ». Il se doutait bien que Campan irait tout raconter à leur maîtresse. Est-il rien de plus invraisemblable que les propos que Mme Campan met dans la bouche de Marie-Antoinette? On voit tout de suite que la narratrice a surtout pour but de montrer que la reine faisait des confidences au secrétaire chargé de sa correspondance officielle, avait pour lui une grande estime et le comblait d'égards. Cela seul suffirait pour rendre suspect tout ce récit.

Les confidences de Marie-Antoinette à Campan auraient eu lieu au plus tard le 11 mai, puisque la cour arriva à Choisy le 10 mai dans la soirée, et que la réprimande de Vermond eut lieu le lendemain de ces confidences et le second jour de l'arrivée à Choisy, c'est-à-dire au plus tard le 12.

Or le 13 mai Mercy parla de Choiseul à Marie-Antoinette et lui dit que tout le monde était impatient de savoir si le ministre, qui avait négocié et conclu son mariage, resterait en exil. La reine se borna à répondre que Choiseul et le comte de Broglie reviendraient à la cour; elle ajouta qu'elle ne pouvait pas souffrir ce dernier; mais, comme il n'était pas coupable, elle ne s'opposerait pas à son retour (2). La reine ne dit pas un

(1) *Mémoires*, t. I, p. 84.
(2) Mercy à Kaunitz, dépêche du 17 mai 1774.

Digitized by Google

mot à Mercy des vives instances que, suivant Mme Campan, elle aurait faites l'avant-veille à Louis XVI en faveur de Choiseul et pour une bonne raison Marie-Antoinette n'en avait pas parlé à son mari. Il fallut que le prince de Beauveau rappela à Marie-Antoinette qu'elle avait promis d'intervenir en faveur du duc de Choiseul. Alors seulement la reine parla de Choiseul à Louis XVI et lui demanda de lui permettre de rentrer à la cour. Le roi répondit qu'on pourrait y penser dans un ou deux ans, et Marie-Antoinette, le voyant mal disposé, n'insista pas, mais elle se réserva de revenir à la charge dans une meilleure occasion et de faire remarquer à son mari qu'un si long retard enlèverait à cette grâce toute sa valeur ; et elle se flattait de l'espoir de ramener certainement le roi à de meilleurs sentiments. Elle le dit elle-même le 2 juin 1774 à Mercy qui la loua très fort de sa prudence et s'empressa d'en informer Kaunitz (1). La reine se tint parole et dans un moment favorable elle demanda au roi la grâce de Choiseul. Louis XVI voulut d'abord tarder encore ; mais Marie-Antoinette lui fit observer que ce retard la diminuerait elle-même, puisque l'homme, qui au vu et au su de tout le monde avait arrangé son mariage, serait obligé de rester en exil ; elle ajouta qu'après la disgrâce du duc d'Aiguillon il n'y avait plus le moindre motif de retarder cette grâce. Enfin Marie-Antoinette conclut en disant au roi qu'il ne pourrait lui donner une plus agréable preuve qu'il était satisfait de l'avoir épousée. Louis XVI, vaincu par ce tendre argument, répondit qu'elle savait bien qu'il ne pouvait rien lui refuser, et le 12 juin Choiseul arrivait à Paris et allait le lendemain se présenter à la cour (2).

On voit que cette affaire, telle qu'elle nous est racontée par un homme écrivant pour ainsi dire au jour le jour sous la dictée de la reine, ne ressemble en rien au roman imaginé par Mme Campan à la plus grande gloire de son beau-père. Il est certain qu'elle a tout inventé. Marie-Antoinette n'a pas fait en vain à son mari les instances les plus vives pour le retour de Choiseul à la cour ; elle ne rencontra pas d'obstacle invincible et, bien au contraire, elle fut toujours persuadée qu'elle obtiendrait cette grâce lorsqu'elle le voudrait, ce qui arriva en effet ; par conséquent elle n'a pas pu s'entretenir avec M. Campan du regret qu'elle avait de ne pas pouvoir contribuer à faire rappeler Choiseul, et Vermond n'a certainement pas dit à Campan : « Vous savez que nous devons renoncer à voir le duc à la cour ; vous en connaissez les motifs. »

Si l'on ne peut ajouter la moindre foi aux prétendues confidences que Marie-Antoinette aurait faites à Campan, les confidences que sa belle-fille prétend lui avoir été faites à elle-même par la reine sont encore plus invraisemblables.

(1) Mercy à Kaunitz, dépêche du 7 juin 1774, Archives de Vienne.
(2) Mercy à Kaunitz, dépêche du 15 juin 1774, Archives de Vienne.

Digitized by Google

Pendant les dix-huit premiers mois de son règne Marie-Antoinette traita avec une faveur parfois excessive le baron de Besenval, dont l'âge aurait dû faire taire les méchantes langues, puisqu'il avait plus de cinquante ans et que Marie-Antoinette en avait à peine vingt. Tout à coup, à la fin de l'année 1775, cette faveur si éclatante, dont tout le monde jasait, subit une diminution marquée et, bien que Besenval fît bonne contenance, cela ne laissa pas de faire sensation à la cour. La reine continuait à bien traiter le baron, mais elle ne le prenait plus à part à chaque instant comme pour lui parler en secret; ce refroidissement était sensible pour tout le monde, et dans ses mémoires publiés en 1805, Besenval ne le cache pas; mais il dit qu'il n'en a jamais pu savoir le motif (1).

Mme Campan saisit cette occasion de montrer qu'elle était bien informée et de se mettre en scène comme la confidente intime de Marie-Antoinette : « Le baron de Besenval, dans ses mémoires, paraît fort surpris du refroidissement subit de la reine et l'attribue d'une manière très défavorable à l'inconstance de son caractère; je puis donner le motif de ce changement, en répétant ce que S. M. me dit à cette époque, et je ne changerai pas une seule de ses expressions. En me parlant de l'étrange présomption des hommes et de la réserve que les femmes doivent toujours observer avec eux, la reine ajouta que l'âge ne leur ôtait pas l'idée de plaire, quand ils avaient conservé quelques qualités agréables; qu'elle avait traité le baron de Besenval comme un brave Suisse, aimable, poli, spirituel, que ses cheveux blancs lui avaient fait voir comme un homme sans conséquence et qu'elle s'était bien trompée. S. M., après m'avoir recommandé le plus grand secret sur ce qu'elle allait me confier, me raconta que, s'étant trouvée seule avec le baron, il avait commencé par lui dire des choses d'une galanterie qui l'avait jetée dans le plus grand étonnement, et qu'il avait porté le délire jusqu'à se précipiter à ses genoux en lui faisant une déclaration en forme. La reine ajouta qu'elle lui avait dit : « Levez-vous, Monsieur, le roi ignorera un tort qui vous ferait » disgracier pour toujours »; que le baron avait pâli et balbutié des excuses; qu'elle était sortie de son cabinet sans lui dire un mot de plus et que, depuis ce temps, elle lui parlait à peine. La reine, à cette occasion, me dit : « Il est doux d'avoir des amis, mais dans ma position il est diffi» cile que les amis de nos amis nous conviennent autant ». En courageux courtisan, le baron sut dévorer également la honte d'une démarche aussi coupable et le ressentiment qui en avait été la suite naturelle; il ne perdit point l'honorable faveur d'être placé sur la liste des gens reçus dans la société de Trianon (2). »

Il est impossible de désirer rien de plus formel : l'accusation est aussi

(1) Besenval, *Mémoires*, édition de 1821, t. II, p. 17.
(2) Mme Campan, *Mémoires*, t. I, p. 189.

Digitized by Google

nette que possible et on ne voit pas trop comment on pourrait démontrer la fausseté de cette confidence. Cependant je vais l'essayer et, pour y arriver, je me contenterai de raconter les faits tels que les présentent Besenval dans ses mémoires et Mercy dans ses lettres à Marie-Thérèse et dans ses dépêches inédites à Kaunitz. Après cela je discuterai quelle est la plus vraisemblable des deux versions, ou celle de Mme Campan ou celle de Besenval et Mercy, et de cet examen je crois que le lecteur tirera une conclusion peu favorable à Mme Campan.

En s'efforçant de plaire à la reine et de devenir un de ses favoris, Besenval s'était proposé de se servir de l'influence de Marie-Antoinette sur Louis XVI, afin de gouverner le royaume à son profit et au profit de ses amis. Déjà, lorsque le vieux duc de La Vrillière avait été contraint de quitter le ministère de la Maison du roi, Besenval poussa Marie-Antoinette à s'opposer avec une extrême vivacité à la nomination de Malesherbes, que proposaient Turgot et Maurepas, et à exiger le transfert de Sartine à la Maison du roi, afin de laisser libre la Marine pour M. d'Ennery, un protégé de Choiseul et un ami intime de Besenval. Marie-Antoinette échoua par suite de l'intervention secrète de Mercy, qui décida Malesherbes à braver le courroux de la reine en se faisant fort de l'apaiser; ce qui se fit plus facilement que Mercy lui-même l'avait espéré.

Lorsque le maréchal de Muy mourut, le 10 octobre 1775, Besenval s'était avancé si loin dans l'intimité de la reine qu'elle faisait peu de choses sans le consulter. Il résolut de tirer un meilleur parti de cette nouvelle occasion que de la dernière : « Occupé beaucoup, dit-il, dans ce temps-là de tout ce qui pouvait être avantageux à la reine et persuadé qu'elle ne serait jamais rien, si elle ne faisait des ministres imposants par leur étoffe, en même temps qu'ils lui seraient entièrement devoués ; désirant d'ailleurs la relever du dégoût récent qu'elle avait eu de ne pouvoir faire donner la marine à M. d'Ennery, je pensai que M. de Castries était l'homme qu'elle devait porter au ministère de la guerre (1). » La cour était à Fontainebleau depuis deux ou trois jours, lorsque M. de Muy mourut, et Besenval était encore à Paris; il s'empressa d'aller à la cour. En relayant à Ponthierry, il rencontra Maurepas et tout de suite il se hâta d'entrer en matière. « En lui parlant de l'évènement, je lui dis que je lui rendais trop de justice pour croire aux bruits de Paris, qui le disaient vouloir nous donner un homme de robe ; qu'il avait trop blanchi sous le harnais pour n'être pas convaincu qu'une grande perruque ne convenait point à la tête du militaire de France ; qu'il nous fallait un homme de notre espèce et qu'entre ceux qui pouvaient convenir à cette place, je ne craignais point de lui nommer M. de Castries, auquel je savais qu'il rendait justice et qu'il aimait. M. de Maurepas me répondit

(1) *Mémoires de Besenval*, édition de 1821, t. II, p. 10.

Digitized by Google

des choses vagues et ne me dit rien qui pût me faire entrevoir sa façon de penser. Sa voiture étant attelée, il se hâta de prendre congé de moi, étant fort pressé d'arriver.... En arrivant à Fontainebleau, j'allai tout de suite chez la reine, à laquelle je représentai vivement d'abord tous les inconvénients de mettre un homme de robe à la guerre, ensuite la nécessité pour elle de présider au choix qui serait fait, lui répétant en cette occasion tout ce que je lui avais déjà dit, lorsqu'il avait été question de M. d'Ennery. J'ajoutai qu'ayant échoué dans une première entreprise il était d'autant plus nécessaire de l'emporter cette fois-ci. Je lui nommai M. de Castries comme ayant toutes les qualités nécessaires pour fixer son choix et je l'assurai qu'elle pouvait compter sur lui comme sur moi-même. La reine à son ordinaire adopta toutes mes idées et me promit qu'elle allait agir en conséquence (1). »

Mais Malesherbes, instruit par expérience de la puissance du crédit de la reine, manœuvra habilement, de façon à ne pas l'avoir pour adversaire. Il pria l'abbé de Vermond de venir lui parler et il lui dit que, d'accord avec M. de Maurepas, il avait à l'entretenir d'affaires d'État. Ils espéraient que la reine, en considération de l'importance du ministère vacant et par attachement au bien du royaume, ne voudrait pas se hâter de faire un choix parmi les personnes qui lui demanderaient son appui et qu'elle se déciderait d'après les intérêts essentiels de l'État, et non d'après ses inclinations personnelles. De leur côté, ils mettraient tous leurs soins à trouver un homme qui fût à la hauteur de cette charge difficile; ils ne manqueraient pas de rendre compte à S. M. de toutes leurs démarches, et ils ne feraient rien sans avoir obtenu son agrément. Il était facile de prévoir qu'on presserait vivement S. M. en faveur de M. de Castries, mais il n'avait pas donné de preuves suffisantes de son habileté et de ses capacités. Malesherbes ajouta que, pour décider la reine à se hâter, on lui dirait sans doute que le ministère profiterait du moindre délai pour mettre à cette place un homme de robe, mais qu'il le priait de donner en leur nom à la reine l'assurance la plus formelle qu'ils n'avaient pas le moins du monde cette intention et qu'ils s'appliqueraient à trouver un militaire capable.

Lorsque Vermond revint chez la reine, elle donnait audience au chevalier de Luxembourg et à Besenval. Quand ils se furent retirés, Marie-Antoinette déclara à Vermond qu'elle ne pouvait plus hésiter à s'employer sans délai en faveur du marquis de Castries. Alors, en manière de conversation, l'abbé lui exposa la communication dont Malesherbes l'avait chargé. Marie-Antoinette répondit que ce ministre était certainement doué d'une très grande sagacité, puisque le baron de Besenval et le chevalier de Luxembourg avaient surtout insisté sur le danger du moindre retard, sous prétexte que le ministère en profiterait pour mettre un homme de

(1) *Mémoires de Besenval*, t. II, p. 11 et 12.

Digitized by Google

robe à la guerre. Et elle autorisa Vermond à dire de sa part à Maurepas et à Malesherbes qu'elle était très satisfaite de leur démarche et qu'elle s'entendrait volontiers avec eux.

Le lendemain matin Mercy alla voir Malesherbes qui lui parla de la situation des affaires avec son habituelle franchise. Malesherbes commença par regretter que dans tous les départements ministériels il y eut un grand nombre d'abus considérables qui demandaient un prompt remède. Mais ils étaient surtout sensibles au ministère de la guerre où régnait une fâcheuse habitude; chaque nouveau ministre ne paraissait avoir d'autre but que de démolir ce qu'avait fait son prédécesseur. Dans la circonstance présente il fallait surtout se préoccuper d'empêcher le renouvellement de cet abus. Le comte de Saint-Germain avait récemment envoyé divers mémoires où l'on remarquait la vive préoccupation d'y remédier. Mais on n'avait encore rien décidé ni sur les mesures à prendre, ni sur le choix du ministre. Toutefois, Malesherbes confia à Mercy sous le sceau du plus grand secret que M. de Maurepas et lui avaient jeté les yeux sur le comte de Saint-Germain; mais que ce n'était qu'une première idée, qui demandait encore mûre délibération, d'autant plus que l'on ne savait pas si ce général, qui s'était jeté dans la dévotion, voudrait accepter. S'il acceptait, on avait lieu d'espérer qu'on trouverait en lui l'homme nécessaire, car, d'après les mémoires qu'il venait d'envoyer, il paraissait qu'il ne s'opposerait pas aux réductions nécessaires dans le budget de la guerre.

En effet le roi, sur les conseils de Maurepas et de Malesherbes, se décida à confier le ministère de la guerre à Saint-Germain. Les deux ministres avaient tenu parole; ils avaient demandé à la reine des audiences longues et réitérées pour lui soumettre leurs projets et ce n'est qu'après avoir obtenu son agrément au choix de Saint-Germain qu'ils en avaient fait au roi la proposition définitive ; mais ils avaient fait promettre à la reine de leur garder le secret jusqu'à ce que l'on sût si le comte de Saint-Germain accepterait le ministère (1).

La reine tint parole et garda inviolablement le secret promis ; ce fut l'occasion de sa brouille avec Besenval. « Le lendemain (de mon premier entretien avec la reine), elle m'ordonna de la suivre à une promenade qu'elle faisait dans le parc. Je lui donnais la main pour descendre l'escalier ; elle s'approcha de mon oreille et me dit : « Notre affaire va » bien ; nous n'aurons sûrement pas un homme de robe. » Je voulus lui faire quelques questions; mais, au lieu de me répondre, elle se mit à parler haut à ceux qui la suivaient. Cela m'étonna et me fit examiner tout avec plus d'attention que je n'en aurais peut-être eue dans tout autre occasion. Ce fut le premier instant du refroidissement et du manque de confiance qu'elle me témoigna.....

(1) Tous les faits exposés dans les quatre derniers paragraphes sont tirés d'une dépêche inédite de Mercy à Kaunitz en date du 19 octobre 1775. — Archives de Vienne.

Digitized by Google

» Je fus plusieurs jours sans pouvoir aborder la reine ; enfin elle me dit que je vinsse chez elle. Je débutai par lui rappeler que c'était elle qui avait voulu m'admettre dans son intimité ; que, n'ayant jamais eu aucun projet à la cour et le rôle de courtisan ne convenant point à mon caractère, *sans les bontés particulières qu'elle m'avait témoignées, je n'aurais jamais songé à lui vouer un attachement, qui était devenu mon unique occupation depuis qu'elle m'avait permis de lui en donner journellement des preuves ;* que, n'ayant rien à me reprocher dans aucun genre, je ne pouvais attribuer qu'à quelque méchanceté la transition subite que je remarquais dans la façon dont elle me traitait ; que je la suppliais de me dire les rapports qu'on pouvait lui avoir faits de moi, parce qu'il me serait bien aisé de les détruire. La reine, qui s'était enfoncée dans un sofa lorsque j'étais entré chez elle et qui avait mis un mouchoir sur ses yeux, malades d'une fluxion, me répondit avec un embarras qui l'empêchait presque d'articuler : « On ne m'a rien dit contre vous ; je suis toujours la même », et elle s'en tint à ce peu de mots. J'insistai; mais, ayant encore eu la même réponse, je sentis l'impatience me gagner et, craignant qu'elle ne m'emportât trop loin, « Madame, lui dis-je, V. M. me fait sentir qu'il » faut m'en tenir au respect que je lui dois et que ce serait m'en écarter » que de l'importuner plus longtemps ». Je lui fis une profonde révérence et je me retirai.

» A deux jours de là la reine me dit de venir chez elle l'après-dînée. La comtesse Jules (de Polignac) s'y trouva en tiers..... Je parlai à la reine avec cette assurance que donne toujours la pureté de l'intention ; je l'attaquai de nouveau sur le ministère de la guerre ; je la poussai même avec chaleur, au point qu'ayant longtemps éludé mes questions, elle me dit enfin avec une sorte d'impatience : « Il est cruel d'être obligée » d'entendre tout ce que vous me dites et d'être dans l'impossibilité d'y » répondre. » En sortant de cet entretien qui dura plus de deux heures, la comtesse Jules me confia, sous le secret, que le ministre de la guerre était nommé ; que cela s'était fait de concert avec la reine, mais qu'on lui avait fait donner sa parole qu'elle n'en ouvrirait pas la bouche. Je vis de ce moment que cela ne serait pas M. de Castries ; que, n'osant braver la reine, on avait cherché à la gagner, et qu'on y était parvenu. Je fis quelques questions à la comtesse Jules sur le refroidissement de la reine, auxquelles elle ne put me répondre, m'assurant qu'elle en ignorait le motif ; je n'ai jamais pu l'approfondir : il est vrai que je ne me suis pas donné grand mouvement pour le savoir..... De ce moment la reine ne me vit plus tête à tête dans son intérieur. Elle continuait à me traiter parfaitement bien, même avec distinction en public ; mais il était aisé de s'apercevoir que ce n'était plus avec cette bienveillance qui avait occasionné tant de jalousie (1) ».

(1) *Mémoires de Besenval*, t. II, p. 12 à 18.

Digitized by Google

Ce récit, d'allures si franches, est pleinement confirmé par une lettre de Mercy à Marie-Thérèse, et cette lettre fait connaître le motif du refroidissement de Marie-Antoinette à l'égard de Besenval, motif tout différent de celui imaginé par Mme Campan. Voici un curieux passage de cette longue lettre :

« Parmi le nombre de ceux qu'elle (la reine) affectionne particulièrement, le baron de Besenval fut celui de tous qui osa employer le plus de moyens pour arracher le secret que l'on avait supplié la reine de garder. Il est vrai que, sur cet article, elle résista à toutes les importunités les plus séduisantes ; mais j'aurais désiré que S. M. eût voulu les réprimer avec un peu plus de force et de dignité. Je lui fis observer que, si elle ne prenait pas cette méthode avec une nation aussi avantageuse et aussi entreprenante que l'est celle-ci, elle se trouverait souvent exposée à des persécutions, qui deviennent indécentes en ce qu'il est censé que le profond respect qui est dû à une souveraine ne permet pas que l'on se rende pressant vis-à-vis d'elle, particulièrement sur des objets de curiosité, quelque bonté qu'elle veuille d'ailleurs marquer à ceux auxquels elle donne un accès de préférence et plus familier..... Je démontrai que soit par légèreté, soit par envie de se faire valoir, la comtesse de Polignac et bien plus le baron de Besenval s'étaient rendus en maintes occasions coupables d'une sorte de trahison en défigurant ce que la reine a la bonté de leur dire et en abusant à leur profit ou à celui de leurs amis du crédit qu'ils se sont procuré. A la façon dont mes remontrances furent reçues, j'aurais pu croire qu'elles devenaient nuisibles à moi-même et sans effet pour le bien de la chose ; mais je connais trop la reine pour ne pas savoir que les vérités les plus évidentes ont besoin de quelque temps pour germer dans son esprit et qu'on en retrouve le fruit tôt ou tard, et de fait j'ai vu clairement que la faveur du baron de Besenval, sans être absolument sur son déclin, a cependant souffert de la diminution et je suis bien assuré que la reine sera au moins en garde contre les abus de confiance, ce qui devient très essentiel (1). »

Le 17 décembre 1775 Mercy écrit encore : « Le crédit et l'influence du baron de Besenval restent toujours sur leur déclin, et je ne crois pas me tromper dans l'idée que j'ai que cette faveur s'évanouira peu à peu, quoique par une progression lente et dépendante des circonstances (2). »

Enfin, le 19 janvier 1776, Mercy ajoute : « La faveur du baron de Besenval avait été un peu trop marquée et la reine a senti les inconvénients qui en résultent. Aussi S. M. a-t-elle pris une autre forme et, en donnant à ses marques de bonté la juste mesure qu'elles doivent avoir, on ne tardera pas à revenir sur les préjugés de faveur, et même dès à

(1) Mercy à Marie-Thérèse, le 15 novembre 1775, dans Arneth et Geffroy, *Marie-Antoinette*, t. II, p. 396.

(2) *Ibidem*, p 407.

Digitized by Google

présent tout le public de la cour regarde déjà le baron de Besenval comme déchu auprès de la reine, ce qui est en effet très réel (1). »

Telles sont les véritables causes de la diminution de la faveur de Besenval ; dans tout cela il n'y a pas l'apparence d'une déclaration d'amour ; Besenval a déplu à la reine en insistant trop vivement pour lui arracher un secret qu'elle avait promis de garder ; Marie-Antoinette a confié ses sujets de plainte à Mercy, qui en a profité pour détruire la faveur d'un homme dont il redoutait l'audace et l'influence.

D'ailleurs la reine ne traita pas Besenval aussi rigoureusement qu'elle l'eût certainement fait s'il s'était rendu coupable de l'outrage dont l'accuse Mme Campan. Celle-ci prétend que Marie-Antoinette lui avait dit que, depuis cette aventure, elle ne parlait plus qu'à peine à Besenval. Mais cela est faux, comme il ressort des extraits des lettres de Mercy, du mois de novembre 1775 au mois de janvier 1776. Marie-Antoinette continua à traiter Besenval avec distinction en public ; mais elle ne lui prodigua plus les marques de faveur comme elle faisait auparavant et elle fut quelque temps avant de le recevoir en tête à tête. Au mois d'avril 1779 Besenval fut un des quatre favoris qui passèrent les journées dans la chambre de Marie-Antoinette pour la distraire pendant sa rougeole et qui donnèrent lieu à une foule de vives plaisanteries sur les quatre garde-malades de la reine. Il faut admettre, pour l'honneur de Marie-Antoinette, que si trois ou quatre ans auparavant Besenval lui avait fait une déclaration d'amour elle ne l'aurait pas souffert dans cette intimité si grande en une semblable circonstance, surtout en l'absence du roi que la crainte de cette maladie contagieuse éloignait de la chambre de la reine.

Bien mieux, au mois de mars 1778, lorsque le comte d'Artois se battit avec le duc de Bourbon, c'est Besenval que Marie-Antoinette fit appeler en grand secret pour l'entretenir de cette affaire, bien que son beau-frère eut un capitaine des gardes que sa charge rendait responsable de la personne du jeune prince. Elle l'envoya chercher par Campan qui, avec de grandes précautions, mena Besenval dans un appartement secret de la reine : voici comment Besenval raconte cette expédition. « A peine étais-je dans le cabinet du roi, que j'aperçus Campan, secrétaire du cabinet de la reine, qui me fit un signe de tête ; j'allai à lui ; il me dit, n'ayant pas l'air de me parler : « Suivez-moi, mais de loin, pour qu'on ne s'en » aperçoive pas. » Il me fit passer par plusieurs portes et plusieurs escaliers qui m'étaient entièrement inconnus et, lorsque nous fûmes hors d'état d'être vus ni entendus : « Monsieur, me dit-il, convenez que ceci » a bon air ; mais ce n'est pas tout à fait cela, car le mari est dans la » confidence. — Mon cher Campan, lui répondis-je, ce n'est pas quand » on a des cheveux gris et des rides qu'on s'attend qu'une jeune et jolie » reine de vingt ans fasse passer par des chemins aussi détournés pour

(1) Mercy à Marie-Thérèse, le 15 novembre 1775, dans Arneth et Geffroy, *Marie-Antoinette*, t. III, p. 420.

Digitized by Google

» autre chose que pour des affaires. — Elle vous attend, reprit-il, avec » beaucoup d'impatience. » Il achevait à peine de parler que nous nous trouvâmes à hauteur des toits, dans un corridor fort sale, vis-à-vis d'une vilaine petite porte..... Campan m'introduisit par une issue détournée dans une chambre où il y avait un billard, que je connaissais pour y avoir souvent joué avec la reine, ensuite dans une autre que je ne connaissais point, simplement, mais commodément meublée. Je fus étonné, non pas que la reine eut désiré tant de facilités, mais qu'elle eut osé se les procurer (1). »

C'est ce récit si simple qui a indigné Mme Campan contre Besenval ; elle s'emporte jusqu'au point d'écrire : « Dix feuillets imprimés de la femme Lamotte, dans ses impurs libelles, ne contiennent rien d'aussi nuisible au caractère de Marie-Antoinette, que ces lignes écrites par un homme qu'elle honorait d'une bienveillance aussi peu méritée (2). » Elle ne s'en tient pas là ; après quelques explications sans valeur, elle cherche à enlever toute autorité à Besenval et pour le perdre elle imagine de raconter que ce Suisse, aussi fat que présomptueux, avait osé faire une déclaration d'amour à Marie-Antoinette, ce qui était la cause du refroidissement dont Besenval feignait d'ignorer le motif. Mais c'est faux ; Besenval s'était borné à faire à la reine une déclaration d'attachement à ses intérêts et il lui avait déplu en voulant lui arracher son secret et en manifestant l'intention de la gouverner. Tout concourt à le prouver et c'est la version la plus favorable à l'honneur de Marie-Antoinette, compromise par sa trop zélée femme de chambre ; car, si Besenval s'était réellement oublié au point de faire à la reine cette déclaration, elle aurait été bien légère en lui faisant auparavant des confidences des plus délicates et en le conservant ensuite dans son intimité.

III

Il me serait facile de continuer à prouver que Mme Campan altère habituellement la vérité, en discutant à fond ce qu'elle dit du rôle joué par Marie-Antoinette lors de la démission de Necker en 1781, des rapports de la reine avec Calonne et de la part qu'elle prit à la nomination de Brienne et à son administration. Mais ce serait long et cet article est déjà trop étendu. Il me semble d'ailleurs que ce serait inutile ; cette discussion ne ferait que confirmer les résultats de celle qui précède à propos du rappel de Maurepas et de Choiseul, et de la disgrâce de Besenval. Je préfère terminer cette étude sur l'autorité des Mémoires de Mme Campan, en faisant saisir sur le vif ses procédés de rédaction par la

(1) *Mémoires de Besenval*, t. II, p. 59.
(2) *Mémoires de Mme Campan*, t. I, p. 188.

Digitized by Google

comparaison des deux versions qu'elle a laissées du récit de l'affaire du collier. Barrière les a publiées toutes les deux et jusqu'ici on n'a pas assez remarqué combien elles diffèrent (1).

Mme Campan prétend avoir joué dans cette ténébreuse affaire du collier un rôle très important; ce serait elle qui aurait la première révélé à Marie-Antoinette l'intrigue dont le joaillier Bœhmer aurait été victime. Elle raconte que Bœhmer vint, le 3 août 1785, la trouver à Crespy chez son beau père et lui demanda une explication (2). Mme Campan ajoute : « Je crois pouvoir rappeler mot à mot la conversation qui eut lieu entre cet homme et moi. Je fus si frappée d'effroi dès le premier moment où je découvris à la fois l'intrigue la plus vile et la plus dangereuse, que chaque mot de cet entretien est profondément gravé dans ma mémoire (3) ». Cependant cette conversation, telle qu'elle est rapportée dans la seconde version, est plus précise, plus vive et plus étendue que la première, dont elle diffère sensiblement; mais ce sont surtout des différences de style qui prouvent que Mme Campan travaillait ses mémoires, comme les amplifications qu'elle faisait faire autrefois à ses élèves d'Ecouen; cela n'est pas bien grave, dira-t-on; je le reconnais volontiers; toutefois je ne pense pas qu'il soit permis d'ajouter grande créance aux assertions d'une femme qui écrit ses mémoires avec ces procédés de développement.

Mais sur la façon, dont la reine elle-même fut mise au courant de l'intrigue, les divergences sont telles entre les deux rédactions, qu'elles donnent les plus graves raisons de douter de la véracité de Mme Campan. Pour mettre le lecteur mieux en état d'en juger, je vais placer sous les yeux les deux versions en regard l'une de l'autre :

PREMIÈRE VERSION.

« Ensuite, il (Bœhmer) me demanda ce qu'il devait faire Je lui conseillai d'aller à Versailles, au lieu de retourner à Paris, d'où il venait en ce moment; d'obtenir de suite une audience du baron de Breteuil, qui était son ministre comme chef de la maison du roi; de prendre garde à lui : qu'il me paraissait fort coupable, non comme marchand de diamants, mais parce qu'ayant une charge, qui lui avait fait prêter serment de fidélité, il était impardonnable d'avoir agi sans des ordres précis du roi ou du ministre. Il me répondit qu'il n'avait pas agi sans des ordres précis, qu'il avait tous les billets signés par la reine, et que même il avait été forcé de les montrer à plusieurs banquiers pour obtenir une prolongation des époques de ses paiements. Je pressai donc son départ pour Versailles; il m'assura qu'il s'y rendrait de suite : au lieu de suivre mon conseil, il alla chez le cardinal...

DEUXIÈME VERSION.

« Il me demanda ce qu'il avait à faire. Je lui conseillai d'aller trouver M. le baron de Breteuil, son ministre, depuis qu'il avait la charge de garde des diamants de la couronne, de lui dire avec sincérité tout ce qui s'était passé et de se laisser diriger par lui. *Il m'assura qu'il préférait me charger de cette explication avec la reine. Je m'y refusai, démêlant dans son récit un foyer d'intrigues que la prudence devait me faire éviter.*

» *Je passai dix jours à ma campagne sans entendre parler de cette affaire. La reine m'ayant fait demander au Petit-Trianon, pour répéter avec moi le rôle de Rosine, qu'elle devait jouer dans le* Barbier de Séville, *je me trouvai seule avec elle, assise sur un canapé; il ne fut question que du rôle. Après une heure employée en répétition, S. M me demanda pourquoi je lui avais envoyé Bœhmer;*

(1) La première version se trouve, dans les premières éditions, au commencement du tome second, de la page 1 à la page 26, et la seconde version se trouve à la fin du même volume, au commencement des éclaircissements historiques, de la page 274 à la page 293.
(2) Première version, p. 8.
(3) Deuxième version, p. 278.

Digitized by Google

» *Lorsque Bœhmer fut parti, je voulus le suivre et me rendre chez la reine à Trianon ; mon beau-père m'en empêcha et m'ordonna de laisser le ministre debrouiller une pareille affaire ; que c'était une intrigue infernale ; que j'avais donné à Bœhmer l'avis le plus convenable et n'avais rien de mieux à faire.*

» Bœhmer, après avoir vu le cardinal, ne fut pas chez M. le baron de Breteuil, mais il se présenta à Trianon et fit dire à la reine que je lui avais conseillé de venir lui parler : on répéta ses propres paroles à S. M., qui dit : « Il est » fou, je n'ai rien à lui dire et ne veux pas le » voir ». *Deux ou trois jours après, elle me fit écrire de venir à Trianon ; je la trouvai seule dans son boudoir ; elle me parla de différents petits objets et, tout en lui répondant, je songeais au collier et cherchais l'occasion de lui apprendre ce qui m'en avait été dit en dernier lieu, lorsqu'elle me dit :* « Savez-vous que cet » imbécile de Bœhmer est venu demander à me » parler, en disant que vous le lui aviez con- » seillé ? J'ai refusé de le recevoir, continua la » reine ; que me veut-il ? Le savez-vous ? » Alors je lui communiquai ce que cet homme m'avait dit et que je ne croyais pas devoir lui taire, quelque peine que j'éprouvasse à l'entretenir de semblables infamies. Elle me fit répéter plusieurs fois la totalité de l'entretien que j'avais eu avec Bœhmer, se récria vivement sur la peine infinie que lui faisait la circulation de faux billets signés de son nom, mais ne concevait pas comment le cardinal se trouvait mêlé dans cette affaire ; c'était un dédale pour elle ; son esprit s'y perdait. *Elle envoya à l'instant chercher l'abbé de Vermond et le baron de Breteuil.* Bœhmer ne m'avait pas dit un mot de la femme de Lamotte, et son nom fut prononcé pour la première fois par M. le cardinal, à l'interrogatoire qu'il subit chez le roi.

» *Pendant plusieurs jours la reine concerta, avec le baron et l'abbé, ce qu'il convenait de faire dans cette circonstance* Malheureusement, une ancienne et implacable haine contre le cardinal faisait de ces deux conseillers les hommes les plus propres à égarer S. M. dans le parti qu'elle avait à prendre. Ils virent uniquement leur ennemi perdu à la cour, et flétri aux yeux de l'Europe entière, et ne jugèrent pas avec quels ménagements il fallait traiter une *qu'il était venu pour lui parler de ma part ; qu'elle n'avait pas voulu le voir.* J'appris de cette manière qu'il n'avait rien fait de ce que je lui avais conseillé. L'impression qui se fit sur mes traits, lorsque j'entendis prononcer le nom de cet homme, fut très vive ; la reine s'en aperçut et me fit des questions. Je la suppliai de le voir ; je l'assurai que cela était instant pour sa tranquillité ; qu'une intrigue se tramait à son insu ; qu'elle était grave, puisque l'on montrait aux gens qui prêtaient de l'argent à Bœhmer des engagements signés d'elle. Sa surprise, son dépit furent extrêmes. Elle m'ordonna de rester à Trianon, fit partir un courrier pour Paris, le faisant demander sous un prétexte que j'ai oublié. *Il vint le lendemain matin, jour même de la représentation de la comédie,* et ce fut le dernier des amusements que la reine se permettait dans cette retraite.

» La reine le fit entrer dans son cabinet, lui demanda par quelle fatalité elle avait encore à entendre parler de sa folle prétention de lui vendre un objet qu'elle refusait constamment depuis plusieurs années. Il répondit qu'il y était bien forcé, ne pouvant plus calmer ses créanciers. « Que me font vos créanciers ! » lui dit S M. Alors Bœhmer lui avoua successivement tout ce qui, selon ses illusions, s'était passé entre la reine et lui par l'intervention du cardinal. A chaque chose qu'elle entendait, son étonnement égalait son courroux et sa surprise. Elle parlait en vain ; l'importun et dangereux » joaillier ne cessait de répéter : « Madame, il » n'est plus temps de feindre, daignez avouer » que vous avez mon collier et faites-moi donner » des secours, ou ma banqueroute aura bientôt » tout dévoilé. »

» On peut aisément se peindre ce que la reine eut à souffrir. *A la sortie de Bœhmer, je la trouvai dans un état alarmant :* l'idée que l'on avait pu croire qu'un homme tel que le cardinal avait sa confiance intime ; qu'elle s'était servie de lui vis-à-vis d'un marchand pour se procurer, à l'insu du roi, une chose qu'elle avait refusée du roi lui-même, la mettait au désespoir. *Elle demanda successivement l'abbé de Vermond et le baron de Breteuil.* Leur haine pour le cardinal, le mépris qu'ils lui portaient, leur firent trop oublier que les vices les plus bas n'empêchent pas les premiers ordres de l'empire d'être défendus par ceux auxquels ils ont l'honneur d'appartenir ; qu'un Rohan, un prince de l'Eglise, quelque coupable qu'il fût, aurait un parti considérable, auquel devaient naturellement se rallier tous les mécontents de la cour et les frondeurs de Paris.

» On crut trop facilement qu'il serait dépouillé de tous les avantages de son rang et de son ordre, pour être livré à la honte de sa conduite déréglée : on se trompa.

» Je vis la reine après la sortie du baron et de l'abbé ; elle me fit frémir par son agitation. « Il faut, disait-elle, que les vices hideux soient » démasqués ; quand la pourpre romaine et le » titre de prince ne cachent qu'un besogneux, » un escroc, qui ose compromettre l'épouse de » son souverain, il faut que la France entière et » l'Europe le sachent. » Il est évident que, dès ce moment, le plan funeste était arrêté. La reine

Digitized by Google

affaire aussi délicate. Si M. le comte de Vergennes eût été appelé par la reine pour lui donner ses avis, son expérience des choses et des hommes lui eût fait juger, dès le premier moment, qu'il fallait étouffer une intrigue d'escroquerie dans laquelle l'auguste nom de Marie-Antoinette se trouvait compromis (1). »

(1) *Mémoires de Mme Campan*, t. II, p. 11 et 12.

vit mon effroi; je ne le lui dissimulai point; je lui connaissais trop d'ennemis pour ne pas appréhender de la voir occuper le monde entier d'une intrigue que l'on chercherait à embrouiller encore plus Je la suppliai de prendre les conseils les plus sages et les plus modérés. Elle m'imposa silence, en me disant d'être tranquille, bien persuadée qu'il ne se ferait aucune imprudence (1). »

(1) *Mémoires de Mme Campan*, t. II, p. 281.

Le lecteur remarquera sans peine que la seconde rédaction, qui était sans doute destinée à devenir définitive, si la mort n'eût pas saisi Mme Campan au milieu de son travail de révision, est beaucoup plus étendue et mouvementée que la première et accroît encore l'importance du rôle que Mme Campan aurait joué dans cette circonstance; il semble que dans la rédaction de ses mémoires Mme Campan ait procédé par additions, par amplifications successives.

Je signale seulement les divergences les plus importantes entre les deux versions.

D'après la seconde rédaction, Bœhmer aurait prié Mme Campan de se charger de communiquer à la reine tout ce qu'elle venait de lui dire, et Mme Campan aurait tout de suite répondu par un refus.

Dans la première version, au contraire, il n'est pas parlé de cette demande du joaillier; ce serait Mme Campan qui d'elle-même aurait voulu partir tout de suite pour Trianon afin d'avertir la reine ; mais son beau-père le lui aurait défendu.

Suivant la première version, Mme Campan aurait reçu l'ordre d'aller à Trianon deux ou trois jours après son entretien avec Bœhmer, et c'est alors qu'elle aurait averti la reine. Au contraire, d'après la seconde version, Mme Campan serait restée dix jours à sa campagne sans entendre parler de cette affaire et elle n'aurait eu avec la reine l'entretien révélateur que la veille de la représentation du *Barbier de Séville*. Or cela ne peut pas être exact, puisque cette représentation eut lieu le 19 août et que le cardinal fut arrêté le 15 (1).

Mme Campan, dans la seconde version, prétend qu'après avoir répété devant elle pendant une heure son rôle du *Barbier de Séville*, sans qu'il fut question d'autre chose, la reine lui demanda pourquoi elle lui avait envoyé Bœhmer.—Suivant la première version, Mme Campan, pendant que la reine lui parlait de différents petits objets, aurait cherché l'occasion de lui révéler ce que lui avait dit Bœhmer.

Mais voici où les divergences deviennent si graves, qu'elles ne peuvent pas se comprendre.

Dans la première rédaction, Mme Campan raconte qu'elle rapporta à Marie-Antoinette toute l'intrigue que Bœhmer lui avait dévoilée le 3 août

(1) G. Desjardins, *Le Petit-Trianon*, p. 278.

Digitized by Google

à Crespy et que la reine, violemment irritée et sans doute suffisamment instruite, envoya tout de suite chercher l'abbé de Vermond et le baron de Breteuil.

D'après la seconde version, Mme Campan, sans doute par ménagement, n'aurait pas osé tout révéler à Marie-Antoinette. Elle se serait bornée à supplier la reine de voir Bœhmer, en lui disant que c'était une grave intrigue et que ce joaillier montrait des billets signés de sa main. La reine aurait envoyé un courrier à Bœhmer, qui serait venu le lendemain matin et aurait tout raconté à Marie-Antoinette. C'est alors seulement que la reine aurait demandé successivement l'abbé de Vermond et le baron de Breteuil. Bien mieux, quand ces deux hommes eurent laissé seule Marie-Antoinette, Mme Campan, s'il fallait l'en croire, aurait osé engager sa maîtresse à prendre l'avis d'hommes sages et modérés.

Il est impossible d'admettre que Mme Campan ait pu légitimement varier sur ce point important. Sa mémoire, dont elle vante la fidélité à propos de cette même affaire, devait lui permettre d'affirmer si c'était elle ou Bœhmer qui avait révélé à Marie-Antoinette cette ténébreuse intrigue. Ces divergences autorisent à croire que Mme Campan n'a pas joué dans cette affaire le rôle qu'elle s'attribue, et il est infiniment probable qu'elle invente les faits et les discours qu'elle rapporte; de là ces nombreuses contradictions.

Même sur les faits, qui sont affirmés avec une égale force dans les deux rédactions, on doit rejeter le témoignage de Mme Campan. Ainsi elle affirme qu'aussitôt après avoir appris cette intrigue la reine fit appeler Breteuil et Vermond et concerta avec eux toutes les mesures qui furent prises. Et Mme Campan, qui aurait osé donner à la reine des conseils de sagesse et de modération, rejette sur Vermond et sur Breteuil, qu'elle déteste, la responsabilité de toutes les mesures violentes qui furent prises contre le cardinal et qui compromirent étrangement le nom, la dignité et l'honneur même de Marie-Antoinette Or cette assertion est absolument contraire à ce que la reine écrivit à l'empereur Joseph II. Le 22 août 1785, huit jours à peine après l'évènement, Marie-Antoinette dit à son frère : « Tout avait été concerté entre le roi et moi; les ministres n'en ont rien su qu'au moment où le roi a fait venir le cardinal et l'a interrogé en présence du garde des sceaux et du baron de Breteuil (1) ».

(1) Arneth. *Marie-Antoinette, Joseph II und Léopold II, Ihr Briefwechsel.* Leipzig, 1866, in-8°, p. 94 M. G. Desjardins avait déjà signalé cette erreur de Mme Campan. *Le Petit-Trianon*, p. 279.

Digitized by Google

IV

Ma conclusion ne sera pas longue ; car, si je ne me fais pas illusion, il me semble que quiconque a lu avec attention cette trop longue étude doit être pleinement édifié sur la valeur historique des Mémoires de Mme Campan.

Je crois avoir démontré que Mme Campan écrivit ses mémoires à la fin de sa vie, longtemps après les évènements qui y sont racontés, sans notes et de souvenir et que la mort la surprit en 1822 avant qu'elle n'en eût terminé la révision ;

Que Mme Campan se proposait surtout de se défendre contre les accusations d'infidélité, voire même de trahison envers Marie-Antoinette, portées contre elle par les ultra-royalistes et que pour atteindre ce but elle prit le parti d'afficher une sorte de culte pour sa maîtresse, de chanter ses vertus et de cacher ses torts, autant que faire se pouvait ;

Que la position de Mme Campan à la cour ne la mettait pas en état d'être aussi bien informée qu'on le croit communément ; que cette position était subalterne et peu considérée ; qu'en outre Mme Campan n'était de service près de sa maîtresse que six mois par an au plus (1) et que le reste du temps elle était souvent absente de la cour ;

Que, même sur les faits que sa position de femme de chambre de la reine aurait pu lui faire connaître d'une façon certaine, Mme Campan n'était pas digne de foi, parce que par système elle altérait la vérité, afin de pallier les torts de sa maîtresse ;

Que Mme Campan était d'une vanité excessive et que, pour rehausser la position inférieure qu'elle avait à la cour, elle ne reculait pas devant des supercheries blâmables ;

Qu'elle ne pardonnait pas à ceux qui avaient humilié son orgueil et que, par exemple, pour se venger de Vermond, elle le calomniait indignement toutes les fois qu'elle en trouvait l'occasion ;

Qu'elle était fort peu instruite des affaires politiques ; mais que pour donner de l'importance à elle-même ou aux siens elle avait la prétention de révéler les causes secrètes d'évènements considérables et qu'elle

(1) Depuis que cet article est imprimé, mon excellent confrère, M. Gerbaux, archiviste aux Archives Nationales, a trouvé dans les papiers de la maison de Marie-Antoinette quelques renseignements qui confirment mes conjectures. Mme Campan n'a été nommée femme de chambre de la reine que le 22 avril 1774 et encore seulement en survivance de sa belle-mère. On ne sait quand elle est devenue femme titulaire; toutefois elle l'était déjà le 13 juillet 1786, quand elle fut nommée première femme en survivance de Mme de Misery.

Il ne paraît pas que Mme Campan ait suppléé longtemps sa titulaire, comme elle le prétend, car de 1786 et de 1792 il n'y a que six ans d'intervalle et encore en 1792 Mme de Misery jouissait d'un traitement de 4510 livres, tandis que Mme Campan ne recevait que 750 livres en qualité de première femme en survivance et 853 livres à titre de femme de chambre ordinaire.

Digitized by Google

supposait des confidences qui n'avaient jamais pu être faites par la reine, soit à la femme de chambre, soit au secrétaire du cabinet, puisqu'elles étaient contraires à la vérité, telle que nous la font connaître des documents indiscutables ;

Que les deux versions du récit de l'affaire du collier écrites par Mme Campan confirmaient tous ces griefs ; qu'elles prouvaient que Mme Campan, d'une rédaction à l'autre, faisait de tels changements, que les faits en étaient complètement dénaturés ; qu'elle procédait par amplifications successives qui n'avaient d'autre but que d'exagérer l'importance du rôle qu'elle disait avoir joué.

Faut-il ajouter qu'à mon sentiment les Mémoires de Mme Campan ne sont qu'une œuvre d'imagination, qu'une sorte de roman historique, écrit pour défendre la réputation de leur auteur, fort compromise dans un certain monde, exalter sa famille, ses relations, sa position de femme de chambre et de confidente d'une grande reine et faire, par surcroît, comme pour se mieux protéger contre toute attaque, une apologie et un panégyrique de Marie-Antoinette.

Ce serait peut-être un peu trop dire ; mais je crois qu'on m'accordera que les Mémoires de Mme Campan n'ont qu'une valeur fort douteuse et que désormais les historiens ne devront en user qu'à la dernière extrémité et avec les plus grandes précautions.

JULES FLAMMERMONT.

TITE-LIVE. — Edit. Weissenborn

Traduction par J. VESSEREAU, boursier d'agrégation (1)

(Suite)

Nous connaissons moins les *Annales* de C. Fannius, qui fut consul en 632-122. Fannius était gendre de Laelius et comme tel ne dut pas rester étranger au cercle d'hommes éminents qui se forma autour du second Africain et auquel appartint, entre autres, Polybe ; il avait été, du reste, ami de C. Gracchus. Il composa une histoire de Rome qui commençait nous ne savons à quelle époque et qui allait jusqu'aux Gracques ; il intercala des discours dans son récit, comme nous l'apprend Cicéron, *Brut.*, 81 ; Salluste le loue pour son amour de la vérité. Nous connaissons encore moins les écrits de Vennonius, d'Aufidius et d'un historien que Denys range au nombre des meilleurs, C. Sempronius Tuditanus, consul en 625-129, dont l'histoire, commençant avec les Aborigènes, allait jusqu'en 560-194 environ. Une œuvre beaucoup plus détaillée que les précédentes était celle de Cn. Gellius, qui écrivait probablement vers le

(1) Berlin, Weidmann.

Digitized by Google

milieu du VII[e] siècle ; cette œuvre, intitulée *Annales*, renfermait pour le moins 97 livres et racontait l'histoire de Rome depuis les légendes les plus anciennes jusqu'à l'époque de l'auteur. D'après les quelques fragments que nous en possédons, il semble que Fannius s'y soit livré à des recherches archéologiques et à des études sur l'histoire primitive des peuples étrangers, mais en donnant beaucoup de place au fabuleux. Au contraire, les *Annales* de Q. Claudius Quadrigarius, contemporain de Sylla, qui comprenaient 23 livres au moins, ne commençaient qu'à l'invasion des Gaulois ; l'auteur tenait sans doute l'histoire primitive pour trop peu digne de foi ; l'œuvre allait jusqu'à l'époque contemporaine. Tite-Live ne donne nulle part le nom de Quadrigarius à l'annaliste qu'il cite sous le nom de Claudius (25, 39, 12, avec cette mention : « Qui Annales Acilianos ex graeco in latinum sermonem vertit » ; 35, 14, 5 : « Secutus graecos Acilianos libros », 7). Il est néanmoins extrêmement probable que nous n'avons ici affaire qu'à un seul annaliste de ce nom (on peut comparer aussi, 6, 42, 5, avec Aul.-Gell., 9, 13, 15), et, par suite, à deux ouvrages de cet annaliste : d'une part à sa traduction des *Annales* d'Acilius, qui commençaient aux premiers temps de Rome ; d'autre part à ses propres *Annales*. Celles-ci furent mises à profit par Tite-Live, particulièrement dans la quatrième décade ; on peut reconnaître en lisant Tite-Live que Claudius, malgré bien des légèretés et bien des erreurs, eut la gloire d'aspirer à un but plus élevé que ses prédécesseurs et de se livrer plutôt aux recherches de l'historien que de se borner au simple récit d'un chroniqueur. Tite-Live nous le présente toujours comme plus digne de foi que son contemporain, Valerius Antias, souvent nommé à côté de lui dans la quatrième décade. Valerius Antias, qui descendait peut-être de L. Valerius Antias mentionné aux livres 23, 34, 9, écrivit des *Annales* qui commençaient, comme celles des premiers annalistes, à la fondation de la ville et allaient, en 75 livres au moins, jusqu'à l'époque de l'auteur.

Valerius contribua plus qu'aucun autre à altérer l'histoire romaine. Trouvant insuffisants les renseignements de la chronique que ses prédécesseurs s'étaient contentés de reproduire simplement, il embellit arbitrairement l'histoire traditionnelle, inventa des récits de guerres, des descriptions de batailles, des victoires et des défaites ; il s'avisa de donner avec la plus grande exactitude le nombre des morts, des prisonniers, des drapeaux enlevés à l'ennemi ; il se livrait à des discussions, rapportait des discours, faisait des exposés interminables ; il cherchait à mettre dans un jour éclatant les membres de sa famille et à leur rapporter les plus brillants succès ; enfin, il prêtait souvent à l'époque antérieure les idées, les institutions, l'état politique et social de son temps. Aussi son œuvre, grâce à la vivacité du style, aux ornements oratoires et à ce lustre que l'écrivain jetait sur les grandes actions du peuple romain, paraît avoir eu un immense succès ; c'est là que, vers la fin de la Répu-

Digitized by Google

blique, on allait étudier le passé. Voilà probablement ce qui explique pourquoi Tite-Live, à qui répugnaient les récits mensongers de Valerius, le blâme si souvent et avec tant d'âpreté, dérogeant en cela à sa modération habituelle.

Un jeune contemporain de Valerius, C. Licinius Macer, tribun du peuple en 681-73, appartenait à une famille plébéienne, qui avait autrefois donné le jour aux défenseurs les plus ardents du peuple. Animé du même esprit, il combattit la constitution aristocratique de Sylla et s'efforça de faire rétablir les droits des plébéiens. Aussi est-il probable qu'il exprimait ses sentiments démocratiques dans ses *Annales* qui commençaient à la fondation de Rome et allaient probablement, en 21 livres au moins, jusqu'à son époque ; il dut y peindre les luttes de la plèbe et de l'aristocratie aux premiers temps de Rome, en s'inspirant de l'état actuel, et transporter dans le passé les mœurs et les institutions de son temps, v. 3, 39, 1 sq. Dans son récit, assez simple en général, il intercala des discours; Cicéron, son adversaire, reconnaît en termes formels le soin qu'apportait Licinius à composer ses discours ; v. *Brut.*, 238.

Ce n'est pas du reste sans une sérieuse préparation qu'il paraît avoir abordé son œuvre : obéissant sans doute au goût naissant de son époque pour l'étude de l'antiquité, il exhuma et s'efforça de mettre à profit les documents du passé, tels que le traité de Rome avec Ardée, et les *libri lintei ;* toutefois il ne put éviter un certain nombre d'erreurs, soit par mégarde, soit en tirant des sources qu'il consultait des conclusions erronées, v. 4, 7, 12.—A Licinius se rattache Q. Aelius Tubero, l'accusateur de Ligarius, 708-46 ; — ses *Historiae*, où avaient peut-être trouvé place les recherches historiques de son père, L. Aelius Tubero, mentionnées par Cicéron, comprenaient au moins 14 livres et allaient depuis l'arrivée d'Énée en Italie jusqu'aux guerres de César et de Pompée ; Denys loue leur exactitude. Nous connaissons moins les écrits historiques de L. Voltacilius Pilutus, de T. Pomponius Atticus, v. Corn. Nep., *Att.*, 12, de M. Terentius Varro et d'autres écrivains moins importants.

A côté de ces *Annales* et des travaux analogues, naquit et se développa de bonne heure un genre d'histoire plus indépendant, traitant des sujets librement choisis et entièrement affranchi des entraves de la chronique. M. Porcius Cato, austère représentant du vieil esprit romain, qui joignait une expérience consommée à des connaissances aussi profondes que variées, se décida dans sa vieillesse, après avoir écrit sur les sujets les plus divers, à aborder également l'histoire; il fut le premier qui ait cessé d'écrire l'histoire en grec et qui l'ait affranchie des limites auxquelles elle se trouvait restreinte dans les *Annales*. Caton ne put ignorer que les sèches notices fournies par les *Annales Maximi*, composées seulement pour la foule et dans l'esprit du parti dominant, n'étaient pas une source de renseignements bien sûrs pour une œuvre

Digitized by Google

historique. Aussi, dans ses *Origines*, qui renfermaient au moins 7 livres et qui l'occupèrent jusqu'à sa mort (605-149), il passa rapidement sur toute la période pour laquelle il n'existait pas de source plus importante que les *Annales Maximi*, en traitant néanmoins avec plus de détails l'histoire des rois ; mais ensuite, au lieu de suivre l'ordre chronologique et de raconter l'histoire de la République, il exposa l'histoire ancienne des différents et États de l'Italie, décrivit leurs mœurs et leurs institutions ; de là, passant immédiatement aux guerres puniques, il en fit dans le quatrième et le cinquième livres un exposé très court (v. Corn. Nep., *Cat.*, 5, 35), sans citer les noms des généraux ; enfin les derniers livres exposaient les évènements contemporains, en particulier les propres actions de l'auteur, et contenaient quelques-uns de ses discours. Une trentaine d'années plus tard, du moins après 634-120, L. Coelius Antipater entreprit d'écrire l'histoire de la seconde guerre punique. Orateur et juriste distingué, versé profondément dans la langue et la littérature grecques, Antipater fut le maître du grand orateur, L. Licinius Crassus, et plus tard se lia d'amitié avec son élève ainsi qu'avec C. Gracchus ; il entra également en relations avec Fannius et Laelius et dédia son œuvre à ce dernier. Cette œuvre, tout à fait indépendante des Annales, portait le titre de *Historiae* et se divisait en six livres. Mécontent de la manière dont les historiens romains avaient raconté la grande lutte de Rome et de Carthage, il ne craignit pas de se servir le premier de l'histoire de Silenos, qui plaidait pour Hannibal et les Carthaginois, et que Polybe avait plus d'une fois mise à profit. En comparant cette histoire avec les sources romaines (par ex. les *Annales Maximi*, Fabius, Caton), il se forma une opinion plus sûre et plus indépendante. Il ouvrait ainsi la voie à une critique historique impartiale, et le soin qu'il apporta à la composition de son œuvre le fait paraître digne de foi, v. Cic., *De Leg.*, 1, 2, 6 : « Antipater... admonere reliquos potuit, ut accuratius scriberent » ; toutefois il n'eut pas encore assez d'indépendance pour placer dans leur vrai jour les faits défavorables aux Romains, et il fut trop superstitieux pour exprimer une opinion entièrement exempte de préjugés.

(*A suivre.*)

Le Rédacteur en Chef-Gérant : V. ARREN.

Poitiers. — Typ. de MARCIREAU & Cie

Digitized by Google

AVRIL 1886. QUATRIÈME ANNÉE. — N° 4.

BULLETIN MENSUEL

DE LA

FACULTÉ DES LETTRES

DE POITIERS

CHRONIQUE

Si le calme s'est fait autour de la question des Facultés de Poitiers, il ne faut pas en conclure qu'elle soit oubliée. Au contraire, nous avons lieu plus que jamais d'espérer une solution favorable. Dans sa séance du 11 mars dernier, le Conseil municipal, se ralliant à une proposition qui avait d'abord été écartée, a déclaré que, si la somme de 300,000 francs précédemment votée était insuffisante, il s'associerait à l'État pour les dépenses ultérieures qui seraient jugées nécessaires.

En ce moment, bien des projets sont mis en avant, bien des emplacements proposés pour de nouvelles constructions, ou pour l'agrandissement des bâtiments actuels. Nous ne prendrons parti pour aucun d'eux ; mais nous demandons instamment, dans l'intérêt des études, que la Faculté des sciences ne soit pas séparée des Facultés de droit et des lettres et transportée dans un autre quartier de la ville.

Ainsi que le disait M. Isambert, dans un remarquable rapport présenté au Conseil général des Facultés de Poitiers, « cette séparation serait » presque la négation du principe qui a fait établir un Conseil général » des Facultés. C'est au moment où l'on cherche à établir un lien » entre les diverses Facultés que l'une d'elles serait séparée des autres » sans espoir de rapprochement ultérieur ».

Notre savant collègue continue en ces termes :

« Mais enfin si cette séparation est nécessaire, elle ne peut se faire » sans certaines conditions essentielles. La Faculté des sciences ne peut » partir sans emporter avec elle la bibliothèque des sciences, qui est » indispensable aux professeurs, soit pour leurs cours, soit pour leurs » travaux personnels. Une question qui se présente au moment d'un

Digitized by Google

» cours ou d'une conférence exige une solution immédiate qu'on » ne saurait trouver, si la bibliothèque est éloignée des salles de cours. » Dans l'installation nouvelle de la Faculté des sciences, il faudra de » toute nécessité comprendre celle d'une bibliothèque avec deux salles » de lecture et aussi sans doute avec un bibliothécaire. »

Le Conseil général des Facultés a approuvé à l'unanimité le rapport de M. Isambert.

LE CONCOURS LITTÉRAIRE

CONSEILS AUX ÉTUDIANTS

Nous ne demandons pas aux concurrents une *histoire*, même abrégée, du sentiment de la nature dans toute la littérature française, mais une *étude très spéciale* ayant pour but unique de montrer la grande originalité de Rousseau comme peintre de la nature. C'est surtout par rapport à la société et à la littérature des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles qu'on devra faire ressortir cette originalité : tout ce qui précède (moyen âge et XVI^e^ siècle) ne doit être traité que comme une rapide introduction au sujet.

Il est utile, non indispensable, pour traiter ce sujet, de lire les ouvrages suivants :

AUBERTIN : *Histoire de la langue et de la littérature françaises au moyen âge*, t. I, II^e^ part., chap. VI et VII. (Biblioth. de la Faculté.)

CHARLES D'ORLÉANS (édit. d'Héricault), t. I, p. 65, 149; t. II, p. 48, 114, 115. (Biblioth. de la Faculté.)

CONSTANT BEAUFILS : *Étude sur la vie et les poésies de Charles d'Orléans* (thèse, 1861), p. 115. (Biblioth. de la Faculté.)

VILLON (thèse de M. Campeaux, p. 205). Biblioth. de la Faculté.

SAINTE-BEUVE : *Tableau de la poésie française au XVI^e^ siècle* (lire surtout les citations). Biblioth. de la Faculté.

RONSARD (thèse de Gandar), chap. III, paragr. II (mise à la disposition des étudiants par le professeur).

WEINBERG : *Das franzoesische Schaeferspiel in der ersten Haelfte des XVII^ten^ Jahrhunderts* (à consulter surtout pour les citations). Biblioth. de la Faculté.

LOTHEISSEN : *Gesch. der franzoesisch. Literatur* (1^er^ volume, 1^re^ moitié, p. 133 : Honoré d'Urfé et le Roman pastoral). Biblioth. de la Faculté.

SEGRAIS (thèse de M. Brédif, p. 207). Biblioth. de la Faculté.

M^me^ DES HOULIÈRES (thèse de M. Fabre, 1871). Biblioth. de la Faculté.

SAINT-MARC-GIRARDIN : *Cours de littérature dramatique*, t. III : les chapitres sur la pastorale dramatique au XVII^e^ siècle, sur Segrais, M^me^ des Houlières.

FONTENELLE : *Discours sur l'Églogue* (Œuvres complètes, t. III). Biblioth. de la ville.

Sur La Fontaine et M^me^ de Sévigné, prière de ne pas donner des phrases toutes faites, empruntées à des histoires de la littérature. Lire un certain nombre de lettres de M^me^ de Sévigné datées des Rochers.

THOMSON (*The seasons*). Biblioth. de la ville.

Digitized by Google

GESSNER (*Idyllen*).
SAINT-LAMBERT (*les Saisons*). Biblioth. de la ville.
MARMONTEL (*Mémoires*, livre I, les 1res pages). Biblioth. de la ville.
FONTAINE : *Le Théâtre et la Philosophie au* XVIIIe siècle, p. 219 : Le Paysan au théâtre. (Biblioth de la Faculté.)
J.-J. ROUSSEAU (Œuvres complètes à la Bibliothèque de la ville et à celle de la Faculté).
— *Confessions :* Partie I : livre I, livre IV, livre V (fin), livre VI (début) ; partie II : livre IX.
— *Émile :* Livre V (« Je ne connais qu'une manière de voyager... ») ; livre IV (le paysage des Alpes, immédiatement avant la Profession de foi du vicaire savoyard).
— *3e Lettre à M. de Malesherbes.*
— *Nouvelle Héloïse :* Partie I : lettres 15, 21, 23, 26 ; partie IV : lettres 6, 10, 11, 17.
— *Les Rêveries du Promeneur solitaire :* 5e et 7e promenades.
BERNARDIN DE SAINT-PIERRE (*Essai sur J.-J. Rousseau,* Œuvres complètes, t. XI). Biblioth. de la ville.
— Sur la région des Alpes qu'a seulement connue Rousseau, lire : Sainte-Beuve : *Causeries du lundi*, t. VIII, article sur Töpffer.

Les étudiants qui savent l'anglais pourront montrer l'influence de Rousseau, en tant que peintre de la nature, sur Byron (Childe Harold, Canto the third). Ceux qui savent l'allemand pourront rechercher l'esprit de Rousseau dans Werther, où les rapprochements à faire avec Rousseau sont innombrables. Il n'est pas nécessaire d'aborder cette partie du sujet. On se dispensera enfin d'étudier l'influence de Rousseau sur les écrivains du XIXe siècle, ce qui ferait un nouveau sujet et beaucoup trop vaste.

L. D.

Les volumes indiqués ci-dessus seront prêtés, par l'intermédiaire de M. le Doyen de la Faculté des lettres, aux étudiants qui en feront la demande et qui s'engageront à traiter le sujet mis au concours. Toutefois la durée du prêt ne devra pas excéder huit jours.

PRÉPARATION PAR CORRESPONDANCE

OBSERVATIONS SUR LA COMPOSITION LATINE (2e série) : *Quaeretur recte ne an falso Longinus contenderit : apud Homerum deos hominibus, homines vero diis similes effingi.*

I. Lorsque la philosophie s'attacha à définir la nature divine par ses caractères métaphysiques, en la dépouillant de tous les traits qui, chez les poètes héroïques, la rabaissaient au niveau de la nature humaine, elle était amenée, tantôt à expliquer allégoriquement les récits des poètes pour les sauver du reproche d'impiété, tantôt à les condamner franchement au nom de la raison. Xénophane disait d'Homère et d'Hésiode

Digitized by Google

(SEXT. EMPIR., *adv. Math.*, I, 289 ; IX, 193) : « qu'ils ont attribué aux dieux tout ce qui chez les hommes est blâmable, le vol, l'adultère, la fourberie, toutes les actions criminelles ». Héraclite, de même, s'indignait que les vers d'Homère et d'Archiloque servissent à l'instruction de la jeunesse et à l'ornement des fêtes; il voulait faire chasser les rhapsodes, chantant ces poètes, à coups de baguette des assemblées solennelles (DIOG. LAERT., IX, I). D'autres philosophes, moins rigoureux, tentaient de glisser leurs propres doctrines sous les récits mythologiques ; Aristote (*Métaph.*, I, p. 983 B) parle de ceux qui font de l'Océan et de Téthys les deux principes des choses et, assimilant Orcos au Styx des poètes, font de ce fleuve l'eau (τὸ ὕδωρ) qui, suivant le chef de l'école ionienne, a produit tous les êtres de l'univers (cf. ZELLER, *La Philosophie des Grecs*, trad. Boutroux, I, p. 203). De là une science spéciale, celle de l'interprétation allégorique des mythes ; du temps de Platon elle comptait de nombreux représentants. Du moins ce philosophe parle, non sans ironie, (*Cratyle*, 407), « des habiles qui expliquent Homère : οἱ νὺν περὶ Ὅμηρον δεινοί » ; des *Théomachies* et autres fables, dont il faut chercher le sens profond (*Rep.*, II, 17, etc.), en les dépouillant du voile de l'allégorie : ὑπονοίαι (cf. GROTE, *Hist. de la Grèce*, trad. Sadous, II, 147 et suiv.). On sait que lui-même expulsait Homère de sa République en le couronnant de fleurs. Ce fut dans les écoles stoïcienne et néoplatonicienne, au déclin du paganisme, que ces procédés d'interprétation des anciens poètes furent surtout en honneur. Porphyre, dans les traités de l'*Abstinence* et de l'*Antre des Nymphes ;* Salluste, dans un ouvrage sur *les Dieux et le Monde*, nous en ont livré les spécimens les plus curieux. On peut voir par Horace (*Ep.*, I, 2) et par le discours de saint Basile sur la *Lecture des auteurs payens*, comment des hommes de goût et de bons sens s'ingéniaient à transformer Homère, sinon en théologien, ainsi que faisaient certains philosophes, du moins en prédicateur de vertus.

II. Longin, sans tomber dans les exagérations de Porphyre, transportait dans la critique littéraire les doctrines de l'école néoplatonicienne. Parmi ses ouvrages perdus, dont les titres sont arrivés jusqu'à nous, figurent des ἀπορήματα Ὁμηρικά, des προβλήματα Ὁμήρου καὶ λύσεις, et un traité sur cette question : Εἰ φιλόσοφος Ὅμηρος (V. PAULY, *Realencyclopédie*, IV, p. 1144). Il avait sans aucun doute conclu pour l'affirmative ; du moins on peut le conjecturer par les passages du *Sublime*, où il commente le merveilleux homérique. C'est au chapitre IX de cet ouvrage (édit. Egger, p. 14, 7) que, citant une description fameuse du XX^e^ chant de l'*Iliade*, c'est-à-dire de la *Théomachie*, il tempère son admiration par quelques restrictions philosophiques. Ce passage, bien connu, grâce à l'imitation de Virgile (*En.*, VIII, 245 et suiv.) et à une traduction en vers de Boileau, nous montre Hadès, bondissant de son trône au fracas de la bataille que se livrent, dans la plaine d'Ilion, Troyens et Grecs avec l'aide des dieux. Il tremble que la terre ne s'entr'ouvre, livrant aux regards des

Digitized by Google

mortels les mystères du sombre royaume : « Quel effet de terreur ! ajoute le rhéteur ; et cependant, si tout cela n'est interprété allégoriquement, c'est pure impiété et violation des convenances : παντάπασιν ἄθεα καὶ οὐ σώζοντα τὸ πρέπον. Il me semble qu'Homère, parlant à propos des dieux, de discordes, de châtiments, d'emprisonnements, de larmes et de souffrances diverses, a représenté, autant qu'il était en lui, les hommes de la guerre de Troie, semblables aux dieux et les dieux semblables aux hommes. »

III. L'auteur du *Sublime* voulait-il dire par là que les hommes et les dieux chez Homère, ceux-là pris dans l'expression la plus haute de leur valeur et dans l'énergie suprême de leurs passions, qui les élèvent au-dessus de la mesure ordinaire, ceux-ci au contraire dans celle des faiblesses et des besoins qui les font ressembler aux mortels, sont des êtres de même nature? Dans ce cas il n'y aurait qu'à souscrire à ce jugement. L'épopée primitive des Grecs ne met entre les dieux et les hommes aucune distinction essentielle ; leur origine est commune et aussi leur existence : ὡς ὁμόθεν γεγάασι θεοὶ θνητοί τ' ἄνθρωποι (HÉSIODE, *Op. et D.*, 108). Jadis ils prenaient part aux mêmes festins et s'asseyaient aux mêmes tables (HES., *Fragm.* 187, édit. Gœttling ; cf. PAUSANIAS, VIII, 2 : οἱ γὰρ δὴ τότε ἄνθρωποι ξένοι καὶ ὁμοτράπεζοι θεοῖς ἦσαν). Leur nature, à l'immortalité près, est identique ; le caractère propre des dieux homériques est d'être : ἀνθρωποφυεῖς, ἀνθρωποειδεῖς. On peut donc dire que chez Homère les hommes ressemblent aux dieux, parce que les dieux sont conçus à l'image des hommes. Mais le sens du passage de Longin est autre : en commentant un peu plus loin l'héroïsme d'Ajax qui provoque Zeus lui-même (*Iliade*, XVII, 645), le rhéteur insinue que, si Homère a diminué les dieux en les faisant semblables à l'homme, il a grandi l'homme jusqu'à la hauteur des dieux, bien entendu de ceux que la raison définit. Cela suppose donc que Homère aurait connu dans une certaine mesure l'idéal divin, ainsi que le conçoivent les philosophes ; mais il l'aurait placé dans les héros, au lieu de le mettre dans les dieux proprement dits. En cela Longin prête à Homère une inconséquence, parce qu'il est dupe lui-même d'une illusion d'optique. Il emploie concurremment deux mesures pour apprécier le tableau tracé par Homère de la civilisation de son temps : par rapport aux dieux, il l'apprécie en vertu des théories métaphysiques ; il trouve les dieux d'Homère si loin de ceux de la philosophie qu'il les déclare simplement des hommes ; par rapport aux hommes ou plutôt aux héros, il la juge en vertu des réalités qu'il a sous les yeux ; alors il rencontre chez ces héros une grandeur si extraordinaire, qu'il les appelle des dieux. En réalité, Hephaistos, l'époux plaisant et trompé d'Aphrodité (*Il.*, I, 600 ; *Od.*, VIII, 226), Aphrodité elle-même qui, blessée par Diomède, verse des larmes (*Il.*, V, 343), Héra, femme jalouse et habile à manier les ruses féminines pour duper le maître de l'Olympe (*Il.*, XIV, 152 et suiv.), sont des êtres aussi humains que possible. Au contraire Achille poursuivant

Digitized by Google

Apollon sur le champ de bataille (*Il.*, XXI, 600), Diomède blessant Arès et Aphrodité (V. 340, 855), s'élèvent au-dessus des conditions propres de la nature humaine. Mais Homère, en les peignant ainsi les uns et les autres, n'a eu aucune visée philosophique ; il n'est pas non plus philosophe sans le savoir : il cède à l'instinct poétique ; il enfante ses dieux à figure humaine, ses héros à proportions divines, pour que l'égalité des adversaires rende la lutte des uns contre les autres dramatique. L'antithèse de Longin, envisagée à ce point de vue, est donc dépourvue de sens.

IV. Elle n'en a guère davantage lorsqu'on lui donne la forme qu'elle revêt chez Cicéron (*Tuscul.*, I, 26, 65) : « *Humana ad Deos transtulit*, dit-il en parlant d'Homère ; *divina mallem ad nos* ». Welcker (*Griechische Goetterlehre*, II, p. 70) met ce vœu au compte de saint Augustin dans les *Confessions ;* restituons-le à Cicéron. Saint Augustin (édit. Migne, I, 671) prête au poète le dessein formel d'innocenter certaines actions criminelles chez les hommes en les attribuant aux dieux : c'est un souvenir de Xénophane accommodé à la polémique chrétienne. Le vœu de Cicéron, il est vrai, n'implique pas que le poète ait commis l'inconséquence, ayant conçu le parfait idéal divin, de le mettre dans les héros et non dans les dieux ; mais il suppose qu'Homère ait pu rester lui-même, produire une œuvre dramatique, attachante, en nous présentant non-seulement ses dieux ornés des attributs tels que la philosophie les définit, mais ses héros devenus semblables aux dieux, par le perfectionnement de l'intelligence et par la pratique de la vertu. Cet Homère, selon le cœur des philosophes, eût devancé Platon ; il n'aurait pas été Homère. (Sur la poétique d'Homère en général, cf. J. Girard, le *Sentiment religieux en Grèce*, p. 134 et suiv. ; et notre *Étude sur les Démons*, p. 61 et suiv.)

J.-A. Hild.

ÉTUDE SUR L'*ABLATIF* EN LATIN

Comprenant les traces de ce cas en grec.

Dualité primitive des suffixes -BUS *et* -IS. — M. Bréal (cours des 28 janvier et 4 février 1881, au Collège de France) enseigne que ce sont « deux » désinences bien distinctes que *-is* et *-bus*, toujours coexistant parallèlement ». Quant à l'origine de *-is*, il la donne comme analogue, pour la 1re et la 2e déclinaisons, à la désinence de l'instrumental pluriel en sanscrit pour les thèmes en *a : devâ-is* (deis), *poutrâ-is* (filiis), etc. D'ailleurs, « nulle trace en latin de la terminaison *-su* du locatif pluriel en

Digitized by Google

» sanscrit. Seulement, en ombrien, on trouve *-us* (*homon-us* = *homin-* » *i-bus*), et l's terminal de cette désinence ne se change jamais en *r* ».

En conséquence :

1° Si l'on a eu recours à la désinence *-bus* dans les thèmes latins en *a*, c'est accidentellement « pour éviter une confusion de genres » : *dea-bus*, *filia-bus*. « En écrivant *puellabus*, *dextrabus*, etc. Aulu-Gelle abuse de » l'archaïsme ».

2° Dans *ambo-bus* et *amba-bus*, *duo-bus* et *dua-bus*, la désinence *-bus* est analogue à la désinence *-bhyâm* du datif-ablatif-instrumental duel en sanscrit ; car *ambo* et *duo* sont deux véritables duels, correspondant exactement aux deux mots grecs ἄμφω et δύω.

3° *Qui-bus* a été rattaché à tort au thème *quo-* (= ombrien *po-*, grec πο-), comme *hi-bus* l'a été avec raison au thème *ho-*, etc. Car *hi-bus* et les autres mots cités plus haut sont des exceptions dues à des confusions analogiques, et rien n'empêche de rapporter *qui-bus* directement au thème *qui-*, lequel a laissé *qui-s* (= τίς), *qui-d*, *qui-a*, *qui* (= *quomodo*) et *que-m*.

Désinences rares, en -AS *et en* -ES. — On a trouvé une ancienne forme de datif-ablatif féminin pluriel en *-as* dans une inscription découverte aux environs de Rome : *Devas Corniscas sacrum*. Cette forme est jugée par M. Bréal comme analogue aux anciens datifs-locatifs attiques en -ασι ('Ολυμπίασι, etc.).

Nous avons parlé plus haut de l'épel *-eis* : il en est un autre en *-es*, qui a laissé moins de traces, mais par lequel les formes féminines en *-ais* et masculines en *-ois* semblent avoir aussi passé avant de se fixer en *-is* : *soveis nug*ES est donné par l'inscription du tombeau de Protogène, *ab olo*ES et *privicl*oES par Festus, *Cavaturin*ES et *Mentovin*ES par la table de Gênes. — Ainsi en grec αι était devenu η dans nombre de mots (κοίλῃσι, etc.) et même η ('Αθηνῆσι, etc.) ; et, peut-on faire remarquer encore avec M. Bréal, les Grecs modernes, si longtemps après les antiques Béotiens, disent aussi εὐεργετῆς pour εὐεργεταῖς.

Quantité des suffixes -BUS *et* -IS. — Le suffixe *-bus*, peut-être originairement long, comme on en voit trace dans Névius et dans Plaute, a été accentué bref sans exception dès l'époque de Térence. Dans Virgile, on ne voit *-bus* long que par *position* ou par *diastole* (En., IV, 222) :

Pectoribŭs inhians spirantia consulit exta.

Quant à la désinence *-is*, on ne la trouve abrégée qu'à l'époque des plus vieux poètes, Névius, Ennius et Plaute, qui se permettent jusqu'à l'élision : *dolĭs doctis* (*Bacchides*, 1095), *multĭs modis* et *mirĭs modis*, *tectĭ' fractis* et même *vas' argenteis* (cités par Cicéron dans l'*Orator*, § 153). La métrique dactylique mit fin à ces mutilations, et, à partir du VII^e^ siècle de Rome, la quantité longue de la voyelle fut marquée par l'épel *-eis* = īs (cf. Bücheler, § 334).

Résumé. — Ainsi l'Ablatif pluriel latin, dont les formes se confondirent

Digitized by Google

constamment avec celles du datif pluriel, eut dès l'origine pour les thèmes en *a* ou en *o* la désinence -*ĭs*, et la désinence -*bŭs* pour tous les autres thèmes.

— Par les rapprochements épars dans les lignes qui précèdent on a pu remarquer que le grec avait, lui aussi, pour son datif-locatif-ablatif pluriel deux terminaisons distinctes : 1° α-ις ou -ο-ις, où reste en évidence la voyelle terminale du thème ; 2° -σι. On a dit que ces deux terminaisons n'en auraient d'abord fait qu'une (on trouve dans Homère ὤμοισι et οἰωνοῖσι), puis qu'elles auraient existé parallèlement, enfin qu'elles se seraient nettement séparées, et cela dans tous les dialectes. Mais, demande M. Bréal, pourquoi pas deux terminaisons différentes tout d'abord, puisqu'on les rencontre dès l'origine de la langue ?

Ce n'est pas le lieu d'insister davantage : il est temps d'aborder la syntaxe.

L.-E. CHEVALDIN.

(*A suivre.*)

SUJETS DE COMPOSITION DE LA 7e SÉRIE (du 10 avril au 10 mai).

Épreuves communes et licence ès lettres.

COMPOSITION LATINE. — Atticus Ciceronem ad historiam scribendam his verbis hortatur (*De legibus*, I, 2) : « Abest .. historia literis nostris, ut et ipse intellego et ex te persaepe audio. Potes autem tu profecto satisfacere in ea, quippe cum sit opus, ut tibi quidem videri solet, unum hoc oratorium maxime. » Quid de illa opinione censendum ? quid inde colligendum, si ad fidem Romanorum historicorum et veritatem rerum attenditur ?

COMPOSITION FRANÇAISE. — J.-B. Rousseau a dit (*Lettre à Brossette*, 24 juillet 1715) : « J'ai souvent ouï dire à M. Despréaux que la philosophie de Descartes avait coupé la gorge à la poésie. » Discuter cette assertion.

QUESTION DE GRAMMAIRE. — De l'apposition en latin.

QUESTION DE MÉTRIQUE. — La versification de l'*Art poétique* d'Horace.

THÈME GREC. — *Opinion d'un ancien philosophe sur Anaxagore.* — En général, il n'aimait pas que l'on s'inquiétât de découvrir comment la Divinité a ordonné les corps célestes. Il pensait que les hommes ne pouvaient pénétrer ces secrets ; qu'on déplaisait aux dieux en sondant les mystères qu'ils n'ont pas daigné nous manifester ; que se livrer à ces recherches, c'était risquer de se perdre dans toutes les folies d'Anaxagore, qui se glorifiait d'expliquer les opérations des dieux sur la nature. Quand ce philosophe disait que le soleil est la même chose que le feu, il ignorait donc que les hommes peuvent considérer impunément le feu, tandis qu'ils ne sauraient regarder le soleil en face ; que le soleil noircit la peau, effet que ne produit pas le feu : il ignorait donc que les productions de la terre ne reçoivent la vie et l'accroissement que des rayons du soleil, tandis que la chaleur du feu les détruit. En prétendant que le soleil était une pierre enflammée, il n'avait donc pas remarqué que les pierres exposées au feu ne donnent pas

Digitized by Google

de lumière et sont bientôt calcinées, tandis que le soleil, toujours inaltérable, brille toujours d'un nouvel éclat.

(*Traduit du grec.*)

— Le dernier thème était tiré de PLATON, *De legibus*, V, 731-732 : traduction Saisset.

LICENCE ET AGRÉGATION DE PHILOSOPHIE.

1. L'idée de responsabilité.
2. Théorie de la connaissance dans Maine de Biran.

LICENCE HISTORIQUE.

Philippe et Démosthènes.

Régence de Marie de Médicis. Les États Généraux de 1614.

AGRÉGATION DE GRAMMAIRE.

VERSION LATINE. — Tacite, *Hist.*, I, 89. « Sed vulgus... »

THÈME LATIN. — MONTESQUIEU, *Grand. et décad. des Romains*, chap. IX, depuis « Une république sage... » jusqu'à « ... les autres alliés allaient les suivre ».

THÈME GREC. — MONTESQUIEU, *Grand. et décad. des Romains*, chap. I, depuis « Dans la naissance des sociétés... » jusqu'à « tous les maux qui sont possibles ».

AGRÉGATION D'ANGLAIS.

Apprécier le génie poétique de Milton.

AGRÉGATION DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SPÉCIAL.

Apprécier la philosophie et le génie poétique de Leopardi d'après les poésies et œuvres morales prescrites au programme d'agrégation.

CERTIFICAT D'APTITUDE.

Composition française de grammaire et pédagogie.

Le professeur s'adresse à la classe de rhétorique. Il explique un des passages suivants, et, tout en restant élémentaire, fait appel pour son commentaire aux connaissances de ses élèves en français, en latin, et même en grec, s'il y a lieu. Il profite de la traduction du texte pour indiquer les qualités d'une bonne version.

Anglais.

Let us not lament over the decay and oblivion into which ancient writers descend; they do but submit to the great law of nature, which declares that all sublunary shapes of matter shall be limited in their duration, but which decrees, also, that their elements shall never perish. Generation after generation, both in animal and vegetable life, passes away, but the vital principle is transmitted to posterity, and the species continue to flourish. Thus, also, do authors beget authors; and having produced a numerous progeny, in a good old age they sleep with their fathers, that is to say, with the authors who preceded them.

Allemand.

Rudolph der Zweite war nicht ohne Tugenden, die ihm die Liebe der Menschen haetten erwerben müssen, wenn ihm das Loos eines Privatmanns gefallen waere. Sein Charakter war mild, er liebte den Frieden, und den Wissenschaften — besonders der Astronomie, Naturlehre, Chemie und dem Studium der Antiquitaeten — ergab er sich mit einem leidenschaftlichen Hange, der ihn aber zu einer Zeit, wo die bedenkliche Lage der Dinge die angestrengteste Aufmerksamkeit heischte, und seine erschoepften Finanzen die hoechste Sparsamkeit noethig machten, von Regierungsgeschaeften zurückzog, und zu einer hoechst schaedlichen Verschwendung reizte. Sein Geschmack an der Sternkunst vervirte sich in astrologischen Traeumereien, denen sich ein melancholisches und furchtsames Gemüth, wie das seinige war, so leicht uberliefert.

Digitized by Google

Bibliothèques universitaires et Bibliothèques municipales.

Les bibliothèques universitaires françaises ne comptent guère que sept ou huit années d'existence ; avant leur création, chaque Faculté avait ses livres, journaux et revues, installés dans des locaux distincts et fermés aux étudiants. En 1855, un arrêté ministériel avait prescrit de « réunir en une seule bibliothèque, placée sous la haute surveillance du Recteur, les bibliothèques spéciales des Facultés ». Mais, dans la plupart des ressorts académiques, cet arrêté ne fut pas suivi d'exécution, puisque nous voyons, en juillet 1877, M. Brunet, alors ministre de l'instruction publique, demander de nouveau que « les facultés situées dans une même ville n'aient ensemble qu'une seule et même bibliothèque, qui serait alors un centre commun pour tous les étudiants, à quelque ordre d'enseignement qu'ils appartiennent ». Cette fois encore, la réunion demandée par le Ministre ne put s'effectuer partout et l'*Instruction générale* du 4 mai 1878 *relative au service des bibliothèques universitaires* constate que « en maint endroit tout est à créer, local, matériel et personnel ». C'est seulement en 1879 qu'une organisation définitive et générale assura le fonctionnement régulier des bibliothèques universitaires, réunies dans des bâtiments communs et administrées par des bibliothécaires nommés au concours.

Depuis cette époque le progrès a été rapide, et les bibliothèques ainsi constituées ont pris une réelle importance. Grâce aux libéralités de l'État, elles ont pu, après avoir acquis les livres de première nécessité, s'enrichir d'un grand nombre d'ouvrages considérables et en général parfaitement choisis. Leurs rayons ne sont pas encombrés, comme ceux des bibliothèques municipales, d'une multitude de volumes inutiles, provenant de donations particulières ou de quelque bibliothèque de couvent. Ici, les non-valeurs sont fort rares, les achats étant dirigés par des hommes compétents et qui se tiennent au courant des progrès de la science.

L'État s'est imposé des sacrifices considérables pour l'installation et l'entretien des bibliothèques universitaires. La somme totale affectée à cette dépense dans l'espace de six ans (1881-1886) s'élève à 2,439,205 fr.

Le budget des quatre dernières années se décompose ainsi :

ANNÉES	Paris		Départements		TOTAL
	Achat de livres	Personnel, etc.	Achat de livres	Personnel, etc.	
1883.....	31.050	83 650	106.660	348.140	569.500
1884.....	30.300	84 030	156.600	228.295	468.935
1885.....	30.300	84.030	116.315	225.290	455.935
1886.....	30.300	84.030	114.405	152.200	380.935
TOTAL...	121.950	335.740	493.980	953.925	1.875.305

Digitized by Google

De plus, deux crédits extraordinaires, l'un de 125,000 fr., l'autre de 50,000 fr., inscrits aux budgets de 1885 et de 1886, ont été alloués, pour achat de livres, aux Facultés des sciences et des lettres des départements. La somme consacrée aux acquisitions pendant cette période de 4 ans se trouve portée par ces crédits extraordinaires à 790,930 fr. ; ce qui donne une moyenne de 200,000 fr. par an.

Une statistique officielle, publiée par les soins du ministère, donne des renseignements précis sur l'accroissement progressif et sur la richesse actuelle des bibliothèques universitaires de province. On trouvera dans le tableau suivant les indications relatives aux années 1882, 1884 et 1885.

SIÈGES DES FACULTÉS	EFFECTIF de LA BIBLIOTHÈQUE en mai 1882	EFFECTIF au 1er avril 1884	EFFECTIF au 1er avril 1885	AUGMENTATION
Aix et Marseille.	23.240 vol.	25.535 vol.	27.981 vol.	4.741 vol.
Besançon.	9.920	12.200	13.000	3.080
Bordeaux.	40.272	45.948	47.869	7.597
Caen.	14.585	18.597	20.121	5.536
Clermont.	9.738	16.973	20.423	10.685
Dijon.	23.159	24.571	25.508	2.349
Douai et Lille.	30.250	34.088	40.748	10.498
Grenoble.	11.905	17.456	17.946	5.981
Lyon.	39.003	44 861	46.772	7.769
Montpellier.	65.388	69.926	73.313	7.925
Nancy.	24.179	27.325	30.328	6.149
Poitiers.	17.900	20.610	22.347	4.447
Rennes.	14.420	16 954	17.960	3.540
Toulouse et Montauban.	44.597	48.875	55.632	11.035
Nombre total de volumes en 1885.				459.948
Augmentation depuis 1882.				91.332

La situation de nos bibliothèques universitaires est donc très prospère et elle s'améliore rapidement. Cependant nous n'avons pas le droit de nous enorgueillir, et si nous comparons notre fortune à celle de nos voisins, force nous sera de reconnaître que nous sommes bien pauvres encore. Nos bibliothèques universitaires ont marché vite, mais l'intervalle qui les séparait de celles de l'Allemagne était trop considérable pour qu'elles aient pu le franchir en quelques années ; elles sont donc restées en arrière. Une étude très intéressante sur les bibliothèques allemandes, publiée par M. Chantepie en 1874, avant même qu'on ne songeât

Digitized by Google

à organiser les bibliothèques universitaires en France, montrait avec une évidence poignante combien nous étions en retard. Voici, d'après les renseignements que nous empruntons à M. Chantepie et à l'*Adressbuch der bibliotheken Deutschlands* du Dr J. Petzhold (1875) quelle était, il y a une dizaine d'années, la situation de quelques bibliothèques universitaires d'Allemagne :

	POPULATION DE LA VILLE	NOMBRE DE VOLUMES	ANNÉE DE LA FONDATION de la bibliothèque
Bonn.	32.000 hab.	250.000	1818
Erlangen. . . .	15.000	110.000	1743
Giessen.	17.000	170.000	1607
Gœttingue. . . .	20.000	500.000	1737
Greifswald. . . .	20.000	70.000	1604
Halle.	75.000	100.000	1696
Heidelberg. . . .	25 000	300.000	1703
Iena.	11.000	180.000	1502
Kiel.	44.000	150.000	1665
Marburg. . . .	11.000	120.000	1527
Rostock	43.000	140.000	1419
Tubingen. . . .	12.000	300.000	1477
Würzburg. . . .	55.000	200.000	1582

On voit qu'une de ces bibliothèques, celle de Gœttingue, possède à elle seule plus de volumes que toutes les bibliothèques universitaires de France réunies. Comment expliquer que des villes peu importantes aient pu amasser de tels trésors ?

Nous venons de montrer que la plupart de ces bibliothèques sont fort anciennes ; quelques-unes ont plusieurs siècles d'existence. On sait d'ailleurs que l'Allemagne, qui s'intitule elle-même une nation de savants et de soldats, dépense sans compter, quand il s'agit de fournir des instruments de travail à ses professeurs et à ses étudiants ; en 12 ans, elle a pu constituer à Strasbourg une bibliothèque qui compte actuellement plus de 500,000 volumes. — Et les assemblées provinciales, les municipalités rivalisent de libéralités avec l'État.

Mais il est une autre considération qui a son importance et qui sert à expliquer l'étonnante richesse des bibliothèques allemandes. Toutes les villes que nous venons de citer ont l'avantage de ne posséder qu'*une*

Digitized by Google

bibliothèque, à la fois universitaire et municipale, qui ouvre ses salles et prête ses livres au public aussi bien qu'aux professeurs et aux étudiants. C'est à l'entretien et à l'accroissement de cette bibliothèque unique que sont consacrés intégralement, depuis sa fondation, les crédits alloués par les villes et par l'État, les dons des princes et des particuliers. L'entretien de deux bibliothèques dans ces villes, qui ne sont ni très étendues ni très peuplées, eût entraîné nécessairement des doubles emplois et doublé les frais d'administration ; une partie des ressources dont on disposait eût été dissipée en dépenses inutiles.

Les inconvénients que les villes allemandes ont su éviter, nous les subissons aujourd'hui. Chacun de nos chefs-lieux d'Académie possède au moins deux bibliothèques. A Poitiers, ces deux bibliothèques sont installées dans le même bâtiment : celle de l'Université occupe le rez-de-chaussée, la bibliothèque municipale est au premier étage. La ville paye un bibliothécaire, un sous-bibliothécaire et un employé inférieur ; l'Université a aussi son bibliothécaire et son garçon de salle. Au premier étage on reçoit les mêmes revues qu'au rez-de-chaussée, la *Revue historique*, la *Revue de géographie*, la *Romania*, la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, etc. On trouve dans les deux bibliothèques la collection des *Ordonnances des rois de France*, les *Historiens de France*, de D. Bouquet, le *Journal des Savants*, les *Grands Écrivains français* (éd. Hachette), l'*Histoire littéraire de la France*, Henri Martin, Michelet, Duruy, Reclus, etc. On achète de part et d'autre les mêmes livres. Enfin la bibliothèque municipale possède une admirable salle de lecture, trop vaste pour les travailleurs peu nombreux qui la fréquentent ; la bibliothèque universitaire ne peut mettre à la disposition de nos élèves qu'un couloir incommode et surtout très insuffisant ; les derniers arrivés sont obligés de se retirer faute de place.

Voilà les faits dont nous sommes témoins, et il est probable que les choses se passent ailleurs encore de la même façon. Pour parer à ces inconvénients, là du moins où ils se produisent, l'État ne pouvait mieux faire que de proposer la fusion des bibliothèques universitaires et municipales. Dans certaines villes où ces deux bibliothèques sont voisines ou même réunies dans le même local, la fusion s'effectuerait très facilement. Nous regrettons vivement que les propositions faites en ce sens à la ville de Poitiers n'aient pas abouti encore à un arrangement discuté et librement consenti de part et d'autre. Les avantages de la mesure projetée sont évidents. Elle permet de donner aux étudiants une salle convenable de lecture et de travail. Les doubles emplois que nous avons signalés dans les abonnements et les achats de livres sont évités. La vente des doubles peut produire une très grosse somme qui serait immédiatement convertie en volumes et mettrait notre bibliothèque hors de pair.

Pour quelles raisons refuser de tels avantages ? Quels sont les incon-

Digitized by Google

vénients à craindre, les périls à éviter? Nous ne savons trop; mais il nous semble qu'on s'est laissé arrêter par des appréhensions chimériques. La fusion faite, la ville n'est pas dépossédée de sa bibliothèque, elle en acquiert une autre au contraire et conserve la propriété de la sienne. La jouissance n'est pas davantage mise en cause : les savants et les lettrés qui s'occupent plus spécialement de l'histoire locale continueront à fréquenter la bibliothèque municipale, et ils auront de plus à leur disposition une bibliothèque plus moderne et qui leur offrira de précieuses ressources.

Les propositions de l'administration supérieure ne cachent donc aucun piège, et la fusion des deux bibliothèques ne peut avoir que de bons résultats. Donner cet exemple aux autres chefs-lieux qui sont dans le même cas que Poitiers, fonder une grande bibliothèque, assurer du même coup l'avenir de nos Facultés, il y a là une initiative à prendre, une œuvre importante à accomplir. Nous espérons que les malentendus qui ont obscurci cette question se dissiperont rapidement et que l'accord ne tardera pas à se faire sur une mesure aussi profitable à la Ville et à l'Université.

V. ARREN.

COURS, CONFÉRENCES, ÉTUDES DIVERSES

LE CELTIQUE ET L'HISTOIRE

I. « Tout progrès dans les langues celtiques est un pas en avant dans la connaissance de l'histoire des Celtes », a dit M. Loth dans un intéressant article des *Annales de Bretagne* publiées par la Faculté des lettres de Rennes (n° 1, premier trimestre 1886, p. 72-95). Cette assertion paraît assez évidente en elle-même. Mais l'auteur cite maint exemple d'erreurs lamentables causées par la prévention et l'ignorance en cette matière, chez des esprits d'ailleurs fort distingués, qui admettent qu'on peut juger le celtique sans l'entendre. On n'est donc pas étonné qu'il prenne la peine de plaider la cause du bon sens, au moyen du raisonnement et par le témoignage irrésistible des faits.

Je dois dire pourtant que le zèle de l'éloquent avocat des langues néo-celtiques le rend un peu sévère pour les savants qui s'occupent surtout des trop rares documents gaulois. Ces « *gauloisants* », qu'il appelle une « espèce moins amusante que les celtomanes, et plus dangereuse » (p. 91), sont, au contraire, des auxiliaires précieux pour les études celtiques. Aucune compétence spéciale n'est à dédaigner dans la science.

Digitized by Google

II. L'histoire des Celtes intéresse aussi celle des peuples qui se sont trouvés en rapports avec eux. La philologie celtique peut aider à constater ces rapports et à en déterminer la nature. C'est ce qu'a démontré M. d'Arbois de Jubainville, qui a, avec raison, donné une place importante à des questions de grammaire comparée, dans son récent travail intitulé *Les origines gauloises. L'empire celtique au* IVe *siècle avant notre ère* (*Revue historique*, t. XXX, nº de janvier-février 1886, p. 1-48 ; voir notamment les paragraphes 3 et 4, p. 12-34).

Le savant professeur de celtique au Collège de France trouve dans des mots germains empruntés à la langue des Gaulois autant de monuments de la domination militaire ou au moins de l'influence exercée par la civilisation supérieure de cette dernière race sur ses sujets et ses voisins.

Il a parfaitement prouvé, d'abord, que le celtique, par ses lois grammaticales, « est proche parent du latin et parent fort éloigné du germain » (p. 12-19). C'est là une première présomption en faveur de l'idée que les mots communs exclusivement au celtique et au germain ont été empruntés par l'une de ces langues à l'autre.

Cependant, comme le celtique et le germain ont pu, sans se concerter, conserver parallèlement un certain nombre d'expressions anciennes qui ont péri dans les idiomes de la même famille, il importe d'examiner le côté phonétique de la question et aussi la quantité et la qualité des vocables en litige.

III. M. d'Arbois de Jubainville fait valoir des considérations tirées de l'histoire comparative des sons en celtique et en germain pour les mots qui sont aujourd'hui en allemand *reich*, « riche », *reich*, « empire » (p. 10, 21), et *krug* « vase de terre, cruche » (p. 32, 33). Il est certain, en effet, que le vocalisme des deux premiers est franchement celtique, et que le *k* de *krug* se retrouvant en celtique est un signe infaillible d'emprunt, de part ou d'autre. Je crois que le celtique a ici encore la priorité, parce que son *k* est appuyé par celui du grec κρωσσός (les deux σ proviendraient d'une gutturale suivie de *y*, comme dans πράσσω).

Les deux remarques qui suivent ressortent des explications données p. 21, 23, 33 :

Amt, « emploi », en vieux haut allemand *ambahti*, est dérivé du gaulois **ambhactos*, plus tard *ambactos*, « homme de condition inférieure » ; car *amb[h]-* répond au grec ἀμφί, dont le correspondant germanique commence par *u* et non par *a* (vieux saxon *umbi*, allemand *um*).

Erbe, « héritage », en gothique *arbi*, a pour synonyme en vieil irlandais *arbe*, dont cette dernière langue suggère la décomposition en *ar- be ;* or *ar-* est la forme uniquement celtique d'un préfixe qui avait en ario-européen un *p* initial, et ce *p* serait devenu *f* en germain.

Cette étymologie me semble au moins très douteuse, le mot *arbe*

Digitized by Google

pouvant être dérivé de la même racine que le grec ὀρφανός et le latin *orbus*.

En ce cas le celtique et le germain ne s'accorderaient spécialement que sur le sens (idée d' « héritier » venant de celle d' « orphelin »).

L'auteur a très bien expliqué, p. 32-34, la différence qui existe entre le traitement du *bh* et du *c* de **ambhactos*, dans *ambahti*, et du *g* de *rîx*, *rigos*, dans le franc *Childe-ricus*, etc., d'une part, et le traitement du *k* celtique qui est resté tel quel dans *krug*. Cela tient à ce que les premiers de ces mots ont passé du gaulois au germain au IVe siècle avant notre ère ; leurs consonnes ont été plus tard, comme celles des autres mots alors germains, changées, les douces en fortes (*g*- *k*), les fortes en aspirées (*c* - *h*) et les aspirées en douces (*bh*- *b*). Au contraire le mot celtique qui est devenu en allemand *krug* a été adopté par le germain au Ier siècle de notre ère, lorsque la substitution des consonnes était un fait accompli et n'atteignait plus les termes qui entraient dans la langue. Il résulte de la remarque de M. d'Arbois de Jubainville sur **ambhactos* que le nom d'*Ambigatos*, cet Alexandre gaulois qui régna vers l'an 400 avant notre ère (p. 4), devait être réellement **Ambhigatos*, sinon **Ambhighatos*.

L'auteur admet qu'à l'époque des plus anciens emprunts du germain au celte les deux langues avaient encore les sons *r* voyelle et *l* voyelle, qui sont devenus plus tard consonnes avec *o*, *u* en germain, et avec *e*, *i* en celtique. Mais il n'y a aucun indice phonétique d'emprunt dans les trois mots germains dont il s'agit : gothique *dulgs*, « blessure », et « dommages-intérêts dus pour une blessure » (p. 24), allemand *dorf*, « village », p. 26, *burg*, « château », p. 30, 31, 33. Il n'est même pas bien prouvé que *burg* soit l'équivalent du celtique *briga*. En tout cas, l'hypothèse d'une racine *bhergh* ne peut pas trouver de soutien en grec, où celle-ci eût donné πραχ et non φραγ, comme **bhāghus*, sanscrit *bāhus*, a donné πῆχυς. D'ailleurs la forme ἐμ-πε-φράκ-εσαν et les mots latins *farcio*, *frequens*, témoignent hautement d'une racine *bhrec*.

Je suis porté à voir dans *dulgs* et *dorf* des mots vraiment germaniques pour la forme, et dont le sens seulement a pu être influencé par les mots celtiques correspondants (voyez plus haut la remarque sur *erbe*). Il est impossible de penser à faire dériver l'un de l'autre le gothique *freis*, « libre », et le celtique **riyos* (tous deux de **priyos*), dont M. d'Arbois de Jubainville ne parle pas, ou le germain -φουρδον, allemand *furt*, « gué », et le celtique *ritum*, qu'il mentionne p. 11, note 3 ; car la chute du *p* ario-européen en celtique est certainement antérieure aux premières relations des Celtes et des Germains. Il n'en est pas moins remarquable que les langues congénères offrent pour ces mêmes mots des sens différents : d'un côté le sanscrit *priyas* veut dire « aimé » ; de l'autre, le zend *peretu* signifie « un pont », et le latin *portus* « un port ». On peut en dire autant du mot celto-germanique **oitos* « serment » (allemand *eid*), p. 23, qui rappelle fortement le grec οἶτος, « sort ».

Digitized by Google

IV. Le nombre des mots uniquement celtiques et germaniques est trop considérable pour qu'on puisse mettre sur le compte du hasard tous les cas de ce genre où la phonétique ne donne pas d'indications précises en faveur de l'une des deux nationalités.

Leur sens confirme souvent aussi l'idée d'un emprunt : « la plupart concernent soit l'organisation sociale, soit la guerre » (p. 20), soit le droit (p. 23). Exemples : anglais *witness*, « témoin », p. 23; *leech*, « médecin », p. 26; *mare*, « jument », p. 27, 28, *town*, « ville », (p. 31); allemand *bann*, « ban », p. 23, 24; *schalk*, « fripon » (originairement « valet »), p. 25, 26; *land*, « la terre (de quelqu'un) », p. 26; *hader*, « querelle », *reiten*, « aller à cheval » (et non « voyager, en général »), p. 27; *eisen*, « fer », p. 31 ; *wagen*, « voiture », p. 32 ; vieil allemand *bâgen*, « combattre », p. 27 ; *gêr*, « javelot », p. 28-30 ; gothique *magus*, « enfant, esclave », p. 24.

Sur l'histoire de l'allemand *geisel*, « otage », p. 24, on peut voir Osthoff, *Zur Geschichte des Perfects* 630, qui part avec raison, je crois, d'un ario-européen **ghais-lo-*. Comparez les noms propres suivants : gaulois, *Co-gestlus* et *Con-geistlus* (Wh. Stokes, *The neo-celtic verb susbtantive*, p. 28) ; vieux cornique *Cat-gustel*, *Med-guistyl*, etc. (id., *Revue celtique*, I, 341) ; germanique Θευδε-γίσκλος, Ἑρμε-γίσκλος, etc. (G. Grimm, *Deutsche grammatik* 1826, t. II, p. 495). Le *t* a été inséré par euphonie entre *s* et *l*, et *cl* est venu phonétiquement de *tl* comme cela a lieu dans le latin : ainsi (*ob-*)*stâclum*, (cf. ἐπί-στασις) vient de **stâ-tlom* = celtique **s(t)âtlon*, gallois *sawdl*, « talon ».

On sait que ce sont, en général, des mots exprimant des idées analogues, qui ont été plus tard empruntés par les Gallo-romains aux Germains devenus conquérants à leur tour; et M. d'Arbois de Jubainville remarque que parfois d'anciens mots gaulois germanisés sont devenus français, par exemple *riche*, *ambassade*, *cruche*, etc.

On peut ajouter que quelques-uns de ces mots celtiques que l'auteur croit avoir passé en germain ont, d'un autre côté, été empruntés anciennement par le latin ; ainsi, parmi les nombreux mots latins d'origine celtique qui désignent des espèces de chars (comme *carrus*, lui-même, d'où l'allemand *karren*, « brouette »), se trouve *rêda*, cf. plus haut *reiten*. Le latin avait aussi emprunté au celtique le mot *verêdus*, « cheval », qui a donné plus tard *para-veredus*, d'où le français *palefroi* et l'allemand *pferd*.

La phonétique et le témoignage de Festus prouvent que *bulga* est, en latin, d'origine gauloise. Mais le mot germain correspondant (allemand *balg*, « peau » (p. 32), ne me paraît pas présenter le caractère d'un mot emprunté : sa forme peut parfaitement être indigène ; il est loin d'être isolé dans la famille germanique ; et le latin *follis* semble être son parent à un degré plus ou moins éloigné, de même qu'en grec θύλλις et θύλακος. Enfin le sens particulier de « gousse », qui se trouve à la fois dans l'allemand *balg*, le breton *bolc'h*, le latin *folliculus*, le grec θύλακος, etc.,

Digitized by Google

est un autre indice de l'origine commune de tous ces mots. *Bulga*, emprunté par les Latins dans l'acception de « sac de cuir », n'a jamais pris chez eux le sens de « gousse », pour lequel il n'est pas naturel de demander une expression à une langue étrangère.

La liste des mots celto-germaniques étudiés ici par M. d'Arbois de Jubainville n'est pas complète, ce qui affaiblit l'argument tiré de leur nombre. Ainsi l'auteur ne parle pas du mot qui est devenu en anglais *wood*, « bois », et qu'il avait signalé comme d'origine celtique dans ses très instructives *Études sur le droit celtique. Le Senchus mor*, Paris, 1881, p. 53.

Il ne mentionne pas non plus l'allemand *brücke*, « pont », gaulois *briva*, etc.

Mais ces mots ne pourraient que faire nombre, et d'ailleurs leur maintien en germain pourrait être, à la rigueur, attribué à l'influence du vocabulaire celtique, sans qu'il y ait eu nécessairement un véritable emprunt ; nous avons vu que dans certains cas l'accord particulier des deux langues se borne à la signification de certains mots qu'elles ne se sont pas empruntés.

Seulement il eût été bon de ne pas omettre ceux des vocables celto-germaniques dont la forme indique clairement l'histoire, par exemple le gothique *kêlikn*, « une tour », qui vient, sans aucun doute possible, du gaulois *celicnon* (même racine que le latin *columna*) ; de là probablement l'allemand *kirche*, « église » ; voyez Gaidoz, *Revue celtique*, VI, 493-495.

Les recherches érudites de M. d'Arbois de Jubainville ont jeté une vive lumière sur ce passé glorieux de notre race ; l'autorité d'un si haut exemple montrera, mieux que toutes les réflexions, combien il est utile de ne pas séparer l'histoire des peuples celtiques de l'étude approfondie de leurs langues.

Emile ERNAULT.

Les problèmes de la Morale contemporaine.

Les Principes de la Morale, par Em. BEAUSSIRE ; Paris, Félix Alcan. — *Critique des systèmes de Morale contemporains*, par Alf. FOUILLÉE ; Paris, Germ. Baillière. — *L'idée de responsabilité*, par LÉVY-BRUHL ; Paris, Hachette. — *Esquisse d'une Morale sans obligation ni sanction*, par M. GUYAU ; Paris, Félix Alcan.

La morale spiritualiste traverse en ce moment une crise dont nous ne devons pas méconnaître la gravité. Ses principes fondamentaux sont attaqués ; on n'accorde plus à sa méthode traditionnelle aucune valeur scientifique. Quand elle nous invite à regarder en nous-même et prétend

Digitized by Google

démontrer, à l'aide du seul témoignage de la conscience, la liberté, le devoir, la responsabilité, la sanction morale, tous les dogmes en un mot sur lesquels elle s'appuie et d'où elle tire sa force, on lui reproche de se repaître d'illusions et de prendre les ombres pour des réalités. Ces antiques notions sont reléguées dans le domaine de la foi et du sentiment. Ce sont là, dit-on, de pieuses croyances qui, en dehors de l'esprit humain, ne répondent à rien et ne reposent sur rien ; des préjugés, destinés à disparaître dans un avenir prochain devant les progrès de la réflexion et de la science. « On a écrit jadis des pages émouvantes pour montrer comment les dogmes religieux finissent ; on pourrait en écrire aujourd'hui de plus émouvantes encore sur une question bien plus vitale : comment les dogmes moraux finissent. Le devoir même, sous la forme suprême de l'impératif catégorique, ne serait-il pas un dernier dogme, fondement caché de tous les autres, qui s'ébranle après que tout ce qu'il soutenait s'est écroulé ? »

Les lignes que nous venons de citer sont extraites d'un récent ouvrage de M. Fouillée, qui a pour titre : *Critique des systèmes de morale contemporains*. L'auteur expose d'abord, avec une clarté et une précision que pourraient lui envier leurs propres défenseurs, les systèmes qu'il veut apprécier ; il en signale ensuite les lacunes, les erreurs, les contradictions : mais qu'il expose ou qu'il critique, on est forcé d'admirer le merveilleux talent de l'écrivain, la justesse pénétrante de sa critique et la subtilité de son argumentation. L'étude approfondie que M. Fouillée consacre à la morale spiritualiste, — la seule dont nous nous occupions dans cet article, — ne tend à rien moins qu'à ruiner cette morale par la base, puisqu'il lui enlève le libre arbitre et l'obligation. Un jeune philosophe, M. Levy-Bruhl, dans une thèse très remarquée et fort intéressante, applique les mêmes procédés d'analyse à la notion de responsabilité et aboutit à cette conclusion, qu'il nous est impossible de former une notion positive de responsabilité morale et que l'idée que nous nous en faisons est vide de tout contenu. Enfin un écrivain bien connu par ses études magistrales sur la morale d'Épicure et la morale anglaise contemporaine, M. Guyau, prend à partie l'obligation et la sanction, et pense qu'il y aurait tout intérêt à éliminer de la morale ces éléments regardés à tort comme essentiels. L'auteur voudrait, à côté de la morale vulgaire, qui est composée de *choses qu'on préjuge*, établir une morale scientifique, uniquement fondée sur les choses que l'on voit. Et il nous trace le plan de cette morale telle qu'il la conçoit, de « la maisonnette qu'il veut construire au pied de la tour de Babel » ; mais il n'ouvre la porte de sa maisonnette ni à l'obligation, ni à la sanction.

Toutefois, les défenseurs ne manquent pas à cette morale qu'on voudrait ainsi démolir pièce à pièce, et les critiques dirigées contre elle ne sont pas restées sans réponse. Un philosophe, qui se dit « invariablement attaché aux doctrines spiritualistes, même après les objections

Digitized by Google

accumulées contre elles », M. Beaussire, vient de publier, sur les *Principes de la Morale*, un ouvrage important, destiné à raffermir les bases de cette loi du devoir, qui comprend non-seulement la libre volonté et l'obligation, mais encore « l'idéal divin, la foi dans une bonté et une justice infinies et les légitimes espérances d'une vie immortelle ». Ce livre longuement médité, et dont la première rédaction remonte à l'année 1855, nous représente assez bien la *pars informans*, après la *pars destruens*, dont nous avons parlé plus haut. Quelle conclusion devons-nous tirer de ces débats ? Ont-ils produit quelque résultat dont nous puissions faire notre profit ? La morale spiritualiste qui tient une si grande place dans l'enseignement actuel de la philosophie en France, a-t-elle été ébranlée par les attaques dirigées contre elle ? C'est ce que nous voudrions examiner dans cette étude dont nous emprunterons les éléments aux auteurs cités en tête de cet article. Prenons successivement les points sur lesquels a porté la discussion et comparons l'attaque à la défense.

I

L'inévitable question du libre arbitre se présente au début de toute discussion sur la morale. Il semble que tout espoir d'arriver à une solution doive être abandonné, quand on voit chacun des deux partis maintenir ses assertions et opposer une fin de non-recevoir aux arguments de son adversaire. D'une part en effet, on fait appel au témoignage de la conscience, on constate que l'homme a le sentiment intime, invincible, d'être une force libre, et qu'il ne peut pas plus douter de sa liberté que de son existence. D'autre part, les déterministes refusent d'admettre le témoignage de la conscience et ne voient qu'une illusion naïve au fond de notre croyance au libre arbitre. La discussion tourne dans un cercle d'où il semble qu'elle ne puisse pas sortir.

On aurait tort cependant de ne pas lire le livre de M. Fouillée, sous prétexte qu'il ne peut rien nous apprendre et que nous connaissons à l'avance tous les arguments dont il va se servir. M. Fouillée n'est pas homme à se renfermer dans des banalités et à laisser une question au point où il l'a prise. Avec les ressources inépuisables de sa dialectique, il a renouvelé au contraire et rendu presque originale l'antique thèse du déterminisme contre la liberté. Suivons-le dans son argumentation et comptons avec lui, nous qui prétendons être libres, les tyrans dont nous subissons le joug.

1. Le premier de ces tyrans, c'est la nature même de chaque homme, dont il n'est pas le maître, parce qu'il n'en est pas l'auteur. Cette nature, qui est lui-même, qui sera le principe de ses actions, il l'a reçue toute faite d'une cause étrangère. Il ne la connaît même pas ; malgré les soins qu'il apporte à s'étudier lui-même, sa conscience n'éclaire qu'une faible

Digitized by Google

partie de son être, dont les profondeurs lui échappent. Or, s'il y a en moi, dit M. Fouillée, une nature toute faite que j'ai reçue, une existence dont je ne suis pas la cause, il y a par cela même en moi un fond déterminé, nécessité, impénétrable à ma conscience. Dès lors je pourrai toujours me demander si mes actions ne viennent pas de ce fond inconscient et si je ne suis pas, comme dit Plotin, « esclave de mon essence (1) ».

M. Lévy insiste plus longuement que ne le fait M. Fouillée sur cette partie fatale et mystérieuse de notre nature. Nous n'avons pas le droit, dit-il, de parler de notre *moi* comme s'il nous appartenait tout entier. Il y a au moins une partie de ce *moi* qui n'est que le prolongement de la race et qui tombe sous le coup de la fatalité héréditaire. La manière d'être et les habitudes de générations innombrables sommeillent en chacun de nous. Ce qui est penchant irrésistible, chez la victime de l'hérédité, résulte le plus souvent des actions de ses ascendants et de modifications lentement accumulées dans la série des siècles qui ont précédé.

Notre vie n'est qu'un moment jeté entre deux éternités. Cependant les hommes sont ainsi faits que l'éternité à venir les occupe seule, et qu'ils ne songent guère à l'éternité qui a précédé. Ils s'ingénient à prouver que par une juste conséquence leur état dans l'éternité future sera déterminé par leur conduite dans le temps présent; et ils n'ont pas l'idée que cet état présent a pu, lui aussi, être déterminé par toute l'éternité passée (2).

On peut faire intervenir dans la question le dogme du péché originel; car les théologiens donnent ici la main aux disciples de Darwin et de Herbert Spencer. La doctrine de la chute primitive, dit un théologien cité par M. Lévy, nous met en présence « non d'une foule d'individus » isolés, libres, indépendants, mais en présence d'Adam et du prolon- » gement de son *moi* dans l'humanité... Les individus sont comme les » membres de cet homme gigantesque, de cet homme-humanité; ils » partagent la faute et la punition, de même que lors de l'exécution d'un » criminel, tous les membres périssent avec la tête ».

Que résulte-t-il de cette solidarité mystérieuse? C'est que « dans » l'individu concret deux *moi* se trouvent toujours en présence : un » *moi* charnel asservi au péché et un *moi* spirituel, ayant la volonté et » la faculté de faire le bien. Ces deux facteurs sont mystérieusement » combinés dans l'unité de la conscience personnelle (3) ».

Mais qui déterminera l'influence respective et la proportion de ces deux éléments qui se confondent dans l'unité de la conscience personnelle ?

On dit bien que l'une de ces parties de notre *moi* peut se tourner contre l'autre, qu'elles doivent même entrer en lutte et que la volonté

(1) Fouillée, *Critique des systèmes de morale contemporains*, page 287.
(2) Lévy-Bruhl, *L'Idée de personnalité*, page 102.
(3) id. page 168 et 169.

Digitized by Google

triomphe souvent des dispositions naturelles. Mais on ne songe pas que cette lutte des *deux hommes qui sont en nous* n'est possible que grâce à notre caractère et que dans ce caractère même entre un facteur constant, inséparable des autres et incalculable (1). La volonté, l'énergie individuelle dépendent en grande partie de la richesse du sang, de la conformation du cerveau, des *prédéterminations* de tout genre que nous apportons en naissant, en un mot de notre constitution physique et morale.

2. De la considération de notre nature passons maintenant à l'examen des causes extérieures qui nous enveloppent de toute part. Nous ne ferons que citer le climat, le régime, la société, la famille, l'éducation, qui nous façonnent et nous pétrissent comme une molle argile, sans que nous ayons le sentiment de l'action que nous subissons. La liberté peut-elle vivre et fleurir à l'ombre de cette servitude qui s'étend sur toute notre vie? Pour avoir le droit de le soutenir, il faudrait avoir mesuré l'action de toutes les causes étrangères qui agissent sur l'homme, et pouvoir montrer un *reste* inexplicable par elles, conséquemment *attribuable au moi seul*. Il faudrait avoir résolu le problème suivant : Etant donnés tous les mouvements et toutes les forces de l'univers, en calculer l'action et montrer que telle décision de la volonté ne peut résulter de cette action. — Ce n'est rien moins que la science absolue qui pourrait résoudre un tel problème (2). On répond à cela en invoquant le témoignage de la conscience et on dit : Je sens, je vois clairement qu'aucune cause étrangère n'influe sur ma décision, cela me suffit. Mais il faudrait savoir si ma conscience est bien informée et si, parmi toutes les causes qui exercent sur moi leur empire, aucune ne lui échappe. Spinoza avait tort sans doute de dire d'une façon absolue que c'est l'ignorance des causes de nos actions qui nous donne l'idée de notre liberté. Nous connaissons en effet *certains* motifs de nos actes ; nous les comparons, nous les pesons au grand jour de la conscience claire, de la conscience superficielle, mais nous ne savons pas si la détermination finale n'est pas dictée par une influence inconnue Nous ne pouvons dire en un mot si la prétendue *conscience de notre indépendance* n'est pas *l'inconscience de notre dépendance* (3).

Les expériences récentes de somnambulisme provoqué prêtent une force singulière à l'argumentation de M. Fouillée. On donne un ordre à une personne endormie ; réveillée, elle a oublié cet ordre, et pourtant elle l'exécute, tout en croyant agir librement. « Je dis à A... endormie : » vous viendrez dans dix jours, lundi, à telle heure. Elle arrive au jour

(1) Lévy-Bruhl, page 116.

(2) Fouillée, page 285.

(3) Fouillée, *Critique des systèmes de morale contemporains*, page 285. — *Revue philosophique de juin 1883*, page 591.

Digitized by Google

» et à l'heure dite, sans savoir pourquoi, donnant pour raison de sa visite » qu'elle ne m'avait pas vue depuis longtemps.... Aussi, A... a oublié que » je lui ai dit de venir lundi. D'autre part, le souvenir que je lui ai dit de » venir lundi persiste à l'état inconscient, et elle vient. Cependant elle » cherche la raison qui l'a fait venir, et elle trouve tel ou tel motif plus » ou moins futile... Elle ne connaît pas la vraie cause qui, pour son » intelligence consciente, reste obscure, inconnue. Elle invente alors » d'autres raisons qui lui semblent plus ou moins plausibles (1). »

Après avoir rapporté ce fait, le Dr Richet ajoute : « Je croirais volon- » tiers que chez nous, à l'état normal, il en est souvent de même. Pour » déterminer nos actes, beaucoup de motifs inconnus de nous-mêmes » sont tout-puissants. »

3. Il faut maintenant considérer en elle-même cette liberté tant discutée et qu'on a appelée avec raison la *vexata quæstio* de la philosophie. La liberté, c'est précisément ce *reste*, qui subsiste après que toutes les causes étrangères ont épuisé leur action ; c'est la puissance des contraires, le pouvoir de commencer un acte, une spontanéité créatrice produisant *ex nihilo*, avec la pleine conscience de son indépendance, des déterminations volontaires. Mais ce pouvoir, unique et sans exemple en ce monde, de rompre ainsi la chaîne des causes et de poser un commencement absolu, devons-nous le regarder comme une force désordonnée et fantasque se suffisant à elle-même, agissant d'après le caprice du moment, indépendante de tout motif, ou comme une puissance réfléchie, liée à un certain nombre d'idées et de sentiments? Sauf les défenseurs peu nombreux de la liberté d'indifférence, tout le monde reconnaît que l'homme ne prend pas sans motif une détermination *volontaire et intentionnelle ;* sur ce point, il ne saurait y avoir de difficulté. Kant prétend même que s'il nous était possible de pénétrer l'âme d'un homme assez profondément pour connaître les mobiles même les plus légers qui peuvent la déterminer, et de tenir compte en même temps de toutes les occasions qui peuvent agir sur elle, nous pourrions calculer la conduite future de cet homme avec autant de certitude qu'une éclipse de lune ou de soleil. Mais l'école spiritualiste affirme que le libre arbitre peut très bien se concilier avec l'influence des motifs, attendu que ces motifs nous appartiennent et font en quelque sorte partie de nous-mêmes. « Les motifs qui me déterminent sont *mes* motifs. En leur obéissant, c'est à moi que j'obéis, et la liberté consiste précisément à ne dépendre que de soi (2). » Cette explication ingénieuse ne trouve pas grâce devant M. Fouillée qui lui reproche de reposer sur une équivoque. Mes motifs, dit-il, peuvent être *miens*, parce que je les subis ou parce que je les fais. Si je les subis, il n'y a pas de liberté ; si je les

(1) Ch. Richet, *L'homme et l'intelligence*, p. 255.

(2) M. Dreyfus, cité par M. Ravaisson, *Rapport sur la Philosophie au XIXe siècle*, p. 323.

Digitized by Google

fais, comment s'opère cette création de nos idées, qui se trouve substituée à la création de nos actes et qui est encore plus inexplicable? Notre volonté ne se décide pas à *vide* sans doute, quand nous forgeons ainsi de toutes pièces des motifs qui ne sont pas amenés par le développement de la pensée ; elle agit d'après des motifs qui dépendent eux-mêmes d'autres motifs et ainsi de suite. Dans cette régression à l'infini, où fixerons-nous le point d'arrêt, où marquerons-nous la place de la liberté ? Et d'ailleurs prétendre que la volonté produit les motifs et que les motifs produisent la volonté, n'est-ce pas rouler dans un cercle vicieux (1)? Ainsi, dans quelque position que se retranche la morale spiritualiste, elle est poursuivie impitoyablement par ses adversaires.

V. ARREN.

(*La suite au prochain numéro.*)

VARIÉTÉ

TUNIS & CARTHAGE

NOTES DE VOYAGE

31 Août 1885

Il fait encore nuit. Le bruit de la machine a cessé. Nous sommes à l'ancre devant la Goulette, mais à plus d'un kilomètre de terre, le port n'étant accessible qu'aux bâtiments d'un faible tirant d'eau. Couvert de nuages sombres qui ne tardent pas à se résoudre en une pluie chaude, le ciel est sillonné de grands éclairs, à la lueur desquels on entrevoit çà et là quelques détails de la côte africaine. Le jour vient peu à peu ; les passagers ne tardent pas à envahir le pont, la plupart somnolents et encore ahuris par le mal de mer. Beaucoup de visages nouveaux, car c'est à l'arrivée seulement que se produit à la lumière la foule des malheureux qui n'ont pu quitter leur couchette pendant la traversée. Le grand panneau est ouvert, et le treuil à vapeur en extrait incessamment des montagnes de colis, où chacun cherche à reconnaître son bien : spectacle toujours amusant pour moi, qui n'ai jamais pour bagage qu'une petite valise portée à la main. Il fait grand jour maintenant ; la pluie a cessé, le soleil levant illumine vivement à notre droite les hauteurs de Carthage, et dans le lointain, sous un ciel encore nébuleux, apparaissent pendant quelques éclaircies les maisons de Tunis la blanche, étalées sur une faible pente du côté de la mer. On dirait une immense carrière de marbre. Le major S., mon excellent compagnon de voyage, me fait monter avec lui dans

(1) Fouillée, p. 290.

Digitized by Google

le chaland de l'État, et bientôt nous mettons pied à terre à la Goulette. Pendant qu'il veille à ses colis, un grand nègre prend ma valise, que la douane, ici fort bénigne, se borne à me faire ouvrir sans y regarder, et nous nous dirigeons vers le chemin de fer, en longeant le canal qui fait communiquer le lac de Tunis avec la mer. On laisse à gauche la forteresse et les casernes, reliées à la ville par un pont tournant, et à droite, une batterie d'énormes canons démodés, qui feraient sans doute plus de bruit que d'effet s'ils se trouvaient aux prises avec nos engins perfectionnés.

La ville toute moderne de la Goulette ne se compose guère que d'une rue très large plantée d'arbres et bordée de maisons basses à terrasses. Elle est surtout peuplée d'Italiens et de Juifs. Les premiers indigènes en vue sont de malheureux galériens attachés deux à deux à la cheville par de vieilles chaînes aux anneaux énormes. Ils sont occupés à balayer les rues. L'un deux me tend une main dans laquelle je dépose quelques sous; après quoi, ayant mis son butin en sûreté dans quelque pli de ses haillons, il m'adresse le salut arabe, en portant la main à son front, à sa bouche et à sa poitrine, ce qui veut dire : ma pensée, ma parole, mon cœur sont à toi. Médiocrement flatté du cadeau, je me hâte du côté du chemin de fer, où, selon ma coutume, j'arrive beaucoup trop tôt Cela me donne le temps de prendre au buffet une légère collation, qui m'est cruellement disputée par les mouches, plus petites, mais infiniment plus acharnées et plus audacieuses que chez nous. La foule se presse autour des guichets. Elle se compose surtout de Juifs des deux sexes : les hommes vêtus à peu près comme les indigènes, quand ils ne le sont pas comme les Européens ; les femmes ayant pour costume un caleçon collant en bas, bouffant en haut, chemise ou camisole plus ou moins ornée de broderies, jaquette ouverte descendant jusqu'aux hanches et ressemblant à une blouse fendue sur le devant; le tout en une fine étoffe blanche. La coiffure est une sorte de calotte terminée par une petite corne noire. Elles portent quantité d'anneaux et de bracelets, et se teignent les ongles en rouge avec du henné, ce qui est d'autant plus laid que ces dames ont généralement les ongles courts et écrasés. Ce sont d'ailleurs de plantureuses personnes, chargées de graisse à l'excès ; elles traînent après elles et portent dans leurs bras des nichées de petits enfants, charmants pour la plupart, comme aussi les petits Arabes, mais qui deviennent suffisamment laids en prenant de l'âge. A en juger d'après les apparences, les sources où s'alimentent ces bébés ne doivent pas s'épuiser facilement. O caprices de la mode ! celle du jour consiste à exhiber une chaussure tellement courte, que le talon entier déborde en arrière, n'appuyant sur rien ; et c'est vraiment pitié de voir les élégants Juifs et indigènes, drapés dans leurs pittoresques costumes, marcher en traînant les jambes, avec la constante préoccupation de ne pas laisser échapper leurs souliers éculés.

Digitized by Google

Le major ne tarde pas à me rejoindre, et dirige mes premiers pas dans un milieu si nouveau pour moi. Si jamais ces lignes viennent à tomber sous ses yeux, qu'il y trouve l'expression de ma gratitude pour les bons offices qu'il n'a cessé de me rendre. Le sifflet annonce l'arrivée de notre train. Il en sort tout un monde de dévots et de pèlerins, qui vont s'embarquer pour une destination à nous inconnue. Ils se bousculent à qui mieux mieux, et se précipitent à grand bruit vers les issues. Impossible de dépeindre la variété des types et des costumes : c'est comme un éblouissement, et cela ne dure qu'un instant. Tous ces hommes portent de grands drapeaux enroulés autour d'une hampe peinte de bandes multicolores, de grands bâtons et les ustensiles de culte les plus divers : lampes et encensoirs à chaînes de cuivre, énormes tambours de basque, flûtes, rebecs, petites cornemuses ou quelque chose d'analogue. Cela doit faire de jolie musique ! Au milieu des Juifs et des Juives nous prenons place dans une de ces voitures largement ouvertes de la Compagnie Rubattino ; le convoi s'ébranle vers Tunis, où l'on arrive au bout d'une demi-heure ; un fiacre me conduit au Grand-Hôtel, où je prends gîte.

Mais quelques détails topographiques ne seront pas ici déplacés.

Peuplée de plus de cent mille habitants, la ville de Tunis est sans doute, après le Caire et Alexandrie, la plus considérable de l'Afrique. Située près du fond du golfe de même nom, elle occupe un isthme un peu montueux entre la Sebka-Seldjoum, lagune salée qui la touche presque au sud-est, et le Bahira, ou lac de Tunis, autre étang salé qui la sépare de la mer. On a vu que ce dernier, dont la profondeur excède rarement 50 centimètres, communique avec le dehors par le canal de la Goulette; un chenal balisé creusé à son milieu permet aux petites embarcations d'arriver jusqu'à Tunis. Les Arabes disent que la ville a la forme d'un burnous étendu sur le terrain, et ils n'ont pas absolument tort, car elle est plus longue que large et un peu échancrée, puis arrondie à l'extrémité sud, où ils placent le capuchon. Constantine aussi a la forme d'un burnous, quoique le périmètre en soit tout à fait différent ; mais il ne faut pas y regarder de si près. Du nord au sud la longueur de Tunis est de 2 kilomètres et demi, et sa plus grande largeur, de l'est à l'ouest, de 1600 mètres, ce qui représente une superficie d'environ 3 kilomètres carrés. Autrefois défendue par une muraille crénelée flanquée de tours, dont une notable portion a disparu du côté du Bahira, la ville se divise en trois quartiers distincts : au nord le faubourg Bab-es-Souïka ; au sud le faubourg Bab-el-Djésira ; entre les deux la cité proprement dite ou Médina, qui était aussi entourée d'une enceinte particulière, aujourd'hui démolie presque partout, et remplacée par une sorte de boulevard circulaire, horriblement poudreux ou boueux suivant la saison. Ce qui précède concerne la ville arabe ; mais il y a en plus le quartier franc, édifié presque au niveau de la mer sur un terrain horizontal, et traversé à son milieu, de l'ouest à l'est, par un magnifique boulevard planté de grands

Digitized by Google

arbres et de superbes dattiers C'est l'avenue de la Marine. La ville européenne consiste d'ailleurs en larges voies rectilignes qui se garnissent rapidement de belles constructions. Au nord de l'avenue et à proximité de la gare Rubattino habitent surtout les Maltais et les Italiens ; au sud habitent surtout les Français. Il y a, de ce côté, de vastes quartiers en partie bâtis, des places spacieuses, dont quelques-unes encore à l'état de tracé, notamment devant la gare franco-algérienne, un fort grand marché couvert avec cour intérieure et beaucoup d'établissements de banque et de commerce. L'espace ne manque pas ; de toutes parts s'élèvent des maisons nouvelles, et dans peu d'années la Tunis moderne pourra rivaliser avec nos cités les plus élégantes.

A peine installé (ce qui est bientôt fait), j'ai hâte de courir la ville. L'orage s'est dissipé, laissant après lui une chaleur humide extrêmement lourde, et une boue abominable qui ne tarde pas à se convertir en poussière sous les rayons d'un soleil autrement ardent que le nôtre. Comme il est naturel, c'est le vieux Tunis qui m'attire tout d'abord. On y accède par une porte monumentale couverte d'inscriptions arabes, et située à l'est de la ville, et à l'origine de l'avenue de la Marine. Elle s'ouvre sur une place étroite déjà bordée de maisons européennes avec magasins et restaurants ; puis se présentent à droite et à gauche deux rues montantes par où l'on pénètre dans l'inextricable labyrinthe des ruelles, carrefours et culs-de-sac dont se compose la cité du centre Ici se pressent les boutiques et les ateliers. Quelquefois garnies de trottoirs fort étroits, les rues principales sont pavées en blocs calcaires grossièrement équarris, et, dans le milieu, une rigole peu profonde laisse écouler l'eau des averses. Mais les quartiers périphériques, ce qui veut dire la plus grande partie de la ville, n'ont pour pavé que la terre nue ; aussi deviennent-ils à peu près impraticables en hiver. On n'y trouve plus que les maisons mauresques, toujours avec terrasses ; elles ne montrent, du côté de la rue, que leurs grandes murailles blanches percées de rares ouvertures protégées par de solides grilles de fer, à mailles extrêmement serrées. Une porte basse en ogive, ornée de gros clous qui dessinent des fleurs et des arabesques, et souvent encadrée de montants sculptés, donne accès dans l'intérieur. Par cette porte ouverte on aperçoit, ou bien une cour quadrangulaire, ou bien un corridor pavé en mosaïque aboutissant à un escalier de marbre bordé de plaques de faïence. Au dedans c'est encore la maison antique : cour centrale avec arbustes et jet d'eau, entourée de galeries sur élégantes colonnettes ; chambres et appartements disposés des quatre côtés de cette cour, sur laquelle ils prennent jour ; pour meubles, des nattes sur le parquet et des divans contre les murs. Ces habitations des riches propriétaires maures et des gros négociants juifs sont beaucoup plus grandes et paraissent infiniment plus luxueuses que celles de leurs congénères algériens, et la solitude des quartiers qu'elles occupent contraste avec l'animation du reste de la ville.

Digitized by Google

Il y a, en effet, grand mouvement et grande circulation dans les rues marchandes et aux abords de l'avenue de la Marine. La population est extrêmement mêlée. En quelques instants on peut observer toutes les nuances de la coloration humaine, depuis le blanc pâle et chlorotique de certains enfants d'Israël à la chevelure rousse, jusqu'au noir de cirage des nègres du Soudan. Les mendiants pullulent, ainsi que les portefaix et autres pauvres diables dont la nudité est à peine couverte par des haillons sordides ou par une grosse toile d'emballage. Contrastant vivement avec ces misères circulent les élégants à la mode du jour, c'est-à-dire chaussés trop court, et superbement drapés dans leurs vêtements blancs ou multicolores en fine étoffe lustrée. Ainsi que la plupart des étrangers, ils tiennent à la main l'éventail mauresque, lequel ressemble à une girouette. D'énormes Juives, aux genoux cagneux, se débattent avec leur marmaille. De loin en loin une femme arabe traverse timidement la foule, empaquetée dans une sorte de linceul blanc tout d'une venue, et gracieuse comme un sac ambulant. Le petit voile noir transversal qui couvre le visage ne laisse apercevoir que les yeux. A distance on prendrait ces dames pour des négresses ; de près, ce voile ne cache rien de bien séduisant, la plupart ayant depuis longtemps dépassé l'âge de la maturité. Ajouter, pour compléter le tableau, les employés et les soldats du Bey, dans leur sombre et disgracieux uniforme européen, les officiers et les troupiers français, les ordonnances à cheval, les Juifs et les Maltais au costume hybride, mi-arabe, mi-européen, enfin les Français et les Françaises, les Italiens et les Italiennes, habillés comme tout le monde. Le contraste est grand entre nos vêtements étriqués et la tenue orientale, si ample et si élégante. Quelque misérables qu'ils puissent être, tous ces hommes, largement drapés à la manière antique, ont une allure infiniment plus fière et plus noble que nous autres malheureux civilisés. On souffre de voir nos femmes sanglées dans leurs corsets quand on voudrait s'alléger au possible, et l'on comprend que beaucoup d'étrangers adoptent le costume indigène.

Après déjeûner je vais rejoindre S. au Cercle des officiers, où il m'avait donné rendez-vous. C'est un établissement fort bien tenu, installé au rez-de-chaussée et sous les arcades du café français, dans la grande avenue, et presque en face de l'hôtel. Ces messieurs s'entretiennent encore des chaleurs excessives des semaines précédentes. Pendant près de deux mois le thermomètre a dépassé ou avoisiné 40 degrés ; il s'est élevé une fois à 47 degrés sous les arcades mêmes où nous cherchons la fraîcheur. Il y eut beaucoup de morts par insolation, car de pareilles températures sont insolites sur le littoral, et ne surviennent que trois ou quatre fois par siècle, comme chez nous les grands hivers. C'est peut-être ici qu'elles ont atteint leur maximum ; on s'en plaignait moins à Alger, et à Oran on n'avait rien observé d'extraordinaire.

Mais l'ordonnance du major m'apporte une carte du consulat donnant

Digitized by Google

autorisation de visiter le palais du Bardo, et fait avancer une voiture où je prends place avec le capitaine L., un de nos compagnons de traversée. On laisse à gauche la porte monumentale, on remonte la rue des Maltais, qui occupe l'emplacement des anciens remparts de l'est, et l'on sort par la porte Bab-es-Sadoun ou du nord-ouest. La route est bordée d'arbres et assez bien entretenue. Après avoir traversé des cultures maraîchères entourées de grandes haies d'agaves et de cactus, elle franchit les arceaux fort élevés d'un tronçon de l'aqueduc d'Hadrien, et se continue au milieu des terrains vagues et des champs dépouillés de leurs récoltes. La campagne s'étend à perte de vue, blanchâtre, aride et presque plane ; cependant de belles perspectives se découvrent au sud, car on domine le lac de Seldjoum et la vallée de la Miliana, limitée par de pittoresques collines, et à l'extrême horizon surgit la masse abrupte et imposante du Djébel-Zaghouan, d'un azur admirable. Situé à 2 kilomètres au nord-ouest de Tunis, le Bardo s'élève au milieu d'une plaine nue ou couverte de friches et de broussailles. Les abords immédiats du palais sont encombrés d'immondices, et remplis de fondrières transformées en bourbiers par la pluie du matin. Du dehors il ne paye pas de mine : sans architecture aucune, il se présente comme une sorte de forteresse dégradée, avec fossés, tours et vieux canons rouillés. Depuis qu'il ne sert plus de résidence on a cessé de l'entretenir ; d'ailleurs il a été construit avec tant de négligence, que si l'on n'y met ordre, il ne tardera pas à tomber en ruines. L'entrée donne accès dans une longue allée latérale bordée de misérables boutiques de la forme et de la grandeur des cages de nos ménageries, où sont accroupis de pauvres hères qui attendent l'acheteur avec l'apathie orientale. Un passage voûté fort obscur débouche dans une sorte de grand préau entouré de murailles blanches, avec quelques fenêtres grillées ; un second passage conduit à un bel escalier et à une magnifique cour de marbre, avec colonnettes et arcades merveilleusement fouillées, ressemblant à une dentelle blanche. C'est certainement la partie la plus remarquable du palais. Le reste se compose de pièces de toutes dimensions, situées à tous les niveaux, communiquant par des couloirs et des escaliers innombrables, la plupart garnis de plaques de faïence. Cependant la salle du trône mérite une mention spéciale. Elle est fort grande, fort ornée et assez bien meublée à l'européenne ; mais les décorations, aux couleurs vives et criardes, trahissent une absence de goût qui se remarque encore mieux dans le choix des tableaux supendus aux murailles. On y voit les portraits en pied de la plupart des souverains de l'Europe depuis la Restauration, quelques bonnes toiles, mais un nombre infiniment plus grand de véritables croûtes, et les petits intervalles entre les cadres sont occupés par de méchantes lithographies. Même incohérence dans l'ameublement, les objets les plus élégants se trouvant à côté des plus vulgaires : partout des pendules, des baromètres, des anéroïdes, des thermomètres qui s'accordent à peu près pour marquer

Digitized by Google

28 degrés ; partout aussi les parquets gauchis, les murs fendus et éraillés, le papier de tenture décollé et pendant. Tout près de là, nous allons visiter le palais également abandonné où logeaient les femmes du Bey. Il est entouré d'un fort beau jardin, avec grands arbres, bambous et dattiers. Cette fois l'ameublement a bien le cachet oriental ; il consiste surtout en larges divans installés le long des murs, et en lits très bas, de dimensions énormes, occupant des alcôves également très basses, et absolument tapissées de glaces et de verreries. Abondent également les pendules et les thermomètres.

Au retour, nous avons hâte de pénétrer dans le labyrinthe du vieux Tunis. Notre fil d'Ariane est un jeune Hébreu du nom de Félix, garçon fort intelligent, qui nous sert de truchement, et qui fut ensuite le compagnon habituel de mes excursions. Il nous conduit aux souks ou bazars, formant comme une petite ville dans la grande, et fermés la nuit par des portes massives. C'est un dédale de rues étroites et montueuses, horriblement pavées, assez souvent couvertes en poutres ou en planches noircies, dont les interstices laissent filtrer les chauds rayons du soleil, ou encore voûtées et avec colonnettes. Les boutiques et les ateliers se pressent et se confondent. Ce sont, le plus souvent, des réduits bas et étroits, remplis des marchandises les plus diverses, et tellement encombrés que leurs propriétaires trouvent à peine une place pour s'y loger. Ils attendent philosophiquement le client en fumant des cigarettes, sans solliciter le passant d'aucune manière. Tous les commerces, toutes les industries vivent fraternellement côte à côte. Un magasin de tapis ou de soieries touche l'échoppe d'un fruitier, incessamment occupé à chasser les mouches qui dévorent ses figues et ses raisins ; plus loin, un notaire à barbe blanche, gravement assis à la manière des tailleurs, rédige un acte en écrivant de droite à gauche avec un éclat de roseau pointu ; son voisin immédiat est un gargottier, dont le fourneau exhale sous le nez des passants d'affreuses odeurs de graisse brûlée ; vient après une boutique de parfums et d'huile de rose, puis une niche où se tient un changeur derrière des piles de gros sous, et ainsi de suite. Des rues entières sont occupées par une même industrie : il y a, par exemple, le quartier des cordonniers, celui des tailleurs, des brodeurs, des mégissiers, des selliers, des forgerons, des armuriers, des orfèvres. Tout ce monde travaille en plein air, dans des espaces fort exigus, et souvent un deuxième étage d'ouvriers est installé sur de grands rayons, près du plafond, quand la pièce a une hauteur suffisante. Avec des outils extrêmement simples, et en employant les procédés les plus primitifs ils exécutent des œuvres merveilleuses : on voit encore des forgerons plongés jusqu'à la ceinture dans un tonneau dont le bord arrive au niveau du sol, ayant devant eux une petite enclume, et à main droite un soufflet qui ne donne qu'un jet intermittent, et qui consiste en une outre de cuir sur laquelle ils pressent avec un bâton. Toujours en quête de monnaies romaines, je me fais

Digitized by Google

conduire dans plusieurs boutiques d'antiquités et de bric-à-brac, où je ne trouve guère que des pièces byzantines de l'atelier de Carthage, à peu près frustes, et à des prix exorbitants. Ici, comme en Russie, il faut tout d'abord rabattre moitié sur la demande, et ensuite commence la discussion. D'ailleurs le marchand s'empresse autour de l'acheteur, le fait asseoir, lui présente du café et des cigarettes, mais ce n'est qu'après de longues négociations que l'on parvient à s'entendre.

Nous passons devant la grande mosquée, dont on peut entrevoir les cours à arcades. Elle est enfouie au milieu des ateliers et des boutiques, en cela comparable à certaines églises de Venise dont on ne voit que la porte. Les Européens n'y sont point admis; et comme je gravissais les premières marches, ignorant l'interdiction, notre guide me tire vivement en arrière, en me faisant remarquer les murmures et les regards peu rassurants des fils du Prophète accroupis sur les degrés. D'ailleurs les mosquées se ressemblent toutes à l'intérieur. La pièce principale est une grande salle avec galeries et colonnettes, lampes innombrables suspendues à de longues chaînes et descendant au même niveau, quelquefois une fontaine à l'entrée; pour mobilier, des nattes sur le sol, puis, au milieu, une de ces grandes chaires carrées à plate-forme comme il y en a dans les synagogues. Les fidèles se déchaussent à l'entrée, mais, une fois leurs prières dites, ils ne gardent pas la tenue qu'on serait en droit d'attendre d'aussi scrupuleux observateurs de la loi: rien n'est plus ordinaire, à Alger et ailleurs, que d'en trouver un bon nombre dormant pêle-mêle étendus sur les nattes, ou encore accroupis le long des murs, et causant à haute voix de leurs affaires.

Nous finissons par gagner les quartiers extérieurs. Dans ces rues désertes et silencieuses on ne rencontre plus que de rares passants, qui se glissent le long des maisons, et disparaissent dans quelque porte aussitôt refermée. Il semble qu'on y respire plus à l'aise. Au moins peut-on découvrir de grands espaces de ciel bleu; le soleil d'Afrique éclaire vivement les murailles blanches, en produisant les plus vifs contrastes d'ombre et de lumière; de loin en loin les festons de la vigne escaladent les clôtures d'un jardin, et la tige svelte de quelque palmier s'élance par-dessus les terrasses, couronné de son gracieux panache. Pour l'étranger, ces quartiers bourgeois du nord sont un dédale aussi inextricable que celui des souks et des bazars, mais il y a un excellent moyen de se tirer d'affaire: c'est de descendre en suivant la pente du terrain; alors on aboutit infailliblement dans le voisinage de l'avenue de la Marine. C'est aussi là que nous finissons par arriver, après avoir assez longtemps suivi la rue des Maltais, déjà européenne dans sa partie basse. Tunis se transforme rapidement; il n'y a pas de temps à perdre si l'on veut retrouver encore la vieille cité mauresque.

Ici me quitte le capitaine, et je congédie notre guide, dont je n'ai plus besoin pour visiter le quartier franc. A son origine, l'avenue de la Marine

Digitized by Google

est bordée d'hôtels et de cafés aussi élégants et aussi bien tenus que ceux de nos grandes villes, et la plupart des maisons ont trois ou quatre étages. Elles ne sont pas déshonorées par ces toits arrondis et ces mansardes qui enlaidissent nos boulevards parisiens. Plus loin se présentent les bâtiments de l'administration française et de l'état-major, avec postes de zouaves et gendarmes, et, vis-à-vis, quelques cafés arabes ; plus loin encore, des terrains vagues et des masures, et cette superbe allée, dont la largeur est énorme, se termine misérablement aux baraques en planches, aux chantiers et aux magasins du port : *desinit in piscem.* A gauche, on aperçoit à peu de distance les bords marécageux du Bahira, coupés de fossés infects par où se déversent les immondices de la ville ; à droite, ce sont des jardins maraîchers défendus par de formidables murailles de cactus ou de grands roseaux, et remplis de ricins arborescents, de vignes, de figuiers, de bananiers et de dattiers, ces derniers cultivés comme arbres d'ornement, car ils ne mûrissent leurs fruits que dans le désert. Les autres rues sont assez animées, surtout du côté de la gare française, mais peu intéressantes à visiter en ce moment, car le grand marché vient de fermer, et les paysans attardés s'éloignent dans le sud, en poussant devant eux leurs chameaux et leurs bourricots.

A la tombée de la nuit s'allument les lampes fumeuses des cafés arabes, dans l'intérieur desquels des artistes indigènes exécutent leurs effroyables concerts avec des instruments non moins indigènes : fifres criards ressemblant à ceux des *pifferari* de la campagne romaine, rebecs à trois cordes raclés avec fureur et rendant un son de bois sec, tambours de basques énormes frappés à tour de bras. Impossible de rien noter de cette musique étrange, où il n'y a, le plus souvent, ni chant ni mélodie, et de l'harmonie encore moins, mais qui est exécutée avec un incroyable entrain ; à peine, çà et là, peut on saisir quelque motif à trois temps d'un boléro espagnol singulièrement défiguré. Étendus sur les nattes qui couvrent le sol, les consommateurs fument des cigarettes et jouent aux dames ou aux cartes ; celles-ci grossières, rugueuses, quelquefois pliées en long, et autrement marquées que les nôtres. Dans quelque coin, le patron compose ses mixtures devant un feu de charbons. On a vanté et déprécié outre mesure le café préparé à la manière arabe. La vérité est entre les deux. Comme on le sait, le marc reste mêlé au liquide, mais à l'état d'une poudre impalpable, qui se précipite peu à peu, et communique à la boisson un moëlleux fort apprécié des amateurs indigènes, et, selon moi, fort appréciable. Malheureusement la denrée est presque toujours de qualité inférieure, car on emploie surtout le café Rio.

Tunis n'est pas moins curieuse à visiter la nuit. Pendant que l'avenue de la Marine et ses abords brillent encore des feux du gaz, et que les amateurs achèvent leur partie de piquet ou de bézigue devant les cafés européens, la ville arabe est endormie dans le silence. Dans le quartier des souks, alors fermés, règne une obscurité profonde, et sous les

Digitized by Google

arcades, dans les encoignures ou plus simplement au pied des murailles, sont étendus des groupes pressés de pauvres diables, ayant pour couche la terre nue et pour plafond le ciel étoilé.

— Les jours suivants, mêmes promenades dans l'intérieur de la ville, ordinairement en compagnie de Félix. Quel que fût le point de départ, nous finissions toujours par aboutir aux souks, qui étaient mon grand centre d'attention. Parfois il nous arrivait de traverser un tribunal en plein air. Je n'exagère point. Sous les arcades d'un grand édifice, trois fonctionnaires du Bey, revêtus de leur tunique plissée, et tout simplement assis sur des chaises, interrogent et admonestent les plaignants, qui se tiennent debout devant eux, souvent dérangés par les passants et les bourricots. Ce sont des conciliateurs plutôt que des juges, et si le délit a quelque gravité, ils renvoient les inculpés devant une autre juridiction. Point de gendarme ni d'avocat; point de greffier non plus : les choses se passent en famille, comme au temps où le bon roi Louis rendait la justice sous un chêne.

Comme il n'y a aucun monument à Tunis, pas même les mosquées, et que l'accès de ces dernières est interdit aux étrangers, force était de nous rabattre sur les quartiers populeux, où je pouvais à loisir observer les types et les coutumes. Un des plus misérables est sans doute celui qui avoisine la Kasba, dans le haut de la cité. On y va en omnibus par le boulevard Bab-el-Djésira, qui commence à la porte monumentale, et contourne la ville au midi, sur l'emplacement des anciens remparts. Passablement large à son origine et plantée de beaux arbres, cette avenue se transforme bientôt en un chemin inégal et raboteux, assez fortement ascendant, qui aboutit à de petites places et à des terrains vagues où subsiste encore une partie de l'enceinte. Il n'y a plus ici que des masures basses et des échoppes en planches à moitié pourries, hantées par une population dont la misère et la saleté dépassent tout ce qu'on peut imaginer. Sur la terre nue ou sur des tapis en lambeaux sont étalés en vente les loques les plus hideuses, les rebuts les plus infimes, et, contre toute vraisemblance, cette marchandise trouve des amateurs. Cependant la misère est plus apparente que réelle. Habitués à se contenter de presque rien, ces hommes sont heureux à leur manière. Partout des visages gais, des éclats de rires, des conversations animées; partout aussi des restaurants et des concerts à leur usage. Comme les gueux de Béranger ils s'aiment entre eux, et souvent on les voit se promener deux à deux, en se tenant fraternellement par la main. Le bruit du tambour nous attire près d'un groupe de personnages couchés en cercle autour d'un improvisateur accroupi sur ses talons à côté d'un vieillard aveugle. L'air inspiré, et comme halluciné, il regarde fixement le ciel de ses yeux gris hagards, et débite son boniment d'une voix enrouée, et presque sans reprendre son haleine. A chaque instant revient un court refrain ou une invocation sur un ton plus haut : alors l'aveugle se met de la partie, et

Digitized by Google

un roulement sur le tambour de basque accompagne cet intermède. Les auditeurs paraissent y prendre un plaisir extrême, immobiles et attentifs comme jadis leurs prédécesseurs sur cette terre d'Afrique, aux récits du pieux Énée. Mon gamin assure que ces rhapsodes disent de fort bonnes choses.

Le marché du quartier franc recevait aussi mes visites. C'est là que vont s'approvisionner les ménagères européennes, la plupart accompagnées d'un nègre qui porte leurs acquisitions dans un énorme cabas en natte. On y trouve de tout : objets mobiliers, tapis, soieries, bijoux, parfumerie, épicerie, fruits et légumes, viande et poisson. La foule est grande, surtout dans la cour centrale, où stationnent les bourricots et les chameaux ; ces derniers accroupis, et faisant entendre, dès qu'on les touche, leur grondement rauque et prolongé. Ce sont d'ailleurs les plus inoffensifs des animaux ; ils vont parfaitement libres, et pendant un séjour de plusieurs semaines en Tunisie et en Algérie, je ne leur ai jamais vu ces brides et ces licous dont on les affuble dans nos publications illustrées. Un quartier spécial est réservé au marché de l'huile, hideux, suintant et mal odorant, comme d'ailleurs les hommes à moitié nus qui manient la marchandise, laquelle est renfermée dans des outres gluantes et crasseuses. On en met des charges énormes sur le dos de bourricots minuscules, dont la force est vraiment étonnante. Ces vaillants serviteurs sont également employés comme montures; ils accompagnent les caravanes, et souvent on les voit porter à califourchon sur leur croupe des individus beaucoup plus gros qu'eux.

J'allais quelquefois passer mes soirées au théâtre français et au théâtre italien. Celui-ci est une dépendance d'un grand café de l'avenue de la Marine; il consiste simplement en une vaste cour à ciel ouvert, garnie de chaises alignées. La scène est assez grande, et les décors ne laissent rien à désirer. Une fort bonne troupe y joue la comédie, et l'orchestre est plus que suffisant. Je voudrais pouvoir en dire autant du théâtre français. On y donnait la Mascotte. Également installé derrière un café de l'avenue, mais du côté français, ce théâtre n'est qu'une sorte de hangar couvert, entouré d'arbustes et de bananiers, qui sont d'un effet charmant à la lumière du gaz. C'est ici que jouait autrefois la troupe italienne, et qu'eut lieu la fameuse démonstration contre les officiers français qui faillit s'élever à la hauteur d'un évènement politique.

CH. CONTEJEAN.

(*La fin au prochain numéro.*)

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

HISTOIRE DU COLLÈGE DE SAINTES

Par F. XAMBEU

(Trepreau, Libraire-Éditeur, Saintes.)

On ne peut dire sans doute que les origines du collège de Saintes se perdent dans la nuit des temps. Mais sa fondation remonte cependant jusqu'en janvier 1571, et la carrière qu'il a fournie depuis cette époque a été assez intéressante, pour que M. Xambeu ait entrepris de la raconter en deux fascicules, que liront avec plaisir les amateurs d'histoire locale. Le premier de ces fascicules va de 1571 à 1797, le second de 1797 jusqu'à nos jours.

L'exposé de M. Xambeu est succinct : il ne donne que les détails essentiels sur les différentes Congrégations (Jésuites, Bénédictins de Saint-Maur), qui ont administré le Collège, mais chaque chapitre est accompagné de notes abondantes, de documents sûrs extraits soit des archives municipales, soit des archives de la Charente-Inférieure.

Les tableaux du personnel, du bureau d'administration, du nombre des élèves, des ressources du Collège, aux différentes époques, sont dressés avec soin.

L'intention de l'auteur est surtout de montrer la marche progressive de l'enseignement au collège de Saintes, et l'influence que cet enseignement a exercée sur la région. M. Xambeu donne des détails intéressants sur la méthode des Jésuites et sur les thèses que les Révérends Pères faisaient soutenir à leurs élèves devant les « Messieurs de l'Hostel-de-Ville ».

On lira aussi avec curiosité ce qu'il dit des professeurs savants et dévoués qui, après l'installation de l'École Centrale au collège, en 1797, prononçaient publiquement des discours patriotiques, les décadis et jours de fêtes, dans le temple du Jeu de Paume, la chapelle du collège actuel.

M. Xambeu ne pouvait mieux terminer son travail qu'en citant les anciens élèves du collège, qui ont occupé un rang honorable dans les Assemblées, la littérature et la science, les professions industrielles et libérales.

En résumé, cette monographie est une œuvre d'histoire locale qui intéresse en même temps l'histoire générale de l'instruction en France, et il serait à désirer que des ouvrages analogues fussent composés sur d'autres centres d'éducation.

M. CHASSÉRIAUX,
Boursier de licence.

Digitized by Google

TITE-LIVE. — Edit. Weissenborn

Traduction par J. VESSEREAU, boursier d'agrégation (1)

(Suite)

Antipater différait des annalistes par sa langue et par ses expressions non moins que par le sujet qu'il avait choisi et par la manière dont il l'avait traité ; il introduisit dans l'histoire une forme plus oratoire et un ton plus élevé, il lui donna le caractère et surtout le pathétique que nous retrouvons après lui dans la plupart des historiens et que Cicéron signale avec éloge dans son œuvre, v. *De Leg.*, 1, 2, 6 : « Fannii... aetate conjunctus Antipater paulo inflavit vehementius » ; *Brut.*, 102 : « L. Coelius Antipater scriptor... fuit, ut temporibus illis luculentus ». De même que Fannius (et peut-être même doit-on attribuer cette innovation à Coelius dont Cicéron fait un contemporain du premier), il chercha à animer son récit en y intercalant des discours à l'exemple des Grecs et à faire pour ainsi dire saisir des yeux les idées des différents partis ; l'exemple de Coelius fut suivi par les écrivains postérieurs.

La réaction contre le genre des annalistes fut accusée encore par Sempronius Asellio qui dans sa jeunesse avait servi comme tribun militaire sous Numance avec Scipion, et qui dans un âge avancé composa des *Historiae* ou *Rerum gestarum libri*, où il racontait l'histoire de son temps, on ne sait à partir de quelle époque ni jusqu'à quelle année. Lui-même définit sa position vis-à-vis des annalistes et ses principes contraires aux leurs, chez *Aul.-Gelle*, I, 18, 8 et suiv. : « Annales libri tantummodo quod factum quoque anno gestum sit, ea demonstrabant ita, quasi qui diarium scribunt, quam Graeci ἐφημερίδα vocant. Nobis non modo satis esse video quod factum esset, id pronuntiare, sed etiam quo consilio quaque ratione gesta essent, demonstrare... ; nam neque alacriores ad rempublicam defendendam, neque segniores ad rem perperam faciendam annales libri commovere quicquam possunt... ; id (le genre annalistique) fabulas pueris est narrare, non historias scribere. » Ainsi les historiens proprement dits suppriment la matière contenue dans les Annales, lorsqu'elle est sans signification pour l'histoire (cf. CATON chez *Aul.-Gelle*, II, 28, 2 : « non lubet scribere, quod in tabula apud pontificem maximum est, quotiens annona cara, quotiens lunae aut solis lumini caligo aut quid obstiterit » ; d'autre part ils se limitent à une époque relativement courte. Il leur devient donc possible de scruter plus exactement les évènements, de les raconter plus en détail, d'en montrer les causes et l'enchaînement, de traiter l'histoire pragmatiquement, ainsi que l'avait fait Polybe, contemporain d'Asellio, mais avec plus d'étendue

(1) Berlin, Weidmann.

Digitized by Google

et de pénétration. Cependant Cicéron ne fait que mentionner l'œuvre d'Asellio pour y blâmer le style, et les grammairiens n'en citent que peu de passages ; on en peut conclure qu'elle n'eut chez les Romains qu'une vogue médiocre. Aussi ses successeurs immédiats, Claudius Quadrigarius et Valerius Antias revinrent-ils de nouveau au genre des Annales. Il n'y a d'exception que pour L. Cornelius Sisenna, préteur en 676 (78 av. J.-C.), qui, formé par ses études et ses voyages, remonta dans ses *Historiae* jusqu'aux origines, passa de là au récit des évènements contemporains et raconta avec soin, quoique sans l'indépendance et sans la gravité qui convient à un tel genre, dans une langue tourmentée et archaïque, la guerre sociale et la guerre civile jusqu'à la mort de Sylla.

Tandis que dans les œuvres de l'infatigable Cornelius Nepos revivaient surtout l'histoire des mœurs de Rome et les caractères isolés de ses grands hommes, on vit Salluste (C. Crispus) attester sa vocation d'historien par le *Catilina* et le *Jugurtha ;* puis, prenant les évènements où Sisenna les avait laissés, raconter dans ses *Historiae* (en cinq livres) ce qui se passa après la mort de Sylla jusqu'en 687 (67 av. J.-C.). Il sut étaler aux regards le spectacle de ces temps, dans des tableaux pleins d'inspiration et d'art, dans une peinture pénétrante et exacte des hommes et des choses, dans des discours vigoureux, tout cela revêtu d'un langage concis, travaillé, au coloris archaïque. Peu de temps avant Tite-Live, son contemporain C. Asinius Pollion entreprit ses *Historiae*, probablement en dix-sept livres, dont trois seulement paraissent avoir été publiés. Il y traitait à partir de l'année 694 (60 av. J.-C.) l'histoire de la seconde guerre civile, dans un style dur, pénible, peu attrayant, mais sans doute avec la vigueur ordinaire de son tempérament, si bien qu'Horace a pu appeler cette œuvre (*Od.* II, 1, 6) : *periculosae plenum opus aleae.* Il n'est pas sûr qu'elle ait été achevée ; nous ne la connaissons que par un petit nombre de fragments ; du reste ce n'est que par des ruines que nous pouvons de même apprécier les ouvrages d'un grand nombre d'autres historiens du temps d'Auguste. C'est sous le règne de ce prince qu'un décret du Sénat fit brûler l'œuvre par trop indépendante de T. Labienus. A partir de ce moment l'histoire impartiale et libre garda le silence pour de longues années. V. Tacite, *Ann.* I, 1.

La matière de l'histoire fut plus restreinte encore lorsque la vie et les actions de certains personnages isolés furent racontées ou par eux-mêmes ou par d'autres. C'est ainsi que déjà C. Gracchus avait composé un récit du tribunat de son frère Tiberius. A la suite des guerres civiles et des luttes de partis durant le VII^e^ siècle, quelques hommes éminents se mirent à écrire des autobiographies ou des mémoires, soit pour justifier leur politique, soit pour appeler l'attention sur leurs services. C'est ce que fit le célèbre M. Aemilius Scaurus, consul en 639 (115 av. J.-C.) dont l'ouvrage : *De vita sua libri tres*, parut à Cicéron encore digne de lecture. A la même catégorie appartiennent et P. Rutilius Rufus et Q. Lutatius

Digitized by Google

Catulus. Le premier, contemporain de Scaurus, injustement condamné en l'an 662 ou 663, alla en exil et y composa, outre une histoire peu connue et qui n'est pas sûrement de lui, cinq livres pour le moins : *de vita sua*. Le second, dans des mémoires : *De consulatu et rebus gestis suis*, se proposait de mettre en relief sa participation à la défaite des Cimbres. A leur exemple L. Cornelius Sylla laissa une autobiographie en vingt-deux livres, probablement écrite en latin, intitulée : *Commentarii rerum gestarum*. L'histoire y était altérée de diverses manières, les adversaires de l'auteur rabaissés et ses propres actions attribuées à la volonté des dieux ou à l'influence de la Fortune.

C'est le genre auquel revint C. Julius Caesar ; mais il sut si bien dissimuler son but de se défendre lui-même, que ses Commentaires ne semblent avoir été composés que pour raconter, avec la plus grande simplicité, aux contemporains les grandes actions de l'auteur et en conserver le souvenir à la postérité. Durant l'époque suivante, la mort de plusieurs hommes distingés, tels que Caton d'Utique, M. Brutus, M. Antonius, etc., fournit l'occasion de louer leurs mérites, de les accuser ou de les justifier, et donna ainsi naissance à toute une série d'écrits dus à Cicéron, César, P. Volumnius, L. Calpurnius Bibulus, Q Dellius, Tiro; etc. ; en même temps différents personnages écrivaient leur propre vie, comme, par exemple, Auguste, qui raconta en treize livres son histoire jusqu'à la guerre contre les Cantabres, comme M. Vipsanius Agrippa qui fit sa propre biographie, comme M. Valerius Messala, auteur d'un mémoire sur la bataille de Philippes, écrit peut-être en grec.

Parmi les sources auxquelles puisa Tite-Live, on doit citer en premier lieu l'*Histoire universelle*, de Polybe ; l'œuvre de Silenos, qui était peut-un Grec, ne lui fut connue que par Cœlius, v. 26; 49, 3. Polybe, qui avait pris une part active à la politique et à la guerre sous son père Lycortas, et qui lui avait succédé dans le commandement, fut un des 1,000 Achéens déportés de Grèce en Italie en 587 (167 av. J.-C.); il vint à Rome et y fut retenu pendant 17 ans. Il en profita pour étudier à fond le caractère des Romains, leur histoire, leur constitution, leurs institutions, leurs mœurs; il accompagna ensuite le jeune Scipion dans son expédition contre Carthage; plus tard il entreprit de longs voyages dans l'ouest de l'Empire et dans les contrées peu connues de l'Europe Occidentale. C'est après s'être ainsi préparé qu'il écrivit sa grande *Histoire universelle* en 40 livres : les deux premiers, qui servaient d'introduction, renfermaient un aperçu sommaire de l'histoire de Rome et de Carthage et de la Ligue achéenne ; les autres racontaient l'histoire de l'époque qui s'étend depuis le commencement de la seconde guerre punique jusqu'à la destruction de Carthage et de Corinthe. Polybe montrait avec clarté comment, grâce à la situation antérieure et à l'état actuel des différents états de l'empire, grâce à leurs relations entre eux, à leur constitution et à leur position au centre du monde, les Romains devaient étendre leur domination sur tous les peuples

Digitized by Google

qui entourent la Méditerranée. Il avait fait une étude attentive et approfondie de la situation politique, militaire, financière et géographique des États romains; il avait en outre pleinement conscience de sa tâche; aussi était-il en état d'exposer avec art et méthode un sujet aussi riche que le sien, de faire saisir l'enchaînement des causes et le rapport des évènements avec le résultat final. Conteur véridique, impartial, d'un jugement sûr, écrivant en un style clair et simple, mais parfois aussi sec et prolixe, grâce à une certaine prédilection pour les sentences dogmatiques, Polybe a composé une œuvre qui, par son caractère pragmatique, par l'exposé raisonné qu'elle contient des évènements, de leurs causes et de leurs résultats, pouvait être pour les hommes d'État un guide sûr, en même temps qu'elle fournissait aux historiens et aux chercheurs un sujet d'études des plus riches et des mieux ordonnés. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner que Tite-Live, pour toute la période racontée dans l'œuvre de Polybe, ait préféré ce dernier aux historiens romains.

On ignore si Tite-Live a étudié, pour l'époque postérieure, toute la littérature historique. Il n'a certainement pas confronté tous les historiens qui traitaient de l'époque racontée dans les livres qui nous sont parvenus; lui-même en témoigne de temps en temps, v. 32, 6, 8 : ceteri græci latinique auctores, quorum quidem ego legi Annales » ; cette restriction s'applique également à plusieurs autres passages où elle ne se trouve pas indiquée, comme 4, 20, 5 : « omnes ante me auctores secutus »; 7, 21, 6 : « per omnium annalium monumenta » ; 3, 23, 7 ; — 8, 6, 3 ; — 21 38, 6; — 22, 31, 8 : « omnium prope annales »; 30, 3, 6, etc. Il en résulte que, chaque fois que Tite-Live indique ses sources d'une manière précise, il n'en cite que très peu, v. 4, 23, 1, sq. ; — 39, 52, 1 ; — cf. 39, 50, 10 ; il serait fort surprenant qu'il n'eût trouvé que chez les Annalistes qu'il cite par leur nom des données confirmant ou contredisant son récit, et qu'il n'eût jamais eu l'occasion de mentionner Cassius Hemina, Sempronius Tuditanus, Fannius, Gellius et d'autres, s'il en avait tiré profit. Il est tout aussi invraisemblable d'admettre que Tite-Live, avant d'écrire l'histoire d'une période, ait étudié à fond et d'une manière complète tous les annalistes qui traitaient de cette période, et qu'il ait remarqué ou consigné ce qu'il y avait à prendre dans chacun ; un tel travail eût présenté trop de difficultés, et le procédé eût été trop différent de la méthode généralement suivie ; d'autre part il paraît surpris, comme s'il ne s'y attendait pas, des versions souvent opposées des sources, v. 2, 21, 4. Il est donc extrêmement probable qu'il n'a consulté les *Origines*, de Caton, qu'à partir de la quatrième décade où Caton est lui-même mis en scène, v. 34, 5, 8; — 36, 17, 1, 12, 1, 12, 5; — 45, 25, 2; — *Periocha*, 49 ; — il est bien possible aussi qu'il n'ait tiré parti de l'œuvre de Polybe que dans le courant de la troisième décade. On trouve en outre chez lui des expressions telles que « tradunt, traditur, memoria traditum » ou « proditum est », etc., v. 2, 8, 8. 40, 10; — 3, 39, 2. 70, 14 ; — 4, 12, 7. 37, 1 ; —

Digitized by Google

5, 31, 3; — 8, 10, 8. 26, 6, etc.; — des locutions comme « fama est », v. 2, 32, 3; — « ea frequentior fama est, quam cujus Piso auctor est »; — 21, 46, 10 : « et plures tradidere auctores et fama obtinuit »; 23, 12, 2: « fama tenuit, quæ propior vero est »; cf. 1, 1, 6; — 7, 6, 6; — 8, 20, 6; — 23, 12, 2; — 25, 17, 4; — 40, 58, 3, etc. — Toutes ces expressions désignent simplement la tradition historique qui a pour point de départ les autorités consultées directement; souvent aussi par les expressions *quidam*, ou *alii tradidere*, l'écrivain n'entend désigner qu'un seul auteur, v. 8, 39, 16; — cf. 40, 3; — 37, 34; 6; — 45, 3, 3. — On trouve de même employées fréquemment les formules *ferunt*, *fertur*, *dicitur*, etc., non pour présenter un fait comme rapporté par la tradition, mais pour faire ressortir un évènement particulier au milieu d'autres évènements historiques, pour signaler spécialement quelque courte remarque, ou pour annoncer des discours dont on trouvait tout au moins la forme chez un ou chez plusieurs annalistes; v. 4. 24, 8 : « Quam rem ipsum ingenti animo tulisse ferunt »; — cf. 4, 25, 3. 56, 3; — 5, 13, 7; — 6, 8, 3; — 26, 4, 10; — 30, 44, 3. 4, — 10, 19, 7 : « dicitur Appius... precatus esse »; 1, 48, 5: « creditur... satis constat... »; — 1, 48, 7; — « traditur... fertur »; — 2, 41, 10-11 : — « constat... sunt qui ferant... invenio apud quosdam idque propius fidem est »; 3, — 57, 10 : « sunt qui scribant », etc.

La légende de la fondation de Rome, racontée dans tous ses détails par un grand nombre d'annalistes, et altérée du reste grâce à des fables inventées plus tard par les Grecs, est exposée brièvement et simplement chez Tite-Live d'après le récit de Pison, de Tubéron et de plusieurs autres; peut-être même adopte-t-il parfois directement celui du poète Ennius. Il en est de même de l'histoire des rois. Dans les premiers temps de la République, de nombreuses allusions nous montrent que Tite-Live a suivi surtout Fabius; mais l'incertitude de sa chronologie, v. 2, 21, 4, — aussi bien que l'insuffisance de ses récits obligèrent notre historien à s'en rapporter aux annalistes plus récents. Par suite, bien qu'on doive rapporter au moins indirectement à Fabius la plupart des faits racontés par Tite-Live, l'histoire des Fabius, entre autres, ce dernier semble n'avoir suivi, en général, que des sources plus récentes, comme Pison et Valerius, et n'avoir consulté le récit plus ancien de Fabius que par occasion, comme 2, 18, 5, à propos de l'établissement de la dictature. C'est dans le 3e et dans le 4e livre que l'on voit le mieux mis à profit les annalistes de la dernière génération; Valerius Antias, Licinius Macer et Tubero y sont en effet cités comme autorités immédiates, chaque fois que Tite-Live arrive à préciser ses sources, v. 4, 23, 1-3; — cf. 3, 5, 12; — 4, 7, 12; — il consulte néanmoins d'autres annalistes, v. 4, 48, 5; — cf. 3, 23, 7. 26, 9. 47, 5. 57, 10. 70, 14; — 4, 20. 5, etc.

Dans les livres 5 et 6, le tableau des services rendus par les Licinius, et le récit des longues luttes de partis sont empruntés principalement à Macer; quant aux notices sommaires que nous trouvons dans ces deux

Digitized by Google

livres et dans les autres, elles viennent, mais indirectement, de Fabius et des *Annales maximi ;* enfin l'histoire de l'époque qui suit l'invasion gauloise est probablement tirée du Claudius qui se trouve mentionné pour la première fois au livre 6, 42, 5. Dans le reste des livres de la première décade, les récits qui concernent la famille des Fabius ont certainement été tirés à l'origine de Fabius, que Tite-Live nomme 8, 30, 9 ; — 10, 37, 14, et auquel il fait allusion en d'autres passages, v. 10, 46, 7. Mais, dans ces derniers cas, il est impossible de démontrer, ni de supposer avec quelque probabilité que Tite-Live ait suivi directement Fabius. Pour les nombreux récits de combats qu'il nous donne, il paraît s'être attaché à Claudius, v. 8, 19, 13; — 9, 5, 2 ; — 10, 37, 13; — pour ces mêmes récits, ainsi que pour le tableau des exploits des Valerius, à Valerius Antias, qui n'est pas mentionné; — pour l'histoire intérieure de Rome, à Pison d'abord, v. 9, 44, 3; — 10, 9, 12; et en outre à Licinius Macer, v. 7, 9, 4; — 9, 38, 16. 46, 3; — 10, 9, 10; — et à Aelius Tubero, v. 10, 9, 10. — En beaucoup de passages, il est permis de supposer que Tite-Live consulta encore d'autres annalistes qu'il ne nomme pas, v. 7, 18, 2. 21, 6. 22, 3. 27, 9. 42, 1; — 8, 6, 3. 30, 7; — 9, 15, 9-11. 23, 5. 28, 5-6. 36, 3; — 10, 3, 4. 5, 14. 17, 12. 18, 7. 25, 12. 23, 5-13 ; mais on ne peut formuler aucune conclusion certaine. Tite-Live, dans les ouvrages qu'il avait sous les yeux, trouvait sans doute des renvois à des sources antérieures; et les embarras qu'apportait à une étude sérieuse la disposition des livres dans l'antiquité rend invraisemblable l'hypothèse que l'historien aurait compris un grand nombre d'auteurs dans le cercle de ses recherches. Au contraire, on remarque, en comparant les *Periochæ* des livres perdus 11-20 avec divers passages de ces livres cités par des écrivains postérieurs, que Tite-Live y suivait les mêmes autorités que dans les précédents : par ex. Fabius, surtout pour la guerre gauloise, v. Eutrop., 3, 5; — Oros., 4. 13; — cf. *Perioch*, 20; Claudius, v. Aul.-Gell., 3, 8, 6; — cf. 42, 47, 6; — Ælius Tubero, v. Aul.-Gell. 7, (6), 3; — cf. Val. Max., 1, 8, ext. 19; — *Perioch*, 18.

Tite-Live n'a donc pas d'autres sources, pour les temps primitifs, que les annalistes ; mais il les met de côté, dès qu'il trouve des travaux historiques contemporains des évènements qu'il raconte. Il ne suit désormais que ces travaux; il ne fait qu'indiquer de temps en temps les récits différents des annalistes, ou bien il raconte d'après ces derniers les évènements que les autres ont oubliés. Comme Cœlius avait fait une histoire de la seconde guerre punique qui avait mérité les suffrages de Cicéron, v. *De leg.*, 1, 2, 6, et sans doute aussi du public lettré de l'époque, Tite-Live ne pouvait faire mieux que de prendre le récit de Cœlius comme base du sien. D'ailleurs Cœlius avait fourni nombre de renseignements aux autres historiens, et Tite-Live lui-même le cite fréquemment, bien que, dans la plupart des cas, ses données ne concordent pas avec celles qu'il adopte, v. 21, 38, 7. 46, 10. 47, 4; — 22, 31, 8; —

Digitized by Google

23, 6, 8; — 26, 11, 10; — 27, 27, 13; — 2, 8, 46, 14; — 29, 25, 3. 27, 14. 35, 2; — on en peut conclure avec certitude que, pour toute la troisième décade, Tite-Live a mis à profit Cœlius d'une manière continue. Quant aux renseignements qui sont en contradiction avec ceux de Cœlius, il les a trouvés, soit chez un grand nombre d'auteurs, v. 22, 31, 8: « omnium prope Annales »; — 29, 27, 14 « permultis... auctoribus », soit chez quelques-uns seulement, v. 21, 38, 1. 46, 10; — 23, 6, 8; — 16, 15. 47, 8; — 25, 17, 1-3; — 26, 6, 9; — 27, 1, 13. 26, 13. 33, 6; — 29, 21, 1. 29, 4; — 30, 26, 12; — plusieurs sont même nommés : Fabius, 22, 7, 4; Cincius, 21, 38, 3; — Claudius, 25, 39, 12; — Pison, 25, 39, 15; — Clodius Licinius, 29, 22, 10; — un surtout est cité fréquemment : Valerius Antias, v. 25, 39, 14; — 26, 49, 3. 5; — 28, 46, 14; — 29, 35, 2; — 30, 3, 6. 19, 11. 29, 7.

Après Cœlius prend place toute une série d'annalistes consultés par Tite-Live; mais on ne saurait établir jusqu'à quel point il s'en est servi, ni quels sont ceux qu'il désigne par *quidam* et *alii;* on ne sait pas davantage si les auteurs désignés par leurs noms ne sont mis à profit que là où ils sont nommés ou doivent être compris avec les *quidam* et *alii*. Il ne paraît guère probable en effet que Tite-Live, par exemple, n'ait consulté Fabius qu'une seule fois, pour la période dont ce dernier a écrit l'histoire en qualité de témoin oculaire, et qu'il n'ait pas confronté directement avec la relation de Fabius bien des faits que Cœlius avait racontés d'après la version différente de Silenos; peut-être dans les passages où il s'appuie sur le témoignage d'historiens plus anciens, v. 25, 11, 20; — 29, 14, 9, Tite-Live entend-il parler de Fabius qu'il désigne du reste avec plus de précision en d'autres endroits, v. 1, 44, 2; 2, 40, 10; — toujours est-il qu'il eut surtout entre les mains l'œuvre de Fabius, et qu'il pouvait déjà trouver dans Cœlius des récits tirés de ce dernier, ainsi que des renvois à d'autres auteurs qu'il avait consultés. Si l'on fait encore exception pour Valerius Antias, que Tite-Live met à profit plus fréquemment que les autres, et cela, bien avant la seconde moitié de la troisième décade, où il se trouve cité pour la première fois, les autres citations conservent le cachet et la valeur des auteurs cités; du reste elles ne font guère que compléter ou justifier la source principale (Cœlius) en des passages douteux ou d'une importance particulière.

[A suivre.]

Digitized by Google

NÉCROLOGIE

La Faculté des sciences de Poitiers vient de perdre son doyen, M. Lallemand, enlevé après une courte maladie le 17 mars dernier. M. Lallemand était un savant distingué, un caractère loyal et droit, un excellent collègue, et sa mort a causé des regrets unanimes. La Faculté des lettres s'associe pleinement aux paroles prononcées le jour des obsèques par M. Durrande, collègue et ami du défunt.

Voici le discours de M. Durrande :

MESSIEURS,

Il y quelques jours à peine, le doyen de la Faculté des sciences, pris d'une indisposition subite, quittait ses élèves et ses chers travaux, et nous apprenions avec une douloureuse surprise qu'une maladie dangereuse menaçait ses jours. Le mal cependant semblait devoir céder aux soins affectueux et dévoués de la famille, à l'intervention intelligente de la science; ses collègues et ses nombreux amis se reprenaient déjà à espérer pour le cher malade quelques années d'un repos bien mérité, lorsque la mort impitoyable a détruit en quelques heures leurs espérances.

Sur ce cercueil, qui va emporter loin de nous les restes de l'homme excellent, du savant habile autant que modeste, permettez-moi de déposer l'expression des regrets et des hommages de ses collaborateurs, de ses amis et de ses élèves. Permettez aussi à un de ceux qui ont goûté depuis de longues années le charme de cette amitié de rappeler en quelques mots ce que fut la carrière universitaire d'Alexandre Lallemand.

Né à Toulouse le 25 décembre 1816, il entre à l'Ecole Normale supérieure en 1836; il appartient donc à ces promotions, si réduites aujourd'hui, où figurent les noms des Desains, des Jamin, des Daguin, à côté desquels le sien devait tenir une place si honorable. Sorti de l'école en 1839, après y avoir conquis les diplômes des trois licences scientifiques et le titre d'agrégé, il passe successivement, comme professeur de physique, par les lycées de Grenoble, de Nîmes, de Limoges et de Rennes. C'est dans cette dernière ville, à ma sortie de l'École normale en 1854, que j'eus la bonne fortune de rencontrer Lallemand. Je garderai toujours le souvenir de l'accueil affectueux que je reçus aux débuts de ma carrière universitaire; je revois toujours cette maison du quai de l'Université, où s'abritaient cinq à six d'entre nous.

La chambre de Lallemand, la plus belle, servait ordinairement de salon commun; là, l'homme de science, qu'on voyait passer dans la rue ou sur la promenade, l'air rêveur, absorbé par quelque grave problème, reprenait sa nature méridionale; c'était une causerie pleine d'esprit et de verve où tous les souvenirs de sa jeunesse défilaient devant nous.

Reçu docteur ès sciences physiques pendant son séjour à Limoges, avec une thèse remarquable, relative à l'étude des phénomènes d'induction qui passionnait alors les physiciens et qu joue aujourd'hui un rôle considérable dans la science et dans l'industrie, Lallemand trouvait sa place marquée d'avance dans l'enseignement supérieur.

En effet, au commencement de 1855, il passait du Lycée à la Faculté de Rennes. Un magnifique palais universitaire destiné à recevoir les Facultés, l'école de Médecine, et l'administration académique venait d'être terminé. Malaguti, le savant chimiste, et quelques autres professeurs qui faisaient leurs cours au Présidial (Hôtel-de-Ville), hésitaient à quitter un local où un public nombreux venait écouter leurs intéressantes leçons. Lallemand, le premier, inaugura bravement le grand amphithéâtre de la nouvelle faculté avec un succès qui décida promptement ses collègues à le suivre.

Ceux qui n'ont connu notre cher doyen que dans ces dernières années ne peuvent se faire une idée du charme de ses leçons publiques faites le soir devant un auditoire de 300 personnes. Une parole facile, une mémoire des plus heureuses, qui lui a toujours permis de se passer de

Digitized by Google

toute note écrite, des expériences soigneusement préparées et admirablement réussies, voilà ce qui faisait le succès de son enseignement.

En même temps qu'il inaugurait si brillamment ses cours publics, il obtenait pour un important travail de chimie, l'*Etude du thymol et de ses dérivés*, l'approbation de l'Académie des Sciences qui en ordonnait l'insertion dans le recueil des *Mémoires des savants étrangers*. Cependant ses travaux de chimie n'étaient à ses yeux qu'un passe-temps, son attention se portait de préférence sur les recherches de l'optique supérieure, et, comme le ciel gris de Bretagne ne se prêtait guère à ce genre de travaux, il profita des circonstances qui lui permirent d'occuper la chaire de Physique à la faculté de Montpellier. C'est là qu'il institua ses remarquables expériences sur la *fluorescence* qui le conduisirent à la confirmation de l'hypothèse de Fresnel sur la direction *des vibrations dans un rayon de lumière polarisée*. C'est là, qu'après sa conférence, sur le rôle du soleil dans la physique du globe il fut nommé chevalier de la légion d'honneur.

C'est là aussi, hélas ! qu'il fut frappé pour la première fois dans ses affections de famille. Marié en 1858 à la compagne dévouée dont nous partageons aujourd'hui la douleur, la naissance d'un fils et de deux filles semblait ajouter aux satisfactions du savant toutes les joies que pouvait désirer le père, joies qui devaient être de courte durée ! A Montpellier même il perdait sa fille aînée et, quelques années plus tard, venu à Poitiers en mars 1870 pour se rapprocher de la famille de Mme Lallemand, il eut la douleur de se voir enlever encore sa seconde fille.

Aussi avec quelle tendresse inquiète veillait-il sur la santé de la chère fillette de ses vieux jours !

Une indisposition récente de cette enfant l'avait vivement préoccupé et peut-être ne faut-il pas chercher ailleurs la cause de sa maladie et de sa mort.

Ai-je besoin, Messieurs, de retracer la vie de notre regretté doyen depuis son arrivée à Poitiers. Vous connaissez comme moi cette passion du travail qui l'absorbait presque tout entier. Je ne puis énumérer ici les travaux de notre collègue ; tous, ils révèlent un expérimentateur habile et un observateur plein de sagacité. Son nom figure avec honneur parmi ceux des collaborateurs du *Journal de physique ;* l'Académie des Sciences lui avait décerné en 1884 la distinction si flatteuse et si enviée du titre de *Correspondant*. A plusieurs reprises le Recteur de l'Académie de Poitiers avait demandé pour lui la rosette d'officier de la Légion d'honneur. Un but plus élevé encore eût été permis à l'ambition de notre collègue ; mais il cherchait si peu à se faire valoir qu'en dehors des personnes que leurs études mettaient en mesure de l'apprécier, on soupçonnait à peine la profondeur et la variété de ses connaissances. Il n'était étranger à aucune branche de la science, et c'était avec surprise qu'on l'entendait, sur les sujets les plus divers, émettre des aperçus ingénieux, dans un langage toujours distingué.

Ses rapports au Conseil académique témoigneraient au besoin d'un esprit fin et délicat, et la forme en est toujours très littéraire dans sa sobriété.

Lallemand s'est toujours tenu en dehors des luttes ardentes de la politique. Ce n'est pas qu'il se désintéressât des questions capables de passionner un esprit généreux, il a montré en plus d'une circonstance qu'on pouvait compter sur son libéralisme. Mais, habitué à vivre dans les régions sereines de la science pure, il ne songeait pas à briguer les honneurs des fonctions publiques. Aussi, je crois pouvoir le dire, notre cher doyen ne comptait partout que des amis. Je n'en veux pour preuve que le concours empressé de ses collègues, de ses élèves, de tous ceux qui sont venus ici lui apporter un suprême hommage. Puissent ces témoignages de sympathie adoucir la douleur de l'épouse désolée et des enfants bien-aimés.

Adieu, cher doyen, adieu au nom de cette Faculté des sciences que tu as tant aimée ! Adieu au nom de ces élèves qui pleurent en toi le professeur dévoué, le juge bienveillant. Cher ami, au nom de tous, adieu !

Le Rédacteur en Chef-Gérant : V. ARREN.

Poitiers. — Typ. MILLET, DESCOUST & PAIN

Digitized by Google

Mai 1886. Quatrième année. — N° 5.

BULLETIN MENSUEL

DE LA

FACULTÉ DES LETTRES

DE POITIERS

CHRONIQUE

L'ouverture du concours pour l'obtention des bourses de licence aura lieu au siège de la Faculté des Lettres, le vendredi 2 juillet.

La composition française aura lieu le 2 juillet ; la composition latine, le 3 juillet.

Notre collègue, M. Ducros, professeur de littérature française à la Faculté, vient de publier chez Firmin Didot un livre intitulé *H. Heine et son temps*. On trouvera dans la Revue bibliographique une appréciation de cet ouvrage par M. Parmentier.

La Faculté a tenu en avril une session de baccalauréat (2e partie). Sur 57 candidats examinés, 27 ont été admis et 30 ajournés, dont 28 après les épreuves écrites et 2 à l'examen oral.

PRÉPARATION PAR CORRESPONDANCE

ÉTUDE SUR L'*ABLATIF* EN LATIN

Comprenant les traces de ce cas en grec.

II. Syntaxe de l'ablatif latin.

Comparaison avec la syntaxe grecque.

L'ablatif *latin* n'est pas un cas pur.

Par sa signification propre, il marque la *séparation*, le *départ*, l'*éloignement* et les idées qui en dérivent, comme l'*origine*, la *cause*, etc. : c'est là le *véritable* ablatif.

Mais il désigne aussi l'*instrument*, le *moyen* employé pour l'action, et même simplement *quelque chose qui accompagne* soit l'action, soit le sujet ou l'objet de l'action : il remplace alors deux cas disparus,

Digitized by Google

l'INSTRUMENTAL et le SOCIATIF, déjà réunis en sanscrit dans le seul instrumental.

Enfin, il spécifie encore les rapports de lieu et de temps, et par là représente un autre cas tombé, le LOCATIF.

Les distinctions, il faut le dire, ne sont pas toujours faciles à établir; mais cette difficulté même, non moins que de certaines ressemblances dans les désinences casuelles, explique comment tant de cas ont pu se réunir en un seul. Une simple comparaison du français avec le latin permet d'ailleurs de s'en rendre compte. Virgile (*Georg.*, I, 20) dit, en précisant l'ablatif: *teneram* AB RADICE *ferens... cupressum*. Nous traduisons par un équivalent du sociatif en disant: « AVEC LA RACINE ». Il y a plus, et le fait suivant est doublement curieux. La préposition *apud* (sens du locatif), après avoir, dans le bas latin, supplanté *cum* (sens du sociatif), a donné en vieux français *od*, qui s'est plus tard confondu avec *à* venu de *ad* (sens du locatif), mais sans perdre le sens acquis du sociatif: cf. *un habit* A *galons d'or*, etc., et (*Chanson de Roland*, v 84):

Que jo l' sivrai OD *mil de mes fedeilz.*

Dans *combattre* A *l'épée*, *à* vient encore de *apud* par *od;* seulement il prend la nuance de l'instrumental.

La réunion de plusieurs cas en un seul a fait recourir, par besoin de clarté, aux prépositions, adverbes à l'origine ; mais le sens particulier de ces mots est subordonné à la signification générale du cas.

Ainsi l'on reconnaîtra :

1° L'ABLATIF *proprement dit* avec les prépositions qui marquent *séparation, origine, etc.*, c'est-à-dire avec *a* ou *ab*, *e* ou *ex*, *de*, *sine*, *absque*, *pro*, *præ* et même *tenus ;*

2° Rarement l'INSTRUMENTAL, car il s'emploie seul d'ordinaire, mais le plus souvent le SOCIATIF avec la préposition *cum ;*

3° Le LOCATIF avec les prépositions *in*, *sub*, *subter* et *super*.

On ne saurait trop rappeler que les prépositions ne sont que des accessoires, sans influence sur le cas lui-même.

Soit une phrase comme la suivante, à dessein surchargée, ainsi qu'il arrive quelquefois, d'ablatifs de différents sens :

« Omnium *testimonio*, Roma, civitas *clarissima fama*, ab exiguis qui-
» dem profecta *initiis*, *magna virtute* et *constantia rebus terra marique*
» gestis, cunctis fere *temporibus Carthagine multo* præstantior exstitit. »

Outre *initiis*, qui seul est précisé par une préposition, on trouverait encore comme ABLATIFS *proprement dits testimonio*, *rebus* et *Carthagine ;* dans *fama*, *virtute* et *constantia*, *multo*, on reconnaîtrait des INSTRUMENTAUX ou des SOCIATIFS ; enfin *terra*, *mari* et *temporibus* seraient des LOCATIFS.

Cependant ces groupements demandent encore une analyse plus minu-

Digitized by Google

tieuse : on l'obtiendrait aisément en suivant les divisions qui vont être établies et justifiées par d'autres exemples.

Disons d'abord qu'en grec c'est généralement le génitif qui correspond à l'ablatif propre, tandis que le datif représente tantôt le locatif, tantôt l'instrumental ou le sociatif.

Nous allons examiner successivement l'ablatif latin dans ses différents rôles. Un paragraphe spécial concernera l'ablatif dit *absolu*, que représentent les divers cas également appelés *absolus* en grec.

L.-E. CHEVALDIN.

(A suivre.)

ERRATUM.— Une ligne passée et la mauvaise lecture d'une abréviation ont causé une erreur au commencement de notre dernier article (Bulletin d'avril, p. 139, lig. 6). Au lieu de « En écrivant *puellabus*, *dextrabus*, etc. Aulu-Gelle... », le texte devait porter : « En écrivant *puellabus*, *portabus*, *paucabus*, etc., comme Livius Andronicus *dextrabus*, l'historien Gellius abuse de l'archaïsme. »

L.-E. C.

SUJETS DE COMPOSITION DE LA 8e SÉRIE (du 10 mai au 10 juin).

Épreuves communes et licence ès lettres.

COMPOSITION LATINE. — Quam philosophorum disciplinam in secundo *Carminum* libro Horatius secutus sit explanandum.

COMPOSITION FRANÇAISE. — Montrer comment Molière a combattu l'esprit précieux dans plusieurs de ses comédies.

COMPOSITION DE GRAMMAIRE. — Sur les prépositions latines : I. Indiquer : 1° leur sens le plus ordinaire, avec l'expression équivalente en grec ; 2° leurs principaux emplois parmi ceux qui s'éloignent des habitudes du français ; 3° les prépositions françaises qui viennent de quelques-unes de ces prépositions latines.

II. Exposer ces deux points importants dans l'histoire des prépositions latines : 1° l'importance croissante de leur rôle, comme suppléants des suffixes des déclinaisons ; 2° l'effacement graduel de leur sens dans les verbes composés.

MÉTRIQUE. — La césure (en grec, en latin, dans les vers héroïques et dans les vers lyriques)

THÈME GREC. — *Ne pas se dire philosophe, mais l'être.* Ne te dis jamais philosophe, et ne bavarde point sur les théories philosophiques devant le vulgaire ; mais fais ce qui découle de ces théories ; de même, dans un festin, ne dis pas comment il faut manger, mais mange comme il faut. Souviens-toi à quel point Socrate avait rejeté toute ostentation. Des jeunes gens venaient le trouver pour qu'il les recommandât à d'autres philosophes, et il les leur conduisait : ainsi il supportait le dédain.

Lorsque, chez des ignorants, la conversation tombe sur quelque question théorique, tais-toi presque toujours ; car il y a grand danger à vomir aussitôt ce que tu n'as pas digéré. Et si l'on te dit que tu ne sais rien et que tu ne t'en piques pas, sache alors que tu as déjà mis la main à l'œuvre. Car les brebis ne vont pas montrer aux bergers combien elles ont mangé d'herbe ; mais, après avoir au dedans digéré leur pâture, elles produisent au dehors laines et lait. Toi aussi, devant le vulgaire, n'expose pas les préceptes, mais, après les avoir digérés, les œuvres qui en naissent.

(Traduit du grec ; traduction AUGER.)

NOTA. — Le dernier thème était tiré de l'*Oraison funèbre des guerriers morts à Chéronée*, attribuée à Démosthène.

Digitized by Google

LICENCE ET AGRÉGATION DE PHILOSOPHIE.

La théorie cartésienne de l'erreur.

LICENCE ET AGRÉGATION D'HISTOIRE.

LICENCE. — Influence prépondérante des chefs militaires à Rome de Marius à Auguste.

AGRÉGATION. — Rivalité des maisons d'Autriche et de France de 1519 à 1547.

AGRÉGATION DE GRAMMAIRE.

THÈME LATIN. — MONTESQUIEU : *Grand. et décad. des Romains*, chap. IX, depuis « Rome obligée de combattre... » jusqu'à «... et les sentiments romains ne furent plus ».

THÈME GREC. — MONTESQUIEU : *Grand. et décad des Romains*, chap. I, depuis « Dans la naissance des sociétés...» jusqu'à «... tous les maux qui sont possibles.»

VERSION LATINE. — Toto mundo et a plerisque Fortuna sola invocatur; huic omnia expensa, huic omnia feruntur accepta, et in tota ratione mortalium sola utramque paginam facit; adeoque obnoxiae sumus sortis, ut sors ipsa pro deo sit, qua Deus probatur incertus. Pars alia et hanc pellit, astroque suo eventus adsignat, et irascendi legibus; semelque in omnes futuros unquam Deo decretum, in reliquum vero otium datum. Sedere coepit sententia haec, pariterque et eruditum vulgus et rude in eam cursu vadit. Sunt qui pro auguriis habeant fulgurum monitus, oraculorum praescita, atque etiam parva dictu, sternutamenta et offensiones pedum. Divus Augustus laevum prodidit sibi calceum praepostere inductum, quo die seditione militari prope afflictus est. Quae singula improvidam mortalitatem involvunt, solum ut inter ista certum sit, nihil esse certi, nec miserius quidquam homine, aut superbius. Verum in his deos agere curam rerum humanarum credi, ex usu vitae est : poenasque maleficiis aliquando seras, occupato Deo in tanta mole, nunquam autem irritas esse : nec ideo proximum illi genitum hominem, ut vilitate juxta belluas esset.

CERTIFICAT D'APTITUDE.

« Les langues ne se correspondent pas entre elles; les mots de l'une n'ont point dans l'autre leur équivalent exact et complet; chacune à sa manière de peindre et d'interpréter la réalité. »
(*Un philologue contemporain*)

Apprécier cette pensée et la développer en s'appuyant sur la traduction du texte suivant en anglais ou en allemand; chemin faisant, indiquer les qualités d'un bon thème.

Ici on traite avec honneur tous ceux qui réussissent dans les arts et dans les sciences utiles à la navigation. On considère un bon géomètre; on estime fort un habile astronome; on comble de biens un pilote qui surpasse les autres dans sa fonction; on ne méprise point un bon charpentier; au contraire il est bien payé et bien traité. Les bons rameurs même ont des récompenses sûres et proportionnées à leurs services; on les nourrit bien, on a soin d'eux quand ils sont malades; en leur absence on a soin de leurs femmes et de leurs enfants; s'ils périssent dans un naufrage, on dédommage leur famille; on renvoie chez eux ceux qui ont servi un certain temps. Ainsi on en a autant qu'on veut : le père est ravi d'élever son fils dans un si bon métier; et, dès sa plus tendre jeunesse, il se hâte de lui enseigner à manier la rame, à tendre les cordages et à mépriser les tempêtes.

Sujets de compositions donnés aux candidats à la 2e partie du baccalauréat ès lettres dans la session d'avril 1886.

I Qu'appelle-t-on optimisme et pessimisme? Indiquer les principaux représentants de ces deux systèmes; exposer et apprécier leur doctrine.

II. Montrer comment Descartes déduit sa philosophie tout entière du *Cogito, ergo sum.*

III. Quelles raisons a-t-on de croire que la pensée n'est pas tout simplement une fonction du cerveau?

COMPOSITION SCIENTIFIQUE.

12 Avril. — MATHÉMATIQUES : 1. Mesure du secteur; 2. calculer la surface d'un secteur dont l'arc a 20 degrés, dans un cercle de 8m de diamètre.

HISTOIRE NATURELLE : Description et classification des inflorescences.

13 avril. — MATHÉMATIQUES : 1. Volume et surface convexe du cône; 2. calculer la surface convexe d'un cône dont la base a 24 mètres de diamètre et dont la hauteur est de 26 mètres.

PHYSIQUE. — Lunette astronomique.

14 Avril.— MATHÉMATIQUES : 1. Règles d'intérêts simples; 2. à quel taux faut-il placer 4,200 francs pendant 3 ans et 7 mois pour avoir 602 fr. d'intérêt?

PHYSIQUE : Principe d'Archimède : son application à la détermination des poids spécifiques; procédés au moyen desquels on détermine le poids spécifique des corps solides et des corps liquides.

Digitized by Google

COURS, CONFÉRENCES, ÉTUDES DIVERSES

Les Universités allemandes

—

MESDAMES, MESSIEURS,

L'année dernière j'avais l'honneur de vous entretenir de l'expansion de l'Allemagne[1] et de vous faire connaître les progrès inquiétants de la langue allemande en Europe et dans toutes les parties du monde. Je vous signalais les efforts que font pour répandre la langue allemande des associations puissantes analogues à l'Alliance Française, qui s'est donné la mission, patriotique entre toutes, de propager notre langue dans les colonies et à l'étranger[2]. Notre Société, vous disais-je, a beaucoup à faire ; car l'universalité de la langue française, incontestée au XVIII[e] siècle, est aujourd'hui fortement menacée. Si le français est encore la langue de la diplomatie et des salons de la haute aristocratie, l'anglais tend à devenir la langue commerciale par excellence et l'allemand la langue scientifique. C'est sur ce grave sujet que je désire appeler aujourd'hui votre attention, en vous parlant d'une des institutions qui ont le plus contribué au triomphe de la science allemande[3].

[1] Voir la brochure *L'Expansion de l'Allemagne*, par J. Flammermont. — Paris, Cerf, 1885, in-12.

[2] On souscrit à l'Alliance Française, à Paris, 2, rue Saint-Simon, et à Poitiers, près de M. Arren, doyen de la Faculté des Lettres, président du Comité. Le minimum de la cotisation est de 6 francs par an.

[3] En publiant dans le *Bulletin de la Faculté des Lettres* cette conférence faite à Poitiers le 15 avril 1886 sous le patronage du Comité de l'Alliance française, je suis loin d'avoir la prétention de rien apprendre de bien nouveau à tous ceux qui ont parcouru l'excellente collection de curieux travaux qui ont été insérés dans les Études et la Revue publiées depuis 1878 par la Société de l'Enseignement supérieur ou qui ont lu les *Excursions pédagogiques* de M. Bréal, les *Questions d'Enseignement national* de M Lavisse, et les *Notes et Discours* d'Albert Dumont, ces trois excellents petits volumes, qui devraient être les livres de chevet de tous nos étudiants aussi bien que de tous les professeurs d'enseignement secondaire ou supérieur, car on ne peut les lire sans y prendre l'amour de la science. Mais trop peu de lecteurs du *Bulletin* connaissent ces travaux, où d'ailleurs ils ne trouveraient pas une étude d'ensemble, quoique très superficielle, sur les universités allemandes. En outre le moment, où la question de la reconstruction des Facultés de Poitiers vient d'être posée par deux conférences éloquentes, m'a paru favorable pour montrer comment, en Allemagne, on était parvenu à faire vivre de florissantes universités dans de petites villes, beaucoup moins grandes et moins importantes que Poitiers.

Digitized by Google

Il serait puéril de ne pas le reconnaître. Bien que depuis vingt ans nous ayons fait de grands progrès, il faut avouer que l'Allemagne est encore maintenant à la tête du mouvement scientifique, au moins par la quantité de la production. Cela est si vrai que souvent on a pu dire que telle ou telle science, la philologie classique par exemple, était une science allemande. Lorsque la maison Didot publia sa grande collection de classiques grecs et latins, elle dut demander à l'Allemagne presque tous ses éditeurs. Aujourd'hui la librairie Hachette peut trouver en France ses éditeurs ; mais on publie chaque année en Allemagne autant d'éditions savantes et d'études critiques sur l'antiquité classique que dans le reste du monde. En histoire ancienne, sans la grande histoire de Rome de M. Duruy, nous n'aurions presque rien à opposer aux Allemands, et nous devrions nous borner à traduire les travaux des Mommsen, des Curtius, des Droysen. L'histoire du moyen âge et l'histoire moderne ne sont pas plus négligées que celle de l'antiquité, et les Allemands publient chaque année de nombreux volumes, non seulement sur leur propre histoire, mais sur l'histoire générale et sur celle des autres peuples. Il en est de même pour la philologie moderne. Dans toutes les universités d'Allemagne on enseigne l'histoire de la langue et de la littérature française au moyen âge, tandis que dans la plupart de nos facultés de province cette science n'est pas encore représentée ; on publie peut-être encore maintenant plus d'éditions critiques de nos vieux auteurs en Allemagne qu'en France[1].

A quoi tient cette suprématie scientifique de l'Allemagne ? Les Allemands sont d'accord pour l'attribuer à l'excellente organisation de leur enseignement supérieur et surtout à leurs universités où l'on trouve une armée de travailleurs toujours en mouvement.

Et il y a tout lieu de croire que cette raison est la bonne. Si l'on en doute, que l'on compare rapidement l'état de l'enseignement supérieur dans les deux pays. Les grands savants ne nous ont jamais manqué. Aux noms dont l'Allemagne s'honore le plus la France peut opposer ceux d'hommes dont les services rendus à la science et à l'humanité tout entière sont incomparables. Mais la plupart n'eurent pas d'élèves et les plus heureux n'en formèrent qu'un petit nombre. Si l'on a toujours trouvé à Paris autant et plus de savants illustres qu'à Berlin, jusqu'à ces dernières années à la Sorbonne ou au Collège de France les étudiants étaient pour ainsi dire inconnus, tandis qu'à l'université de Berlin ils n'ont jamais fait défaut. Et en province avons-nous un seul centre de production scientifique à opposer, je ne dis pas à Leipzig ou à Munich, mais à de petites villes comme Tubingue, Bonn ou Gœttingue ? Sous l'active impul-

[1] Voir à ce sujet un excellent article sur les études d'érudition en France et en Allemagne, publié par Albert Dumont dans la *Revue des Deux-Mondes* du 15 octobre 1874, et réimprimé dans les *Notes et Discours*, d'A. Dumont. — Paris, Colin, 1885, in-18.

Digitized by Google

sion d'hommes éminents, dévoués à la grandeur de la France,—l'un d'eux est mort à la peine, — l'enseignement supérieur en province s'est relevé avec une énergie, avec une vivacité dont nos ennemis eux-mêmes ont été surpris, et il fait chaque année de grands progrès. Mais combien nous sommes encore loin du but que les plus modérés doivent toujours avoir en vue ! Nos facultés sont encore bien mal installées, bien mal outillées pour travailler avec efficacité, et maîtres et étudiants sont encore en bien petit nombre.

En Allemagne, au contraire, les travailleurs sont en abondance. « Sous une forte discipline, une foule de laborieux ouvriers s'appliquent à une tâche commune. C'est une vaste landwehr : le nombre des soldats, l'unité des vues et celle des doctrines en font la force [1]. » Les vingt universités de l'Empire sont comme d'immenses arsenaux où une légion de maîtres éminents et de jeunes étudiants travaillent avec ardeur au progrès de la science allemande. Ces universités ne sont pas seulement de magnifiques établissements d'enseignement supérieur : ce sont encore de puissantes corporations qui concentrent les forces intellectuelles du pays. Et naguères dans une fête solennelle de l'université de Berlin, un illustre professeur de physique, bien connu dans le monde entier, se félicitait hautement qu'en Allemagne, à part quelques exceptions bien rares, tous les savants, dont la nation pouvait être fière, avaient enseigné dans ses universités [2].

I.

Si l'Allemagne est aujourd'hui comme la terre classique des universités [3], ce n'est pas dans ce pays que ces grands établissements ont pris naissance, et il s'en faut de beaucoup qu'ils y aient toujours été prospères. Jusqu'au siècle dernier les universités allemandes ont rendu bien peu de services à la science.

C'est à Paris, au commencement du XIII[e] siècle, que fut créée la première grande école générale, *studium generale*, la première université où corporation de maîtres et d'étudiants où l'on enseignât, à côté des sciences pratiques, comme le droit et la médecine, des sciences spéculatives, la philosophie scolastique, la théologie et les belles-lettres, ce qui ne se faisait pas dans les grandes écoles d'Italie, plus anciennes que celle de Paris ; Bologne était comme spécialement consacrée à l'étude du droit, et Salerne à celle de la médecine; de même à Paris, avant

[1] Albert Dumont, *op. cit.*, p. 44.

[2] Helmholtz, *Uber die Academische Freiheit der deutschen Universitæten.* — Berlin, 1878, in-8°, p. 26.

[3] Dœllinger, *Die Universitæten sonst und jetzt.* — Munich, 1871, in-8°, p. 26.

Digitized by Google

l'organisation de l'université, on étudiait surtout la philosophie. Pendant tout le XIIIe siècle l'Université de Paris brilla d'un éclat incomparable entre toutes les grandes écoles de France, d'Angleterre et d'Italie, tandis que l'Allemagne n'en avait pas une seule et n'en sentait même pas le besoin. Les Germains, qui voulaient acquérir une instruction supérieure, allaient la chercher à l'étranger : ils étudiaient le droit à Bologne ou à Padoue ; la médecine à Salerne ou à Montpellier et la philosophie et la théologie à Paris. Ils n'avaient pas honte de leur infériorité, et ils la trouvaient même toute naturelle ; un chanoine d'Osnabruck, écho fidèle des hommes de son temps, écrivait au XIIIe siècle que pour les hautes études une seule ville, Paris, était bien suffisante [1].

Cependant au milieu du XIVe siècle, en 1348, un empereur d'Allemagne, roi de Bohême, fonda à Prague la première université allemande, sur le modèle de celle de Paris, comme le portent expressément les lettres de fondation. Les historiens allemands avouent eux-mêmes qu'en créant cette université Charles IV se préoccupait fort peu de satisfaire la passion de ses sujets pour la science, car ceux qui avaient de telles ardeurs étaient bien rares. L'empereur, qui avait étudié à l'université de Paris, obéissait surtout à des souvenirs de jeunesse.

La création de Charles IV suscita la jalousie des princes voisins. En 1364, le duc d'Autriche fonda l'université de Vienne, et en 1386 naquit l'université de Heidelberg, la plus ancienne des universités de l'Allemagne actuelle [2]. Ces fondations déterminèrent un mouvement qui dura plusieurs siècles et ne s'est pas encore complètement arrêté. Par esprit de rivalité les princes et même des villes créèrent à l'envie des universités. A la fin du XIVe siècle on en comptait déjà cinq et dans le siècle suivant on n'en fonda pas moins de neuf. Mais ces écoles étaient bien misérables : elles avaient à peine quelques professeurs mal rétribués, qui donnaient un enseignement absolument insuffisant ; Tubingue et Leipzig avaient chacune deux professeurs de médecine ; les collections étaient à peine formées et les bibliothèques étaient plus que pauvres. Aussi rien de plus facile que de transporter ces universités d'une ville à l'autre.

La Renaissance eut peu d'influence sur les universités allemandes. A peine les humanistes avaient-ils pu entamer une lutte sérieuse contre la

[1] *Studio unus locus, videlicet Parisius, sufficit*, cité par Dœllinger, *ibidem*, p. 55.

[2] Voici la date de fondation des universités de l'empire d'Allemagne suivant l'ordre d'ancienneté : Heidelberg, 1386 ; — Wurzbourg, fondée en 1402 et rétablie en 1582 ; — Leipzig, 1409 ; — Rostock, 1419 ; — Greifswald, 1456 ; — Fribourg, 1457 ; — Tubingue, 1477 ; — Marbourg, 1527 ; — Kœnigsberg, 1544 ; — Iéna, 1558 ; — Giessen, 1607 ; — Kiel, 1665 ; — Halle, 1697 (on y réunit en 1817 l'université de Wittemberg, fondée en 1502) ; — Breslau, 1702 (on y réunit en 1811 l'université de Francfort-sur-Oder, fondée en 1506) ; — Gœttingue, 1737 ; — Erlangen, 1743 (on y réunit en 1809 l'université d'Altdorf, fondée en 1575) ; — Munster, 1786 ; — Berlin, 1809 ; — Bonn, 1818 ; — Munich, 1826 (fondée en 1472 à Ingolstadt, transférée à Landshut en 1802 et à Munich en 1826) ; — Strasbourg, 1872.

Digitized by Google

scolastique que la Réforme, née dans la jeune université de Wittemberg, vint donner un autre cours aux idées Les universités devinrent surtout des écoles confessionnelles, des écoles de théologie militante. Luther lui-même ne recommandait vivement l'étude du latin, du grec et de l'hébreu que parce qu'il croyait que la connaissance approfondie de ces langues était indispensable pour l'exégèse biblique, pour l'explication de l'Ancien et du Nouveau Testament, et pendant deux siècles la faculté de philosophie fut la très humble servante de la faculté de théologie [1]. Les princes protestants, afin de préparer des défenseurs aux églises réformées, multiplièrent les universités. C'est alors que furent créées celles de Marbourg, Kœnigsberg, Iéna, Helmstædt et Altdorf. Mais ces universités, vouées aux stériles disputes théologiques, aux vaines querelles confessionnelles, rendirent encore moins de services à la science que celles du siècle précédent. Et, avant qu'elles eussent pu se transformer, la guerre de Trente Ans et celles qui la suivirent ruinèrent l'Allemagne et ses établissements d'instruction de tout ordre.

Dans la seconde moitié du XVII[e] siècle les universités allemandes étaient tombées au dernier degré de la décrépitude ; les collections étaient dévastées, les bibliothèques détruites, entièrement ou en partie, les étudiants dispersés, et les maîtres étaient pour la plupart inférieurs à leur tâche. Ils dédaignaient la langue allemande dont les plus patriotes désespéraient de faire une langue littéraire. Ils enseignaient en latin, et cet idiome appauvri leur permettait de se contenter de lieux communs qui, sous cet habit étranger, sonnaient encore assez bien, mais n'auraient pas été tolérés, s'ils eussent été exprimés dans la langue vulgaire [2].

La fondation de l'université de Halle, à la fin du XVII[e] siècle, marqua le commencement d'une ère nouvelle. Dans cette ville se formèrent de vastes établissements d'instruction où la philologie classique fut étudiée scientifiquement. Cette transformation de l'enseignement se poursuivit surtout à l'université de Gœttingue qui, fondée en 1737, avait été richement dotée par le nouveau roi de Hanovre. On attira à Gœttingue les meilleurs professeurs, et sous l'impulsion de Heyne les études de philologie classique y furent en grand honneur, en même temps qu'il s'y forma une école d'historiens, qui publièrent une série d'œuvres remarquables.

Mais bientôt survint la Révolution, dont les secousses ébranlèrent les institutions les plus anciennes et les plus solides dans toute l'Europe. L'Allemagne fut encore une fois ruinée et dévastée par la guerre. Les jeunes gens désertèrent les universités qui furent privées d'étudiants ; toutes celles qui n'avaient pas une grande vitalité succombèrent ; en vingt ans quatorze universités furent supprimées. Lorsqu'elles dispa-

[1] Adolf Kirchoff, *Discours pour la prise de possession du rectorat à l'université de Berlin, le 15 octobre* 1883. — Berlin, 1883, in-4°.

[2] Dœllinger, *Die Universitæten sonst und jetzt*, p. 18.

Digitized by Google

rurent, les universités d'Erfurth et de Duisbourg avaient chacune vingt-et un étudiants. A Erfurth les maîtres étaient deux fois plus nombreux que les élèves [1].

C'est alors que sur ces ruines se fondèrent ou se réorganisèrent ces grandes écoles, qui sont encore aujourd'hui si prospères et qui ont rendu tant de services à la science en même temps qu'elles prenaient une grande part à l'œuvre de l'unification de l'Allemagne.

Après Iéna, la Prusse épuisée par la défaite, ravagée par l'invasion et ruinée par la perte de la moitié de son territoire et de ses revenus, comprit que le meilleur moyen d'assurer son relèvement était de créer au cœur du pays, dans sa capitale, un grand établissement scientifique [2]. En 1809 fut fondée l'université de Berlin où l'on appela les plus grands savants du temps; plus des deux tiers étaient étrangers au royaume de Prusse; parmi eux se trouvaient des hommes comme Fichte, Schleiermacher et Savigny. La nouvelle institution ne trompa pas l'attente de ses fondateurs et, en peu d'années, elle devint une des gloires de l'Allemagne.

Mais les grands hommes d'état, qui dirigeaient alors les affaires de la Prusse, étaient trop sages pour attirer toutes les intelligences du pays dans la capitale. En même temps qu'ils fondaient l'université de Berlin, ils entreprirent la réorganisation des anciennes universités afin d'entretenir dans les provinces un vif mouvement scientifique et littéraire. En 1811 l'université de Francfort-sur-Oder, qui végétait, fut supprimée, ou mieux, réunie à celle de Breslau qui fut organisée sur un grand pied. L'œuvre, un instant interrompue par les grandes guerres qui amenèrent la chute de l'empire de Napoléon, fut reprise peu de temps après le rétablissement de la paix. Le souvenir de Luther, si puissant qu'il fut sur l'esprit des Germains, enivrés de leur victoire, ne suffit pas à défendre l'université de Wittemberg; elle fut supprimée et réunie en 1817 à celle de Halle, qui renforcée redevint bientôt aussi florissante qu'elle l'avait été au commencement du XVIII[e] siècle. L'année suivante on créa de toutes pièces une université à Bonn, afin de conquérir par la science les provinces rhénanes qui avaient autant d'aversion pour la Prusse que de sympathie pour la France. Pour fortifier autant que possible cette nouvelle création, on transforma l'université voisine de Munster en académie, en ne lui laissant que les facultés de théologie et de philosophie. En gens pratiques, les Prussiens avaient compris que pour réussir ils devaient concentrer leurs forces matérielles et intellectuelles sur quelques points

[1] Pour cette rapide revue de l'histoire des universités allemandes, je me suis surtout servi de Dœllinger, *Die Universitæten sonst und jetzt;* de Jurgen Bona Meyer, *Deutsche Universitæts-Entwicklung, Vorzeit, Gegenwart und Zukunft*, Berlin, 1875. in-8°, et de Paulsen, *Geschichte des Gelehrten Unterrichts auf den Deutschen Schulen und Universitæten vom Ausgang des Miltelalters bis zur Gegenwart.* — Leipzig, Veit, 1885, in-8°.

[2] Lavisse, *La fondation de l'université de Berlin.* — Paris, 1876, in-8°.

Digitized by Google

bien choisis, et ils eurent le courage de faire les suppressions nécessaires.

Les autres états de l'Allemagne suivirent l'exemple de la Prusse, et les universités de Munich [1], de Leipzig ou de Gœttingue soutinrent parfois avec succès et toujours avec honneur une lutte féconde contre celles de Berlin, de Halle ou de Bonn. Cette rivalité courtoise, cette émulation constante entre de grands corps scientifiques produisit les meilleurs résultats pour les maîtres, pour les étudiants et pour l'Allemagne elle-même. Les universités luttèrent entre elles à qui s'attacherait pour professeurs les plus grands savants et à qui donnerait aux maîtres et aux étudiants les plus grandes facilités de travail, les bibliothèques les plus riches et les laboratoires les plus commodes et les mieux outillés. Elles produisirent un grand nombre d'œuvres remarquables qui renouvelèrent la science et transformèrent la nation. Les résultats des travaux des savants furent vulgarisés par l'enseignement et par le livre Les maîtres, formés dans les universités par des professeurs éminents, répandirent les saines méthodes d'éducation et les bons livres d'instruction dans les établissements d'enseignement secondaire et jusque dans les écoles primaires. De haut en bas l'instruction publique et privée fut animée de la vie la plus intense et l'esprit scientifique pénétra toutes les couches de la société.

II.

Les Allemands, fiers à juste titre de leur système d'enseignement supérieur et des résultats qu'il a produits depuis trois quarts de siècle, reconnaissent qu'ils doivent avant toute chose leurs succès à ce qu'ils ont eu l'avantage de conserver leurs universités. Dans d'autres pays on trouve bien de grandes écoles prospères ; mais elles sont isolées et elles cultivent chacune une spécialité. En Allemagne, au contraire, les universités se sont maintenues et sont encore des corporations autonomes de professeurs et d'étudiants en même temps que de grands établissements d'instruction supérieure où sont enseignées la plupart des sciences humaines; elles se sont constamment développées afin de satisfaire aux exigences de plus en plus croissantes de la science et elles y sont parvenues sans rompre leur unité. Les vingt universités d'Allemagne possèdent les quatre facultés, théologie, droit, médecine et philosophie, c'est-à-dire lettres et sciences [2], où les étudiants peuvent, s'ils le désirent,

[1] Un des premiers actes du roi de Bavière, Louis Ier, fut de transférer dans sa capitale, en 1826, l'université fondée en 1472 à Ingolstadt et déjà transférée en 1802 à Landshut.

[2] Tubingue a sept facultés ; Munich Bonn, Breslau et Strasbourg en ont cinq. Munich a même six doyens. Tubingue, Bonn et Breslau ont deux facultés de théologie, l'une protestante et l'autre catholique; ce sont les trois seules universités communes aux deux cultes. Toutes les autres universités ont un caractère confessionnel, qui s'efface d'ailleurs de plus en plus. Munich, Wurzbourg, Fribourg et Munster n'ont que des facultés de théologie catholiques, et toutes les autres universités sont protestantes. Munich a une faculté des sciences économiques et Tubingue une faculté des sciences politiques. A Wurzbourg et à Strasbourg les sciences politiques sont ratta-

Digitized by Google

terminer leurs études. Seule, l'ancienne université, aujourd'hui académie de Munster, démembrée en 1818, n'a plus que les deux facultés de théologie et de philosophie.

Les Allemands sont tellement convaincus de l'excellence de la réunion intime de tous les enseignements, même les plus divers, que, sauf dans quelques universités de l'Allemagne du Sud, ils ont partout laissé subsister l'ancienne faculté des arts de nos vieilles universités, la faculté de philosophie, où l'on enseigne non seulement la philosophie, mais aussi les sciences philologiques, archéologiques, historiques, politiques, sociales, économiques, mathématiques, physiques et naturelles et beaucoup d'autres choses encore. Depuis que l'université de Halle s'est adjoint avec succès un magnifique institut agricole, beaucoup d'universités se sont donné des chaires d'agriculture, de science forestière, voire même d'art vétérinaire. Dans presque toutes les universités tous ces enseignements nouveaux ont été rattachés à la faculté de philosophie, que l'on appelle volontiers en plaisantant la chambre de débarras de l'université (*UniversitætsRumpelKammer*). Cet élargissement illimité des cadres de la faculté de philosophie n'est pas sans de nombreux inconvénients, et des professeurs illustres ont mis à l'ordre du jour la discussion des meilleurs moyens à employer pour rendre à cette faculté son ancienne unité et lui permettre de se consacrer, comme elle le faisait au commencement de notre siècle, à l'étude idéale de la science pure sans se préoccuper de ses applications. Mais les partisans les plus enthousiastes des études désintéressées comprennent que ce beau temps est passé sans espoir de retour, et, pour donner satisfaction aux besoins de notre époque industrielle, tout en sauvegardant les intérêts de la science pure, ils proposent de créer une cinquième faculté, celle des sciences appliquées, et d'y reléguer tous les enseignements spéciaux qui encombrent la faculté de philosophie [1]. D'autres, au contraire, voudraient voir absorber par les universités toutes les écoles spéciales, les écoles polytechniques [2], les écoles des mines, les écoles forestières, les écoles d'agriculture, les écoles supérieures de commerce et d'industrie, etc. Les universités en Allemagne ont un tel prestige que les spécialistes sont en grand nombre partisans de cette réunion. Des congrès forestiers se sont prononcés à

chées à la faculté de droit; partout ailleurs elles sont dans la faculté de philosophie. A Strasbourg et à Tubingue la faculté de philosophie est divisée, comme chez nous, en sciences et lettres. A Munich la faculté de philosophie a conservé jusqu'ici son unité extérieure; mais elle est divisée en deux sections, sciences et lettres, ayant chacune leur doyen et délibérant à part sur leurs affaires spéciales. A Wurzbourg la séparation est moins avancée et la faculté de philosophie n'a qu'un doyen pour les deux sections.

[1] Voir sur cette question un discours prononcé à Berlin par le grand chimiste Hoffmann, en prenant le rectorat, le 15 octobre 1880. Il a été traduit par la *Revue internationale de l'Enseignement*, année 1881, t. I, p. 152 et s. — Voir aussi un discours prononcé l'année suivante à Leipzig par Zarncke, dans une circonstance semblable : *Uber die Geschichte und Einheit der philosophischen Facultæt*. — Leipzig, 1881, in-4°, p. 34

[2] Ce sont des écoles analogues à notre École Centrale des Arts et Manufactures; l'empire d'Allemagne en possède neuf qui ont de deux à trois mille étudiants.

Digitized by Google

plusieurs reprises et à une forte majorité pour le rattachement des écoles forestières aux universités [1].

Dans cette association étroite de toutes les disciplines scientifiques les Allemands voient avec raison un grand avantage pour les professeurs et pour les étudiants. Ils reconnaissent que la science est trop vaste pour que même les esprits les plus larges puissent en approfondir toutes les parties. Mais s'ils admettent qu'un homme est obligé de se consacrer plus spécialement à une branche de la science, ils disent qu'un véritable savant et surtout un professeur doit se tenir l'esprit ouvert dans toutes les directions et avoir des clartés de tout. Car les études spéciales ont de grands dangers. Ceux qui s'y livrent exclusivement sont trop portés à oublier que leur science particulière n'est qu'une infime portion du domaine scientifique et ils s'en exagèrent facilement l'importance. Alors l'intelligence se replie sur elle-même et se rétrécit de plus en plus. Pour les Allemands, le meilleur moyen d'éviter ce péril, qui peut désorganiser et déséquilibrer les esprits les plus solides, est de placer tous les enseignements à côté les uns des autres ; de cette manière chacun est obligé de s'occuper des sciences étrangères à sa spécialité et de se souvenir que la petite partie de la science, qui lui est chère entre toutes, n'est pas seule au monde ; car dans les assemblées générales de l'université et dans les réunions particulières des facultés on discute fréquemment des questions qui touchent à toutes les sciences.

Quant aux étudiants, tout les invite à ne pas se vouer exclusivement à des études spéciales et à acquérir en même temps une instruction générale. Ils trouvent les enseignements les plus divers réunis sous le même toit, et les professeurs ne manquent jamais de les engager à profiter des facilités exceptionnelles qui leur sont offertes. Affirmer que, même dans les universités où l'on travaille avec le plus d'ardeur au progrès de la science allemande, on trouverait beaucoup d'étudiants qui ne fussent pas exclusivement occupés de leurs études spéciales, des études qui doivent leur fournir leur gagne-pain, les *Brodstudien*, comme on les appelle, ce serait nier l'évidence et se repaître d'illusions [2] ; mais il y a toujours des jeunes gens distingués, en plus ou moins grand nombre, qui comprennent mieux leurs véritables intérêts, et cela suffit. Deux des plus grands philosophes de ce temps, Lotze et Wundt, ont d'abord étudié la médecine, et aujourd'hui les conférences des professeurs de philosophie sont, encore assez souvent, fréquentées par des étudiants en médecine, en sciences mathématiques, physiques ou naturelles. De même il n'est pas rare de trouver des étudiants en droit aux leçons des professeurs d'histoire ou de philosophie. Ils sont souvent en trop petit nombre, je le répète ; mais que

[1] Voir une longue discussion de cette question dans Jurgen Bona Meyer, *Deutsche Universitæts-Entwicklung*. — Berlin, 1875, in-8°, p. 55 et s.

[2] Voir dans la *Revue des Deux-Mondes* du 15 juin 1884 un article de M. Lavisse sur les universités allemandes et les universités françaises ; il est réimprimé dans les *Questions d'enseignement national*, p 211 à 264. — Voir aussi Jurgen Bona Meyer, *op. cit.*, p. 49 et s.

Digitized by Google

serait-ce si les facultés étaient isolées et si chaque science avait sa petite école spéciale ?

Les universités allemandes ont toujours conservé leur autonomie. Étudiants et professeurs de toutes les facultés n'ont jamais cessé de former une grande corporation, une université dans le sens primitif du mot. L'université est encore autonome et s'administre elle-même par l'assemblée générale des professeurs ordinaires, par les assemblées particulières de facultés, par un conseil élu, par des chefs également élus chaque année, les doyens des facultés et le recteur de l'université.

Toutes les universités ont des revenus plus ou moins importants et perçoivent à leur profit des droits divers sur les étudiants ; certaines sont même très riches. Ainsi Gœttingue a plus de 750,000 francs de revenu annuel, Greifswald plus de 400,000 fr., et Halle plus de 350,000 fr. Mais, si riches qu'elles nous paraissent, ces universités, favorisées de la fortune, ne sont pas en état de se suffire à elles-mêmes, comme le font les grandes universités anglaises d'Oxford et de Cambridge.

Toutes les universités allemandes sont obligées de demander à l'État des subventions plus ou moins importantes [1] et en revanche elles sont

[1] D'après le projet de budget des universités prussiennes pour l'année financière commençant le 1er avril 1885, la somme totale des ressources ordinaires des onze établissements d'enseignement supérieur prussien s'élevait pour l'année 1885-86 à 8,257,660 marcs (le marc vaut 1 fr. 25), dont 5,955,609m provenant de la subvention de l'État, soit près des trois quarts, l'autre quart du produit des revenus des biens des universités avec ou sans affectation spéciale et des diverses rétributions perçues sur les étudiants au profit des universités. L'université de Berlin pourrait disposer dans l'année de 1.787,351m, dont 1,605,315m provenant de la subvention de l'État ; on voit que l'université de Berlin n'absorbait pas le quart des sommes affectées à l'enseignement supérieur dans tout le royaume, tandis que chez nous la part de Paris est bien plus considérable. Ensuite venait Gœttingue avec un revenu total de 984,527m, dont 302,528m comme subvention de l'État. On sera peut-être heureux de trouver ici un petit tableau indiquant la richesse des universités prussiennes, la subvention de l'État, d'après le budget de l'année 1885-1886, la population de la ville où elles sont situées et le nombre de leurs étudiants pendant le semestre d'été 1885.

UNIVERSITÉ DE	POPULATION DE LA VILLE *	NOMBRE DES ÉTUDIANTS	REVENU TOTAL	SUBVENTION DE L'ÉTAT
Berlin	1.122.330 hab.	4465	1.787.351 m.	1.605 315 m.
Gœttingue	19.963	1017	984 527	302.528
Bonn	31.514	1251	939.104	784.109
Halle	71.484	1600	890 391	513 485
Kœnigsberg	140.909	871	845.145	761.299
Breslau	272.912	1422	762.873	714.457
Kiel	43.594	487	667.059	514.142
Marbourg	11.225	840	615.253	482.243
Greifswald	19.244	1002	548.475	141.934

* D'après le recensement du 1er décembre 1880, je n'ai pas encore les chiffres du dernier recensement du 1er décembre 1885.

Il m'a été impossible de me procurer les derniers budgets des divers états d'Allemagne ayant des universités, afin de comprendre dans ce tableau toutes les universités de l'Empire.

Digitized by Google

contraintes d'accepter sa tutelle, qui devient de plus en plus étroite. Cette tutelle s'exerce par le ministère de l'instruction publique, qui a d'ordinaire près de chaque université un représentant, habituellement appelé le curateur; c'est ce haut fonctionnaire qui est l'intermédiaire entre l'université et le gouvernement; d'accord avec les chefs élus de l'université, il prépare le budget et le soumet à l'approbation du ministre; il transmet au gouvernement toutes les propositions de l'université, pour la création des enseignements nouveaux, pour le choix des professeurs, l'augmentation des collections, la construction de nouveaux édifices ou l'amélioration des anciens, etc.

Cette tutelle de l'État n'a pas nui aux universités; bien au contraire. Dans tous les états de l'Allemagne les ministres et les hauts fonctionnaires ont tous passé une partie de leurs jeunes années dans une université et ont gardé pour ces établissements un véritable culte, composé de souvenirs de jeunesse et de raisons politiques. Tous sont convaincus que le premier intérêt d'un état bien administré est d'avoir une ou plusieurs universités prospères. Il en résulte que les divers états confédérés se font gloire de leurs grandes écoles et luttent entre eux à qui possèdera l'université la plus florissante.

Dans cette lutte la Prusse depuis le commencement de ce siècle n'a pas cessé de tenir la tête. Cet état, qui a toujours eu l'administration la plus économe de toute l'Europe, n'a jamais regardé à l'argent pour ses universités. En 1864, quand en France toutes les facultés de tous ordres ne coûtaient pas au pays cent mille francs de plus qu'elles ne lui rapportaient chaque année par les inscriptions et par les droits d'examen, la Prusse donnait à la seule université de Berlin une subvention annuelle de plus de sept cent mille francs[1]. Aujourd'hui cette subvention dépasse deux millions de francs; en vingt ans elle a été triplée. Nous avons payé trop cher ces funestes économies pour ne plus jamais y revenir, même dans les années de détresse. Espérons que les Chambres et que tous les corps élus sauront le comprendre et ne lésineront jamais sur les dépenses si fructueuses de l'enseignement supérieur.

III.

La concurrence entre les divers états de l'Allemagne pour augmenter à l'envi l'éclat de leurs universités s'exerce par tous les moyens possibles, notamment par le grand nombre des enseignements, par le recrutement des meilleurs professeurs, par la perfection de l'installation matérielle et

[1] Matthews Arnold, *Higher Schools and Universities in Germany*.—Londres, 1882, in-8°, p. 137.

Digitized by Google

par la richesse des instruments de travail, bibliothèques, laboratoires, etc.

Depuis le siècle dernier et même auparavant on a toujours pensé et dit bien haut en Allemagne que la science devait être magnifiquement logée. Même les Prussiens, le plus avare de tous les peuples, ont toujours installé leurs universités dans des palais. Et s'il me fallait défendre ce système et justifier ce mot de palais, qui pourrait peut-être encore maintenant soulever ici des préventions peu fondées, je citerais cet extrait des notes laissées par Albert Dumont : « Le public estime les choses au prix des sacrifices que l'État fait pour elles. Quand la science est dans des conditions misérables on l'oublie et on la mésestime. Il faut que l'enfant, l'ouvrier, l'homme du monde, en voyant un édifice commode pour le travail, dise : Cela est le palais de la science et la science mérite des palais [1]. »

Les Allemands ont le grand mérite d'avoir les premiers sur le continent mis cette idée en pratique et d'y être toujours restés fidèles, même dans les circonstances les plus difficiles. En 1809, la Prusse, réduite à la dernière misère, installa la nouvelle université de Berlin dans un vaste palais, bâti cinquante ans auparavant, au cœur de la ville, sur la belle promenade des Linden, pour le frère de Frédéric II, le célèbre prince Henri de Prusse. A Bonn on prit pour l'université le magnifique château des anciens électeurs de Cologne. Au siècle dernier on avait fait la même chose à Erlangen, à Iéna, à Tubingue, etc. Où l'on ne trouvait pas d'édifices assez beaux, on en bâtissait. Ce mouvement ne s'est pas arrêté. Aujourd'hui on est en train de reconstruire les anciennes universités qui, comparées à nos facultés de Poitiers, si honteusement misérables, nous paraîtraient des merveilles, mais que nos voisins de l'Est regardent maintenant comme indignes de la science. Déjà Gœttingue, Halle, Kiel, Kœnigsberg, Marbourg, Munster et même Rostock ont élevé à grands frais de nouveaux palais universitaires. L'Autriche, elle-même, en transformant sa capitale, n'a pas oublié l'antique université de Vienne; au milieu des nouveaux boulevards et non loin du palais impérial, sur un des côtés d'une vaste place, bornée par l'Hôtel-de-Ville, le Parlement et le célèbre Burg-Theater, trois nouveaux édifices, qui ne le cèdent en rien à aucun de ceux du même genre, dont sont fières les plus belles villes du monde, on a construit un immense et splendide palais universitaire que l'empereur est venu inaugurer solennellement, il n'y a pas encore deux ans. A Strasbourg le palais collégial, où se trouvent l'administration universitaire et les salles de cours de la plupart des facultés, le palais collégial a coûté à lui seul près de trois millions de francs, fournis par l'Empire d'Allemagne.

Si nos voisins, si peu prodigues, consacrent des sommes considérables à bâtir des palais pour leurs universités, ce n'est pas qu'ils croient

[1] Albert Dumont, *Notes et Discours*, p. 284.

Digitized by Google

qu'elles en aient absolument besoin pour accomplir leur œuvre civilisatrice ; mais ils ont un tel respect, un tel culte pour la science qu'ils comprennent que l'on doit lui élever des temples dignes d'elle.

Mais les Allemands se gardent bien d'oublier l'utile, le nécessaire : les bibliothèques, les collections et les laboratoires. Depuis trente ans, en dehors des palais universitaires, le plus souvent à côté, mais parfois assez loin, on construit de grands laboratoires ou instituts. On installe ces instituts dans un bâtiment spécial pour chaque science, la chimie, la physique, la physiologie, l'anatomie, etc. On ne recule devant aucune dépense pour que ces édifices soient vastes et commodes et reçoivent un outillage aussi complet, aussi puissant, aussi parfait que possible. L'institut de chimie de l'université de Bonn a coûté plus de 750,000 francs et celui de Strasbourg en a coûté 875,000.

Il est vrai que les professeurs de droit, de philologie, de philosophie, de mathématiques ou d'histoire n'ont pas besoin de laboratoires aussi coûteux; cependant on n'a jamais dit, en Allemagne, qu'ils devraient se contenter d'une salle bien éclairée, de quatre murs bien blanchis et d'une chaire. Cela peut à la rigueur suffire pour un cours ; mais pour donner aux étudiants l'éducation scientifique, la seule qui soit sérieuse, il faut des salles nombreuses et commodes, où l'on puisse installer les instruments de travail nécessaires. En Allemagne, de même que les professeurs de sciences physiques, chimiques, naturelles et médicales, ont des instituts pour les travaux pratiques, leurs collègues ont eux aussi des laboratoires d'un genre particulier, que l'on appelle des séminaires, c'est-à-dire des établissements où l'on forme des savants par la pratique. Ce sont des conférences, strictement fermées, où les professeurs enseignent à des étudiants choisis et déjà assez instruits comment la science se fait. C'est la seule méthode qui puisse donner des résultats ; les professeurs travaillent avec leurs élèves ; ils leur disent quels sont les principaux instruments de travail et ils leur en enseignent l'usage en s'en servant devant eux et avec eux ; ils leur font expliquer des textes, ils leur donnent à composer des mémoires scientifiques sur des sujets faciles et ils les corrigent devant eux, parfois avec l'aide des autres élèves ; c'est un véritable apprentissage scientifique. Le professeur fait perdre à ses élèves l'habitude, contractée au collège, de jurer par la parole du maître; il leur apprend à se faire une opinion personnelle en étudiant à fond les questions par eux-mêmes. De cette façon le jeune homme devient un esprit original, une intelligence libre de toute influence étrangère. Non seulement l'instruction scientifique, donnée dans ces séminaires, met les étudiants en état de produire plus tard de bons travaux; mais elle a encore la meilleure influence sur leur développement intellectuel et moral. Elle prépare des savants et fait des hommes.

Mais pour ces travaux pratiques il faut des installations spéciales et chaque séminaire en possède une, plus ou moins complète, suivant

Digitized by Google

que l'université est plus ou moins riche. Dans les salles des séminaires archéologiques on trouve des collections de moulages, des plans, des gravures et une bibliothèque spéciale. Dans les séminaires juridiques et historiques qui ont beaucoup d'analogies, puisqu'en Allemagne l'enseignement du droit est plus scientifique que pratique et a pour base la méthode historique[1], la bibliothèque spéciale est la chose capitale. Les professeurs, chargés de la direction d'un séminaire, y ont chacun un cabinet, et les étudiants une ou deux salles où ils peuvent venir travailler pendant la journée. Parfois la bibliothèque du séminaire occupe une salle particulière ; ailleurs elle est installée dans des armoires, qui garnissent les murs des salles de travail. La bibliothèque du séminaire historique de Bonn contient plus de 300 ouvrages, dont certains ont plus de cinquante volumes.

Les bibliothèques spéciales des laboratoires, des instituts et des séminaires ne nuisent en rien à la grande bibliothèque, commune à toutes les facultés, que possède chaque université. En Allemagne tout le monde s'accorde à reconnaître qu'une bibliothèque aussi considérable que possible est indispensable à une université ; car, n'importe dans quelle section du domaine scientifique, pour faire œuvre utile, non seulement il faut avoir tous les instruments de travail, tous les ouvrages nécessaires, mais il faut être au courant de la science, il faut connaître tout ce qui a été publié sur la question dont on s'occupe. Aussi toutes les universités ont une bibliothèque importante[2]. Lorsque les Allemands ont voulu faire à Strasbourg une université modèle, ils se sont tout d'abord occupés de la bibliothèque, pour laquelle depuis 1872 ils ont dépensé deux millions de francs. Et ils ont bien employé cette somme, car la bibliothèque de l'université de Strasbourg possède aujourd'hui plus de six cent mille volumes. De 1872 à 1882 cette bibliothèque à prêté plus de 440,000 volumes, dont les deux tiers aux membres de l'université, professeurs ou étudiants, et l'autre tiers à des personnes étrangères. Plus de 45,000 volumes ont été prêtés hors de Strasbourg et expédiés en Allemagne, en Suisse ou en France, dans des caisses faites exprès[3]. En 1883 cette bibliothèque a prêté 30,987 volumes dans la ville de Strasbourg et 9,481 volumes au dehors de la ville[4]. Dans le semestre d'hiver de l'année scolaire 1883, la bibliothèque de l'université de Breslau (350,000 vol.) a prêté 22,015 volumes dans la ville, tant aux membres de l'université qu'à des personnes étrangères et 1,721 volumes en dehors de la ville[5]. En 1884 la bibliothèque univer-

[1] Windscheid, *Recht und Rechtswissenschaft*. — Leipzig, 1884, in-4°, p. 25.

[2] Voir sur les bibliothèques des universités allemandes l'article publié par M. Arren dans le numéro d'avril 1886 du *Bulletin de la Faculté des lettres de Poitiers* et intitulé : Bibliothèques municipales et Bibliothèques universitaires.

[3] Michaelis, *Ruckblick auf das erste Jahrzehnt der Kaiser-Wilhems-Universitœt Strasburg*. Strasbourg, 1882, in-8°, p. 49.

[4] *Centralblatt fur Bibliothekswesen*, avril 1884.

[5] *Ibidem*, juin 1884.

Digitized by Google

sitaire de Tubingue (300,000 vol.) a prêté 25,282 volumes dans la ville et a expédié 279 paquets ou caisses de livres prêtés à l'extérieur [1]. Dans le semestre d'hiver de l'année scolaire 1884-85 la bibliothèque de l'université de Gœttingue (500,000 vol.) a prêté 21,346 volumes dans la ville et 5,955 au dehors, qui ont été expédiés en 1,297 colis postaux ou caisses de messageries [2]. Toutes les bibliothèques publiques allemandes et surtout les bibliothèques universitaires sont avant tout des bibliothèques de prêt; leurs conservateurs s'ingénient à qui donnera le plus de facilités aux travailleurs. Aussi les savants allemands apprécient à leur valeur les bienfaits de ce système, auquel ils attribuent en grande partie la suprématie scientifique de leur pays [3].

IV.

Les Allemands ne se contentent pas d'élever des palais spacieux pour leurs universités, de construire de vastes laboratoires et de beaux instituts et de former de riches bibliothèques, ils s'efforcent de confier ces instruments de travail aux hommes les plus capables d'en tirer un bon parti et ils se disputent les meilleurs professeurs; en même temps ils augmentent sans cesse le nombre des enseignements afin de faire face aux exigences toujours croissantes de la science; car pour eux c'est la première condition du progrès.

Les professeurs des universités allemandes ne sont pas comme les professeurs de nos facultés des fonctionnaires dont l'avancement est régulier. Ce sont plutôt des artistes: comme les chanteurs en renom, ils sont toujours à la recherche d'un brillant engagement et le plus souvent ils sont à la disposition de l'université qui leur offre le plus d'avantages, pécuniaires ou autres. La carrière universitaire en Allemagne est un peu une carrière d'aventure où le hasard joue un certain rôle; pour s'y engager il faut avoir le feu sacré et être bien décidé à travailler sans relâche pour se faire un nom et une position.

Un jeune étudiant, qui se sent ou qui croit avoir la vocation scientifique, ne quitte pas l'université après avoir terminé ses études et conquis son diplôme de docteur; il continue à travailler avec ardeur pendant deux ou trois ans et il écrit une thèse d'habilitation qui lui donne le droit d'enseigner à titre privé. Il ne serait peut-être pas bien difficile de trouver des thèses d'habilitation d'une valeur médiocre, à peine supérieure à celle des dissertations de doctorat, qui trop souvent n'en ont

[1] *Centralblatt fur Bibliothekswesen*, année 1885, p. 203.
[2] *Ibidem*, année 1885, p. 288.
[3] Pflugk-Hartung, *Observations sur les Archives et les Bibliothèques d'Allemagne et de l'étranger*, passage cité dans le *Centralblatt fur Bibliothekswesen*, année 1886, p. 154.

Digitized by Google

guères ; mais en Allemagne on n'y attache pas grande importance et l'on pense, avec raison, je crois, que l'on n'a pas le droit de demander à des jeunes gens de donner plus que des espérances ; les hommes de talent précoce sont rares en tout pays et ils donnent trop souvent de grandes déceptions.

D'ailleurs, si l'on devient aisément privat-docent, cette situation n'assure que de bien maigres avantages. L'État ne prend pas l'engagement de faire un jour une position aux privat-docenten et il ne leur donne aucun traitement. La Prusse depuis quelques années inscrit une somme à son budget pour les privat-docenten ; mais elle donne seulement aux plus distingués une indemnité annuelle et précaire, qui dépasse rarement 1,500 fr. par an. Si, comme les professeurs, le privat-docent a le droit de faire percevoir par les employés de l'université une rétribution sur les étudiants qui suivent ses cours, il a le plus souvent trop peu d'élèves pour que cette ressource puisse avoir quelque importance. Par contre il a peu de chose à faire et il peut travailler afin d'attirer sur lui l'attention par ses ouvrages et devenir professeur extraordinaire.

Mais cette nouvelle position ne peut être encore que provisoire ; car elle n'est pas brillante et le traitement est toujours très faible ; souvent même il n'y en a pas. Pour en sortir il faut continuer à travailler. Le professeur extraordinaire ne peut guères compter sur le succès de ses cours ; car en Allemagne on n'y fait pas grande attention : on estime que le meilleur professeur d'université est celui qui contribue le plus au progrès de la science par des travaux personnels[1]. Si le jeune savant se distingue par des œuvres de valeur, il est certain d'être bientôt demandé comme professeur ordinaire par une université, parfois par une grande ou une moyenne, le plus souvent par une petite.

Il est bien rare qu'à moins de circonstances exceptionnelles un homme de mérite se résigne à rester longtemps professeur ordinaire dans une petite université ; les traitements y sont généralement médiocres et, comme les étudiants y sont en petit nombre, la rétribution scolaire y est insignifiante. Pour ne pas se laisser oublier le nouveau professeur ordinaire continue à publier des travaux. Il le peut ; car même dans les plus petites universités il ne manque pas d'instruments de travail ; au besoin les grandes bibliothèques de toutes les universités de langue allemande s'empressent de lui envoyer en prêt les livres qui ne se trouvent pas dans la bibliothèque de son université ; bien mieux les archives d'état du royaume de Prusse prêtent aux bibliothèques universitaires les documents et les registres que les professeurs désirent consulter. Ajoutez à cela qu'ils ne sont pas obligés de perdre chaque année deux ou trois mois à faire passer des examens d'enseignement secondaire et qu'ils ont au moins quatre à cinq mois de vacances à consacrer à leurs travaux

[1] M. de Sybel, *Die deutschen Universitæten.* — Bonn, 1874, in-18, p 12.

Digitized by Google

personnels. Aussi la plupart des professeurs allemands se soumettent sans peine à cette nécessité du travail scientifique discontinu, qui a d'ailleurs pour ceux qui s'y livrent les plus heureuses conséquences; car plus on travaille, plus l'esprit s'étend et s'affermit. En outre ils en sont toujours récompensés. Souvent au bout de peu de temps le professeur, qui travaille dans une petite université, reçoit des propositions d'une université plus importante qui cherche à se l'attacher. Et ce fait se produit plusieurs fois dans la carrière d'un professeur qui ne cesse pas de produire. Il n'est pas rare qu'un professeur passe par trois ou quatre universités d'importance diverse avant d'arriver dans une grande université, Leipzig, Munich ou Berlin, et à chaque changement sa situation s'améliore. Et maintenant Berlin a une telle prépondérance qu'il enlève souvent des professeurs éminents à Vienne ou à Leipzig; tout le monde le trouve très naturel. Aussi lorsque le célèbre jurisconsulte et romaniste Windscheid refusa de quitter Leipzig pour Berlin, on en a été tellement étonné que non seulement l'université, mais la ville et le roi de Saxe lui-même l'en ont publiquement remercié.

Cette concurrence active entre les universités pour se disputer les meilleurs professeurs produit de grands résultats; elle excite la plus vive émulation dans tout le corps enseignant et elle soumet tous les membres des universités, étudiants d'avenir, privat-docenten, professeurs extraordinaires et ordinaires, à un entraînement continuel, qui est la cause principale de cette production si abondante d'œuvres scientifiques d'une valeur sérieuse, qui met l'Allemagne au premier rang des nations savantes.

Il semblerait à première vue que les petites universités dussent beaucoup souffrir de ce système; mais il n'en est rien. La plupart de leurs professeurs les quittent au bout de peu de temps et les changements dans le personnel sont très fréquents[1]; mais on trouve facilement à remplacer les professeurs ordinaires qui sont enlevés par une université plus riche; on n'a que l'embarras du choix parmi les professeurs extraordinaires ou les privat-docenten de mérite qui sont si nombreux près des grandes universités. Si les professeurs ordinaires sont jeunes, ils sont déjà connus par des travaux sérieux; la plupart sont ambitieux, actifs et brûlent de se distinguer et de se mettre hors de pair par quelque grand ouvrage. Il en résulte que le corps enseignant est plein de vigueur et d'ardeur et que souvent il sort de ces petites universités des œuvres et des hommes remarquables. Liebig commença sa réputation à Giessen.

Il faut dire toutefois que les petites universités ne peuvent pas soutenir la lutte contre les grandes pour le nombre des enseignements et des

[1] On a constaté une curieuse relation entre le nombre des étudiants d'une université, l'âge moyen des professeurs ordinaires et la fréquence des changements. — Voir Laspeyres, *Uber Alter und Wechsel der Professoren an den deutschen Universitæten.*—Giessen, 1882, in-4°.

Digitized by Google

maîtres ; car sous ce rapport ces dernières sont extrêmement riches On est stupéfait lorsque pour la première fois on parcourt la brochure publiée au commencement du semestre par chaque université et contenant l'indication des leçons qui y seront faites. Dans le semestre d'été 1885, l'université de Berlin offrait chaque semaine à ses étudiants 66 leçons de trois quarts d'heure en moyenne chacune sur les sciences philosophiques, 75 leçons d'histoire, et le reste à proportion. Il est vrai que les professeurs allemands donnent au moins six heures de leçons par semaine, et souvent plus, parfois le double ; ils le peuvent aisément, puisqu'ils ne sont pas accablés par le fardeau des examens de baccalauréats et qu'ils ont de longues vacances à employer à leurs travaux personnels et à la préparation de leurs cours. Néanmoins un tel nombre de leçons suppose un grand nombre de professeurs. En effet l'université de Berlin compte aujourd'hui 278 maîtres, dont 71 professeurs ordinaires, 80 extraordinaires, 10 honoraires, 114 privat-docenten, et 7 professeurs de langues vivantes, d'escrime, etc. En 1810 le nombre des professeurs ordinaires s'élevait seulement au chiffre modeste de 25 ; en soixante-quinze ans il a presque triplé ; l'accroissement est surtout considérable dans la faculté de philosophie qui n'avait que 13 professeurs ordinaires en 1810 et en a aujourd'hui 39 [1].

Berlin d'ailleurs l'emporte de beaucoup sous ce rapport sur les autres universités. Leipzig n'a que 175 maîtres, Munich 152, Breslau 128, Bonn 118, Gœttingue 117, Halle 108, Heidelberg 101 et toutes les autres en ont moins de cent. A Leipzig et presque partout ailleurs c'est aussi la faculté de philosophie qui est de beaucoup la plus nombreuse : celle de Leipzig compte 37 professeurs ordinaires (2 seulement de moins qu'à Berlin), 11 professeurs ordinaires honoraires, 21 extraordinaires et 31 privat-docenten. Les petites universités peuvent bien s'attacher un nombre respectable de jeunes professeurs ordinaires, mais il leur est impossible d'attirer les privat-docenten, qui restent en général dans les grands centres, où ils ont plus facilement des élèves et où ils trouvent de plus grandes facilités de travail et les conseils de maîtres éminents. Ainsi Munich a 61 privat-docenten et Leipzig 57 ; mais Breslau n'en a que 32, Bonn 28, Gœttingue 22, Wurzbourg 21, Halle et Kœnigsberg 20, et toutes les autres moins de vingt. Dans la plus petite de toutes les universités d'Allemagne, celle de Rostock, où les étudiants et les professeurs sont le moins nombreux, on trouve 30 professeurs ordinaires, 3 extraordinaires et seulement 4 privat-docenten. Plus les universités sont petites, moins elles ont de privat-docenten et plus elles sont obligées de faire, toutes proportions gardées, de grands sacrifices pour augmenter le nombre de leurs professeurs rétribués afin de satisfaire aux exigences des nombreux enseignements dont se compose une université allemande.

[1] Ces chiffres sont ceux du semestre d'hiver 1885-86.

Digitized by Google

V.

Il y a vingt ans, la concurrence entre les divers états de l'Allemagne pour leurs universités était plus active qu'elle ne l'est maintenant; car les conquêtes de la Prusse l'ont rendue plus difficile; depuis 1864 les universités de Kiel, Gœttingue et Marbourg sont devenues prussiennes, et la Prusse a aujourd'hui neuf universités sur vingt que compte l'empire d'Allemagne; il faut y ajouter l'académie de Munster, qui a deux facultés prospères, la théologie catholique et la philosophie. La Prusse a donc, à elle seule, près de la moitié des universités de l'Allemagne et entre les universités prussiennes la concurrence ne subsiste plus, pour ainsi dire, que par suite de la force acquise; elle va chaque jour s'affaiblissant. Cela se conçoit aisément; le ministre de l'Instruction publique de Prusse n'a pas d'intérêt à augmenter la subvention que l'État accorde à l'université de Bonn, par exemple, pour lui permettre d'enlever un professeur à Halle ou à Kœnigsberg; s'il craint que ce savant ne soit attiré par une université non prussienne, il n'a pour le retenir qu'à lui promettre de l'appeler à Berlin. Les hommes qui comprennent combien cette concurrence est féconde redoutent de la voir tomber tout à fait le jour, plus ou moins prochain, où les universités deviendront affaires d'empire. Des hommes d'état de premier ordre, comme M. de Sybel, sont partisans de cette mesure sous prétexte d'uniformité.

Aujourd'hui tous les étudiants allemands peuvent aller faire leurs études dans l'université de leur choix, quand bien même elle n'appartiendrait pas à l'état dont ils sont sujets; les unitaires ne se contentent pas de cette faculté: ils demandent que les diplômes et les certificats délivrés par toutes les universités allemandes aient la même valeur dans tous les états confédérés et que par suite les études soient partout organisées de la même façon. Mais pour obtenir cette uniformité il faudrait que les universités fussent soumises à l'autorité de l'Empire. M. de Sybel sent bien tout ce que les universités perdraient si elles n'étaient plus soumises à la pression de la concurrence. Mais pour maintenir cette concurrence il ne veut pas que les autorités provinciales interviennent dans les affaires des universités, bien que lui-même, en 1868, lorsqu'il était encore professeur à Bonn, ait obtenu des États de la province du Rhin cinq mille thalers pour la bibliothèque de cette université à l'occasion du cinquantenaire de la fondation. M. de Sybel se contente de demander pour les futures universités de l'Empire une plus grande indépendance du ministère et une réelle autonomie[1]. Les universités se

[1] M. de Sybel, *Die Deutschen Universitæten, ihre Leistungen und Bedurfnisse.* — Bonn, 1874, in-8°, p. 35 à 37.

Digitized by Google

feraient directement concurrence sans l'intervention de l'État. D'autres, tout en reconnaissant que l'enseignement supérieur est au premier chef une affaire nationale, demandent que les universités ne cessent pas de s'adresser aux autorités locales, plus directement intéressées à leur prospérité, afin d'en obtenir l'argent nécessaire pour les améliorations de toute nature [1]. Mais ce ne sont pas encore là des questions actuelles, et il n'est pas probable qu'elles soient prochainement résolues, car les états tiennent trop à leurs universités pour les abandonner facilement.

Les divers états de l'Empire sont loin d'avoir un nombre d'universités proportionné à leur population. En comptant l'académie de Munster pour une université, la Prusse a dix universités, soit une pour 2,727,911 habitants. La Bavière a trois universités, ou une pour 1,761,592 habitants; le grand duché de Bade en a deux, une pour 785,127 habitants; le royaume de Saxe n'a qu'une seule université, celle de Leipzig, pour 2,972,805 habitants. De même le royaume de Wurtemberg n'a que l'université de Tubingue pour 1,971,118 habitants; de petits états, comme les quatre duchés de Saxe, entretiennent à frais communs une université pour 866,404 habitants; les deux grands duchés de Mecklembourg ont une université à Rostock pour 679,324 habitants; la Hesse a son université de Giessen pour 936,340 habitants, et l'Alsace-Lorraine celle de Strasbourg pour 1,566,670 habitants.

L'attribution des affaires des universités aux divers états et la concurrence que ces états se font entre eux ne laissent pas d'avoir quelques inconvénients. Entre autres choses elle est cause de la mauvaise répartition géographique des universités. Celles de Kœnigsberg et de Breslau sont les seules qui soient relativement assez isolées; placées l'une et l'autre loin des autres universités et dans une grande ville, chef-lieu d'une riche province, il est certain qu'elles doivent à ces conditions favorables une partie de leur prospérité. L'université de Berlin placée au centre de l'Allemagne, dans la nouvelle capitale de l'Empire, une grande ville dont la population s'accroît avec une rapidité étonnante, a vu en moins de vingt ans doubler le nombre de ses étudiants; mais, ainsi que j'aurai l'occasion de le montrer tout à l'heure, Berlin est loin d'absorber toutes les forces intellectuelles de l'Allemagne comme Paris absorbe celles de la France et tout près de Berlin on trouve des universités extrêmement prospères.

Dans le nord Greifswald est seulement à 210 kilomètres de Berlin et n'est pas éloignée de Rostock et de Kiel; ces trois universités sont placées trop près l'une de l'autre pour ne pas se nuire; Kiel et Rostock végètent et, si Greifswald a plus de mille étudiants, c'est que la campagne environnante est jolie, que les bords de la mer et l'île de Ruegen offrent des excursions charmantes, que la vie y est encore à bon marché et que

[1] Jurgen Bona Meyer, *Deutsche UniversitætsEntwicklung*. — Berlin, 1875, in-8°, p. 98.

Digitized by Google

l'université, assez riche par elle-même, peut dépenser beaucoup pour ses professeurs, pour ses collections et pour ses instituts scientifiques. Leipzig, Halle et Iéna sont toutes les trois trop rapprochées de Berlin et ne sont séparées l'une de l'autre que par des distances insignifiantes. Berlin est à environ 160 kilomètres de Leipzig ou de Halle, et entre ces deux dernières villes il n'y a guère plus de 30 kilomètres. Cependant Leipzig lutte sans trop d'infériorité contre Berlin et a plus de trois mille étudiants, tandis que Halle placée dans des conditions bien plus défavorables en a plus de seize cents. Cela tient à ce que le royaume de Saxe, riche et prospère, fait de grands sacrifices pour son université, d'ailleurs bien placée à Leipzig, grande ville, centre du commerce et de l'industrie de la librairie en Allemagne. Pour faire concurrence à Leipzig la Prusse maintient Halle, qui a d'ailleurs de grands revenus, et les petits duchés de Saxe soutiennent à grand peine l'université d'Iéna, une petite ville de 11,000 âmes où ils parviennent à retenir sept cents étudiants.

Les universités de Gœttingue, Marbourg et Giessen sont aussi trop près l'une de l'autre. Elles étaient avant 1866 dans trois états différents, le Hanovre, la Hesse-Cassel et la Hesse-Darmstadt. Par suite de l'annexion du Hanovre et de la Hesse-Cassel à la Prusse, les universités de Gœttingue et Marbourg sont devenues prussiennes, et l'une d'elles pourrait être supprimée sans inconvénients pour les hautes études. Mais Gœttingue est trop riche et a brillé et brille encore d'un trop vif éclat pour qu'un gouvernement intelligent la laisse tomber, et Marbourg est nécessaire à la Prusse pour faire concurrence à Giessen. Cependant ces trois universités placées toutes trois dans de petites villes [1] vivent et prospèrent. Gœttingue a plus de mille étudiants, Marbourg plus de huit cents et Giessen plus de cinq cents.

Le même phénomène se produit dans l'Allemagne du Sud ; on dirait vraiment que plus les universités sont rapprochées l'une de l'autre dans une même région, plus les étudiants y sont attirés et que non seulement elles ne se nuisent pas par ce rapprochement, mais elles concourent à leur prospérité réciproque. Heidelberg est à moins de 300 kil. de Bonn et à environ 150 de Giessen, de Wurzbourg et de Strasbourg. Néanmoins l'antique Ruperto-Carolina a près de mille étudiants. Le gouvernement badois ne recule devant aucun sacrifice d'argent pour ses deux universités, l'une protestante, Heidelberg, et l'autre catholique, Fribourg. Le gouvernement wurtembergeois est plus sage : pour les deux cultes il n'a qu'une université à Tubingue, petite ville de 12,000 habitants ; il arrive à y attirer plus de quatorze cents étudiants et à lui assurer le sixième rang parmi toutes les universités de l'Empire d'Allemagne, bien qu'elle soit assez proche de Strasbourg, Heidelberg et Munich. La

[1] Gœttingue a 19,963 habitants, Marbourg 11,225 et Giessen 16,855 habitants. Gœttingue est à 320 k. de Berlin et à 162 k. de Marbourg. De Marbourg à Giessen il n'y a que 30 kilomètres.

Digitized by Google

Bavière peut facilement entretenir trois universités florissantes. Munich est une grande ville et un grand centre littéraire et artistique ; son université a près de trois mille étudiants et vient immédiatement après celles de Berlin et de Leipzig. Son magnifique hôpital, ses cliniques et ses instituts scientifiques assurent à Wurzbourg un grand nombre d'étudiants en médecine, tandis que la petite ville d'Erlangen, à cause de sa célèbre faculté de théologie protestante, la seule de Bavière, compte plus de quatre cents théologiens sur huit cents étudiants.

VI.

Quand on passe rapidement en revue la statistique des universités allemandes, on se demande involontairement comment il se fait que l'on y trouve un aussi grand nombre d'étudiants. Relativement à sa population l'empire d'Allemagne n'a pas beaucoup plus d'universités que la France de facultés ; mais les étudiants y sont beaucoup plus nombreux. Cela tient, sans doute, avant toute chose, à ce que les universités ont rendu de tels services à la science d'une part et à l'unification de la patrie allemande de l'autre, qu'elles ont un prestige prodigieux et attirent à elles toutes les forces vives de la nation. Mais il y a aussi d'autres causes, moins générales et plus prochaines. Ainsi nous avons proportionnellement autant et plus d'étudiants en droit et en médecine qu'en Allemagne ; mais nos facultés des lettres et des sciences ont beaucoup moins d'étudiants que les facultés allemandes correspondantes.

La raison en est bien facile à trouver : en France on peut devenir licencié, agrégé et docteur ès lettres ou ès sciences, sans avoir suivi un seul cours d'enseignement supérieur et en ne venant à la faculté que pour y subir les examens ; on est bien obligé, avant de se présenter à l'examen des diverses licences, de prendre quatre inscriptions près d'une faculté, ce qui semblerait indiquer l'obligation d'y étudier pendant un an. Mais les dispenses sont si nombreuses que cette obligation est comme lettre morte En Allemagne au contraire nul ne peut être professeur dans le plus petit collège s'il n'a pendant trois ans au moins étudié dans une université d'une façon assidue et s'il n'a subi un examen d'état d'une valeur sérieuse ; la principale épreuve écrite de cet examen consiste en un mémoire orignal sur une question scientifique ; le candidat a plusieurs mois pour composer ce mémoire et pour faire œuvre personnelle. Je sais bien que bon nombre de ces dissertations pour les *Staatsprufungen* n'ont pas grand valeur ; mais au moins une fois en leur vie tous les professeurs d'enseignement secondaire ont eu à faire un travail scientifique qui est comme le couronnement de leurs trois années d'études à l'université ; ils savent ce qu'est la science ; ils en ont le respect et l'amour et ils l'inspirent à leurs élèves ; un certain nombre

Digitized by Google

d'entre les mieux doués, qui continuent à travailler, arrivent à bien faire et à produire des œuvres de valeur. En tout cas cette obligation assure de nombreux étudiants aux facultés de philosophie et cela n'est pas un avantage à dédaigner. Quand pourrons-nous exiger que tous les candidats aux diverses licences, ès lettres ou ès sciences, aient étudié au moins pendant un an avec assiduité près d'une faculté ?

Depuis la guerre de 1870 le nombre des étudiants dans les universités a augmenté dans des proportions étonnantes. Le nombre des étudiants des universités allemandes, qui n'atteignait pas 15,000 en 1872, dépassait 27,000 (27,245) pendant le semestre d'été 1885. Si l'on ajoute le chiffre des personnes, autorisées à suivre les cours, sans avoir les diplômes nécessaires pour être immatriculées à titre d'étudiants, le nombre des auditeurs réguliers des universités allemandes atteignait le chiffre prodigieux de 29,000 (28,997), tout un corps d'armée. Si cette augmentation continue pendant un an ou deux, en moins de quinze ans le nombre des étudiants inscrits dans les universités allemandes aura doublé (de 15,000 à 30,000). Cependant de tous côtés des voix éloquentes s'élèvent contre cette affluence des jeunes gens aux universités ; la presse discute vivement la question *de la surproduction des lettrés*. Et le flot monte toujours. Pauvres et riches envoient leurs fils à l'université. Chose curieuse : en même temps que le nombre des étudiants des universités s'accroît dans des proportions qui inquiètent beaucoup de gens, celui des étudiants dans les hautes écoles techniques, analogues à notre École Centrale, a diminué en trois ans de près d'un tiers, de 3,226 en 1880 à 2,315 en 1883. Cela tient, dit-on, à la crise économique qui sévit en Allemagne comme dans tous les autres pays du monde et précipite les jeunes gens vers les carrières libérales qu'ouvrent seules les universités.

Parmi les nombreux étudiants des universités il n'y a pas que des jeunes gens appartenant à des familles aisées, il y a en grand nombre des prolétaires dont souvent la misère est effrayante. Dernièrement les journaux de Berlin annonçaient qu'un étudiant de l'université s'était adressé à la municipalité en lui demandant en grâce une place parmi les balayeurs de nuit afin de pouvoir gagner sa vie et poursuivre ses études pendant la journée. A Vienne il n'y a pas encore bien longtemps on trouvait des étudiants qui mendiaient dans les rues, ou faisaient de la musique dans les cours pour gagner quelques sous, comme ces *Bettel-Studenten* d'autrefois, qui ont inspiré une des plus jolies opérettes des temps modernes.

Pour combattre cette misère la charité publique emploie tous les moyens ; près de toutes les universités on trouve pour les étudiants pauvres des réfectoires gratuits entretenus par des fondations spéciales. En outre toutes les universités disposent d'un grand nombre de bourses dont quelques-unes sont instituées depuis des siècles, et tous ceux qui croient

Digitized by Google

devoir quelque reconnaissance aux universités la témoignent encore aujourd'hui en fondant des bourses pour les étudiants pauvres. Les assemblées provinciales et municipales et les plus grands personnages de l'État donnent l'exemple. L'année dernière, lorsque l'Allemagne reconnaissante offrit par souscription une grosse somme d'argent au prince de Bismarck à l'occasion du soixante-dixième anniversaire de sa naissance, la plus grande partie fut employée à racheter le domaine où le prince était né et sur son désir exprès le reliquat (plus d'un million de francs) fut affecté à la fondation de bourses pour les étudiants pauvres. A cette occasion bien des conservateurs timorés supplièrent le prince de ne pas encourager le mouvement qui portait la jeunesse aux universités et de ne pas augmenter le nombre des prolétaires instruits, des déclassés. Mais le grand chancelier bien convaincu que plus une nation compte d'hommes instruits, animés d'un esprit vraiment scientifique, plus elle est forte et puissante, ne se laissa pas effrayer par ces craintes et il saisit la première occasion qui lui fut offerte de déclarer bien haut « *que sa confiance dans l'avenir de l'Allemagne reposait tout entière sur la jeunesse des universités* ».

Il n'est pas étonnant que dans cette masse énorme d'étudiants, de professeurs ordinaires et extraordinaires et de privat-docenten, les petites universités ne trouvent le moyen de se faire un contingent que souvent nos plus grandes facultés de province leur envieraient. Berlin n'absorbe pas encore comme Paris les deux tiers, sinon les trois quarts des étudiants en droit ou en médecine, bien que le nombre des étudiants de l'université de la capitale augmente dans une proportion sensiblement plus forte que celle du nombre des étudiants de tout l'Empire. Ainsi l'université de Berlin, qui comptait environ 2,000 étudiants en 1835 et 2,180 en 1866, en avait l'été dernier 4,465 sur 27,245 que l'on trouvait alors dans toutes les universités d'Allemagne, soit un peu moins d'un sixième. Cette proportion, qui comparée à celle de Paris ne nous semble pas excessive, émeut déjà les Allemands ; d'ailleurs c'est au moins une menace; car elle ne cesse de croître d'une façon constante sans cependant être régulière ; parfois il arrive que d'un semestre à l'autre elle augmente considérablement et baisse ensuite. Pendant le semestre d'été 1885 Berlin n'avait le premier rang entre toutes les universités de l'Empire que pour la seule faculté de philosophie [1], qui avait 1,856 étudiants, tandis que

[1] Cela n'est déjà plus vrai. Pendant la correction des épreuves je reçois la statistique du semestre d'hiver 1885-86. Berlin y est au premier rang dans toutes les facultés avec 5,343 étudiants inscrits dont 2,026 pour la philosophie, 1,305 pour la médecine, 1,286 pour le droit et 726 pour la théologie protestante. Les variations sont bien moins considérables dans les autres universités. Dans ce même semestre d'hiver 1885-86 Leipzig avait 3,288 étudiants, dont 1,154 en philosophie, 742 en médecine, 717 en droit, 675 en théologie protestante. Munich avait 2,865 étudiants, dont 524 en philosophie, 1,225 en médecine, 992 en droit et 130 en théologie catholique. Wurzbourg avait 1,368 étudiants, dont 182 en philosophie, 827 en médecine, 163 en droit et 196 en théologie catholique.

Digitized by Google

celle de Leipzig n'en avait que 1104 et celle de Munich seulement 571 [1]. Dans les facultés de théologie protestante on trouvait plus d'étudiants à Leipzig (669) qu'à Berlin (600). Pour le droit et la médecine Munich tenait la tête avec 1,006 juristes et 1129 médecins ou pharmaciens. Berlin ne venait qu'en seconde ligne avec 937 étudiants en droit [2] et 1,072 étudiants en médecine [3]; on était encore loin des chiffres exorbitants de Paris. Leipzig était au treizième rang et seulement au quatrième pour la médecine.

Il y a plus d'étudiants en médecine à Wurzbourg qu'à Leipzig, dont cependant la population est au moins quatre fois supérieure. Cela tient à ce qu'en Allemagne on considère que la médecine est une science et non un art plus ou moins empirique ; on pense qu'on peut l'étudier aussi bien, sinon mieux, dans des villes relativement petites, que dans les grandes villes, à la condition de trouver dans ces petites villes de beaux laboratoires, de grands instituts et des cliniques bien installées et bien pourvues de malades. Ainsi à Wurzbourg, ville de 55,000 âmes, on trouvait pendant l'été dernier 784 étudiants en médecine, et seulement 662 à Leipzig.

L'histoire des cliniques de Wurzbourg confirme la théorie allemande sur l'enseignement de la médecine. La prospérité de cette faculté de médecine date de Schœnlein qui y professa de 1819 à 1833; c'est là que cet illustre maître créa l'enseignement de la science médicale d'après la méthode des sciences naturelles. Les leçons de ce savant attirèrent à Wurzbourg un grand nombre d'étudiants, pour le temps s'entend; pendant le semestre d'hiver 1831-32, ils étaient au nombre de 244; mais en 1833, pendant le semestre qui suivit le départ de Schœnlein éloigné par un ministère réactionnaire, le nombre des étudiants tomba à 174, et en 1840, il n'y en avait plus que 85. Ensuite ce nombre se releva lorsque l'université put s'attacher des professeurs illustres et créer de merveilleux instituts d'anatomie, de physiologie, de pathologie et des sciences naturelles, de vastes et belles cliniques et fonder à l'hôpital des lits pour les malades pauvres intéressants qui n'auraient pas droit aux soins hospitaliers. Avec ce système on est certain d'attirer dans les plus petites

[1] Dans le semestre d'été 1885 Halle comptait 568 étudiants en philosophie ; — Breslau, 503; — Bonn, 497 ; — Gœttingue, 435; — Marbourg, 343; — Strasbourg, 330; — Heidelberg, 325; — Fribourg, 323; — Kœnigsberg, 278; — Iéna, 234; — Tubingue, 190; — Munster, 174; — Wurzbourg, 159; — Kiel, 155; — Greifswald, 148; — Giessen, 136; — Rostock, 103; — Erlangen, 87.

[2] Dans le semestre d'été 1885 Munich a 1006 étudiants en droit; — Berlin, 937; — Leipzig, 610; — Tubingue, 389 ; — Bonn, 303 ; — Heidelberg, 302 ; — Fribourg, 263 ; — Breslau, 190; — Gœttingue, 179 ; — Strasbourg, 171; — Wurzbourg, 145 ; — Giessen, 132; — Halle, 118; — Kœnigsberg, 111; — Erlangen, 103 ; — Iéna, 79 ; — Marbourg, 74 ; — Greifswald, 70; — Rostock, 46; — Kiel, 40.

[3] Munich avait, pendant le semestre d'été 1885, 1129 étudiants en médecine ou en pharmacie ; — Berlin, 1072; — Wurzbourg, 784; — Leipzig, 662; — Fribourg, 474; — Greifswald, 457; — Breslau, 397 ; — Halle, 316; — Bonn, 311 ; — Heidelberg, 265; — Kœnigsberg, 251 ; — Marbourg, 247; — Tubingue, 242; — Kiel, 227; — Strasbourg, 222; — Erlangen, 219, — Iéna, 204; — Gœttingue, 204; — Giessen, 199; — Rostock, 92.

Digitized by Google

villes des malades atteints d'affections curieuses et de ne pas manquer de sujets d'étude [1]. Dès le commencement du XVIIIe siècle Boerhave, le créateur des études cliniques, l'avait expérimenté avec succès dans le magnifique hôpital de Leyde.

Les plus petites universités ne sont pas celles qui sont situées dans les toutes petites villes, et le nombre des étudiants d'une université n'est pas en rapport direct avec la population de la ville. Comme je l'ai déjà dit, les étudiants allemands de tous les états confédérés peuvent valablement faire leurs études dans toutes les universités de l'Empire. En outre, les étudiants allemands ont l'excellente habitude de ne pas terminer leurs études dans l'université où ils les ont commencées; pendant leur *triennium* ils visitent trois ou quatre universités; ils font pour ainsi dire leur tour d'Allemagne; l'hiver ils étudient dans une grande ville, Berlin, Leipzig, Munich et l'été ils vont à Greifswald, Bonn, Heidelberg. Le *vade mecum* de l'étudiant allemand, l'*UniversitætsKalender*, où l'on trouve l'indication de tous les cours qui se font chaque semestre dans toutes les universités de langue allemande, ne manque pas de signaler, entre autres attraits des diverses universités, les excursions que l'on peut faire aux environs. L'Allemand est voyageur, touriste (*wanderer*). Cette habitude des étudiants d'aller étudier dans plusieurs universités a eu une grande influence sur l'unification de l'Allemagne. Cette coutume et la fréquence des changements des professeurs, qui vont d'une université à l'autre, ont créé l'unité des sentiments patriotiques et ont répandu dans toutes les classes instruites et dans le peuple l'idée de la nationalité allemande. Cela n'est pas le moindre service que les universités aient rendu à l'Allemagne.

Pour choisir l'université où il étudira pendant un ou plusieurs semestres, l'étudiant allemand se laissera moins influencer par le chiffre de la population de la ville que par la réputation scientifique des professeurs, par les facilités de travail, instituts, séminaires ou bibliothèques [2]; parfois aussi il est tenté par le bon marché de la vie, la beauté du pays environnant et les agréments du séjour. Il en résulte qu'à Tubingue, petite ville de 12,000 âmes, on trouvait l'été dernier 1,422 étudiants inscrits, tandis que Kœnigsberg, grande ville de 150,000 habitants, n'en avait que 871, à peu près autant que Marbourg. Parmi les douze villes d'Allemagne dont les universités comptaient alors plus de mille étudiants, on en trouve six dont la population ne s'élève pas à 40,000 âmes.

[1] C. Gerhardt, *Zur Geschicte der medicinischen Klinik der Universitæt Wurzburg* — Wurzburg, 1884, in-4°. Le docteur Gerhardt est aujourd'hui professeur à la faculté de médecine de Berlin.

[2] En signalant dans la *Revue internationale de l'Enseignement*, année 1881, t. I, p. 89, l'accroissement du nombre des étudiants de l'université de Bonn, l'illustre auteur de la *Vie de Démosthènes* et de l'*Histoire de la guerre de Sept Ans*, le regretté Arnold Schœfer disait : « La faculté de philosophie a atteint son chiffre maximum dans l'été de 1880. C'est sans doute aux nombreux instituts et séminaires de notre université qu'il faut attribuer le chiffre sans cesse croissant des étudiants. »

Digitized by Google

A l'exception de Rostock, où l'on ne trouve que 299 étudiants, dont 103 en philosophie, sciences et lettres, 92 en médecine ou pharmacie, 46 en droit et 58 en théologie, les plus petites universités d'Allemagne ont plus de cinq cents étudiants [1]. C'est suffisant pour que les professeurs ne se sentent jamais découragés par l'obligation de prêcher dans le désert. Lorsqu'ils parlent du devoir patriotique qui s'impose à tout allemand de travailler pour faire avancer la science allemande et faire honneur à la patrie, au germanisme, ils sont assurés de trouver autour d'eux au moins quelques jeunes gens qui les comprennent ; on ne les regarde pas comme des cerveaux brûlés. Il en résulte que l'Allemagne a le grand bonheur de posséder près de vingt foyers plus ou moins puissants qui entretiennent autour d'eux et dans toute la nation un mouvement scientifique d'une grande activité, et j'espère qu'on pardonnera à un professeur français de province de les lui envier pour son pays.

VII.

Est-il possible de créer en France, dans notre pays de centralisation excessive, une concurrence entre les facultés de province semblable à celle qui existe entre les universités allemandes au grand profit de la science ? C'est l'espérance qui soutient bien des hommes dévoués à la cause de notre enseignement supérieur et il semble que ce soit l'idée qui ait inspiré le décret du 28 décembre 1885, décret qui, en réorganisant les facultés et en les groupant, a fait faire un grand pas à la question de la reconstitution de nos anciennes universités.

Déjà même on observe des symptômes d'un mouvement en ce sens. La plupart des villes rivalisent entre elles à qui fera les plus grands sacrifices pour construire des palais universitaires et des laboratoires à la hauteur des exigences de la science. Grenoble, Bordeaux, Marseille ont donné l'exemple et il est suivi par toutes les villes qui ont souci de leurs intérêts, intellectuels et même matériels. Des départements et des villes en assez grand nombre ont fondé des bourses pour les étudiants pauvres méritants. Et il faut espérer que les personnes généreuses voudront adopter une coutume générale en Allemagne où chaque année des particuliers lèguent des sommes considérables aux universités ; déjà les facultés de Bordeaux et de Montpellier, et sans doute d'autres que j'oublie, ont reçu des legs importants. Enfin les autorités locales com-

[1] Je ne parle pas de l'académie de Munster, qui n'a que 429 étudiants, dont 255 en théologie et 174 en philosophie. Voici un état des universités de l'empire d'Allemagne classées d'après le nombre des étudiants pendant le semestre d'été 1885. Berlin, 4465 ; — Leipzig, 3075 ; — Munich, 2825 ; — Halle, 1600 ; — Breslau, 1422 ; — Tubingue, 1422 ; — Wurzbourg, 1291 ; — Bonn, 1251 ; Fribourg, 1144 ; — Gœttingue, 1017 ; — Greifswald, 1002 ; — Heidelberg, 957 ; — Kœnigsberg, 871 ; — Marbourg, 840 ; — Erlangen, 811 ; — Strasbourg, 800 ; — Iéna, 631 ; — Giessen, 539 ; Kiel, 487 (*plus 26 hospitanten*) ; — Munster, 429 ; — Rostock, 299.

Digitized by Google

mencent à s'occuper des bibliothèques des facultés ; récemment le Conseil général du Rhône a voté une somme de 70,000 francs pour l'accroissement des collections de la bibliothèque universitaire de Lyon.

Marseille a même pris l'initiative de la concurrence pour les professeurs. En posant la première pierre de la nouvelle faculté des sciences de Marseille, le 19 août 1883, Albert Dumont félicitait chaleureusement les autorités municipales marseillaises de leur générosité intelligente : « Que les rivalités, disait-il, s'établissent entre les villes ; qu'on tienne à honneur de se disputer les meilleurs maîtres, comme vous venez de le faire en inscrivant à votre budget une somme considérable pour constituer des traitements spéciaux à Marseille [1]. » Si cet exemple est suivi par les grandes villes, il se formera entre les facultés de province diverses catégories, comme il en existe entre les lycées.

Peut-on craindre que dans ce système les villes d'importance moyenne ne puissent soutenir avec avantage la lutte contre les grandes villes? Il me semble que ce danger ne sera pas à redouter si les villes plus directement intéressées savent se servir des facilités d'association interdépartementale et intercommunale que leur offrent les dernières lois départementale et municipale et démontrent aux villes et aux départements, placés dans leur rayon d'action que des facultés prospères, en contribuant au progrès de la science et à la diffusion de l'esprit scientifique dans toutes les classes de la nation, ne sont pas seulement utiles à la ville où elles sont établies, mais à toute la région et à la France entière.

Il ne m'appartient pas de discuter ici plus longuement cette idée ; je dois me borner à l'indiquer et en manière de conclusion j'exprime seulement ce souhait.

Puissions-nous avoir bientôt en France une douzaine d'universités aussi florissantes que celles que l'on appelle en Allemagne les petites universités ! Puisse celle de Poitiers ne pas se faire attendre trop longtemps et la municipalité se résoudre aux grands sacrifices nécessaires pour créer ici un établissement scientifique capable de faire honneur à la ville elle-même et à la France !

JULES FLAMMERMONT.

[1] A. Dumont, *Notes et Discours*, p. 217.

Digitized by Google

Des origines de la poésie classique en Angleterre.

A propos du livre de M. EDMOND GOSSE intitulé : *From Shakespeare to Pope.* An Inquiry into the Causes and Phenomena of the Rise of Classical Poetry in England. (Cambridge : at the University Press, 1885).

M. Edmond Gosse est professeur de littérature anglaise à l'Université de Cambridge. Quoique jeune, il est avantageusement connu dans le monde des lettres pour ses Poésies [1], ses Études sur la littérature du Nord [2], son édition des œuvres de Thomas Gray [3], et surtout ses Études sur le XVII[e] siècle [4]. Il a publié dans la collection des hommes de lettres anglais la vie de Thomas Gray [5], et il prépare pour celle des grands hommes d'Angleterre [6] la vie de Raleigh. Ses travaux l'ont rendu apte à traiter la grosse question de la naissance et du progrès de la poésie classique en Angleterre, à faire l'histoire de la révolution qui renversa Shakespeare et mit Pope sur le trône.

Son livre se compose de six conférences faites en 1884 au Collège de la Trinité, à l'Université de Cambridge; quatre appendices servent de pièces justificatives. En 1885, M. Gosse a refait ces conférences devant des auditoires académiques à Boston, à New-York et dans d'autres villes d'Amérique. Il a profité des observations de ses auditeurs pour revoir son œuvre, y introduire plus de clarté et en écarter les affirmations douteuses. Ces observations n'ont rien changé cependant au fond de sa conviction : il regarde comme erronée l'opinion régnante sur les sources de l'école classique en Angleterre, et, sans prétendre imposer la sienne, il demande un examen attentif des arguments sur lesquels il la fonde.

Le héros du livre de M. Gosse, et par conséquent de la révolution qu'il étudie, est Edmond Waller. « He is the hero of this volume. My readers will be forced, if they pay me the compliment of listening to me, to hear a very great deal about him » (p. 39).

Waller naquit en 1605, onze ans avant la mort de Shakespeare; il mourut en 1678, quelques mois avant la naissance de Pope. Sa famille était ancienne et considérée. Il était neveu de John Hampden et cousin de Cromwell. Son père lui laissa une fortune dont le revenu se montait à 3,500 livres sterling (87,500 francs). Il n'y a pas eu depuis le commencement du monde beaucoup de poètes aussi riches. En 1618 il entra à

[1] *On Viol and Flute.* Lyrical Poems. 1873. — *King Erick.* A Tragedy. 1876. — *New Poems.* 1879. — *Firdausi in Exile, and other Poems.* 1885.
[2] *Studies in the Literature of Northern Europe.* 1879.
[3] *The Works of Thomas Gray.* Edited in four volumes. 1884.
[4] *Seventeenth Century Studies.* 1883.
[5] *Gray.* English Men of Letters series. 1882.
[6] *English Worthies.*

Digitized by Google

Cambridge et, en 1823, à moins de 18 ans, au Parlement. Il siégea dans la Chambre des Communes pendant 45 ans. Si on excepte M. Gladstone, aucun écrivain anglais de mérite ne s'est trouvé aussi longtemps mêlé directement aux discussions politiques. A 23 ans il épousa une riche héritière ; elle mourut bientôt et lui laissa une fille. Il rechercha alors en mariage Dorothée Sidney, fille du comte de Leicester et petite-nièce de Sir Philip Sidney, l'auteur de l'*Arcadia*. Il la chanta sous le nom de *Sacharissa*, mais ne put la gagner ; elle épousa le comte de Sunderland. Plus tard, quand elle fut veuve et vieille, elle dit un jour à son ancien ami : « Ah ! monsieur Waller, quand ferez-vous de nouveau sur moi de si beaux vers ? — Madame, répondit le poète, quand vous serez de nouveau jeune ». Lorsque la guerre civile éclata, il pouvait, grâce à sa parenté avec Hampden et Cromwell, jouer un grand rôle. Il était éloquent, et avec du caractère pouvait prendre la place que prit deux siècles plus tard Lamartine. Mais il manquait de décision, flottait entre les Cavaliers et les Têtes-Rondes, et penchait tantôt vers un parti, tantôt vers l'autre. En 1643, il entra dans un complot pour livrer Londres au roi et fut arrêté par le Parlement. Sa conduite en cette circonstance fut indigne d'un homme. Il révéla tout, accusa tout le monde, fit jeter en prison des femmes, et laissa pendre son beau-frère Tompkins, moins coupable que lui. Dans sa peur de la corde, il se couvrit d'un habit de deuil, s'agenouilla devant ses juges, pleura sa faute et remercia Dieu d'avoir fait découvrir le complot avant qu'il eût son effet. La Chambre des Communes ne se laissa point toucher : elle le condamna à mort. La peine fut commuée en une amende de 10,000 livres sterling et l'exil. Waller s'enfuit en France. Au commencement de 1644, il se fixa à Rouen. Après un tour en Italie, il s'établit à Paris. En 1653, Cromwell lui permit de rentrer en Angleterre. Il paya cette faveur par une pièce de vers d'une basse flatterie. Pendant la guerre civile il avait exalté Charles I^er^ comme un mélange de divinité et d'amour (a mixture of divinity and love) ; maintenant il dit à Cromwell qu'avec lui pour chef la plus petite nation parviendrait à s'élever au-dessus de toutes les autres :

« With such a chief the meanest nation blest
Might hope to lift her head above the rest. »

Quelques années après il ne se montra pas moins servile en saluant le retour de Charles II comme un évènement qui devait faire régner de nouveau toutes les vertus bannies :

« Faith, Law and Piety, that banished train,
Justice and Truth, with you return again. »

Le roi fit remarquer que ce panégyrique lui paraissait inférieur à celui de Cromwell. « Sire, répondit Waller, les poètes réussissent toujours moins dans la vérité que dans la fiction. »

Le reste de la vie de Waller offre moins d'intérêt. Il siégea dans le

Digitized by Google

Parlement, fit des discours, composa des vers, et mourut dans sa quatre-vingt-troisième année, sans avoir été malade. Sa verte vieillesse inspira à Saint-Evremond quelques vers :

» Waller, qui ne sait rien des maux de la vieillesse,
Dont la vivacité fait honte aux jeunes gens,
S'attache à la beauté pour vivre plus longtemps ;
Et ce qu'on nommerait dans un autre faiblesse
Est en ce rare esprit une sage tendresse
Qui le fait résister à l'injure des ans. »

A présent que nous connaissons l'homme, étudions son œuvre. M. Gosse la caractérise par une comparaison empruntée à notre littérature : « Dans le grand roman de Rabelais, dit-il, nous trouvons Panocrates purgeant Gargantua avec l'ellébore d'Anticyre pour lui faire oublier tout ce que ses autres maîtres lui avaient appris. Cette énergique médecine fut présentée à la poésie anglaise à point nommé par ce qu'on peut appeler, à défaut d'un meilleur terme, le génie de Waller. Tandis que c'est le rôle de la plupart des *leaders* en littérature de rafraîchir et d'agrandir l'esprit, d'ouvrir toutes larges les fenêtres de l'âme pour lui faire respirer l'air frais du monde de la nature, celui de Waller a été de saisir et d'emprisonner l'imagination, de prendre la poésie anglaise par les ailes et de la mettre en cage pour un siècle et demi, de se faire une position comme chef de la littérature de fiction en rétrécissant son horizon et en réduisant ses ressources » (p. 46). Quel est ce point nommé, ce *nick of time*, que choisit Waller pour fonder une nouvelle école? De quels moyens se servit-il ?

Au temps où il commença d'écrire, on était ennuyé des allégories, des baisers des poètes lyriques, des extravagances des poètes dramatiques ; on ne voulait plus du jargon qui avait envahi la langue de la poésie. On était persuadé qu'en retranchant les œuvres de Shakespeare, de Spenser, de Bacon et de Jonson, il ne resterait de l'âge d'Elisabeth qu'un amas de choses confuses dignes d'un siècle barbare ; on était même peu affecté de la gloire de ces quatre génies. On voulait du nouveau : on eut l'école classique. Dans cette école il faut distinguer la forme et le fond.

La forme se réduit au distique (distich), c'est-à-dire à la réunion de deux vers rimés sans enjambement, avec un sens complet. Ce distique fut-il importé de France par les poètes exilés au temps de Cromwell ? Que vaut cette opinion reçue jusqu'ici en Angleterre ? Le distique pris dans le sens qu'il a ici fut en France une innovation de Malherbe :

« Les stances avec grâce apprirent à tomber,
Et le vers sur le vers n'osa plus enjamber. »

Or, les œuvres de Malherbe ne parurent qu'en 1630, deux ans après sa mort, et M. Gosse prouve que dès 1623 Waller écrivait en distiques aussi purs que devaient l'être ceux de Dryden après la Restauration,

Digitized by Google

c'est-à-dire après le retour des poètes exilés. Vingt ans se passèrent avant que Waller eût un imitateur. Il persista d'écrire à sa façon Ses poésies circulèrent sous forme de manuscrits jusqu'en 1645, où elles furent imprimées. Elles étaient tombées entre les mains de Denham, qui publia en 1642 son poème descriptif de *Cooper's Hill*, celui où se trouvent ces deux superbes distiques adressés à la Tamise :

O could I flow like thee, and make thy stream
My great example, as it is my theme !
Though deep, yet clear, though gentle, yet not dull,
Strong without rage, without o'erflowing full. »

Le goût de Denham pour la poésie classique s'était déjà révélé dans une tragédie intitulée *Sophy*. Il devint un si fervent disciple de Waller, qu'on a pris l'habitude de les appeler les frères jumeaux qui polirent l'art des vers et apprirent les grâces aux Anglais.

Waller eut de bonne heure un autre admirateur dans Sidney Godolphin, qui fut tué en 1643. Les œuvres de ce poète n'ont pas été retrouvées, mais on en a quelques fragments ; ce sont des distiques dans la forme classique la plus pure.

Le changement dans le fond, la nature même de la poésie qu'apporta l'école classique est encore, d'après M. Gosse, l'œuvre de Waller. Ce poète songea à faire servir les avantages de la langue mesurée et de la rime à la célébration de faits publics ou privés, fussent-ils d'un intérêt passager. Un poète romantique n'aurait pas chanté, par exemple, le danger que courut le prince de Galles, le futur Charles Ier, en faisant, à son retour d'Espagne, une partie de nacelle à Santander. Waller le fit en beaux vers, avec la précision d'un journaliste. Il toucha légèrement à toute la situation politique, à l'objet du voyage, qui fut l'obtention de la main de l'Infante, à la conduite hésitante et pleine de réserve de la princesse, à l'attitude de la France, à la diplomatie d'Olivarès, etc. Cette pièce, précisément celle de 1623 à laquelle il vient d'être fait allusion, fut une nouveauté pour la cour de Jacques Ier. Elle se trouva bientôt dans toutes les mains. Il en fut de même des poésies ultérieures de Waller. Le charme du poète aux yeux de ses contemporains s'explique : c'est celui qu'aurait un homme calme, élégant dans ses goûts et ses manières, pour une personne sortant d'un monde d'excitation où ses nerfs auraient été surmenés et sa sensibilité fatiguée. On aimait le changement, le contraste ; on ressemblait à un enfant qui, après avoir couru longtemps en liberté dans les jardins et les vergers, va s'asseoir et se reposer dans sa chambre à sa table de lecture.

Waller avait de lui-même une haute opinion. Malherbe dans son sonnet au roi disait :

« Les ouvrages communs vivent quelques années,
Ce que Malherbe écrit dure éternellement. »

Digitized by Google

Waller, dans *The Story of Phœbus and Daphne applied*, n'est pas plus modeste :

« What he (Waller) sung in his immortal strain,
Though unsuccessful, was not sung in vain. »

Il reçut des éloges exagérés pendant sa vie et après sa mort. En 1664 Dryden, dans l'épître au comte d'Orrery en tête des *Rival Ladies*, disait que l'excellence et la dignité de la rime n'étaient jamais pleinement connues avant Waller, et que ce poète enseigna le premier l'art d'écrire avec aisance. En 1690 un écrivain anonyme, que M. Gosse croit être le théologien Atterbury, écrivait dans la préface d'une édition des *Œuvres posthumes* de Waller qu'il était le père de la poésie anglaise, et que ses compatriotes lui devaient plus pour le progrès de leur langue que les Français ne devaient à Richelieu et à toute l'Académie. En 1766, près d'un siècle après sa mort, la *Biographia Britannica* l'appelait encore le lyrique le plus célèbre que l'Angleterre eût jamais produit. Cette unanimité de suffrages est la preuve de son influence. Elle dura, avec celle de Dryden et de Pope, jusqu'à la chute de l'école classique au temps de Wordsworth. Aujourd'hui Waller ne vit plus que par les deux piécettes *To a Rose* et *On a Girdle*, en tout trente-deux vers. Il est encore plus heureux que son ami Denham, dont on ne sait plus que les quatre vers à la Tamise cités plus haut. Voici l'ode *On a Girdle ;* elle donne une idée du talent de l'auteur et prouve qu'il n'a pas toujours été surfait :

« That which her slender waist confin'd
Shall now my joyful temples bind;
No monarch but would give his crown
His arms might do what this has done

It was my heaven's extremest sphere,
The pale which held that lovely deer :
My joy, my grief, my hope, my love,
Did all within this circle move!

A narrow compass! and yet there
Dwelt all that's good, and all that's fair :
Give me but what this riband bound,
Take all the rest the sun goes round. »

En français :

A UNE CEINTURE.

« Ce lien qui serrait sa svelte taille — doit maintenant ceindre mon joyeux front ; — point de monarque qui ne donnât sa couronne — si ses bras pouvaient faire ce qu'a fait ce lien.

Elle en ceignait mon paradis, — la clôture qui retenait l'aimable daine : — *ma* joie, ma peine, mon espoir, mon amour, — tout se mouvait dans *ce cercle*.

Cercle étroit ! où cependant — tenait tout ce qui est bon, tout ce qui *est beau* : — donnez-moi ce que liait ce ruban, — et prenez tout ce don le soleil fait le tour. »

Digitized by Google

On ne peut nier que M. Gosse n'exagère quelque peu le rôle de Waller et ne diminue celui d'autres écrivains dans la fondation de l'école classique. Son livre étant intitulé *From Shakespeare to Pope*, qui ne s'attendrait à voir, dans cette longue et importante période, une large part faite à Dryden ? M. Gosse la réduit à la simple direction d'un mouvement depuis longtemps commencé : « Quand je recherche l'origine de ce mouvement, dit-il, et que j'en examine le progrès, je ne trouve pas l'influence de Dryden. En le guidant une fois qu'il est organisé, en y ajoutant la force et le prestige de son imposant génie, en refaisant le distique et en le dirigeant comme une puissante machine dirige un corps déjà lancé, Dryden se place au premier rang ; mais dans l'ensemble du nouveau système il ne faut lui attribuer ni l'invention ni la force première » (page 226). Il est permis de n'être pas tout à fait du sentiment de M. Gosse, et d'admettre que le règne si long du distique fut dû au magnifique talent de Dryden pour la rime. Ce poète trouva le sentier tracé, mais il en fit une large route où les versificateurs pouvaient se donner carrière. Après lui Pope porta le système à sa perfection. Il est d'autres points sur lesquels les jugements de M. Gosse paraissent exclusifs ; mais ils sont d'un intérêt moins vif pour des Français que pour des Anglais [1]. Nous sommes plus frappés de la connaissance que possède M. Gosse de notre littérature, et de son aveu si franc que les écrivains anglais ont trouvé beaucoup à apprendre à l'école des nôtres. Le style même de M. Gosse a quelque chose du style français : il est simple, élégant, coupé, et se comprend aisément. Sous la forme de conférences, les chapitres de son livre ont pour nous un attrait de plus. Les Anglais peuvent se fatiguer des répétitions auxquelles ce genre de composition entraîne. Nous qui sommes moins familiarisés avec leurs auteurs, nous n'avons qu'à gagner au retour des mêmes faits et des mêmes jugements exposés ou exprimés sous des formes différentes. *From Shakespeare to Pope* n'est pas pour nous un volume à parcourir et à mettre de côté ; si nous voulons connaître l'histoire de la poésie anglaise, nous devons le lire, le relire et le consulter souvent.

J. PARMENTIER.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

Henri Heine et son temps (1799-1827), par LOUIS DUCROS, Professeur à la Faculté des Lettres de Poitiers. — Paris, chez Firmin-Didot & Cie, 1886.

Pour qu'on ne se trompe pas sur le titre de son livre, — *Henri Heine et son temps*, — M. Ducros le fait suivre d'une parenthèse — (*1799-1827*).

[1] Quelques inadvertances choquent le lecteur français. Nous écrivons *enjambement* et non *enjambment* (p 6); *Saint-Germain* et non *St Germains* (p. 242); *les Précieuses ridicules* et non *les Précieuses Ridicules* (p. 66); dans ces Précieuses, *Madelon* et non *Magdelon*.

Digitized by Google

Si 1799 est bien la date de la naissance de Heine, 1827 n'est pas celle de sa mort : il vécut et continua d'écrire jusqu'en 1856. Telle qu'elle est, l'œuvre de M. Ducros devrait être intitulée *La jeunesse de Heine*, à moins qu'il n'en doive paraître une suite ; l'Introduction ne la promet point formellement : « Notre étude à la fois biographique et littéraire, dit l'auteur, embrasse toute la jeunesse de Heine et va jusqu'à la publication du livre qui a rendu notre poète immortel : *le Livre des Chants*. A partir du moment où Heine vient à Paris (3 mai 1831), sa vie et ses œuvres sont mieux connues du public français ; c'est donc la période qui précède son arrivée en France que nous étudions dans ce livre ».

En exprimant nos regrets à M. Ducros pour ce qu'il ne nous donne pas pour le moment, nous le remercions de ce qu'il nous donne. Heine a été appelé *le plus Français des Allemands*, et sa vie n'a été écrite jusqu'ici que par des Allemands et des Anglais. Le livre de M. Ducros comble, sinon en tout, du moins en grande partie, une lacune qui ne nous faisait point d'honneur ; il le fait avec une distinction à laquelle les Allemands ne pourront manquer de rendre hommage. M. Ducros connaît leur langue et leur littérature, leur pays et leurs mœurs. S'il a lu tout ce qu'ils ont écrit sur Heine, il ne leur a emprunté que peu de chose. A part quelques renseignements biographiques, il revendique toute responsabilité, soit pour l'histoire littéraire et politique de l'Allemagne à l'époque de Heine, soit pour l'appréciation des œuvres et du génie du poète. Nous n'avons donc affaire ni à une traduction ni à une compilation : *Henri Heine et son temps* est une œuvre originale.

M. Ducros prend Heine à sa naissance et le suit d'abord dans sa première éducation. Elle fut faite par sa mère, la bonne et intelligente Betty (Elisabeth), qui reçoit ici un hommage bien senti et mérité. Heine eut toujours pour elle une sollicitude touchante.

On sait que le poète, né juif, changea de religion et se fit baptiser. Il n'en devint pas plus religieux : le Dieu des chrétiens trouva dans l'homme le casuiste qu'avait trouvé Jehovah dans l'enfant. « Un jour, raconte M. Ducros, ses camarades israélites et lui étaient en extase devant une belle grappe de raisin, qui, d'un espalier, s'inclinait jusqu'à terre ; les camarades de Heine résistèrent à la tentation en se disant que le jour du sabbat il est défendu de cueillir des fruits ; mais le jeune Harry (Henri), qui n'avait pas quitté des yeux les beaux raisins dorés, tout à coup s'élança vers la treille et les mordit à belles dents l'un après l'autre : « Rouge Harry ! s'écrièrent ses camarades, qu'as-tu fait là ? — Rien de mal, répondit le gourmand, je ne dois rien prendre avec les mains, mais la loi ne défend pas de mordre et de manger ».

L'éducation de famille terminée, Heine fut envoyé au lycée de Dusseldorf, qui était alors sous la domination de la France. Il y reçut cette instruction française qui lui permit d'écrire plus tard avec tant de pureté en notre langue. Du lycée il passa à l'Université de Bonn, puis à celle de Goettingue. Au récit des circonstances de sa vie d'étudiant, M. Ducros ajoute deux tableaux d'un vif intérêt, l'un (chap. II) de la domination française sur le Rhin, l'autre (chap. VI) de la vie d'étudiant allemand en 1820. Ici il est fidèle à la seconde partie de son titre, le *temps de Heine*. Il l'est plus encore quand il peint la société à l'époque où Heine vécut à Berlin ; les personnages marquants défilent devant nous l'un après l'autre : Jahn, Tieck, Frédéric Schlegel, la célèbre Rahel avec son mari Varnhagen et son frère Louis Robert, le roi de Prusse Frédéric-Guillaume III, et tant d'autres. Le chapitre X, sur le romantisme allemand,

Digitized by Google

vaut seul un livre. La science de M. Ducros est étendue et variée : elle embrasse l'histoire et la philosophie autant que la littérature. Sa plume est pour les noms et les faits une vraie corne d'abondance. Elle a dû le forcer plus d'une fois, pendant la composition de son ouvrage, à mettre en pratique le précepte de Boileau, *souvent effacez ;* et pourtant il resterait à effacer encore. M. Ducros écrit pour une classe de lecteurs à qui il n'était peut-être pas besoin de dire que « Plutarque est devenu le *bon Plutarque* depuis qu'il a été si élégamment *trahi* par Amyot » (Introduction, p. XI) ; ni « que, si Napoléon n'eût pas fait la malheureuse campagne de Russie, les Allemands n'auraient pas osé faire la campagne de 1813 » (p. 98). Ces superfluités ne nuisent pas au travail de M. Ducros. Il sera facile d'y remédier. On peut élaguer des branches quand l'arbre est trop touffu, on ne peut pas en ajouter quand il en manque. Il est cependant un luxe que non seulement personne ne voudra reprocher à M. Ducros, mais que chacun ne pourra qu'approuver : c'est celui des textes dans les quatre derniers chapitres sur le *lyrisches Intermezzo*, la *Heimkehr*, la *Nordsee* et la *Harzreise* de Heine. Sans doute les traductions de M. Ducros sont exactes et élégantes, et quelquefois valent l'original ; il n'en est pas moins vrai qu'on aime mieux, comme il le dit lui-même, entendre la voix du rossignol que celle de l'homme qui l'imite.

En résumé, *Henri Heine et son temps* est une œuvre de valeur, où l'exactitude est poussée jusqu'au scrupule. Elle a demandé du temps et des soins, et elle porte la marque du talent. C'est une œuvre à la fois française et internationale. A ce double titre elle a droit à une place dans les bibliothèques privées et publiques en France et à l'étranger ; elle l'occupera avec honneur.

J. PARMENTIER.

VARIÉTÉ

TUNIS & CARTHAGE

NOTES DE VOYAGE

(Suite et fin)

— Mais il est temps de sortir de la ville. Les environs immédiats n'offrent guère que trois localités intéressantes : la Marsa, Hammam-el-Lif et Carthage.

La première est située à 18 kilomètres au nord-est de Tunis, dans une vallée largement ouverte entre le promontoire de Kamart et celui de Carthage ; elle occupe une partie de l'emplacement de la célèbre cité. Il y a là une belle plage où l'on va prendre les bains de mer, un joli café arabe et beaucoup de résidences au milieu de superbes jardins, notamment celle du Bey, celle du gouverneur français et celle du cardinal Lavigerie.

La localité d'Hammam-el-Lif est située à 16 kilomètres au sud-est de Tunis, au fond du golfe et au pied de la montagne crétacée du Djébel-Bou-Kournaïn, que ces deux sommets jumeaux ont fait appeler montagne

Digitized by Google

de la selle. Elle ne consiste guère qu'en un grand palais crénelé blanchi à la chaux, aujourd'hui inhabité, et en un établissement thermal alimenté par les sources chaudes de la montagne. Le site est charmant, et les bains de mer attirent de nombreux amateurs, qui viennent se délasser d'une journée de chaleur et de poussière. J'y rencontrais presque toujours quelque compagnon de trayersée. On y va en chemin de fer, et l'on rentre à la tombée de la nuit.

Je termine par Carthage, et pour cause. Telle était mon impatience de contempler ces ruines fameuses, que j'y allais dès le lendemain de mon arrivée. Au sortir de l'hôtel je trouve Félix qui m'attendait. Il ne savait rien de mes projets, mais ces gens-là ont un flair diabolique. — Vous allez à Carthage, monsieur? — Oui. — Je vais vous y conduire. — Non, je n'ai pas besoin de toi. — Si, je vais vous y conduire. — Eh bien, allons! — Et je n'eus pas à me repentir de ma condescendance : si l'on peut à la rigueur se passer de guide à Carthage, au moins est-il extrêmement commode d'en avoir un. Nous voilà donc en route, et de grand matin. On prend le chemin de fer italien, qui se dirige au nord-est en longeant les bords du Bahira. Limpide et azurée comme la mer, cette belle nappe d'eau donne asile à de grandes troupes de flamants, dont nous nous efforçons en vain de découvrir quelque individu, ces singuliers oiseaux émigrant souvent de l'une à l'autre des nombreuses lagunes de la contrée. Les rives sont largement envahies par une triste et maigre végétation de cypéracées, de joncs, de soudes épineuses, de salicornes, de statices et autres plantes maritimes dont la couleur sombre contraste avec la teinte blanchâtre de la campagne avoisinante. Les champs dépouillés de leur récolte, et sur lesquels paissent des moutons dont la queue n'est qu'une énorme masse de graisse, nourrissent de vieux oliviers très clair-semés, noirâtres, ébranchés et tous inclinés du côté opposé à la mer. Il y a aussi beaucoup de grands espaces nus et stériles, où affleure un sous-sol d'argile et de calcaire grumeleux. On franchit les ruines bouleversées et presque méconnaissables de l'aqueduc d'Hadrien, et le convoi s'arrête au milieu des villas et des jardins de la Marsa, pour rebrousser ensuite sur la Goulette. Quelques instants après nous descendons à la petite station de la Malka, située à l'ouest et au pied de la colline de Byrsa, à 14 kilomètres de Tunis, et dans l'enceinte même de Carthage.

La ville antique occupait une presqu'île limitée à l'est par la Méditerranée, au sud par le Bahira et au nord par une autre lagune salée, la Sebka-er-Rouan, jadis en communication avec la mer, et où certains auteurs placent le port de Ruscinona, dans lequel mouilla la flotte qui allait attaquer les Castra Cornelia. Large au moins de 5 kilomètres, l'isthme qui sépare ces deux lacs s'élève à peine au-dessus de leur niveau. Le Bahira communiquait aussi avec la mer, et sans doute il était plus profond qu'aujourd'hui, puisque le consul Censorinus put y introduire ses vaisseaux à l'époque de la troisième guerre punique, et

Digitized by Google

que plus tard la flotte de Bélisaire y trouva un abri. Au nord de la chersonèse carthaginoise s'élève le promontoire de Kamart, dont la falaise d'argile et de grès pliocène domine de 84 mètres la Méditerranée; une échancrure de la côte occupée par la plage sablonneuse de la Marsa le sépare d'un autre promontoire également de roche tertiaire, le cap de Carthage, qui atteint 123 mètres, et au midi duquel, mais à une certaine distance de la mer, surgit à une altitude de 63 mètres la colline isolée de Byrsa, centre et berceau de la ville. Le sol est également fort accidenté autour de ces trois collines ; il s'incline en pente assez raide au sud et à l'ouest du côté du Bahira et de l'isthme intermédiaire, mais ce n'est guère que dans le voisinage des ports qu'il s'aplanit complètement.

Les restes qu'on a pu retrouver des diverses enceintes de Carthage ont permis de les reconstituer avec une certaine précision. Cependant les auteurs ne sont pas d'accord sur la question de savoir si la colonie phénicienne qui fonda la ville en l'an 814, s'établit au bord de la mer ou sur la colline de Byrsa. Quoi qu'il en soit, cette dernière devint l'acropole de la cité naissante, et fut munie d'une enceinte rectangulaire, de construction cyclopéenne et d'une merveilleuse solidité, dont quelques parties, retrouvées par Beulé en 1859, avaient jusqu'à 10 mètres de largeur, et renfermaient des salles, des magasins et des réduits ménagés dans l'épaisseur. On n'en voit plus rien à découvert. Une autre enceinte, établie au pied de la colline, descendait dans la plaine du côté des lacs ; elle fut ensuite prolongée au nord jusqu'à la mer, et à l'ouest jusqu'au Bahira, dessinant un triangle dont la base, qui faisait face au rivage, avait un développement de près de 4 kilomètres, et dont la hauteur était exactement de 2 kilomètres. Là se trouvait la ville populeuse, sinon la ville entière ; là se remarquent les principales ruines. Mais les fortifications s'étendirent encore prodigieusement : une triple muraille fut élevée entre le Bahira et la Sebka-er-Rouan, interceptant toute la langue de terre qui les sépare ; elle se repliait à angle droit pour rejoindre la mer près du cap de Kamart, de façon qu'en dernier lieu l'enceinte fortifiée défendait une surface trapézoïde de 7 à 8 kilomètres de longueur sur 3 à 4 de largeur et plus de 28 de développement. Carthage dépassait donc en étendue Rome et même Syracuse. Mais cette aire immense n'était pas couverte partout de constructions. A l'extrémité nord, sur les collines du cap de Kamart, existait une vaste nécropole où l'on a retrouvé des centaines de milliers d'excavations funéraires et de tombeaux de toutes les époques, et plus au sud, dans la vallée actuelle de la Marsa, le quartier de Mégara était encombré de murs, de fossés, de haies et de jardins, au point que les soldats de Scipion, qui s'en étaient emparés de nuit par surprise, n'osèrent pas continuer leur attaque. La muraille de défense s'étendait également le long du rivage, où l'on a retrouvé les restes ensablés de quais gigantesques. Tout à fait au midi, et presque à la naissance du cordon littoral qui sépare le lac de Tunis de la mer, et que les anciens appelaient la

Digitized by Google

ligule ou le tænia, étaient creusés les ports de Carthage. Il y en avait deux : le Cothon, ou port militaire, et, immédiatement au sud, le port de commerce. De forme circulaire, le premier avait à son milieu une île également circulaire, où s'élevait le palais du chef de la flotte. Les fouilles de Beulé en ont mis au jour les quais, larges de 9 mètres 35 centimètres ; elles ont permis de constater que le pourtour du Cothon était de 333 mètres. Le port militaire communiquait par un goulet de 23 mètres de largeur avec le port marchand, bassin rectangulaire qui mesurait 456 mètres sur 325. Ce sont là des dimensions bien modestes, si on les compare à celles des établissements maritimes actuels, mais on ne doit pas oublier que les navires de l'antiquité n'avaient pas la grandeur des nôtres ; d'ailleurs il a été établi qu'une partie de la flotte punique s'abritait dans le Bahira. Aujourd'hui fort ensablés, les ports de Carthage ont cependant conservé leur forme, et renferment toujours de l'eau.

On est parvenu à déterminer avec une exactitude suffisante l'attribution des principales ruines. La belle carte publiée en 1877 par M. Ph. Caillat signale et dénomme quantité de temples, de basiliques, de bains, de palais, de théâtres ; on y voit même figurer la maison d'Annibal et le palais de Didon. Tels sont du moins les noms assignés à certains emplacements. La tâche était d'ailleurs fort délicate, la plupart des monuments n'ayant laissé que des traces presque méconnaissables. Romains, Vandales, Arabes et Chrétiens se sont acharnés sur la malheureuse cité, qui ne sortait de ses ruines que pour succomber de nouveau. Prise et livrée aux flammes par Scipion Emilien en l'an 146, elle se releva plus tard, et devint la ville la plus importante de l'Afrique romaine. Son atelier répandait avec profusion les monnaies de l'époque. Les Vandales la saccagèrent en 439 ; Bélisaire la reprit, et finalement les Arabes la détruisirent de fond en comble en 698. Pendant des siècles Carthage fut exploitée comme une carrière ; elle a fourni les matériaux employés à la construction de Tunis et de beaucoup d'autres villes ; ses marbres furent transportés à Rome, à Gènes, à Pise et jusqu'à Constantinople, et dans ces derniers temps un Anglais, sir Thomas Read, renouvelant les exploits de lord Elgin à Athènes, expédia dans son pays les colonnes de la basilique du roi vandale Trasamond. De la cité punique il ne reste plus rien à la surface ; tout ce qu'on voit à découvert date de l'époque romaine. Mais la masse des débris est immense. Les tranchées pratiquées en 1884 par MM. Babelon et Reinach entre l'acropole et la mer, ont montré qu'ils recouvrent le sol vierge d'une couche de 5 à 8 mètres d'épaisseur. Carthage n'est plus aujourd'hui qu'un vaste champ de ruines uniformément aplanies en suivant les déclivités du terrain ; à peine voit-on de loin en loin quelque pan de mur dépasser le niveau du sol. Les démolisseurs ont fait les choses en conscience, et l'ombre du vieux Caton doit être satisfaite.

J'ai dit que nous étions descendus à la station de la Malka. De l'autre

Digitized by Google

côté de la voie ferrée sont les ruines d'un amphithéâtre romain, bien modeste dans ses dimensions si on le compare au Colysée et même aux arènes de Vérone. Un peu plus au sud nous pénétrons dans le cirque, qui est tout aussi dégradé ; cependant on en distingue les contours, ainsi que la *spina*, dont la longueur était au moins de 500 mètres. Nous revenons sur nos pas pour grimper sur les voûtes effondrées des immenses citernes autour desquelles et dans lesquelles ont été bâties les masures du village de la Malka. Les Arabes y renferment leurs troupeaux. Elles étaient alimentées par l'aqueduc d'Hadrien, qui allait chercher bien loin dans le sud les eaux du Djébel-Djougar et du Djébel-Zaghouan. Ses arcades s'élevaient à 25 et même à 40 mètres au-dessus de quelques vallées, et son développement total, y compris les embranchements, était de 132 kilomètres. D'ailleurs les citernes abondent dans toute l'Afrique du nord comme à Carthage, car on est obligé d'emmagasiner pendant l'hiver l'eau des sources, dont le débit diminue toujours énormément en été.

Un chemin creux, en montée assez raide, mène directement au couvent et à la chapelle de Saint-Louis, qui occupent l'emplacement de l'acropole au sommet de la colline de Byrsa. Mais je m'écarte souvent de la droite voie pour fureter dans les champs, attiré par la vue des débris de toute nature qui jonchent le sol, et dans l'espoir, toujours déçu, de ramasser quelque médaille antique. Ce sont des plaques de marbre, des fragments de corniche dont plusieurs ont conservé leurs moulures et leurs ornements, des tuiles, des poteries, des morceaux de vases sigillés, des cubes et même de petites portions de mosaïques ; et il suffit de gratter la terre pour en mettre au jour un bien plus grand nombre. Nous finissons par arriver. C'est du sommet de Byrsa que l'on jouit de la perspective la plus étendue sur le site de la ville, et qu'on en saisit le mieux la topographie. Nous faisons halte à quelques pas de l'entrée du couvent, ayant en face la mer et les montagnes mamelonnées de la presqu'île du cap Bon, l'ancien promontoire de Mercure. A mon tour je médite sur les ruines de Carthage, ne pouvant détacher mes regards du magnifique panorama qui se déroule de toutes parts. On distingue au nord les hauteurs lointaines du Djébel-Khaouï, près du promontoire de Kamart, et la colline beaucoup plus rapprochée du cap de Carthage, où sont groupées les maisons du village de Sidi-Bou-Saïd, qui dessinent une bande d'une blancheur éclatante au milieu d'une forêt d'oliviers. Plus près encore, les palais et les jardins de la Marsa forment des oasis dans la campagne sèche et poudreuse, et presque à nos pieds, le long du rivage, d'autres résidences entourées de palmiers et de cactus apparaissent comme autant d'îles de verdure. A notre droite, les bassins des ports reflètent des lueurs éblouissantes ; puis ce sont les édifices déjà lointains et les navires de la Goulette ; un peu en arrière, Tunis et son lac ; plus au sud, la montagne à double sommet du Djébel Bou-Kournaïn ; enfin, à l'extrême horizon, la masse azurée du Djébel-Zaghouan. Le ciel est d'une admirable sérénité ;

Digitized by Google

la limpidité de l'air donne aux contours des montagnes une netteté inimaginable et en laisse distinguer les moindres détails; une brise assez forte aide à supporter la chaleur, qui est très vive.

Nous sonnons à la porte du couvent. Un jeune nègre nous introduit dans une grande cour dont les murailles sont incrustées d'innombrables inscriptions puniques, romaines et chrétiennes, de stèles, de reliefs, de frises, de chapiteaux, de sculptures ; il y a en outre sur le sol beaucoup d'objets plus volumineux, tels que bustes, statues, fûts de colonnes. Au milieu s'élève la chapelle de Saint-Louis, et, dans le fond, le grand édifice à arcades habité par les religieux. L'espace intermédiaire est occupé par un jardin planté de beaux dattiers, où bondit une jolie gazelle. J'avais un mot de recommandation à l'adresse du père Delattre, le savant archéologue de Carthage ; malheureusement il est en voyage pour quelques jours, et, en son absence, le musée qu'il a créé reste fermé. J'y reviendrai. Un jeune père, qui étudie également l'archéologie locale, veut bien me faire les honneurs de la maison. Ces messieurs sont superbes dans leurs grands vêtements arabes en laine blanche ; on regrette seulement que la chéchia tunisienne qu'ils portaient dans le principe ait été remplacée par le vulgaire chapeau de curé. Nous montons d'abord à la chapelle de Saint-Louis, construite en 1842 sur un terrain cédé à la France en toute propriété. L'édifice n'a d'ailleurs rien de remarquable : il est de forme octogone, avec coupole ; au-dessus de l'autel figure la statue en marbre du saint roi ; la chapelle renferme en outre le tombeau du père de M. de Lesseps. C'est un simple monument commémoratif, car on ne sait pas au juste où mourut Louis IX. A côté, une profonde tranchée a mis au jour plusieurs absides du temple d'Echmoun, encore appelé temple d'Esculape, qui dominait la ville et l'acropole ; elles sont construites en grandes pierres de taille admirablement ajustées. Notre guide complaisant me conduit ensuite au dehors. Du côté nord-ouest, au pied même du mur d'enceinte du couvent, des ouvriers aplanissent une grande surface en carré long destinée à servir d'assise à une cathédrale. Les travaux commencent à peine, et déjà le sol est jonché de marbres, de chapiteaux, de tuiles et de poteries. A peu de distance, une fouille récente a mis au jour, sur le flanc de la colline, un tombeau phénicien en dalles énormes, assemblées de manière à former un sarcophage rectangulaire surmonté d'un toit fort aigu. Mais l'heure est déjà avancée, et Félix me fait observer que nous sommes encore à plusieurs kilomètres de la Goulette, où nous attend le déjeûner. Certains appels intérieurs me disaient la même chose. Je prends donc congé du jeune père, et nous nous mettons en route pour les citernes de l'est, qu'on aperçoit au bas d'une faible colline.

Cependant, plus à gauche, d'autres excavations se font remarquer à mi-côte de la grande ondulation où l'on place le temple de Saturne. Pour y aller, il faut descendre la pente assez raide de la vallée qui nous en

Digitized by Google

sépare, et remonter le versant opposé : passablement de peine pour un mince résultat, ces ouvertures appartenant à une de ces petites citernes qu'on rencontre ici à chaque instant. Heureusement se présente une ample compensation. Visible même depuis Saint-Louis, une profonde échancrure en demi-cercle entame un peu plus loin le revers méridional de la colline. C'est un théâtre, à n'en pas douter, mais si énorme, qu'au premier abord on peut hésiter à le prendre pour tel. Celui de Syracuse a certainement des dimensions plus restreintes. Cependant l'hémicycle est parfaitement régulier, les deux massifs des entrées latérales et celui du milieu se distinguent nettement. Serai-je taxé d'outrecuidance si je confesse la satisfaction que j'éprouvai, en apprenant quelques jours plus tard, du père Delattre, que ce théâtre n'était connu que de lui seul, ne se trouvait mentionné nulle part et ne figurait sur aucune carte ? Et cependant il crève les yeux.

Les citernes ne sont pas loin : une pente à descendre, une autre à remonter. Ce sont, assurément, les plus prodigieuses qui existent, et sans doute les plus grandes qui aient existé après celles de la Malka. Elles consistent en dix-huit bassins disposés en deux rangées et couverts de grandes voûtes percées, chacun de 30 mètres de longueur sur 7,50 de largeur et 12 de profondeur ; il y a en outre au centre et aux extrémités 6 autres fosses circulaires de même profondeur, qu'on suppose avoir servi à filtrer l'eau. Un chemin de ronde entoure les fosses et les bassins, une allée médiane permet également de circuler entre les deux rangées. On dit que le monument est de construction phénicienne dans le bas et de construction romaine dans le haut ; mais l'exactitude de la première assertion peut sembler difficile à vérifier, attendu que la couche d'enduit qui revêt l'intérieur des bassins est si parfaitement intacte, que la plupart sont à moitié pleins d'une eau pluviale, quelquefois utilisée par les Arabes. On remarque divers travaux de restauration exécutés à des époques assez récentes, ainsi que le témoignent les nombreux morceaux de marbre antique employés comme moellons dans les allées latérales.

Mais il est temps de battre en retraite. Nous coupons au plus court à travers champs dans la direction de la Goulette, laissant à gauche les tranchées de MM. Babelon et Reinach, et, plus près du rivage, une ligne de ruines bouleversées appartenant peut-être à quelque aqueduc. Il faut remonter les pentes de Byrsa, puis redescendre dans la direction des ports. Chemin faisant, nous emplissons nos poches de dés de mosaïques, qui abondent en certains endroits. Une grande haie de cactus se présente, entourant une propriété dont on aperçoit les hangars et les bâtiments assez loin du côté de la mer. Elle est rompue en maint endroit. Comme je me disposais à la franchir, Félix me fait remarquer que le terrain ne nous appartient pas, et que nous n'avons pas le droit d'y pénétrer. Un tel scrupule chez un garçon absolument dépourvu de préjugés (j'ai eu le

Digitized by Google

temps de m'en convaincre suffisamment) ne laisse pas de me surprendre, mais trouve bientôt son explication naturelle dans l'extrême pusillanimité du jeune drôle. Il y a, en effet, près de la ferme, quelques tentes de laboureurs et plusieurs troupeaux gardés par des chiens arabes, qui sont fort méchants, assure mon gamin. De quoi peuvent vivre ces moutons ; que trouvent-ils à brouter dans ces champs desséchés, absolument nus, où l'on ne voit pas le moindre brin d'herbe verte? c'est pour moi un problème encore insoluble à l'heure qu'il est. Et je dirai la même chose à propos des hauts plateaux de l'Algérie, où paissent d'innombrables troupeaux de bœufs, de moutons et de chameaux, tous prospères et bien en chair. Il faut cependant affronter le danger sous peine de changer de direction, ce qui ne serait pas du tout mon affaire. Les chiens se précipitent en hurlant, et Félix me joint côte à côte. Quelques pierres heureusement arrivées à destination suffisent pour les éloigner. Ces bêtes semblent partager les antipathies de leurs maîtres, et se montrent fort acharnées contre tout ce qui porte l'habit européen, et même contre les chiens européens, qui leur rendent bien la réciproque. Ce sont des animaux à demi-sauvages, issus en droite ligne du chacal, ainsi que l'avait si justement pressenti Isidore Geoffroy Saint-Hilaire, qui fait du chacal la souche du chien domestique. A peine se distinguent-ils, par leur taille plus élevée, de leurs ancêtres indépendants, dont ils ont l'apparence et le pelage, le museau effilé, les oreilles pointues, la queue droite et touffue. Chez quelques-uns, cette queue commence à se recourber en trompette, ce qui indique un passage au chien-loup.

Nous arrivons aux bassins du Cothon et du port marchand, dont les bords sablonneux sont plantés de palmiers et de cactus. Comme je l'ai déjà dit, ils ont conservé leur forme primitive, mais les ensablements en ont beaucoup diminué la surface : à peine le port de commerce a-t-il l'étendue d'un grand bassin de nos canaux français. Sur une partie de leur emplacement s'élève, au bord de la mer, un palais entouré d'un superbe jardin, où se remarquent beaucoup de palmiers, de bambous, des murailles de cactus, et, çà et là, d'énormes aloès surmontés de leur candélabre desséché. Cette végétation contribue beaucoup à donner aux contrées méditerranéennes l'aspect qui leur est propre; mais tous ses représentants ne sont pas indigènes, et sans doute l'exact et scrupuleux auteur de Salammbô a dû éprouver quelque mécompte, s'il a jamais appris que les agaves et les nopals dont il décore les paysages africains du temps d'Hamilcar, ont pour patrie le nouveau continent. Au lieu de suivre le conseil de Félix et de gagner la grande route, qui est à peu de distance à notre droite, je commande un détour sur la gauche pour nous rapprocher du rivage, où il y a de petites dunes sablonneuses dont je veux examiner la végétation. Ici encore tout est desséché, à part quelques pieds en fructification du *Pancratium maritimum*, belle amaryllidée aux longues fleurs blanches qui exhalent le parfum du

Digitized by Google

narcisse, à part également des touffes d'*Ambrosia*, dont l'odeur forte et capiteuse n'a rien de bien agréable pour les nez de simples mortels. La chaleur est grande, et la soif à l'avenant. En continuant à marcher dans le sable de la plage, nous finissons par arriver à l'hôpital militaire et à une misérable cantine en planches, tenue par une pauvre vieille femme qui pleure encore son mari, mort récemment d'insolation — et d'absinthe, me dit à l'oreille mon gamin. Cela ne nous empêche pas d'en demander. Qu'il soit permis à quelqu'un qui n'en a jamais bu d'essayer de réhabiliter cet affreux breuvage, dont les victimes sont si nombreuses en Algérie et même en France. Je n'hésite pas à le déclarer : dans les pays méridionaux, où l'on éprouve fréquemment le besoin de se désaltérer, aucune boisson n'est plus agréable et plus rafraîchissante qu'un verre d'eau glacée un peu sucrée, dans laquelle on laisse tomber quelques gouttes d'absinthe, juste assez pour rendre le liquide un peu louche. Le difficile, c'est de savoir s'arrêter à temps. A la grande satisfaction de Félix, nous rejoignons enfin la grande route, qui passe devant le palais de Khérédine et mène droit à la Goulette, où nous arrivons vers deux heures ; un train du soir nous réintègre à Tunis.

Mais je tenais à voir les collections du père Delattre et à faire sa connaissance personnelle. En réponse à une lettre que je lui adressai, il eut l'obligeance de m'assigner un rendez-vous à Carthage, où je retournai quelques jours après, en compagnie d'un jeune ingénieur, M. Fr. A., mon compagnon de traversée. Notre visite se borna aux principales ruines et au musée, qui occupe une grande salle au rez-de-chaussée du couvent. On y a rassemblé les objets les plus précieux exhumés par les fouilles récentes : fresques, mosaïques, inscriptions, sculptures, bustes, statues et statuettes, objets en verre et en métal, bijoux, monnaies, etc., tous provenant du site même de Carthage. Les lampes, en particulier, sont excessivement nombreuses, surtout celles de l'époque chrétienne ; il y en a également de fort intéressantes de l'époque phénicienne, dont les plus anciennes consistent en une simple lame d'argile relevée sur les bords et pliée de manière à former un godet pour l'huile et deux petits canaux pour les mèches. Cette collection spéciale est peut-être la plus belle et la plus complète qui existe. Le père Delattre nous conduit ensuite au tombeau phénicien et au chantier de la future cathédrale, d'où l'on a extrait, depuis mon premier voyage, plusieurs chapiteaux et un grand fût de colonne en marbre ; enfin, au moment du départ, il me remet un beau plan de Carthage et plusieurs de ses écrits, qui m'ont été fort utiles pour la rédaction des présentes notes, et nous nous éloignons en gardant le meilleur souvenir de l'accueil du savant archéologue.

CH. CONTEJEAN.

Le Rédacteur en Chef-Gérant : V. ARREN.

Poitiers. — Typ. MILLET, DESCOUST & PAIN

Digitized by Google

BULLETIN MENSUEL

DE LA

FACULTÉ DES LETTRES

DE POITIERS

CHRONIQUE

L'ouverture du concours pour l'obtention des Bourses de licence entretenues par l'État, les villes et les départements, aura lieu le vendredi 2 juillet, au siège de la Faculté. Les candidats devront s'inscrire au secrétariat de l'Académie avant le 20 juin, et désigner la Faculté à laquelle ils désirent être attachés. Ils doivent être Français et âgés de 18 ans au moins, de 30 ans au plus. Ils ont à produire en s'inscrivant les pièces suivantes : 1° leur acte de naissance ; 2° leurs diplômes ; 3° une note revêtue de leur signature et indiquant la profession de leur père, la demeure de leur famille, l'établissement ou les établissements dans lesquels ils ont fait leurs études, le lieu ou les lieux qu'ils ont habités depuis leur sortie desdits établissements ; 4° un certificat du chef ou des chefs desdits établissements contenant, avec une appréciation du caractère et de l'aptitude du candidat, l'indication des succès qu'il a obtenus dans le cours de ses classes ; 5° une déclaration de situation de fortune.

En s'inscrivant, les candidats doivent déclarer quel ordre de licence (lettres, philosophie, histoire) ils ont l'intention de choisir.

Les épreuves écrites sont une composition française et une composition latine ; la composition française aura lieu le 2 juillet, la composition latine le 3 juillet. Quatre heures sont accordées pour chacune de ces compositions ; elles commenceront à huit heures du matin. Les épreuves orales consistent en une explication approfondie d'un auteur français, d'un auteur latin et d'un auteur grec des classes de rhétorique et de philosophie des lycées. Les aspirants à la licence ès lettres, avec mention de philosophie, sont interrogés en outre sur la philosophie ; les aspirants à la licence ès lettres, avec mention d'histoire, sur l'histoire.

Digitized by Google

Pour les aspirants à la licence ès lettres proprement dite, l'explication latine est double et porte sur un prosateur et sur un poète.

Les épreuves orales durent une heure au moins pour chaque candidat.

Les jeunes gens qui ont passé la 1re partie de l'examen du Baccalauréat et qui doivent passer la 2e partie à la session de juillet-août peuvent être autorisés à concourir conditionnellement pour les bourses.

Auxiliariat. — Les candidats au poste de maître auxiliaire dans un lycée doivent produire les mêmes pièces, remplir les mêmes formalités et passer le même examen que les candidats aux bourses de licence. Les deux examens ont lieu en même temps et les candidats doivent déclarer s'ils concourent seulement pour l'auxiliariat, ou s'ils sont simultanément candidats aux bourses de licence et aux fonctions d'auxiliaire.

*
* *

Nous publions ci-après la première des conférences de Droit romain faites aux élèves de Lettres par M. Brissonnet, dans le premier semestre de l'année scolaire. Plusieurs étudiants en Droit assistaient à ces intéressantes et instructives leçons. Nous avons déjà dit combien ellles étaient utiles, surtout aux candidats à la licence littéraire. La Faculté des lettres remercie M. Brissonnet du concours désintéressé qu'il a bien voulu leur prêter.

COURS, CONFÉRENCES, ÉTUDES DIVERSES

CONFÉRENCE D'OUVERTURE

FAITE AUX ÉTUDIANTS DE LA FACULTÉ DES LETTRES DE POITIERS

MESSIEURS,

Je me propose dans les conférences qui vont s'ouvrir ici de vous entretenir des *Monuments du Droit romain*, de leur *Formation* et de leur *Destinée*.

En quelques mots d'abord je justifie le nouveau genre d'études auquel vous êtes conviés.

A Rome, il était une carrière qui faisait l'objet de toutes les ambitions:

Digitized by Google

tout citoyen l'enviait, l'enviait pour lui, l'enviait pour ses enfants. Cette carrière était celle des magistratures.

Être magistrat de nos jours éveille sans doute encore quelques espérances et satisfait quelques ambitions ; mais vous avez dû voir déjà que dans nos mœurs c'est une carrière comme bien d'autres, vers laquelle ne se dirige qu'une partie de la jeunesse instruite, une partie relativement minime. A Rome, tout citoyen qui recevait une éducation libérale aspirait aux magistratures.

La différence dans le mode de recrutement, la différence dans la considération dont ils étaient entourés et enfin la différence dans le nombre des magistrats vont nous donner l'explication de ce contraste.

Le mode de recrutement d'abord.

De nos jours comment sont nommés nos magistrats (et j'entends ici le mot magistrat dans son acception la plus large)?

Nos magistrats? tous nommés par l'État, par le pouvoir exécutif. — Nos préfets, qui sont nos magistrats administratifs ? nommés par l'État. — Les magistrats de l'ordre judiciaire : conseillers, juges, procureurs généraux, procureurs de la République? c'est l'État qui les a nommés. — Nos généraux, les magistrats militaires? nommés par l'État. — Nos évêques, nos magistrats religieux? toujours l'État.— Enfin les magistrats de l'ordre financier : trésoriers-payeurs généraux, directeurs d'enregistrement, receveurs? tous nommés par l'État. — Ils tiennent leurs fonctions d'un seul homme, du chef de l'État. Je ne vois à peu près dans notre organisation actuelle que les maires des communes et les juges de commerce tenant directement leurs pouvoirs de leurs concitoyens.

A Rome, c'était bien différent. Tous les magistrats étaient élus. Ils ne tenaient leur titre que de la volonté des comices. Passez-les tous en revue: Consuls, Préteurs, Censeurs, Édiles, Questeurs, Pontifes, Tribuns,... tous, quel que soit leur ordre, ordre militaire comme ordre religieux, tous étaient nommés directement par leurs concitoyens. Il n'y avait pas à compter sur des paroles de faveur et de recommandation pour triompher d'un rival gênant. C'était la lutte ouverte avec toutes ses incertitudes et tous ses excès. Celui-là seul triomphait qui par le peuple assemblé était jugé digne du triomphe. Et plus la lutte était vive, plus le triomphe était éclatant.

N'allez pas croire en effet que cette lutte du candidat portât atteinte à la dignité, au respect, au prestige du magistrat. Jamais, dans aucun pays, magistrats n'ont été entourés de plus de considération que les magistrats du peuple romain.

Dans la rue le magistrat marche précédé de licteurs ; tous se rangent sur son passage; au théâtre, il a les meilleures places; au Forum, on le voit assis dans une chaise curule, rendant la justice ; au Champ de Mars, c'est devant lui qu'on défile les jours de vote et les jours de revue. Le

Digitized by Google

citoyen ne peut faire un pas sans rencontrer le magistrat, sans être frappé de sa majesté.

Et vous devinez sans peine toutes les envies que devait susciter un rôle si brillant. Être magistrat semblait l'unique but de la vie. C'était le rêve constamment caressé.

Et le rêve se réalisait parfois.

La République, comme si elle avait prévu dès l'origine l'ambition que devait éveiller la brigue des magistratures, les avait organisées nombreuses ; elle avait même, comme pour calmer, semble-t-il, les impatiences des candidats, singulièrement limité la durée de charge des titulaires.

Je dis que les magistratures étaient nombreuses.

Comptez.

A Rome : des *Consuls*, dont l'origine est aussi vieille que celle de la République. Ils sont ordinairement deux. Puis on voit apparaître des *Préteurs*, plus spécialement chargés de la justice. Ils étaient deux d'abord; puis on en vit quatre, puis six, puis huit. Des *Édiles*, qui s'occupaient plus spécialement de la voirie et des marchés, correspondant à peu près à ce qu'on a appelé dans certaines villes des préfets de police. Continuons : vous avez des *Censeurs*, chargés tous les ans d'arrêter la liste du Sénat et aussi de faire à période fixe le dénombrement de la population. Vous avez les *Tribuns*, les tribuns de la plèbe, les tribuns militaires. Et les *Pontifes* que j'oubliais ! — et tant d'autres enfin, si à cette liste on veut joindre ceux qu'on appelle les magistrats inférieurs.

Ce n'est pas tout.

Ces magistrats passent vite. Ils se renouvellent souvent. La durée de leur charge est fixée à un an. Les candidats peuvent donc descendre nombreux dans l'arène. Et, si la fortune les trahit une fois, ils n'ont pas longtemps à attendre pour briguer de nouveau ses faveurs.

Ainsi, vous le voyez, tout s'accorde pour faire des magistratures romaines le point de mire de toutes les ambitions. Le mode de recrutement, l'éclat, dont elles sont entourées, leur nombre relativement élevé, tout contribue à exciter l'envie, tout contribue, suivant le mot du poète, à faire du citoyen, de l'homme libre, l'esclave des honneurs : « *inservit honori* ».

Cette recherche si passionnée des honneurs va avoir une conséquence que vous n'aviez peut-être pas prévue, cette ardeur à descendre dans l'arène électorale va donner aux mœurs de Rome une physionomie particulière.

Tous les citoyens font leur Droit.

Pour exercer utilement ces magistratures, n'est-il pas clair, en effet, qu'il faut posséder la connaissance du Droit ? Le consul préside le Sénat. Il prend part à la préparation des lois. Il convoque le peuple. Le préteur rend la justice, dirige les procès. L'édile règlemente les

Digitized by Google

achats et les ventes sur les marchés. Le questeur doit connaître en détail le fonctionnement de l'impôt. Il n'est pas jusqu'au pontife qui n'ait besoin de savoir son Droit : « Souvent j'ai entendu mon père, fait dire Cicéron au fils de Publius, prétendre que celui-là seul était bon pontife pour qui le Droit civil n'avait pas de secret [1]. »

Si la connaissance du Droit est nécessaire pour exercer utilement la magistrature, vous devinez sans peine que pareil titre est à peu près nécessaire aussi, ou du moins fort utile pour quiconque ose briguer la magistrature ; celui-là seul triomphe, qui aux yeux du peuple présente le plus d'aptitude à s'acquitter de sa charge. Et évidemment presque toujours c'est le nom d'un jurisconsulte qui sortira de l'urne. Vous savez quel scandale ce fut à Rome le jour où un homme, qui avait jusque-là vécu dans les camps, l'emporta sur un concurrent qui s'appelait Sulpicius. Il fallut toute la grâce enjouée et légèrement facétieuse de Cicéron pour écarter de la tête de Muréna le supplice de l'invalidation. Un magistrat étranger aux choses du Forum, c'était un contre-sens !

Tous le savaient. Aussi pour éviter de pareilles mésaventures tous se livraient à l'étude du Droit. L'étude du Droit faisait partie de toute éducation libérale.

La jeunesse romaine étudiait le Droit, comme la jeunesse actuelle étudie le latin. La connaissance du Droit permettait d'aspirer à toutes les magistratures, comme le baccalauréat est aujourd'hui la clef indispensable de toutes les fonctions. Et alors tous les parents soucieux de l'intérêt de leurs fils ne manquaient pas de faire donner à leurs enfants l'enseignement du Droit. Tous l'apprenaient, non seulement les riches, mais aussi les pauvres.

Ovide, qui était de bonne famille, fit son Droit en compagnie de son frère.

Horace, qui avait pour père un ancien esclave, un affranchi devenu *exactor*, un collecteur d'impôts, presque un huissier de contrainte, dirions-nous aujourd'hui, Horace dut céder aux volontés paternelles et se familiariser avec le vocabulaire juridique. Il nous l'apprend dans cette satire fameuse où il raconte à Mécène en traits si touchants son origine et sa jeunesse : « Mon père m'amena tout petit à Rome, et il me fit enseigner tout ce qu'un chevalier, tout ce qu'un sénateur fait apprendre aux siens. »

> Sed puerum est ausus Romam portare, docendum
> Artes, quas doceat quivis Eques, atque Senator
> Semet prognatos [2].....

[1] Sæpe ex patre audivi pontificem neminem bonum esse nisi qui jus civile cognosset. — *De Legibus*, II, 19.

[2] Satire *De nobilitate*.

Digitized by Google

Quelle que fût leur aptitude juridique, tous les enfants étaient donc tenus de se livrer à l'étude du Droit. On parlait le Droit comme on parle sa langue maternelle. Le vocabulaire juridique faisait partie de la grammaire. A l'école, savez-vous ce que les plus petits enfants apprenaient par cœur, comme morceaux choisis ? Cicéron nous raconte que c'était la loi des XII Tables. Les enfants la récitaient en la psalmodiant. Lui-même s'était livré à cet exercice pendant ses premières années.

Discebamus pueri Duodecim Tabulas, ut carmen necessarium [1].

C'était la poésie nationale.

Pareille éducation va porter ses fruits.

Sans doute tous ne brigueront pas des magistratures. Quoique familiarisés avec les termes juridiques, quelques-uns déserteront la carrière.

Ovide dira fièrement à son père que la prose ne peut servir de moule à sa pensée, que malgré lui il parle en vers, et il laissera son frère aîné fréquenter seul le Forum. Horace, vers le même temps, nous dira aussi qu'il ne peut se plaire aux criailleries des avocats, que la Muse seule peut l'inspirer. Properce nous parlera de même. Destiné par sa famille au barreau, il nous apprend qu'Apollon l'en détourna en lui dictant quelque peu de son harmonieux langage [2].

Mais, et c'est ici le point important, si tous ne briguent pas les magistratures, tous au moins se ressentent malgré eux de leur éducation première. Cicéron nous a tracé quelque part le portrait des Lettres. Ce sont, d'après lui, des compagnes charmantes et fidèles. Jamais elles ne nous abandonnent. Jour et nuit elles sont à nos côtés. Il eût pu en dire autant du Droit, au point de vue de la fidélité au moins. La culture juridique est également une compagne fidèle. Partout elle assiste celui qui l'a reçue. Elle imprime à l'esprit un caractère qui ne s'efface pas.

Et alors, Messieurs, la conséquence s'impose.

Quelle que soit la carrière embrassée par le jeune Romain, ses écrits se ressentent fatalement de son éducation première. Le vocabulaire juridique fait partie de sa langue. Ce n'est point de sa part affaire de coquetterie ou de pédantisme. Non ; c'est tout naturel. Transportant dans ses écrits la vie, les mœurs dont il est le témoin, il se sert d'expressions techniques. Voilà tout.

Prenez les historiens : Tacite, par exemple. Il nous a laissé une histoire, des annales. Les batailles ne le retiennent pas longtemps. Mais nous le voyons s'arrêter avec complaisance aux mœurs, aux institutions de son

[1] *De Legibus*, 3.

[2] Tum mihi pauca suo de carmine dictat Apollo,
Et vetat imano verba tonare Foro.
(IV, 1.)

Digitized by Google

pays et des pays voisins et, d'ordinaire, les décrire avec grande exactitude.

Prenez-vous les philosophes? Cicéron, dans son *De officiis*, nous traçant des règles de morale, prend pour hypothèses, pour exemples, pour espèces, comme nous dirions aujourd'hui, des procès dont il a été le témoin [1], et quelquefois le témoin très intéressé. Je vous en ferai passer quelques-uns sous les yeux.

Les poètes enfin. Les poètes se plaisent souvent à traiter en vers un sujet juridique. Ovide vous racontera longuement le jour où l'on peut plaider et le jour où il est interdit de rendre la justice. Les poètes comiques transportent parfois à la scène un procès que leur imagination a enjolivé. Les poètes parlent le Droit comme le premier citoyen. Ils le parlent même mieux. Plaute, dans une de ses comédies, l'*Asinaria*, fait figurer un personnage qui a conclu un traité avec son voisin, dans l'espèce, je crois même que c'était une voisine. Il a chargé un poète de rédiger l'écrit. Et voici à peu près le langage qu'il lui tient : « Montre-moi le *syngraphum*. Allons. Lis-moi les conditions. Tu es poète, et par conséquent tu es le plus apte à faire une pareille rédaction. »

Nam tu poeta es, prorsus ad eam rem unicus [2].

Pareille phrase aujourd'hui dans la bouche d'un acteur serait soulignée par des applaudissements ironiques. Plaute n'y avait mis aucune malice. A Rome la chose était toute naturelle. Le poète était l'homme par excellence, l'homme le plus exact dans son langage. Le vocabulaire juridique ne devait avoir pour lui aucun secret. Bien avant qu'eut paru Horace, on savait le précepte d'après lequel tout poète doit connaître exactement le rôle de chacun dans la société, le rôle du juge comme le rôle du sénateur.

Quod sit conscripti, quod judicis officium [3].

Eh bien, tout ce préliminaire, Messieurs, m'autorise à vous dire que pour vivre en intimité avec les anciens il faut savoir leur langage, pour interpréter et comprendre leurs œuvres, il est absolument indispensable de savoir le Droit romain.

[1] *Aventure du chevalier Canius*, III.

[2] Voici le passage exact :

Agedum, ipsum ostende quem conscripti syngraphum
Inter me, et amicam et lenam. Leges perlege ;
Nam tu poeta es, prorsus ad eam rem unicus.
(IV, 1.)

[3] *Art poétique.*

Digitized by Google

On s'en est fort bien aperçu dans vos Facultés, et c'est pourquoi on a créé sous le nom d'Institutions romaines un cours de *Droit public romain*. A mon sens cela ne suffit pas, et il ne faut pas être, je crois, grand prophète pour prédire qu'un jour le *Droit privé romain* viendra aussi réclamer sa place.

Quoi qu'il en soit, je ne me propose pas d'aborder devant vous un programme aussi vaste. Ma prétention est beaucoup plus modeste. Je ne veux vous entretenir que des monuments du Droit romain, c'est-à-dire je veux vous permettre de chercher et de trouver les passages relatifs aux institutions romaines. Nous verrons la formation de ces monuments, puis leur destinée. Je ne veux point vous dissimuler que ce sujet est loin d'être le plus séduisant du Droit romain. Il demande de votre part une attention soutenue, mais il m'a paru être pour vous le plus utile, et cette considération a suffi pour déterminer mon choix.

Et sans plus tarder, Messieurs, je l'aborde immédiatement.

MONUMENTS DE DROIT ROMAIN.

LEUR FORMATION. — LEUR DESTINÉE.

Ces monuments sont nombreux, beaucoup plus nombreux que ne sont nos monuments actuels.

Les monuments du Droit romain sont nombreux, parce que nombreuses aussi sont les sources qui ont alimenté le Droit romain, les sources d'où a jailli le Droit romain.

Les deux choses se tiennent, sont intimement liées.

Les sources du Droit romain ont jailli tour à tour et l'apparition de chaque source fut l'occasion de travaux particuliers. Les sources s'augmentant, les monuments qui en étaient la conséquence s'augmentaient aussi.

De nos jours nous n'avons qu'une seule source du Droit : la *Loi*. Et dès lors nous n'avons qu'une catégorie de travaux, qu'une classe de monuments où le Droit est contenu, le *Recueil des Lois*. Vous voulez savoir notre Droit actuel? sachez nos *Lois ;* sachez les Lois que depuis le commencement du siècle votent nos Assemblées. Tout est là. Sachant nos Lois, vous savez le Droit actuel : la Loi, unique source du Droit; le Recueil des Lois, unique monument du Droit.

A Rome, malheureusement, le problème est beaucoup plus compliqué.

A Rome, on ne compte pas moins de cinq sources du Droit, chacune d'elles ayant donné lieu à des monuments particuliers.

Digitized by Google

Voici leur énumération :

1° Loi ;
2° Édit des Magistrats ;
3° Réponses des Prudents ;
4° Sénatus-consultes ;
5° Constitutions impériales.

Toutes ces sources ont jailli successivement.

La République n'a connu que les deux premières.

Avec l'Empire on voit apparaître les Réponses des Prudents et les Sénatus-consultes.

Dans le dernier État enfin les Constitutions impériales sont mises au jour.

Et, chose assez remarquable, chaque source qui apparaît absorbe le plus souvent la source qui la précède. Quand la loi est tarie, les sénatus-consultes jaillissent, abondants. Puis un beau jour les quatre premières sources sont arrêtées, captées par l'empereur. La volonté impériale deviendra alors la source unique du Droit. Mais si les sources se tarissent peu à peu, les monuments qui avaient été érigés à leur occasion subsistent toujours.

Et alors nous avons :

La Loi et ses Monuments ;
L'Édit et ses Monuments ;
Les Réponses des Prudents et leurs Monuments ;
Les Sénatus-consultes et leurs Monuments ;
Les Constitutions impériales et leurs Monuments.

De sorte que pour connaître les Monuments du Droit romain il faut de toute nécessité connaître chaque source du Droit romain.

Notre plan se trouve donc tout indiqué.

Nous allons prendre chaque source du droit en particulier, et à propos de chacune d'elles nous verrons les monuments qui se sont érigés.

LA LOI ET SES MONUMENTS.

§ 1er. — *La Loi.*

La loi, dans son sens ordinaire, est une règle voulue, acceptée, votée par le peuple.

Vous savez tous, Messieurs, par quels procédés se confectionne aujourd'hui la loi.

Dans cette confection deux choses doivent vous frapper :

La première, que tous les citoyens y prennent part, qu'ils y concourent

Digitized by Google

également. Pas de privilège à la naissance ou à la fortune. En un mot nous jouissons de l'*égalité politique*.

La seconde, que nous y prenons part au moyen de représentants. Nous ne votons pas directement la loi. Nous nommons des délégués, députés ou sénateurs, et ce sont ces délégués qui font la loi. C'est le système de la *représentation politique*.

Il y aurait une grave erreur à penser que Rome pût nous offrir un spectacle analogue.

Le premier principe, celui de l'égalité politique, Rome l'a ignoré longtemps. C'est un idéal vers lequel elle s'est dirigée, mais sans l'atteindre jamais.

Quant au second, Rome ne l'a même pas entrevu..., malheureusement pour elle.

Voyons en effet comment Rome procédait à la confection de la *Loi*.

A l'origine le vote de la Loi est confié à une aristocratie, à une aristocratie de naissance.

Rome comprend trois peuplades, distinctes d'origine, chacune d'elles divisée en dix curies, ce qui fait en tout *trente curies*. Dans ces curies ne figurent que les membres des anciennes familles, les Patriciens. De temps en temps ces curies se réunissent sur l'ordre d'un sénateur et conformément à un cérémonial particulier. Le lieu de réunion est au Forum, sur un emplacement appelé le « comitium ». Là, on fait communication à l'assemblée du projet de loi, préalablement élaboré par le Sénat. Chacun vote par oui ou par non. Pas d'amendement possible. Dans la curie on vote par tête. Chaque curie compte pour une voix. Le projet, pour passer, a donc besoin de réunir la majorité dans seize curies.

La Loi est faite. Elle est due à la volonté des Patriciens.

Mais bientôt on vit se produire à Rome cette évolution dont toutes les sociétés furent témoins dans leur jeune âge. L'aristocratie de fortune vint demander sa place à côté de l'aristocratie de naissance, et au bout de peu de temps supplanta ou du moins engloba cette dernière. Nous avions des comices par *curies*, nous aurons des comices par *centuries*. Les lois étaient qualifiées *curiates*, elles seront qualifiées *centuriates*.

C'est un roi qui fut l'auteur de ce progrès. Vous le connaissez : il s'appelle Servius Tullius. Voici le procédé nouveau :

Servius Tullius fit un recensement général du peuple, des habitants et de leur fortune ; puis, prenant pour fondement cette opération, ce « census », il divisa les citoyens en cinq catégories, cinq classes :

La 1re	classe	comprend les	citoyens ayant plus de	100,000 as.
2e	—	ceux	—	75,000
3e	—	—	—	50,000
4e	—	—	—	25,000
5e	—	—	—	10,000[1]

[1] Le chiffre de la dernière classe est un peu discuté.

Digitized by Google

Chaque classe est divisée en centuries. Le nombre total des centuries est, non pas de cent, comme on est porté à le croire, mais de 193 [1]. La centurie sera l'unité de vote, comme l'était jadis la curie.

Voyons maintenant comment va s'opérer le vote.

Les votants cette fois sont nombreux. Une grande partie du peuple est appelée. L'emplacement du Comitium étant trop petit, on va au Champ de Mars.

Là on a mis beaucoup d'ordre. Le Champ de Mars est pour la circonstance divisé en régions, en parcs, en cinq grandes régions, une pour chaque classe. Je n'ai pas besoin de vous dire celle où les électeurs sont le plus nombreux. Dans la première, chacun doit se mouvoir à l'aise ; ils sont assez rares ceux possédant plus de 100,000 as. Il n'en va pas de même de la dernière classe, où se trouve la plus grande partie de la plèbe.

Ce n'est pas tout.

Ces cinq grandes régions sont elles-mêmes divisées chacune en deux parties égales. Ici les jeunes, là les vieux ; les jeunes, 17 à 46 ans ; les vieux, au-dessus de ce dernier âge.

Je vous faisais remarquer tout à l'heure que les riches étaient moins nombreux que les pauvres ; retenez de plus que dans chaque classe les vieux sont forcément moins nombreux que les jeunes.

Eh bien, ce sont précisément ceux-là qui auront le plus d'influence. L'avantage sera pour les riches, l'avantage sera pour les vieux.

Les vieux compteront autant que les jeunes ; les riches autant que les pauvres, que dis-je? beaucoup plus que les pauvres.

Voici en effet la clef de cette combinaison.

Chaque classe, vous ai-je dit, est divisée en centuries. Oui ; mais dans chaque classe on donne autant de centuries aux vieux qu'aux jeunes. De plus chaque classe n'a pas un nombre égal de centuries. La classe des riches, la première, possède 98 centuries, 98 centuries ! c'est-à-dire à elle seule la majorité.

Et alors que les riches soient d'accord, tout est dit : rien ne se fera sans leur volonté.

Assistons, si vous le voulez, au dépouillement ; ce sera très simple. Dans chaque centurie on a voté par tête, et chaque centurie compte pour une voix.

Nous entrons dans la première classe. La règle veut qu'on débute par là. On demande d'abord l'avis des vieux « seniores ». D'ordinaire ils sont d'accord. Donc 49 voix acquises. Puis, toujours dans la première classe, nous nous adressons maintenant aux jeunes « juniores ». Supposez que dans la circonstance leur intérêt soit le même ; encore 49 voix acquises, et identiques. Total 98 voix. La majorité est obtenue. Inutile d'aller plus loin. C'est donc seulement pour le cas où il y a désaccord

[1] Ce chiffre a donné également lieu à quelques hésitations. Certains auteurs proposent 183.

Digitized by Google

entre les vieux et les jeunes qu'il sera nécessaire de consulter les centuries de la deuxième classe.

Vous le voyez, l'influence était bien aux vieux et aux riches.

C'était un système très conservateur..., trop conservateur.

Le contraste entre les riches et les pauvres était trop choquant pour ne pas froisser ces derniers. On les convoquait à un vote. Ils y venaient avec empressement. Ils s'y trouvaient les plus nombreux, et le magistrat ne se donnait même pas la peine de consulter leurs suffrages. C'était inutile. Les riches ayant le même intérêt marchaient tous ensemble. Leur volonté triomphait toujours.

Plus encore que pour le vote des lois, cette inégalité se faisait sentir pour le choix des magistrats. Ces mêmes comices, qui votaient les lois, étaient aussi appelés, vous ai-je dit, à nommer les magistrats. Or parmi les candidats il en était qui étaient populaires, qui avaient su gagner l'affection des pauvres par les fêtes et les distributions. La plèbe voyait toujours triompher le candidat des riches.

Les candidats malheureux ne manquaient pas de se récrier. Ils ne manquaient pas de faire remarquer à la plèbe que dans les jours de danger tous accouraient en armes au Champ de Mars, et que dans toutes les centuries, celles des pauvres aussi bien que celles des riches, tous savaient offrir le sacrifice de leur vie pour la défense de Rome. Le sacrifice étant égal, pourquoi cette différence dans le partage des honneurs?

Les patriciens restaient sourds.

Une émeute les fit entendre.

Vous connaissez la retraite fameuse et aussi ses résultats.

La plèbe eut des magistrats à elle.

Puis la plèbe eut ses réunions, ses comices par tribus.

Enfin les plébiscites, les lois plébiscitaires vinrent prendre la place des lois centuriales. Jadis l'influence avait appartenu à la naissance. La fortune en avait hérité. Maintenant l'influence passe au nombre.

On est à la veille de l'égalité politique [1].

Du vieux système il n'est resté que le mode de voter. Les citoyens, malgré leur grand nombre, prennent toujours directement part à la confection de la loi, malheureusement. Vous savez de quelles scènes fut théâtre le Champ de Mars. Des hommes vont venir qui pour rétablir l'ordre ne trouveront rien de mieux à faire que de supprimer la liberté. Avec la République s'arrête le cours de la *Loi*. La première source est tarie.

Dans notre prochaine conférence nous examinerons ses Monuments.

CHARLES BRISSONNET,
Professeur agrégé à la Faculté de Droit.

[1] Cette égalité ne fut pas complète, car chaque tribu, qui comptait pour une voix, ne possédait pas le même nombre de votants.

Digitized by Google

Les problèmes de la Morale contemporaine.

(2e ARTICLE)

Avant de passer à l'examen de ces objections [1] qui semblent décisives contre la doctrine du libre arbitre, il importe d'en bien saisir la signification et d'en mesurer la portée. L'auteur à qui elles sont empruntées ne se pose pas en ennemi de la liberté ; loin de vouloir la supprimer, il lui attribue au contraire dans son système un rôle considérable ; son but est de la concilier avec le déterminisme. Ce qu'il combat, c'est l'idée fausse, selon lui, que se fait de la liberté l'école spiritualiste. Peut-être en restreignant un peu la place qu'il accorde au déterminisme et en élargissant celle qu'il laisse à la liberté, serait-il possible de concilier la doctrine même de M. Fouillée avec d'autres théories, dont elle n'est pas si éloignée que pourrait le faire croire l'ardeur de la lutte engagée entre elles.

Quoi qu'il en soit, l'acte d'accusation qu'on a lu dans l'article précédent est dressé contre le libre arbitre, tel que l'entendent et le définissent plusieurs philosophes de l'école spiritualiste. Ce qui est en cause ici, ce que M. Fouillée refuse à l'homme pour les raisons que nous avons exposées, c'est la *puissance des contraires*, le pouvoir de produire sa propre action par une sorte de *création ex nihilo*, de *commencer* un mouvement en dehors de la chaîne des causes et des effets.

Nous avons déjà dit que cette question, qui divise les meilleurs esprits, est une source intarissable d'équivoques, de subtilités et d'exagérations. Les discussions s'engagent sur des mots mal définis, sur des doctrines qui changent d'aspect en passant d'un philosophe à l'autre, et dont il est très difficile d'embrasser les nuances et les formes diverses. Chacun se plaint de n'être pas compris de ses adversaires et leur reproche de dénaturer ses opinions, afin de les réfuter plus facilement. Enfin on se plaît à tirer de la doctrine que l'on combat des conséquences forcées qui ont pour résultat de la rendre ridicule et inacceptable. Cependant nous ne croyons pas que ces controverses, bien qu'elles semblent vouées à des redites perpétuelles, soient stériles et doivent faire mentir le proverbe que de la discussion jaillit la lumière. Elles auront servi du moins à déterminer la situation respective des systèmes opposés, les positions qu'ils occupent et la distance qui les sépare.

Le débat porte sur les trois points suivants, qui contiennent en substance tout le problème du libre arbitre : Tout acte volontaire est-il néces-

[1] Voir le n° d'avril, p. 150.

Digitized by Google

sairement déterminé par les idées et les sentiments de celui qui agit, ou bien l'influence des motifs et des mobiles peut-elle être contrebalancée et dominée par la volonté elle-même? — Les motifs et les mobiles dépendent-ils en quelque façon de la volonté? — Quelle part revient à la liberté et quel rôle joue-t-elle dans l'acte volontaire?

II.

Pour simplifier le débat, laissons de côté, parmi les faits dont se compose notre vie, ceux qui, pour un motif quelconque, ne dépendent pas de notre volonté. De ce nombre sont les actions purement instinctives ou que l'habitude a rendues en quelque sorte mécaniques, celles qui naissent des emportements de la passion, celles encore qui se dérobent par leur insignifiance à une délibération sérieuse. Ne considérons que les actes importants que l'homme accomplit après avoir mûrement réfléchi, en pleine possession de lui-même, dans le calme et à la lumière de la raison. C'est là sans contredit, à moins que la fatalité n'ait envahi la vie humaine tout entière, que nous avons le plus de chances de rencontrer la liberté; mais c'est aussi sur ce terrain précisément que le déterminisme triomphe et prétend établir sa supériorité.

Nous n'entreprendrons pas de faire ici l'analyse et la description d'un acte volontaire. Tout le monde sait de quels éléments il se compose, et quels phénomènes se succèdent chez l'homme obligé de prendre parti dans une situation importante et difficile. Mais personne ne conteste que ce qui préoccupe avant tout cet homme, ce que son esprit tendu cherche à discerner, c'est la force relative des motifs opposés qui sont mis en balance. Une fois la lumière faite sur ce point, l'action suivra tout naturellement et s'accomplira pour ainsi dire d'elle-même. Les choses ne se passent pas autrement quand nous voulons agir sur nos semblables. L'orateur qui harangue une assemblée, le législateur qui attache une peine à la violation d'une loi, le prédicateur qui menace son auditoire de la colère divine et des châtiments d'outre-tombe, le maître qui ordonne, l'ami qui conseille, le malheureux qui supplie, tous cherchent les motifs et les sentiments les plus capables d'entraîner ceux à qui ils s'adressent. L'idée ne leur vient même pas qu'ils ont affaire à des libertés arbitraires pouvant vouloir au même instant, dans les mêmes conditions, les motifs et les mobiles n'ayant pas varié, deux choses contraires. Ils sont convaincus que la victoire sera toujours du côté des plus fortes raisons; et le mouvement de la vie sociale s'arrêterait si cette conviction venait à disparaître.

« Les hommes ne font autre chose qu'engager perpétuellement plaisir, fortune, réputation, la vie même sur ce principe de l'influence souveraine des motifs qu'ils rejettent spéculativement. Dans le fait, il est

Digitized by Google

entremêlé à tous nos plans, à tous nos projets, à toutes nos opérations... Le simple fait d'un marchand qui tire sur son banquier un billet payable à tel jour en est un exemple frappant. On peut difficilement concevoir un cas de plus parfaite assurance en la production d'actes volontaires sous l'influence des motifs correspondants, que cette opération de tous les jours. Le marchand met son billet dans la circulation commerciale sans douter aucunement qu'à travers tous les circuits il sera présenté à paiement et que le banquier le paiera. Ici nous avons une série de volitions dont le résultat est attendu sans hésitation, avec une confiance égale à celle qui fait croire que le papier sur lequel le billet est tracé gardera l'écriture [1]. »

Nous pensons tous comme ce marchand; nous croyons que les actions résultent des motifs et des mobiles comme les conséquences de leurs principes, et que si l'on veut obtenir un changement dans l'effet, il faut commencer par modifier la cause. « Quand quelqu'un qui nous intéresse a failli sur un point dans l'accomplissement de son devoir, nous l'acceptons comme un fait qui nous dévoile un côté de son caractère et qui se reproduira certainement si aucun changement ne survient dans son esprit ou dans les circonstances. Nous pouvons nous donner la tâche d'amener ce changement... Il faut que nous ajoutions des motifs d'un côté, que nous en retranchions de l'autre, c'est-à-dire que nous présentions des plaisirs et des souffrances qui avaient été absents dans la première expérience. C'est le seul moyen par lequel nous puissions espérer prévenir la répétition de l'erreur ou de la faute [2]. » Nous ne pouvons, dans nos relations avec nos semblables, adopter une théorie différente de celle-là, ni suivre une autre règle de conduite.

Cependant cette règle de conduite, si généralement adoptée et si conforme au bon sens, suscite de nombreuses difficultés et donne prise à la critique. On lui reproche d'abord de reposer sur un principe erroné. L'influence des motifs est puissante sans doute, on le reconnaît; mais elle n'est pas toute-puissante; ce qui le prouve, c'est que l'*homme ne cède pas toujours et nécessairement au motif le plus fort.* Examinons de près cette phrase souvent répétée, et voyons quelle en est au juste la signification. On peut considérer la force *intrinsèque et absolue* d'un motif, ou sa force *relative*, bien différente de la première. Ainsi l'idée de devoir, l'amour de la patrie ont une valeur intrinsèque très considérable; sur un lâche ou sur un scélérat, leur influence sera médiocre. Cela posé, dans quelle acception prend-on le mot force, quand on affirme que nous n'obéissons pas toujours au motif le plus fort? S'agit-il de la force ou valeur intrinsèque, et entend-on tout simplement que le motif le plus noble, le plus élevé ne triomphe pas toujours et que la vertu est souvent

[1] Samuel Bailey, traduit par Littré, *La Philosophie positive*, 1868, p. 241 et 242.
[2] A. Bain, *Les Émotions et la Volonté*, traduction Le Monnier, p. 459.

Digitized by Google

sacrifiée au plaisir? Ce serait là un véritable *truisme*, une banalité sans conséquence et sans portée. On a voulu dire autre chose évidemment, et c'est de la force *relative* des motifs qu'il est question dans la phrase que nous examinons. Mais alors l'embarras redouble ; comment croire, en effet, que nous n'obéissions pas toujours au motif, bon ou mauvais, qui est le plus fort *pour nous*, que nous préférons à tout autre au moment même d'agir? Voici un homme qui après avoir longtemps délibéré se décide et prend parti ; et il agirait aussitôt contrairement à la décision qu'il a prise ; il ne se prononcerait que pour se déjuger, il dirait oui et non au même instant ! Comment supporter de telles contradictions?

On se récrie et on nous dit : telle est l'essence de la liberté. Quand je prends une résolution conforme au motif qui après réflexion m'a paru le plus fort, je sens que je pourrais, au moment même où je me détermine, prendre une résolution différente et même contraire. Cette théorie de la *puissance des contraires,* qui est une des pièces principales de l'argumentation antidéterministe, ne saurait être admise et ne tient pas devant les faits. Sans doute, quand nous voulons quelque chose après délibération, nous sentons que nous pourrions vouloir le contraire, mais à la condition expresse que les motifs et mobiles fussent eux-mêmes complètement changés.

C'est ainsi, à notre avis, que doit être interprété le témoignage de la conscience. Prenons des exemples et, dans une discussion comme celle-ci, où pullulent les équivoques et les distinctions subtiles, choisissons de préférence des situations fortement accentuées. Un honnête homme, cité comme témoin devant la justice, sent bien, nous dit-on, qu'il pourrait, au lieu de dire la vérité, perdre et déshonorer, par une déposition fausse, son ami innocent. Un médecin, qui soigne sur le champ de bataille un soldat gravement blessé, sent qu'il pourrait le tuer au lieu de chercher à prolonger sa vie défaillante. Un riche charitable, qui secourt un malheureux, sent qu'il pourrait, au lieu de lui venir en aide, le dépouiller de ce qu'il possède. — Si de pareilles idées s'offrent à leur esprit, nous l'admettons, ils sentent qu'ils pourraient les mettre à exécution s'ils devenaient fous, s'ils étaient des misérables, si les circonstances changeaient; mais, la situation n'étant pas modifiée, eux restant ce qu'ils sont, gardant leur bon sens, leur nature droite et honnête, ils *sentent* bien au contraire que la seule pensée de ces actes monstrueux les remplit d'indignation et d'horreur, et qu'il leur serait impossible de les accomplir.

Cette impossibilité n'est pas absolue, répondent nos contradicteurs; vous ne savez pas à quels actes peut se porter la volonté humaine. Qui oserait annoncer à l'avance, sans hésitation, avec une entière assurance de n'être pas démenti par l'évènement, quel sera le résultat d'une délibération? Jusqu'au moment de l'action, la liberté garde son secret et reste maîtresse de prendre telle direction qu'il lui plaira.—Au fond de toutes ces objections,

Digitized by Google

on retrouve toujours l'idée d'une volonté indépendante des motifs et des mobiles, comme si les mobiles et les motifs étaient autre chose que l'âme sentant et pensant, et comme si l'âme pouvait être indépendante d'elle-même ! Nous reconnaissons sans peine qu'il est impossible de prédire à coup sûr le résultat d'une délibération. Nous ne pouvons pas répondre absolument de notre ami le plus intime; allons plus loin encore, et disons qu'aucun homme ne peut répondre absolument de lui-même. Un moraliste contemporain fait remarquer qu'on n'est pas moins désillusionné sur son propre compte que sur celui des autres, lorsqu'on découvre qu'on ne possède pas telle ou telle qualité, par exemple la justice, le désintéressement, la bravoure, au même degré qu'on le supposait avec trop de complaisance pour soi-même. Ce n'est qu'à l'essai et à mesure que l'occasion s'en présente que notre connaissance de nous-même s'approfondit, et c'est sur elle que repose notre confiance ou notre défiance en notre propre nature. Selon que, dans un cas, nous aurons montré de la réflexion, du courage, de la loyauté, de la délicatesse et toute autre qualité que réclamaient les circonstances, ou que nous avons donné la preuve de l'absence de ces qualités, cette connaissance plus intime de notre constitution morale nous inspire de la satisfaction ou du mécontentement et nous apprend jusqu'à quel point nous pouvons compter sur nous-même.

A plus forte raison, quand il s'agit de préjuger la conduite des autres hommes, devons-nous nous garder d'affirmations trop absolues. Qui oserait se flatter de connaître à fond leurs penchants, leurs désirs secrets, le courant d'idées et de sentiments qui peuvent, au dernier moment, se jeter à la traverse d'une résolution déjà presque arrêtée ?

« Gœthe représente Faust tenant à la main la coupe empoisonnée; sa résolution est arrêtée; il est dégoûté de la vie et n'a pas peur de la mort. Je prévois qu'il boira le poison. Cependant les cloches annoncent la fête de Pâques, leur son l'arrache à ses sombres méditations, réveille et fait repasser dans son esprit les émotions de son enfance, lui rappelle ses jours d'ignorance, de foi et de bonheur : il se reprend à la vie et jette la coupe et le poison. D'où vient ici que je me suis trompé dans ma prévision ? C'est d'abord que je n'ai pas songé à un évènement physique, à cette coïncidence du son des cloches, un jour de fête, avec le dessein de Faust ; ensuite cet évènement n'a par lui-même aucune portée certaine : bien des hommes auraient écouté ce bruit indifféremment, quelques autres peut-être s'en seraient irrités, auraient été exaspérés par ce contraste, et l'idée de la joie publique n'aurait fait que rendre leur désespoir plus amer et accélérer l'accomplissement de leur projet ; il y a donc en Faust quelque chose de particulier qui ne se trouve pas dans tous les hommes. Il s'est opéré dans son âme un mouvement qui partait de son dernier fond préparé par la nature et par la vie. Voilà ce qu'il m'eût fallu connaître et que je ne

Digitized by Google

connaissais pas ; si je l'avais connu, j'aurais prédit à coup sûr[1]. » C'est un partisan déclaré du libre arbitre qui a écrit ces lignes et qui fournit ainsi une réponse à l'objection fondée sur notre ignorance des actes futurs. Cette objection ne nous touche pas d'ailleurs et ne se rapporte que fort indirectement à la discussion présente. Peu importe en effet que nous connaissions ou que nous ne connaissions pas à l'avance les décisions qui seront prises par les autres ou par nous-mêmes. Notre connaissance ou notre ignorance ne peut modifier en aucune façon la nature de ces actes. Il nous suffit de savoir que ces décisions seront prises suivant les règles invariables qui gouvernent toute volonté humaine, et qu'elles seront soumises, suivant l'expression de M. Lachelier, « à des lois absolument certaines en elles-mêmes, quelque incertaine que puisse être la connaissance que nous en avons »[2]. Ces lois, ou du moins quelques-unes d'entre elles, se déduisent naturellement des considérations qui précèdent. Nous croyons avoir établi que l'homme obéit à ses idées et à ses sentiments et que dans une situation absolument identique il ne peut vouloir deux choses contraires[3]. La plupart des philosophes, dit encore M. Lachelier, font consister aujourd'hui la liberté « en ce que » la volonté détermine l'action qui la suit, sans être déterminée elle-même » par l'action qui la précède »[4]. L'éminent philosophe repousse cette théorie et ajoute que cette « hypothèse d'un choix arbitraire, qui rendrait la délibération inutile et la volonté déraisonnable », lui paraît être « une erreur psychologique insoutenable ». Nous sommes entièrement de cet avis.

Si l'on veut se placer au point de vue le plus favorable pour bien discerner les éléments d'un acte volontaire, il faut se reporter par la mémoire dans le passé. On voit plus clair dans les actes accomplis. Les troubles, les perplexités de la délibération étant dissipés, les motifs et les mobiles qui étaient en présence nous apparaissent à découvert, et nous touchons

[1] Bersot, *Essais de philosophie et de morale*, I, p. 161.

[2] « Le seul exemple qu'on puisse produire, semblant se distinguer des motifs ordinaires, c'est la perversité, la dissimulation que montrent parfois certains individus, afin de prouver que leurs actes ne sont pas de ceux que peut prédire n'importe quel observateur. Nous nous imaginons que ce serait humiliant pour nous si nos voisins calculaient facilement quelle sera notre conduite, et nous changeons de conduite exprès pour les dérouter. Il n'y a pourtant là qu'un nouveau motif né du sentiment de l'humiliation ou de l'orgueil, cet inspirateur si habituel des actions des hommes. Un observateur très pénétrant pourra aussi prévoir le rôle de nouvel élément. Ainsi, de quelque côté que nous nous tournions, nous ne pouvons échapper à la loi qui donne des motifs pour antécédents des actes volontaires ; et, si nous semblons nous y soustraire par un point, c'est pour toujours y obéir en réalité. » — Bain, *Les Émotions et la Volonté*, trad. Le Monnier, p. 477.

[3] « Dès que l'homme agit différemment dans les cas où son jugement est identique, et identiquement dans ceux où son jugement varie, l'homme n'est plus un être raisonnable..... A deux moments immédiatement successifs d'une suite de jugements, ni l'homme raisonnable, ni l'insensé ne jugent différemment avec des données et des passions identiques. » — Renouvier, *Critique philosophique*, 1879 ; — *id.* 1883, p. 348.

[4] *Du fondement de l'induction*, par J. Lachelier, p. 74.

Digitized by Google

pour ainsi dire du doigt les poids jetés dans la balance. D'abord ils se faisaient équilibre, et nous ne savions nous-même à quel parti nous allions nous arrêter. Puis, en reconstituant la scène, nous nous rappelons que de nouveaux motifs ont été introduits dans le cercle de nos pensées et ont fait pencher la balance d'un côté. Enfin, rien ne venant rétablir l'équilibre, la décision a été prise [1]. Il peut se faire que nous ayons lieu de regretter cette décision et que nous reconnaissions l'erreur où nous sommes tombé ; nous disons alors : Si j'avais su ! si j'avais réfléchi davantage ! si je pouvais revenir sur le passé ! Mais nous voyons clairement que dans la disposition d'esprit où nous étions après avoir délibéré, nous ne pouvions agir autrement que nous ne l'avons fait. Le principe étant posé, la conséquence en devait sortir tout naturellement. Et nous ne songeons même pas que, pour faire éclater l'indépendance de notre volonté et montrer qu'elle était bien supérieure à tous les motifs ou mobiles imaginables, nous aurions pu vouloir le contraire de ce que nous avons voulu.

Personne ne prend au sérieux dans la pratique cette *puissance des contraires* et cette liberté *arbitraire*. On la regarde comme une thèse d'école, qui ne sert qu'à alimenter des discussions subtiles et surannées.

III.

La volonté dépend donc des motifs et des mobiles ; tous ses actes sont déterminés par les idées qui l'éclairent et les sentiments qui la sollicitent. Il en résulte que nous n'avons sur elle aucune action directe. Le seul moyen que nous possédions d'arriver jusqu'à la volonté, c'est d'agir sur les sentiments et les idées dont elle reçoit l'impulsion. Mais son rôle ne se borne pas à recevoir leur impulsion et à subir leur influence ; à son tour, elle exerce sur eux son empire. Elle n'a pas la passivité de la balance dont les plateaux s'élèvent ou s'abaissent suivant qu'on enlève ou qu'on ajoute des poids. Si elle est *agie*, elle réagit. Sa sphère d'action s'étend à la délibération tout entière. S'il se présente une décision importante à prendre, c'est la volonté qui instruit l'affaire et qui ouvre, dirige, prolonge à son gré les débats.

Nous avons déjà parlé de la nature et de l'origine des motifs et des mobiles. Ils prennent leur source d'abord dans nos penchants et aptitudes héréditaires, dans le tempérament qui nous est légué par nos ascendants, en un mot dans notre nature. Ils viennent aussi du milieu physique et moral où nous sommes jetés par notre naissance, de l'éducation qui nous est donnée, de notre vie antérieure et du caractère bon ou mauvais qui en est résulté. Telle est la source profonde, mystérieuse d'où s'échappent

[1] Voir Bain, *Les Émotions et la Volonté*, trad. Le Monnier, p. 481.

Digitized by Google

nos actions suivant les lois d'un déterminisme naturel, du *suidéterminisme*, comme disait Leibnitz, *selbstdeterminismus*. Ces motifs et mobiles, qui pèsent si lourdement sur la vie, n'ont jamais dépendu ou ne dépendent plus actuellement de l'homme ; ce sont des maîtres, étrangers pour la plupart, auxquels il doit obéir.

Il ne leur obéit pas cependant à la façon d'une masse inerte qui prend toutes les attitudes et toutes les directions qu'on lui impose. Ces motifs et ces mobiles qui se présentent à lui, il s'en empare ; il en évoque d'autres encore ; il les étudie, les compare, se rend compte de leur force et de leur faiblesse. Cette délibération qui précède l'acte humain n'est pas une opération fatale et toute mécanique : la volonté y prend part. C'est elle qui institue et dirige cette enquête sur les motifs et mobiles, c'est elle qui suspend la décision. Sans doute, il n'est pas en notre pouvoir de changer la valeur intrinsèque des choses ; nous ne pouvons pas davantage, bien qu'on l'ait prétendu, forger de toutes pièces et *créer* des idées ; l'homme ne crée rien. Mais il peut du moins, à propos du fait présent et en vertu de l'association des idées, puiser dans les souvenirs du passé, dans la prévision de l'avenir ou à toute autre source, des considérations nouvelles qu'il oppose aux raisons déjà données ou à ses propres sentiments. On a décrit bien souvent les phases diverses et les péripéties de cette lutte des motifs et des mobiles. Tantôt nous cherchons à nous faire illusion, nous inventons des raisons, nous nous payons de sophismes ; tantôt c'est l'idée d'honneur, de dignité, de devoir, qui maintient ses droits et fait taire le sentiment et l'intérêt. L'activité libre se concentre dans cette discussion des motifs et des mobiles, qu'elle prolonge jusqu'à ce que l'un d'eux prenne une importance qui le mette hors de pair et impose par là même un terme à la délibération. Nous partageons donc l'avis de M. Renouvier, quand il dit que la volonté est la propriété qu'a l'homme « de délibérer » de manière à conférer à ses motifs, à ceux qu'il possède, à ceux qu'il » repousse, à ceux qu'il évoque, des puissances inégales, imprévisibles, » et non pas seulement pour juger lesquels de ces motifs sont prépon- » dérants par anticipation » [1].

Cette théorie soulève plusieurs difficultés. On nous reproche d'abord de rouler dans un cercle vicieux en faisant intervenir la volonté dans la formation des motifs, qui à leur tour exercent une influence décisive sur la volonté. M. Fouillée ajoute : « On ne peut sortir de ce dilemme : si la volonté a un motif pour *appeler* tel motif et non tel autre, et pour le *repousser* ou pour le *maintenir*, c'est le motif antécédent qui explique les motifs subséquents, et ainsi de suite... Si au contraire la volonté évoque sans motif un motif plutôt qu'un autre, nous voilà revenus à la liberté d'indifférence [2]. »

[1] *Critique philosophique*, 1873, II, 126.
[2] *Revue philosophique* d'avril 1883, p. 350.

Digitized by Google

Ces objections perdraient beaucoup de leur valeur si on cessait, ainsi que chacun le recommande d'ailleurs, de considérer les motifs, les mobiles, la volonté comme des entités distinctes. Il n'existe en tout ceci qu'un seul personnage, c'est l'âme, c'est-à-dire une activité intelligente et sensible. Les motifs sont les pensées de l'âme ; les mobiles sont ses sentiments. Dire que l'âme est guidée, déterminée par ses pensées quand elle retient, repousse, évoque tel ou tel motif, c'est dire qu'elle sait ce qu'elle fait et pourquoi elle le fait ; ce qui ne l'empêche en aucune façon d'être libre. Faudrait-il, pour qu'on lui accordât la liberté, qu'elle ne fût pas raisonnable ? Et d'ailleurs, si elle n'est pas guidée et déterminée par ses pensées, par quoi le sera-t-elle donc ?

Nous ne trouvons pas plus concluant l'autre dilemme de M. Fouillée, que nous avons rapporté plus haut [1]. M. Dollfus avait dit : « Les motifs qui me déterminent sont MES motifs ; en leur obéissant, c'est à moi que j'obéis. » M. Fouillée relève une équivoque dans la première de ces propositions et rejette la seconde. D'après lui, mes motifs sont *miens*, ou parce que je les subis, et alors je ne suis pas libre, ou parce que je les fais, mais dans ce cas j'obéis à un autre motif et l'initiative de mon acte ne m'appartient pas. Ce raisonnement n'a qu'une rigueur apparente. En réalité l'homme ne *subit* et ne *fait* aucun motif.

Quand une idée m'est suggérée du dehors, elle traverse, avant d'arriver à mon esprit, une atmosphère, pour ainsi dire, d'opinions, d'habitudes mentales, de dispositions naturelles ou acquises qui la marquent d'une empreinte personnelle. On a dit fort justement que sur cent personnes qui lisent un livre, il n'en est pas deux qui lisent le même livre ; de même un motif d'action qu'ont fait valoir près de cent personnes est accueilli, compris, apprécié de cent façons différentes. On ne peut donc dire que ce motif soit *subi* par ces cent intelligences, puisque chacune d'elles lui donne sa forme, en quelque sorte, et le met à son point. L'homme ne *fait* pas davantage ses motifs : il se borne à élaborer, à développer, à combiner dans des rapports nouveaux les idées qui lui sont données de l'extérieur ; il tire des conséquences des principes et s'élève des faits aux lois ; en un mot, il met en œuvre et coordonne les matériaux qu'il a reçus. Qu'il soit dirigé, déterminé dans ce travail par ses pensées, nous l'avons déjà constaté, et il n'en saurait être autrement ; il est certain encore qu'il obéit aux lois naturelles de son intelligence, lesquelles sont données et ne dépendent pas de lui. Peut-on conclure de là qu'il est privé de liberté ? Tout dépend évidemment du sens qu'on attache à ce mot. Si, pour être libre, il faut que l'homme cesse d'être guidé par ses idées et d'agir conformément à sa nature, il n'est pas et ne sera jamais libre. Mais au lieu de rayer ce mot du vocabulaire, ne pourrait-on le prendre dans son acception la plus simple et la plus naturelle, et appeler libre toute décision

[1] *Bulletin de la Faculté des Lettres de Poitiers*, n° d'avril, p. 155.

Digitized by Google

prise après délibération et sans aucune intervention étrangère? C'est ce que fait M. Bain, dans ce passage de son livre sur les Émotions et la Volonté : « Par liberté de choix on n'entend qu'une chose, nier toute » intervention étrangère. Si une autre personne me force à agir d'une » certaine façon, il est assez clair que je n'ai pas la liberté de choisir..... » Cependant, même dans ce cas, il ne faudrait pas employer le mot » nécessité, il serait beaucoup plus correct de dire que le cours de ma » volonté est complètement suspendu, que je ne compte pas dans la » décision prise. La question n'est pas ici de savoir si ma volonté est » libre, mais bien si l'action est bien mienne ou si elle n'appartient pas » plutôt à une autre personne dont je ne suis que l'instrument. L'ex- » pression courante « il n'a pas de volonté » est exacte ; elle suppose que » c'est une puissance extérieure qui dirige l'individu [1]. »

Mais à ce compte, dira-t-on, l'animal est libre, car il délibère lui aussi. Un chien qui a été puni pour avoir commis quelque larcin hésite quand l'occasion se présente à lui de nouveau de satisfaire sa gourmandise. Vous voyez clairement, à sa physionomie et à son attitude, la lutte qui s'engage entre la convoitise et la crainte du châtiment... Enfin le motif le plus fort l'emporte; il s'abstient, sans avoir subi d'autre pression que celle de ses souvenirs personnels. En quoi diffère-t-il de l'homme?—Nous sommes convaincu, avec M. Beaussire et M. Janet, que les animaux d'un ordre supérieur ont quelque liberté. Mais ce qui élève infiniment la liberté humaine au-dessus de la leur, c'est la richesse, la complexité, la qualité des éléments qui interviennent dans nos délibérations, et notamment la présence de ces idées supérieures d'infini, de bien, de moralité, qui n'appartiennent qu'à l'homme et sont refusées à l'animal.

Parmi ces idées, il en est une à laquelle M. Fouillée a fait, dans son système, une place considérable : c'est l'idée ou plutôt l'idéal de la liberté. Nous n'arriverons jamais sans doute à établir en nous l'empire absolu de la raison, à discipliner complètement nos passions, à vaincre les erreurs et les préjugés qui peuvent nous écarter du droit chemin. Mais la perspective lointaine de cette liberté parfaite nous attire et soutient nos pas chancelants, parce que, s'il nous est interdit d'atteindre le but, nous pouvons du moins nous en rapprocher. La liberté devient alors *une fin en soi*, comme le dit fort bien M. Boutroux [2]; elle *se fait* peu à peu. Mais laissons M. Fouillée exposer lui-même sa théorie : « Supposons que je sois dominé par une violente colère. Si je suis persuadé que je n'ai aucun pouvoir sur ma passion, ou si je ne songe pas à ce pouvoir, il est clair que ma colère suivra fatalement son cours. Mais voici qu'une idée, amenée par les lois de l'association ou par l'habitude, prend une puissance nouvelle dans mon esprit, et de confuse qu'elle était devient distincte : c'est

[1] Traduction Le Monnier, p. 472.
[2] *Revue philosophique*, 1877, II, p. 16.

Digitized by Google

l'idée d'une résistance possible à ma colère, d'un empire que je crois pouvoir exercer et que ma raison juge bon d'exercer. Aussitôt cette idée interrompt la fatalité de la passion ; c'est une force nouvelle qui peut, en s'accroissant, faire équilibre à ma colère. Que mon intelligence se fixe sur cette idée qui la sollicite, qu'elle la rende de plus en plus intense ; bientôt l'idée de la liberté sera devenue une puissance pratique avec laquelle les autres puissances devront compter. L'attention et la réflexion (fatales ou non) augmentent la force de cette idée avec sa clarté [1]. » Nous avons dit plus haut pourquoi on ne peut appeler *fatales* l'attention et la réflexion. Cette réserve faite, nous adhérons complètement à la doctrine de M. Fouillée *.

V. ARREN.

(*A suivre.*)

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

Fr. Plessis, *Italici Ilias latina edidit, praefatus est, apparatu critico et indice locuplete instruxit*, LI-100 p. in-8°, Paris, Hachette, 1885. — *Études critiques sur Properce et ses Élégies*, XVI-331 p. in-8° avec le fac-simile de six feuillets du *Neapolitanus*, ib. 1884.

Les deux thèses que M. Plessis, notre ancien et toujours regretté maître de conférences, vient de soutenir à la Faculté des Lettres de Paris, avec quel succès ! il n'est plus besoin de le redire, démontrent, chacune à sa façon, combien est fertile, quand nos jeunes professeurs savent l'exploiter avec zèle, méthode et goût, le terrain trop délaissé, suivant nous, de la littérature latine. De ces deux thèses, l'une traite une des questions les plus maigres en apparence et les moins propres à fournir un travail utile ou simplement intéressant, la question de l'*Ilias latina*, poème dédaigné par les humanistes et à bien des égards digne de l'être. Et cependant l'auteur en a su tirer un petit monument de science ingénieux, écrit en une langue non seulement irréprochable mais personnelle ; il l'a fait suivre d'une édition critique qui établit le texte des 1070 vers, que comporte l'ouvrage, par la collation de quatorze manuscrits. L'introduction résout de la manière la plus satisfaisante les divers problèmes relatifs à l'auteur présumé, au temps où fut composé l'ouvrage, à sa destination probable et à sa véritable valeur.

La seconde thèse est consacrée à Properce et à l'Élégie romaine, c'est-à-dire à un des plus grands noms, à un des plus intéressants problèmes

[1] *La Liberté et le Déterminisme*, p. 236.

* ERRATUM. —Dans notre précédent article, n° d'avril, p. 155, note 2, au lieu de *M. Dreyfus* lire : *M. Dollfus*.

Digitized by Google

de la littérature classique. Elle renouvelle un sujet que tout le monde croyait connaître et où tout le monde va trouver à apprendre ; elle venge un grand poète, non pas de l'oubli, puisqu'on le cite partout, mais de ce qui est plus fâcheux que l'oubli, d'un dédain injuste et d'une appréciation défectueuse. Ces ouvrages se ressemblent en ceci, que l'un établit, d'une manière que l'on peut appeler définitive, un texte simplement intéressant; l'autre nous donne d'un texte bien autrement précieux et désirable un avant-goût par trois élégies accompagnées de notes critiques; il nous promet l'édition entière dont il est en quelque sorte l'introduction; il nous annonce même une histoire complète de l'Élégie romaine et il en forme, dès à présent, le fragment le plus considérable. Toutes les deux procèdent suivant les mêmes méthodes et doivent leur valeur aux mêmes qualités. L'impression qui reste après la lecture, c'est qu'un grand nombre de latinistes ou soi-disant tels se doute à peine de la variété comme aussi de l'intérêt des problèmes restés en souffrance dans le champ des lettres latines. Et ce qui, à nos yeux, est le plus bel éloge que l'on puisse faire des travaux de M. Plessis, c'est qu'ils amènent tout naturellement le professeur à les offrir comme modèles à ceux d'entre les jeunes qu'il voudrait voir entrer dans la même voie.

Les *Études sur Properce* comprennent trois parties : l'une critique, l'autre historique, la troisième littéraire. La première, après avoir classé méthodiquement les manuscrits connus en discutant leur âge et leur autorité, énumère et juge les éditions tant françaises qu'étrangères qui ont été données du poète depuis la Renaissance. Un chapitre spécial est consacré à la question de la distribution des Élégies en cinq livres au lieu de quatre, distribution imaginée par Lachmann en 1816 et adoptée ensuite par un grand nombre d'éditeurs ; un autre chapitre traite des interpolations que l'école Gruppe-Peerlkamp ne pouvait manquer d'apercevoir chez Properce, comme chez la plupart des écrivains latins qui lui sont tombés sous la main. La partie historique est relative au nom et à la patrie de Properce, à la chronologie probable de ses ouvrages, aux quelques circonstances connues de sa vie, parmi lesquelles l'amour pour Cynthie est la plus intéressante. Enfin la partie littéraire, après une étude sur le caractère et l'histoire de l'Élégie en général, couronne l'œuvre par l'appréciation du talent et du caractère de Properce.

Cette analyse sommaire ne permet guère que d'entrevoir l'importance et la difficulté des questions qui y sont posées et résolues. Nous craignons même que ceux qui aiment à expédier dans un jugement plus esthétique que scientifique les œuvres capitales de l'antiquité n'éprouvent quelque surprise à lire M. Plessis. Ils s'étonneront sans doute que l'on dépense tant de science subtile pour donner d'un poète, qui a surtout une réputation érotique, l'intelligence exacte et le goût raisonné. Pour ceux-là, nous les engageons à commencer la lecture des *Études sur Properce* par la partie littéraire, c'est-à-dire par la fin. Ils reviendront d'eux-mêmes sur

Digitized by Google

le reste, ils reconnaîtront en définitive que, si l'érudition est ennuyeuse quelquefois, elle est utile toujours, elle est même nécessaire : car c'est aux sources d'une science approfondie que s'est alimenté le plus sûrement le goût de M. Plessis. Son exemple démontre une fois de plus que la meilleure manière d'aimer un poète est encore de scruter avec minutie tous les détails de son œuvre et de sa vie.

Voici les résultats ou nouveaux ou démontrés par des raisons nouvelles que le livre introduit dans la science : 1° Le plus ancien manuscrit de Properce et le meilleur à tous égards est le *Neapolitanus* (contre Lachmann qui donnait ce rang au *Groninganus* et contre M. Baehrens qui plaide la supériorité du *Vossianus* et de l'*Ottoboniano-Vaticanus*). Le *Neapolitanus* n'est ni du XV^e^ ni du XIV^e^ siècle, comme le soutenaient MM. Baehrens et Lucien Müller ; il est de la fin du XII^e^, au plus tard des commencements du XIII^e^. M. Plessis, pour le démontrer, n'a pas ménagé sa peine ; il s'est rendu à Wolfenbüttel, où se trouve le manuscrit de ses préférences ; il en a fait photographier six feuillets qui figurent en fac-similé au bout du volume. C'est ainsi que, pièces en mains, MM. Léopold Delisle et Châtelain ont pu corroborer de leur témoignage les opinions de l'auteur. Aux arguments paléographiques celui-ci a ajouté la discussion d'un certain nombre de leçons propres au *Neapolitanus ;* il n'a pas eu de peine, ayant établi son antiquité, à prouver en plus sa supériorité ; 2° La revue des éditions, aussi complète, aussi renseignée que possible, fait justice des audaces de Scaliger qui en 1577 a bouleversé pour plus de deux siècles le texte de Properce sous prétexte de l'établir. Tout en rendant hommage au génie critique de Lachmann qui en 1816 fit revivre l'autorité des manuscrits, M. Plessis démolit la distribution en cinq livres inventée sur des indices futiles. Espérons que les éditeurs se mettront d'accord une fois pour toutes et ne nous imprimeront plus qu'un Properce en quatre livres, afin d'épargner à nos recherches les ennuis d'une double énumération ; la division de Lachmann n'était qu'inutile, la voici démontrée inadmissible ; 3° M. Plessis se donne beaucoup de mal pour établir l'authenticité des principaux passages contestés du II^e^ livre, notamment du Panégyrique de Virgile. Sans vouloir discuter tous ceux qui ont été frappés de suspicion, il indique la méthode suivant laquelle il convient de traiter ces sortes de problèmes ; il affermit dans leurs convictions tous ceux que pourrait troubler dans le respect de la tradition, c'est-à-dire des manuscrits, une école aussi bruyante que répréhensible; 4° Le système chronologique de Lachmann est soumis à une critique approfondie et démontrée insoutenable ; si M. Plessis ne parvient pas à en mettre un autre à la place, c'est que l'état actuel de la science ne comporte que des approximations et des conjectures en cette matière. Un seul point demeure définitivement démontré, c'est que les élégies à Cynthie et sur Cynthie sont généralement placées dans l'ordre des circonstances qui les ont inspirées ; 5° M. Plessis caractérise d'une façon aussi

Digitized by Google

nouvelle que persuasive le talent de Properce et ses relations avec Cynthie dont l'amour fait avec ce talent partie intégrante. Il nous montre dans ce poète le représentant le plus complet et en somme le plus sympathique de l'Élégie romaine, et, dans cette Élégie même, l'idéal d'un genre déjà cultivé, mais autrement, par les Alexandrins et les Grecs du VII[e] siècle.

Pour traiter la partie critique et historique de ce sujet d'une manière satisfaisante, peut-être qu'il eût suffi d'être un philologue au sens le moins relevé du mot (ce qui n'est pas déjà un si mince mérite), c'est-à-dire de posséder une bonne méthode, de se renseigner d'une façon complète et exacte, puis de mettre chaque détail à sa place. Pour renouveler la partie littéraire et en tirer autre chose qu'une amplification de rhétorique, il fallait un homme de goût et de style, une âme de poète capable de pénétrer l'âme d'un poète ; il fallait être épris de l'idéal romain et se rendre maître de cet idéal par toutes les variétés des connaissances classiques. Je ne crois pas exagérer en déclarant que ce juge aux qualités complexes et en apparence souvent contraires, Properce l'a rencontré dans M. Plessis. S'il a été longtemps dans la destinée de l'élégiaque d'être ou mutilé ou méconnu par la postérité, comme il a été tourmenté dans sa vie, le voilà qui a obtenu enfin sa revanche. Dans les pages de son livre où M. Plessis fait œuvre d'humaniste, il s'affirme comme un critique aux sentiments élevés, au langage souvent exquis ; comme un écrivain de race qui a su allier dans un heureux mélange la noble fermeté de ses modèles romains et la délicatesse émue de certains poètes récents, au milieu desquels il s'était d'ailleurs déjà marqué sa place. Je doute que les plus récalcitrants résistent au charme des vingt pages (p. 275 et suiv.) où le caractère de l'Élégie romaine et le talent de Properce sont jugés avec une finesse de touche et une élévation d'idées qui rappelle Sainte-Beuve et les *Études sur Virgile*. Même dans les discussions techniques qui supposent plus de travail que de naturel, on appréciera chez lui une aisance, une clarté, un ton de bonne compagnie et une courtoisie d'allure d'autant plus agréables à constater que ce ne sont là, ni en Allemagne ni en France, les mérites habituels des philologues.

Ce n'est pas cependant que tout soit parfait dans cet ouvrage : M. Plessis m'en voudrait de le dire et peut-être le lecteur refuserait-il de me croire. La perfection philologique est le fruit des années, le résultat d'un persévérant et long travail ; et l'auteur du Properce a l'heureux défaut d'être jeune. A considérer son livre dans son ensemble, on peut lui reprocher de manquer d'unité. J'ai conseillé tout à l'heure à quelques-uns d'en commencer l'examen par la dernière partie ; que l'on tente l'expérience et l'on verra qu'il n'en résultera à la lecture ni obscurité ni embarras. C'est que nous avons affaire moins à un tout complet dont toutes les parties se commandent, qu'à une suite d'opuscules réunis par un lien factice et léger, par un nom. Il y a peu de choses à en retrancher, il est vrai, mais on pourrait aisément ajouter çà et là sans déranger l'économie générale. En donnant

Digitized by Google

récemment aux lecteurs de ce *Bulletin* [1], qui ont gardé trop bonne mémoire de leur ancien secrétaire pour ne pas être payés de retour, une discussion sur l'unité de la 8e Élégie du Ier livre et de la 1re du IVe, l'auteur a lui-même confessé ce défaut. Il n'a pas fait autre chose qu'ajouter une rallonge nécessaire à son ouvrage, qui en pourrait recevoir plusieurs autres. Il en recevra sans doute avant qu'il soit peu, et cela sur l'un des points qui semblaient élucidés le mieux, je veux dire sur la question des manuscrits. Est-ce oubli, distraction, négligence ou pour toute autre cause? Mais un jeune philologue, fort compétent en ces matières, nous fait remarquer que l'un des manuscrits de Hertzberg et de F.-G. Barth [2], le *Dresdensis*, a été laissé en dehors de la discussion qui aboutit à donner au *Neapolitanus* le premier rang. Or le *Dresdensis* concorde avec le *Neapolitanus* en plusieurs passages importants défigurés par les autres manuscrits [3]. Peut-être est-il plus près ou aussi près de l'archétype; peut-être va-t-il détrôner le *Neapolitanus* qui pouvait déjà se croire définitif dans sa royauté. Voilà donc pour M. Plessis un nouveau voyage en perspective; et, jusqu'à vérification faite, des inquiétudes sérieuses sur la partie critique de son ouvrage. Songez donc: si ce *Dresdensis* allait venger le *Groninganus*, consoler les mânes de Lachmann et réjouir le cœur de M. Baehrens!

Autre lacune à combler: qu'est devenu Properce pendant le moyen âge? Est-il absolument vrai de dire que le silence s'est fait sur l'œuvre et le nom du poète depuis le VIe jusqu'au XIVe siècle, comme le prétendait L. Müller [4]? M. Plessis a déjà prouvé que le *Neapolitanus* étant du XIIe il fallait reculer jusqu'à cette date [5]. Voici M. R. Ellis qui, dans le *Journal of Philology*, cite un vers du *Panegyricus Berengarii* [6], imité de Properce, ce qui prouve que ce poète était lu dans la seconde moitié du IXe siècle. Ceux d'entre nos lecteurs qui veulent bien se souvenir de l'*Anticlaudianus* d'Alain de Lille et des observations que ce poème nous a suggérées, ne seront pas étonnés d'apprendre que les poètes latins du XIe et du XIIe siècle, Bernard de Chartres, Jean d'Anville, etc., avaient de la plupart des poètes classiques de Rome une connaissance fort exacte, qu'ils les imitaient couramment dans leurs ouvrages [7].

[1] Janvier 1886, p. 21 et suiv.

[2] HERTZBERG, *Quaest. Propert.*, p. 235. F.-G. BARTH, *Edit. de Prop.*, praef. p. XXV.

[3] Entre autres II, 30, 19 : *Non tamen immerito.* Partout ailleurs : *Nunc tu dura paras*, ou *nunc jam dura*, etc.

[4] L. MULLER, *Prop. El. Praef.*, p. 9. Cf. PLESSIS, *Études*, p. 12 et suiv.

[5] Vol VI, n° 22. Cf. *Revue de philol.*, 31 octobre 1884, p. 295.

[6] A la page 36 M. Plessis s'est évidemment trompé dans ses calculs de détail. Si le *Daventriensis* et le *Laurentianus* sont du XVe siècle et le *Vossianus* du milieu du XIVe, le *Neapolitanus*, qui est de la fin du XIIe, est plus vieux de deux siècles et non d'un que les deux premiers manuscrits, et de cent soixante années, non de soixante, que le troisième. La même erreur se retrouve p. 39.

[7] V. *Bulletin de janvier* 1886, p. 6, et E. BOSSARD, *Alani de Insulis Anticlaudianus*, p. 109 et suiv.

Digitized by Google

L'*Index*, très imparfait d'ailleurs, que M. l'abbé Bossard a mis, à notre instigation, au bout de son *Anticlaudianus*, nous en donne la preuve pour Virgile, Horace, Ovide, Stace et Claudien. Nous espérons nous-même l'apporter plus complète bientôt en ce qui concerne Juvénal..., et peut-être que Properce figurera aussi sur cette liste avec plusieurs autres. C'est par la littérature du moyen âge, si peu séduisante d'ailleurs, qu'il faut chercher à renouer la tradition à laquelle nous sommes redevables des monuments de la littérature classique : grosse besogne, et qui réclame plus de courage encore que de savoir [1].

Des lacunes de ce genre étaient inévitables dans un travail aussi complexe ; il sera du reste facile de les combler avec le temps. Ce qui, à notre sens, est l'erreur capitale du *Properce* de M. Plessis, c'est qu'il établit la supériorité du chantre de Cynthie, non pas seulement sur l'affirmation de ses mérites propres, mais sur la négation ou tout au moins l'amoindrissement des qualités qu'on aimait à reconnaître chez ses prédécesseurs et ses rivaux en élégie. Quand on a vécu pendant quelques années en communauté intime avec un auteur, quand par un travail minutieux on en a fait sa chose, je dirais volontiers sa marotte, on est naturellement disposé à lui sacrifier tout le reste. M. Plessis ne paraît pas s'être suffisamment préservé de cette faute. Quintilien préférait Tibulle à Properce, mais il ajoutait que de son temps ce dernier avait ses partisans [2]. M. Plessis ne se borne pas à ces sympathies platoniques ; il fait pour le poète ce qu'il a fait pour le manuscrit de Wolfenbüttel : il n'entend pas que l'on conteste sa supériorité, non seulement sur Ovide et sur Tibulle, mais aussi sur les élégiaques alexandrins, et, ce qui est plus grave, sur les élégiaques primitifs de la Grèce. Je veux bien que les Alexandrins Philétas et Callimaque, autant qu'il nous est possible d'en juger, aient apporté dans leurs compositions érotiques plus de bel esprit que de sincère émotion, plus d'érudition mythologique que de passion et de naturel. C'est là un défaut que Properce, leur imitateur, n'a pas toujours évité. Mais pourquoi faire de Mimnerme un poète gnomique, sur la foi de quelques fragments, quand il est certain que dans le mètre élégiaque il a chanté l'amour, la femme et même une certaine femme, laquelle a donné son nom à une partie de ses ouvrages? Les raisonnements de M. Plessis m'ont laissé incrédule sur ce point. Si les fragments que nous avons de ce poète ont un caractère gnomique, il ne faut pas oublier que les grammairiens et les moralistes, auxquels nous sommes redevables de leur conservation, choisissaient de préférence leurs exemples parmi les sentences et les maximes d'une portée générale. Est-il donc si difficile d'imaginer que si Tibulle et Properce, au lieu de nous être accessibles par la totalité de leurs ouvrages, l'étaient seulement

[1] Cf. Comparetti, *Virgil im Mittelalter* (trad. allemande de Dütschke), p 142 et suiv.
[2] *Inst. orat.*, X, 1, 93.

Digitized by Google

par quelques passages déterminés, un érudit vienne transformer le premier en un bucolique et le second en un pseudo-épique, en un chantre des *Fastes*, plus grave et plus patriote qu'Ovide, et leur nier à tous deux leur véritable caractère ?

Nous croyons que M. Plessis a orienté toute cette histoire de l'Élégie suivant un point de vue trop étroit, parce que c'est Properce qui lui avait, d'une façon inconsciente, fourni les principaux éléments de son idéal ; en vertu de cet idéal, c'est-à-dire au nom de Properce, il a jugé et les Alexandrins et les Élégiaques grecs du VII^e^ siècle : c'est une pétition de principe. Les Grecs avaient l'esprit plus vaste et dans un même genre ils savaient embrasser les nuances les plus variées ; ils se gardaient bien d'ailleurs de délimiter d'une manière trop rigoureuse des genres différents ; pour eux Callinos et Tyrtée sont des élégiaques aussi bien que Mimnerme, mais autrement que lui, et, si Mimnerme ressemble surtout et à Callimaque et à Properce, c'est que, comme eux, il a chanté les passions de l'amour, tandis que ceux-là ont chanté les passions guerrières ou civiques, tandis que d'autres encore ont interprété les haines et les tristesses de l'humanité. J'accorde que Mimnerme a compris autrement l'amour que Properce et que la grande majorité des Romains ; et l'on peut préférer les idées de ces derniers ; mais ce n'est qu'une préférence. Et le fond de la question de précellence posée par M. Plessis est alors un problème de morale, qui intéresse l'histoire de la civilisation, plutôt qu'un problème littéraire : l'idéal grec en amour, tel que le conçoit Mimnerme, est-il inférieur à l'idéal romain selon le cœur de Properce ? M. Renan et Schopenhauer seraient avec Mimnerme contre Properce et son savant interprète. Il est vrai que ce n'est pas une raison pour que M. Plessis leur rende les armes. Quant à notre avis en la matière, il importe peu. Qu'il nous suffise de dire qu'en histoire littéraire nous craignons les formules étroites, les délimitations rigoureuses et les distinctions subtiles. Nous redoutons par-dessus tout l'abus du subjectif et de l'objectif avec lesquels on a vraiment expliqué trop de problèmes pour que nous ne soyons pas en droit d'accueillir cette formule avec méfiance. Si elle met de l'ordre dans les manuels, elle court grand risque de fausser la notion exacte des choses, qui sont faites de réalités concrètes et non pas d'abstractions. Laissons Mimnerme, Callimaque et Tibulle en possession d'une renommée qu'ils n'ont pas usurpée ; il nous sera loisible de préférer Properce, si nous avons, avec les tendances de son esprit, avec la distinction de ses sentiments, avec la tendresse inquiète de sa passion, quelque mystérieuse parenté : mais, pour contrarier l'idéal des autres, gardons-nous de subtilités que d'aucuns traiteront peut-être de paradoxales.

Quoi qu'il en soit de ces chicanes, elles n'entament en rien la haute valeur philologique, littéraire et morale des *Études sur Properce*. Sans vouloir établir ici avec des ouvrages analogues, parus naguère, une com-

Digitized by Google

paraison qui n'apprendrait rien à personne, et qui pourrait être désagréable à quelques-uns, on peut affirmer que ce livre a une incontestable supériorité, laquelle appartient également à la thèse latine sur l'*Iliade latine;* l'auteur a su tirer un bon parti des résultats considérables obtenus depuis longtemps dans l'Allemagne studieuse, sans pour cela abdiquer les qualités propres de l'esprit français, celles qui ont fait la gloire et assuré la royauté classique de nos ancêtres de la Renaissance. La science y est aussi solide, aussi rigoureuse que dans les œuvres les plus recommandables d'outre-Rhin, auxquelles il se réfère et dont il discute les opinions. On y trouve en plus, même dans les chapitres qui en paraissent le moins susceptibles, l'art de la composition, la distinction, la mesure et le style. M. Plessis n'a pas pensé que, sous prétexte d'exactitude, il avait le droit d'être sec, décousu, incorrect; il n'a pas affiché, pour mériter le renom de philologue, certain dédain vraiment trop commode pour l'humanisme des Sainte-Beuve, des Patin, des Girard, des Boissier, dédain qui dissimule mal ou l'impuissance ou la paresse intellectuelles. Le voilà classé désormais parmi ceux de nos jeunes maîtres dont les lettres et la philologie françaises ont le droit d'être fières, à qui elles peuvent demander beaucoup et qui leur donneront plus encore. J.-A. HILD.

28 mai 1886.

TITE-LIVE. — Edit. Weissenborn

Traduction par J. VESSEREAU, boursier d'agrégation (1)

(Suite)

C'est également avec la seconde guerre punique que commence l'histoire universelle de Polybe, et il est naturel de supposer que Tite-Live l'a consultée dès le début de la troisième décade. Son récit ressemble effectivement en bien des points à celui de Polybe, qu'il reproduit même parfois mot à mot; on croirait presque à une traduction directe de l'auteur grec. Mais d'autre part, les deux récits offrent des divergences fréquentes et caractéristiques, très éloignées du procédé habituel de Tite-Live dans ces sortes de traduction, cf. 21, 22, 5. 31, 9. 37, 2. 46, 6. 48, 1. 8. 55, 6, 22, 48, 1, etc.; aussi pourrait-on supposer qu'au lieu du texte de Polybe, il avait simplement devant les yeux celui de Coelius, qui avait puisé à la même source que l'historien grec, c'est-à-dire chez Silenos. C'est là une question extrêmement difficile à résoudre; mais, comme il s'agit d'un historien que Tite-Live a consulté évidemment depuis le moment où la Macédoine et la Grèce entrent en lutte (23, 33, 1) et auquel il s'est attaché par la suite d'une manière continue, il n'est pas vraisemblable de croire qu'il ne s'en soit pas servi dans les deux livres précédents. En outre les divergences entre les deux récits s'expliquent très naturellement, et

(1) Berlin, Weidmann.

Digitized by Google

rien n'empêche d'admettre que Tite-Live ait combiné ensemble des détails pris à une source grecque et à une source latine, comme il l'a fait dans les décades suivantes ; aussi, bien que Polybe ne soit nommé pour la première fois par son nom que 30, 45, 5, il est tout au moins fort possible que Tite-Live s'en soit servi durant toute sa troisième décade, soit pour suppléer à sa principale source (Coelius), soit pour la compléter et en redresser les erreurs. Cette hypothèse paraît nécessaire, si l'on refuse d'admettre que Coelius ait lui-même suivi Polybe, fait qui, au point de vue chronologique, n'est pas absolument impossible, mais que l'absence de toute preuve rend bien invraisemblable ; on pourrait d'ailleurs citer à l'appui de cette opinion un exemple analogue de Diodore, qui consulte fréquemment Polybe, bien avant de le prendre tout à fait pour guide exclusif de son récit.

Tite-Live s'attache davantage à Polybe dans la 4e et la 5e décades, consacrées surtout au tableau des relations de Rome avec la Grèce, la Macédoine, la Syrie, le royaume de Pergame, l'Égypte et autres contrées ; à cet égard, Polybe était le guide le plus sûr, du propre aveu de Tite-Live, v. 33, 10, 10 : « nos Polybium secuti sumus, non incertum auctorem cum omnium romanarum rerum tum praecipue in Graecia gestarum ». Dans ces livres Tite-Live raconte, d'après Polybe, à peu près tout ce qu'ont fait les Romains dans les pays en question. Il emprunte même à son modèle bien des détails qui n'appartiennent en réalité qu'à l'histoire des Grecs et n'ont aucun rapport avec les affaires de Rome, mais qui offrent un certain intérêt moral, v. 38, 32, sq. ; — 39, 49 ; — 40, 4, sq. ; quelquefois enfin la discussion des affaires d'Orient à Rome, et aussi, mais plus rarement, le récit d'évènements qui se sont passés en d'autres lieux, sont tirés de l'œuvre de Polybe, v. 37, 52, sq. ; — 39, 33 ; — 33, 45, sq. ; 34, 57, sq. et al. — Mais plus sont importants les événements d'Orient à cette époque et plus Tite-Live met à profit sa nouvelle source ; ainsi en est-il pour les guerres de Macédoine, d'Étolie et de Syrie. Il la consulte moins souvent, quand les événements, si graves soient-ils, ont d'autres contrées pour théâtre, comme cela a lieu dans les intervalles des guerres précédentes, et particulièrement dans les livres 39 à 41. En outre le but que se proposait Polybe était tout autre que celui de Tite-Live ; car tandis que celui-ci ne voulait exposer que l'histoire de Rome, dans son entier, il est vrai, le premier avait écrit une histoire universelle qui ne comprenait qu'une période importante sans doute, mais très limitée. Il s'ensuit que bien des détails, qui pour Polybe étaient d'une assez haute valeur, devaient être négligés et mis de côté par Tite-Live, comme ne répondant pas à son but et étrangers aux affaires de Rome ; ainsi en était-il pour tout ce qui n'avait trait qu'aux États d'Orient, à leur situation intérieure, à leurs rapports réciproques, et pour toutes les questions qui se rattachaient à celles-ci. De même, Tite-Live a laissé de côté comme étrangères au caractère de son récit historique, trop détaillées ou trop difficiles à comprendre,

Digitized by Google

bien des choses que Polybe considérait comme indispensables à l'intelligence et à la critique des faits : telles sont les discussions sur l'enchaînement des évènements, sur la situation politique, militaire, géographique et commerciale des peuples. Enfin Tite-Live n'a souvent fait qu'effleurer certains détails déjà connus des Romains, et cela quelquefois au préjudice de la clarté du récit et de la marche lumineuse des évènements.

En même temps que Tite-Live trouvait dans l'œuvre de Polybe nombre de renseignements qui ne pouvaient lui servir, il devait y regretter l'absence de certains détails qui, pour une histoire universelle, n'offraient qu'une importance secondaire, mais qui pour une histoire romaine n'étaient pas sans valeur et qui paraissaient nécessaires ou intéressants pour un lecteur romain ; à cette catégorie appartiennent les listes des magistrats et des prêtres, la répartition des juridictions ; les prodiges et les moyens employés pour les détourner, supplications, lectisternes, jeux ; les expéditions d'Espagne, de Gaule, de Ligurie ; les triomphes des généraux, etc. La plupart de ces détails avaient été laissés de côté ou tout au plus notés en passant par Polybe ; mais il est probable que beaucoup avaient été consignés brièvement dans les *Annales maximi*, puis simplement répétés par les annalistes ou bien amplifiés et embellis par des descriptions poétiques ou de longs discours. Tite-Live ne crut pas pouvoir négliger cette riche matière qu'il considérait comme partie essentielle de l'histoire romaine. Aussi a-t-il soin de rapporter régulièrement, après l'entrée en charge des magistrats, le partage des provinces et des armées, les prodiges, l'admission des députés étrangers dans le Sénat et les débats qui s'y rattachent, la célébration des Féeries latines, le départ des généraux pour leurs provinces, etc. ; — à la fin de l'année, le choix des nouveaux magistrats, la dédicace des temples, les jeux, les prêtres décédés, etc. — En faisant le tableau de tous ces événements, Tite-Live suit les annalistes, et parmi eux s'attache de préférence, à ce qu'il semble, aux derniers, Valerius Antias et Claudius ; bien qu'il relève de temps en temps leurs contradictions et qu'il trouve surprenantes leurs exagérations dans les descriptions de combats et dans les récits de guerres, il lui a été impossible de trouver des sources plus véridiques, ou bien il n'a pas voulu se donner la peine d'en chercher. Le procédé dont il use à l'égard de Polybe permet de supposer que là aussi où ce dernier ne pouvait lui servir de guide, il s'est plutôt attaché aux historiens qu'aux annalistes, que plus il se rapprochait de son époque, plus il a mis à profit la littérature contemporaine, enfin qu'il a raconté avec plus d'indépendance et d'après des souvenirs personnels les évènements qui avaient eu lieu de son vivant.

(*A suivre.*)

Le Rédacteur en Chef-Gérant : V. ARREN.

Poitiers. — Typ. MILLET, DESCOUST & PAIN

Digitized by Google

JUILLET 1886. QUATRIÈME ANNÉE. — N° 7.

BULLETIN MENSUEL

DE LA

FACULTÉ DES LETTRES

DE POITIERS

CHRONIQUE

—

Les épreuves écrites de la licence ès lettres commenceront le vendredi 16 juillet, à 7 heures du matin.

Les compositions du baccalauréat ès lettres auront lieu le 7 et le 8 juillet pour la 1re partie ; le 9 juillet pour la 2e. Le nombre des candidats actuellement inscrits est de 734. — L'examen oral commencera le lundi 26 juillet ; les candidats seront convoqués dans l'ordre suivant : Vienne, Charente, Haute-Vienne, Charente-Inférieure, Indre, Indre-et-Loire, Vendée, Deux-Sèvres.

*
* *

On trouvera plus loin une étude très intéressante de M. Joyau, docteur ès lettres et agrégé de philosophie, actuellement professeur au lycée de Douai, sur le *Fatalisme chez les Grecs*. M. Joyau a été pendant cinq ans professeur au lycée d'Angoulême ; l'année dernière il a fait partie du Jury d'examen pour la licence philosophique à la Faculté des Lettres de Poitiers. Le fragment que nous publions aujourd'hui est extrait d'un Mémoire qui a obtenu une mention honorable de l'Académie des sciences morales et politiques. Dans un prochain numéro, nous donnerons un autre fragment du même Mémoire sur le *Fatalisme chez les Romains*.

Digitized by Google

PRÉPARATION PAR CORRESPONDANCE

ÉTUDE SUR L'*ABLATIF* EN LATIN

Comprenant les traces de ce cas en grec.

II. — Syntaxe de l'ablatif latin.

Comparaison avec la syntaxe grecque.

§ 1. — *Ablatif proprement dit.*

L'Ablatif ***proprement dit*** peut marquer : 1° la *séparation* ou l'*exclusion ;* 2° le *départ ;* 3° le *point de départ*, l'*éloignement* ou la *distance;* 4° l'*origine* ; 5° la *matière ;* 6° le *manque* ou la *privation ;* 7° la *cause* ou le *motif ;* 8° la *relation*, en quoi se trouve comprise la *partie ;* 9° la *comparaison.*

C'est le Génitif qui, en grec, remplace presque partout l'Ablatif dans ces différentes nuances de sens.

I. L'Ablatif *de séparation ou d'exclusion* s'emploie *sans préposition* avec un très grand nombre de verbes, comme *absum, moveo, pello, fugo, arceo, libero, abstineo, me abdico*, et, en général, avec les verbes composés des prépositions ou préfixes *a, e, de, dis, se* (analysé plus haut) : *abesse Roma*, « être absent de Rome » ; *movere loco, ordine*, « déloger, dégrader », etc. *Mardonius... Græcia fugatus est*, « Mardonius fut réduit à fuir de la Grèce » (Nep., *Pausan.*, I).

Quand on veut préciser davantage, on se sert toutefois assez souvent, devant certains de ces verbes, de la préposition *e* ou *ex : Expellitur ex oppido Gergovia* (Cæs., *B. G.*, VII, 4).

Les verbes grecs de signification analogue se construisent avec le Génitif. Tels sont : ἀπέχεσθαι, « s'abstenir » ; κωλύειν, εἴργειν, ἀπείργειν, ἀποτρέπειν, « empêcher, détourner » ; χωρίζειν, ἀποκρίνειν, « séparer, isoler » ; ἀπαλλάττειν, λύειν, ἐλευθεροῦν, « débarrasser, délivrer », etc.

II. L'Ablatif *de départ* se construit habituellement *avec une préposition*, surtout avec *e* ou *ex*. Cependant avec les noms *propres* de villes et de petites îles, ainsi qu'avec les mots *domo* et *rure* (*humo* se rencontre aussi avec *ab*), il est d'usage de ne pas employer de préposition : *Genus Tusculo, ex clarissimo municipio, profectum* (Cic., *Pro Font.*, 14).

Digitized by Google

Les poètes, ici comme ailleurs, s'affranchissent de la règle : *Carceribus missos currus* (VIRG.). *Columbæ cœlo volantes* (HOR.).

En grec, quel que soit le lieu d'où l'on part, on en met généralement le nom au Génitif avec la préposition ἐκ ou ἐξ : ἐκ Λακεδαίμονος, ἐξ ἀγρῶν, etc.

Il est bon de signaler ici certaines expressions dans lesquelles, sinon la forme, du moins le sens de l'Ablatif est indiqué par le suffixe -θεν, dont il a été parlé ci-dessus et auquel correspond le suffixe *-tus* des Latins : cf. οὐρανόθεν, *cœlitus*. Le grec fait de ce suffixe un emploi beaucoup moins restreint que le latin. On peut encore comparer θεόθεν et *divinitus ;* mais à οἴκοθεν, Ἀθήνηθεν, ἀρχῆθεν, etc., le latin n'a rien, même d'approchant, à opposer.

— C'est dans l'*Ablatif de départ*, plutôt que dans celui de *relation*, qu'il semble exact de ranger les exemples analogues au suivant : *Cedere alicui possessione hortorum* (CIC.). Cf. Ὑπεχώρησεν αὐτῷ τοῦ θρόνου (ARIST., *Gren* , v. 790). Ainsi disons-nous « *se départir d'une chose en faveur de quelqu'un* ».

III. L'ABLATIF *du point de départ, de l'éloignement ou de la distance* est le plus souvent accompagné de la préposition *a* ou *ab : A Cicerone est oratorum facile princeps. Ab Jove principium* (VIRG , *Buc.*, III, 60). *Nec gemino bellum trojanum orditur ab ovo* (HOR., *Ep. ad Pis.*, 147). *Cæsar a Gergovia discessit* (CÆS., *B. G.*, VII, 59). *Tria millia passuum a Roma abesse* (cf. ci-dessus *Roma abesse ;* d'après Madvig, § 275, Rem. 2).

En grec, les verbes d'*éloignement*, comme ἀπέχειν, διέχειν, etc., se construisent avec le génitif ordinairement seul, quelquefois aussi précisé par ἀπό.

IV. L'ABLATIF *d'origine* se rencontre :

1° Surtout avec les participes *natus*, *ortus* (de plus *oriundus*), *genitus*, *satus*, *editus*, employés avec ou sans préposition, mais toujours avec *a* ou *ab* (quand il s'agit d'ancêtres : *Equestri loco ortus. Jove et Maia genitus. Bestiæ ex se natos amant* (CIC.). *Belgæ orti sunt a Germanis* (CÆS., *B. G.*, V, 4). *Cato Uticensis a Censorio ortus erat* (CIC., *Pro Mur.*, 31).

2° Rarement à la suite d'un nom : *Cn. Magius Cremona* (CÆS., *B. G.*, I, 24). *Turnus Herdonius ab Aricia* (LIV., I, 50).

3° Souvent avec un verbe signifiant *apprendre* ou *connaître*, mais alors avec *ab* ou *ex : Audire ab aliquo. Ex re cognoscere.*

Les Grecs emploient : dans le premier cas, le Génitif seul (γίγνεσθαι, εἶναί τινος), ou avec ἐξ ou ἀπό (DÉM., *Or. fun.* : πεφυκότας ἐκ τοιούτων ἑτέρων. XÉN. : οἱ ἀπὸ Δημαράτου); — dans le second, un adjectif formé du nom de lieu, ce que font aussi régulièrement les Latins (Μιλτιάδης ὁ Ἀθηναῖος, *Miltiades Atheniensis*) ; — dans le troisième, le génitif avec ou sans la préposition παρά : [παρ'] ἐμοῦ ἀκούσεσθε πᾶσαν τὴν ἀλήθειαν.

Digitized by Google

V. L'Ablatif *de matière*, qui se place naturellement après l'Ablatif d'origine, sert à exprimer ce dont est fait un objet ou ce dont un être se compose.

Régime d'un substantif, il prend toujours la préposition *e* ou *ex*, comme dans *vas ex auro;* complément d'un verbe, spécialement de *constare*, il admet trois constructions, qui s'expliquent différemment :

1° Avec *e* ou *ex*, il reste dans son rôle d'Ablatif propre marquant l'origine, comme dans *signum ex ære conflatum*, ou dans *ex animo et corpore constamus* (Cic.);

2° Sans préposition, il prend le sens de l'Instrumental, comme dans *fama bella constant* (Curt.), « la guerre se soutient par la renommée », — et cette interprétation est même applicable à l'Ablatif de prix qui se joint à *constare* employé au sens de « coûter »;

3° Précisé par la préposition *in*, l'Ablatif devient un vrai Locatif de sens, comme dans *constare in virtute legionum* (Cæs.).

En grec, dans tous ces cas, c'est habituellement le Génitif que l'on emploie, avec ou sans ἐξ : ἡ στήλη [ἐκ] λίθου ἐστίν. Cependant, pour traduire l'idée de « consister en, être composé de », on trouve aussi συνίσταμαι (ou mieux συνέστην, συνέστηκα) construit avec διά et le Génitif, et même, par métaphore, κεῖμαι avec ἐν et le Datif; mais, en ce dernier cas, le Datif remplace évidemment le Locatif.

VI. L'Ablatif *de manque ou de privation*, autrement dit *Ablativus inopiæ*, est bien un Ablatif propre, dérivant de l'idée fondamentale de *séparation*. Si l'on dit *culpæ esse proximum* pour « être coupable », il est clair que l'expression contraire *vacare culpa*, « être innocent », équivaut à *culpa abesse*.

On construit ainsi : re *careo, indigeo* (verbe qui prend aussi le Génitif dans le sens de « j'ai besoin »); re *aliquem* (ou *aliquid*) *orbo, privo, nudo, spolio, fraudo, exuo* (verbe qui admet aussi l'Accusatif de la chose possédée par le sujet : *exuo vestem*). Exemples : *exuere aliquem veste*; *nudare turrim defensoribus* (Liv.).

En grec, les verbes de sens analogue se construisent tous avec le Génitif. Tels sont : δεῖσθαι, « avoir besoin » et « demander »; ἀπορεῖν, σπανίζειν, « manquer »; κενοῦν, ἐρημοῦν, « vider »; ἀποστερεῖν, « priver, dépouiller »; στέρεσθαι, « se trouver dépouillé » mais non ἀπιστερῆσθαι, verbe de même sens, avec lequel on met de préférence l'Accusatif); etc.

Dans l'une et l'autre langue, les adjectifs dont la signification se rapporte à celle de ces sortes de verbes ont une construction semblable. Tels sont : *nudus, vacuus*, etc., construits aussi par Cicéron avec *a* ou *ab;* — γομνός, κενός, ἔρημος, etc.

VII. L'Ablatif *de cause ou de motif*, appelé encore *Oblativus causæ moventis*, répond à la question « par suite de quoi? » et se trouve tou-

Digitized by Google

jours seul, sauf avec *præ* dans les propositions négatives : *præ lacrimis loqui non possum ; — gens suarum rerum impotens præ domesticis discordiis* (Liv. IX, 14).

On dit ainsi : *ardere studio ; invidere alicui aliqua re. — Apibus, ut fama, amissis* MORBO*que* FAME*que* (Virg., *Georg.*, IV, 318). *Jussu* (et par analogie *injussu*, plutôt en soi Sociatif, ainsi que *permissu*), *mandatu, hortatu, coactu, efflagitatu alicujus aliquid facere.*

Ainsi s'emploient encore :

1° Les Ablatifs *causa* et *gratia ;*

2° Avec les verbes judiciaires, *crimine, nomine, judicio* et, par extension métaphorique peut-être, *capite* (= *capitis judicio*) : *Absens indiviæ crimine accusari* (Nep.) ; *Milo, Clodio interfecto,* EO NOMINE *accusabatur* (Cic.) ; *judicio capitis arcessere aliquem* (Cic.) ;

3° Enfin les pronoms neutres *eo, hoc*, en corrélation avec la conjonction *quod*, mais non avec *quo*, comme on le verra plus loin à propos de l'Ablatif-Instrumental de *mesure*. Un exemple comme *hoc major gloria est, quod solus vici*, peut être discuté, à la rigueur ; mais il n'y a plus d'équivoque dans cette phrase de Cicéron (*Tusc.*, I, 13) : *Homines suorum mortem eo lugent, quod eos orbatos vitæ commodis arbitrantur.*

Avec les verbes passifs, le nom de la *personne* (ou de la chose personnifiée) considérée comme *cause efficiente* de l'action est, en règle générale, précédé de la préposition *a* ou *ab : Mundus a Deo regitur. Eo a natura ipsa deducimur* (Cic.). Ovide (*Mét.*, VI, 342) a même dit, en parlant de Latone :

Sidereo SICCATA *sitim collegit* AB ÆSTU.

Mais dans cet exemple, que Madvig cite (§ 254, Rem. 3) en le tronquant, *ab* paraît plutôt dépendre de *collegit :* cf *colligere stipem a tyrannis* (Liv.).

En grec, les équivalents de ce cas sont diversement représentés :

1° Par le Génitif-Ablatif, simple ou accompagné d'une préposition (régulièrement ὑπὸ et quelquefois παρα ou πρὸς devant le nom de la *personne* qui fait l'action exprimée par un verbe passif) : φθονεῖν τινί τινος, « porter envie à quelqu'un pour quelque chose ». — Eurip., *Iph. Aul.*, 1392 :

Ζηλῶ δὲ σοῦ μὲν Ἑλλάδ', Ἑλλάδος δὲ σέ.

Hérodt., VI, 136 : Ὑπάγειν τινὰ θανάτου, « intenter à quelqu'un une action capitale » (M. O. Riemann [1] voit ici, non sans raison, un Génitif descriptif de *prix*). — Ὑπὸ πόθου ἀποθνήσκειν. Ἱμέρου νικώμενος (Eschyle) :

[1] *Règles fond. de la synt. grecq.* par M. Seyffert et A. von Bamberg, trad. *Cucuel* (§ 44, Rem. 1). Nous saisissons l'occasion de recommander aux étudiants cet excellent petit manuel (Paris, Klincksieck, 1883).

Digitized by Google

cf. *victus animi*, imitation virgilienne (*Georg.*, IV, 490), où l'on peut aussi reconnaître, avec M. E. Benoist, un Locatif.

2° Par le Datif-Locatif, affectant même, tant les nuances sont délicates, le sens de l'Instrumental, comme dans νόσῳ, φαρμάκῳ τελευτᾶν (cf. *vitam suspendio finire*), ou du Sociatif, comme dans φόβῳ, εὐνοίᾳ, φθόνῳ, αἰδοῖ, ἀνάγκῃ, ἀπορίᾳ τι πράττειν. — Θαυμάζειν ἐπί τινι (vrai Locatif).

VIII. L'ABLATIF *de relation* détermine l'action ou l'état en y ajoutant une idée de *rapport* ou de *dépendance*, ou même en précisant simplement la *partie d'un tout* à laquelle se restreint l'affirmation : *Mea sententia, meo judicio, omnium testimonio..... Homines non re, sed nomine. Natione Gallus: Centum numero erant. Gens aspera cultu* (VIRG., *Æn.*, V, 730). *Æger pedibus. Teneo lupum auribus.*

A ce cas doivent se rattacher les locutions suivantes : *Interdicere alicui aqua et igne. A re frumentaria laborare* (CÆS., *B. G.*, VII, 10). *Mediocriter a doctrina instructus. Ab epistolis* (*minister*).

Il faut remarquer aussi que les verbes qui signifient « apprécier » ou « évaluer », comme *judicare*, *ponderare*, *metiri*, etc., se construisent tantôt sans préposition, tantôt avec *e* ou *ex* : *Magnos homines virtute metimur, non fortuna* (NEP., *Eum.*, 1). *Dicendum erit non esse ex fortuna fidem ponderandam* (CIC.).

Le grec a un Génitif équivalent : Κρατῶ λύκον τῶν ὤτων. Παύειν τινὰ τῆς μάχης, τῆς ἀρχῆς. Παύεσθαι, λήγειν, ὑφίεσθαι τοῦ πόνου. Φείδεσθαι τῶν χρημάτων. Mais il présente aussi un emploi tout particulier de l'Accusatif (*Accusativus græcus*), que les poètes latins ont du reste imité : Ἀλγεῖν τὸν πόδα. Λυδὸς τὸ γένος. Enfin ce dernier cas est aussi remplacé par le Datif, qui alors peut être considéré comme une sorte d'Instrumental : τὸ πλῆθος ou τῷ πλήθει, τῷ ὄντι, τῇ ἀληθείᾳ, etc.

IX. L'ABLATIF *de comparaison* est comme l'extension ou la conséquence du précédent : *Major Scipione*, « plus grand *que* Scipion », c'est-à-dire « *par rapport à* Scipion ». Tel est l'ablatif non-seulement avec les comparatifs proprement dits (adjectifs ou adverbes), mais encore avec les verbes qui en renferment l'idée et même avec des adjectifs qui expriment simplement une différence. Ce dernier emploi, il faut le dire, est assez rare en latin ; mais il est ordinaire pour le Génitif-Ablatif grec.

Les deux langues ont une particularité commune, l'*absence complète de préposition* avec cette sorte d'Ablatif.

Voici quelques exemples caractéristiques :

Quid nobis duobus laboriosus est (CIC., *Pro Mil.*, 27) ? *Lacrima nihil citius arescit* (ID., *Ad Herenn.*, II, 31). *Cur Sybaris olivam* SANGUINE VIPERINO CAUTIUS *vitat* (HOR., *Od.*, I, 8, 9)? *Si* PRÆSTAT CORPORE *corpus* (LUCIL). *Ne putes* ALIUM SAPIENTE BONO*que beatum* (HOR., *Ep.*, I, 16, 20). La syntaxe de ces trois derniers exemples est d'une hardiesse toute

Digitized by Google

poétique, pour le latin du moins; mais elle est familière à la prose grecque.

En grec, en effet, on trouve le Génitif-Ablatif *régulièrement* employé, non seulement dans des exemples comme χρημάτων κρείττων φίλος, mais encore avec δεύτερος, ὕστερος, προτεραῖος, ἄλλος, ἀλλοῖος, ἀλλότριος, ἕτερος, περιττός, διπλάσιος, etc ; πλεονεκτεῖν, ἡττᾶσθαι, ὑστερεῖν, περιεῖναι, προέχειν, ὑπερέχειν, etc , et en général avec les adjectifs, les verbes et les adverbes qui expriment une idée de comparaison autre que celle d'égalité : ainsi l'on dit très bien διάφορος, διαφέρειν, διαφέρων, διαφερόντως τινός, pour marquer soit la *différence*, soit la *supériorité*.

L.-E. CHEVALDIN.

(A suivre.)

SUJETS DE COMPOSITIONS DE LA 1re SÉRIE (ANNÉE SCOLAIRE 1886-1887, du 1er août au 1er novembre).

Épreuves communes et licence ès lettres.

COMPOSITION LATINE.— Quid de præcepto Catonis romanum oratorem instituentis censendum : « *Rem tene, verba sequentur.* »

COMPOSITION FRANÇAISE. — Commenter ce passage du discours sur la Satire, de Boileau : « Regnier est presque notre seul poète satirique. »

THÈME GREC. — *Retraite d'une armée en déroute.* — Les morts étaient sans sépulture ; le soldat, qui voyait un des siens étendu sans vie, était glacé de tristesse et d'effroi. Ceux qu'on abandonnait vivants, les blessés et les malades, inspiraient encore plus de compassion et de sympathie; leurs supplications et leurs gémissements étaient à fendre le cœur. Ils conjuraient qu'on les emmenât, appelaient à grands cris tous ceux qu'ils apercevaient de leurs compagnons ou de leurs proches, se cramponnaient à leurs camarades de tente déjà en marche, les suivaient aussi loin qu'ils pouvaient; puis, à bout de forces, ils s'arrêtaient en proférant des obsécrations et des sanglots ; en sorte que l'armée entière fondait en pleurs et avait la mort dans l'âme. Elle avait peine à s'éloigner de cette terre ennemie, où elle avait souffert des maux qu'elle ne pouvait assez déplorer ; mais ceux qu'on entrevoyait dans une vague perspective étaient plus cruels encore Les soldats étaient mornes et profondément humiliés. On eût dit une ville prise d'assaut d'où s'enfuit une population sans nombre.

(*Traduit du grec.*)

Le thème de la 7e série était tiré de XÉNOPHON, *Mémoires sur Socrate*, livre II, chapitre IV (trad. PESSONNEAUX).

QUESTION DE GRAMMAIRE. — *Du passif en latin.* — Sens passif et sens réfléchi. Quels sont les verbes qui ont un passif complet, et ceux qui n'ont que certaines formes passives ? Syntaxe des verbes passifs.

Digitized by Google

QUESTION DE MÉTRIQUE — *De la rencontre des voyelles.* — (Dans un même mot ou d'un mot à l'autre ; hiatus, élision, abrègement, crase, en grec et en latin).

LICENCE ET AGRÉGATION DE PHILOSOPHIE.

1. Objet de la philosophie.
2. Les Ioniens.

LICENCE HISTORIQUE.

Trajan. — Institutions de la France sous Philippe-Auguste.

AGRÉGATION DE GRAMMAIRE.

THÈME LATIN. — MONTESQUIEU, *Grandeur et Décadence des Romains*, chap. IX, depuis « Les ambitieux firent venir à Rome... » jusqu'à « .. .. on peut être assuré que la liberté n'y est pas. »

THÈME GREC. — MONTESQUIEU, *Grandeur et Décadence des Romains*, chap. I^er^, depuis « Le portrait de Tarquin n'a point été flatté... » jusqu'à « ..... détruire un préjugé qui lui survit... »

VERSION LATINE. — De verbis etiam componendis, et de syllabis prope modum dinumerandis ac dimetiendis loquemur : quae etiamsi sunt, sicuti mihi videntur, necessaria, tamen fiunt magnificentius quam docentur. Est id omnino verum, sed proprie in hoc dicitur : nam omnium magnarum artium, sicut arborum, altitudo nos delectat, radices stirpesque non item; sed esse illa sine his non potest. Collocabuntur igitur verba, aut ut inter se quam aptissime cohaereant extrema cum primis, eaque sint quam suavissimis vocibus; aut ut forma ipsa concinnitasque verborum conficiat orbem suum; aut ut comprehensio numerose et apte cadat. Nolo quidem tam minuta haec constructio appareat : sed tamen stylus exercitatus efficiet facile hanc viam componendi. Nam ut in legendo oculus, sic animus in dicendo prospiciet quid sequatur, ne extremorum verborum cum insequentibus primis concursus, aut hiulcas voces efficiat, aut asperas. Quamvis enim suaves gravesque sententiae, tamen si inconditis verbis efferuntur, offendent aures. quarum est judicium superbi simum. Voluptati autem aurium morigerari debet oratio. Quin etiam, quod jam subrusticum videtur, olim autem politius, eorum verborum, quorum eaedem erant postremae duae litterae, quae sunt in « optumus », postremam litteram detrahebant, nisi vocalis insequebatur. Quod si indocta consuetudo tam est artifex suavitatis, quid ab ipsa tandem arte et doctrina postulari putamus?

CIC., *Or.*, ch. 43, 14, 48 (passim).

CERTIFICAT D'APTITUDE.

Version allemande.

Die wandelnde Glocke.

Es war ein Kind, das wollte nie
Zur Kirche sich bequemen,
Und Sonntags fand es stets ein Wie,
Den Weg ins Feld zu nehmen.

Die Mutter sprach; Die Glocke toent,
Und so ist dir's befohlen,
Und hast du dich nicht hingewoehnt,
Sie kommt und wird dich holen.

Digitized by Google

Das Kind, es denkt : Die Glocke haengt
Da droben auf dem Stuhle.
Schon hat's den Weg ins Feld gelenkt,
Als lief es ans der Schule.

Die Glocke Glocke toent nicht mehr,
Die Mutter hat gefackelt.
Doch, welch ein Schrecken ! hinterher
Die Glocke kommt gewackelt.

Sie wackelt schnell, man glaubt es kaum ;
Das arme Kind in Schrecken,
Es lauft, es kommt, als wie im Traum ;
Die Glocke wird es decken.

Doch nimmt es richtig seinen Husch,
Und mit gewandter Schnelle
Eilt es durch Anger, Feld und Busch
Zur Hirche, zur Kapelle.

Und jeden Sonnund Feiertag
Gedenkt es an den Schaden,
Laesst durch den ersten Glockenschlag,
Nicht in Person sich laden.

Thème allemand.

Le chien, indépendamment de la beauté de sa forme, de la vivacité, de la force, de la légèreté, a par excellence toutes les qualités intérieures qui peuvent lui attirer les regards de l'homme. Un naturel ardent, colère, même féroce et sanguinaire, rend le chien sauvage redoutable à tous les animaux, et cède dans le chien domestique aux sentiments les plus doux, au plaisir de s'attacher, au désir de plaire ; il vient en rampant mettre aux pieds de son maître son courage, sa force, ses talents ; il attend ses ordres pour en faire usage, il le consulte, il l'interroge, il le supplie ; un coup d'œil suffit, il entend les signes de sa volonté ; sans avoir, comme l'homme, la lumière de la pensée, il a toute la chaleur du sentiment ; il a, de plus que lui, la fidélité, la constance dans ses affections ; nulle ambition, nul intérêt, nul désir de vengeance, nulle crainte que celle de déplaire ; il est tout zèle, tout ardeur et tout obéissance.

Version anglaise.

On the Receipt of my Mother's Picture.

Oh that those lips had language ! Life has passed
With me but roughly since I heard thee last.
Those lips are thine-thy own sweet smiles I see,
The same that oft in childhood solaced me ;
Voice only fails, else, how distinct they say :
« Grieve not, my child ; chase all thy fears away ! »
The meek intelligence of those dear eyes —
Blest be the art that can immortalise,
The art that baffles time's tyrannic claim
To quench it — here shines on me still the same.
. . . . . .
. . . . . .

Digitized by Google

My mother! when I learned that thou wast dead,
Say, wast thou conscious of the tears I shed?
Hovered thy spirit o'er thy sorrowing son,
Wretch even then, life's journey just begun?
Perhaps thou gavest me, though unseen, a kiss;
Perhaps a tear, if souls can weep in bliss —
Ah, that maternal smile! it answers — yes.
I heard the bell tolled on thy burial-day,
I saw the hearse that bore thee slow away,
And turning from my nursery window drew
A long, long sigh, and wept a last adieu!
But was it such? It was. Where thou art gone,
Adieus and farewels are a sound unknown.
May i but meet thee on that peaceful shore,
The parting sound shall pass my lips no more!
. . . . . .
. . . . . .

(COOPER).

Thème anglais.

La Famille de Tobie est un des tableaux qui peuvent le mieux donner une idée du talent de Rembrandt. Tobie voulut envoyer son fils redemander à Gabélus l'argent qu'il lui avait prêté; mais comme c'était fort loin, il lui fallait un guide, et l'ange Raphael, envoyé de Dieu sous le nom d'Azarias, se présenta pour l'accompagner. Cet ange fit recouvrer au jeune Tobie l'argent que Gabélus devait à son père, l'engagea à épouser Sara, fille de Raguel, le ramena avec sa femme dans la maison paternelle et lui apprit à employer le fiel d'un poisson qu'il avait tué pour rendre la vue à son père. Après tous ces services, la famille de Tobie voulut donner une récompense à Azarias; mais il leur annonça qu'il était l'ange Raphael, et il disparut à leurs yeux. Rembrandt a représenté cette dernière scène avec le plus grand talent. La pieuse humilité du vieux Tobie, la stupéfaction de son fils en voyant disparaître l'ami que Dieu lui avait envoyé, l'étonnement de Sara, sa femme, et la confusion d'Anne, sa mère, en reconnaissant que c'est à tort qu'elle avait douté de la protection céleste : tous ces divers sentiments sont rendus avec perfection.

Composition française sur un sujet de grammaire ou sur un sujet se rapportant à la pédagogie spéciale des langues vivantes.

« Il me semble que dans nos grammaires (anglaises et allemandes) on s'arrête trop longuement sur le substantif. L'élève est déjà un peu rebuté quand il arrive au verbe. C'est pourtant le verbe qui donne la vie au langage. A lui seul, il peut former des phrases. On ne saurait donc assez tôt fournir quelques formes verbales. »

(UN PHILOLOGUE CONTEMPORAIN.)

Cette pensée est-elle exacte, complète? Est-ce seulement au verbe qu'il convient de donner quelque place avant d'épuiser l'étude du substantif avec les irrégularités et les exceptions qui s'y rattachent?

Digitized by Google

COURS, CONFÉRENCES, ÉTUDES DIVERSES

LES IDÉES PESSIMISTES

CHEZ HOMÈRE ET HÉSIODE

« Je me croyais presque l'inventeur de cette philosophie douloureuse que je voyais réfutée par tout le monde, comme une chose nouvelle et inédite. Mais, en y réfléchissant, je la pus faire remonter à Salomon et à Homère, aux philosophes et aux poètes les plus anciens que nous connaissions. »

(LEOPARDI, *Dialogue de Tristan et d'un ami.*)

C'est une opinion généralement accréditée que le pessimisme est une maladie propre aux temps de décadence morale, un fruit amer des civilisations qui marchent vers la décrépitude[1]. Les optimistes de toute catégorie aiment à vanter chez les hommes des premiers âges, non seulement une simplicité vigoureuse, mais aussi la gaieté saine, l'activité exubérante, la joie de vivre pour soi sans regrets stériles sur les conditions de la vie et celle de se survivre dans des générations nouvelles, à qui l'existence est transmise, non comme un don funeste, mais comme un bienfait. Sans prétendre que cet optimisme, s'il a réellement existé quelque part, semble avoir été surtout l'apanage des races qui, n'écoutant que la voix de l'instinct, remplissaient le moins possible la fonction idéale de l'humanité, qui est de penser, il est difficile de ne pas remarquer que les premières manifestations de l'intelligence, prenant conscience d'elle-même, ne vont pas sans un profond sentiment des misères humaines; que les plus anciennes littératures ne sont peut-être pas les moins riches en doléances sur la condition de l'homme et sur le but de la vie. Sans doute cette variété de pessimisme primitif est purement empirique et ne

[1] É. CARO, *Le Pessimisme au XIX^e siècle*, p. 25 et passim. V. une réfutation éloquente de cette opinion dans la conférence de M. F. Brunetière, *Revue Bleue*, 30 janvier 1886 : *Les Causes du Pessimisme.*

Digitized by Google

se présente jamais avec la régularité d'un système; qu'est-ce qui est systématique dans les premières explications que l'humanité a trouvées de la raison des choses? Ce n'est ni dans le Véda, ni dans la Bible, ni chez Homère qu'il faut chercher, même à l'état d'ébauche, une théorie formelle du problème de l'existence. Il ne s'y rencontre que des aspirations naïves et des intuitions irraisonnées, souvent même contradictoires. Mais ce premier effort d'une pensée, que n'a pas faussée encore la logique conventionnelle des systèmes, n'en est que plus intéressant à étudier. Sans prétendre, avec Cicéron et Sénèque[1], que l'homme est d'autant plus près de la vraie sagesse qu'il est moins éloigné de ses origines, il y a profit, sinon pour la vérité en soi, tout au moins pour la curiosité esthétique, à méditer les graves problèmes, agités avec passion par des époques de civilisation raffinée, à la lumière des morales naïves et des religions inconscientes, où la pensée des premiers âges cherchait une explication à ses doutes, une consolation à ses souffrances, un refuge à ses craintes.

Les théoriciens du pessimisme ne se sont pas fait faute de puiser à ces sources lointaines, pour les besoins de leur cause. Ainsi les œuvres de Schopenhauer sont semées de citations empruntées à toutes les littératures; ces citations ont pour objet d'établir l'universalité et l'antiquité d'une doctrine, à laquelle on reproche, bien à tort, d'être nouvelle et particulière. De même Leopardi, avec une connaissance très approfondie des idées helléniques, aime à rattacher aux fables mythologiques ses fantaisies sur le malheur universel[2]. Mais Leopardi est un génie trop personnel pour se contenter de reproduire les idées des autres. Schopenhauer ne semble avoir eu de l'antiquité grecque qu'une connaissance incomplète et souvent inexacte[3]. On connaît sa théorie sur les rapports de la philosophie et de la religion[4] : pour lui les religions ne sont que des métaphysiques populaires et à chaque système religieux correspond une métaphysique déterminée. Le pessimisme est la philosophie raisonnée de la religion bouddhiste ; l'optimisme de Leibnitz dérive en droite ligne des dogmes judaïques sur l'origine du monde et du πάντα καλὰ λίαν[5]. Quant au polythéisme gréco-romain, il a le tort, grave à ses yeux, d'être

[1] Cicer, *Tusc.*, I, 12 : « Antiquitas quo propius aberat ab ortu et divina progenie, hoc melius ea fortasse, quae erant vera, cernebat. » Sen., *Ep.*, 99, 44 : « Aureae aetatis homines alti spiritus fuerunt et, ut ita dicam, a diis recentes. » Rousseau met une pensée analogue au début de l'*Émile*.

[2] V. entre autres dans les *Opuscules et Pensées*, trad. A. Dapples, l'*Histoire du genre humain*, *Le Dialogue d'Hercule et d'Atlas*, *Le Pari de Prométhée*, etc.

[3] V. par exemple son interprétation du mythe de Pandore, *Parerga*, VI, p. 443. Nous y reviendrons.

[4] *Parerga*, Ueber Religion, § 182; Œuvres complètes, t. VI, p. 415.

[5] *Genèse*, I, 31. Cf. J. Frauenstaedt, *A. Schopenhauer, Lichstrahlen*, 3e édit., p. 193; et Schopenhauer, *Parerga*, VI, 405.

Digitized by Google

optimiste dans son principe[1] ; et, s'il le préfère au judaïsme, c'est que les tendances optimistes que lui a imprimées la poésie homérique sont corrigées plus tard par l'orphisme et par les philosophes ; c'est qu'en somme la littérature hellénique, interprète des croyances traditionnelles, a eu un sentiment si profond et si exact de la nature humaine, elle en a exprimé avec tant de puissance et d'éclat les aspirations multiples, que l'optimisme métaphysique s'y trouve naturellement tempéré dans de fortes proportions par les professions d'un pessimisme empirique et populaire[2]. Cependant ni Schopenhauer, ni ses disciples, pas plus du reste que ses adversaires, n'ont jamais cherché à interpréter dans leur ensemble ces manifestations pessimistes du génie hellénique ; et, lorsqu'ils y ont fait allusion en passant, ils ne sont guère remontés au-delà d'Hésiode[3], laissant supposer assez volontiers que ce théologien à l'humeur chagrine s'oppose à Homère, peintre riant de la nature humaine, comme son contraire. Aussi la croyance est à peu près générale que, philosophiquement parlant, Hésiode est pessimiste et Homère optimiste ; que celui-ci a chanté la religion des heureux, tandis que l'autre a introduit dans le trésor des croyances helléniques des idées tristes et sombres qui en auraient changé le caractère originaire[4]. Nous voudrions montrer que cette différence prétendue entre les deux poètes est plus apparente que réelle, et ensuite que la religion primitive des Grecs paie un large tribut aux opinions pessimistes.

[1] Il lui reproche même de n'être pas une religion au sens exact du mot, ib. p. 355.

[2] De là cette profession de haute estime pour les lettres anciennes : « La honte est réservée au siècle qui s'oublierait jusqu'à supprimer l'étude de l'antiquité. Elle est le modèle que nous ne devons jamais perdre de vue. Si notre époque si corrompue, si pitoyable, si pénétrée de matérialisme, devait s'échapper de l'école des anciens, pour se sentir plus à l'aise dans sa propre vanité, elle ne sèmerait qu'opprobre et infamie. » Ibid 436.

[3] Cf. E. Caro, ouv. cit., p. 4. L'exposé historique par lequel débute l'ouvrage de l'éminent académicien est nécessairement fort incomplet.

[4] L'optimisme d'Homère est une sorte de dogme d'école; nous l'avons accepté nous-même autrefois (*Étude sur les Démons*, p. 52 et suiv.) un peu légèrement. La suite de cette étude montrera qu'il en faut beaucoup rabattre. Cf. d'ailleurs Naegelsbach, *Homer. Theologie*, p. 356 et suiv. qui nous semble avoir raison contre W. Teuffel, *Homerische Eschatologie*, p. 24. Quoi qu'il en soit du débat, il nous est impossible de souscrire à ce jugement de M. Havet, *L'Hellénisme*, p. 17, parlant de la civilisation homérique : « Ce monde où tout est bruit et éclat, *où tout a un air de fête, jusqu'à la mort même.* » Tout y a un air de *force*, mais de *fête*, c'est une autre affaire. — M. Girard, *Le Sentiment religieux en Grèce*, liv. I, ch. III et IV, nous semble avoir bien mieux jugé le caractère moral et religieux de cette poésie.

Digitized by Google

I.

ORIGINE, DÉCADENCE ET CONDITION ACTUELLE DE L'HUMANITÉ.

Avant d'établir, par les textes, les ressemblances de la pensée d'Homère avec celle d'Hésiode sur la question des rapports de l'homme et des dieux et sur sa condition terrestre, il n'est pas sans intérêt de se demander pourquoi l'impression qui subsiste après la lecture d'Homère est si différente de celle que produit Hésiode. On en peut apporter deux raisons principales : l'une tirée de l'art des deux poètes, l'autre de la nature des sujets qu'ils traitent. Il y a chez Homère, même dans la peinture de la destruction, des souffrances et du désespoir irrémédiable, une telle exubérance de force artistique, une telle puissance littéraire ; ses héros, dans les circonstances douloureuses où le poète les a placés, font preuve d'une telle énergie soit pour résister sans espoir, soit pour triompher sans profit, qu'absorbé par la contemplation de l'action le lecteur n'a pas le temps de songer au résultat ; saisi par le spectacle tout extérieur de cette vie, il ne s'avise guère d'en vouloir chercher les lois intimes. Ensuite chez Homère encore, les dieux sont étroitement associés aux hommes pour le développement des deux épopées. Il s'ensuit que le bonheur, que ceux-là possèdent par nature, rayonne en quelque sorte sur la misère de ceux-ci, au lieu de s'y opposer par contraste et qu'il en adoucit le spectacle : d'autant plus que par une action réflexe les misères de l'humanité déteignent, sans le pénétrer, sur le monde des dieux. Chez Hésiode, au contraire, outre que le talent est fort ordinaire, je dirai volontiers terre à terre, les deux sphères de l'humanité et de la divinité sont présentées à part. Dans la *Théogonie* il n'est guère question que des dieux pris en eux-mêmes et fort peu de leurs relations avec les mortels ; dans les *Œuvres et les Jours* nous avons la peinture de l'humanité aux prises avec le labeur pénible qui pourvoit à son existence, livrée à toutes les difficultés morales et matérielles qui l'empêchent de s'épanouir dans la joie, qui font de la vie une lutte incessante des hommes entre eux ou contre la nature, c'est-à-dire contre les dieux ; mais personnellement ces dieux y figurent à peine. Au fond, les divinités quelque peu abstraites d'Hésiode ne diffèrent des personnalités vivantes, dont Homère a peuplé l'Olympe, que par le talent des poètes qui les mettent en scène. De même l'humanité, suivant Hésiode, si livrée qu'elle paraisse à toutes les causes de souffrances, d'erreur et de péché, n'est pas plus à plaindre que l'humanité suivant Homère ; peut-être l'est-elle moins. Les hommes d'Homère s'agitent d'avantage ; ils font plus de bruit,

Digitized by Google

ils accomplissent des exploits extraordinaires ; mais, s'ils sont héroïques, ils souffrent en proportion de leur héroïsme, et leur mort en est plus tragique. Les laboureurs d'Hésiode se consument tristement dans un travail vulgaire, ne débattent que des intérêts misérables, ne subissent que des épreuves sans gloire : ils répondent à l'idéal du pessimisme qui ne trouve même pas le bonheur à se contenter de peu. Mais en regardant aux lois de l'existence indépendamment de ses résultats, en dépouillant ces résultats de l'atmosphère rayonnante dont les enveloppent chez Homère la présence et l'intervention des dieux, qui ne sont le plus souvent pour l'homme que la cause des suprêmes misères, on est forcé de reconnaître que chez Homère comme chez Hésiode l'homme est également faible, condamné par son origine, par la loi primordiale de son être, par la volonté souveraine du destin et par la haine des dieux, à souffrir sans savoir pourquoi, à mourir sans espérer de lendemain, à agir, à lutter sans but logique et sans compensation morale. Hâtons-nous d'ajouter que l'un et l'autre poètes, si féconds qu'ils soient en manifestations pessimistes touchant la condition des mortels, sont aussi loin que possible des tendances ascétiques qui sont la conclusion du pessimisme hindou. Le but de la vie, le suprême idéal, c'est la lutte, le travail, l'action quand même. L'affirmation du *vouloir vivre* (*die Bejahung des Willens zum Leben*[1]) y est poussée jusqu'à l'énergie farouche, indomptable ; si cela suffit à attacher à la morale et à la religion helléniques la qualification d'optimistes, il n'y en a point qui l'aient méritée d'avantage. Montrons cependant comment cet optimisme de principe, si c'en est un, se concilie sans peine avec le pessimisme pratique et effectif.

Le sentiment de la misère actuelle de l'humanité se manifeste dans la plus ancienne poésie des Grecs par la façon dont elle conçoit ses origines et sa condition passée. Les dieux et les hommes sont sortis de la même souche et il fut un temps où leur existence était la même. Elle s'écoulait en commun, au sein de jouissances sans mélange, les hommes étant les égaux, tout au moins les commensaux des dieux[2]. Le désir du bonheur est si impérieux au cœur de l'homme et la réalité présente de

[1] Cf. SCHOPENHAUER, *Parerga*, § 163, VI, p. 334 : « Entre la morale des Grecs et celle des Indous, il y a opposition tranchée. Ceux-là (à l'exception de Platon) lui assignent pour but d'établir la vie heureuse : *vitam beatam* ; ceux-ci au contraire poursuivent la délivrance et l'anéantissement de la vie en général. » Et plus loin : « Entre l'esprit du paganisme gréco-romain et celui du christianisme, il y a à proprement parler l'opposition entre l'affirmation du vouloir-vivre et sa négation. » Schopenhauer n'a pas tout dit sur ce point. Si la morale du polythéisme cherche à réaliser la vie heureuse ici-bas, *en théorie* on ne voit pas qu'elle ait l'espoir d'y réusssir, cela dès les temps d'Homère ; et le tableau que la littérature gréco-romaine trace de la vie en général prouve qu'elle n'y réussit pas *en fait*. De plus, cette littérature est trop sincère pour vouloir donner le change : elle n'a ni artifice ni parti-pris. Cf. HARTMANN, *Philos. de l'inconscient*, II, 435, trad. Nolen.

[2] HÉS., *Fragm.*, 187, édit. Gœttling. *Op. et D.*, 108. PAUS., VIII, 2 : οἱ γὰρ δὴ τότε ἄνθρωποι ξύνοι καὶ ὁμοτράπεζοι θεοῖς ἦσαν.

Digitized by Google

ce bonheur si peu en proportion avec le désir, qu'il se dédommage par la fiction : il le place tantôt dans un passé fabuleux, tantôt dans un avenir problématique, quelquefois encore dans des contrées fanstastiques, où il est l'apanage de quelque race extraordinaire qui n'est pas celle des dieux, mais qui n'est pas non plus celle des hommes. Hésiode dans le mythe des âges a donné à ces aspirations une forme systématique[1]; Homère les exprime par maints détails de ses deux épopées. Pour Hésiode, l'humanité est graduellement déchue de sa félicité première; lui-même appartient à la cinquième génération, à l'âge de fer qui n'est pas encore la pire des périodes, mais qui touche aux temps de la misère absolue et irrémédiable : « Pourquoi suis-je venu au monde pour être de cette cinquième génération ! pourquoi ne suis-je pas mort plus tôt ou né plus tard? Car c'est aujourd'hui l'âge de fer. Ni jour ni nuit les hommes ne cesseront de souffrir la peine et la misère, et les dieux leur enverront les soucis dévorants[2]. » Cependant à cette existence lamentable se mêlent encore quelques biens ; il viendra une génération plus misérable encore, qui ne connaîtra que le mal sans mélange, que la souffrance sans compensation. Et, au bout de ce cycle douloureux, l'imagination du poète se figure une révolution qui ramènera l'âge d'or, puisqu'il exprime le vœu ou d'être mort plus tôt ou de naître plus tard[3]. Cette croyance à une régénération future de l'humanité se retrouve dans les traditions étrusques sur le grand siècle[4]; elle inspire Virgile dans l'Eglogue à Pollion, elle fait le fond des idées messianiques.

Homère y paie tribut, quoique avec une énergie moindre dans la conviction pessimiste. C'est ainsi que certains de ses héros, Nestor et Ulysse entre autres, aiment à rappeler ce que furent les hommes d'autrefois, à comparer leurs exploits avec ceux du temps présent et non à l'avantage de ce dernier[5]. Les générations antérieures à la guerre de Troie étaient en relation directe et immédiate avec les dieux. Minos est appelé le camarade du grand Zeus[6]; les dieux avaient assisté en personne aux noces de Thétis et de Pélée[7]; Andromaque encore a reçu pour son mariage, des mains mêmes d'Aphrodité, un voile précieux. Mais déjà autour de Troie et dans la ville, les dieux s'abstiennent de se montrer aux

[1] *Op. et D.*, 109-201.

[2] Ib. 174.

[3] Sur ce vers cf. LOBECK, *Aglaophamus*, p. 794, réfutant Buttmann (*Mém. de l'Acad. de Berlin*, 1824, p. 149) qui croit à une décadence continue, et SOLON, *Fragm.*, V, 8 : *A la fin vient toujours le triomphe de la justice.*

[4] O. MULLER, *Etrusker*, II, 309 et 315. Cf. VIRG., *Egl.*, IV, 4 ; et notre Étude sur les *Juifs à Rome*, *Rev. des Études juives*, n° 21, juillet-septembre 1885, p. 43 et suiv.

[5] *Il.*, I, 260 et suiv.; XI, 670 ; *Od.*, II, 276 ; VIII, 223. Il est curieux de relever l'expression du sentiment opposé dans la bouche de Sthénelus, *Il.*, IV, 405 : ἡμεῖς τοι πατέρων μέγ' ἀμείνονες εὐχόμεθ' εἶναι, κτλ.

[6] *Od.*, XIX, 179 : Διὸς μεγάλου ὀαριστής.

[7] *Il.*, XXIV, 62 et XXII, 470. Cf. NAEGELSBACH, ouv. cit., p. 153.

Digitized by Google

hommes sous leur figure véritable. Zeus, le plus éminent, a cessé d'entretenir avec eux tout commerce personnel ; il ne correspond plus avec la terre que par messagers, et Athéné, Hermès, Iris, pour s'aboucher avec les mortels, revêtent les traits d'un personnage humain ou restent invisibles, sauf pour leurs plus intimes favoris. Il n'y a plus d'unions entre les dieux et les femmes mortelles, entre les déesses comme Aphrodité et les hommes comme Anchise, dont le fils figure parmi les combattants de Troie [1]. Dans l'*Odyssée* un des prétendants dit à Antinoüs que les dieux pour visiter les hommes et s'enquérir de la façon dont ils observent la justice prennent les dehors de mendiants et de voyageurs [2]. Et l'un des privilèges des Phéaciens, peuple fantastique et presque divin, est de recevoir la visite des dieux sous les traits qui leur sont propres [3], de converser avec eux face à face, comme autrefois Minos, le favori de Zeus ; comme chez Hésiode, les mortels privilégiés qui à Méconé contestaient aux dieux les prérogatives et les sacrifices [4].

Ainsi l'humanité est déchue de la félicité première qu'elle goûtait en compagnie des dieux ; pour Hésiode elle va entrer aussitôt dans la période de la souffrance infinie, où le mal triomphera sans conteste, où le bien, même réduit à la faible dose qui est permise à l'âge de fer, sera totalement inconnu. Quelle est cependant la condition propre de cette cinquième génération à laquelle le poète se plaint d'appartenir ? Nous en pourrons juger par celle d'une génération antérieure, plus forte, plus vaillante, plus sage et plus rapprochée des dieux, par la génération des héros qui ont combattu sous Troie et que Zeus, en récompense de ses mérites, a placée après la mort dans les Iles des Bienheureux, lui accordant, sous le gouvernement de Cronos, un bonheur sans mélange [5]. C'est l'épopée homérique qui nous dira comment l'imagination des Hellènes se figurait la vie de ces ancêtres à moitié fabuleux ; et, par la somme de bonheur qu'elle leur a attribuée, nous pourrons estimer celle que le poète met dans la réalité de son temps.

Le sujet même des deux épopées ne prête guère *a priori* qu'à une représentation pessimiste de l'humanité. Schopenhauer en a fait la remarque d'une façon générale, quoiqu'il semble avoir en vue les œuvres d'une littérature plus artificielle et plus raffinée [6] : « Tous les poètes, dit-il,

[1] Ainsi Thétis vit séparée de Pélée, celui-ci à Phthie, son épouse divine dans les grottes de Nérée.

[2] *Od.*, XVII, 485.

[3] Ib., VII, 201. Les Cyclopes et les Géants jouissent du même privilège. Cf. XVI, 161.

[4] *Theog.*, 535 et suiv.

[5] *Op. et D.*, 156 et suiv.

[6] *Die Welt als Wille und Vorstellung*, II, 659. Nous citons ce fragment d'après la traduction de M. J. Bourdeau, *Pensées et Fragments*, p. 72. Ce petit volume (Paris, Alcan, 1886), fort bien fait, suffit à donner une idée à peu près complète de la signification morale du pessimisme par des textes choisis.

Digitized by Google

sont obligés de jeter leurs héros dans des situations pleines d'anxiétés et de tourments, afin de pouvoir les en délivrer de nouveau : drame et poésie épique ne nous montrent que des hommes qui luttent, qui souffrent mille tourments, et chaque roman nous donne en spectacle les spasmes et les convulsions du pauvre cœur humain. » En lisant Homère, on s'aperçoit bien vite qu'il n'a nul souci, tout au moins dans l'*Iliade*, de satisfaire le lecteur par un dénouement heureux, après l'avoir saisi par une suite d'aventures ou poignantes ou terribles. Il ne nous montre la lutte des forces humaines les unes contre les autres, et celle des hommes contre les dieux, que comme un jeu cruel, destiné à divertir l'Olympe.

> Proh! quisquis Olympi
> Summa tenes, tantone libet mortalia risu
> Vertere [1]!

C'est ce qu'un écrivain a justement appelé l'ironie de l'Iliade [2], et un autre a pu dire avec non moins de raison que le sens profondément tragique de ce poème, c'est que tout ce qui grandit dans la joie et dans la force brillante est, par l'intervention brutale des dieux, voué à l'anéantissement [3]. On y pourrait mettre comme conclusion ces vers du *Lazarus* de Heine : « *Das ist das Loos, das Menschenloos : was gut und gross Und schœn, das nimmt ein schlechtes Ende.* Voilà le sort, le sort des hommes : tout ce qui est bon, grand et beau, fait une mauvaise fin. »

Cette ironie dramatique résulte de l'absence de toute règle morale, répartissant le bien et le mal suivant le mérite de chacun. Par là le poète atteste la profondeur de ses conceptions touchant les conditions de la vie humaine, si elle ne doit pas avoir de lendemain après la mort. Il ne songe pas à abuser par un arrangement conventionnel des souffrances proportionnées aux fautes. Il sait fort bien qu'ici-bas les plus forts, les plus braves, les plus justes, si naïvement que l'on conçoive la justice et si simples qu'en soient les règles, ne sont pas pour cela dispensés de souffrir, ni surtout, ayant souffert, assurés de trouver après le mal une compensation proportionnée. Et, comme il ne s'élève pas encore à l'idée d'une rétribution transcendante, à la faveur de l'immortalité, comme tout son idéal se concentre dans les limites de l'existence terrestre, il est trop sincère pour montrer cette existence autre qu'elle n'est. Il n'y voit que la lutte du faible contre le fort, du lion contre la biche [4], ou, comme dit Hésiode, de l'épervier contre le rossignol. Le lion brise au fond de son antre les faibles petits de la biche et leur arrache l'âme délicate, tandis que la mère épouvantée s'enfuit à travers les bois. L'épervier emporte

[1] Claud., *Contre Eutr.*, II, 140.
[2] Piechowski, *De ironia Iliadis*, Moscou, 1856.
[3] Geppert, *Ueber den Ursprung der hom. Gedich.*, I, 184.
[4] *Il.*, XI, 113 ; cf. ib., 172. *Op. et D.*, 201.

Digitized by Google

le rossignol dans ses serres : « O malheureux, pourquoi te plaindre? tu es la proie d'un plus fort ; tu iras où il me plaira de te mener, quoique tu sois un chantre divin. Imprudent est celui qui veut lutter contre un plus fort ; il ne lui est pas donné de vaincre et avec les affronts il lui faut souffrir de cruelles douleurs. » Or tous les êtres de ce monde, sans en excepter les dieux, sont à la discrétion d'une puissance fatale et irrésistible, qui ne rend aucun compte de ses actes ; l'homme est entre les mains des dieux qui, donnant les biens, donnent plus souvent encore les maux [1] et les dieux eux-mêmes subissent, de par le destin, des douleurs divines, dont ils chercheraient en vain l'explication et la cause [2]. C'est parce qu'il constate dans l'organisme du monde cette loi de la force brutale et inintelligente, qui ne respecte même pas le chantre inspiré des muses, que le poète a mis dans la peinture des agitations humaines la tristesse tragique ; c'est pour cela qu'il prête à ses héros, avec une résignation sombre, un acharnement implacable. L'une est l'abdication de l'intelligence devant l'inconnu du problème vital ; l'autre est l'affirmation de l'énergique volonté devant la tyrannie du destin, la protestation quand même contre sa loi obscure. Nous aurons à voir plus tard comment Homère et Hésiode cherchent à sortir de l'impasse où leur raison est acculée, comment ils essaient de justifier les dieux. Je me borne pour le moment à montrer que la contrainte même du sujet, qui n'est que celle de la nature universelle des choses, a fait de l'*Iliade* le chant des grandes misères de l'humanité héroïque ; et que, si l'on retranche de l'*Odyssée* avec la conclusion heureuse, le fantastique qui nous transporte loin de la vie réelle [3], les aventures d'Ulysse non moins que les luttes d'Achille, avec tous les épisodes qui en varient la trame, établissent avec éclat « l'insuffisance et la misère des choses humaines [4]. »

La condition propre de l'homme, à partir du moment où il a été exclu de la société des dieux, est de ne durer que peu de temps, et pendant ces courts instants d'une existence qui est en principe considérée comme le premier bien, d'être livré au mal sous toutes ses formes, à la souffrance physique et morale, à l'erreur et au péché : « Les dieux en ont décidé ainsi pour les malheureux mortels : ceux-ci vivront dans la peine, tandis qu'eux-mêmes restent exempts de souffrance [5]. » L'épithète caractéristique

[1] Theog., 133.

[2] Plutarque, *Aud. poet.*, p. 20 F et 22 B, prétend qu'Homère, ayant dit des dieux (*Il.*, XXIV, p. 525) qu'ils sont exempts de soucis (ἀχηδέες) se met en contradiction avec lui-même, puisque maintes fois il les fait participer aux souffrances des mortels. Cette contradiction n'est pas la seule qu'entraîne l'anthropomorphisme. Le Schol. Vict., à propos de ce vers, résout la contradiction en distinguant la divinité poétique et la divinité philosophique (τὸ φύσει θεῖον).

[3] En particulier les épisodes des Lotophages et des Phéaciens. *Od.*, IX, 91 et suiv.; VI, 200 et suiv.

[4] Leopardi, *Histoire du genre humain*, Opusc. et Pensées, trad. A. Dapples, p. 10.

[5] *Il.*, XXIV, 525.

Digitized by Google

de l'homme est δειλός, mot qui implique autant l'idée de faiblesse que celle de misère[1]. Les dieux et ceux d'entre les mortels à qui ils communiquent par privilège leur bonheur, soit ici-bas, soit dans quelque condition fantastique et idéale, est d'être μάκαρες, ἀθάνατοι, ἀιὲν ἔοντες[2]; ils soutiennent leur immortelle et heureuse jeunesse par la nourriture spéciale de l'ambroisie, tandis que les mortels mangent péniblement les fruits de la terre. Le malheur est suspendu sur l'homme dès le jour de la naissance[3], il le suit jusqu'à celui de la mort, et ce malheur lui est départi dans une abondante mesure : « Infortunés, dit Zeus aux chevaux immortels d'Achille[4], lesquels par contagion participent à la triste destinée de leur maître, pourquoi vous avons-nous donnés au roi Pélée qui est mortel, vous qui ne devez connaître ni la vieillessse, ni la mort? Était-ce pour que vous subissiez aussi les douleurs humaines? Car l'homme est le plus malheureux des êtres qui respirent ou qui rampent sur la terre. » Une fable antique qui ne peut guère être postérieure à Homère et dont la leçon morale a été mise en vers par Théognis racontait que Silène, le compagnon de Dionysos, que l'on aime à se représenter plus folâtre, enseignait au roi Midas[5] : « Le meilleur pour l'homme est de ne pas naître et, une fois né, d'arriver le plus vite possible aux portes de la mort. » Cette profession de pessimisme n'est pas seulement au fond du mythe des âges et de la fable de Pandore chez Hésiode quand il s'écrie : « Des milliers d'infortunes errent parmi les hommes; la terre en regorge, la mer en est remplie[6] ! » elle pénètre l'épopée homérique, elle y revient sous des formes diverses, avec la persistance qui indique une conviction arrêtée. Si l'homme durant sa vie est δειλός, misérable, après qu'il a cessé de vivre il est καμών, c'est-à-dire *functus laboribus*[7], ayant cessé de

[1] *Il.*, XXI, 461; XXII, 31 et passim. Cf. *Hym.* II, 354 et V, 257.

[2] *Od.*, V, 7 ; *Il.*, XX, 54 et passim. Pour μάκαρες, appliqué aux hommes, cf. *Il.*, XXIV, 377, de même les Phéaciens. Cf. Hés., *Op. et D.*, 140 : μάκαρες θνητοί, en parlant des hommes de la quatrième génération placés après leur mort : ἐν μακάρων νήσοις.

[3] *Il.*, X, 70 ; cf. XIX, 287 et 302.

[4] *Il.*, XVII, 445 ; cf. *Od*, XVIII, 130.

[5] Arist. chez Plut, *Mor.*, 115. Cf. Théophr., *Fragm.*, 76.— Théog., 425. Euripide, *Suppl.*, 197 et seq, est le seul des auteurs grecs qui combatte formellement cette maxime. Elle a été développée dans une épigramme de Posidippus ou de Platon le Comique; v. *Anthol. Pal.*, II, p 122 : « Quelle carrière suivre dans la vie ? Sur l'agora il n'y a que disputes et méchantes affaires ; à la maison que soucis ; aux champs de la fatigue en suffisance ; sur mer l'épouvante ; en voyage, si vous avez quelque bien, des craintes ; si vous n'avez rien, des affronts. Êtes-vous marié, vous ne manquez pas d'inquiétudes ; célibataire, il vous faut vivre dans l'isolement. Les enfants donnent de la peine ; point d'enfants, il vous manque quelque chose. La jeunesse est imprudente ; la vieillesse sans force. Que n'a-t-on le choix entre ces deux destinées : ou ne jamais naître, ou mourir aussitôt né. » Cf. un fragment de Ménandre, *Hypob.* 2, édit. Didot, p. 48, qui exprime, avec plus d'élévation, des idées analogues.

[6] *Op. et D.*, 101 et suiv.

[7] Cf. Naegelsbach, ouv. cit., p. 375. *Il.*, XXIII, 72 : εἴδωλα καμόντων. A rapprocher πολύτλας, épithète caractéristique d'Ulysse, et : πολύτλητοι γέροντες. *Od*, XI, 38. Cf. Schopenhauer,

Digitized by Google

peiner et de souffrir. Et il n'y a point d'exception à la règle, point de puissance, de force, de richesse, de gloire qui en défende : « Les dieux plongent dans l'infortune les hommes lamentables sans exception ; car les rois même sont sujets à la souffrance [1]. » Ils ont, il est vrai, des compensations dans les satisfactions de la gloire, de l'ambition et du bien-être matériel. Mais Ulysse déclare combien cela est peu de chose en comparaison des épreuves qu'un haut rang oblige à endurer, lorsqu'il envie le sort du porcher Eumée [2].

A vrai dire, la grande leçon que l'oraison funèbre de Bossuet dégage de la vie des rois et des princes pour l'instruction de ceux qui les « regardent de si bas » ressort avec la même puissance des événements de l'*Iliade* et de l'*Odyssée*. Solon, ayant demandé à Esope à quoi Zeus est occupé, reçut cette réponse [3] : « Il abaisse ce qui est élevé, il élève ce qui est abaissé. » C'est ainsi que les illustres infortunes, qui composent les deux épopées, ne sont pas autre chose en somme que l'application de la grande règle de la compensation, qui domine toute la morale primitive des Grecs, et celle-ci n'est elle-même qu'une forme spéciale de la loi du partage, assignant à tous les êtres une place déterminée dans l'organisme universel. Cette règle peut se formuler ainsi : « La souffrance est le lot obligé des humains ; elle est la monnaie avec laquelle ils achètent du destin de courts instants de bonheur. » Dans la pratique, si toute espèce de bonheur se paie par une somme d'infortunes, toujours hors de proportion avec le bien qu'elle procure, il n'est pas certain que la souffrance amène nécessairement un bonheur correspondant : « Que les dieux t'accordent de revoir ton épouse et ta patrie, dit Alcinoüs à Ulysse, puisque tu as souffert des maux loin de ceux qui te sont chers [4]. » Mais Alcinoüs n'exprime qu'un vœu, tout au plus une espérance, il ne formule pas un droit.

C'est dans la conclusion de l'*Iliade*, par la bouche d'Achille parlant à Priam, que cette loi est proclamée avec une sorte de précision mathématique, en même temps qu'elle revêt une réalité dramatique dans le spectacle des deux destinées mises en présence [5]. Le vainqueur, dans tout l'éclat de son triomphe, dans l'apparente sécurité de sa jeunesse et de sa force, s'y met de plein pied avec le roi découronné, le père meurtri, il établit pour tous deux le compte du bien et du mal sur la terre, et l'on se demande, en l'écoutant, lequel est le plus à plaindre, du héros dans sa force qui a acheté de courts instants de gloire au prix d'un anéantisse-

Parerga, VI, 321 : « La vie est une tâche à remplir, un pensum. Dans ce sens, le mot ***defunctus*** est une belle expression ».

[1] *Od.*, XX, 195.

[2] *Od.*, XV, 488 et suiv.

[3] Chez Diog. Laert., I, 3, 2. Cf. Hésiode, *Op. et D.*, 5.

[4] *Od.*, VIII, 410.

[5] *Il.*, XXIV, 525 et suiv.

Digitized by Google

ment prochain, ou du vieillard précipité, après une longue vie qui n'a pas été sans bonheur, dans un abîme d'amertumes : « Ainsi les dieux en ont décidé pour les malheureux mortels ; ils les font vivre dans la peine, tandis qu'eux-mêmes sont exempts de soucis. Deux vases sont placés au seuil de Zeus, et l'un contient les maux, l'autre les biens. Et le foudroyant Zeus, mêlant ce qu'il donne, envoie tantôt le mal et tantôt le bien. Et celui qui n'a reçu que des dons de malheur est en proie à l'outrage, et la détresse profonde le poursuit sur la terre, et il erre çà et là, méprisé des dieux et des hommes. Ainsi les dieux ont orné Pélée des plus illustres dons depuis sa naissance; plus que tous les hommes il fut comblé de félicités et de richesses, et il commandait aux Myrmidons ; et, quoiqu'il fût mortel, il obtint une déesse pour compagne. Cependant les dieux lui ont envoyé le malheur : il fut privé d'une postérité héritière de sa puissance, et il n'a engendré qu'un fils destiné à une mort prématurée. Ce fils ne peut même le soigner dans sa vieillesse, puisque loin de la patrie, ici dans la Troade, je vous accable de maux, toi et tes enfants. Toi-même, vieillard, nous savons que tu as été heureux autrefois, et que sur toute la terre, depuis Lesbos de Macar jusqu'à la Phrygie et à l'Hellespont infini, tu étais illustre par tes richesses et par tes enfants. Et voici que les dieux t'ont frappé d'une calamité, et sans cesse les guerriers autour de la ville déchaînent le carnage et la guerre[1]. » Il n'est pas exact de dire avec certains commentateurs que cette brutale loi de la compensation, inventée par l'imagination des antiques Hellènes pour expliquer le mélange du bien et du mal dans la destinée de l'homme fait la part égale, qu'elle compense un mal par un bien[2]. Les plus heureux sont ceux qui obtiennent cette sorte de marché à égalité; mais dans la pensée du poète il en est qui ne reçoivent en partage que le mal, d'autres (et la destinée même de tous ses héros le prouve), chez qui le bilan des maux l'emporte de beaucoup sur celui des biens. C'est ainsi que l'entendra Pindare quand il dira, se souvenant d'Homère : « Contre un bien les immortels dispensent deux maux aux hommes. »

En vertu de cette loi il n'y a point ici-bas de mortel qui soit orné de tous les dons propres à sa race[3]. Celui qui a reçu en partage une longue vie la passera sans gloire ou paiera dans sa vieillesse le bienfait

[1] Nous nous servons parfois, en la rectifiant, s'il y a lieu, de l'excellente traduction d'Homère par M. Leconte de Lisle (Paris, Lemerre, 2 vol.), la seule, à notre avis, qui donne la sensation du texte.

[2] Les scholiastes l'ont si bien compris que quelques-uns ponctuaient ainsi : Δοιοὶ γάρ τε πίθοι κατακείαται ἐν Διὸς οὐδει, δώρων οἷα διδωσι κακῶν· ἕτερος δε ἐάων, au lieu de δῶρων οἷα διδωσί, κακων, ἕτερος. La première ponctuation donne deux vases pour les maux et un pour les biens; l'autre deux vases en tout. Il est certain que Pindare a compris de la première manière (*Pyth.*, III, 146); elle a encore pour elle d'autres probabilités purement philologiques, sur lesquelles ce n'est pas ici le lieu d'insister.

[3] *Od.*, III, 167; *Il.*, XIII, 726.

Digitized by Google

douteux de l'existence par des souffrances trop réelles. Celui qui comme Achille ou Hector, soit en vertu de son libre choix, soit par la volonté du destin, est réservé à une grande illustration et domine par sa force, ne durera que peu de temps[1]. Hector n'obtient de se couvrir du casque d'Achille arraché à Patrocle, que parce que sa mort à lui est proche, qui compensera cette gloire ; et le même Hector en mourant, insulté par Achille, rappelle à son ennemi qu'il paiera bientôt ce triomphe par une mort analogue. Pour la même raison, Demodocus, l'aède inspiré des Phéaciens, l'ami des Muses, n'a obtenu le don des douces chansons qu'au prix de ses yeux[2]. Certains guerriers comme Ajax et Diomède ont la vaillance, mais il leur manque la sagesse dans le conseil[3] : « Les dieux ne donnent pas tous les biens à tous les hommes, au même la beauté avec la prudence ou l'éloquence. Souvent un homme n'a point de beauté, mais un dieu l'orne par la parole... Un autre est semblable aux dieux par la beauté, mais il ne lui a pas été accordé de bien parler. »

Lorsque l'on cherche, suivant cette règle, à dresser le bilan de l'existence héroïque telle que la dépeignent l'*Iliade* et l'*Odyssée*, on s'aperçoit aussitôt que les maux ont aux yeux du poète une réalité formidable et forment un total écrasant, tandis que les biens sont relatifs, souvent illusoires ; quand ils atteignent, par exception, une somme considérable, tout aussitôt le mal, sous l'une quelconque de ses formes, en altère la jouissance ou en détruit les résultats. Les acteurs des deux drames, à peu d'exceptions près, sont voués à une destinée funeste et les plus éminents à la plus funeste. Dans Troie on se défend sans espoir contre un arrêt de ruine irrévocable ; autour de la ville on achète la victoire par des souffrances actuelles en grand nombre, par le deuil des absents restés au foyer, par la perspective des épreuves du retour. Il n'en est pour ainsi dire point parmi ces vaillants qui ne porte en lui-même la conscience de sa misère, qui ne soit saisi aux heures décisives par le pressentiment de son écrasement prochain. Achille combat avec la certitude qu'il ne jouira point de sa victoire, Hector avec celle qu'il ne saurait empêcher la défaite[4], et, s'ils pouvaient l'oublier, des voix prophétiques se chargent de leur rappeler la loi commune[5]. Agamemnon ne goûtera pendant quelque temps les douceurs du triomphe que pour trouver à son retour, avec l'adultère installé dans son palais, une mort sans gloire de la main d'un traître ; tous ses compagnons périssent avec lui[6]. Ajax,

[1] *Il.*, IX, 410 et suiv. Cf. pour Hector, XV, 610 et suiv.; XVI, 800 et 853; XVIII, 22 et suiv., 79 et suiv., 98 et suiv.

[2] *Od*, VIII, 44 ; cf. XI, 488.

[3] *Od.*, VIII, 167 ; cf. *Il.*, IV, 320 et XIII, 726 et suiv.

[4] *Il.*, XXI, 107 et suiv.; XXII, 297 ; XXIII, 150; XIX, 420. Pour Hector, ib. VII, 71 ; cf. ib. 402, et VI, 486 et suiv.

[5] V. le discours du cheval Xanthos à Achille, *Il.*, XIX, 407 et suiv.

[6] *Od.*, XI, 405 et suiv.

Digitized by Google

Achille, Patrocle, Antiloque le fils bien-aimé de Nestor, ne luttent que pour mourir et ne verront pas le jour tant désiré du retour ; Ulysse erre pendant dix années, faisant connaissance avec toutes les variétés de douleurs physiques et morales, sa vieille mère expire de douleur, et son père Laerte se consume dans le désespoir [1] ; Ménélas, le moins à plaindre après la guerre, sans doute parce qu'il l'a été davantage auparavant, est saisi d'une incurable tristesse dans son palais de Sparte, quand il songe à ses compagnons, à son frère, à Ulysse ; il voudrait racheter leur vie au prix de toute la richesse qui lui procure un semblant de jouissances [2]. Quelle destinée plus lamentable que celle de la maison de Priam [3] ! La grande misère de son chef, dans la vie duquel le poète n'a placé ni un crime ni une erreur coupable pour en faire accepter les épreuves à la conscience, se répand comme par contagion sur tous les êtres qui l'entourent; elle s'augmente de toutes les souffrances dont il est la cause mystérieuse et innocente. Nulle part de dédommagement pour le sentiment moral ; rien que la naïve philosophie de la résignation au malheur propre puisée dans le malheur d'autrui, celle qu'Achille offre comme consolation suprême à Lycaon, fils de Priam, tombé pour la seconde fois sous ses mains qui l'avaient épargné naguère [4] : « Regarde ! Je suis beau et grand, je suis né d'un noble père; une déesse m'a enfanté. Cependant la mort et la Parque brutale me saisiront le matin, le soir ou à midi, et quelqu'un m'arrachera l'âme, soit d'un coup de lance, soit d'une flèche. » Du moins les héros ont une sorte de compensation dans les emportements de la lutte où ils sentent leur énergie se déployer, dans les ivresses de la victoire où leur personnalité grandit et s'affirme, par une illusion qui aussitôt s'évanouit. Quel est le dédommagement de ces victimes innocentes, femmes et enfants, Andromaque, Hécube, Astyanax, jeunes épouses qui ne retrouveront plus leurs époux égorgés, vieux parents qui se consumeront tristement auprès du foyer privé de son chef, enfants orphelins livrés à l'insolence du vainqueur [5] ? A quel prix tous ces êtres n'ont-ils pas payé de fugitives sensations de plaisir, de gloire, les illusions décevantes de l'espérance dans l'avenir ! Que de deuils, que de larmes au début de l'*Iliade* et de l'*Odyssée*, à tous les épisodes que l'imagination du poète groupe autour du fait principal, dans la conclusion morne et pleine d'angoisse qui au bout des deux épopées arrête la pensée sur la perspective d'une misère sans explication morale, d'un écrasement sans cause suffisante, sans possibilité de réparation !

[1] *Od.*, XI, 187 ; XV, 353 ; XXIV, 249, etc.
[2] *Od.*, IV, 100 et suiv.
[3] V. surtout *Il.*, XXIV, 475 et suiv.; et la comparaison avec Niobé, 602 et suiv.; XXII, 52 et suiv., 408 et suiv.
[4] *Il.*, XXI, 15 et suiv.
[5] *Il.*, XXII, 477 et XXIV, 725 et suiv.

Digitized by Google

Cependant, à travers les poignantes épreuves qu'entraînent la guerre et l'absence[1], ces deux grandes causes de douleur qui dominent l'épopée homérique et d'où dérivent toutes les autres, il n'y a chez les héros ni sentimentalité larmoyante à la façon des modernes, ni ostentation de fermeté théâtrale ou philosophique[2]. Ils souffrent simplement et vigoureusement, manifestant la douleur par les moyens naturels, se redressant après la tempête déchaînée, comme le roseau pensant dont parle le philosophe, avec la conscience instinctive, irraisonnée et illogique, que le néant n'est pas le dernier mot du destin et qu'il faut résister quand même : νῦν δὲ χρὴ τετλάμεν ἔμπης[3]. Tout ce qui brise le cœur, souffrance morale ou physique, la première surtout (car l'homme chez Homère est dur à la seconde et le poète ne lui a fait qu'une faible place dans son ouvrage[4]), fierté blessée, amitié rompue, regret de ceux qui ne sont plus, aspiration impuissante vers la patrie lointaine, se manifeste simplement par des larmes et des cris. Il n'y a pas de honte à laisser couler les unes, à pousser les autres ; et, tandis que les pleurs s'échappent des yeux et les sanglots de la poitrine, il semble que la douleur s'en échappe d'autant et que l'âme sente diminuer le poids de sa souffrance. Les pleurs sont le premier soulagement que la nature a placés tout au bout du mal ; ils consolent en manifestant. L'homme homérique s'y abandonne simplement, il avoue y goûter une satisfaction amère. Il se rassasie de larmes[5], il lasse sa douleur par les sanglots qu'elle lui arrache, il l'use : « Plût aux dieux qu'Hector fût mort dans mes bras, s'écrie Priam ; au moins sur son corps nous nous serions rassasiés de larmes, sa malheureuse mère et moi[6] ! » Autour du cadavre de Patrocle, les Myrmidons, sous l'influence bienfaisante de Thétis, sentent s'augmenter dans leur cœur le désir de pleurer ; et ils sont soulagés en s'y abandonnant[7]. Ulysse demande à l'ombre de son ami de prolonger un entretien qui adoucit sa douleur en lui ouvrant ses issues naturelles ; de même Ulysse conversant aux enfers avec sa mère Anticlée[8]. Quand Ménélas songe au sort de ses compagnons morts

[1] Si l'*Iliade* est à certains égards le chant des douleurs humaines, conséquences de la guerre, l'*Odyssée* a été justement appelée : *le chant de la nostalgie*. Cf. BUCHHOLZ, *Homerische Realien*, III, 2, 228. Pour la tristesse d'Ulysse regrettant la patrie, v. *Od.*, V, 81 et 151, 203, 206, et VI, 222, etc.

[2] Cf. NAEGELSBACH, p. 366 et suiv.

[3] *Od.*, III, 209t Cf XX, 18. *Il.*, XXIV, 46.

[4] C'est ainsi qu'il y est à peine question des maladies (v. *Od.*, V, 394 ; pour les douleurs de l'enfantement, *Il.*, XI, 268 ; insomnie, *Od.*, XX, 83), tandis que chez Hésiode elles sont au premier rang des fléaux qui s'échappent du vase de Pandore (*Op. et D.*, 90 et suiv.). Sauf le cas de Thersite, il n'y a pas davantage d'exemples de la débilité et de la laideur physique. La souffrance est héroïque chez Homère comme tout le reste.

[5] *Il.*, XXII, 427 et pas.

[6] *Il.*, XXIV, 227.

[7] *Il.*, XXIII, 10 ; cf. 98 et 108.

[8] *Od.*, XI, 212.

Digitized by Google

à cause de lui, il charme un instant ses regrets par des gémissements; mais il y a une satiété de pleurer comme de toute autre chose, et le héros sait y mettre un terme, quoique la cause de sa douleur subsiste toujours[1]. Le même sentiment est au fond de l'observation d'Eumée, devisant avec Ulysse sur les épreuves communes : « L'homme qui a beaucoup souffert et beaucoup erré est charmé par le souvenir de ses douleurs[2]. » Chez Homère la souffrance est toujours bruyante ou loquace[3] : elle n'en est que plus profondément humaine et naturelle. Mais parce que le poète en toute occasion lui laisse un libre cours, si son ouvrage est le plus magnifique monument qui ait été élevé à l'énergie de l'homme, il est aussi un témoignage éclatant entre tous de ses misères.

J.-A. HILD.

(*A suivre.*)

LE CELTIQUE ET L'HISTOIRE

(2e ARTICLE)

1. Les anciens emprunts des langues germaniques au celtique viennent d'être l'objet d'une communication de M. d'Arbois de Jubainville à l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Dans cette savante étude grammaticale intitulée *Celtes et Germains*, l'auteur traite le même sujet que dans les deux chapitres de son récent article de la *Revue historique* que nous avons examinés plus haut (*Bulletin* d'avril 1886, p. 147-150).

La liste des mots germains d'origine celtique n'est pas tout à fait la même dans ces deux travaux de l'éminent linguiste et historien. Celle que nous signalons aujourd'hui ne contient pas les mots allemands *krug* « cruche », *wagen* « voiture », ni l'anglais *witness* « témoin »; en revanche, elle a de plus que l'autre les termes suivants : allemand, *leihen* « prêter », *weih* « sacré », *werth* « valeur », *neid* « envie », *lied* « chant » ; vieil allemand, *wini* « ami, amant, époux » ; gothique, *veihan* « combattre », *idreiga* « pénitence ».

2. A propos de ce dernier mot, je ferai une remarque phonétique, qui d'ailleurs ne porte pas sur un point essentiel. Le gothique *idreiga* « péni-

[1] *Od.*, IV, 100 et suiv. Pour l'expression de κόρος γόοιο, cf. *Il.*, XIII, 636.

[2] *Od.*, XV, 399, avec la note de Pierron.

[3] V. entre autres la scène de Priam s'exaspérant contre ses fils et les couvrant d'invectives dans l'excès de sa douleur, XXIV, 253 et suiv.

Digitized by Google

tence » est tiré, p. 8, d'un thème celtique **ate-reco-*, prouvé par ses descendants directs, le breton moyen *azrec*, le cornique *edrec*, « repentir », et le vieil irlandais *aithrech* « repentant », *aithirrech* « enendatio ». Je crois que **ate- reco-* ne peut pas rendre compte des deux *r* de ce mot *aithirrech*, et qu'il faut, en conséquence, séparer celui-ci des précédents comme l'a fait M. H. Stokes, *Beitrage zur vergleichenden Sprachforschung*, V, 221. Le sens est, du reste, différent de celui de « repentir, regret », *aithirrech* exprimant « l'action de s'y reprendre, de recommencer ». Son datif *aithirriuch*, littéralement « repetitioni », s'emploie adverbialement pour « de nouveau » et a un correspondant exact dans le breton du XV^e^ siècle *adarre* « de nouveau », encore usité aujourd'hui ; rapport qui confirme l'antiquité de la forme et du sens de cette expression.

Dans une note de la page 11, l'auteur trouve un indice phonétique d'emprunt dans le gothique *thaurp* (allemand *dorf* « village »), qui serait régulièrement **thaurb*, s'il ne venait pas du celtique, la racine étant la même que dans le grec τρέφω, sous la forme qu'elle affecte à l'aoriste ἔτραφον, c'est-à-dire **trbh*, par *r* voyelle. Le celtique a changé régulièrement *bh* en *b*, et l'emprunt du germain a eu lieu après ce changement. D'après cette explication, il faut que le changement de *r* voyelle en *re* soit plus récent en celtique que celui de *bh* en *b*, puisque *thaurp* viendrait d'un celtique **trb* antérieur à la forme historique *treb*, gardée ; par exemple, dans le gaulois *Atrebates* « Arras », le vieil irlandais *atrebat* « ils habitent », le vieux breton *treb* « village », aujourd'hui *trev*, etc. Or M. d'Arbois de Jubainville admet que le changement de *bh* en *b* est, en celtique, postérieur au VI^e^ siècle avant J.-C. (cf. plus haut, p. 148). Ceci nous donne pour la transformation de l'*r* voyelle celtique une date bien récente, qui demanderait à être confirmée par d'autres indices.

3. La liste est présentée, p. 7, comme formée de mots « qui manquent aux autres langues indo-européennes ou qui n'y ont pénétré que par emprunt ». Ces expressions ne doivent pas toujours être prises à la lettre. Ainsi le celtique *rix* « roi » a des correspondants très réguliers en latin et en sanscrit. Il n'y a pas à douter, pour cela, que le gothique *reiks* vienne du gaulois ; mais c'est parce que cette provenance est assurée par une raison toute différente, et d'ordre phonétique.

Voici deux autres mots qui peuvent ne pas sembler strictement celto-germaniques.

Allemand *leihen* « prêter », gothique *leihvan*. Ce dernier montre que la racine est *liq*, la même par conséquent que dans le latin *linquere*, *re-liqu-us*. Le passage de l'idée de « laisser » à celle de « prêter » est assez naturel ; il a eu lieu dans l'anglais *to let* « laisser » et « louer, donner à l'usage ». En latin même *liceri* « mettre à prix » nous offre une application de la racine de *linquere* à des idées analogues. Le vieil irlandais *oc airlicud* « en prêtant », par *c* non aspiré, par conséquent = *cc*,

Digitized by Google

doit venir de **are-linq-*, cf. lat. *linquo*. Il me semble que le breton du XV^e^ siècle *erlecguez* « un prêt » (*catholicon*) vient de **are-lic-* ; où *lic* est la même forme que le latin *lic-eri* ; car le son qv serait devenu en breton *p* (comme dans le grec λείπω), puis *b*, à cause de sa position entre deux voyelles. On serait tenté de comparer le gallois *arlog*, « prêt usuraire », mais c'est un composé de la préposition *ar* et de *llogi* « prêter », qui vient du latin *locare* « louer ». Naturellement, il n'y a aucun rapport entre les deux racines de *linquere* et de *locare*, ce dernier mot provient de *locus*, plus anciennement *stlocus*, et répond par conséquent à notre expression « placer (de l'argent) ».

Allemand *werth* « valeur, prix », gothique *vairths*, = vieux breton *wert*, aujourd'hui *guerz*, gallois *gwerth*. Pictet a ramené avec raison, je crois, ces mots à la racine *vert* « tourner », d'où « changer », puis « échanger », et comparé, entre autres, le sanscrit *vartana* « salaire, gages », *parivarta* « échange » (cf. gallois *arwerth* « vente aux enchères). C'est ainsi qu'en grec πωλέω « vendre » signifie proprement « tourner », sens plus fréquent dans la variante πολέω ; cf. ἐμ-πολή, « trafic ».

M. d'Arbois de Jubainville a mis là à l'ordre du jour de la science, et en partie résolu définitivement des problèmes du plus haut intérêt pour l'histoire de la civilisation ; car, comme l'a dit un autre maître, les mots « de tout temps ont voyagé en compagnie des objets, des institutions, des usages qu'ils désignent [1]. »

E. ERNAULT.

LE FATALISME CHEZ LES GRECS

Socrate, le premier chez les Grecs, considéra la morale comme une science et en soumit les principes à un examen philosophique. Avant lui, les croyances religieuses acceptées par tous les esprits et les sentiments qui inspirent la conduite des hommes présentent la plus curieuse opposition.

Dans les premiers monuments de la poésie grecque, le fatalisme règne sans partage. L'univers entier est soumis à la loi de la Nécessité ; tout ce qui doit arriver est irrévocablement arrêté et déterminé. Tout homme en venant au monde a reçu en partage un certain lot, un certain sort. Chacun de nous apporte en naissant tel ou tel tempérament, tel ou tel caractère, bon ou mauvais, désormais fixe et immuable, d'où résultera sa conduite et sa destinée, sa part de biens et de maux ; tous les artifices

[1] M. BRÉAL, *Mémoires de la Société de linguistique de Paris*, t. VI, p. 10.

Digitized by Google

de l'homme pour se dérober à la fatalité se retournent contre lui. La croyance populaire, partagée par les poètes, inspire également Hérodote; le destin joue dans son histoire le même rôle que chez Homère et chez Eschyle : c'est une puissance fatale qui conduit tous les évènements; certains hommes trouvent en lui un allié, d'autres un ennemi; c'est tantôt un juge sévère, tantôt un rival jaloux, quelquefois un tyran bizarre qui se complaît à des jeux cruels et qui, par d'étranges catastrophes, ruine les races royales, les peuples et les empires les mieux assis. Les premiers philosophes ne s'expriment pas autrement : « Rien n'est plus puissant que la nécessité, dit Thalès, elle est maîtresse de toutes choses. »

Qu'est-ce donc que la nécessité? Longtemps l'imagination populaire se la représenta comme une loi mystérieuse, sorte de dieu suprême, sans passion, sans figure, sans légende, sans généalogie, sans personnalité; les dieux eux-mêmes lui étaient soumis. Beaucoup attribuaient le destin de chacun à l'influence des astres, à leur situation, à leurs mouvements; d'autres étaient convaincus que la destinée des hommes est écrite dans le ciel en caractères mystérieux et qu'il est un art de déchiffrer. Cependant à chaque instant les dieux interviennent directement dans le cours des évènements du monde physique et de la destinée humaine; ils ont toutes les passions des hommes, mais disposent d'une puissance incomparablement plus grande, quoique toujours bornée. Plus tard, par suite du progrès des idées religieuses, on reconnut l'impossibilité de subordonner les dieux à une puissance supérieure, et la nécessité devint alors la volonté divine : chez Homère, c'est Jupiter qui puise les biens et les maux dans deux tonneaux. Quant à cette volonté, elle est d'abord conçue comme un pouvoir suprême, arbitraire, se décidant avec une indépendance souveraine, réglant tout selon son bon plaisir et sans motif. Mais bientôt les Grecs, qui avaient au plus haut degré le sentiment de l'ordre et de l'harmonie, virent combien une telle conception de la toute-puissance des dieux était inacceptable et insuffisante; ils comprirent que la volonté des dieux est dirigée par leur sagesse parfaite, que la justice règne en toutes choses, que le vrai nom de la Destinée est Providence; quelques-uns allèrent jusqu'à dire que les lois de l'univers ont leur principe dans la nature même des choses et se ramènent à l'enchaînement nécessaire des causes et des effets. Mais l'ordre du monde, l'harmonie établie par Jupiter, il est impossible aux mortels de le troubler ou de s'y dérober. Souvent la marche de la fatalité est lente : elle tarde, elle diffère, mais tout à coup elle atteint infailliblement son but. Cela nous explique la foi aux oracles, qui joue un si grand rôle dans la vie privée et publique des Grecs. Ils rejetèrent de bonne heure les formes inférieures de la mantique; ils ne connurent ni les augures, ni les aruspices; les devins et les astrologues n'eurent jamais chez eux grand crédit; mais les oracles étaient rendus par les dieux eux-mêmes, qui ne révélaient que ce qu'ils voulaient faire connaître aux mortels; de là leur infaillibilité. L'oracle

Digitized by Google

d'Apollon en particulier était l'organe de la sagesse et de la justice de Jupiter.

Ce n'est pas que l'homme soit sans volonté et sans force : le sentiment de la liberté morale a toujours été très vif chez les Grecs, et c'est là le principe de leur amour passionné pour la liberté civile et politique. Ils avaient conscience de leur énergie et ils avaient foi en eux-mêmes; la race grecque est inventive et progressive entre toutes. Dans les anciens poètes, l'homme est libre ; il est l'auteur et le maître de ses actions; mais comme il est aveugle, comme il ne sait pas se défendre contre l'erreur et l'illusion, sa liberté ne sert qu'à lui attirer des maux que le destin ne lui réservait pas ; il est continuellement en butte à une sorte de malechance, à un véritable guignon, pour employer une expression familière, mais énergique. Combien est lamentable la destinée des plus illustres héros, de Pélée, de Priam, d'Hector, d'Achille lui-même ! Les poètes gnomiques parlent comme nos modernes pessimistes : « De tous les hommes que voit le soleil, il n'en est pas un seul qui soit heureux [1]!... Aucun mortel n'est heureux ; le soleil dans sa course ne voit que des misérables [2] !... » Malgré ses revers, l'homme lutte avec un ardeur infatigable et par ses efforts parvient à la vertu : « Le chemin, dit Hésiode, en est d'abord pénible, mais il devient plus facile à mesure que l'on avance. »

Pour énergique que soit la volonté de l'homme, sa puissance est toujours renfermée dans des bornes étroites ; à chaque instant elle vient se heurter contre l'ordre établi par la destinée; elle entreprend d'en triompher, et cet effort présomptueux est pour elle la source d'effroyables malheurs. Ne devons-nous pas voir dans le mythe de Prométhée la personnification poétique du génie humain si audacieux et si fécond en découvertes qu'il expie cruellement sans que rien puisse le décourager? Le Titan sait d'avance qu'il sera vaincu, qu'il reconnaîtra lui-même la légitimité du triomphe de son ennemi, et cependant il se révolte, il lutte, parce que son cœur ne peut se résigner à obéir. N'arrive-t-il pas de même à l'esprit de l'homme de s'insurger souvent contre les lois de l'univers qu'il est impuissant à modifier et dont il en vient finalement à admirer la profonde sagesse?

La lutte de l'homme contre la destinée, tel est le thème favori de la poésie épique et dramatique, et, ce qui rend les héros grecs si grands et à la fois si touchants, c'est la sérénité imperturbable, la fierté chevaleresque avec laquelle ils engagent et soutiennent une lutte qu'ils savent sans espoir : « Quel que soit mon sort, dit Étéocle dans *Eschyle* [3], je l'accepte, s'il est sans honte. » Dans Homère, au moment où Hector va

[1] Théognis, v. 165, 425.
[2] Solon.
[3] Eschyle, Les sept Chefs, 697.

Digitized by Google

s'élancer au combat, on essaie de le retenir, on lui montre les présages funestes ; il n'écoute rien : « Il y a, dit-il, un présage qui est le meilleur de tous, c'est de combattre pour la patrie[1]. » Le langage d'Achille partant pour son dernier combat n'est pas moins admirable[2]. Deux sentiments concourent à entretenir cette fierté : le sentiment de l'honneur, qui ne s'est jamais exprimé d'une manière plus brillante, et le sentiment du devoir, plus simple, plus austère, mais non moins puissant. « Puissé-je toujours, dit le chœur dans *Œdipe Roi*[3], obéir à ces lois sublimes, émanées des cieux, dont l'Olympe seul est le père, dont l'origine n'a rien d'humain ni de mortel et que jamais l'oubli ne peut abolir ! » C'est le sentiment du devoir qui inspire et exalte le courage admirable d'Antigone : « Je ne pensais pas que les décrets d'un mortel comme toi eussent assez de force pour prévaloir sur les lois non écrites, œuvre immuable des dieux. Celles-ci ne sont ni d'aujourd'hui, ni d'hier ; toujours vivantes, nul ne sait leur origine. » Il est intéressant d'observer en quels traits la lutte de l'homme contre la destinée est peinte successivement par les trois grands poètes tragiques ; rien ne nous montre mieux combien l'idée de la fatalité s'est modifiée avec le temps. Eschyle est un théologien : il croit que le Destin règne sur toutes choses avec une autorité absolue, et que les actions comme les malheurs des hommes sont l'œuvre du destin. Il éprouve pourtant le besoin de justifier, de légitimer cette puissance absolue : dans l'*Orestie*, le Destin est présenté comme un témoin incorruptible, un juge inexorable, qui punit l'orgueil et le crime selon les lois d'une exacte et terrible rétribution ; ce sont les joies coupables et le mépris des lois divines qui excitent la colère du Ciel. Sophocle est plus moral : chez lui la volonté de l'homme joue un rôle beaucoup plus considérable ; c'est l'homme qui, par l'usage qu'il fait de sa liberté, par son outrecuidance, par le vertige de son orgueil et par ses crimes, attire sur sa tête les maux les plus épouvantables. Lorsqu'il porte à son tour sur la scène les légendes sinistres des Atrides et des Labdacides, il prend soin d'atténuer, de masquer ce que pourrait avoir de trop choquant la disproportion entre les fautes des hommes et leur châtiment. Le théâtre d'Euripide nous offre un spectacle tout nouveau. Le poète ne croit plus que l'homme ait à subir l'autorité tyrannique d'une loi extérieure : c'est en lui-même que s'engage le combat entre les passions et la raison, entre l'élément fatal et l'élément libre de sa nature. Ce que la poésie gagne en vérité et en pathétique, elle le perd en grandeur et en élévation.

Ce fut longtemps une croyance universellement acceptée, que les dieux sont jaloux des hommes ; ils aiment à exercer et à faire sentir leur puissance : malheur au présomptueux qui oublie sa nature et sa condition !

[1] Homère, *Iliade*, XII, 243.
[2] *Il.*, XIX, 407-425.
[3] Sophocle, *Œd. R.*, 867.

Digitized by Google

malheur à l'impie qui cherche à se soustraire à l'autorité des immortels! Tous les efforts pour améliorer sa condition, tous les progrès, toutes les inventions nouvelles exposent l'homme à la colère céleste. Les Érinnyes en sont les instruments, leur proie ne saurait leur échapper, et elles sévissent avec une rigueur impitoyable : elles précipitent l'homme dans le crime et dans le malheur au moment où il se croit sûr de triompher. L'idée de la vengeance céleste, de la Némésis, a subi avec le temps de curieuses transformations que nous fait connaître une savante étude de M. Tournier[1] Après avoir été d'abord un attribut de tous les dieux et surtout de Jupiter, Némésis devient une divinité à part; on la confond souvent avec Adrastée (l'inévitable) ou la Nécessité; elle est toujours regardée comme funeste; aussi lui oppose-t-on la Fortune, qui est une divinité bienfaisante. Puis l'idée de Némésis subit une modification considérable et acquiert une portée morale que l'étymologie justifie pleinement. Le rôle de Némésis est de rétablir l'équilibre dans l'ordre des choses chaque fois qu'il vient à être troublé; elle est constituée en réalité par la série des conséquences naturelles de l'action qui deviennent inévitables dès que l'action est accomplie : tout excès, tout crime ne peut manquer d'être fatal à son auteur. Sans cesse les hommes accusent les dieux des maux auxquels ils sont en butte : cela est vraiment trop facile; mais ils devraient ne s'en prendre qu'à eux-mêmes. A côté de la Némésis divine, il y a une Némésis humaine, ou plutôt le mot semble parfois exprimer ce sentiment moral, ce scrupule qui empêche l'homme de faire le mal; dans ce cas, les Grecs le rapprochent du mot par lequel ils désignent l'honneur. La Némésis est le sentiment qu'excite en nous le contraire de ce qui devrait être. Pendant ce que M. Tournier appelle la période théologique ou anthropomorphique, la Némésis est une sorte de jalousie, de rivalité, de vengeance, de passion en un mot; dans la période philosophique ou morale, elle est toujours l'instrument de la justice et de la sagesse. Solon célèbre la justice avec laquelle la Providence gouverne le monde : « C'est à la destinée que les hommes doivent leurs biens et leurs maux, et nul ne peut se soustraire aux dons des dieux immortels... Il n'est point de devin qui puisse écarter les arrêts de la destinée et des dieux..., Jupiter veille sur l'issue de toutes choses; il n'est rien qui lui échappe..... La Justice se tait, mais elle voit tout ce qui se fait, tout ce qui s'est fait, et un jour vient inévitablement où elle exerce sa vengeance... L'un paie sur le champ, l'autre plus tard... La conduite des scélérats est quelquefois expiée par leurs enfants innocents ou plus tard par leur race. » Cette doctrine paraît révoltante à Théognis : il s'indigne que Jupiter fasse retomber le châtiment des crimes du père sur les fils innocents[2]. Voilà qui est significatif : la revendication de la

[1] E. Tournier, *Némésis et la vengeance des dieux*. 1863.
[2] Théognis, 731, sq.

Digitized by Google

justice comme un droit naturel pour l'homme n'est-elle pas une affirmation explicite et catégorique de la liberté personnelle ? Sans doute il y a dans ces croyances bien des incohérences et même des contradictions, mais elles ne sont pas pour arrêter les Grecs chez qui la liberté religieuse est complète et qui ne savent pas ce que c'est qu'un dogme. L'homme prend de plus en plus nettement conscience de son indépendance ; la crainte de la puissance divine ne l'empêche pas de faire un usage audacieux de sa volonté et de son intelligence. Si le sentiment moral triomphe dans sa lutte contre la légende religieuse, il ne la détruit pas ; il la transforme et l'absorbe. Ce qui réconcilie la conscience avec la destinée, c'est la pensée de l'ordre, de la justice et de la responsabilité.

E. Joyau.

(17 septembre 1885.)

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

—

LES CLASSIQUES POPULAIRES

HOMÈRE

Par M. Couat, doyen de la Faculté des Lettres de Bordeaux.

Qu'on ne s'étonne pas de voir annoncé, dans le Bulletin d'une Faculté, un livre destiné à l'enfance : quelques-uns des livres qui composent la « Collection des classiques populaires », si heureusement inaugurée par M. Faguet, ont été écrits par des professeurs de Faculté ; c'est ainsi que M. Couat, doyen de la Faculté des Lettres de Bordeaux, et M. Bizos, doyen de la Faculté des Lettres d'Aix, n'ont pas cru déroger en expliquant aux enfants et aux habitués des Bibliothèques populaires les beautés d'Homère et de Fénelon. De tels ouvrages d'ailleurs ne sont pas seulement fort utiles : ils sont plus difficiles à écrire et ils demandent beaucoup plus de science qu'on ne croit. Il faut bien connaître un auteur pour savoir en parler aux enfants, c'est-à-dire pour savoir le rendre intéressant, amusant même, sans altérer son génie propre, sans lui faire dire des choses qu'il n'aurait pas dites ou qu'il aurait dites autrement. Pour composer, par exemple, l'agréable volume sur Homère dont nous venons d'achever la lecture, il n'était peut-être pas inutile d'avoir su écrire déjà un grand et bel ouvrage de littérature grecque que nous n'avons pas à présenter à nos lecteurs. Partout, à chaque page de son *Iliade* et de son *Odyssée*, on sent qu'on a dans M. Couat un guide sûr, un Mentor en qui on peut se fier, qui a vu et vous fait voir par des détails précis, par des descriptions à la fois exactes et animées, et les combats

Digitized by Google

de l'Iliade et les naufrages d'Ulysse semblable aux dieux : « Nous voyons les 1,186 navires des Grecs disposés sur la grève, en trois rangées parallèles, l'avant tourné vers la terre. Entre chaque rangée de navires, il y a un espace libre; le plus vaste de ces espaces, entre la première et la seconde ligne des navires, est la place publique où l'on se rassemble pour discuter les intérêts communs et où sont établis les autels des dieux. Dans les espaces vides entre les navires, et plus avant dans la plaine, on distingue la teinte grise et plate du campement des Grecs, réunion de cabanes bâties avec de la terre glaise et des troncs d'arbres et recouvertes de chaume. La poupe et la proue élevée des navires tranchent par leur couleur foncée sur le fond doré de la grève et le fond azuré du ciel ; çà et là étincellent, atteints par les premiers rayons de l'aurore, des chars et des armures. — Convoqués par Agamemnon, les Achéens s'assemblent en foule et confusément, au lever du jour. »

Et plus loin, après avoir décrit en détail les armes des combattants : « La bataille n'est qu'une série de duels entre tous ces héros bardés d'airain qui ressemblent de loin, dans la poussière lumineuse des combats, à des armures qui marchent. » Ce n'est pas seulement cette heureuse sobriété du peintre que je loue dans le livre de M. Couat, c'est aussi, c'est peut-être avant tout la sobriété du moraliste. Le plus grand défaut, en effet, des livres français destinés à l'enfance, c'est l'abus du sermon : prenez, par exemple, Ulysse regrettant sa patrie parmi toutes les merveilles de l'île de Calypso : quelle belle occasion, pour tous les Berquins qui nous ont si prodigieusement ennuyés dans notre enfance, de faire un long sermon sur l'amour de la patrie ! Que j'aime mieux la façon de prêcher de M. Couat : « Ainsi le marin breton, transporté sur un grand vaisseau dans les pays splendides de l'Orient, sous un ciel d'azur, au milieu des verdures, des fleurs et des parfums, pense toujours à la lande nue et brumeuse où ses parents habitent sous un toit de chaume. » Et ce trait enfin sur la fidélité de Pénélope : « Tous les étrangers qui passaient à Ithaque donnaient sur Ulysse les nouvelles les plus contradictoires...; aussi pensait-on qu'il avait péri ; Pénélope le croyait, Télémaque le croyait aussi et ils ne l'attendaient que par un effort de tendresse, parce que ceux qui aiment espèrent toujours. » M. Couat peut voir, par nos citations, que nous l'avons lu jusqu'au bout, ce qui fait bien un peu l'éloge de son livre : car, après tout, il ne l'avait pas écrit pour les professeurs de Faculté.

Selon nous, l'utilité de tels ouvrages, si parfaitement appropriés à leur but, n'est pas seulement de faire connaître Homère à ceux qui l'auraient, sans cela, éternellement ignoré, aux artisans, aux illettrés en un mot; c'est aussi de donner à nos futurs lycéens un avant-goût des grandes beautés de l'*Iliade*, c'est de les rendre impatients de lire, dans le texte même, cette merveilleuse *Odyssée* qui déjà, dans le livre de M Couat, leur aura paru aussi amusante que les aventures de Robinson Crusoé.

Digitized by Google

Désormais nos bambins de douze ans pourront parler d'Homère mieux que l'auteur lui-même du *Dictionnaire philosophique* : ce n'est pas en effet un lecteur de M. Couat qui dira jamais de l'*Iliade* que « ce poème n'est pas du tout intéressant pour nous ».

LOUIS DUCROS.

TITE-LIVE. — Edit. Weissenborn

Traduction par J. VESSEREAU, boursier d'agrégation (1)

(Suite)

Ces sortes de procédés suivant lesquels Tite-Live tira parti des sources pour écrire son histoire, si différents qu'ils soient de la méthode des historiens modernes, étaient en général conformes au procédé suivi dans l'antiquité, aussi bien chez les peuples classiques que chez les Orientaux, et adoptés même encore au moyen âge ; le chroniqueur ou l'historien, en écrivant l'histoire d'une époque à laquelle il n'a pas appartenu, se contente de prendre pour base de son récit l'œuvre d'un prédécesseur qu'il ne nomme pas ; il la corrige et l'améliore pour la forme comme pour le fonds et y ajoute un tableau de l'histoire contemporaine, qui seul constitue son œuvre personnelle. Les volumes de l'antiquité, si difficiles à manier, ne présentant aucune division, aucune séparation entre les mots, aucun index, ne permettaient pas qu'on pût consulter à la fois plusieurs auteurs ; aussi se bornait-on à choisir un seul volume où l'on transportait toutes les corrections et les additions nécessaires. C'est ainsi qu'ont travaillé les annalistes romains, comme le prouvent plusieurs fragments de leurs écrits, comme aussi la concordance souvent littérale que l'on remarque entre Tite-Live et Denys d'Halicarnasse en différents passages puisés aux mêmes sources. Cependant Tite-Live est plus indépendant, d'autant plus qu'il ne s'astreint pas à suivre toujours un même annaliste, mais qu'il s'attache tour à tour à l'un ou à l'autre. Dans le premier livre il traite son sujet plus librement ; mais dans les livres suivants il suit, autant que nous pouvons le reconnaître, un seul guide et le suit, jusqu'à ce que, trouvant le récit trop obscur ou trop sec, ou bien soupçonnant l'auteur de mauvaise foi, ou pour toute autre raison, il se décide à chercher une autre autorité. Mais jamais il ne désigne aucun de ces auteurs d'une manière précise ; il ne fait que les mentionner en passant ; en outre, à la fin d'un chapitre ou quand l'occasion s'en présente, il note une version différente prise d'un autre annaliste. Le plus souvent il ne change rien, quant au fond, aux emprunts qu'il fait à une source ; les changements ne portent que sur la forme, il écarte ce qui peut déplaire, corrige et ennoblit l'expression et la phrase ; nous en avons pour preuve différents passages de Coelius et de Claudius que nous pouvons comparer avec les passages correspondants de Tite-Live.

(1) Berlin, Weidmann.

Digitized by Google

Ce procédé est surtout visible dans la façon dont il utilise Polybe. Dans la 3e décade, le tableau de l'organisation de l'armée, des expéditions militaires, des batailles et des évènements qui ont eu lieu hors de l'Italie est tracé d'après Polybe et intercalé, à ce qu'il semble, dans le récit de Coelius, qui ne comportait pas à l'origine beaucoup de détails (le premier livre de Coelius comprenait, en effet, tout ce que racontent les livres 21 et 22 de Tite-Live) ; la fusion des deux sources était telle qu'à peine aurait-on pu les reconnaître. Au contraire, dans la 4e et la 5e décades, Tite-Live prend dans Polybe de longs passages, interrompus à peine çà et là par des notices empruntées ailleurs et se contente souvent de les traduire librement, en tenant compte du sens bien plus que des expressions ; il modifiait tel ou tel détail, suivant les exigences de la grammaire et de la rhétorique. De la sorte, il laissait les pensées dans l'ordre où il les trouvait, ou bien il les rangeait dans un autre ordre, comme surtout dans les discours ; tantôt il reproduisait simplement son modèle, tantôt il laissait de côté une chose et en développait une autre en y ajoutant des éclaircissements ; mais il préfère en général remplacer la narration simple et faite avec bonne foi telle que la pratique Polybe par une exposition visant à l'effet, souvent pleine d'erreurs ou même d'altérations causées par l'esprit patriotique de l'écrivain. A ces passages ainsi empruntés à Polybe, il ajoute des fragments d'un annaliste, sans l'annoncer et sans le faire connaître. C'est ainsi que dans la 4e et la 5e décades Valerius Antias et Claudius sont tour à tour mis à contribution : 31, 1, 6-14, 2. 19, 1-22, 3. 47, 4-50, 11 ; — 32, 1, 1-3, 7. 6, 5-9, 5. 26, 1-31, 6 ; — 33, 21, 6-27, 4. 36, 1-37, 12. 42, 1-45, 5 ; — 34, 1, 1-10, 7.15, 9-16, 2. 22, 1-3. 41, 8-48, 1. 52, 4-57, 1 ; — 35, 1, 1-11, 13. 20, 1-24, 8. 40, 2-41, 10 ; — 36, 1, 1-4, 10. 36, 1-40, 14. 45, 9 ; — 37, 1, 1-4, 5. 46, 1-52, 6. 57, 1-59, 6 ; — 38, 17, 1-20. 35, 1-36, 10.42, 1-60, 10 ; — 39, 1, 1-23, 4. 29, 4-32, 15. 38, 1-46, 5.54, 1-56, 7 ; -40, 1, 1-2, 5-16, 4-19, 11. 25, 1-53, 6 ; — 41, 1, 1-18, 14-21, 1-22, 3. 26, 1-28, 11 ; — 42, 1, 1-4, 5. 6, 4-11, 3. 18, 6-28, 13. 30, 8-36, 8 ; — 43, 1, 4-17, 1 ; — 44, 1312-22, 3. 45, 1, 6-4, 1. 12, 9-18, 8. 20, 4-25, 2. 35, 1-40, 5. 42, 2-44, 18. Ces passages, bien qu'arrangés pour le fond et pour la forme comme les passages correspondants de Polybe, appartiennent cependant en propre à Tite-Live ; en effet, les évènements y sont racontés autrement ; on n'y trouve pas la véracité et la certitude des données de Polybe, et surtout ils sont écrits dans un esprit différent ; aussi est-il facile de voir qu'ils n'ont pas la même provenance. Au contraire, les morceaux empruntés uniquement à des annalistes, dans les premiers livres, offrant généralement entre eux une grande ressemblance, pouvaient plus facilement se rattacher les uns aux autres et se confondre. (*A suivre.*)

Le Rédacteur en Chef-Gérant : V. ARREN.

Poitiers. — Typ. MILLET, DESCOUST & PAIN

Digitized by Google

AOUT 1886. QUATRIÈME ANNÉE. — N° 8.

BULLETIN MENSUEL

DE LA

FACULTÉ DES LETTRES

DE POITIERS

Programme des Cours et Conférences de la Faculté

Pour l'année 1886-1887.

—

PHILOSOPHIE.

PROFESSEUR . **M. Arren,** doyen.

COURS PUBLIC, *mercredi, à 4 heures,* Kant et le Criticisme.

CONFÉRENCES. *Mardi, à 9 heures,* Psychologie expérimentale. — 1er SEMESTRE : La Perception extérieure. — 2e SEMESTRE : La Conscience.

Vendredi, à 9 heures, Histoire de la Philosophie moderne. — 1er SEMESTRE : Malebranche et Spinoza. — 2e SEMESTRE : Locke et Condillac.

CHARGÉ D'UN COURS COMPLÉMENTAIRE : **M. Brun,** agrégé de philosophie.

Mercredi, à 9 heures, 1er SEMESTRE : Logique ; théorie des Méthodes. — 2e SEMESTRE : Scepticisme et Idéalisme (nos VI et VIII du programme).

Samedi, à 5 heures, Histoire de la Philosophie ancienne. — 1er SEMESTRE : Aristote ; Académiciens et Pyrrhoniens.—2e SEMESTRE : Épicuriens et Stoïciens ; École d'Alexandrie (nos III, IV, V du programme).

Digitized by Google

CONFÉRENCE DE PHYSIOLOGIE : **M. le Docteur Roland,** professeur à l'École de médecine.

Lundi, à 5 heures, Le Système nerveux et en particulier le Cerveau.

HISTOIRE.

CHARGÉ DU COURS : **M. Flammermont.**

COURS PUBLIC, *vendredi, à 8 heures du soir,* Étude des Institutions de l'empire d'Allemagne et du royaume de Prusse.

CONFÉRENCES. *Vendredi, à 3 heures,* Paléographie et Sciences auxiliaires de l'histoire. *Samedi, à 9 heures,* Correction de travaux et explication de textes.

CHARGÉ D'UN COURS COMPLÉMENTAIRE D'HISTOIRE : **M. Chevalier,** agrégé d'histoire.

Mardi, à 8 heures, Révision de l'histoire générale ; Préparation et correction de leçons pour la licence et l'agrégation d'histoire ; *mercredi, à 8 heures,* Géographie de l'Europe.

CHARGÉ D'UNE CONFÉRENCE D'HISTOIRE DU POITOU : **M. Richard,** ancien élève de l'Ecole des Chartes, archiviste du département de la Vienne.

Mercredi, à 9 heures, Étude critique des Sources de l'histoire du Poitou.

LITTÉRATURE ET INSTITUTIONS GRECQUES.

PROFESSEUR : **M. Hanriot.**

COURS PUBLIC, *lundi, à 3 heures,* Les Prosateurs grecs.

CONFÉRENCE, *mercredi, à 8 heures,* Les Institutions grecques.

CHARGÉ DE CONFÉRENCES, **M. Chevaldin,** agrégé de grammaire.

Mardi, à 2 heures, Conférence de grammaire : article, adjectif et pronom (Morphologie et Syntaxes comparatives du grec, du latin et du français) ; *vendredi, à 3 heures,* Explication des auteurs grecs portés aux programmes de la licence et de l'agrégation.

LITTÉRATURE LATINE ET INSTITUTIONS ROMAINES.

PROFESSEUR : **M. Hild.**

COURS PUBLIC, *mercredi, à 5 heures,* Les Fastes d'Ovide considérés comme un document d'histoire religieuse.

Digitized by Google

CONFÉRENCES. *Lundi, à 9 heures*, Institutions romaines. — 1er SEMESTRE : La religion romaine depuis les origines jusqu'à la seconde guerre punique — 2e SEMESTRE : L'Administration impériale. *Samedi, à 9 heures*, Explication des auteurs et exercices pratiques. — 1er SEMESTRE : Lucrèce, l. V; Quintilien, l. X, c. I. — 2e SEMESTRE : Virgile, Georgiques, l. IV; Tite-Live, l. I.

CONFÉRENCE D'ANTIQUITÉS GRECQUES ET ROMAINES, *jeudi, à 5 heures*, Les Fables antiques sur les origines de l'humanité.

MAITRE DE CONFÉRENCES : **M. Ernault.**

Lundi, à 8 heures, Métrique latine; La Versification de Térence, Explication des auteurs du programme. — 1er SEMESTRE : Horace; Sat. IV et X du l. I; Sat. I du l. II; Tacite; Histoires, l. I. —2e SEMESTRE : Virgile, Enéide, l. X. *Mercredi, à 9 heures*, Conférence de grammaire; Syntaxe latine; du verbe. *Vendredi, à 2 heures*, Histoire de la littérature latine depuis Néron.

CONFÉRENCE DE DROIT ROMAIN : **M. Brissonnet,** professeur à la Faculté de droit.

Samedi, à 5 heures, Notions de Droit romain.

LANGUE ET LITTÉRATURE FRANÇAISES.

PROFESSEUR : **M. Ducros.**

COURS PUBLIC, *lundi, à 2 heures.* — 1er SEMESTRE : Diderot et les Encyclopédistes. — 2e SEMESTRE : Histoire de la Littérature française au XVIe siècle; les Prosateurs.

CONFÉRENCES. *Mardi, à 8 heures*, Dissertation française pour la licence et l'agrégation des lettres. *Mardi, à 3 heures.* — 1er SEMESTRE : Molière; les Précieuses ridicules; les Femmes savantes.—2e SEMESTRE : La Chanson de Roland (histoire du vieux français).

CHARGÉ DE CONFÉRENCES : **M. Chaudey,** agrégé des lettres.

Mercredi, à 2 heures, 1er SEMESTRE : La Tragédie au XVIIe siècle. — 2e SEMESTRE : Histoire de la Littérature française au XVIe siècle; les Poètes. *Samedi, à 2 heures*, Correction des Dissertations françaises pour la licence et l'agrégation des lettres et Explication des auteurs : Cinna, Boileau; Art poétique, c. II.

LITTÉRATURE ÉTRANGÈRE.

PROFESSEUR : **M. Parmentier.**

Vendredi, à 8 heures, Explication de textes anglais; Histoire de la Littérature anglaise de Dryden à Cowper; *samedi, à 8 heures*, Explication

Digitized by Google

de textes allemands ; Histoire de la littérature allemande depuis la Renaissance jusqu'à Klopstock.

Jeudi, à 2 heures, Certificat d'aptitude à l'enseignement des langues vivantes (anglais et allemand alternativement) ; Explication des auteurs inscrits au programme ; Leçon de grammaire ; Notions d'histoire littéraire ; Thème et Version ; Composition française de grammaire et de pédagogie.

LANGUE CELTIQUE.

CONFÉRENCE PUBLIQUE : **M. Ernault.**

Samedi, à 3 heures, Les Éléments celtiques dans les documents de l'antiquité classique.

PRÉPARATION PAR CORRESPONDANCE

ÉTUDE SUR L'*ABLATIF* EN LATIN

Comprenant les traces de ce cas en grec.

—

II. — SYNTAXE DE L'ABLATIF LATIN.

Comparaison avec la syntaxe grecque.

—

§ 2. — *Ablatif remplaçant l'Instrumental ou le Sociatif.*

L'INSTRUMENTAL désigne, comme son nom l'indique, l'*instrument* (ou le *moyen*) à l'aide duquel se fait l'action ; le SOCIATIF spécifie *ce qui accompagne* soit l'action même, soit le sujet ou l'objet de l'action. La distinction entre les deux cas apparaît nettement dans ces deux exemples : *gladio necari*, « être tué d'un coup d'épée » (Instrumental) ; *cum gladio comprehendi*, « être arrêté, porteur d'une épée » (Sociatif).

C'est le Datif qui, en grec, correspond le mieux et le plus souvent à l'Instrumental ou au Sociatif ; cependant, pour en traduire l'idée, on trouve aussi le Génitif, qui peut s'expliquer diversement, ainsi qu'on le verra plus loin.

Digitized by Google

A) — *L'*INSTRUMENTAL *est remplacé par l'*ABLATIF :

1° Dans *manu gladium tenere*, — *naturam expellas furca* (HOR.), — et, par une extension toute naturelle, dans *Deus providentia sua mundum regit*, — *cura et opera alicujus servari*, — *quid fiet nave, homine?* — *curru, equo vehi* (cf. 2°), — *sanguine pluisse* (LIV.), — *non præliis neque acie, sed alio more bellum gerere* (SALL.) : cf. B) v.

Cf. πατάσσειν ῥάβδῳ, — ἄγαλμα σμίλῃ πεποιημένον, — δρόμῳ παρῆλθεν, — νικᾶν μάχῃ (peut-être aussi Locatif), — γιγνώσκειν, τεκμαίρεσθαι, κρίνειν τί τινι, comme dans cet exemple d'Isocrate (VI, 58) : χρὴ περὶ τῶν μελλόντων τεκμαίρεσθαι τοῖς ἤδη γεγενημένοις. — Cf. également *mener* A *la baguette*, — *tailler* AU *ciseau*, — *franchir* A *la course*, — *se battre* A *la française*, etc.

2° Dans *porta Collina urbem intrare*, — *terra iter facere*, et en général dans tous les Ablatifs répondant à la question QUA, où l'on pourrait même à la rigueur reconnaître le suffixe *-â*, qui, en sanscrit, caractérise l'Instrumental singulier.

De même en grec pour les Datifs répondant à la question πῇ (dorien πᾷ), et c'est ce qui expliquerait l'absence de iota souscrit dans un certain nombre de formes adverbiales, comme ὅπῃ (dor. ὅπα), οὐδαμᾷ (dor. οὐδαμᾶ), etc. Cette doctrine, conforme aux hypothèses de M. Bréal, semble préférable à celle qui voit ici des Locatifs et voudrait maintenir partout l'iota souscrit (Cf. M. A.-Ed. Chaignet, *Théorie de la Déclinaison des noms*), p. 57.

Sans doute le lieu par où l'on passe peut être jusqu'à un certain point considéré comme le lieu où l'on est (Cf. HOR., *Sat.* I, 9 : *Ibam forte via Sacra*) ; mais ce qu'il faut y voir surtout, c'est un *instrument* ou un *moyen* dont on se sert pour se transporter au but que l'on veut atteindre. Il se peut donc fort bien que la forme féminine de *qua* ou de πῇ, comme celle des autres mots analogues, ne soit nullement due à l'influence de *via* et de ὁδῷ sous-entendus, comme on l'a tant de fois expliqué, mais qu'elle ait la même origine que la désinence *-â*, caractéristique de l'Instrumental singulier en sanscrit.

3° A la question *quanto tempore*, corrélative de la question *qua : Saturni stella triginta fere annis cursum suum conficit* (CIC., *de Nat. Deor.*, II, 20). Cette construction est obligatoire pour marquer l'*achèvement*.

4° Avec *utor, fruor, lætor, gaudeo, doleo, vescor, nitor* et même *opus est*, dont la traduction littérale ou étymologique paraît être « *l'ouvrage est* (= se fait) *à l'aide de* »... Cependant, quand le sens est précisé par la préposition *de* (avec *doleo* par exemple), c'est plutôt un Ablatif de cause, et quand il l'est par *in* (comme avec *nitor*), un Locatif.

Cf. χρῆσθαί τινι, où, quoi qu'en disent MM. Seyffert et von Bamberg (*Règles fondamentales de la Synt. grecq.*, § 57, Rem., 1), τινί est bien un Instrumental, car la locution signifie littéralement « être utile à soi-

Digitized by Google

même *au moyen de* quelqu'un ou *à l'aide de* quelque chose ». On dit, il est vrai, χρῆσθαι συμφορᾷ, ναυαγίῳ, comme εὐτυχίᾳ, expressions que l'on trouve dans Hérodote; mais c'est par analogie, ainsi qu'on dit *improprement* en français « jouir d'une mauvaise santé ».

Avec les verbes marquant un sentiment de l'âme, comme χαίρειν, ἥδεσθαι, ἀγάλλεσθαι, et leurs contraires, ἄχθεσθαι, λυπεῖσθαι, αἰσχύνεσθαι, ἀγανακτεῖν, etc., on emploie une sorte de Datif-Locatif assez souvent précisé (toujours pour μέγα φρονεῖν) par la préposition ἐπί : χαίρειν ἐπ' αἰσχροῖς οὐδέποτε χρὴ πράγμασιν. — Les Latins ont des expressions analogues : IN *virtute merito gloriamur* (CIC.); — *gaudere* IN *Domino* (ECCLES.); — IN *hoc signo vinces* (devise du Labarum). — Enfin ἀπολαύειν, « jouir de », ὀνίνασθαι, « tirer profit de », se construisent avec le Génitif, équivalant à l'Ablatif de *cause* des Latins : ὤναιο τῆς ἀρετῆς (cf. *macte* VIRTUTE), — τῆς εὐκλείας (LUCIEN).

5° Avec les verbes d'*abondance* (ABLATIVUS COPIÆ) : *Abundare otio*, — *afficere aliquem beneficio, honore, pœna*, etc., — *littora urbibus distincta*, — *contentus sua sorte* (cf. l'anglais : *satisfied* WITH *somebody*).

En grec : ζημιοῦν τινα χρήμασι, θανάτῳ, etc. Mais ce que l'on trouve ici *le plus ordinairement*, c'est le *Génitif*, et, selon M. O. Riemann (cf. *Synt. grecq.* de MM. Seyffert et von Bamberg, §§ 34 et 49, notes de la trad. française), un Génitif proprement dit avec le sens de *relation*, qui peut habituellement se traduire par *sous le rapport de ;* — mais peut-être n'y a-t-il en réalité qu'une simple extension du Génitif descriptif marquant la *contenance*, ainsi qu'on peut s'en rendre compte en comparant ἔκπωμα οἴνου, *poculum vini* et ἐμπιμπλάναι (ἔκπωμα) οἴνου, *implere poculum vini*. Ainsi en est-il avec les verbes εὐπορεῖν, γέμειν, ἐμπιμπλάναι, πληροῦν, et avec les adjectifs de sens analogue, comme ἔμπλεως, πλήρης, μεστός. — En latin même, du reste, on trouve aussi cette sorte de Génitif dans les meilleurs auteurs avec *implere* et *plenus : implere ollam denariorum* (CIC.), — *aliquem suæ temeritatis* (LIV.) ; — de quoi l'on peut rapprocher encore *dives opum, magna virum* (VIRG.), enfin *fertilis hominum frugumque* (LIV.).

6° Avec les verbes de *prix* (vente, achat, échange, valeur, estimation ou estime), bien que le Génitif descriptif se rencontre assez souvent aussi : *Cælius habitat triginta millibus* (CIC , *pro Cæl.*, 7) ; — *Apollonius mercede docebat ;* — *victoria Pœnis multo sanguine stetit ;* — *otium non gemmis venale* (HOR., *Od.* II, 16, 7); — *fidem et religionem pecunia mutare* (CIC., *pro Cluent.*, 46). — Cf. *Quanti Chrysogonus docet?* (JUV., VII, 176) et surtout cet exemple mixte d'Horace (*Sat.* II, 3) :

Quanti emptæ? — Parvo. — Quanti ergo? — Octussibus.

Ici le Génitif seul apparaît en grec, et c'est, dit encore M. O. Riemann, « peut-être à l'origine un Génitif de qualité : πόσου διδάσκει ; mot à mot :

Digitized by Google

il donne des leçons de combien ? » (Cf. *Synt. grecq.* de MM. Seyff. et von Bamb., § 45, n. 1 de la trad. française). On construit ainsi : ἀργυρίου διδάσκειν, — μισθοῦ ἐργάζεσθαι, etc.

7° Avec les expressions qui spécifient la *mesure* ou le degré d'une comparaison (c'est toujours *à l'aide de quoi ? moyennant quoi ?] : Uno digito plus habere ; — duobus millibus ultra ; — multis annis post* ou *ante*. — On le trouve même devant le superlatif : *Multo maxima pars*. — A ce cas se rattachent naturellement les Ablatifs *eo* et *tanto* en corrélation avec *quo* et *quanto* devant un comparatif : *Quo doctior, eo melior*.

En grec, nous retrouvons le Datif-Instrumental : τρισὶν ἡμέραις ὕστερον ou πρότερον, — πολλῷ, ὀλίγῳ, μικρῷ, τοσούτῳ, ὅσῳ ἀμείνων εἶναι, προέχειν, διαφέρειν, etc. Πλέονι κακῷ ὑπερβάλλει τὸ ἀδικεῖσθαι ἢ ἀγαθῷ τὸ ἀδικεῖν (PLAT., *Rép.*, p. 358). De même, devant un superlatif : πολλῷ, μακρῷ (cf. *longe* = *longo*) ἄριστος. Mais quelquefois aussi (chose bien plus rare en latin), on rencontre l'Accusatif devant un comparatif, particulièrement avec πολύ et ὀλίγον, toujours avec τί, τι, οὐδέν et μηδέν.

B) — I. L'ABLATIF *remplaçant le* SOCIATIF s'emploie : 1° avec la préposition *cum*, quand le substantif (ou le pronom) mis à ce cas est seul, sans détermination ou qualification spéciale *(servus* CUM GLADIO *comprehensus)*, ou quand il n'est pas le complément de l'action, mais du sujet ou de l'objet *(servus* CUM MAGNO GLADIO *comprehensus)* ; 2° avec ou sans cette préposition, quand le substantif (ou le pronom) est déterminé : *Obvius fit Miloni Clodius... . nulla rheda, nullis impedimentis* (CIC., *pro Mil.)*.

Les Grecs, en pareil cas, emploient σύν avec le Datif, équivalant au Sociatif, mais aussi μετά avec le Génitif, assez difficile à expliquer ici, à moins de considérer μετά comme un véritable adverbe de lieu. Ils mettent également le Datif seul, quand le substantif est accompagné de αὐτός : ἱππεὺς αὐτῷ τῷ ἵππῳ, — ναῦς ἔλαβον αὐτοῖς τοῖς ἀνδράσιν, etc.

L'*absence de la préposition* est surtout fréquente, en grec et en latin, avec un nom de *forces militaires : Triginta navibus longis proficisci* (LIV.). Αὐλισάμενος δὲ τῷ στρατῷ ἐν τῷ ἱερῷ (THUC.). — Πορεύεσθαι, στρατεύεσθαι πολλῷ πλήθει, — στρατῷ, — στόλῳ, — πολλοῖς στρατιώταις, — ἵπποις τοῖς δυνατωτάτοις καὶ ἀνδράσιν (XÉN., *Cyr.*, V, 3).

II. Par une extension curieuse, l'Ablatif-Sociatif s'emploie parfois pour indiquer le but d'une action : *Obsidum nomine* (CÆS.) signifie au fond « pour servir d'otages » ; et ce sens de cause *finale* en quelque sorte, qui a passé dans l'expression du *Roland* (v. 43) « par num d'ocire », est encore celui de notre locution moderne « à titre de » = « pour servir de ».

En grec, on trouve ainsi employés au Datif τάξει, μέρει, λόγῳ, mais avec ἐν, c'est-à-dire avec la marque du Locatif. Προφάσει s'emploie cepen-

Digitized by Google

dant aussi sans préposition, mais avec une nuance de sens différente, comme dans cet exemple de Thucydide : τῆς οἰκειότητος προφάσει, « à titre de » ou plutôt « sous prétexte de parenté ».

III. Avec ou sans *cum*, l'Ablatif-Sociatif latin peut désigner aussi un *effet* plus ou moins immédiat : *Accidit ut Verres illo itinere veniret Lampsacum* CUM MAGNA CALAMITATE *et propè* PERNICIE *civitatis* (CIC.). Nous rendons habituellement cette nuance de sens par la préposition *pour*.

Rien d'équivalent en grec, où vraisemblablement on aurait recours à l'apposition avec l'Accusatif, comme dans l'exemple connu d'Euripide :

Ἑλένην κτάνωμεν, Μενέλεῳ λύπην πικράν.

Cf. La Fontaine (XII, 15), sous réserve de la ponctuation :

La gazelle, le rat, le corbeau, la tortue
Vivaient ensemble unis : *douce société !*

IV. Sans préposition, dans certaines locutions consacrées, le même Ablatif spécifie une *circonstance qui accompagne* l'action : *pace, -bona venia, -periculo alicujus, — ea conditione* (ou *lege*) *aliquid dicere, facere*, etc. Du reste, ce cas se lie assez intimement au précédent. Mais Cicéron a dit aussi avec *sub*, dans le *pro Archia : Sullam vidimus jubere malo poetæ præmium tribui* SUB *ea conditione, ne quid postea scriberet.* L'Ablatif passe alors au sens du Locatif. Nous disons pareillement en français « *à* » ou « *sous* la condition..... »

En grec, on peut citer quelques expressions analogues où l'on trouve le Datif, tantôt avec σύν (Sociatif), tantôt avec ἐπί (Locatif) : σὺν θεῷ, dans Hérodote et Platon, signifie « avec la permission de Dieu, sans offenser Dieu » ; ἐπὶ τούτοις, — ἐφ' ᾧ τε... signifient « à ces conditions, — à condition de... »

V. Ce qu'on appelle ABLATIF *de manière* peut se ranger soit dans l'Instrumental, soit (le plus souvent) dans le Sociatif. On a vu plus haut un exemple mixte emprunté à Salluste : *Non præliis neque acie, sed* ALIO MORE *bellum gerere.* On dit de même : *Ire agmine quadrato.* Ordinairement, c'est une simple dérivation du cas précédent, c'est-à-dire que l'Ablatif-Sociatif de *manière* indique une *circonstance concomitante* de l'état ou de l'action : *Miltiades* SUMMA ÆQUITATE *res Chersonesi constituit* (CORN. NEP.) *Æquo animo rem ferre. Nudo capite, promissis capillis incedere. — Sedere* CUM *tunica* (Sociatif) ou IN *tunica* (Locatif). — A part les Ablatifs adverbiaux comme *modo, more, ratione, ritu*, etc., tout substantif employé seul est précédé de la préposition *cum*.

En grec, le Datif abonde, employé dans le même sens que l'Ablatif

Digitized by Google

en latin : πολλῷ θορύβῳ ἐπῆσαν, — τῷδε τῷ τρόπῳ, βίᾳ, δόλῳ, σπουδῇ, σιγῇ,— λόγῳ opposé à τῷ ὄντι, — δημοσίᾳ ou κοινῇ opposés à ἰδίᾳ, — κομιδῇ, πεζῇ, etc. Du reste la *manière* s'exprime diversement, suivant le point de vue où *l'on* place l'idée : « justement » peut se traduire par δικαίως, μετὰ δικαιοσύνης, δίκῃ, σὺν δίκῃ, ἐν δίκῃ, κατὰ δίκην, permettant ainsi de distinguer l'emploi de *six* cas : 1° une vieille forme d'Ablatif avec δικαίως (= *en partant du* juste) ; le Génitif avec μετὰ δικαιοσύνης (*à la suite de* la justice) ; 3° le Datif-Instrumental avec δίκῃ (= *en se servant du* droit) ; 4° le Datif-Sociatif avec σὺν δίκῃ (cf. « *avec* justice ») ; 5ª le Datif-Locatif avec ἐν δίκῃ (cf. « *en* justice ») ; 6° l'Accusatif avec κατὰ δίκην (cf. « *suivant* la justice »).

VI. L'ABLATIF *de qualité* (ABLATIVUS *qualitatis*) ou *descriptif* (Madvig) est encore un Sociatif, complément du sujet ou de l'objet ; mais il diffère du Sociatif que nous avons signalé d'abord (cf. I), en ce qu'il ne prend jamais la préposition *cum*. Il se trouve quelquefois remplacé par le Génitif ; cependant il s'en distingue en ce qu'il met plutôt en relief les particularités et les circonstances extérieures du sujet et de l'objet, répondant ainsi au sens de notre préposition *avec*, tandis que le Génitif désigne plus spécialement les parties constitutives, la nature même. Voici un exemple tout à fait remarquable, parce que les deux cas s'y trouvent réunis, avec leurs nuances délicates, sans autre besoin peut-être que celui de la variété dans le style. *Neque monere te audeo*, PRÆSTANTI PRUDENTIA *virum*, *neque confirmare*, MAXIMI ANIMI *hominem* (CIC., *Ep. ad Fam.*, IV, 8).

Ici la syntaxe grecque n'offre rien d'analogue.

L.-E. CHEVALDIN.

(*A suivre.*)

BACCALAURÉAT ET LICENCE ÈS LETTRES

SUJETS DE COMPOSITION DONNÉS A LA SESSION DE JUILLET 1886.

BACCALAURÉAT. — *2e partie.*

DISSERTATION PHILOSOPHIQUE.

Y a-t-il des degrés dans la liberté morale ? S'il y en a, en donner l'explication.

COMPOSITION DE SCIENCES.

1° Démontrer que toute section plane de la sphère est un cercle. — Relation entre le rayon d'une section et sa distance au centre de la sphère, le rayon de celle-ci étant donné. — Dans

Digitized by Google

une sphère dont le rayon est de un décimètre, à quelle distance du centre faut-il mener un plan sécant pour obtenir un cercle d'une superficie égale à 2 d. q., 3637.

2° Oreille : Audition; son simple; son composé; timbre d'un son.

1re partie.

COMPOSITION FRANÇAISE.

Boileau a dit :

Chez nos dévots aïeux, le théâtre abhorré
Fut longtemps dans la France un plaisir ignoré.

Vous apprécierez ces vers de Boileau, et vous direz ce que vous savez sur les Mystères.

VERSION LATINE.— Capuæ partem majorem hiemis exercitum in tectis habuit Hannibal, adversus omnia humana mala saepe ac diu duratum, bonis inexpertum atque insuetum. Itaque quos nulla mali vicerat vis, perdidere nimia bona ac voluptates immodicae, et eo impensius quo avidius ex insolentia in eas se merserant. Somnus enim et vinum et epulae balneaque et otium, consuetudine in dies blandius, ita enervaverunt corpora animosque, ut magis deinde praeteritae eos quam præsentes tutarentur vires, majusque id peccatum ducis apud peritos artium militarium haberetur, quam quod non ex Cannensi acie protinus ad urbem romanam duxisset : illa enim cunctatio distulisse modo victoriam videri potuit, hic error vires ademisse ad vincendum. Itaque, hercule, velut si cum alio exercitu a Capua exiret, nihil usquam pristinae disciplinae tenuit. Nam ubi primum sub pellibus haberi coepti sunt, viaque et alius militaris labor excepit, tironum modo corporibus animisque deficiebant, et deinde per omne aestivorum tempus magna pars sine commeatibus ab signis dilabebantur : neque aliae latebrae quam Capua desertoribus erant.

Thème anglais.

Ma chère mère,

Je te prie de ne plus entretenir d'appréhensions au sujet de ma santé. Ma fièvre, ma toux et mon mal de gorge ont complètement disparu. C'est presque une bonne fortune d'avoir été malade quand on a été soigné par une mère. Avec quelle extase de joie je vis approcher de moi ton visage au milieu de gens qui ne se souciaient que de l'embarras de m'enterrer. Le son de ta voix, l'attouchement de ta main me sont présents maintenant et le seront jusqu'à ma dernière heure. Toutes les récompenses du talent, tous les objets de l'ambition, ne sont rien comparés avec ta tendresse, qui n'est jamais si ardente ou si délicate qu'à l'heure de la détresse. Mais il faut que je m'arrête, je ne puis exprimer ce que je ressens.

Toujours ton affectionné,

JULES.

Thème allemand.

Le lion et le tigre sur la terre, l'aigle et le vautour dans les airs, ne règnent que par la guerre; le cygne règne sur les eaux par la grandeur, la majesté, la douceur. Il sait combattre et vaincre sans jamais attaquer. Il attend l'aigle sans le provoquer, sans le craindre. Au reste, il n'a que ce fier ennemi; tous les autres oiseaux de guerre le respectent, et il est en paix avec toute la nature : il vit en ami au milieu des oiseaux aquatiques, qui tous semblent se ranger sous sa loi; il n'est que le chef, le premier habitant d'une république tranquille, où les citoyens n'ont rien à craindre d'un maître qui ne veut que calme et liberté.

LICENCE ÈS LETTRES.

COMPOSITION FRANÇAISE. — Faire le portrait de deux jeunes gens qui auraient été élevés, le premier d'après les idées de Montaigne, le second d'après les idées de J.-J. Rousseau.

COMPOSITION LATINE. — Perpendetur poetarum veterum (Lucilii præsertim et Plauti) qui post punica bella Romæ floruerunt, apud Horatium censura.

Digitized by Google

VERS LATINS. — In Agricolæ vitam Epilogus. Si quis piorum manibus. . . . sed tuis ipse moribus possis (Tacite).

GRAMMAIRE ET MÉTRIQUE.

GRAMMAIRE. — Les circonstances de temps en latin et en grec.

MÉTRIQUE. — Les différentes sortes de vers employés par Horace dans le livre II des Odes ; leurs principales règles.

THÈME GREC.

Un passage du *Timée* de Platon.

LICENCE PHILOSOPHIQUE.

COMPOSITION DE PHILOSOPHIE. — De la responsabilité devant la conscience et devant la loi, et du droit de punir exercé par la société.

COMPOSITION D'HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE. — Rapports de la philosophie de Spinoza avec celle de Descartes.

LICENCE HISTORIQUE.

COMPOSITION D'HISTOIRE ANCIENNE ET ROMAINE. — Gouvernement intérieur, administration. réformes, projets de Jules César.

COMPOSITION D'HISTOIRE MODERNE ET DE GÉOGRAPHIE. — I. *Histoire* : Caractère général des relations des Pays-Bas des Provinces Unies avec la France depuis les traités de Westphalie jusqu'aux traités d'Utrecht. — II. *Géographie* : Géographie physique des pays qui forment aujourd'hui la Belgique et la Hollande.

COURS, CONFÉRENCES, ÉTUDES DIVERSES

DÉBUT DE DEUX GRANDS SIÈCLES

SAINT-GELAIS ET VOITURE

Les courtisans sont assemblés au Louvre. Les uns se promènent lentement par petits groupes et jettent parfois, tout en causant, un coup d'œil sur leur ajustement dans les larges glaces de Venise dont les murailles sont garnies; les autres, languissamment appuyés contre les hautes cheminées, fredonnent quelque chanson d'amour en vogue, quelque mordante épigramme éclose du matin, ou lancent au passage un mot dans la conversation de ceux qui font les cent pas le long de la galerie. Tous dirigent fréquemment les yeux vers les portes dorées, et semblent attendre avec une vive impatience quelqu'un à qui font allusion tous les entretiens.

Digitized by Google

« ...C'est un si petit homme qu'on aura dû nous le voler en route ! » s'écrie un des seigneurs en faisant « arser » son épée. — « Il en a vu bien » d'autres; oubliez-vous ses longs voyages en Italie? Je crois qu'il ne » songe plus à la mascarade que nous avons résolu d'organiser pour ce » soir. — Vous lui faites injure, Monseigneur. Pourvu bien plutôt qu'il » n'ait pas fait encore quelque mauvaise rencontre comme celle du mois » dernier, et qu'on ne vienne pas nous apprendre qu'il est au lit par sa » faute ! Et pardieu ! n'ai-je pas raison ? Son valet vient d'entrer, porteur » d'une lettre..... »

Le billet fut ouvert. — « Messieurs, notre poète est malade en effet. » Mais la chose est peu grave : il en rit lui-même, et nous envoie les vers » qui seront chantés pendant les danses et déclamés par les galants » chevaliers d'Arioste. Organisons le divertissement, puis nous irons » voir et réconforter notre Horace français. — Dites donc notre Ovide, » répond un personnage à cheveux grisonnants, vêtu de velours noir. » Je vous défie de trouver ailleurs que dans *l'Art d'aimer* cet enjouement, » ces traits adorables, tant de comparaisons subtiles, tant de mignardises » et de grâces italiennes... . »

De qui peut-il être question ? Quel est ce petit homme si nécessaire aux plaisirs de la Cour ? Marot ? Mais ce séjour en Italie auquel il est fait allusion? A partir du jour où Marot voyage pour fuir les cachots du Châtelet on ne parle plus de lui près du roi. D'ailleurs ces éloges ne lui conviennent qu'à moitié; sa poésie a le goût de terroir et, somme toute, elle est plus saine. Ce ne peut être alors que Mellin de Saint-Gelais ou Vincent Voiture. Sommes-nous au temps de Louis XIII ou de François Ier ?

La chose est difficile à discerner, tant se ressemblent certains points de leur existence et la faveur dont ils ont joui. On pouvait aussi peu se passer de Saint-Gelais, à la fois mathématicien, philosophe, orateur, théologien, jurisconsulte, astronome et poète, que de Voiture, poète, épistolier, homme d'affaires, duelliste, ambassadeur et joueur acharné, toujours également prêts à monter un ballet, à tourner joliment un quatrain, à résoudre une énigme, à discuter sérieusement sous une forme spirituelle une difficulté de langue, à travailler même pour d'autres sur commande, l'un composant les poésies amoureuses dont François Ier pouvait avoir besoin, l'autre écrivant en vers une longue réponse « pour Mlle de Rambouïllet à M. le marquis de Montausier ».

Ce séjour en Italie, complément nécessaire de toute éducation, ils l'ont fait tous deux. Saint-Gelais, après avoir commencé son droit à Poitiers, passe à vingt ans aux Universités célèbres de Bologne et de Padoue. Mais il se dégoûta vite et, dit Guillaume Colletet, « se vint bientôt reposer dans le sein des Muses fleuries ». Voiture, lui, partait en Italie en 1638, chargé de notifier au grand duc de Toscane la naissance du jeune prince qui devait s'appeler Louis XIV ; mais le soin dont il fut surtout

Digitized by Google

occupé semble avoir été de montrer ses grâces et son esprit, car il conquit tout entière l'Académie romaine des Humoristes, qui l'admit peu de *temps* après dans son sein.

*Tou*s deux aussi, avec une aisance singulière, faisaient part à leurs amis, par suite au public, de toutes ces petites misères de la vie « dont » la garde qui veille aux barrières du Louvre » ne pouvait défendre les courtisans les plus favorisés du prince [1].

Tout au moins cette allusion aux fâcheuses rencontres qu'aura pu faire le poète nous renseignera-t-elle un peu ? Serons-nous mieux fixés par là sur le personnage en question ? L'idée que Voiture était un duelliste incorrigible, pour qui, disait Anne d'Autriche, les édits n'étaient pas faits, nous revient à l'esprit ; et l'on se souvient qu'ayant pour la première fois croisé le fer au collège, il se battait encore, moins d'un an avant sa mort, derrière l'Hôtel de Rambouillet, à la lueur de quatre flambeaux, avec Chavaroche qui lui perça la cuisse d'un coup d'épée. Donc c'est Voiture ? Mais nous n'ignorons pas, d'autre part, que Saint-Gelais fut victime d'un guet-apens dressé par un seigneur désigné, dans ses œuvres, sous le nom de Chaluan, et qui avait des raisons sérieuses pour en être jaloux. Notre poète paya de trois bonnes blessures son imprudence [2]. Est-ce donc Saint-Gelais ? Nous ne le savons pas.

Nous ne pourrons nous servir davantage, pour fixer notre opinion, des louanges entendues, de l'éloge enthousiaste de ce talent gracieux et subtil. Car Pellisson, Bouhours et Chapelain s'écrient avec M^me^ de Sévigné : « Tant pis pour ceux qui n'entendent pas Voiture ! », et ne sont pas, pour une fois, désavoués par Boileau : après l'avoir mis à côté d'Horace, il doit le citer encore avec honneur dans sa satire sur l'Équivoque, et dans une lettre à Perrault. — Marot disait, un siècle auparavant :

« O Saint-Gelais, créature gentille,
» Dont le savoir, dont l'esprit, dont le style
» Et dont le tout rend la France honorée... »

sans être non plus démenti par Ronsard qui, cependant, avait senti les « tenailles » de Saint-Gelais :

« Mellin, qui pris ton nom de la douceur du miel
» Qu'au berceau tu mangeas quand, en lieu de nourrice,
» L'abeille te reput de thym et de mélisse... »

[1] Voir en particulier le dizain de Saint-Gelais à Clément Marot « étant tous deux malades »; et d'autre part, chez Voiture, un singulier rondeau qui commence ainsi :

« Pour le moins votre compliment
» M'a soulagé dans ce moment,
» Et, dès qu'on me l'est venu faire,
» J'ai chassé mon apothicaire..., etc. »

[2] Saint-Gelais, tome II, p. 277. Éd. elzévirienne.

Digitized by Google

La mort même n'arrêta pas l'admiration de leurs contemporains. Olivier de Magny crie à qui veut l'entendre que l'honneur, la gloire et le bonheur de la France « sont en bas sur la rive noire », puisque Saint-Gelais vient d'y descendre.

Mais, en 1653, Costar, à bout d'injures et de personnalités grossières, n'en ayant pu remplir que deux volumes in-4°, fait défendre à Girac par le lieutenant civil d'écrire désormais puisqu'il ose attaquer Voiture.

Nous ne sommes guère avancés. Quand on parle de l'un, l'autre peut toujours sans trop de hardiesse s'attribuer les éloges, et laisser au premier les critiques, si tant est qu'on en ose faire, ce qui n'est pas probable. Car à tous deux les grands seigneurs (je dis des plus huppés) réclament instamment des vers :

« Pour m'acquitter de l'obligation
» Que j'ai à vous, votre condition
» Méritait bien une œuvre plus profonde
» Qu'un seul rondeau en langue peu faconde
» Que vous voulez pour satisfaction... [1] ».

« Un petit mot qu'on m'a porté
» De votre part m'a conforté
» Et m'a fait reprendre la lime
» Pour faire encore quelque rime,
» En étant par vous exhorté... [2] ».

Nous avons eu tort sans doute de ne pas écouter la suite de l'entretien ; cinq minutes d'attention nous auraient plus appris peut-être que ce commentaire. Quelques mots cependant ont pu parvenir jusqu'à nous : il était question longuement, à ce que nous avons pu saisir au vol, de l'érudition du personnage, de sa parfaite connaissance des langues anciennes et modernes. Décidément nous n'avons pas perdu grand chose, si nous tenons avant tout à être fixés sur son identité, et Saint-Gelais et Voiture tournaient fort joliment l'épigramme en latin ; leurs ouvrages sont remplis de citations de Catulle, de Claudien, de Pétrone, d'Ovide [3] ; et, si le premier traduit la *Genèvre* d'Arioste ou « dérobe du Trissino », comme dit Brantôme, la tragédie de Sophonisbe, le second écrit des lettres et des romances en espagnol.

.....Mais voici qu'un groupe de dames vient d'entrer dans la galerie. Magnifiquement vêtues de soie et de velours, elles s'apprêtaient sans doute à répéter le divertissement promis pour la soirée. On les met au courant de ce qui se passe. Toutes désappointées, elles se répandent aussitôt en reproches contre l'absent. « Hé ! dit quelqu'un, montrez moins » de dépit, mesdames. Ne vous souvient-il plus de ses poèmes sans » nombre à votre louange et de l'ardeur avec laquelle il a chanté le » bonheur qu'il vous doit? » — C'est Saint-Gelais certainement, et ce

[1] Saint-Gelais, Rondeau, I, 90. Éd. elzév.

[2] Voiture, Rondeau à Monseigneur le Maréchal de Bassompierre.

[3] Voir en particulier les épitaphes d'une belette, d'un passereau, les épigrammes contenues au 1er livre de Saint-Gelais, éd. elzév. — Et chez Voiture les lettres à Costar, Chapelain, Monsieur Esprit et Monseigneur d'Avaux.

Digitized by Google

gentilhomme devrait citer la pièce gracieuse et passionnée qu'il écrit « *à sa dame* »[1]. A moins pourtant que ce ne soit Voiture, et qu'il ne soit ici question des stances. « *Ce soir que vous ayant seulette rencontrée ?...* »

« Aurions-nous tort, répond une d'entre elles, de nous montrer si » rigoureuses, pour le punir du sans-gêne qu'il affecte et de son incons- » tance ? N'a-t-il point avoué qu'il ne saurait s'attacher quelque part, » qu'aucun amour n'est si parfait qui puisse lui suffire ? Et cependant..., » murmure-t-elle avec un soupir...

Saint-Gelais nous le dit crûment :

« Confesser faut que cette affection
» Qui ne peut voir son objet tout en une
» Se peut épandre et choisir en chacune
» Ce qu'il y a plus digne d'amitié.
» Ainsi l'amour dispersée et commune
» Demeure entière et n'a point de moitié[2] ».

Voiture, lui, trouve moyen d'aggraver cette légèreté. Car, lorsqu'il parle de Mlle du Pin « pour qui il a une passion au-delà de tout ce qu'elle en saurait penser », il fait cette confidence à la malheureuse Mlle Paulet, qui avait pour lui tant d'admiration et s'en trouvait si mal récompensée. Il appliquait ce qu'il avait écrit dans la lettre fameuse « *à une maîtresse inconnue* » : « pour aimer en cinq ou six lieux à la fois, il n'y a personne » qui le fasse si fidèlement ».

Ces belles personnes que nous avons vues vivement courroucées tout à l'heure contre le poète si coupable et trop favorisé pourraient être, sans parler de la petite Renaudot, la fille du gazetier, qui n'aurait point sa place au milieu d'elles, Mme de Saintot, Angélique Paulet, la Lionne de la Chambre Bleue, ou tout aussi bien les filles d'honneur les plus célèbres du temps de Saint-Gelais : Mlle de Saint-Léger, Loyse du Plessis, Hélène de Culant.

Heureusement leur présence arrête les plaisanteries et les allusions trop vives des courtisans à certaines pièces plus audacieuses, qu'on rencontre à la fois chez l'un et chez l'autre, comme elles sont aussi chez Marot ou Ronsard, chez Régnier ou La Fontaine.

*
* *

Il est temps d'abandonner cette énigme, que nous ne pouvons résoudre. Car il ne saurait suffire d'écouter les contemporains sur nos deux poètes. Leur vie dans certaines de ses circonstances qui sembleraient

[1] Saint-Gelais, III, 101 ; ou encore III, 99, et le Rondeau XI, t. I, p. 312.
[2] Ballade, t. II, p. 3.

Digitized by Google

devoir être tout à fait particulières, leur rôle et son importance, leur façon de penser, leur talent, leurs qualités, celles surtout qu'on leur prête de leur vivant, nous offrent trop d'analogies. Chose assez singulière, de plus loin, d'un peu haut, nous les distinguons mieux l'un de l'autre; le jugement est plus sûr qui ne s'attache pas trop au détail. A faire fi des témoignages de ceux qui les ont connus de plus près l'un et l'autre, il semble qu'on risque moins d'être trompé. Quand nous n'entendons plus Dolet, Scaliger, Buchanan, Habert, Jacques Peletier ou Scévole de Sainte-Marthe (pour ne point parler de ceux que nous avons cités déjà), nous crier aux oreilles que Saint-Gelais est un divin poète, le plus gracieux et le plus spirituel qui ait jamais écrit, nous sommes plus maîtres de nous-mêmes : nous pouvons réfléchir, et sous cet esprit nous sentons souvent l'effort, bien de la fatigue sous cette apparence de grâce. Ce n'est pas que Voiture atteigne toujours au but qu'il vise : beaucoup de ses petites pièces, bien des fusées de son esprit font long feu ou retombent trop vite; souvent sa poésie sonne creux, et le temps a brisé bien des pointes, rouillé bien des facettes qui scintillaient à éblouir. Le « badinage » et le « baladinage » se coudoient aussi trop souvent chez lui. Il a néanmoins une aisance, une souplesse à se jouer au milieu des fantaisies les plus délicates, une ingéniosité à conduire une heureuse raillerie, à la retourner, à lui faire prendre sans cesse des formes nouvelles quand on le croirait à bout de ressources, somme toute un esprit qui affirme dans les meilleurs morceaux sa supériorité sur Saint-Gelais. Quand il veut s'en donner la peine ou pour peu que le sujet soit favorable, il se dégage bien plus vite de ses modèles; l'autre a souvent encore l'air empêtré dans quelque lambeau de pourpre italienne ou fort mal à son aise sous un costume trop riche, à moins que sa muse ne se débarrasse brusquement de tout ce qui la gêne, en fredonnant quelque dizain par trop gaulois.

Il n'en est pas moins vrai, cette réserve bien établie, qu'il existe entre les deux poètes une grande ressemblance. Ils sont frères : on s'en aperçoit vite, quoique le second porte avec plus de goût la toilette. Car ils ont « à peu près même air, même visage », mêmes façons habituelles aussi, enfin, surtout, même complexion peu robuste. Ce sont des gracieux propres à débiter des compliments en papillonnant dans les sociétés délicates, incapables d'emboucher un instant la trompette héroïque. Ils manquent de souffle. On ne saurait trouver chez eux une pièce de bien longue haleine; leur esprit se plaît aux petites choses qu'il est permis de polir, de ciseler avec amour. De là les épigrammes, les épitaphes, les étrennes; de là cette gamme de jolis morceaux qui montent du quatrain au douzain, les chansons et les rondeaux, les élégies et les mascarades dont sont également remplis les deux recueils. De là surtout deux genres de pièces bien caractéristiques, qu'il convient de mettre à part : le premier madrigal fait en France le fut par Saint-Gelais,

Digitized by Google

et l'on sait quel a été le succès du genre jusqu'au moment où Mascarille s'en servira pour raconter « toute l'histoire romaine ». Qu'on se souvienne aussi de la querelle fameuse des Jobelins et des Uranistes, dans laquelle Corneille lui-même n'osait se poser en arbitre : or c'est aussi Saint-Gelais qui nous a rendu le vieux sonnet des Troubadours, fort embelli chez les Italiens ; et Sainte-Beuve a tort quand il attribue cette gloire à Du Bellay. C'était bien la forme en rapport avec leur pensée ; toute autre eût été trop grande pour contenir ces quelques gouttes de parfum délicat. Quelque complaisance qu'on y veuille mettre, il est bien difficile d'écrire « un long poème » pour chanter les gants d'une dame, lui offrir de la poudre à blanchir les dents

« ... pour le conserver par dedans
» Belle comme elle est par dehors, »

célébrer les louanges de son soulier, ou remercier d'un chat qu'on a reçu d'une abbesse [1]. Si d'ailleurs on a trop peu d'espace en ces quelques vers pour toutes les idées heureuses qu'on voudrait rendre, on se rattrapera sur les titres : ils ont toujours chez eux « quelque chose de rare ». Voiture écrit à Mlle Paulet, surnommée la Lionne chez les Précieux, « *en lui envoyant plusieurs lions de cire rouge* », à Mlle de Rambouillet « *en lui envoyant douze galants de ruban d'Angleterre* pour une *discrétion qu'il avait perdue contre elle* », à Mlle Chapelain, sœur du poète, « *qui avait les manches de sa chemise retroussées et sales* ». Je passe les meilleurs. Saint-Gelais ne manquait pas non plus d'originalité en mettant à huit vers treize lignes de titre (t. I, p. 162 et suivantes).

Il fallait que ce peu si superbement annoncé fût bien bon. On pouvait s'en fier à eux. Ni Saint-Gelais ni Voiture n'épargnaient leurs peines pour accumuler dans le plus petit espace le plus grand nombre d'ingéniosités, de bizarreries, de jeux d'esprit inutiles, de rapprochements inattendus, tombant toujours en chutes des plus amoureuses. On n'a qu'à lire, si l'on veut être édifié, les anagrammes de Saint-Gelais, ses acrostiches à Catherine de Ferpères et François d'Escars [2], ou jeter seulement les yeux chez Voiture, sur la « plainte des consonnes qui n'ont pas « l'honneur d'entrer au nom de Neuf-Germain », et la réponse que s'adresse à lui-même l'auteur « sous le nom de Jupiter » ; surtout la pièce à *M. d'Avaux* où, pendant deux grandes pages, le premier vers finit par *da*, et le second par *vaux*. — *Nugæ difficiles !*

[1] Les deux premiers sujets sont de Saint-Gelais, les deux autres de Voiture.

[2] Et le modèle du genre chez Saint-Gelais, un sonnet qui commence ainsi :

« Voyant ces monts de vue aussi lointaine,
» Je les compare à mon long déplaisir :
» Haut est leur chef et haut est mon désir ;
» Leur pied est ferme et ma foi est certaine..., etc. » (I, 78).

Digitized by Google

Mais, quand des pièces de ce genre se trouvaient réussies, on comprend le charme qu'elles pouvaient avoir, joliment récitées, et qu'on éprouve encore à la lecture. Les morceaux les plus heureux de Voiture sont assez connus. Parfois aussi Saint-Gelais fait des trouvailles : sans parler du bon sens et de la finesse qu'il montra en défendant la pureté de notre idiome contre Ronsard lui-même, ses railleries du « *plus que très...* » qu'affectaient d'employer les ancêtres de ceux contre qui Voiture défendra le mot *car* avec tant d'entrain, on peut trouver chez Saint-Gelais des choses « fort bien troussés, comme dit le libraire Harsy, avec » une merveilleuse dextérité d'esprit, et fournies de toute gentillesse et » gaillardise[1]. » On pourrait citer, par exemple, une fort jolie chanson (II, 241), avec ce refrain continuel « *Je veux aimer* », qui serait du meilleur Voiture ; la petite pièce de réconciliation qui se termine par les deux vers souvent rappelés

« L'acier au lieu de sa soudure
» Est plus fort qu'ailleurs et plus ferme » (I, 96).

et surtout cette imitation, d'une coupe et d'un rhythme si heureux, de l'ode d'Horace : *Diffugere nives :*

« Or a hiver, avecque sa froidure,
» Quitté le lieu à la belle verdure,
» Qui peint les arbrisseaux ;
» La terre change accoutrements nouveaux,
» Et ne sont plus sinon petits ruisseaux
» Les tant grosses rivières.
» Les vois-tu jà, nues, en ces bruyères,
» Chanter, danser, les grâces familières
» Et les nymphes des bois ?
» Ce changement de l'an tel que tu vois
» Te montre, ami, si bien tu le cognois,
» Que rien n'est immuable. . »

*
* *

Il importe, pour être juste, de noter en terminant que, par une dernière ressemblance assez singulière, tous deux ont refusé de laisser imprimer leurs vers. Olivier de Magny reproche à Saint-Gelais de les « ensevelir », et Voiture disait à Mme de Rambouillet six mois avant de mourir : « Vous verrez qu'il y aura d'assez sottes gens pour aller chercher çà et là » ce que j'ai fait ». Les critiques, naturellement portés à la défiance, se sont demandé si ce n'était point une précaution qui leur permit de se servir plusieurs fois de leurs vers. Mais rien ne justifie cette supposition ;

[1] Au-devant de l'Ed. de Lyon, 1574.

Digitized by Google

il est plus naturel de penser qu'ils se sont rendu compte, en hommes d'esprit, de ce qu'il y avait d'essentiellement périssable dans leur œuvre et, suivant l'expression de M. V. Fournel, de la « fadeur » que devait dégager ce parfum subtil une fois éventé.

Aurions-nous donc commis une double « sottise » à les étudier tous deux? Faut-il en croire le savant Muret qui ne voit là-dedans qu'une poésie de femmes, de faibles femmes, ne sachant trop que faire, indigne en tout cas d'occuper les gens sérieux : *quæ delectare modo otiosas mulierculas, non autem eruditorum hominum studia tenere possent.* — Il serait facile de lui répondre que les petits côtés de l'histoire ont leur intérêt, et de montrer l'influence que des écrivains aussi goûtés de leur époque ont eue nécessairement sur notre littérature. Nous n'avons pas à nous y attarder. Mais on peut au moins, ce me semble, tirer de cette comparaison rapide un enseignement utile, une conclusion qui a son importance.

Si Voiture ressemble si fort à Saint-Gelais, c'est que les deux époques offrent les plus grandes analogies. Ils suivent la mode, et, n'ayant pas la vigueur de former leur temps à leur image, ils en sont les plus parfaits produits. L'un pétrarquise, l'autre marinise : cela revient toujours au même; le XVII^e^ siècle débute comme le XVI^e^. Nous saisissons un de ces « perpétuels recommencements » de la poésie française, et si, comme l'a dit spirituellement Sainte-Beuve, cette demoiselle qui avait déjà manqué deux ou trois partis se décide à faire avec M. de Malherbe un mariage de raison, il faut avouer que, la chose faite, elle écoute encore trop volontiers les galanteries auxquelles elle se plaisait jadis et revient avec une complaisance coupable à ses premières amours. Ce regain de coquetterie peut s'expliquer sans peine. On a besoin de repos après la Ligue comme après les guerres de Cent Ans, et par haine de l'ignorance et de la brutalité on se jette dans la délicatesse précieuse et les raffinements de la politesse[1]. L'influence des femmes devient prépondérante alors : Marguerite de Valois tient sa cour à Nérac; Catherine de Vivonne trône à l'hôtel de Rambouillet, et ce sont, dans les deux époques, les Italiens qui nous enseignent à leur plaire.

Si bien qu'en 1630 le puissant effort de Ronsard et de Du Bellay est tombé en pure perte; la tentative héroïque de la Pléiade entière pour élever notre poésie à la hauteur de l'esprit ancien est complètement oubliée. La réforme, superbe dans son ensemble malgré la faiblesse de certains détails, a commencé, fleuri, fini en moins de cinquante ans : il n'en reste plus trace. Malherbe vient de lui donner le dernier coup; les Régnier, les Théophile, qui s'en souvenaient et le faisaient voir sont morts. Il va falloir recommencer sur de nouveaux frais. Or

[1] On me permettra de rappeler un numéro du Bulletin (février 1885. Le portrait au XVII^e^ siècle), où ces idées sont exposées plus longuement.

Digitized by Google

on s'engage en chantant, à l'étourdie, dans un sentier dont on ne voit pas le bout, on va tomber dans un chemin de plus en plus étroit et dans des ornières. Il faudra la main puissante des vrais disciples des Anciens pour relever notre pauvre poésie devenue si frêle ; ils vont la ramener sur la route large, au grand air, elle sera sauvée. Ils ont rendu à notre esprit, à notre langue un service insigne. La comparaison de ces deux siècles à leur début, de Saint-Gelais et de Voiture, tourne à la gloire éclatante des grands classiques.

Albert GENEVRAY.

Dijon, juin 1886.

LE FATALISME DES ROMAINS.

Chez les Romains, le développement intellectuel et moral fut beaucoup moins rapide et moins brillant que chez les Grecs ; partis du même point, ils s'avancèrent beaucoup moins loin. Leur religion diffère profondément de celle des Hellènes ; nous ne trouvons rien chez eux qui rappelle les merveilles de l'Olympe. Ils ne sont pas doués de cette imagination féconde qui enfante sans se lasser les plus gracieuses légendes ; leurs dieux n'ont ni caractère, ni histoire ; à peine leur peut-on attribuer une personnalité ; beaucoup ne sont rien de plus que des abstractions réalisées. En revanche ils sont innombrables : tout phénomène manifeste une divinité, *numen* ; on sent partout la présence et l'action d'un dieu ; il n'est pas d'action, si infime, si frivole qu'elle soit, qui n'ait son patron et son régulateur divin. A chaque fait, à chaque fonction préside un génie distinct ; dans le monde divin la division du travail est poussée à ses dernières limites. Si les dieux romains demeurent obscurs, ce sont du moins des puissances utiles (Sator, Flora, Ops, Juventus, Erminus, Salus, Victoria, Libertas), ou dangereuses au contraire (Febris, Pavor, Fuga, Orbona, Vejovis), mais essentiellement actives et auxquelles l'homme a continuellement affaire.

De là le caractère singulier de leur religion : « Chez les Romains, dit M. Duruy, la religion se réduisait à une série de contrats passés avec les dieux et ponctuellement observés de part et d'autre plutôt qu'à des alternatives de prière et d'effusions de reconnaissance. » « La religion des Romains, dit Preller (*Les dieux de l'ancienne Rome*, trad. Dietz, Introd.), incline plus au culte qu'à la mythologie. Leur esprit est plus tourné à la vie pratique que capable d'idéal. Le mot de religion chez eux ne signifie autre chose que scrupule, emploi poussé jusqu'à la superstition de certaines formules, accomplissement de certains rites par lesquels on croit s'assurer la faveur ou l'inspiration des dieux. » S'ils respectent les

Digitized by Google

dieux, ils les craignent plus encore : leur culte consiste surtout en supplications timides et en expiations rigoureuses (Boissier, *Religion romaine*, Introd.).

Puisqu'il n'est rien qui ne soit absolument soumis à la volonté des dieux, le sort des hommes est entre leurs mains ; nul ne peut le soustraire à sa destinée [1]. Pour les Romains, le destin, *fatum*, c'est la décision irrévocablement prise, l'arrêt rendu, la chose dite une fois pour toutes, l'expression de la volonté divine [2]. L'avenir se manifeste souvent à l'homme par les présages, et rien n'est plus utile pour lui que d'en être instruit ; aussi l'art de les interpréter est-il en grand honneur, et tandis que les augures veillent sur les destinées de l'État selon les règles du rituel sacré, les superstitions populaires font vivre une foule de devins de toute sorte.

Sans doute Jupiter est souvent appelé l'arbitre des destins, mais s'il est le dieu suprême, les divinités inférieures ont aussi leurs prérogatives et leur volonté propre. « Le monde des dieux romains est sorti d'une idéalisation de la Rome terrestre dans un monde plus élevé et plus spirituel dans lequel le grand et le petit se reproduisaient avec une scrupuleuse exactitude » (Mommsen, *Hist. rom*, l. I, ch. XII). Que nous voilà loin du fatalisme grec ! Les Romains ne se sont jamais élevés à l'idée d'une destinée unique, universelle, embrassant tout l'ensemble harmonieux des choses et s'imposant aux dieux mêmes : chaque individu, chaque ville a sa destinée distincte et indépendante ; la fortune de Rome est l'objet d'un culte tout particulier. On ne conçoit pas l'accord nécessaire de toutes les destinées ; on ne comprend pas surtout que le principe de cet ordre nécessaire ne saurait être que la raison et la justice. La religion romaine est dépourvue de tout caractère moral, et pourtant toute la morale des Romains est fondée sur la religion : les devoirs sont toujours enseignés sous forme de préceptes religieux ; la religion intervient partout, dans les travaux agricoles comme dans les formalités juridiques et jusque dans les règlements de police sanitaire. La morale pratique des Romains est droite, correcte, plus sévère même que celle des Grecs, mais sans aucune élévation.

Sur tous ces points les hommes les plus distingués ne pensaient guère autrement que le vulgaire. Sans doute, on attribue au vieux poète gnomique Appius Claudius Cœcus le proverbe : l'homme est lui-même l'artisan de sa fortune [3], mais il ne faudrait pas exagérer l'importance de

[1] Labérius, *O. Ribbeck*, p. 251.

Necessitas, cujus cursus transversi impetum
Voluerunt multi effugere, pauci potuerunt!

[2] Cicéron, *De Fato*. Fatum esse nutum Jovis O. M. placitumque deorum immortalium fides est philosophorum et vulgi communis... « Quæ fata, Ennius inquit, deum rex nutu partitur suo ».

[3] Quod in carminibus Appius ait, fabrum esse suæ quemque fortunæ...—Sallustius, *Ep. ad Cæs.*, I, 1, 2.

Digitized by Google

cette maxime suggérée par l'expérience de chaque jour. Nous en pouvons dire autant du vers souvent cité d'Ennius : Haud quaquam quemquam semper fortuna secuta est [1] Voyez le discours que Tite-Live met dans la bouche de Paul Émile après sa victoire sur Persée ; ce ne saurait être une invention de l'historien ; le caractère et les pensées de cet homme illustre devaient être bien connus à Rome : Utcumque tamen hæc, sic errore humano, seu casu, seu necessitate inciderunt [2]. Scipion l'Africain pensait de même, nous dit Cicéron, d'après Panétius [3] ; lui aussi, en présence des ruines de Carthage, pleura, nous raconte Polybe qui vécut dans son intimité, en songeant que Rome elle-même n'échapperait pas aux coups de la destinée [4].

Le fatalisme, qui fait le fond du caractère romain, se retrouve à chaque page de Tite-Live, l'historien national par excellence : « Nec rupit tamen fati necessitatem humanis consiliis [5]... Adeo obcæcat animos fortuna, ubi vim suam ingruentem refringi non vult [6]... Ut ferme fugiendo in media fata ruitur [7]... Nulla providentia fatum imminens moveri potuit [8]... Movet ferocem animum juvenis seu ira, seu pudor, seu inexsuperabilis vis fati [9] »... Il croit lui-même aux prodiges, aux présages qu'il rapporte. L'*Enéide* de Virgile est incontestablement une épopée fataliste. Le destin est le principal ou, pour parler plus exactement, le seul acteur du poème ; tous les autres sont réduits à un rôle passif, Énée surtout. C'est le destin qui le chasse d'Asie et l'amène en Italie : Italiam fato profugus Lavinaque venit littora [10] ; il ouvre sa voile aux destins (fatis dare vela jubebat) ; il va devant lui sans savoir où le destin le mène ; il doit établir ses dieux dans le séjour que le destin leur réserve. La colère de Junon, cause de tous les malheurs du pieux héros, est excitée par le sort que le destin réserve à sa chère Carthage, proie future des descendants des Troyens ; mais cette colère ne pourra triompher de la destinée (quippe vetor fatis [11]) ; les oracles, les présages se succèdent sans interruption pour guider Énée et l'empêcher d'oublier la tâche qui lui incombe ; à chaque coup qui le frappe, il lève les bras au ciel. M. Boissier a fait fort ingénieusement ressortir ce caractère de l'*Enéide*

[1] Ennius, *Ann.*, VIII. Voir Cic. *Tusc.*, II, 1 ; *Resp.*, I, 18 ; *De orat.*, II, 37 ; Aul.-Gell. V, 15, 16.

[2] Tite-Live, XLV, 8.

[3] Cic. *De Off*, I, 26, 90.

[4] Tite-Live, XXXII, 9, 10, 11.

[5] Tite-Live, I, 42, 2.

[6] V. 37, 1.

[7] VII, 24, 4.

[8] XXI, 6, 4.

[9] VIII, 7, 8.

[10] Virg., *En.*, I, 2, 3.

[11] I, 39.

Digitized by Google

et la différence qui la sépare des poèmes homériques [1]. Deux systèmes philosophiques obtinrent seuls quelque succès à Rome, l'épicurisme et le stoïcisme, tous deux fatalistes. Tous les poètes de l'époque impériale, Perse, Lucain, Juvénal, sont stoïciens. Quand Perse nous dit, dans la Ve satire : soyez libres, vous le devez : libertate opus est (v. 73), nous savons ce que le mot signifie dans la bouche d'un stoïcien. Tacite lui-même, bien qu'il excelle à analyser les caractères, à observer les passions et leurs efforts, à démêler les véritables motifs des déterminations, à mettre en lumière l'enchaînement des actes et de leurs conséquences, ne parvient pas à s'affranchir complétement de ces antiques préjugés et ne croit pas pouvoir expliquer entièrement les brusques péripéties de l'histoire sans faire appel à la puissance mystérieuse de la destinée : bien loin que le cours des choses humaines manifeste à ses yeux la sagesse et la justice des dieux, il incline plutôt à croire que le ciel reste indifférent à ce qui se passe sur la terre [2].

Ainsi l'esprit romain se montra toujours rebelle aux conceptions philosophiques. Il n'y a pas à proprement parler de philosophie romaine. La philosophie grecque pénétra fort tard à Rome, on sait avec quelle difficulté et en dépit de quelle opposition ; elle ne parvint pas à s'y acclimater, malgré les efforts de Cicéron et cette jalousie patriotique qui ne pouvait pas souffrir que Rome fut inférieure en quoi que ce fût à la Grèce. Cicéron est donc sur ce point en opposition manifeste avec tous ses compatriotes. C'est que, non seulement par la direction de ses

[1] « Le destin tient assurément une grande place dans Homère, ses héros font beaucoup d'usage des devins; ceux d'entre eux qui sont condamnés à être vaincus et à périr ne l'ignorent pas et le rappellent même quelquefois. Mais en général, ils l'oublient et se conduisent tout à fait comme s'ils n'en savaient rien. Ce fond de fatalité semble rester chez lui obscur et lointain; il s'en échappe par moments des reflets sinistres qui assombrissent l'action; heureusement ce ne sont que des éclairs et sur le premier plan se développe librement l'activité des personnages livrés sans arrière-pensée à la fièvre de la vie et oubliant dans les passions du présent les menaces de l'avenir Enée, au contraire, est tout à fait dans la main des dieux et il tient toujours les yeux fixés sur cette force supérieure qui le mène. Jamais il ne fait rien de lui-même. Quand les occasions sont pressantes et qu'il importe de prendre un parti sans retard, il n'en attend pas moins un arrêt du destin bien constaté pour se décider... Il faut que la terre tremble, que le ciel s'enflamme .. pour qu'il accepte un secours dont il ne peut guère se passer; mais une fois que le ciel a parlé, il n'hésite plus. Ses désirs, ses préférences, ses affections se taisent; il se sacrifie et s'immole sans se plaindre aux ordres des dieux ». G. Boissier, *La religion romaine dans Virgile. Revue des Deux-Mondes*, mars 1873.

[2] Ad probatum est non esse curæ diis securitatem nostram, esse ultionem (*H.*, I, 3). Eadem illos deum ira, eadem hominum rabies, eædem scelerum causæ in discordiam egere (II, 38). Propitiis, si per mores nostros licent, diis (III, 72). Deum ira in rem romanorum (*Ann.*, IV, 1). Æquitate deum erga bona malaque documenta (XVI, 33). Quæ prodigia adeo sine cura deum lœniebant ut multos post annos Nero imperium et scelera continuaverit (XIV, 12). Mihi quanto plura recentium seu veterum revolvo, tanto magis ludibria rerum mortalium cunctis in negotiis obversantur (*Ann.*, III, 18). Dubitare cogor fato et sorte nascendi... An sit aliquid in nostris consiliis (IV, 20). Mihi hæc et talia audienti in incerto judicium est fatone res mortalium et necessitate immutabili an forte volvantur (VI, 22).

Digitized by Google

études, mais encore par la tournure de son esprit, il est grec autant que romain, et nous avons vu combien le sentiment de la liberté est vif chez tous les Grecs. Puis, entre tous les systèmes philosophiques, le probabilisme de la nouvelle académie convenait merveilleusement à son caractère ; il ne pouvait donc souscrire au fatalisme dogmatique des stoïciens, quelque goût, disons mieux, quelque admiration qu'il professât pour leurs opinions. Mais, pour cette raison même, gardez-vous de chercher dans ses ouvrages une théorie de la liberté humaine : tous les livres où il traite des questions de morale théorique, le *de Finibus*, le *de Fato*, le *de Divinatione*, le *De natura deorum*, ont un caractère tout réputatif; il nous montre que, si l'on accorde que tout est gouverné par la nécessité, il ne peut y avoir ni responsabilité morale, ni mérite, ni louange, ni blâme. Mais ne lui demandez rien de plus : il n'aime pas s'aventurer pour son propre compte dans les questions de philosophie spéculative ; il s'applique plus volontiers à l'examen des problèmes relatifs à la vie pratique. Dans le *De Officiis*, cet exposé si intéressant des opinions morales de Cicéron, le problème de la nécessité et de la liberté est intentionnellement laissé de côté ainsi que celui de la nature du bien. Après lui comme avant, la philosophie reste à Rome une étrangère : ceux qui s'y adonnent sont toujours mal vus du public.

Ennius (*Reliq. ed. Vahlen*, p. 145) disait : Philosophari est mihi necesse, at paucis, nam omnino haud placet... Degustandum ex ea, non in eam ingurgitandum censeo. Les prétendus livres de Numa, déterrés en 573 A. U. C. (171 av.J.-C.) et les *Scripta philosophiæ pythagoreæ* furent brûlés « quia philosophiæ scripta essent » (Pline, *Hist. nat.*, XIII. 27. 86). Caton l'Ancien était, d'après Plutarque (*Cato maj.*, 23), absolument hostile à la philosophie. On connaît le vers de Pacuvius (Aul.-Gell., XIII, 8, 4) : Ego odi homines ignava opera et philosopha sententia. En tête de chacun de ses ouvrages philosophiques, Cicéron croit devoir s'excuser d'écrire sur de telles matières (voir particulièrement *De off.*, II, 1, 2 sq.) Tacite fait dire à son Agricola (*Agric.*, 4) : « Se prima in juventa studium philosophiæ acrius, ultra quam concessum Romano ac senatori, hausisse. » Tant et si bien que les derniers philosophes romains écrivirent non en latin, mais en grec : dès le siècle d'Auguste, G. Sextius Niger père et fils, Crassicius, Pop. Fabianus, composèrent leurs livres en grec ; leur exemple fut suivi par Arrien, l'auteur des *Entretiens* et du *Manuel d'Épictète*, par Marc-Aurèle et par la plupart de leurs contemporains.

Les Romains avaient au contraire un goût passionné pour l'étude du droit et ils y excellaient ; mais leur droit est exclusivement pratique et usuel : ils déterminent avec une exactitude et une précision minutieuses les droits du particulier et du citoyen ; ils savent rédiger des formules qui tranchent les questions les plus épineuses ; ils analysent très exactement les conditions de la responsabilité juridique, mais ils ne se posent pas le problème de la responsabilité morale ; ils ne s'appliquent pas à rechercher

Digitized by Google

les principes métaphysiques du droit. Les Romains sont donc jusqu'au bout restés foncièrement fatalistes : ni la religion, ni la morale, ni la jurisprudence ne les ont amenés à concevoir la notion de la liberté morale.

E. JOYAU.

GŒTHE EN FRANCE

—

Tandis que, des deux côtés du Rhin, les pamphlets succèdent aux pamphlets et qu'aux voyages dans l'imaginaire pays des milliards répliquent les aménités de l'énigmatique docteur Rommel, les hommes de lettres allemands et français, sans s'émouvoir de tous ces coups de pistolet tirés dans la rue pour ameuter les acheteurs, continuent tranquillement leurs études impartiales sur les littératures respectives des deux peuples. En Allemagne, les disciples attardés de Diez, à force de regarder à la loupe le texte de nos vieux poèmes, y trouvent encore le sujet de nombreuses et minutieuses dissertations sur le rôle de la césure ou sur « l'emploi de l'infinitif dans les poèmes de Chrestien de Troyes » ; d'autres, beaucoup moins nombreux malheureusement, les purs littérateurs (car leur petite phalange n'est rien auprès de la formidable armée des philologues), écrivent, avec une réelle sympathie pour nos grands écrivains, soit l'histoire complète d'une époque, comme ont fait Hettner et Lotheissen, soit des études particulières sur un auteur français et telles que la dissertation toute récente et très substantielle de M. Printzen sur Marivaux. Sans doute, ces études de nos savants voisins ne renouvellent pas toujours les questions déjà traitées par nos compatriotes, et, pour ne parler que de M. Printzen, il est certain que, venant après M. Larroumet, il ne pouvait nous offrir des choses bien neuves sur Marivaux ; mais aussi n'est-ce point sa faute, c'est bien la faute de M. Larroumet, que nous accuserons, sous peine de marivauder nous-même, d'être bien peu généreux envers ses successeurs, envers ceux qui auront, après lui, à s'occuper de Marivaux ou des Précieuses : il moissonne tout et ne laisse jamais aux glaneurs comme M. Printzen que les plus maigres épis. Qu'elles soient d'ailleurs plus ou moins originales, ces consciencieuses études des Allemands sur la littérature française ont toujours pour nous un vif intérêt, puisqu'elles nous apprennent, et nous l'ignorons beaucoup trop, ce qu'on pense et ce qu'on dit de nous à l'étranger.

Aux dissertations allemandes sur notre histoire littéraire, les érudits et les littérateurs français répondent par des travaux de plus en plus nom-

Digitized by Google

breux sur la littérature allemande. Voici, en effet, presqu'en même temps et sur le même auteur, sur Gœthe, deux travaux dont nous désirons entretenir les lecteurs de notre Bulletin.

Le premier est un ouvrage de solide érudition et de fine critique sur le texte même d'un drame de Gœthe, Gœtz de Berlichingen. L'auteur, M. Ernest Lichtenberger, après cette œuvre si consciencieuse qui succédait d'ailleurs à des études plus particulièrement littéraires sur les poésies lyriques de Gœthe, peut être proclamé un des maîtres de la littérature et de la critique gœthéennes en France. Nous ne craignons pas de nous tromper en affirmant que M. Lichtenberger a pour son auteur un culte fervent : il ne fallait rien moins que de la ferveur, en effet, pour écrire une œuvre de si longue haleine, toute pleine de recherches laborieuses et de remarques soigneusement méditées et finement rédigées, sur un drame qui est certes une œuvre fort intéressante, mais qui n'est pas un chef-d'œuvre. Avoir la passion de Gœthe, cela prouve, pensent avec raison les Allemands, la justesse de l'esprit et la délicatesse du goût; mais cela peut mener aussi, si l'on n'y prend garde, à un travers, disons le mot, à une maladie qui sévit, depuis une cinquantaine d'années, de l'autre côté du Rhin et qui s'appelle la gœthomanie.

On est préservé de cette maladie endémique lorsqu'on s'est formé, comme critique, à l'école de Sainte-Beuve et c'est le cas, ou nous nous trompons fort et nous ne savons pas du tout lire entre les lignes, du littérateur à la fois pénétrant, délié et, avant tout, sincère, qui a pratiqué si heureusement dans ses *Etudes sur les poésies lyriques de Gœthe*, ce que Sainte-Beuve appelait, non pas l'adoration, mais « la critique des beautés ». Sainte-Beuve aurait aussi son mot à dire sur le récent ouvrage de M. Lichtenberger, encore que cet ouvrage relève bien plus de la science philologique que de la critique littéraire : nous pourrions en effet féliciter son auteur, et ce ne sont pas les nombreux élèves du professeur de littérature allemande à la Sorbonne qui nous donneraient un démenti, nous pourrions, dis-je, féliciter M. Lichtenberger de s'être souvenu, en écrivant son Gœtz, de cette belle parole de Sainte-Beuve : « *Un professeur* est un homme qui sait lire et qui apprend à lire aux autres. »

Qu'on nous permette un dernier mot sur le commentateur de Gœtz de Berlichingen : M. Lichtinberger nous apprend, dans les « Additions » qu'il a jointes à son ouvrage, que, au moment de donner le bon à tirer, il reçut une édition nouvelle et française de Gœtz, dont l'auteur n'était autre que M Chuquet. Avoir travaillé longtemps, consciencieusement, à un livre dont le succès est désormais certain et apprendre, au moment où le livre va paraître, qu'on a un concurrent et, par-dessus le marché, un concurrent tel que M. Chuquet, c'est une surprise qui peut être désagréable à un auteur : cela n'a pas empêché M. Lichtenberger d'écrire, en annonçant le livre de M. Chuquet : « C'est un travail remarquable que devront lire tous ceux qui veulent étudier le drame de Gœthe. »

Digitized by Google

Suit une page d'éloges très bien motivés et, avons-nous besoin de le dire ? très mérités sur l'œuvre de M. Chuquet ; mais ces éloges louent aussi bien celui qui a eu le bon goût de les écrire. Cette façon, délicate et noble, de parler d'un concurrent, est tout à fait gœthéenne : on sait, en effet, l'admiration que Gœthe professait pour ceux qui traitaient avec talent et à leur manière les mêmes sujets que lui, pour un Byron par exemple. Le maître, encore ici, peut être satisfait de son critique.

Le second travail, auquel nous avons fait allusion, n'est qu'une brochure, une simple introduction à l'édition illustrée de *Faust* que vient de publier l'imprimerie Jouaust ; mais cette introduction est l'œuvre d'un des plus charmants et des plus libres esprits qui se soient occupés en France de littérature étrangère : nous voulons parler de M. Paul Stapfer.

M. Stapfer est, comme chacun sait, ingénieux jusqu'au paradoxe, bien entendu, jusqu'au paradoxe spirituel et suggestif; il sait, comme cela se voit de reste dans son *Faust*, tout ce qu'on a écrit d'important sur le sujet qu'il traite ; mais les jugements et les admirations d'autrui ne sont pas pour le gêner ni pour lui en imposer et c'est ainsi que, sans barguigner, il appellera Gœthe, le divin Gœthe, « le plus grand des Alexandrins » [1].

> Comme avec irrévérence
> Parle des dieux..... cet iconoclaste !

a dû s'écrier notre critique de Gœtz, en lisant cet éloge ironique de son auteur favori. Et, de fait, M. Lichtenberger a protesté hautement contre ce mot « vif et ingénieux », mais « injuste et méchant » [2]. Sans nul doute, dans la pensée de M Stapfer, cette formule, aussi irrévérencieuse que spirituelle, ne s'appliquait qu'à Gœthe vieillissant, et n'était point faite, en tous cas, pour désigner l'auteur, vraiment inspiré, de Faust et de Werther. Que si M. Stapfer a eu pour lui le public, c'est, croyons-nous, parce que le public s'ennuie à la fin d'entendre toujours appeler Gœthe le juste ; aussi pouvons-nous prédire aux dévots d'Outre-Rhin qu'il ne feront jamais des prosélytes dans ce pays de libre critique où Molière lui-même a trouvé, Dieu merci, des admirateurs qui ne sont pas tous des fanatiques. Dans sa récente étude sur Faust, M. Stapfer, décidément, et ajoutons, heureusement incorrigible, n'a rien sacrifié de l'indépendance de ces jugements ni de la franchise et de la verdeur de ses propos. C'est ainsi qu'il dira, sans chercher midi à quatorze heures, de l'auteur de Wilhelm Meister : « Ce farceur olympien qui se moquera bientôt de son art et de ses lecteurs au point de vider tous ses vieux tiroirs dans les dernières pages de Wilhelm Meister ». Si on se récrie, si on trouve le

[1] *Gœthe et ses deux chefs-d'œuvre classiques*, par Paul Stapfer, 1 vol in-12, 1882 (Paris, G. Fischbacher), p. 104.

[2] Le *théâtre de Gœthe*, par M. E. Lichtenberger. Discours d'ouverture (Paris, Cerf, 1882), p. 38.

Digitized by Google

mot de « farceur » tout au moins inattendu, nous ferons seulement remarquer que, de par la phrase même que nous venons de citer, il est avéré que M. Stapfer a été jusqu'aux « dernières pages de Wilhelm Meister : » que ceux qui ont eu ce grand courage lui jettent la première pierre ! Quant à la multitude « incommensurable », pour parler la langue de Goethe, des lecteurs moins vaillants qui ont faussé compagnie à Wilhelm avant, bien avant le terme de son voyage, peut-être avoueront-ils, avec nous, qu'en fait d'épithètes vengeresses, tout est permis à qui a lu tout Wilhelm Meister.

L'étude de M. Paul Stapfer sur Faust précède, dans le beau livre édité par Jouaust et illustré par Jean-Paul Laurens une traduction française du drame, la première en date et qui fut faite en 1823 par l'oncle même de notre auteur, par M. Albert Stapfer. M. Albert Stapfer eut jadis (en 1827) le grand honneur d'être félicité en vers pour sa traduction par l'auteur lui-même de *Faust* et de dîner à sa table avec Ampère, à Weimar, ainsi que nous l'apprennent les *Conversations de Gœthe avec Eckerman* ; il a pu encore (il jouit donc d'une santé gœthéenne !) revoir et perfectionner sa propre traduction qui avait, au beau temps du Romantisme, déjà tenté le crayon d'Eugène Delacroix. En lisant aujourd'hui l'étude, à la fois spirituelle et élevée, de son neveu, il a dû songer, sans doute, aux paroles de Gœthe jugeant, en cette même année 1827, la critique qu'Ampère avait faite de cette même traduction : « Le point de vue de M Ampère, dit Gœthe, est très élevé. Les critiques allemands, dans des occasions semblables, aiment à partir de la philosophie. . Quant aux lecteurs, l'explication devient alors beaucoup plus obscure pour eux que l'ouvrage même qu'on veut éclaircir. Au contraire, M. Ampère agit *tout humainement*. Il montre la *parenté de l'œuvre avec l'ouvrier* et juge les différentes productions poétiques comme des fruits différents des différentes époques du poète ».

Qu'on lise justement ces quelques lignes de M. Stapfer sur l'âge ou plutôt sur les âges que peuvent bien avoir le vieux Faust et le Faust rajeuni : « Faust n'a point d'âge ; il est tantôt jeune et tantôt vieux, sans que les changements par où il passe nous fassent voir et suivre soit l'ordre régulier de la nature, soit l'effet magique du sortilège destiné à intervertir cet ordre. Il a beau s'affubler d'une barbe de vieillard dans son premier monologue : son cœur ardent, son esprit enthousiaste, lui donnent à ce moment-là plus de jeunesse qu'à aucun autre de sa tragique histoire; et il a beau avoir bu chez la sorcière le philtre qui devait le rajeunir, c'est un sage mûri par la vie, apaisant ces passions au sein de la nature, qui discourt avec une pompe et une gravité solennelle dans le monologue de la forêt. Faust, en effet, c'est Gœthe lui-même aux époques successives de sa vie : or, comme il était très jeune quand il a fait parler pour la première fois le docteur, comme plus tard il n'a pas absorbé de philtre pour se rajeunir en même temps que son héros, il en résulte un défaut

Digitized by Google

d'accord entre les sentiments que celui-ci exprime et l'âge qui lui est attribué; mais ce défaut s'efface d'ailleurs et s'oublie au milieu de la quantité de contrastes heureux qui se mêlent dans le caractère de Faust et qui en composent la richesse. »

Disons enfin que, de même qu'Ampère, M. Paul Stapfer s'est sagement méfié de la métaphysique ; qu'il s'est dit, sans doute, avec Faust, que « grise est toute théorie, mais que vert est le fruit d'or de l'arbre de la vie », et ce sont aussi les scènes les plus vivantes et les plus émouvantes de Faust, la scène de la prison, par exemple, qui l'ont le mieux inspiré. Il a, lui aussi, parlé de Faust, « humainement », et nous ne voulons pas seulement dire par là qu'il en a parlé sans élucubrations transcendentales, avec toute la clarté que peuvent souhaiter nos têtes françaises, fort peu métaphysiques ; mais il a considéré l'œuvre de Gœthe comme une œuvre humaine, grandiose à coup sûr, puisqu'elle est aussi profonde que poétique, mais nullement exempte d'obscurités et d'imperfections.

Usant, envers les deux derniers critiques français de Gœthe, de la liberté dont ils ont si largement usé eux-mêmes envers leur poète, nous nous permettrons de leur adresser, à tous deux, un reproche ou plutôt d'exprimer un regret au sujet de leurs beaux travaux : pourquoi, dans des études critiques sur Gœtz de Bertichingen et sur Faust, n'avoir pas essayé de déterminer nettement l'action qu'ont pu avoir ces deux drames de Gœthe sur la littérature française et particulièrement sur le Romantisme français ? C'était là, même en ce qui concerne Gœtz et Faust, sur lesquels on a tant écrit en Allemagne, un sujet vraiment neuf et, de plus, fort intéressant pour le public français auquel s'adressent les études de M. Lichtenberger et de M. Stapfer. Quelle a été, par exemple, l'influence de Gœtz sur les drames historiques du Romantisme ?

C'est justement la question que posait M. Schérer après avoir parlé avec éloge du livre de M. Lichtenberger (*le Temps*, 3 juillet 1885). Nous voudrions simplement soumettre à nos lecteurs les réflexions qu'à fait naître dans notre esprit la question posée si à propos par M. Schérer et restée jusqu'ici sans réponse.

Louis DUCROS.

(*A suivre.*)

TITE-LIVE, — Edit. Weissenborn

Traduction par J. VESSEREAU, boursier d'agrégation (1)

(Suite)

Le procédé de Tite-Live devait conduire, entre autres conséquences, à des inexactitudes que nous remarquons assez fréquemment dans son récit.

(1) Berlin, Weidmann.

Digitized by Google

Comme il ne lisait pas ses sources d'une manière continue, mais se contentait de prendre en main les passages sur lesquels il voulait travailler directement, et se bornait uniquement au sujet qui l'occupait, sans jeter les yeux sur ce qui précédait ou sur ce qui devait suivre, il lui est arrivé de raconter la même chose deux fois, et parfois même d'une façon différente, quand les annales qu'il suivait rapportaient le fait à des années différentes : v. 2, 16, 8 17, 7, et 22, 1. 25, 5; — -21, 7 et 27, 5; 29, 38, 1 et 30. 19, 10; — 29, 22, 10 et 34, 44, 6; — 36, 21, 10 et 39, 1; — 39, 29, 8 et 41, 6; — 43, 9, 4, sq., et 43, 18, 5, sq.; — 43, 15, 6, sq. et 44, 16, 8; — 45, 15, 8, etc.; — d'autres fois il se met en contradiction avec lui-même, comme 5, 18, 2, où les tribuns consulaires ne sont pas les mêmes que 5, 12, 10 et 13, 3; ou bien il confond les personnes : v. 4, 30, 12 et 30, 15. 31, 1; — 6, 6, 13 et 9, 5; — 27, 7, 11 et 10. 12. 22, 5; — 33, 21, 9 et 32, 28, 2, etc. — Il arrive aussi qu'on trouve en divers endroits des données qui ne concordent pas. Ainsi il donne, 4, 29, 6, l'origine du surnom d'*Imperiosus* qu'il explique ensuite autrement, 7, 4, 5; ailleurs, 24, 10, 3, il fait mention d'un préteur en Gaule, ce qui est en contradiction avec 23, 30, 8; — Locres appartient à Carthage au livre 23, 30, 8, tandis qu'elle est encore romaine au livre 24, 1, 2; — on trouve, 26, 16, 8, sq., et 34, 2, sq., deux récits différents de la punition infligée aux Campaniens; enfin, 39, 44, 11, le consul Porcius n'a rien fait contre les Liguriens, tandis que, 40, 34, 4, il fait vœu d'élever un temple, durant un combat: cf. 21, 25, 3; — 30, 19 et 27, 21, 10; — 34, 53, 7 et 35, 42, 8; — 30, 44, 4 et 32, 1. 3; — 40, 34, 14, etc. Il mentionne comme déjà connues bien des choses qu'il a oublié de faire connaître. Le Sénat se compose, par exemple, 2, 1, 10, de 300 membres, bien que jusque-là ce nombre n'ait pas encore été donné; Satricum et Sutrium sont citées, 26, 63, 10, et 27, 9, 7, comme colonies, mais il les omet ailleurs, 9, 28, 7 (cf. 9, 16, 2); — il en est de même de l'expédition du préteur P. Furius, 23, 21, 2, de l'un des consulats de Laconius qui sont mentionnés 29, 11, 3; — 30, 23, 5, de l'origine des Livres Sibyllins, de l'établissement de l'édilité et de plusieurs autres institutions, plus tard du plébiscite, 27, 6, 7, de la loi Oppia, 34, 6, 2, etc. Les changements survenus dans la division des provinces et des légions ne sont pas toujours indiqués bien exactement, v. 24, 10, 3. 44, 6; — 25, 41, 13; — 26, 17, 1; — 31, 50, 11, etc En d'autres endroits, il renvoie à des détails qu'il donnera plus tard, puis il raconte les faits autrement ou les oublie complètement, v. 6, 42, 6 et 7, 10, 5. — Quand il se sert de Polybe, il lui arrive, soit par ignorance, soit faute d'apporter l'attention nécessaire, de ne pas comprendre ou de mal reproduire l'expression grecque, v. 33, 8, 13. 13, 7 (cf. 35, 35, 18); — 38, 7, 10; — il en est de même, 33, 5, 12 (cf. Polyb., 18, 18, 14), 32, 12, 5 (cf. Polyb., 18, 37, 1); — 36, 29, 1 (cf. Polyb., 20, 10, 15), etc. En d'autres endroits, il change le sens de son original par des remaniements, des transpositions de mots, des additions ou des suppressions,

Digitized by Google

ou bien il l'obscurcit et le dénature par une traduction inexacte, une recherche affectée de belles tournures ou par des pointes. Mais il est rare qu'il se soit trompé par ignorance dans l'interprétation des sources latines, v. 4, 34, 6; 5, 38, 1; — 6, 1, 19 (cf. Aul.-Gell., 5, 17, 2).

Quant à soumettre à une révision sévère les matériaux empruntés aux annalistes, la tâche répugnait à son caractère, à ses dispositions d'esprit où dominait avant tout le sentiment, non moins qu'au but moral de son histoire. D'ailleurs l'extension encore insuffisante de la littérature et le peu de ressources dont il disposait ne lui eussent pas permis de le faire, et ses contemporains s'en fussent souciés médiocrement. Une telle révision aurait eu pour résultat la critique de l'histoire entière des premiers temps. A cet égard, Tite-Live n'ignorait pas le caractère légendaire de l'antiquité, et sa préface, § 6, renferme un aveu intéressant : « quae ante conditam condendamve Urbem poeticis magis decora fabulis quam incorruptis rerum gestarum monumentis traduntur, ea nec affirmare nec refellere in animo est. Datur haec venia antiquitati, ut miscendo humana divinis primordia urbium augustiora faciat » ; aussi a-t-il exposé avec un vif sentiment poétique et d'une manière simple et digne les légendes avec leurs traits les plus frappants ; il a écarté avec le plus grand tact une foule de fables d'invention postérieure ; d'autre part, il a donné place dans son récit à l'explication symbolique, telle que la donnait déjà la plus haute antiquité, d'une foule d'institutions et de règlements importants dans le domaine religieux, politique ou juridique. Il n'a garde de méconnaître que dans l'histoire des temps moins anciens se sont également introduits bien des traits légendaires, v 5, 21, 8 : « Inseritur huic loco fabula ;... sed in rebus tam antiquis si, quae similia veris sint, pro veris accipiantur, satis habeam ; haec ad ostentationem scaenae gaudentis miraculis aptiora quam ad fidem neque adfirmare neque refellere operae pretium est » ; — 8, 6, 3, etc. ; il n'ignore pas combien est incertaine toute l'histoire des premiers siècles, v. 6, 1, 1 : « Quae ab condita urbe Roma ad captam eamdem urbem Romani... gessere..., quinque libris exposui, res cum vetustate nimia obscuras, velut quae magno et intervallo loci vix cernuntur, tum quod parvae et rarae per eadem tempora litterae fuere, una custodia fidelis memoriae rerum gestarum, et quod, etiamsi quae in commentariis pontificum aliisque publicis privatisque erant monumentis, incensa urbe pleraeque interiere » ;—il reconnaît que l'histoire même des temps les plus récents est souvent altérée et pleine d'incertitudes, v. 7, 42, 7 ; — 8, 40, 4 : « Vitiatam memoriam funebribus laudibus reor falsisque imaginum titulis ;... nec quisquam aequalis temporibus illis scriptor exstat, quo satis certo auctore stetur, etc. » ; — surtout, il est convaincu qu'on ne peut arriver à connaître avec certitude cette époque, v. 7, 6, 6 : « Cura non desset, si qua ad verum via inquirentem ferret ; num fama rerum (il s'agit de la tradition conservée dans les Annales) standum est, urbi certam derogat vetustas fidem ». D'après

Digitized by Google

ce qui précède, si Tite-Live avait voulu apporter la critique dans l'histoire, il aurait dû reproduire simplement les courtes notions de la Chronique, comme Fabius, et laisser de côté les détails donnés par les annalistes, ou bien, comme Caton et Claudius, ne tenir aucun compte de toute l'histoire des premiers temps. Mais cette histoire était entrée dans le domaine public ; elle était tellement passée dans les idées et dans la vie entière du peuple romain que même les érudits les plus sérieux, comme Varron entre autres, tout en reconnaissant le peu de fondement de la tradition, n'osaient pas y porter atteinte et, s'ils révoquaient parfois en doute un fait particulier, ils respectaient en général le récit admis. Aussi Tite-Live, avec sa nature poétique, son peu de goût pour la critique et ses sentiments conservateurs, ne pouvait se sentir disposé à faire ce que ces derniers n'avaient pas osé entreprendre, d'autant plus que, dès le début, il avait le dessein d'écrire l'histoire entière du peuple romain, v. 31, 1, 2 : « res omnes romanas ». Mais une reproduction pure et simple de la chronique n'eût pas donné du passé une image claire et fidèle et eût paru insupportable aux contemporains. Il raconte donc l'histoire des premiers siècles en lui conservant la forme qu'elle avait reçue dans le cours du temps ; il lui arrive de considérer certains faits, comme réellement arrivés, mais c'est surtout dans un but moral v. 3, 20, 5, 6, 7 ; 29, 3 ; 4, 6, 12, etc. ; en général, il reste d'accord avec les idées précédemment exposées en écartant la prétention de faire passer cette histoire pour une histoire dans le sens propre du mot ; parfois, cependant, il ne semble pas se douter que cette histoire est en somme l'œuvre d'annalistes assez récents qui ont su mériter l'approbation des Romains de leur temps et de l'époque suivante. Les notices arides et incohérentes de la chronique sur la constitution et sur l'état politique et social des temps les plus anciens, avaient sans doute reçu dans le courant du VII^e^ siècle la forme sous laquelle elles se présentaient encore aux Romains de la fin de la République. Mais il est probable que déjà Pison et surtout Macer avaient dénaturé les institutions et le tableau général de la situation pour l'époque antérieure et en avaient fait une description conforme à ce qu'ils avaient sous les yeux, afin de défendre par ce moyen les idées et les desseins de leur parti.

(*A suivre*)

Le Rédacteur en Chef-Gerant : V. ARREN.

Poitiers. — Typ. MILLET, DESCOUST & PAIN

Digitized by Google

NOVEMBRE 1886. QUATRIÈME ANNÉE. — N° 9.

BULLETIN MENSUEL

DE LA

FACULTÉ DES LETTRES

DE POITIERS

CHRONIQUE

Les conférences de la Faculté commenceront le jeudi 4 novembre. Les compositions du Baccalauréat auront lieu dans les huit chefs-lieux du ressort académique le 8 novembre pour la 2e partie ; le 9 et le 10 pour la 1re partie. Les examens oraux commenceront le 22 novembre. Les départements seront convoqués dans l'ordre suivant : Haute-Vienne, Charente, Indre, Vendée, Vienne, Indre-et-Loire, Charente-Inférieure, Deux-Sèvres. Les épreuves écrites de la Licence ès lettres commenceront le 29 novembre.

*
* *

Par arrêté ministériel en date du 18 septembre, M. Flammermont, chargé de cours d'histoire à la Faculté des Lettres de Poitiers, est transféré en la même qualité à la Faculté de Douai.

M. Decrue, docteur ès lettres, maître de conférences à la Faculté des lettres de Rennes, est chargé d'un cours d'histoire à la Faculté des Lettres de Poitiers.

*
* *

M. Beaussire, professeur honoraire de la Faculté des Lettres de Poitiers, vient d'être désigné par l'Académie des sciences morales et politiques pour la représenter au Conseil supérieur de l'Instruction publique.

*
* *

M. Parmentier vient de faire paraître chez Klincksieck un ouvrage intitulé : A Short History of the English Language and Literature. Le *Bulletin* en rendra compte dans un prochain numéro.

Digitized by Google

PRÉPARATION PAR CORRESPONDANCE

ÉTUDE SUR L'*ABLATIF* EN LATIN

Comprenant les traces de ce cas en grec.

—

II. — Syntaxe de l'ablatif latin.

Comparaison avec la syntaxe grecque.

—

§ 3. — *Ablatif remplaçant le locatif.*

Le Locatif, « *réservoir de l'action* », suivant la métaphore des grammairiens de l'Inde, a pour fonction propre d'indiquer le *lieu* où l'action se passe; mais, par extension, il a aussi désigné le *temps*, c'est-à-dire le moment, l'époque ou même la durée de l'action.

L'Ablatif latin, qui remplace le Locatif, tantôt seul, tantôt avec une préposition caractéristique comme *in* ou *sub*, répond aux questions *ubi* et *quando* mais plus rarement *quandiu*, du moins dans la période classique.

Distinguons d'abord l'Ablatif-Locatif *de lieu* et l'Ablatif-Locatif *de temps*.

I. L'Ablatif-Locatif de *lieu* s'emploie tantôt *seul*, tantôt *avec une préposition*.

A). — Il s'emploie *sans* préposition :

1° Avec les noms propres de villes et de petites îles, au pluriel des cinq déclinaisons et au singulier des trois dernières seulement (pour les deux autres on met le Génitif, dont la forme est plus voisine encore de celle du Locatif primitif) : Athenis, Babylone *esse, aliquid facere;* mais *Romæ, Corinthi.....* et même *Carthagini, Tiburi, Anxuri* (3e déclinaison).

2° Rarement avec *rure* (qui du reste peut être pris comme un doublet de *ruri*, ainsi que *vespere* l'est de *vesperi*, *peregre* de *peregri*, etc.), et surtout avec *domo* (dont le sens diffère aussi d'ailleurs de celui de *domi*) : *Augustus successorem sibi* domo *quæsivit* (Tac., *Hist.*, I, 15), « Auguste se chercha un successeur dans sa *famille* ».

3° D'ordinaire, quand l'Ablatif est accompagné de l'adjectif *totus* (ou *omnis*), pour exprimer « l'extension sur quelque chose », dit Madvig : *Urbe tota gemitus fit. Cæsar nuntios tota civitate Æduorum dimittit.*

Digitized by Google

Tota Asia... toto mari (Cic.); mais aussi « *totaque* IN *Italia* » (*de Divin.*, I, 35).

4° Dans une foule de locutions consacrées par l'usage, comme sont les suivantes : *Terra marique. Dextra, læva ; æquo, iniquo loco pugnare. Rem animo agitare, præsumere. Parentis loco, numero esse. Includere aliquem carcere* (on dit aussi *in carcerem*). *Recipere aliquem tecto, urbe. Tenere se castris. Artes quæ* CONJECTURA *continentur* (Cic.), où le sens de l'Ablatif et celui du verbe sont tout autres que dans cette phrase du même auteur (*pro Archia*) : *Omnes artes quæ ad humanitatem pertinent, communi quodam* VINCULO *et quasi* COGNATIONE *inter se continentur*. Dans le premier cas nous traduirions, au sens du Locatif, par « sont compris dans le domaine de la conjecture » ; dans le second cas, au sens de l'Instrumental, par « sont unis par (= *au moyen de*) une sorte de lien de parenté ».

5° Dans quelques autres expressions remarquables, comme *æstu magno, labore assuetus,* où le Locatif est bien décelé par d'autres constructions de sens analogue, telles que *militiæ assuetus* (Liv.), *exercitatus in propagandis finibus* (Cic., *pro Murena*, 9) ; — enfin dans *stare condicionibus, promissis, suo judicio*, comme on dit aussi avec *in*, signe évident du Locatif, *stare in eo quod sit judicatum.*

B) — La préposition s'emploie régulièrement :

1° Devant le nom commun de lieu en apposition avec un nom propre de ville ou de petite île : *Cimon in oppido Citio mortuus est* (Corn. Nep., *Cim.*, 3). *Albæ constiterunt, in urbe opportuna* (Cic., *Phil.*, IV, 2). L'absence de la préposition est ici des plus rares : *Corinthi, Achaiæ urbe* (Tac., *Hist.*, II, 1). *Antiochiæ... celebri quondam urbe* (Cic., *pro Arch.*, 2).

2° Avec *rure* et *domo*, quand ils sont déterminés : *In rure amænissimo. In domo Cæsaris*, etc.

3° Avec tout autre nom commun indiquant le *lieu*, qu'il soit employé seul ou avec une détermination. Quelques-uns même de ceux qu'on a vus plus haut prennent la préposition avec ou sans changement de sens. Ainsi l'on dit « *mari, terra res magnas gerere* », mais « IN *mari esse,* IN *terra pedem ponere* » ; « *parentis numero, loco* » ou « IN *parentis loco esse* », mais « IN *numero oratum haberi* » ; etc. Ce sont là des consécrations de l'usage.

En grec, à la question *ubi*, le nom du *lieu*, quel qu'il soit, se met généralement au Datif avec la préposition ἐν, quelquefois avec ἐπί, comme dans ἐπὶ θύραις ἔμενον (Xén.). Cependant cette dernière préposition, ainsi que κατά, gardant sans doute le sens adverbial, se trouve aussi avec le Génitif, comme dans ἐπὶ γῆς, κατὰ γῆς.

Par exception, on rencontre sans préposition quelques noms de bourgades, comme Ἐλευσῖνι, Μαραθῶνι ; mais il faut surtout signaler les *purs*

Digitized by Google

Locatifs conservés dans la langue : χαμαί, οἴκοι, Πυθοῖ, Μεγαροῖ, Ἀθήνησι[ν], Πλαταίασι[ν], etc.

II. L'Ablatif-Locatif *de temps* indique, avons-nous dit, soit le moment ou l'époque de l'action, soit même sa durée, bien que la construction la plus régulière présente ici l'Accusatif : Cf. Annum *jam audis Cratippum* (Cic., *de Off.*, I, 1).

Dans les deux cas, l'Ablatif-Locatif s'emploie le plus ordinairement *sans préposition ;* mais dans le premier on se sert du nombre ordinal, du nombre cardinal dans le second.

1° *Qua nocte natus Alexander est, eadem Dianæ Ephesiæ templum deflagravit* (Cic., *de Nat. Deor.*, II, 27). On trouve ainsi employés, même seuls, les Ablatifs *hieme, æstate, die, nocte, luce*, etc., sans parler des Locatifs *purs* comme *vespere* ou *vesperi*, *diequarte* ou *diequarti*, etc. — Les idiotismes suivants sont à remarquer : *Illo tempore*, « en ce temps-là » ; In *tali tempore* (Sall., *Catil.*, 48), « en de telles conjonctures » ; *tempore* ou in *tempore*, « à propos » (cf. καιρῷ ou ἐν καιρῷ, mais aussi ἐπὶ καιροῦ et même εἰς ou κατὰ καιρόν).

2° *Roscius Romam multis annis non venit* (Cic., *pro Rosc. Amer.*, 27), « Roscius fut plusieurs années sans venir à Rome ». — A remarquer encore l'emploi de la préposition *in* pour indiquer quelquefois le temps *pendant* lequel un fait se produit : [*Lucilius*] in *hora sæpe ducentos..... versus dictabat* (Hor., *Sat.*, I, 4, 9). Parfois même on rentre pour le sens dans la question *quanto tempore*, comme dans cet exemple de Salluste (*Jug.*, 96) : *Sulla sollertissumus omnium* in *paucis tempestatibus factus est.* Ainsi disons-nous « *en* une heure, *en* peu de temps ».

Pour traduire ces deux sens principaux, le grec emploie soit le Génitif, soit le Datif, mais plutôt le Génitif dans le premier sens et le Datif dans le second.

Ce Génitif, que l'on peut, avec M. O. Riemann, considérer comme un Génitif partitif (νυκτός = « à un moment de la nuit »), se construit toujours sans préposition : 1° ἦρος, θέρους, χειμῶνος, νυκτός, ἡμέρας, etc. ; 2° βασιλεὺς οὐ μαχεῖται δέκα ἡμερῶν, « le roi sera dix jours sans combattre ».

Quant au Datif, c'est un vrai Locatif, et il s'emploie avec ou sans la préposition ἐν.

L'absence de la préposition est ordinaire : 1° avec les noms de fêtes, qui peuvent aussi ne pas avoir l'article, comme [τοῖς] Διονυσίοις, [τοῖς] Παναθηναίοις, etc. ; 2° avec ἡμέρᾳ, νυκτί, μηνί, ἔτει, etc., quand ils sont déterminés autrement que par un simple démonstratif (car dans ce cas ils peuvent, surtout avec χρόνος, prendre la préposition) : τῇ τρίτῃ ἡμέρᾳ, τῇ προτεραίᾳ (s.-e. ἡμέρᾳ) ; mais τῇδε ou ἐν τῇδε τῇ ἡμέρᾳ, et le plus souvent ἐν τούτῳ τῷ χρόνῳ.

La préposition apparaît toujours, quand le nom de temps n'est pas

Digitized by Google

déterminé (ἐν ἡμέρᾳ, ἐν νυκτί, ἐν θέρει, etc.); presque toujours, pour marquer la durée (ἐν δέκα ἔτεσιν).

Enfin il y a lieu de remarquer, ici comme en latin, l'emploi du nombre ordinal à la question *quando*, et du nombre cardinal à la question *quandiu*.

§ 4. — *Ablatif absolu.*

Ce qu'on est convenu d'appeler ABLATIF ABSOLU (*Ablativus absolutus* ou *consequentiæ*) n'est pas autre chose qu'un complément circonstanciel dont l'emploi doit rentrer dans un des trois cas principaux que nous avons distingués : l'Ablatif proprement dit, l'Instrumental ou le Sociatif, le Locatif.

Si l'on classe ainsi tous les exemples cités dans la Grammaire latine de Madvig (§ 277), on trouvera :

1° L'ABLATIF *propre*, marquant la *cause*, dans *Lex Cassia lata est Scipione auctore* (CIC., *de Leg.*, III, 16, et *Quo auctore tantam rem aggressus es?*

2° L'INSTRUMENTAL ou le SOCIATIF dans *Bellum gestum est rege duce* (AVEC le roi pour chef) ; — *Hoc factum est me invito* (cf. *me non invito* = AVEC mon assentiment) ; — *Nihil de hac re agi potest salvis legibus* (*d'accord* AVEC le salut des lois) ; — *Nonne simillimis formis* (AVEC des formes toutes semblables) *sæpe dispares mores sunt, et moribus simillimis* (AVEC des mœurs toutes semblables) *figura dissimilis est?* (CIC., *de Nat. Deor.*, I, 35) ; — *Quid hoc populo* (AVEC un peuple comme celui-ci) *obtineri potest?* (CIC., *de Leg.*, III, 16) ; — *His moribus* (AVEC des mœurs comme les nôtres).

3° LE LOCATIF *de temps* dans *Factum est rege vivo ; — Augustus natus est Cicerone et Antonio consulibus ; — Isdem consulibus, Catilinæ conjuratio erupit ; — Pythagoras, Tarquinio, Superbo regnante, in Italiam venit ; — Regibus ejectis, consules creari cæpti sunt ; — Hostibus post acre prælium a littore submotis, Cæsar castra posuit.*

Toutefois il est à observer que, dans des exemples comme les deux derniers, l'Ablatif indique souvent la *cause* (Ablatif propre) : *Interim Romæ gaudium ingens ortum, cognitis Metelli rebus* (SALL., *Jug.*, 55). Il peut aussi indiquer le *moyen* (Instrumental), surtout avec le gérondif adjectif : *Male gerendo negotio... in vetere ære alieno vacillare* (CIC., *in Catil.*, II, 10). *Omnis loquendi elegantia augetur legendis oratoribus et poetis* (CIC., *de Or.*, III, 10).

En grec, c'est généralement le Génitif qui se trouve employé dans les cas où l'on voit l'Ablatif absolu en latin. Mais l'explication de ce Génitif absolu ne concorde pas exactement avec celle de l'Ablatif latin. Tandis que l'Ablatif latin représente un Instrumental, le Génitif grec est un

Digitized by Google

Génitif de *cause ;* quant à la signification locative de ce même cas, il faut la rattacher, comme déjà nous l'avons fait après M. O. Riemann, au Génitif partitif.

Ces réserves faites, nous devons ajouter que le grec, plus varié que le latin, n'a pas seulement le Génitif absolu, mais en outre un emploi absolu de l'Accusatif, du Datif et même du Nominatif ! En voici des exemples, que nous essaierons d'expliquer, en les comparant avec les formes que fournirait la syntaxe latine.

I. *Exemples de* GÉNITIF ABSOLU :

1° Ἡμέρας γεγενημένης, προσῆλθον οἱ πολέμιοι. Χαλεπὸν ὅρον ἐπιθεῖναι ταῖς ἐπιθυμίαις, ὑπερετούσης ἐξουσίας. Ταῦτα ἐγένετο, Κύρου βασιλεύοντος. Πεισιστράτου τελευτήσαντος, Ἱππίας ἔσχε τὴν ἀρχήν. — Μιλτιάδου ἡγεμόνος ὄντος, οἱ Ἀθηναῖοι τοὺς Πέρσας ἐνίκησαν.

Il y a là autant de Génitifs partitifs de temps, dont les équivalents seraient en latin des Ablatifs-Locatifs de même sens, sauf au second exemple, où se montrerait plutôt la nuance du Sociatif, comme avec *permissu*. Le dernier exemple mérite d'être remarqué pour deux raisons : d'abord le Génitif, qui s'y trouve sans préposition, peut, en des sens analogues, être précédé de ἐπί (Dém. : ἐπὶ ἄρχοντος Νεοκλέους), ce qui confirme l'exactitude de la classification précédente ; ensuite le participe ὄντος, obligatoire en grec, ne se trouve représenté en latin par aucun équivalent dans le cas de l'Ablatif absolu (*Miltiade duce...*), et il en est de même pour la préposition ἐπί (*Cicerone consule...*).

2° Σημανθέντων, δηλωθέντος ὅτι..... avec une proposition indicative correspondent au latin *nuntiato, comperto...,* avec une proposition infinitive, et le Génitif grec, comme l'Ablatif latin, marque soit le *temps*, soit la *cause*, soit les deux réunis.

3° Τῶν σωμάτων θηλυνομένων, καὶ αἱ ψυχαὶ πολὺ ἀρρωστότεραι γίγνονται (XÉN., *Écon.*, IV, 2).— Διδομένης εἰρήνης, ἀσμένως δεξόμεθα.

On peut voir là deux Génitifs de *cause*, dont l'idée serait rendue en latin par l'Ablatif ; mais la syntaxe du second exemple, fréquente en grec, ne s'emploie que rarement en latin, quand on veut nettement détacher la première idée de la seconde pour mettre l'idée de *cause* en relief. Ainsi « *data pace, libenter accipiemus* » présenterait un sens mieux accentué, plus tranché, que « *datam pacem libenter accipiemus* » fourni par la syntaxe ordinaire.

4° Ὡς διδακτοῦ οὔσης τῆς ἀρετῆς λέγει. Οὕτω γιγνώσκετε ὡς οὐδὲ παυσομένου μου.

Encore deux Génitifs de cause et une construction qui serait tout exceptionnelle en latin, surtout celle du second exemple. Cependant le premier exemple du cas suivant, qui semble n'être en grec qu'une autre manière d'exprimer la même idée, aurait peut-être des équivalents en latin, ainsi que nous allons le voir.

Digitized by Google

II. *Exemples d'*ACCUSATIF ABSOLU :

1° Οἱ πατέρες εἴγουσι τοὺς υἱεῖς ἀπὸ τῶν πονηρῶν ἀνθρώτων, ὡς τὴν τούτων ὁμιλίαν κατάλυσιν οὖσαν ἀρετῆς (cf. XÉN., *Mém.*, I, 2, 20). On explique généralement cet Accusatif en traduisant ὡς par « dans la pensée que » ou plus exactement par « considérant... comme .. ». En latin, on rencontre aussi des Accusatifs, même seuls, sans conjonction analogue à ὡς, lesquels ne peuvent s'expliquer que si l'on sous-entend soit « dans la pensée que », soit, ce qui est le cas le plus ordinaire, « en disant que ». Un exemple frappant se présente dans le *pro Archia*, § V , vers la fin. Deux des meilleurs manuscrits (GE) portent :..... *iis temporibus* QUÆ *tu* (= Gratius) *criminaris*, NE IPSIUS QUIDEM JUDICIO EUM (= Archiam) IN CIVIUM ROMANORUM JURE ESSE VERSATUM, *et testamentum sæpe fecit nostris legibus, et adiit....., et... delatus est.....* Si l'on traduit par « à l'époque que tu mets en cause, *en prétendant qu'*Archias..... », le QUÆ n'est plus une *crux editorum*, et l'on peut rejeter le *quem* ou le *quibus* fournis en correction d'après de moins bons manuscrits (OC) par Orelli ou ses continuateurs (Baiter et Halm, 1856; Baiter et Kayser, 1862; Halm, 1882 : ce dernier remplace même *iis temporibus* par *is* et corrige le reste en conséquence).

2° Δόξαν, ἐξόν, δέον, γεγραμμένον, δυνατὸν ὄν, δίκαιον ὄν, etc., « quand il est (ou était) jugé bon, loisible, obligatoire, prescrit, possible, juste, etc. ».

Ces Accusatifs absolus, devenus de vraies locutions adverbiales, sont d'un emploi entièrement inconnu au latin.

3° Δόξαντα δὲ ταῦτα (*) Ταῦτα περανθέντα, τὸ στράτευμα ἀπῆλθεν. Κυρωθὲν δὲ οὐδὲν, οἱ Μακεδόνες ἐχώρουν ἐπ' οἴκου. (THUC., IV, 125.)

Toutes les grammaires donnent ces exemples comme présentant des Accusatifs absolus Mais n'y aurait-il pas là tout aussi bien, sinon bien plutôt, des Nominatifs abandonnés en tête de la phrase par anacoluthe, ainsi que dans les deux exemples suivants ?

III. *Exemples de* NOMINATIF dit *absolu* :

Ταραχθεὶς Ἀλέξανδρος, οἱ μάντεις θαρρεῖν ἔλεγον. — Οἱ πολέμιοι τὸ λόγιον εἰδότες, κοινὸν αὐτοῖς ἦν παράγγελμα ἐν ταῖς μάχαις ἀπέχεσθαι Κόδρου (POLYEN) —Οἰμωγὴ εἰς ἄστυ διῆκεν, ὁ ἕτερος τῷ ἑτέρῳ παραγγέλλων (XÉN., *Hell.*, II, 2, 3).

Le premier exemple est manifestement semblable aux trois précédents; le second, de construction analogue, rappelle à s'y méprendre nos anacoluthes les plus usuelles; quant au troisième, on peut avec Curtius (*Gramm. grecq. classiq.*, § 586, 2, *Rem.*), l'expliquer par une syllepse, en considérant la première partie de la phrase comme l'équivalent de οἰμώζοντες τὰ γενόμενα εἰς ἄστυ διέφερον. — D'ailleurs, ce sont là des raretés. Le latin, qui les ignore, emploie invariablement dans ces sortes de cas son Ablatif absolu.

(*) On dit aussi δόξαν ταῦτα (Xén., *Anab.*, IV, 1, 13), comme τούτων δοξάντων (Xén., *Hell.*, V, 2, 24). Cf. Madvig, *Synt. grecq* , § 182.

Digitized by Google

IV. *Exemples de* DATIF ABSOLU *ou indépendant :*

1° Οἱ Πελοποννήσιοι ἔπλεον, δεξιῷ κέρᾳ ἡγουμένῳ. Cet exemple, que l'on cite quelquefois, ne présente pas, à vrai dire, un cas absolu, mais un emploi du Datif équivalent au Sociatif. En latin, ce serait encore l'Ablatif absolu qui le traduirait.

2° Περιϊόντι τῷ ἐνιαυτῷ..., « l'année tirant à sa fin », et les autres locutions de construction semblable peuvent se ranger soit dans le Sociatif, soit bien plutôt dans le Locatif de *temps*.

CONCLUSION.

Cette étude sommaire, où nous avons reconnu à de mêmes formes tant de nuances de sens différentes, nous montre qu'en grec et en latin on ne se trouve pas en présence de cas nets et tranchés, comme dans l'aryen primitif, tel du moins qu'on est fondé à le supposer. Le sanscrit s'en écarte déjà, le latin encore plus, le grec davantage encore : les neuf cas au moins de l'aryen sont réduits à huit en sanscrit, à six en latin, à cinq en grec. Cependant les idées n'ont pas diminué : la métaphore s'est chargée d'en rendre l'expression, en tirant le meilleur parti possible des cas maintenus. Mais que de mélanges ! et parfois que d'incertitudes pour retrouver la nuance exacte de la pensée! Les prépositions elles-mêmes ne précisent pas toujours le sens d'une manière évidente. D'autre part, après avoir servi d'abord à appuyer les cas (peut-être déjà en partie formés par elles dans une période antérieure), elles ont fini par les faire tomber, comme dans la plupart des langues modernes.

Après combien de siècles renaîtra, s'il reparaît jamais, cet admirable mécanisme qui permet au langage d'exprimer tant d'idées et de si délicates nuances au moyen d'une simple flexion!

L.-E. CHEVALDIN.

SUJETS DE COMPOSITION DE LA 2e SÉRIE (Du 1er novembre au 1er décembre).

LICENCE.

Épreuves communes et licence ès lettres.

COMPOSITION LATINE. — Quid existimandum de opinione eorum qui epicum carmen nonnisi inter gentium primordia florere posse arbitrantur?

COMPOSITION FRANÇAISE. — Expliquer et apprécier ce mot de Gœthe : « La tragédie française est une crise, la nôtre est une histoire. »

Digitized by Google

THÈME GREC. — *Aristote.* — Aristote était fils de Nicomaque, qui faisait remonter sa famille et son art à l'Asclépiade Machaon. Sa mère Phæstis descendait d'un chef des colons venus anciennement de Chalcis à Stagire La naissance d'Aristote se place dans la 99e olympiade, dans l'année ou Diotréphès fut archonte à Athènes, 3 ans avant la naissance de Démosthènes. Sous l'archonte Polyzélos, son père étant mort, il vint à Athènes, à l'âge de 18 ans. Ayant été présenté à Platon, il passa vingt ans dans son intimité. Après la mort de ce philosophe, sous l'archonte Théophile, il se rendit près d'Hermias, tyran d'Atarne, et après avoir passé 3 ans auprès de lui, il partit pour Mytilène. De là il se rendit auprès de Philippe, sous l'archonte Pythodote, et resta 8 ans près de ce prince comme gouverneur d'Alexandre. Après la mort de Philippe, sous l'archonte Evænétos, il revint à Athènes, où il enseigna dans le Lycée 12 ans durant. Dans la 13e année de ce séjour, après la mort d'Alexandre, sous l'archonte Céphisodore, il partit pour Chalcis et y mourut de maladie à l'âge de 63 ans.

(*Traduit du grec.*)

— Le thème de la 1re série était tiré de Thucydide, VII, 75, traduction Bétant.

GRAMMAIRE ET MÉTRIQUE. — Rôle et syntaxe abrégée de la conjonction en grec et en latin; ses rapports avec la conjugaison des verbes.

— De l'hiatus chez les latins, particulièrement chez Virgile.

LICENCE PHILOSOPHIQUE.

1. Méthode de Socrate.
2. De l'emploi de l'expérimentation en psychologie.

AGRÉGATION DES LETTRES.

COMPOSITION FRANÇAISE. — « Quand je ne devrais à Euripide que la seule idée du caractère de Phèdre, je pourrais dire que je lui dois ce que j'ai peut-être mis de plus raisonnable sur le théâtre.

(RACINE, préface de *Phèdre.*)

AGRÉGATION DE GRAMMAIRE.

THÈME LATIN. — MONTESQUIEU, *Grand. et décad. des Rom.*, IX (vers la fin) depuis « ce qu'on appelle union, dans un corps politique »... jusqu'à... « et non pas de le gouverner ».

THÈME GREC. — MONTESQUIEU, *Grand. et décad. des Rom.*, I, depuis « Rome étant une ville sans commerce »... jusqu'à... « sous la charge d'une rente en faveur de la république. »

PRÉPARATION A L'AGRÉGATION.

VERSION LATINE.— Princeps Thales, unus e septem, cui sex reliquos concessisse primas ferunt, ex aqua dixit constare omnia. Anaxagoras, materiàm infinitam; sed ex ea particulas, similes inter se, minutas; eas primum confusas, postea in ordinem adductas mente quadam divina. Pythagorei ex numeris proficisci volunt omnia. Dubitanti quidnam eligas, ecce veniet, flumen orationis aureum fundens, Aristoteles, qui non ortum esse unquam mundum dicat, quod nulla fuerit, novo consilio inito, tam praeclari operis inceptio. Negas haec tam polite, tamque subtiliter effici potuisse sine divina aliqua solertia; negas sine deo posse quidquam. Ecce tibi e transverso Lampsacenus Strato, qui det isti deo immunitatem magni quidem muneris. Quæcumque sint docet omnia esse effecta natura: nec ut ille, qui asperis et laevibus et hamatis uncinatis que corporibus concreta haec esse dicat, interjecto inani. Somnia censet Democriti, non docentis, sed optantis. Ipse autem, singulas mundi partes persequens, quidquid aut sit, aut fiat, naturalibus fieri aut factum esse ponderibus et motibus. At vero latent ista omnia, arnice, crassis occultata et circumfusa tenebris, ut nulla acies humani ingenii tanta sit, quae penetrare in coelum, terram intrare possit.

Digitized by Google

CERTIFICAT D'APTITUDE.

Version allemande.

TROST IN THRAENEN.

Wie kommt's, dass tu so traurig bist,
Da alles froh erscheint?
Man sieht dir's an den Augen an,
Gewiss, du hast geweint.

— Und hab' ich einsam auch geweint,
So ist's mein eigner Schmerz,
Und Thraenen fliessen gar so süss,
Erleichtern mir das Herz.

— Die frohen Freunde laden dich,
O, komm an unsre Brust!
Und was du auch verloren hast,
Vertraue den Verlust.

— Ihr laermt und rauscht und ahnet nicht,
Was mich, den Armen, quaelt.
Ach nein, verloren hab' ich's nicht,
So sehr es mir auch fehlt.

— So raffe den dich eilig auf!
Du bist ein junges Blut,
In deinen Jahren hat man Kraft
Und zum erwerben Muth.

— Ach nein, erwerben kann ich's nicht,
Es steht mir gar zu fern.
Es weilt so hoch, es blinkt so schoen,
Wie droben jener Stern.

— Die Sterne, die begehrt man nicht,
Man freut sich ihrer Pracht,
Und mit Entzücken blickt man auf
In jeder heitern Nacht.

— Und mit Entzücken blick' ich auf.
So manchen lieben Tag;
Verweinen lasst die Naechte mich,
So lang ich weinen mag.

Thème allemand.

LE CYGNE.

Dans toute société, soit des animaux, soit des hommes, la violence fit les tyrans; la douce autorité fait les rois. Le lion et le tigre sur la terre, l'aigle et le vautour dans les airs, ne règnent que par la guerre, ne dominent que par l'abus de la force et par la cruauté, au lieu que le cygne règne sur les eaux à tous les titres qui fondent un empire de paix, la grandeur, la majesté, la douceur. Avec des puissances, des forces, du courage, et la volonté de n'en pas abuser et de ne les employer que pour sa défense, il sait combattre et vaincre sans jamais attaquer; roi paisible

Digitized by Google

des eaux, il brave les tyrans de l'air; il attend l'aigle sans le provoquer, sans le craindre; il repousse ses assauts en opposant à ses armes la résistance de ses plumes et les coups précipités d'une aile vigoureuse qui lui sert d'égide, et souvent la victoire couronne ses efforts. Au reste, il n'a que ce fier ennemi; tous les autres oiseaux de guerre le respectent, et il est en paix avec toute la nature.

Version anglaise.

ON THE RECEIPT OF MY MOTHER'S PICTURE (CONTINUED).

Where once we dwelt our name is heard no more,
Children not thine have trod my nursery floor;
And where the gardener Robin, day by day,
Drew me to school along the public way,
Delighted with my bauble coach, and wrapt
In scarlet mantle warm, and velvet capt,
'Tis now become a history little known,
That once we called the pastoral house our own.
Short-lived possesion! but the record fair,
That memory keeps of all thy kindness there,
Still outlives many a storm, that has effaced
A thousand other themes less deeply traced.
Thy nightly visits to my chamber made,
That thou mightst know me safe and warmly laid,
Thy morning bounties ere I left my home,
The biscuit or confectionary plum;
The fragrant waters on my cheeks bestowed
By thy own hand, till fresh they shone and glowed;
All this, and more endearing still than all,
Thy constant flow of love, that knew no fall,
Ne'er roughened by those cataracts and breaks,
All this, still legible in memory's page,
And still to be so to my latest age,
Adds joy to duty, makes me glad to pay,
Such honours to thee as my numbers may;
Perhaps a frail memorial, but sincere,
Not scorned in heaven, though little noticed heae (Cowper).

Thème anglais.

PYRRHUS ET ANDROMAQUE.

L'histoire de la guerre de Troie et celle de tous les personnages qui y eurent part est la source la plus abondante pour les poètes; mais quoique les faits aient une certitude historique, ils sont accompagnés si souvent de détails merveilleux, qu'on est tenté de les reléguer parmi les fables, et quelquefois il est difficile de les faire accorder entre eux. Racine, dans une de ses tragédies, s'est emparé de l'épisode d'Andromaque implorant la générosité de Pyrrhus en faveur de son fils Astyanax. Les licences qu'il s'est permises sont un peu éloignées de la vérité, puisque Astyanax fut précipité d'une tour au moment du sac de Troie; que la malheureuse Andromaque, veuve d'Hector, devint l'esclave de Pyrrhus après avoir perdu son fils, et que ce n'est que longtemps après avoir épousé la veuve d'Hector qu'il connut Hermione. Mais, en effet, cette nouvelle femme devint jalouse de celle qui possédait encore le cœur de son époux, et elle voulut la faire périr, ainsi que Molossus son fils, qu'elle avait eu de Pyrrhus.

Digitized by Google

Composition française sur un sujet de grammaire ou sur un sujet se rapportant à la pédagogie spéciale des langues vivantes.

Au sortir du lycée ou du collège, l'élève doit savoir traduire, parler et écrire la langue étrangère qu'il a étudiée En latin, on demande simplement qu'il sache traduire ses auteurs. Que faut-il pour que le professeur de langues vivantes puisse parcourir trois étapes pendant que le professeur de latin arrive au but après une seule?

COURS, CONFÉRENCES, ÉTUDES DIVERSES

Les Problèmes de la Morale contemporaine.

(3e ARTICLE)

LA LIBERTÉ

IV.

Nous disions dans un précédent article : Si l'âme n'est pas déterminée par ses pensées et ses sentiments, par quoi le sera-t-elle donc [1]? Plusieurs philosophes répondent qu'à proprement parler, l'âme n'est pas déterminée ; *elle se détermine elle-même*, d'après les concepts de son entendement et les impulsions de sa sensibilité. Les motifs et les mobiles sont les *conditions* nécessaires, mais non les *principes* de ses déterminations. La véritable cause de ses actes, c'est la volonté, « cause en quelque sorte transcendante par rapport aux phénomènes psychologiques qui s'écoulent en dehors et au-dessus d'elle [2]. » Dans cette théorie, la volonté possède un pouvoir *automoteur ;* elle est douée d'une force spéciale qui *s'ajoute* aux motifs et aux mobiles engagés dans la délibération ; si l'un d'eux l'emporte sur les autres, c'est grâce à cet appoint. Les motifs et mobiles ont pour ainsi dire voix consultative, mais il n'appartient qu'à la volonté de décider, et, malgré les influences qui s'exercent sur elle, son indépendance reste entière. C'est précisément pour cette raison que nous ne pouvons prédire les actions futures, les nôtres pas plus que celles des autres hommes. Comment en effet fonder des prévisions certaines sur la valeur des motifs et des mobiles, quand il dépend d'une puissance supérieure d'assurer la *prévalence* à

[1] *Bulletin de la Faculté des Lettres de Poitiers*, nº de juin, p. 245.
[2] Rabier, *Leçons de philosophie*, t. I, p. 544 (Hachette, 1884).

Digitized by Google

celui de tous qui paraissait le plus faible [1] ? Qu'importent le nombre et la qualité des poids jetés dans la balance, si une main invisible peut, en appuyant sur un des plateaux, le forcer à s'abaisser ? — Or tel est le rôle assigné à la volonté dans le système dont nous parlons. Quant à l'acte libre, il est présenté comme « une sorte de miracle dans la nature [2]. »

Ce sont là des assertions auxquelles nous ne pouvons souscrire. Cette volonté pure, isolée des faits intellectuels et sensibles, nous paraît absolument chimérique. Retranchons en effet d'un acte volontaire la part de l'intelligence et de la sensibilité ; que restera-t-il, sinon une force vague et indéterminée, sans objet, sans direction, sans point d'application ? En plaçant la volonté *en dehors* et *au-dessus* de la série des phénomènes, on la réduit à n'être plus qu'une vaine abstraction, un mot vide de sens. L'analyse a ses exigences sans doute ; mais il ne faut pas qu'elle commence par anéantir ce qu'elle doit nous aider à étudier.

Puis, de cette entité métaphysique, on fait une « force alliée », capable d'assurer la victoire d'une idée ou d'un sentiment. C'est encore là une erreur. L'homme n'a pas le droit de dire : Ce motif ou ce mobile sera le plus fort, *parce que* je le veux ainsi. *Hoc volo, sic jubes ; sit pro ratione voluntas.* Il est bien vrai que la volonté peut soit diminuer, soit exagérer la valeur *relative* d'une raison ou d'une inclination. Mais comment exerce-t-elle ce pouvoir ? C'est en évoquant, en groupant, en retenant d'autres raisons et d'autres inclinations capables de renforcer ou d'affaiblir les précédentes. Pour accroître l'importance d'une idée, pour refouler un sentiment, en un mot pour agir sur les motifs et les mobiles, elle a besoin d'instruments, et ces instruments, ce sont encore des motifs et des mobiles ; elle n'a prise que sur eux.

Si l'on veut reprendre la comparaison classique de la balance, on pourra dire que la volonté ajoute des poids d'un côté, qu'elle en enlève de l'autre ; et qu'elle augmente ou diminue ainsi la charge des plateaux. Mais il faut laisser de côté le pouvoir automoteur, ainsi que cette force originale, qui peut, *par son énergie propre,* faire pencher à son gré la balance. Ne perdons jamais de vue que l'activité volontaire a besoin d'être excitée et sans cesse alimentée par les motifs et mobiles, dont elle ne peut se séparer et qui font corps avec elle, pour ainsi dire. Au fond, elle ne se distingue pas d'eux [3] ; c'est là le point sur lequel il faudrait insister.

[1] « La balance à laquelle on compare le libre arbitre, fait ici la valeur de ses poids, et *pourvu qu'elle le veuille,* un grain de poussière pèsera plus qu'un bloc de pierre. » Em. Charles, *Eléments de philosophie,* I, p. 487.

[2] Rabier, *Leçons de philosophie,* p. 544. — Cf. Vallier, *De l'Intention morale,* p. 59 : « La liberté est un mystère inintelligible... Son intervention dans la série des phénomènes est absurde. »

[3] « Dans l'action volontaire, il n'y a pas seulement un fait qui vient après un autre, il y a une force intelligente qui agit d'après certains motifs, et ces motifs ne sont pas distincts d'elle ; ils composent précisément une partie de sa puissance ». G. Compayré, *La Philosophie de D. Hume,* p. 400. — « Poser la détermination comme seule indépendante et libre en face de motifs que

Digitized by Google

En résumé, la volonté accepte ou combat, retient ou abandonne les pensées, les souvenirs, les désirs qui naissent spontanément des circonstances et du caractère de l'agent; elle peut aussi introduire de nouveaux elements dans la délibération, arrêter l'attention sur les uns et la détourner des autres. Ce sont là des faits très communs et qui n'ont absolument rien de surnaturel. Quant au choix, au *fiat* qui clôt la délibération, il s'explique encore de la façon la plus naturelle par ce pouvoir même de concentrer l'attention sur l'idée d'un acte à accomplir, et de la maintenir présente à l'esprit, à l'exclusion de toute autre [1].

Tel est l'œuvre de la volonté. A notre avis, cette faculté ne mérite pas plus que l'intelligence et la sensibilité, d'être appelée miraculeuse ou transcendante. Son importance n'en est pas moins grande, puisqu'elle assure à l'homme la libre direction de sa vie morale.

V.

Après avoir choisi, il faut agir. Le plus souvent l'action commence aussitôt; quelquefois elle est renvoyée à une époque ultérieure. Si je me résous à entreprendre un voyage, je puis prendre mes dispositions pour partir sur le champ, ou remettre mon départ à un autre jour. La vraie volition est la volition *actuelle*, celle qui se réalise ou du moins qu'on essaie de réaliser immédiatement; l'autre, avec son échéance plus ou moins éloignée, est un acte volontaire incomplet, une velléité sur laquelle on peut toujours revenir. Nous ne partageons pas l'opinion des moralistes qui mettent sur la même ligne la résolution *à terme* et la résolution suivie d'une exécution immédiate ou d'un commencement d'exécution. Il y a entre elles une différence que personne ne méconnaît dans la pratique.

La détermination engendre donc des mouvements immédiats tendant à la manifester au dehors. Mais ici se présente une nouvelle difficulté. Ces mouvements qui effectuent le passage de la décision à l'acte, de la représentation à la fin représentée, relèvent-ils aussi de la volonté? Faut-il attribuer à cette faculté le pouvoir de commander directement aux

l'on sépare d'elle, en quelque sorte, et dont on admet l'entière fatalité, c'est rendre impossible toute conciliation entre les deux éléments de l'acte volontaire. On a souvent répété que si la volonté paraît se décider pour le motif le plus fort, c'est en réalité sa préférence pour ce motif qui le rend plus fort que les autres. Il serait plus juste encore de dire que ce n'est pas la préférence qui fait la force du motif, mais l'attention qui se concentre sur lui, l'activité de l'esprit qui s'applique à en accroître l'attrait. » J. Gérard, *La Philosophie de Maine de Biran*, p. 374-375.

[1] « Toute idée posée à l'état de possible a une certaine valeur; la délibération a pour objet d'en déterminer le degré, et la liberté consiste à supprimer l'une des deux idées qui étaient apparues ensemble, et à laisser carrière à l'autre. Nous pouvons donc empêcher la réalisation d'une idée ou la laisser s'accomplir. C'est en cela que consiste notre liberté. » L. Liard, *La Science positive et la Métaphysique*, p. 406.

Digitized by Google

nerfs et aux muscles, et de faire jouer les ressorts de l'organisme? Sur cette question très étudiée dans ces derniers temps, très obscure comme toutes celles qui touchent à l'union de l'âme et du corps, les avis sont partagés. Examinons les solutions fournies par les philosophes et les savants.

Il faut partir de la loi suivante, qui est définitivement établie et confirmée par des faits sans nombre : toute idée, toute sensation, tout sentiment tendent par leur nature même à se traduire en actes extérieurs ; plus ces états de conscience ont d'intensité, plus forte est leur tendance à se manifester au dehors ; enfin cette manifestation ne peut être empêchée que par l'influence d'états contraires, doués d'un pouvoir de réalisation égal ou supérieur [1]. Tous les jours, nous avons sous les yeux cent applications différentes de cette loi. Il suffira de citer le rire, les larmes, le jeu de la physionomie, l'attitude, les gestes, et tous les signes analogues, qui expriment fidèlement les mouvements intérieurs. Cette révélation parfois importune de notre état moral est si naturelle que, pour l'empêcher, nous sommes obligés de faire effort sur nous-même, de pousser notre esprit dans une autre direction et de songer, par exemple, aux convenances, au ridicule que nous pouvons encourir, au danger de trahir des pensées et des sentiments qu'il importe de tenir secrets. Un fait digne de remarque, c'est que la suppression de toute manifestation apaise quelquefois et finit par étouffer l'émotion intérieure, à laquelle toute issue se trouve fermée [2].

Par contre, en prenant l'attitude et en produisant les mouvements qui correspondent à un sentiment déterminé, tel que l'indignation, la colère,

[1] « L'intelligence et l'activité n'apparaissent plus de nos jours comme séparées pur un abîme. Comprendre, c'est déjà commencer en soi-même la réalisation de ce que l'on comprend ; concevoir quelque chose de mieux que ce qui est, c'est un premier travail pour réaliser cette chose. L'action n'est que le prolongement de l'idée. La pensée est presque une parole; nous sommes portés avec tant de force à exprimer ce que nous pensons, que l'enfant et le vieillard, moins capables de résister à cette contrainte, pensent tout haut : le cerveau fait naturellement mouvoir les lèvres. C'est de la même façon qu'il fera agir, qu'il fera mouvoir les bras et le corps tout entier, qu'il dirigera la vie. Il n'y a pas deux choses : conception du but, effort pour y parvenir. La conception même, répétons-le, est un premier effort : on pense, on sent, et l'action suit. Nul besoin de moyen-terme ni de pont pour passer de l'une à l'autre de ces deux choses : pensée, action. Elles sont au fond identiques ». Guyau, *Esquisse d'une morale sans obligation ni sanction*, p. 28.—« La tendance qu'a l'idée d'une action à la produire montre que l'idée est déjà l'action elle-même sous une forme plus faible. Au souvenir de quelque action énergique, par exemple d'un combat, il nous est très difficile de nous empêcher de répéter partiellement cette action. Une sorte de courant causé par l'émotion se précipite dans les mêmes voies et s'empare des mêmes muscles, au point de leur imposer une répétition réelle. Un enfant ne peut rendre compte d'une scène à laquelle il a pris part qu'en la reproduisant avec tous les détails. » A. Fouillée, *La Liberté et le Déterminisme*, 2e éd., p. 233. — Cf. Ribot, *Les Maladies de la Volonté*, p. 4.

[2] « *Refusez d'exprimer une passion*, dit M. James, *et elle meurt ;* ce n'est pas toujours vrai, mais c'est souvent vrai. Comptez dix avant de satisfaire votre colère, et son occasion vous semblera ridicule. » A. Fouillée, *Revue des Deux-Mondes*, numéro du 1er août 1886.

Digitized by Google

la pitié, il peut arriver qu'on fasse naître en soi ce sentiment. Le poltron qui, pour se donner du courage, chante, parle fort et prend un air déterminé, parvient souvent, par ces démonstrations, à diminuer sa frayeur. « Les mouvements expressifs d'une passion, dit M. Fouillée: suggèrent la passion même par une contagion de proche en proche » [1], tant sont étroits les liens qui unissent nos dispositions mentales avec les mouvements corporels propres à les traduire en actes!

L'expression de la pensée par le langage articulé mérite surtout de fixer notre attention. La pensée, aussitôt conçue, se convertit en parole intérieure, et la parole intérieure est une ébauche, un commencement d'articulation. Quand nous pensons les mots, dit un philosophe contemporain, les organes qui servent à les articuler, le larynx, la langue, les lèvres, les joues, les mâchoires, sont sensiblement excités. Toute pensée est accompagnée d'une sorte d'articulation muette, et il suffirait de pousser dans l'appareil vocal, disposé d'une manière inconsciente, le souffle qui le fait résonner, pour obtenir l'articulation faible, mais cependant distincte, des mots que nous pensons [2].

Les attaches de la pensée et de la parole sont si naturelles, que nous éprouvons une sorte de malaise et de confusion quand les mots semblent nous fuir et que nous ne pouvons rendre notre pensée. Nous souffrons de cette difficulté d'élocution comme d'un défaut physique. Quand un de nos semblables est atteint de la même infirmité et que nous le voyons lutter contre l'expression récalcitrante, nous compatissons à sa peine et cherchons à lui venir en aide. Balzac a mis en scène, dans un de ses romans, un avare très rusé et très défiant, qui craint par-dessus tout de se livrer et cherche à surprendre les secrets des autres. Lorsqu'il a intérêt à faire parler quelqu'un, il balbutie, s'embarrasse à dessein dans ses phrases et s'épuise en efforts inutiles pour trouver les expressions dont il a besoin. Alors son interlocuteur s'empresse de lui fournir des mots pour finir ses phrases, parle ainsi à la place de l'avare et lui dévoile sa propre pensée.

Cette tendance qui pousse la pensée vers l'extérieur peut être combattue par la volonté, et l'homme est ordinairement assez maître de lui pour empêcher sa parole de *franchir la barrière de ses dents*. Quelquefois, cependant, la pensée atteint un tel degré d'intensité et remplit si bien l'esprit, qu'elle déborde pour ainsi dire et renverse, comme un torrent, tous les obstacles qu'on voulait lui opposer. Elle ne s'affaiblit pas

[1] Un psychologue américain, M. William James, a tiré de cette loi, ajoute M. Fouillée (*loc. cit.*), une règle d'éducation morale à laquelle il attache la plus grande importance : Voulez-vous vaincre certaines tendances passionnelles fâcheuses? Exercez-vous assidûment, et d'abord de sang-froid, à produire les mouvements extérieurs qui manifestent précisément les dispositions contraires. Vous serez infailliblement récompensé de votre persévérance en voyant s'évanouir votre maussaderie ou votre accablement, que remplaceront une réelle gaieté, une réelle bonté de caractère.

[2] Liard, *La Science positive et la Métaphysique*, p. 401.

Digitized by Google

en faisant ainsi irruption au dehors ; au contraire, le son de la voix l'excite encore, et l'on dit avec raison que l'homme se grise de sa parole. Toute passion d'ailleurs se nourrit pour ainsi dire de ses propres manifestations ; la douleur s'accroît avec les plaintes qu'elle exhale et les larmes qu'elle fait répandre. L'homme irrité qui gesticule, crie et menace, s'échauffe de plus en plus et sa colère monte d'elle-même jusqu'au paroxysme. Toutefois, la dépense d'énergie nerveuse causée par ces états violents ne saurait être de longue durée; aux transports désordonnés succèdent nécessairement la lassitude et l'apaisement. Aussi, lorsque l'excitation est intense, fait remarquer M. Bain, vaut-il mieux, même lorsqu'on a l'intention de la supprimer rapidement, laisser pour un temps le champ libre à une complète manifestation externe. Lorsque la joie ou le chagrin fondent brusquement sur nous, que nous sommes la proie de la colère ou de la peur, laissons couler le torrent pour le mieux barrer ensuite [1].

Si nous avons recueilli toutes ces observations, très faciles à vérifier, c'est uniquement pour mettre en pleine lumière cette conclusion, que la représentation d'un acte est déjà le commencement de cet acte. Le mouvement cérébral qui accompagne la conception de l'idée à réaliser se communique aux nerfs et aux muscles, et leur donne une impulsion plus ou moins forte suivant la nature même et l'intensité de l'idée. Le concours de la volonté pour ébranler les organes du mouvement est complètement inutile. Quel est en effet le rôle de la volonté dans plusieurs des cas que nous venons de citer? Elle cherche par tous les moyens qui sont en son pouvoir à empêcher l'action de se produire, et souvent elle n'y réussit pas. L'action a lieu malgré elle, quand la passion est assez forte pour triompher de toute résistance.

Or, l'examen calme et réfléchi des motifs et des motifs peut produire le même résultat que la passion ; il fait aussi régner, seule et sans rivale, sur l'esprit, la conception d'un but à atteindre. L'action représentée s'exécute alors spontanément, en vertu de la loi que nous avons énoncée plus haut, à moins qu'une représentation contraire ne s'y oppose. Il n'est pas nécessaire de recourir à la volonté et de lui faire exercer, sur les nerfs et les muscles qu'elle ne connaît pas, une action dont elle n'a pas conscience. Son rôle est tout autre ; elle assure le triomphe d'une représentation en la maintenant devant la conscience et en écartant les représentations antagonistes.« La représentation d'un mouvement qui dépend de nos muscles, dit M. Renouvier, étant posée comme possible, comme actuellement réalisable, comme aperçue dans le futur immédiat, en vue d'une fin et d'un motif quelconque, ne fût-ce que celui d'éprouver le phénomène ; si l'organisme comporte une modification de nature à amener le mouvement prévu ; si d'ailleurs une fin, contraire à cet égard, ne vient pas à la

[1] *Les Émotions et la Volonté*, p. 351 de la trad. française de Le Monnier.

Digitized by Google

traverse de la pensée, et si la représentation n'est pas à l'instant suspendue en se laissant aborder par l'idée de la possibilité de tendre à cette fin contraire, ce mouvement est effectivement produit ou commencé dans un intervalle de temps directement inappréciable [1] ».

Cette théorie rencontre, nous l'avons dit, de nombreux contradicteurs, qui persistent à croire que c'est bien la volonté qui donne à l'organisme la première impulsion ; et les arguments ne leur manquent pas pour prouver leur thèse. Ils prétendent d'abord que la représentation n'entraîne pas nécessairement l'exécution du mouvement représenté. « La représentation d'une action, quelque intense qu'elle soit, n'est pas la volonté de la faire ; il y manque l'élément essentiel. N'y a-t-il pas une différence profonde entre les deux choses exprimées par *marcher* et *marchons* ? Le premier ne représente que l'action ; le second y ajoute l'ordre de l'effectuer. L'impératif contient quelque chose de plus que l'infinitif, et le surplus est le commandement, expression directe du vouloir s'ajoutant à l'idée de l'acte [2]. » Cette argumentation n'est pas concluante ; il suffit de répondre qu'on distingue en effet plusieurs sortes de représentations [3], les unes purement spéculatives, pour ainsi dire, et ne comportant aucun mouvement extérieur, et d'autres essentiellement pratiques, qui appellent l'action à leur suite. A cette dernière classe appartiennent sans aucun doute les représentations qui résultent d'une délibération. Quand, après avoir hésité entre plusieurs partis à prendre, je me prononce pour l'un d'eux, il est évident que je choisis *pour agir*, et que la désignation du but à atteindre implique l'intention de tendre vers ce but. L'infinitif équivaut donc ici à l'impératif.

On insiste et on dit que si les mouvements sont liés aux représentations, c'est en vertu d'associations qui résultent elles-mêmes d'actes antérieurs souvent répétés. A l'origine de ces associations, on trouverait, en cherchant bien, l'action de la volonté. « Que fait l'enfant qui commence à écrire, l'ouvrier qui apprend un métier, le musicien débutant qui exerce ses doigts à faire vibrer les cordes d'un violon ou les touches d'un piano ? Ils établissent entre des représentations et des mouvements les connexions dont nous venons de parler ; ils les établissent avec réflexion et intention, et, par suite, avec volonté [4]. Cette objection repose sur une

[1] *Psychologie rationnelle*, t. I, p. 404.—Cf. V. Brochard, *Critique philosophique*, n° de juillet 1884, t. II, p. 4. « Vouloir un mouvement corporel, puisqu'aussi bien nous ignorons comment il s'exécute, c'est uniquement nous arrêter à l'idée de ce mouvement, lui donner dans la conscience une place à part, écarter toutes les représentations contraires, ou simplement autres. Le mouvement réel vient après, suivant les lois générales de l'union de l'âme et du corps.

[2] Jeanmaire, *L'idée de la Personnalité*, p. 384.

[3] M. Ribot les divise à ce point de vue en trois classes ; v. *Les Maladies de la Volonté*, p. 9.

[4] Jeanmaire, *Ouvrage cité*, p. 386.

Digitized by Google

pétition de principe. La question est en effet précisément de savoir si c'est bien la volonté qui établit un lien entre l'idée d'un acte et l'acte lui-même. Nous avons énoncé une loi d'après laquelle « tous les états de conscience sont accompagnés et suivis dans l'organisme d'une onde d'efforts musculaires et organiques [1] », qui tendent à les produire au dehors. Nous avons cité des faits qui s'accomplissent sans le concours et malgré l'opposition de la volonté. On prétend que les choses ne se passent pas toujours ainsi, et que la volonté intervient dans les actions réfléchies et *intentionnelles ;* c'est là une assertion qui a contre elle toutes les présomptions et qu'il faudrait prouver.

Mais alors, nous dit-on, la vie humaine tout entière est soumise à un automatisme absolu. Vous mettez sur la même ligne toutes nos actions, volontaires et involontaires. « L'esprit ne trouve rien de plus dans les successions constantes qu'il attribue à sa volonté que dans celles qu'il ne lui attribue pas ; toute distinction entre ces différentes séries de faits devient donc impossible ; peu importe, dans votre hypothèse, que l'ordre de la volonté une fois donné, mon bras soit mu par moi-même ou par un autre : la conscience n'a aucun moyen de discerner entre les deux mouvements ainsi produits [2] ». Ces déductions sont quelque peu forcées. D'abord, l'homme saura toujours distinguer, dans l'état normal, si son bras est mu par lui-même ou par un autre ; nous parlerons plus loin des états morbides et de la lumière qu'ils jettent sur la question présente. Quant aux différences qui séparent les actes volontaires des actes involontaires, elles restent entières et ne sont nullement compromises. Les mouvements volontaires, dit M. Janet, se distinguent des mouvements spontanés en ce qu'ils sont précédés de la représentation même du mouvement et accompagnés de l'idée d'un but à atteindre [3]. Selon James Mill, ce qui distingue les cas volontaires des cas involontaires, c'est que dans les premiers il existe un désir, et l'idée ou conception du genre de mouvement nécessaire à la satisfaction de ce désir [4]. On voit que la confusion n'est pas à craindre.

Mais la principale, la vraie preuve alléguée par les partisans du pouvoir excito-moteur de la volonté se tire du témoignage de la conscience. C'est par elle que chacun de nous sent l'action qu'il exerce sur ses organes. Je veux soulever un poids que je suppose très lourd ; je me baisse pour le saisir, je recueille mes forces, je contracte mes muscles et je déploie une énergie proportionnée à l'évaluation que j'ai faite du poids. Je suis certain que ces actes sont les effets directs de ma volonté ; j'ai l'intuition et le sentiment de ma causalité. Tous les doutes qu'on pourrait soulever sur ce point se dissipent à la lumière de la conscience.

[1] P. Janet, *Traité élémentaire de Philosophie*, p. 53.
[2] Gérard, *Philosophie de Maine de Biran*, p. 346.
[3] P. Janet, *Ouvrage cité*, p. 53.
[4] Analysis *of the human mind*, Ed. J. St. Mill, t. II, p. 350.

Digitized by Google

— Cette doctrine donne lieu à plusieurs observations. On peut d'abord trouver étrange que le témoignage de la conscience soit invoqué dans une question qui échappe manifestement à sa compétence. Dans le cas cité plus haut, j'ai le sentiment d'un effort produit. Mais quel est le terme d'application de cet effort? Porte-t-il sur les nerfs et les muscles? C'est ce que la conscience ne saurait dire, puisque la connaissance des organes du mouvement lui est refusée. Comme le fait remarquer Hume, entre la volonté de mouvoir le bras et le mouvement lui-même, se trouve la transmission de l'influence nerveuse du cerveau, la contraction des muscles et d'autres faits intermédiaires que la conscience ignore absolument et dont elle ne peut par conséquent révéler la cause [1]. Maine de Biran répond que nous n'avons pas besoin de connaître les instruments et les moyens dont use la volonté pour exercer son pouvoir, et qu'il nous suffit de savoir qu'elle agit sur les organes du mouvement. « Que fait la connaissance ou la représentation des instruments ou de la manière dont une opération s'exécute, au fait du sentiment intime ou à la conscience de l'opération elle-même [2]? ». — C'est précisément la conscience de l'opération elle-même qui est impossible. Nous admettons que l'homme a, par la conscience, une certaine connaissance générale de son corps et de ses différents états, des impressions reçues, des mouvements produits et de la dépense de force qui en résulte. Mais en quoi consiste le travail cérébral qui accompagne ces phénomènes corporels; comment les courants partis du cerveau s'élancent-ils le long des nerfs pour aller contracter les muscles; quel est en un mot le mécanisme intérieur du mouvement? Voilà ce que la conscience ne sait pas. Quand un joueur de piano met le doigt sur une touche du clavier, il sait qu'il produira tel son, lors même qu'il n'aurait aucune idée de la structure intérieure du piano; il en est de même ici. L'homme connaît la volition et le mouvement produit; mais les faits intermédiaires lui échappent; il n'a pas *conscience de l'opération*.

Dans ces conditions, le témoignage de la conscience est nécessairement très vague, très incertain, et doit donner lieu aux interprétations les plus opposées. C'est justement ce qui arrive à propos de la *sensation musculaire*, qui, selon les uns, est une révélation directe, une preuve vivante de l'action exercée par la volonté sur les organes, et qui, pour d'autres, ne signifie rien de semblable. La sensation musculaire est aussi appelée sentiment de l'effort ou sentiment du mouvement; tous ces termes sont synonymes et font bien connaître la nature du phénomène, qui a été l'objet, dans ces dernières années, de nombreuses et intéres-

[1] « Si nous avions le pouvoir par un secret désir, dit Hume, d'éloigner les montagnes ou de pousser les planètes dans leur orbite, cette autorité ne serait pas plus extraordinaire, pas plus inconcevable que notre pouvoir de mouvoir le corps ». Cité par M. Gérard, *Philosophie de Maine de Biran*, p. 331.

[2] Ed. Cousin, p 280

Digitized by Google

santes discussions. « La sensibilité qui accompagne les mouvements musculaires, dit M. Bain, coïncide avec le courant centrifuge de l'énergie nerveuse. » M. Wundt croit aussi que l'émission de l'énergie nerveuse est accompagnée d'un fait sensible, qu'il nomme sentiment de l'innervation. L'homme est doué, dans cette opinion, d'une sorte de *conscience musculaire* qui saisit en même temps, dans un même acte de connaissance, l'effort volitionnel et la décharge nerveuse efférente, la cause et l'effet. Malgré l'appui de MM. Wundt et Bain, cette théorie a perdu beaucoup de terrain et ne compte plus aujourd'hui que de rares partisans. La plupart des philosophes et des savants sont d'avis que la sensation musculaire et le sentiment de l'effort sont des phénomènes consécutifs au mouvement produit; ils ne le précèdent pas; ils le suivent. Dès lors, comment ces faits de conscience nous feraient-ils connaître le *principe* de l'activité musculaire, la *cause* du mouvement, puisqu'ils ne se font sentir qu'*après* l'acte et qu'ils *résultent* eux-mêmes du mouvement déjà effectué? « Je soutiens, dit M. William James, que le sentiment de l'énergie musculaire déployée est une sensation afférente complexe, qui vient des muscles contractés, des ligaments tendus, des articulations comprimées [1], etc... » Lotze dit de son côté : « Nous devons affirmer que, dans le sentiment musculaire, *nous ne sentons pas la force en voie de produire un effet*, mais seulement l'impression *déjà produite* dans les muscles, *après que* la force a, d'une manière que nous ne pouvons observer, exercé sur eux sa causalité [2]. »

Cette seconde opinion [3] s'appuie sur un grand nombre de preuves, empruntées pour la plupart à la physiologie et à la pathologie, et que nous ne pouvons exposer ici. Citons seulement quelques observations très simples et très frappantes de Trousseau. Prenez, dit-il, une personne aussi intelligente que vous le voudrez, mais ignorante de la physiologie et de l'anatomie, et demandez-lui où est le siège de la flexion et de l'extension des doigts. Elle le placera dans la main (où ces actions se terminent), jamais dans l'avant-bras (où elles commencent). Elle a donc une sensation du mouvement résultant de la contraction du muscle, mais non de la contraction elle-même qui est cause du mouvement [4]. Si

[1] William James, *The Feeling of effort*, trad. de la *Critique philosophique*; année 1881, II, p. 125.

[2] Lotze, *Medicinische psychologie*, p. 311.

[3] Les principaux défenseurs de cette opinion sont, outre W. James et Lotze que nous venons de citer : Charlton Bastian, *Le Cerveau, organe de la pensée*, t. II, p. 169 et 278; Ferrier, *Les Fonctions du cerveau*, p. 348; T. Ribot, *Le Rôle psychologique des mouvements*, Revue philosophique, octobre 1879; Delbœuf, *Éléments de psychologie physique*, ch. II; H. Joly, *La Sensibilité et le Mouvement*, Revue philosophique, août et septembre 1886, etc... M. Renouvier soutient la même doctrine dans ses ouvrages et dans la *Critique philosophique*.

[4] Le Dr Bloch a prouvé également, par d'ingénieuses expériences, que, lorsqu'il y a contraction musculaire, nous sommes très mal renseignés par nos sensations sur les muscles que nous faisons

Digitized by Google

nous imprimons, dit-il encore, aux doigts et aux membres d'une personne saine une série de mouvements, elle apprécie à merveille l'étendue et la variété de ces mouvements. Mais bien que ces muscles demeurent tout à fait inactifs (c'est-à-dire sans action personnelle et sans efforts), elle n'a pas plus conscience de cette inaction que tout à l'heure elle n'avait conscience de son activité. Elle ne connaît que le mouvement exécuté [1].

Il y a plus; la sensibilité musculaire peut être enlevée par la maladie, sans que le pouvoir de mouvoir les muscles disparaisse avec elle. C'est ce que prouvent surabondamment de nombreux cas pathologiques [2], pour lesquels nous renvoyons aux auteurs cités plus haut. L'un de ces cas nous a paru surtout concluant; c'est celui d'une mère, nourrissant son enfant, qui est atteinte de paralysie; elle perd la puissance musculaire d'un côté du corps et en même temps la sensibilité de l'autre côté. Dans cet état, elle pouvait encore tenir son enfant au sein avec le bras qui avait conservé la puissance musculaire, mais à la condition de regarder son nourrisson. Si les objets environnants venaient à distraire son attention de la position de son bras, ses muscles fléchisseurs se relâchaient peu à peu, et l'enfant était en danger de tomber [3]. Cette influence de l'attention sur un membre privé de sensibilité, est un fait important à noter.

On voit maintenant quelle est la valeur et la portée de la *sensation musculaire;* les renseignements qu'elle nous fournit sur les rapports de la volonté avec les organes du mouvement sont incomplets, vagues et erronés. Il n'en pouvait être autrement; les données de la science confirment pleinement celles de la psychologie.

L'effort volontaire ne s'applique donc pas aux organes du mouvement; nous ne voulons, ni comme fins, ni même comme moyens, l'ébranlement des nerfs et la contraction des muscles, que nous ne connaissons pas d'ailleurs. Quel est donc l'objet de la volonté? Ce ne peut être que l'idée de la fin à atteindre, la représentation de l'acte à accomplir; c'est sur ce point que nous tenons fixée notre attention, que nous concentrons notre pensée et nos désirs. Or, *la représentation d'un mouvement éveille le mouvement réel qui en est l'objet, à moins qu'elle n'en soit empêchée par une représentation contraire présente en même temps à l'esprit* [4]. L'idée se traduit donc en acte, en vertu de ce pouvoir de réalisation qui lui est inhérent. Maintenant, pourquoi les idées, les images, les senti-

agir. Si, par exemple, on fléchit les doigts, les sensations qu'on éprouve sont localisées à la paume de la main et non à l'avant-bras... E. Gley, *Le Sens musculaire;* Revue philosophique, décembre 1885.

[1] Trousseau, article sur l'*Ataxie*, du Dictionnaire Jaccoud, cité par M. H. Joly.

[2] V. notamment : W. James, Ferrier et Bastian.

[3] Trousseau, *loc. cit.*

[4] C'est ainsi que M. W. James formule la loi déjà énoncée plus haut.

Digitized by Google

ments, tendent-ils ainsi à se transformer en mouvements? Comment s'opère cette transformation? Peut-on rendre compte de l'harmonie, de la correspondance établie entre nos états de conscience et nos actes extérieurs? Ce sont là des questions que nous n'avons pas à examiner. On établit l'existence, on constate l'application des lois de la nature; on n'entreprend pas d'expliquer pourquoi elles existent, ni comment elles s'appliquent. « Il ne s'agit pas ici de théories à discuter, dit J. Mill, mais de faits constants et prouvés par l'expérience. Nous ne rechercherons pas quels liens physiques existent entre l'idée et la contraction. L'idée est la dernière partie de l'opération mentale [1]. »

VI.

Il nous reste à formuler en quelques propositions brèves et précises les différents points successivement abordés dans cette étude, et les conclusions auxquelles elle aboutit.

1. L'acte libre n'est pas un commencement absolu; toujours il est conditionné par les influences physiques, les circonstances extérieures, la vie passée, le caractère, les motifs et les mobiles, etc... Nous pouvons sans doute agir sur ces motifs et ces mobiles; mais l'action même que nous exerçons sur eux nous est dictée encore par d'autres motifs et d'autres mobiles. Les *hiatus* dont parle M. Fouillée n'existent pas dans notre vie intellectuelle et morale; la chaîne des faits n'est pas interrompue. Même quand nous évoquons une pensée, une affection presque effacées et perdues dans les brumes d'un passé lointain, nous avons cependant quelque idée de ces anciens états de conscience, et des circonstances groupées autour d'eux; et c'est sur ces vagues données que porte le travail de l'esprit, cherchant à se souvenir. Ni au point de vue physique, ni au point de vue moral, l'acte libre ne saurait être appelé une création *ex nihilo*.

2. La volonté ne doit pas davantage être considérée comme une puissance distincte, placée en dehors et au dessus des phénomènes, comme « un juge absolument désintéressé et impartial, qui n'a d'engagement avec aucune partie, et qui demeure également étranger et supérieur à l'une et à l'autre. » Ainsi entendue, la volonté serait une abstraction vide, indéfinissable, qui ne peut ni exister, ni même se concevoir [2]. A plus forte raison, lui serait-il impossible de se déterminer par elle-même.

3. Avant et pendant la délibération, la liberté est évidemment la *puis-*

[1] The idea is the last part of the mental operation. ***Analysis of the human mind***, t. II, p. 337.

[2] « En isolant la volonté de la sensibilité et de l'intelligence, on la réduit à une activité nue et indéterminée dont le concept même est contradictoire ». J. Gérard, ***Philosophie de Maine de Biran***, p. 384.

Digitized by Google

sance des contraires ; quand la décision est prise, il y aurait contradiction dans les termes à l'appeler ainsi. On ne dira donc pas que l'homme, au moment même où il prend un parti, sent qu'il pourrait se prononcer pour le parti contraire. Comment la détermination pourrait-elle changer, si les raisons de se déterminer ne changent pas ? On agirait alors sans motif, ou contre le motif qui, en ce moment même, l'emporte sur tous les autres.

4. On répète souvent que l'homme n'agit pas toujours d'après le motif le plus fort. Cette phrase n'est qu'une banalité indigne de retenir l'attention, si l'on entend parler de la valeur absolue des motifs ; s'il s'agit de leur valeur relative, c'est encore une contradiction.

5. L'activité volontaire s'exerce uniquement sur les pensées et les sentiments, et n'atteint pas directement les nerfs et les muscles. Ce n'est donc pas la volonté qui donne l'impulsion aux organes du mouvement. Telle est l'opinion aujourd'hui la plus accréditée. On invoque en faveur de l'opinion contraire les *sensations musculaires ;* mais celles-ci sont postérieures à l'action, elles ne peuvent donc nous renseigner sur son origine.

6. L'influence de la volonté, pour être limitée aux faits d'intelligence et de sensibilité, n'en est pas moins considérable ; par eux, en effet, elle gouverne les actions réfléchies, mûrement délibérées, qui forment la trance de notre vie morale. Son pouvoir sur les mouvements de l'homme, dit M. Renouvier, est aussi décisif que s'il était direct [1].

Jusqu'ici nous avons considéré la liberté *en elle-même*, en laissant de côté l'influence qu'elle exerce sur la conduite et la destinée de l'homme. Il faut maintenant l'envisager comme instrument et comme fin de notre vie morale.

La liberté est *l'instrument* de la moralité. C'est par elle que l'homme s'élève et s'abaisse, que sa nature s'améliore et se dégrade, que sa valeur morale augmente ou diminue ; chacun de ses actes volontaires le rapproche ou l'éloigne de la fin vers laquelle il doit tendre. Cette *fin*, c'est encore la liberté elle-même, la liberté idéale, arrivée à son plus haut degré après avoir assuré le triomphe définitif de la raison sur la passion.

Nous examinerons la liberté à ce nouveau point de vue en parlant du bien, de l'obligation et de la responsabilité.

V. ARREN.

(*A suivre.*)

[1] *Critique philosophique*, 1876, I, p. 118.

Digitized by Google

GŒTHE ET LE ROMANTISME FRANÇAIS.

I

GŒTZ DE BERLICHINGEN ET LES DRAMES HISTORIQUES.

Dans un article du *Temps* (9 juillet 1885) que nous avons rappelé ici même, M. Schérer, rendant compte du livre de M. Lichtenberger sur *Gœtz de Berlichingen*, que nous avons précédemment analysé, se demandait quelle avait bien pu être au juste l'influence de Gœthe sur le romantisme français et il invitait un de nos savants collègues de la Faculté d'Aix, M. Joret, qui s'est occupé des rapports littéraires de la France avec l'Allemagne avant 1789, à essayer de résoudre cette délicate question. Nous voudrions simplement ici, en attendant et même en souhaitant d'autres travaux qui compléteront ou réfuteront le nôtre, présenter aux lecteurs de notre Bulletin un certain nombre de réflexions et de citations qui serviront peut être à écrire un jour cette page intéressante de l'histoire des littératures comparées. Nous nous bornerons aujourd'hui à étudier les rapports de *Gœtz de Berlichingen* avec le drame historique français.

M. Lichtenberger, dans un chapitre de son livre, qui a pour titre : « Accueil et influence », se borne à citer un passage de M. Mézières, et nous allons le citer après lui, puisque c'est le seul argument qu'il nous donne pour démontrer l'influence de *Gœtz* sur les drames historiques du romantisme français. « Ce fut comme le coup de tocsin qui allait mettre en branle toute l'école romantique et ressusciter une partie de l'histoire. Walter Scott, un des premiers, répondit à l'appel, en faisant revivre, dans ses poèmes d'abord, plus tard ses romans, la physionomie extérieure du moyen âge, son aspect réel et matériel en quelque sorte, par la vérité et la minutie des descriptions pittoresques, en mettant sous nos yeux les costumes et l'appareil extérieur de chaque époque, pour nous en peindre les mœurs par des images visibles. C'est de *Gœtz de Berlichingen* et de toute cette école, non point de Shakespeare, il ne faut pas l'oublier, que nous vient le drame historique tel que les Romantiques l'ont mis sur la scène en Allemagne, en Angleterre, en France, avec un besoin de couleur locale fort inconnu à Shakespeare, avec un ensemble de costumes exacts, de détails pittoresques et un luxe d'archéologie théâtrale que le vieux théâtre anglais, dans sa simplicité naïve, avec ses décorations barbares et les écriteaux qui lui servaient à indiquer les changements de lieux, n'a jamais soupçonnés »

Ce passage, nous en demandons pardon à son auteur et à son prôneur, est beaucoup plus affirmatif que probant, et nous ne croyons pas du tout

Digitized by Google

à cette révolution qu'aurait provoquée, dans le camp romantique, l'apparition de *Gœtz de Berlichingen*. Le drame est de 1773 ; or, voici comment parle de son auteur, plus de trente ans après, Marie-Joseph Chénier dans son *Tableau historique de l'état et des progrès de la littérature française depuis 1789 :* « Tout ce qu'on peut remarquer avec éloge, c'est que M. Gœthe ose imiter Racine et Voltaire, et c'est beaucoup pour un Allemand. » Comparer l'auteur de Gœtz à l'auteur d'Athalie ou à ce frivole Voltaire pour lequel le jeune Gœthe et ses amis de Strasbourg n'avaient pas assez de mépris, « ce n'est pas beaucoup » pour un esprit critique. Et pourtant, quand Chénier portait sur Gœthe ce jugement si ingénu, Gœtz avait été traduit en français par Friedel et Bonneville (1779) et c'est même cette traduction qui fit connaître à l'Angleterre le drame de Gœthe : on le traduisit d'après la traduction française. Mais veut-on savoir maintenant ce que l'auteur pensait des traductions françaises de ses œuvres, celle de Faust excepté ? Il surveillait lui-même la traduction de sa *Métamorphose des plantes*, parce que, écrivait-il à Boisserée en 1831, « j'ai, pendant toute ma vie, trop souffert dans mes traductions françaises ;... dans toutes ces traductions de mes ouvrages, il ne reste de moi que le nom. » Et quand *Gœtz* a été mieux traduit, dans la collection plus répandue de M. Albert Stapfer (1821), que le public, ou tout au moins les hommes de lettres français peuvent connaître l'œuvre du poète autrement que par les éloges de M^me^ de Staël, en 1824, en pleine Académie, Auger excite l'hilarité générale en affectant de prononcer avec peine le nom rébarbatif de *Gœtz de Berlichingen*. Sans doute, Auger était dans le camp des « perruques », et on pourrait voir dans son inoffensive plaisanterie une preuve indirecte que le nom de *Gœtz* était en faveur dans le camp des Romantiques ; mais il s'agirait justement de savoir si *Gœtz* était pour ces derniers autre chose qu'un nom et qu'un de ces sauvages cris de guerre par lesquels on prenait plaisir à effaroucher les honnêtes classiques habitués aux noms plus harmonieux d'Andromaque et d'Iphigénie.

On peut enfin invoquer le propre témoignage de Gœthe à la fois sur ses œuvres et sur les œuvres semblables que composèrent, après lui, les Romantiques, et ici nous fournissons un argument à MM. Mézières et Lichtenberger : « Ce que les Français *croient nouveau*, disait Gœthe à Eckermann, dans leurs idées littéraires actuelles, n'est au fond rien autre chose que *le reflet* de ce que la littérature allemande a voulu faire et a accompli depuis cinquante ans. Le germe des pièces historiques, qui sont maintenant chez eux une nouveauté, se trouve déjà depuis un demi-siècle dans mon *Gœtz* ». Il est incontestable que *Gœtz* a précédé, d'une cinquantaine d'années, les drames nationaux de Vitet, Dumas père et Hugo ; mais devons-nous en conclure que ces derniers auteurs ont imité Gœthe, alors que Gœthe lui-même nous dit qu' « ils croient nouveau » tout ce qu'ils font ? Comment peut-on imiter une œuvre ou seulement

Digitized by Google

s'en inspirer sans en avoir le moins du monde conscience? Mais, à supposer que Vitet, Dumas et Hugo aient eu besoin d'un modèle pour écrire leurs drames historiques, se seraient-ils adressés à *Gœtz*, alors que Gœtz était lui-même un « reflet » et, ajoutons, un pâle reflet de Shakespeare et que Shakespeare avait été depuis longtemps traduit chez nous en prose et en vers, joué et rejoué dans nos théâtres? Et justement en 1827, suivant les paroles mêmes de Gœthe, nous avions « le bonheur de voir passer sous nos yeux les meilleures pièces de Shakespeare jouées par les meilleurs acteurs anglais ». C'est sous l'impression de ces drames (le roi Lear, Macbeth, Othello et Hamlet) que Victor Hugo écrivait cette même année (1827) sa fameuse préface de *Cromwell*. Mais les *Barricades* (1826) sont antérieures à ces représentations anglaises: c'est que l'auteur des Barricades ne s'est inspiré que de lui-même. Les travaux de M. de Barante et d'Augustin Thierry ont pu le mettre sur la voie ; mais, tandis que ces deux historiens se contentaient de peindre les personnages, Vitet les fit parler et vivre sous nos yeux, il mit l'histoire en conversations et en dialogues. « L'idée de cette tentative *toute nouvelle*, disait-il dans sa préface, m'est venue, je ne sais trop comment, en feuilletant le journal de l'Estoile. Vitet d'ailleurs se défend très fort d'avoir voulu écrire « un drame historique »; les *Barricades*, comme plus tard les *États de Blois* ne sont qu'une « nouvelle manière d'écrire l'histoire » ; ce ne sont point « des compositions d'art » (ce qu'est beaucoup trop, pour le dire en passant, *Gœtz de Berlichingen*), mais seulement « des restaurations du passé ». Et, pour convaincre ses lecteurs qu'il ne leur donne point un passé de fantaisie, l'auteur leur montre, leur étale, dans une savante introduction, toute la bibliothèque, tout l'arsenal de documents et de révélations que la Ligue nous a laissés. C'est donc vraiment à l'œuvre de Vitet, c'est à cette résurrection du passé, et d'un passé bien authentique, que convient, bien plus qu'à *Gœtz de Berlichingen*, l'éloge que Mme de Staël avait fait de ce dernier ouvrage : des *Barricades*, et non de *Gœtz*, on peut dire qu'elles sont « non pas un drame, mais la chose même ». M. Chuquet n'a-t-il pas démontré, dans sa remarquable introduction de *Gœtz*, et par des arguments sans réplique, que Gœthe n'avait pas « le tour d'imagination nécessaire pour reproduire, par une heureuse et puissante évocation, la vérité historique? » Il était bien trop lyrique et personnel pour s'oublier lui-même et se transformer dans les personnages de l'histoire, ce qu'avait dû et ce qu'avait admirablement su faire Vitet. Aussi le *Globe*, en annonçant les *Barricades*, dans un article tout voisin des deux études d'Ampère sur le théâtre de Gœthe, non-seulement ne songe pas à rapprocher les *Barricades* de *Gœtz de Berlichingen*, mais affirme bien haut que Vitet « s'est proposé un but original et qu'il a su l'atteindre » (27 avril 1826).

Le nom seul de Walter Scott se présente à l'esprit du critique du Globe ;

Digitized by Google

c'est qu'en effet Walter Scott est, avec Shakespeare, le véritable inspirateur, sinon de cette histoire en action qu'a le premier imaginée Vitet, du moins des drames historiques ou prétendus tels qu'allaient porter à la scène les Dumas et les Hugo. Quant à la fameuse couleur locale, elle était, comme on l'a dit, inconnue à Shakespeare; mais tous ces détails pittoresques et archéologiques qui jouèrent alors un si grand rôle, et le haubert du duc de Guise et le pourpoint d'Hernani, c'est à Walter Scott et à ses brillantes peintures du moyen âge que nous avons emprunté tout cela. Walter Scott, il est vrai, avait traduit, en 1799, *Gœtz de Berlichingen :* mais ce n'est pas pour cela qu'il a écrit *Waverley !* Sans vouloir éplucher ici cette traduction de *Gœtz*, dans laquelle Walter Scott traduit *Bienen* par *beans*, c'est-à-dire des *abeilles* par des *haricots*, reconnaissons, avec M. Brandl [1], qu'on peut trouver des réminiscences de Gœtz dans quelques-uns des tous premiers poèmes de Walter Scott, dans *Marmion*, par exemple. Mais déjà l'auteur de la *Dame du Lac* (1810) ne se souvient plus d'avoir lu et traduit Gœthe et, par conséquent, le Walter Scott qui séduisit et inspira à la fois les imaginations romantiques de 1830 ne doit rien à l'auteur de *Gœtz de Berlichingen*. Qu'on se rappelle, en effet, ce que furent l'enfance et la première jeunesse de Walter Scott : tout petit, il sait déjà par cœur ces ballades de Hardiknut qu'il récitera plus tard à Byron et qui feront verser des larmes à l'auteur de Lara. Il lit ou plutôt il dévore les vieux romans de chevalerie qu'édite la célèbre bibliothèque ambulante d'Allan Ramsay; il collectionne les anciens lais écossais comme d'autres enfants collectionnent des pierres ou des papillons, et rien ne lui sera plus facile que de publier bientôt (1803), un recueil de ballades écossaises (son *Minstresly of the scottisch Border*). Enfin, il se repose de la lecture des lais et des romans par de vrais pélerinages aux sites qu'a consacrés l'histoire ou plutôt la légende de son pays; il coupe, d'une main pieuse, une fleur du bosquet consacré à Marie Stuart ou un rameau de l'arbre sous lequel a reposé, dit-on, Charles II; il emporte au logis et conserve précieusement ces saintes reliques : en vérité, du jour où Walter Scott voulut être auteur, pouvait-il, qu'il eût ou non traduit *Gœtz de Berlichingen*, écrire autre chose que des poèmes ou des romans de chevalerie, la *Dame du Lac* ou *Ivanhoé?* Gœthe lui-même découvrait dans *Ivanhoé* « un art tout nouveau qui a ses lois particulières ». Ce qu'il y avait de vraiment nouveau dans les romans de Walter Scott, qui commencèrent en 1814 avec *Waverley*, et obtinrent dans l'Europe entière, et particulièrement chez nous, une vogue sans cesse grandissante, c'était, outre le talent du conteur dont nous n'avons pas à parler ici, d'une part, la résurrection de ce moyen âge si cher aux Romantiques, et, d'autre part, le sentiment si vif des beautés locales, l'orgueil national, en un mot, qu'avaient surexcité le

[1] Gœthe-Jahrbuch, 1882.

Digitized by Google

despotisme de Napoléon et ses rêves de monarchie universelle ; ici, c'était l'orgueil du nom écossais, un orgueil qu'on ne s'étonnera pas de rencontrer chez un auteur qui portait le nom prédestiné de Scott. Or, la glorification des nationalités et, comme conséquence, l'amour de la couleur locale, n'est-ce pas là ce que nous trouvons chez les poètes et les auteurs dramatiques de 1830, et n'est-ce pas en invoquant les Espagnols, les Français et les Anglais des siècles passés qu'ils comptaient se délivrer des Grecs et des Romains ?

Ainsi, l'auteur de *Marion Delorme* ne doit rien à l'auteur de *Gœtz*. Le poète, répétaient sur tous les tons nos Romantiques, est un vrai prophète ; soit, à condition qu'on retournera pour lui le proverbe et qu'on dira : nul n'est prophète que dans son pays. Nous craignons fort que l'auteur de *Gœtz* n'ait été vraiment prophète qu'en Allemagne.

Louis Ducros.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

Thèses de M. Isaac URI, soutenues à la Faculté des Lettres de Paris : **Un Cercle savant au XVII^e^ siècle, François GUYET** (1575-1655), d'après des documents inédits, XII-264 p in-8°, Hachette ; **Quatenus apud SALLUSTIUM sermonis latini plebeji aut cotidiani vestigia appareant**, 140 p. in-8°, Hachette.

Je veux dire, dès en commençant, que je trouve les sujets de M. Uri très heureusement choisis, véritables et bons sujets de thèses, où l'on se place en des terrains à peine explorés, restreints d'ailleurs, mais ayant vue, d'un côté, sur de vastes horizons. François Guyet, c'est une page de cette grande œuvre utile qui nous manque : l'histoire de la philologie ; les traces de la langue du peuple et de celle de la conversation chez Salluste, c'est un fragment de l'histoire du latin. Chacune de ces questions ne demande pas, pour être traitée suffisamment, plus que l'étendue d'un volume ordinaire ; et d'autre part, aucune des deux ne peut l'être, comme il convient, sans le secours de ces connaissances générales qui sont les conditions des bons livres, et par conséquent des bons doctorats.

Donc, sujets de thèses ; et j'ajouterai : sujets très intéressants. L'intérêt, dans la thèse française, est éveillé de plusieurs côtés. Tout d'abord, M. Uri nous rappelle et nous prouve que, moins florissante sans doute qu'au seizième siècle, la philologie ne cessa point cependant d'être cultivée en France au dix-septième. Il fait d'autant mieux d'y insister que nous sommes portés à voir dans cette science une importation germanique, et tandis qu'à l'étranger on connaît les noms de nos philologues

Digitized by Google

et l'on fait état de leurs opinions, nous paraissons trop souvent ne nous douter qu'à peine qu'ils aient existé, et point du tout qu'ils aient joué dans le développement des études antiques le rôle considérable qui pourtant fut le leur. Il y a là un fâcheux abandon d'une partie de notre patrimoine, une véritable négligence de nos propres richesses. M. Uri fait donc bien de nous introduire au Cabinet Du Puy, dans l'hôtel de la rue des Poictevins où Jacques-Auguste de Thou, Pierre et Jacques Du Puy entretenaient la passion de l'érudition ; chez Ménage encore, rue du Cloître-Notre-Dame, dans cette *Académie* où venaient Chapelain, Furetière, Perrault et d'autres, où il se faisait un commerce de nouvelles et d'étymologies, de sorte que le maître de la maison « donnait de véritables étymologies à ceux qui lui apportaient des nouvelles vraies, mais des étymologies fausses à ceux qui lui disaient de fausses nouvelles ». M. Uri nous met tour à tour en présence de Balzac, de Gabriel Naudé, de La Mothe Le Vayer, de Gassendi, de Huet. Toute cette partie de son livre est vivante et d'une lecture facile.

Mais croit-on que la biographie de Guyet, qui vient ensuite, n'excite pas par elle-même la curiosité ? Si la vie d'un philosophe ou d'un historien ne saurait être indifférente à ceux qui aiment passionnément la philosophie ou l'histoire et qui ont consacré leurs jours et leur peine à l'une de ces deux sciences, comment s'étonnerait-on que les fervents des lettres antiques puissent prendre un vif intérêt à la biographie des hommes qui, avant eux, ont aimé les mêmes études, les ont entretenues et fait progresser ? M. Uri (p. 34) cite un beau et touchant passage des *Huetiana*, dans lequel Huet exprime le regret de n'avoir pas vécu aux premiers temps de la renaissance des lettres, quand « les livres n'étaient que des manuscrits, et par conséquent rares, chers et en petit nombre », quand « on trouvait peu de personnes de qui on pût prendre conseil ». Or le temps de Guyet et de Huet est déjà pour nous quelque chose d'analogue à ce qu'était pour eux celui de Pietro Vettori et de Lorenzo Valla. Sans doute, il n'a plus tout à fait le charme du premier éveil, cette fleur de toute chose à son début, si passagère et si charmante, cette surprise et cette ivresse des premières découvertes : les chefs-d'œuvre de l'Antiquité tirés un à un de la poussière, un de ces poètes, dont tous aujourd'hui sont dans toutes les mains qui les veulent, exhumé après de longs siècles, patiemment déchiffré parfois sur un palimpseste ou sur des lambeaux de parchemin, et faisant évènement dans la vie d'un homme, dans tout le monde des lettrés, dans la marche intellectuelle du siècle. Alors, pour lire tel de ces auteurs, dont les éditions sont à présent innombrables et à vil prix, il fallait copier soi-même ou faire copier exprès un manuscrit, et tout d'abord se le procurer, souvent par de longues, difficiles et coûteuses négociations. Aussi le plaisir, disons le bonheur, était en proportion du désir et de l'effort : et qui de nous, épris de Rome ou d'Athènes, parmi ceux qui méritent vraiment le nom de

Digitized by Google

littérateur, ne s'est surpris à rêver, ne fût-ce qu'un jour, d'avoir vécu en ces temps héroïques de la philologie *où les livres n'étaient encore que des manuscrits*? Guyet et ses contemporains n'en étaient plus là : mais la distance n'est guère moins grande de nos ressources aux leurs, et leur époque a déjà pour nous un peu de la poésie du lointain. La biographie d'un de ces hommes, qui ont avancé la science et dont le labeur nous a préparé les moyens de faire, avec moins de mérite, une besogne plus rapide, est donc pleine d'attrait, surtout quand vient s'y ajouter le charme du passé.

Disons en outre que la destinée de Guyet contient pour nous une leçon et un encouragement : après plus de deux siècles, son nom est vivant, son œuvre utile encore, sa pensée, partout où elle s'est arrêtée, présente à l'esprit de ceux qui repassent aux mêmes endroits. Or, de combien de personnes Guyet fut-il connu pendant sa vie? De quelques-unes seulement; il serait facile de les compter, et je crois bien qu'on les trouve toutes, ou peu s'en faut, nommées dans le livre de M. Uri. En cela, comme en toute chose, la qualité vaut mieux que la quantité ; et c'est pour avoir méprisé l'éclat faux de la célébrité que Guyet a conquis l'éclat véritable de la gloire. Son âme était de celles qui se plaisent sur les hauteurs sévères, non fréquentées du grand nombre :

Et placitum paucis ausa est ascendere collem.

Enfin, le sujet choisi par M. Uri, l'amenait naturellement, par l'étude des travaux de son auteur, à traiter de la critique des textes, en général, et à nous faire connaître sur ce point ses propres idées. On peut dire qu'elles sont le plus souvent prudentes et sensées ; plutôt conservateur, M. Uri fait cependant une part aux bonnes conjectures, légitimées par la certitude qu'il y a dans les manuscrits des interpolations. Passant de la théorie à la pratique et entrant dans le détail, il soumet à l'examen quelques unes des hypothèses plus ou moins hardies de Guyet, et il apporte dans ces discussions de la mesure et du jugement : début de la Théogonie et des Travaux et Jours, prologue de l'Heautontimorumenos, deuxième dénouement de l'Andrienne, cinquième acte du Phormion, passages des Académiques, comédies de Plaute, odes d'Horace.

Parmi les erreurs de Guyet, plus d'une venait des connaissances insuffisantes de son temps en matière de métrique ; de là, l'occasion, que M. Uri n'a pas négligée, d'exposer rapidement la loi dite des mots iambiques, qui serait mieux appelée « des groupes iambiques initiaux », découverte par M. C. F. W. Müller et par M. Louis Havet, lequel en a vu les causes en linguiste et les applications en métricien. Cet exposé vient naturellement à propos de Plaute et de Térence ; la constitution du texte d'Horace évoque, de son côté, les noms de Peerlkamp, de Gruppe et des

Digitized by Google

autres hypercritiques M. Uri porte sur cette école un jugement plein de sagacité : il la blâme dans l'ensemble à cause de ses excès, mais il reconnaît ses droits dans les cas exceptionnels, et surtout il revendique, pour ces philologues aventureux, le rare mérite d'une connaissance réelle et profonde de l'antiquité, connaissance que n'ont pas toujours ceux qui les traitent avec un dédain déplacé ou qui font sur leur compte des plaisanteries faciles. M. Uri reproduit là, en le citant d'ailleurs, la doctrine de M. E. Benoist, que j'ai eu également l'occasion d'indiquer dans un article du *Bulletin de la Faculté des lettres de Caen* (1re année, p. 254).

A vrai dire, ce chapitre de la thèse, *Guyet philologue*, si intéressant qu'il soit, ne me paraît pas aussi heureusement exécuté que les chapitres précédents ; l'impression qui s'en dégage manque de netteté, non sans doute en ce qui concerne les idées de M. Uri, mais en ce qui regarde la méthode de Guyet. M. Uri nous dit bien, p. 152 : « Manuscrits et éditions antérieures, tel est le fondement sur lequel repose la critique de Guyet » ; d'autre part, p. 154, nous lisons : « Convaincu qu'il existe une *pathologie des textes*, Guyet se considère comme un médecin (il le dit lui-même bien des fois) chargé de les guérir ». Et nous savons, comme M. Uri le constate en se gardant d'y insister, que le grand philologue retranchait tout simplement plusieurs livres de l'Enéide, de la Pharsale, etc. Peut-on dire alors que les manuscrits et les éditions antérieures servaient de fondement à sa critique ? Bien plutôt d'échafaudage, de soutien provisoire que l'on jette bas, une fois le monument construit. D'ailleurs, comment s'en servait-il? M. Uri nous apprend, p. 151, qu'il n'entassait pas les variantes de manuscrits ; mais, à la page précédente, il nous avoue qu'il les citait pêle-mêle sans s'inquiéter de leur valeur respective ; en ce cas, il vaut mieux donner toutes les leçons que de faire un choix arbitraire. En un mot, après avoir lu ce chapitre, je ne sais pas mieux qu'auparavant quelle était au juste la méthode de Guyet, et c'est cependant ce qu'on espère y apprendre en le commençant. M. Uri dirait peut être, pour sa défense, que s'il ne nous fait pas voir plus clairement quelle fut la méthode de Guyet, c'est que Guyet n'en avait pas et qu'il obéissait à son caprice et à sa pénétration, réelle mais téméraire. Toutefois, je crois bien apercevoir une autre cause à l'incertitude de cette partie de la thèse : comme je le remarquais plus haut, M. Uri a des tendances conservatrices ; or il se trouve en présence d'un hypercritique, qu'Oudendorp appelait *audacissimus* et que Bayle raillait doucement pour ses excès; de là, un certain malaise à travers lequel on soupçonne qu'il eût mieux aimé avoir affaire à un philologue plus sage, tandis que, par contre, l'admiration très légitime qu'il éprouve pour Guyet l'invite à nous voiler le plus possible les écarts de sa fantaisie. Ces contradictions se comprennent, mais on n'y gagne pas en clarté définitive.

Digitized by Google

J'ai encore une légère querelle à faire à M. Uri ; elle est relative à son style qui a parfois quelque chose de haché et de fatigant. Il y a un véritable abus des exclamations et des interrogations ; beaucoup trop de périphrases ; Guyet est, à tout moment, l'*illustre Angevin*, *le savant Angevin ;* Balzac *le grand épistolier*, et ces périphrases, qui ont pour but d'éviter les répétitions trop fréquentes, n'y parviennent pas toujours. De même, p. 32, le mot *philosophe* se trouve quatre fois en cinq lignes ; et ce ne sont pas seulement les mots qui reviennent : p. 108, note 1, je reconnais une citation déjà faite p. 104 à laquelle il suffisait de renvoyer ; p. 143, une quinzaine de vers latins déjà lus, p. 101. Ces répétitions, qui ne sont pas les seules, jointes à la multiplicité des alinéas (voy. notamment p. 39 et 40, p. 55 et 56, p. 70, etc.), donnent un air de vouloir « tirer à la ligne », et rien n'est plus inutile dans un livre qui contient tant de choses, de choses aussi sérieuses, auxquelles viennent s'ajouter nombre de documents inédits, découverts et publiés avec patience et habileté. J'ajouterai, pour finir, que la langue n'est pas toujours irréprochable ; on ne dit plus « lié à », comme M. Uri le fait p. 33 et p. 47, note 2, mais « lié avec ». P. 16, je crains que M. Uri n'ait écrit tout autre chose que ce qu'il voulait écrire : on rencontrait chez les Du Puy « des personnages d'humeur et d'aptitudes diverses, qui en apparence ne semblent pas unis entre eux par un lien étroit, mais qui en réalité ont tout une *seule* et même qualité, la passion de l'érudition, etc... » C'est sans doute « une *seule* qualité, qui leur fut *commune* à tous » ; mais la phrase signifie que la passion de l'érudition était la seule qualité de tous ces personnages, et que pas un n'en avait une autre ; M. Uri est dur pour eux. Voilà des critiques légères dont j'avais hâte de me délivrer, jointes à quelques autres faites à la soutenance, elles n'empêchent nullement le *François Guyet* de M. Uri d'être un livre utile et remarquable, qui suppose beaucoup de science dirigée par un esprit droit, et qui prend honorablement position en face du *Scaliger* de Jacob Bernays. On est heureux de voir se combler, si rapidement depuis une vingtaine d'années, les lacunes de notre production philologique, et l'on doit estime et gratitude à ceux qui, comme M. Uri, apportent à la fois dans cette tâche patriotique la bonne volonté et le talent.

Il me tarde de dire quelques mots de la thèse latine : moins importante que la française, elle a aussi sa valeur, et s'il faut, pour la lire en entier et avec suite, avoir le goût très vif de la grammaire, on ne peut s'empêcher de reconnaître que ce livre est, pour tous ceux qui s'occupent d'études latines, un livre de références nécessaire et commode à consulter. M. Uri (p. 19-23) fait entre le *sermo cotidianus* et le *sermo plebejus* une distinction plus nette que je ne l'ai encore vue nulle part, même chez Schmalz dans l'Encyclopédie d'Iwan Müller ; on confond en effet trop facilement, sous le nom de « latin vulgaire », deux langues qui, chez les Romains comme chez nous, avaient leurs différences : la langue

Digitized by Google

de la conversation dans les classes instruites et la langue du peuple. Les traces de la première se retrouvent surtout dans les comédies de Térence, dans le style épistolaire, chez les meilleurs écrivains, Horace et Cicéron, en tout passage familier; les traces de la seconde, chez Plaute, chez les auteurs du *Bellum Africanum* et du *Bellum Hispaniense*, chez Vitruve, chez Pétrone, dans les inscriptions de Pompéi. Je ne dois pas mettre cependant au compte de M. Uri l'opposition que j'établis, à ce point de vue, entre Plaute et Térence; M. Uri ne parle que des comiques en général, et range leurs œuvres parmi celles qui sont pénétrées par la langue du peuple; mais je crois qu'il faut en excepter les comédies de Térence : l'ami de Lélius et de Scipion Emilien, celui que César appelait *puri sermonis amator*, parlait, comme il convenait au genre, une langue souvent familière, jamais grossière et plébéienne. Je regrette que la *Conclusion* de M. Uri soit aussi brève : malgré la présence de l'*Index verborum ac locutionum*, qui atténue l'inconvénient, on voudrait, après avoir vu défiler dans le volume un aussi grand nombre de mots dont le caractère est l'objet d'une discussion plus ou moins longue et aboutit tantôt à une solution, tantôt à une autre, trouver dans la conclusion une triple liste des mêmes mots, de sorte qu'on se rendrait compte en un coup-d'œil de la proportion dans laquelle Salluste a fait usage du *sermo cotidianus* et du *sermo plebejus*; on verrait également, sans longues recherches, dans laquelle des trois classes, latin littérraire, latin familier, latin populaire, tel ou tel mot, sujet à contestation, doit être rangé.

Je termine en souhaitant que les étudiants lisent ces deux livres, ou qu'au moins ils les parcourent avec attention : ils ne doivent pas laisser échapper une occasion pareille de voir ce qu'est une bonne méthode et de connaître, sur des points aussi intéressants, l'état actuel de la science.

F. Plessis.

TITE-LIVE, — Edit. Weissenborn

Traduction par J. Vessereau, boursier d'agrégation [1]

(Suite)

De bonne heure, en effet, la plèbe nous apparaît pauvre, endettée, opprimée, en lutte avec les riches, telle en un mot que nous la voyons au temps des Gracques et encore après; les tribuns fomentent des séditions; la puissance du Sénat et de l'aristocratie à l'égard de la plèbe, des assemblées populaires et des magistrats est la même que sous le

[1] Berlin, Weidmann.

Digitized by Google

régime institué par Sylla, etc. Plus ces tableaux étaient conformes à la réalité du présent et répondaient aux intérêts des partis, plus ils devaient paraître à la plupart une image fidèle des temps anciens. Pour cela, Tite-Live manquait d'une mesure exacte.

Vivant à une époque où la constitution républicaine n'était plus qu'une ombre, évitant les charges publiques, contrairement à la plupart de ses prédécesseurs, il n'avait été amené ni par l'occasion, ni par un intérêt de parti, à étudier dans leur forme primitive et dans leurs formes postérieures les institutions politiques et civiles ; il fit comme ses contemporains qui croyaient voir dans les annalistes l'image des premiers temps, et reproduisit leurs descriptions, sans émettre de doute sur leur sincérité. Le même accueil avait été fait aux récits des annalistes sur les guerres des Romains, sur leurs brillants triomphes, sur les défaites écrasantes de leurs ennemis, etc. ; Tite-Live, à vrai dire, ne peut s'empêcher parfois de suspecter leur véracité, v. 3, 5, 12 ; 8, 10 ; v. de même plus tard 26, 49, 1 ;—33, 10, 8 ;—34, 15, 9, etc. ; mais comme il ne possédait des affaires militaires qu'une connaissance bien imparfaite, et comme il n'avait eu, autant que nous le sachions, à peu près aucune (v. 21, 47, 5) occasion de voir par lui-même les régions où se faisaient les guerres, il se contente de suivre le récit admis, et rapporte avec assurance bien des faits non moins exagérés et non moins incertains que ceux qui l'avaient choqué.

Tite-Live n'est donc pas très conséquent dans ses jugements ; de même on le voit souvent hésiter, quand il a à choisir entre des données différentes ; il n'est pas rare qu'il les rapporte les unes après les autres sans faire d'observation, ou bien qu'il refuse de se prononcer, v. 8, 40, 3 : « nec facile est aut rem rei aut auctorem auctori praeferre ; — 30, 26, 12 ; — déjà Quintilien en faisait la remarque, 2, 4, 19 : « saepe etiam quaeri solet de tempore, de loco, quo res gesta dicitur, nonnunquam de persona quoque, sicut Livius frequentissime dubitat.|» Quand il se décide pour une autorité ou pour une autre, c'est l'antiquité de l'auteur qui le décide à le suivre, si celui-ci a vécu peu après les évènements, v. 1, 55, 8 ; — 2, 18, 5 ; — 7, 9, 5 ; — 8, 30, 7 ; — 10, 9, 12, etc. ; — ou bien c'est que cet auteur est confirmé par plusieurs autres, v. 1, 24, 1 ; —6, 42, 6 ; — 8, 6, 3, etc. ; ou bien qu'il a adopté la *frequentior fama*, v. 2, 32, 3 ; — 6, 42, 6 ; — 10, 30, 7, ; — 21, 46, 10, etc., ou encore qu'il paraît plus digne de foi, v. 8, 26, 6 ; — 42, 42, 11, 1 ; — les autres sont considérés comme suspects, soit qu'ils écrivent dans un esprit de parti et favorisent particulièrement les intérêts de leur famille, v. 4, 16, 4 ; 7, 9, 5 ; — 8, 40, 4 ; — soit qu'ils se rendent coupables d'exagérations, comme Valerius Antias, v. 26, 49, 3 ; — 33, 10, 8, etc. — En d'autres passages, ce sont les évènements eux-mêmes, v. 1, 39, 5. 55, 9 ;— 7, 27, 9, ou certaines circonstances de temps ou de lieu, v. 1, 18, 3 ; — 4, 16, 4 ; — 8, 26, 6 ; — 21, 38, 7, ou bien les personnages mis en scène, v. 6, 42, 6 ; — 10, 3, 4, ou encore la propre tendance de l'auteur à ne pas ajouter

Digitized by Google

foi au mal, v. 4, 29, 6; — 8, 18, 12, et à attribuer les faits glorieux à un personnage important, v. 21, 46, 10; — 38, 55, 8. etc., qui nous font connaître les principes qui dirigent Tite-Live. Mais les doutes qu'il émet ne portent guère que sur des détails sans importance, et les raisons qu'il donne ne sont ni assez frappantes ni assez décisives pour produire une entière conviction, v. 4, 7, 11; — 8, 18, 3: « ne cui auctorem fidem abrogaverim »; — 22, 61, 10; — 24, 18, 5; — 47, 7, 6; — 39, 52, 1, sq.; — cf. 38, 50, 4, sq., etc. — En outre, il n'exprime ses jugements qu'avec une grande réserve, il a soin de les séparer toujours du récit proprement dit des évènements, v. 1, 16, 4; — 2, 18, 6 etc.; — souvent il s'en remet, pour la décision à prendre, au lecteur lui-même. Il sent qu'il est incapable d'éclaircir les doutes, reconnaît le peu de solidité des fondements sur lesquels il s'appuie, et se hâte d'en finir avec les temps obscurs, v. 4, 23 3. Toutefois il en fait l'histoire avec une entière résignation, parce qu'ils font partie de ce passé dont il veut tracer un tableau à ses contemporains et à la postérité.

Les différents livres et les diverses parties de l'œuvre où Tite-Live suivait les annalistes, nous semblent former aujourd'hui un ensemble important, mais elles ne formaient originairement qu'une faible partie de l'œuvre totale. Il serait donc injuste de vouloir juger la méthode de Tite-Live d'après la manière dont il a envisagé et traité l'histoire de l'époque racontée dans les Annales; on ne peut au contraire lui contester son amour sérieux de la vérité, qu'il considère déjà dans sa préface comme le premier devoir de l'historien, § 2: « Dum novi semper scriptores... in rebus certius aliquid allaturos se... credunt »; on doit également reconnaître son intention d'écrire une histoire aussi vraie et aussi fidèle que possible. A son avis, il était impossible de formuler sur les évènements un jugement bien certain avant l'époque où commença d'exister une histoire véritable et où se trouvèrent des traditions écrites authentiques et des historiens contemporains des faits qu'ils racontaient. Aussi est-ce seulement pour le temps de la seconde guerre punique qu'il se met à rechercher sérieusement et manifestement la vérité; ces recherches se développent par la suite jusqu'à l'histoire de sa propre époque.

(A suivre.)

Le Rédacteur en Chef-Gérant : V. ARREN.

Poitiers. — Typ. MILLET, DESCOUST & PAIN

Digitized by Google

DÉCEMBRE 1886. QUATRIÈME ANNÉE. — N° 10.

BULLETIN MENSUEL

DE LA

FACULTÉ DES LETTRES

DE POITIERS

CHRONIQUE

RAPPORT sur les travaux de la Faculté des lettres de Poitiers pendant l'année 1885-1886, lu au Conseil académique dans sa séance du 29 novembre.

La première page de ce rapport est habituellement consacrée aux changements survenus dans le personnel enseignant de la Faculté pendant l'année qui vient de s'écouler ; et depuis sept ans que j'ai l'honneur de présenter au Conseil académique le compte-rendu de nos travaux, cette page n'est jamais restée vide. Les modifications de cette année portent principalement sur l'enseignement historique. M. Flammermont, chargé du cours d'histoire, a été transféré sur sa demande à la Faculté de Douai. Je connais et j'apprécie les raisons de famille qui ont déterminé notre excellent collègue à demander ce changement de résidence. Mais je n'en regrette pas moins le départ de ce professeur distingué, passionné pour la science, qui, par ses travaux, son esprit d'initiative, son activité infatigable nous aidait dans une large mesure à atteindre le but que nous avons toujours en vue, qui est d'étendre et de vivifier l'enseignement de la Faculté. Le successeur de M. Flammermont est un jeune historien, M. Decrue, déjà connu par ses travaux et dont la thèse sur Anne de Montmorency a obtenu de l'Académie française le second prix Gobert.

Nous espérions qu'il serait secondé par M. Chevalier, professeur agrégé au lycée de Poitiers, qui fait depuis trois ans à nos élèves un cours complémentaire d'histoire. La Faculté avait exprimé le désir que

Digitized by Google

ce cours fût maintenu et restât confié à M. Chevalier, qui s'est toujours acquitté de ces fonctions avec beaucoup de zèle. Je regrette que M. le Ministre n'ait pu accueillir encore notre demande.

La chaire de littérature française est doublée d'une conférence depuis le mois de janvier dernier. Cette conférence a été donnée d'abord à M. Genevray, professeur au lycée, qui a bientôt quitté Poitiers pour Dijon, et n'a fait que passer parmi nous. Il a été remplacé par M. Chaudey, également professeur au lycée, dont nous avons pu apprécier déjà le mérite solide et modeste, et qui s'est concilié la sympathie et l'estime des professeurs et des étudiants. M. Chaudey est agrégé des lettres, et grâce à son concours, il nous sera possible d'entreprendre dans de bonnes conditions la préparation à l'agrégation des lettres que nous avions jusqu'à présent laissée de côté.

La Faculté des lettres a vivement ressenti la perte des deux professeurs éminents qui ont été enlevés à la Faculté des sciences et à l'Ecole de médecine. Je n'entreprendrai pas de parler de M. Lallemand après l'éloge si complet qu'en a fait l'honorable doyen de la Faculté des sciences. M. Delaunay s'était chargé, avec autant de bonne grâce que de dévouement, de faire à la Faculté des lettres ces conférences de physiologie où nos élèves se rencontraient avec ceux de l'Ecole de médecine, et dont j'attendais pour nos étudiants philosophes les meilleurs résultats. Les conférences de M. Delaunay, aussi remarquables par la science du professeur que par le soin consciencieux qu'il y apportait, ont été interrompues par la maladie à laquelle il devait bientôt succomber. Nous sommes très reconnaissants à M. le Dr Roland de vouloir bien continuer l'œuvre commencée, et je remercie M. le Directeur de l'Ecole de médecine d'en avoir fait la demande pour nous à son jeune et distingué collègue.

Telle est notre histoire depuis un an. Mais après avoir parlé de ce qui nous concerne en particulier, je ne puis passer sous silence les décrets du 25 juillet et du 28 décembre 1885, qui ont introduit de si importantes réformes dans le régime intérieur des Facultés. On reprochait aux Facultés de vivre dans un isolement quelque peu égoïste, de travailler à côté l'une de l'autre, sans chercher à s'entendre ou même à se connaître, en un mot d'être juxtaposées sans être unies ; et on se plaignait de la déperdition de forces que causait cette *absence de cohésion et d'un esprit commun*. L'organisation nouvelle a pour objet de grouper les Facultés d'un même ressort académique en une sorte d'Université régionale ayant son existence propre, son budget, et nommant ses représentants à un Conseil général dont les attributions sont très étendues. Il appartient désormais aux établissements d'enseignement supérieur, dans chaque Académie, de combiner leurs efforts pour étendre leur influence, et attirer à eux le plus grand nombre possible d'étudiants sérieux. Leur sort est entre leurs mains.

Digitized by Google

Nous avons applaudi à ces réformes libérales, et il ne dépendra pas de la Faculté des lettres qu'elles ne produisent leur plein effet. Elle a élu pour la représenter au Conseil général deux professeurs d'une compétence et d'un dévouement éprouvés, MM. Hanriot et Hild. D'autre part elle organise, depuis 1883, des conférences communes aux étudiants en Lettres, en Droit et en Médecine. Il y a donc plusieurs années qu'elle travaille à ce rapprochement dont on nous fait aujourd'hui toucher du doigt la nécessité.

ENSEIGNEMENT.

Les cours et conférences ont eu lieu régulièrement et sans aucune interruption. Toutes les chaires magistrales, sauf celle de littérature étrangère, étant pourvues d'une conférence, le nombre des heures données par les maîtres aux étudiants a été assez élevé. Il y a neuf ans, la Faculté des lettres était composée de 5 professeurs qui faisaient en tout 10 cours et conférences par semaine aux élèves et aux auditeurs bénévoles ; aujourd'hui, elle compte 15 professeurs, chargés de cours ou maîtres de conférences, qui font par semaine 33 cours ou conférences.

Je n'essaierai pas de faire une analyse, quelque sommaire qu'elle puisse être, des questions qui ont été traitées durant l'année. Ce serait vouloir résumer les programmes de licence et d'agrégation qui, d'après le réglement, doivent être parcourus en deux ans.

En dehors de la préparation aux examens, qui est la partie fondamentale, essentielle, de son enseignement, la Faculté a institué, comme je l'ai dit, des conférences supplémentaires dont le nombre s'accroît d'année en année et qui représentent le superflu, chose si nécessaire en matière d'instruction.

Les conférences de physiologie ont eu et auront encore pour objet l'étude du cerveau, question inépuisable et sur laquelle on ne saurait trop appeler l'attention de nos jeunes philosophes.

Dans les conférences qu'il a bien voulu faire l'année dernière aux élèves de lettres, M. Brissonnet a traité des *monuments du droit romain*, de leur *formation* et de leur *destinée ;* et pour se rendre compte des services qu'un tel enseignement peut rendre à des candidats qui doivent être interrogés sur les institutions romaines, on n'a qu'à lire la leçon d'ouverture qui a paru dans le n° de juin ne notre *Bulletin mensuel*. Cette année, M. Brissonnet veut bien se charger encore de ces conférences, qui auront pour objet des *Notions sommaires de droit romain*.

La conférence d'antiquités grecques et romaines a conservé son auditoire formé d'étudiants en Lettres et en Droit, et de personnes instruites de la ville. M. Hild étudiera cette année les *Fables antiques sur les origines de l'humanité*.

Digitized by Google

M. Ernault continue avec courage son cours de celtique devant un petit nombre d'auditeurs ; les celtisants sont rares à Poitiers comme ailleurs; j'espère qu'ils seront fidèles à cet enseignement créé par M. Ernault et qui aura pour objet, en 1886-1887, les *éléments celtiques dans les documents de l'antiquité classique.*

La conférence de paléographie, inaugurée en 1884 par M. Flammermont, a réuni 10 élèves fort assidus, dont la plupart appartenaient à la Faculté de droit. Cette conférence était consacrée d'une part à la lecture et à l'explication des chartes du moyen âge ; d'autre part à la visite et à l'étude sur place des monuments Une seule leçon par semaine appliquée à ce double objet, était évidemment insuffisante. Il serait bien désirable que la Faculté des lettres fût dotée d'une chaire d'archéologie religieuse. La ville de Poitiers, avec ses admirables églises, ses monuments, sa Société des Antiquaires si florissante et si justement estimée, est un centre tout indiqué pour les études de ce genre.

En attendant la création de cette chaire, nous aurons cette année, je l'espère du moins, une conférence d'*histoire du Poitou*, sur laquelle nous fondons de légitimes espérances de succès. Elle offrira un vif intérêt non seulement aux étudiants de nos Facultés, mais encore aux personnes, et elles sont nombreuses à Poitiers, qui s'occupent de l'histoire locale, et qui prendront plaisir à l'entendre exposer d'après les sources et suivant une méthode scientifique. Nous avons eu la bonne fortune de trouver, pour faire cette conférence, un homme d'une haute compétence, M. Richard, archiviste de la Vienne, qui a consacré sa vie à l'étude des documents relatifs au Poitou. Dans une circulaire du 8 novembre 1882, à propos de l'institution des cours libres, M. le Ministre disait : « Dans beaucoup de villes de province, des hommes qui » ont des connaissances spéciales très solides, le plus souvent sur les » sujets d'études mêmes que leur fournit leur pays, rendraient grand » service s'ils étaient mis à même de former des élèves ; outre qu'il faut » habituer la province à mieux connaître ses richesses, et que ce mode » de décentralisation ne peut être que profitable à l'esprit public. » Ces lignes semblent avoir été écrites pour notre futur professeur d'histoire du Poitou. J'ai demandé au Conseil municipal de vouloir bien voter les fonds nécessaires pour la création de ce nouvel enseignement, et je ne doute pas que ma demande ne soit favorablement accueillie [1].

Les conférences populaires du samedi soir ont eu lieu comme de coutume pendant le semestre d'hiver, et ont été suivies par un auditoire de plus de 500 personnes. Parmi ces conférences, je mentionnerai celle de M. Hild sur les Facultés de Poitiers. La conférence de notre collègue, qui a paru au *Bulletin*, n'a pas été sans influence sur les décisions qui sont intervenues depuis, et qui nous permettent d'espérer dans un

[1] Le Conseil municipal a voté ces fonds dans sa séance du 4 décembre.

Digitized by Google

avenir prochain une installation plus convenable pour nos établissements d'enseignement supérieur.

Comme je l'ai dit dans les rapports des années précédentes, la Faculté des lèttres distribue l'enseignement et exerce son influence sous une autre forme encore, au moyen de son *Bulletin*, dont l'utilité est aujourd'hui pleinement démontrée. Quand nous avons fondé, il y a quatre ans, cette Revue mensuelle, le Ministre de l'Instruction publique nous écrivît une lettre de félicitations que nous avons publiée alors, et qui se terminait par cette phrase : « Le temps n'est pas loin où chaque Faculté aura un recueil qui lui sera propre ; la Faculté de Poitiers aura le mérite d'avoir été des premières à donner l'exemple. » La prédiction s'est accomplie, et plusieurs Facultés publient aujourd'hui, où se préparent à publier des revues mensuelles ou trimestrielles. Le *Bulletin* de la Faculté de Poitiers va commencer sa 5e année ; ses abonnés lui restent fidèles, et il garde la place qu'il a prise dès le début dans la presse universitaire. Il est rédigé non seulement par les professeurs ou maîtres de conférences actuels de la Faculté, mais par nos anciens collègues, par des professeurs des Facultés voisines, et par des professeurs du lycée. Les numéros de l'année courante contiennent des articles de M. Beaussire, membre de l'Institut [1], de M. Plessis, notre regretté collègue, qui a conquis brillamment à la Sorbonne, au mois de janvier dernier, le grade de Docteur ès lettres [2] ; de M. Contejean, professeur à la Faculté des sciences [3] ; de M. Genevray, qui a été pendant quelques semaines chargé de conférences de littérature française à la Faculté [4] ; de M. Joyau, ancien professeur au lycée d'Angoulême, actuellement au lycée de Douai [5].

Voici, en dehors des articles bibliographiques, la liste des études publiées pendant l'année par les professeurs et maîtres de conférences de la Faculté.

M. Arren :

— La réforme du baccalauréat.
— Bibliothèques universitaires et bibliothèques municipales.
— Les problèmes de la morale contemporaine (3 articles).

M. Hanriot :

— Rapport sur le concours littéraire ouvert entre les étudiants de la Faculté : Amyot; coup d'œil sur la formation de la langue française.
— Géographie homérique (2e article).

1 Sur la *Criminalité comparée*, à propos de l'ouvrage de M. Tarde (décembre 1886).
2 *Propertiana* (janvier 1886). Compte-rendu des thèses de M. Uri (novembre 1886).
3 Tunis et Carthage (avril 1886).
4 Début de deux grands siècles : Saint-Gelais et Voiture (août 1886).
5 Le Fatalisme chez les Grecs (juillet 1886). — Le Fatalisme des Romains (août 1886).

Digitized by Google

M. PARMENTIER :

— Les lexiques de langues vivantes au baccalauréat.
— Une chanson à boire, imitée d'Anacréon, par Ronsard et Cowley, et idéalisée par Shelley.
— Des origines de la poésie classique en Angleterre, à propos du livre d'Edmond Gosse, intitulé : ***From Shakespeare to Pope.***

M. HILD :

— La question du latin.
— Les Juifs à Rome devant l'opinion et la littérature.
— Les idées pessimistes chez Homère et chez Hésiode.

M. DUCROS :

— Gœthe en France.
— Gœthe et le romantisme.
— Rapport sur le concours littéraire ouvert entre les étudiants de la Faculté.

M. FLAMMERMONT :

— Études critiques sur les sources de l'histoire au XVIII[e] siècle : Les Mémoires de M[me] Campan (2 articles).
— Les Universités allemandes.

M. ERNAULT :

— Le celtique et l'histoire (2 articles).

M. CHEVALDIN :

— Étude sur l'ablatif en latin (7 articles).

M. CHEVALIER :

— Une élection dans le Poitou en 1788-1789.

M. Parmentier a, en outre, publié dans la Revue critique et dans la Revue des langues vivantes, plusieurs articles bibliographiques ; de plus, il vient de faire paraître un ouvrage intitulé : ***A short history of the English Language and Literatur***, dont la préface avait déjà paru dans le Bulletin de la Faculté.

M. Ducros a publié, au commencement de l'année, un ouvrage intitulé : ***H. Heine et son temps***, qui est arrivé, en quelques mois, à sa 2[e] édition.

M. Hild collabore, avec une activité et un talent inépuisables, à la ***Revue de l'Histoire des religions***, à la ***Revue des Études juives***, au ***Dictionnaire des Antiquités de Daremberg et Saglio***, pour lequel il vient d'écrire un article sur les ***Démons***, qui contient la matière d'un volume ; enfin, à la ***Grande Encyclopédie***, où il a publié de nombreux articles, disséminés dans les 53 livraisons parues, sur la mythologie, l'histoire et la littérature grecques.

Digitized by Google

Il me reste à parler des élèves de la Faculté, qui peuvent se répartir en deux catégories : 1° Ceux qui ont suivi nos cours et conférences ; 2° Les élèves correspondants, qui nous ont envoyé des devoirs à corriger :

La 1re catégorie comprendrait :

9 boursiers de l'Etat, qui se subdivisent ainsi :

Agrégation de philosophie,	2
— de grammaire,	1
Licence de philosophie,	3
— ès lettres,	3

2 boursiers de la ville de Poitiers, dont l'un est candidat à la licence d'histoire et l'autre à la licence ès lettres.

3 maîtres-auxiliaires, licence ès lettres.

6 maîtres-répétiteurs, 2 pour la licence de philosophie, 4 pour la licence ès lettres.

6 professeurs du lycée de Poitiers, suivant les conférences spéciales de littérature française faites par M. Ducros pour les candidats à l'agrégation des langues vivantes et à l'agrégation de l'enseignement secondaire spécial.

12 professeurs des lycées et collèges du ressort, candidats au certificat d'aptitude des langues vivantes, venant à Poitiers le jeudi pour assister aux conférences de M. Parmentier.

10 élèves, dont 9 étudiants en droit, suivant les conférences de paléographie.

8 *élèves libres*, dont 1 candidat à la licence philosophique, 4 à la licence littéraire, 3 ne préparant aucun examen.

En tout, *56 élèves suivant les cours et conférences de la Faculté.*

Le nombre de nos correspondants était de 58. Mais je suis obligé de dire que, s'il y a beaucoup d'inscrits, il y a beaucoup moins de travailleurs sérieux. Je dois cependant faire une réserve expresse en faveur des candidats à l'agrégation de grammaire qui, en général, ont fait exactement, chaque mois, les devoirs règlementaires. L'un d'eux a été reçu agrégé de grammaire au concours de 1886.

Il est probable que le nombre de nos élèves ne variera pas sensiblement pendant l'année qui vient de commencer. Je mentionnerai cependant un fait qui est de bon augure pour l'avenir, et qui se produit pour la première fois. Depuis la reprise des conférences, 7 élèves étrangers à Poitiers sont venus s'installer, à leurs frais, près de la Faculté des lettres, et se sont fait inscrire au secrétariat comme élèves libres. Si leur exemple était suivi, nous aurions bientôt une pépinière d'étudiants d'élite, sur le travail desquels nous pourrions compter.

Digitized by Google

La Faculté avait mis au Concours, pour l'année 1886, le sujet suivant : *Rousseau et le sentiment de la nature dans la litiérature française, particulièrement au* XVIII^e *siècle.* M. Ducros a rendu compte de ce concours dans un rapport qu'il a lu à la séance solennelle de rentrée des Facultés. Cinq mémoires nous avaient été remis ; le 1^er prix a été décerné à M. Jubien, boursier de licence ; le 2^d à M. Vernier, boursier d'agrégation de grammaire.

EXAMENS.

Doctorat. — La Faculté a conféré cette année le grade du docteur ès lettres à M. l'abbé Bossard, qui avait pris pour sujet de sa thèse française : *Gilles de Rais, maréchal de France, dit Barberousse.* La thèse latine était intitulée : *Alani de Insulis Anticlaudianus cum divina Dantis Alighieri comoedia collatus.* Le Bulletin de la Faculté a publié, dans son numéro de janvier une longue appréciation des thèses et un compte-rendu très détaillée de la soutenance de M. Bossard.

Agrégation. — Deux de nos élèves ont été reçus en 1886, l'un à l'agrégation de grammaire, M. Berthuca, correspondant de la Faculté, l'autre à l'agrégation de l'enseignement spécial, M. Chandellier, professeur au lycée de Poitiers.

Certificat d'aptitude à l'enseignement des langues vivantes. — Deux élèves de la Faculté, MM. Arnaudet, professeur au collège de Châtellerault, et Vayron, professeur au collège de Civray, ont été admis à subir les épreuves orales pour l'anglais. M. Arnaudet a été admis définitivement.

Licence. — Vingt-huit candidats se sont présentés à l'examen de licence dans les deux sessions de novembre et de juillet ; 12 ont été admis au grade. Ce sont :

Licence philosophique.

MM. Rollinat, ancien boursier de la Faculté.

Licence historique.

Duprat, professeur au collège de Châtellerault ;
Jullien, professeur au collège d'Issoudun.

Digitized by Google

Licence ès lettres.

Maumon, ancien boursier municipal.
Meut, Jovignot, Constant, } maîtres-auxiliaires.
Laclau, maître-répétiteur.
Faivre, ancien boursier de la Faculté.
Jacques, id.
Lormond, Planhard, } candidats étrangers.

Baccalauréat. — Dans les trois sessions de novembre, d'avril et de juillet, 1138 candidats se sont présentés à l'examen de baccalauréat, dont 737 pour la 1re partie et 401 pour la seconde.

Sur les 737 candidats de la 1re partie :

416 ont été ajournés à l'examen écrit,
58 — à l'examen oral.
Total, 474
263 ont été admis.

Proportion des ajournés : 64 0/0 environ.
— des admis : 36 0/0 —

Sur les 401 candidats de la 2e partie :

175 ont été ajournés à l'examen écrit,
36 — à l'examen oral,
190 ont été admis.

Proportion des admis : 53 0/0.
— des ajournés : 47 0/0.

A la dernière session, la faiblesse extrême des versions latines et, à l'examen oral, l'insuffisance absolue de l'explication des auteurs latins et surtout grecs, ont révélé de graves lacunes dans la préparation à l'examen. Nous retournons à grands pas vers l'époque où l'on disait : *Græcum est, non legitur.* J'ai reçu à ce sujet, du professeur de littérature grecque, M. Hanriot, une note dont je vais transcrire les principaux passages :

« La décadence du grec au baccalauréat se marque de plus en plus chaque année. Les candidats savent que cette langue n'est point exigée pour les épreuves écrites, et que le plus modeste thème anglais ou

Digitized by Google

allemand d'une heure et demie de façon leur vaudra mieux que tout Homère ou Sophocle : leur admissibilité, chose capitale, ne dépend donc aucunement du grec, et serait même, en quelque sorte, compromise par le temps qu'ils y consacreraient. Quant à l'épreuve orale, il en est beaucoup qui courent volontiers la chance d'une mauvaise note sur dix, pour s'épargner une si longue et si sérieuse étude. La Faculté ne cesse de réagir avec fermeté contre cette tendance fâcheuse ; mais sa sévérité attentive ne peut aller jusqu'à changer les conditions règlementaires de l'examen.

« Cette situation est d'autant plus digne d'attention que, par suite de cette décadence toujours croissante des études grecques, le latin même est moins connu, moins compris, et devient à son tour, dans les épreuves du baccalauréat, une sorte de vague fantôme sans consistance et destiné bientôt à s'évanouir, lui aussi. Cependant, « le grec et le latin » sont, pour employer ici les termes d'un éminent administrateur, la » chair et le sang de notre propre esprit [1] ». Il importe donc de maintenir, de raviver ces études si importantes, pour maintenir aussi le niveau de l'esprit national et empêcher sa déchéance. « Comment font les Universités d'Allemagne et d'Angleterre pour mener de front les études anciennes et les études modernes? Je l'ignore ; mais pour ce qui nous concerne, il serait peut-être bon de faire alterner, aux épreuves écrites du baccalauréat, une version latine et une version grecque. »

Je ne puis que signaler ces faits et ces sages réflexions à l'attention de ceux qui s'intéressent encore au sort des études classiques en France.

V. ARRÈN.

SUJETS DE COMPOSITIONS DONNÉS A L'EXAMEN DE BACCALAURÉAT
(Session de novembre 1886.)

2e partie.

DISSERTATION PHILOSOPHIQUE.

Le stoïcisme à Rome; ses caractères particuliers; ses principaux représentants; son influence sur la société romaine.

COMPOSITION SCIENTIFIQUE.

1° Les dimensions d'une salle rectangulaire sont 6m et 5m; sachant qu'en ajoutant une même longueur à ces dimensions la superficie augmenterait de 13 mètres carrés, on demande quelle est cette longueur inconnue?

2° Expérience d'Arstedt. — Galvanomètre.

[1] M. Chaignet, recteur, dans son discours de rentrée du 13 novembre 1885.

Digitized by Google

1re partie.

COMPOSITION FRANÇAISE.

BACCALAURÉAT ÈS LETTRES.

Le 1er septembre 1753, Buffon, qui avait déjà donné au public les trois premiers volumes de son *Histoire naturelle*, fit son discours de réception à l'Académie française.

Dédaignant les fades éloges qui faisaient ordinairement le sujet des harangues de ce genre, il prononça, aux applaudissements de l'Assemblée, son fameux Discours sur le Style : il y exprime ses idées sur la « véritable éloquence », sur le plan qui est « la base même du style », enfin, sur « le ton » que doivent prendre le philosophe, l'historien et le poète.

M. de Moncrif, alors directeur de l'Académie, répondit à Buffon : « Vous aurez à faire son discours. »

Après un rapide éloge de l'auteur de l'*Histoire naturelle*, vous direz ce que vous savez et ce que vous pensez du *Discours sur le Style*.

VERSION LATINE. — *Serment des Samnites avant un combat contre les Romains.* — Mediis fere castris locus est conseptus cratibus pluteisque, et linteis contectus; patens ducentos maxime pedes in omnes pariter partès. Ibi ex libro vetere linteo lecto sacrificatum, sacerdote Ovio Paccio quodam, homine magno natu, qui se id sacrum petere affirmat ex vetusta Samnitium religione : qua quondam usi majores eorum fuissent, cum adimemdae Etruscis Capuae clandestinum cepissent consilium.

Sacrificio perfecto, per viatorem imperator acciri jubebat nobilissimum quemque genere factisque : singuli introducebantur. Erat quum alius apparatus sacri, qui perfundere religione animum posset; tum in loco circa omni contecto arae in medio, victimaeque circa caesae, et circumstantes centuriones strictis gladiis. Admovebatur altaribus miles, magis ut victima, quam ut sacri particeps; adigebaturque jurejurando, quae visa auditaque in eo loco essent non enunciaturum. Dein jurare cogebatur diro quodam carmine in exsecrationem capitis, familiaeque, et stirpis composito, nisi isset in praelium, quo imperatores duxissent, et si aut ipse ex acie fugisset, aut si quem fugientem vidisset, non extemplo occidisset. Id primo quidam abnuentes juraturos se, obtruncati circa altaria sunt : jacentes deinde inter stragem victimarum, dscumento ceteris fuere, ne abnuerent.

THÈME ALLEMAND. — Je vis alors cet Alexandre qui depuis a rempli la terre d'admiration et de deuil. Il avait dix-huit ans et s'était déjà signalé dans plusieurs combats. A la bataille de Chéronée, il avait enfoncé et mis en fuite l'aile droite de l'armée ennemie. Cette victoire ajoutait un nouvel éclat aux charmes de sa figure. Il a les traits réguliers, le teint beau et vermeil, le nez aquilin, les yeux grands, pleins de feu, les cheveux blonds et bouclés, la tête haute, mais un peu penchée vers l'épaule gauche; la taille moyenne, fine et dégagée, le corps bien proportionné et fortifié par un exercice continuel. On dit qu'il est très léger à la course et très recherché dans sa parure. Il fit son entrée dans Athènes sur un superbe cheval qu'on nommait Bucéphale.

THÈME ANGLAIS.—La douleur pour les morts est la seule douleur dont nous refusions de nous séparer. Toute autre blessure, nous cherchons à la guérir; toute autre affection, à l'oublier; mais cette blessure, nous considérons comme un devoir de la tenir ouverte; cette affection, nous la chérissons et nous l'entretenons dans la solitude. Où est la mère qui voudrait oublier l'enfant qui a péri comme une fleur entre ses bras, encore que chaque souvenir soit pour elle une angoisse? Où est l'enfant qui consentirait à oublier la plus tendre des mères, bien que se souvenir d'elle ne soit pour lui autre chose que la pleurer? Qui, même à l'heure de l'agonie, oublierait l'ami dont il déplore la perte? Non, l'affection qui survit à la tombe est l'un des plus nobles attributs de l'âme; si elle a ses peines, elle a également ses charmes.

Digitized by Google

SUJETS DE COMPOSITIONS DONNÉS A L'EXAMEN DE LICENCE
(Session de novembre.)

COMPOSITION FRANÇAISE. — Expliquer et apprécier ce jugement de Pascal sur Montaigne : « Ce que Montaigne a de bon ne pouvait être acquis que difficilement. Ce qu'il a de mauvais (hors es mœurs) eût pu être corrigé en un moment, si on l'eût averti qu'il faisait trop d'histoires et qu'il parlait trop de soi. »

VERS LATINS. — Promethens, post factos a se homines, dicitur auxilio Minervae caelum ascendisse et adhibita facula ad rotam Solis ignem furatus : quem hominibus indicavit. Ob quam causam irati Dii mala immiserunt terrae, febres, maciem et morbos.

(*Servius ad Virgil.* Eclog., VI, 42.)

COMPOSITION DE GRAMMAIRE ET DE MÉTRIQUE — 1. La proposition infinitive en latin.
2. La césure en grec et en latin.

LICENCE PHILOSOPHIQUE.

1. Théorie de la volonté.
2. Polémique de Leibniz contre Descartes et contre Locke.

LICENCE HISTORIQUE.

1. Gouvernement et administration d'Auguste.
2. Développement des institutions politiques, judiciaires et financières sous les Capétiens de la branche aînée.
3. Les voies de la civilisation en Afrique; les fleuves et les établissements européens.

PRÉPARATION PAR CORRESPONDANCE

SUJETS DE COMPOSITION DE LA 2e SÉRIE (Du 15 décembre au 1er janvier).

Épreuves communes et licence ès lettres.

COMPOSITION FRANÇAISE. — Définir le sens du mot *Libertin* et montrer les progrès du *Libertinage* au XVIIe siècle. (Agrégation : Même sujet que pour la licence.)

On lira, pour traiter ce sujet : Pascal (édit. Havet), art. IX, n° 1 ; art. XXIV, n° 98.
Bossuet (Oraison funèbre de la princesse Palatine. — Sermons *sur la Providence* et pour *le jour de Pâques*).
Malebranche (*Recherche de la vérité*) ; 3e partie : (*De l'imagination*).
Boileau (épître III) ; La Bruyère (*Des Esprits forts*).

COMPOSITION LATINE. — Même sujet que pour l'examen de licence (V. ci-dessus).

Digitized by Google

QUESTION DE GRAMMAIRE. — L'accent latin.

QUESTION DE MÉTRIQUE. — Le sénaire iambique.

THÈME GREC DE LICENCE. — *De l'imitation.* — Dès l'enfance, l'homme imite par instinct, et même un des caractères qui le distinguent des autres animaux, c'est qu'il est de tous le plus imitateur. C'est par l'imitation qu'il prend ses premières leçons; enfin, ce qui est imité lui plaît toujours. On en peut juger par les productions des arts : des objets que, dans la réalité, nous verrions avec peine, par exemple, les bêtes les plus hideuses, les cadavres, nous en contemplons avec plaisir les représentations les plus exactes. Pourquoi cela? Parce qu'apprendre est un plaisir, non seulement pour les philosophes, mais aussi pour les autres hommes, quoique ces derniers n'en jouissent qu'à un faible degré? Or, ce qui cause leur plaisir en voyant une image, c'est qu'à la première vue ils peuvent deviner et comprendre, par exemple, que cette figure est un tel. Car, s'il arrive qu'on n'ait point vu l'original, ce n'est plus l'imitation qui produira le plaisir, c'est l'exécution, ou la couleur, ou quelque chose d'analogue.

— Le thème grec de la 2e série était tiré de DENYS D'HALICARNASSE, *1re lettre à Ammée,* trad. de Parnajon.

LICENCE PHILOSOPHIQUE ET LICENCE HISTORIQUE.

Mêmes sujets que pour l'examen de licence.

AGRÉGATION.

THÈME LATIN. — MONTESQUIEU, *Grand. et Décad. des Romains*, chap. IX, depuis : « Il y a bien de la différence. . » jusqu'à la fin.

THÈME GREC. — MONTESQUIEU, *Grand. et Décad. des Romains*, chap. Ier, depuis : « Rome ayant chassé les rois... », jusqu'à « le moyen de la lui rendre utile ».

VERSION LATINE. — *Lettre à un ami.* — Num istic quoque immite et turbidum caelum? Hic assiduae tempestates et crebra diluvia. Tiberis alveum excessit et demissioribus ripis alte superfunditur. Quanquam fossa, quam providentissimus imperator fecit, exhaustus, premit valles, innatat campis; quaque planum solum, pro solo cernitur. Inde quae solet flumina accipere et permixta devehere, velut obvius sistere cogit : atque ita alienis aquis operit agros, quos ipse non tangit. Anio, delicatissimus amnium, idcoque adjacentibus villis velut invitatus retentusque, magna ex parte nemora quibus inumbratur fregit et rapuit; subruit montes, et decidentium mole pluribus locis clausus. dum amissum iter quaerit, impulit tecta, ac se super ruinas ejecit atque extulit. Ac ne illa quidem loco malo vacaverunt, ad quae non ascendit amnis. Nam pro amne imber assiduus, et dejecti nubibus turbines : proruta opera, quibus pretiosa rura cinguntur; quassata atque etiam decussa monumenta. Ne quid simile istic, pro mensura periculi, vereor; teque rogo, si nihil tale est, quam maturissime sollicitudini meae consulas, sed et si tale, id quoque nunties. Nam parvu'um differt patiaris adversa, an exspectes, nisi quod tamen est dolendi modus, non est timendi. Doleas enim quantum scias accidisse; timeas quantum possit accidere.

CERTIFICAT D'APTITUDE.

Version anglaise.

Canning was a man to dazzle popular audiences and persons who only saw him at a distance; but his colleagues took the measure of him, and we are certainly not blind to his extraordinary abilities when we express our opinion that they had not a little ground for acting as they did. A restless manœuvrer, an able but self-sufficient minister, a lover of clap-traps, and one who jests too freely, must expect to meet with opposition. The baffled career of a man at once so strong and so weak, so ambitious and so balked, is a great lesson, the effect of which ought not to be lessened by the attempt to lay the blame on other people. At this distance of time, one cannot help having

Digitized by Google

a kindness for Canning, and wishing that he had been successful; but if he was disappointed in his aims, we are compelled, in all justice, to admit that the fault lay with himself.

Thème anglais.

La mort du jeune Casabianca.

Quand Napoléon racontait cette histoire dans le style d'Homère le feu de ses paroles semblait apporter aux oreilles de ses auditeurs le mugissement des vagues, le tonnerre du canon et les gémissements des mourants. Il vous plaçait sur le pont d'un vaisseau dont les planches, teintes de sang et couvertes de cadavres, craquaient déjà sous l'action du feu, d'où s'échappaient mille langues de toutes sortes de couleurs bondissant à travers les écoutilles et grimpant et s'élançant en guirlandes le long des vergues et au haut des mâts. Ce vaisseau qui, quelques heures seulement auparavant, flottait majestueusement, commandant le mouillage d'Aboukir, et présentant à son gaillard d'avant plus de cinq cents hommes, tous le visage plein d'énergie et de vie, était maintenant un désert, — car tous ceux de l'équipage qui n'avaient pas été abattus par le canon de l'ennemi s'étaient jetés en toute hâte à la mer pour nager jusqu'au rivage afin d'échapper à une mort certaine.

(*A suivre.*)

Version allemande.

Karl August von Weimar an Gœthe.

Sehr werthgeschaetzter Herr geheimer Rath und Staatsminister! Die fünfzigste Wiederkehr des Tages, wo Sie, meiner Einladung folgend, in Weimar eintrafen, erkenne ich mit dem lebhaftesten Vergnügen als das Dienstjubelfest meines ersten Staatsdieners, des Jugendfreundes, der mit unveraenderter Treue, Neigung und Bestaendigkeit mich bisher in allen Wechselfaellen des Lebens begleitet hat; dessen umsichtigem Rathe, dessen lebendiger Theilnahme und stets wohlgefaelliger Dienstleistung ich den glücklichsten Erfolg der wichtigsten Unternehmungen verdanke, und den für immer gewonnen zu haben ich als eine der hoechsten Zierden meiner Regierung betrachte. Des heutigen Jubelfestes frohe Veranlassung gern benutzend, um Ihnen diese Gesinnungen auszudrücken, bitte ich, der Unveraenderlichkeit derselben sich versichert zu halten.

Thème allemand.

Les ruines de Palmyre.

Le soleil venait de se coucher, un bandeau rougeâtre marquait encore sa trace à l'horizon lointain des monts de la Syrie; la pleine lune à l'orient s'élevait sur un fond bleuâtre aux planes rives de l'Euphrate; le ciel était pur, l'air calme et serein; l'éclat mourant du jour tempérait l'horreur des ténèbres; la fraîcheur naissante de la nuit calmait les feux de la terre embrasée; les pâtres avaient retiré leurs chameaux; l'œil n'apercevait plus aucun mouvement sur la terre monotone et grisâtre; un vaste silence régnait sur le désert; seulement, à de longs intervalles, on entendait les lugubres cris de quelques oiseaux de nuit et de quelques chacals. L'ombre croissait, et déjà, dans le crépuscule, mes regards ne distinguaient plus que les fantômes blanchâtres des colonnes et des murs. Ces lieux solitaires, cette soirée paisible, cette scène majestueuse, imprimèrent à mon esprit un recueillement religieux.

(*A suivre.*)

Composition française sur un sujet de grammaire ou sur un sujet se rapportant à la pédagogie spéciale des langues vivantes.

De l'importance comparée des littératures anciennes et des littératures modernes.

Vous supposerez toutes les œuvres anciennes et toutes les œuvres modernes chargées sur un même navire. Une tempête éclate. Le pilote déclare qu'il faut jeter à la mer les unes ou les autres. A quel sacrifice se résoudre? et pourquoi?

Digitized by Google

Jeudi, 16 décembre, à 2 heures, conférence pour le certificat d'aptitude à l'enseignement de l'allemand.

Jeudi, 23 décembre, à 2 heures, conférence pour le certificat d'aptitude à l'enseignement de l'anglais.

COURS, CONFÉRENCES, ÉTUDES DIVERSES

GÉOGRAPHIE HOMÉRIQUE.— II. Géographie mythique et mythes cosmologiques dans l'antiquité grecque.

I. La géographie mythique va plus loin qu'Homère, mais elle s'y reflète. De vieilles traditions, datant des premiers âges de l'humanité, y ont leur écho : traditions qui elles-mêmes plongent leurs racines dans les âges géologiques. La science moderne, fière de ses méthodes rigoureuses, de ses puissants instruments d'investigation, de ses merveilleux progrès, est quelquefois portée à jeter un regard dédaigneux sur cette fabuleuse antiquité, si féconde en fictions de tout genre, et dont la brillante imagination ne connaissait pas la sévère captivité de l'exactitude scientifique. Il y a pourtant dans les légendes mythologiques et poétiques de l'antiquité grecque autre chose que les jeux d'une imagination capricieuse : peut-être un esprit attentif y découvrirait-il plus d'un souvenir, plus d'un vestige des événements primitifs, que les tardives annales de l'histoire n'ont pu transmettre aux générations ; et à ce titre elles peuvent devenir pour la science même de précieux auxiliaires.

Il y a 2364 ans que le poète Eschyle évoquait devant les Athéniens le saisissant spectacle du supplice de Prométhée sur le Caucase [1]. Voici comme il dépeint la catastrophe finale de ce sombre drame : « Apprends, » dit Mercure à Prométhée, quelle tourmente de maux va se soulever » contre toi. Cette roche escarpée sera déchirée par des feux terribles ; » ses précipices retentiront des bruits du tonnerre ; tu seras enseveli » sous les pierres amoncelées, et quand après un long temps tu repa- » raîtras à la lumière du jour, alors même un rongeur insatiable ne » cessera de dévorer lentement tes vastes flancs, de sillonner ta noire » poitrine (v. 1014-1024). — Que le tranchant de la flamme sévisse » contre moi, répond l'altier Titan ; que les hautes régions de l'air » soient fatiguées par d'horribles fracas et par les convulsions des

[1] Les vers 415-22 (Tchn.) déterminent le lieu de la scène.

Digitized by Google

» souffles sauvages ; que dans les racines mêmes de ses fondements la » terre soit ébranlée, comme un rameau de figuier qui s'agite au vent ; » que le flot de la haute mer se hérisse et tourbillonne dans un pêle- » mêle affreux ; que les astres mêmes confondent leurs routes, et que » le noir Tartare m'ouvre ses abîmes : pourtant je survivrai toujours » (v. 1080-87).

Cette pathétique description, tout en se prêtant au sens allégorique, ne semble-t-elle pas rendre avec une frappante vérité les divers phénomènes d'une éruption, et le volcan n'apparaît-il pas sous le Titan ? Aucun historien cependant ne nous parle des éruptions du Caucase, et, si ce n'est que le nom même de la montagne a l'air d'accuser une antique ignition, l'on peut dire que la fable ici vient suppléer à l'histoire. Le vieux tragique, si attentif à recueillir les légendes nationales de sa race et les souvenirs du passé le plus lointain, nous offre, dans cette scène extraordinaire, un tableau que l'on est fondé, je crois, à regarder comme le reflet d'une ancienne tradition sur les sublimes incendies des cimes gigantesques placées aux confins de l'Europe et de l'Asie. Aujourd'hui encore, malgré l'assoupissement séculaire des feux du Caucase, les salses (volcan de boue) de Bakou, à la pointe orientale de la chaîne ; celles de Crimée, à la pointe occidentale, et les éruptions tonnantes de la presqu'île de Taman, attestent les derniers efforts des feux redoutables qui jadis durent illuminer les hauts sommets de l'Elbrouz, que couronnent maintenant des neiges éternelles [1].

Rien n'était plus propre à frapper l'esprit des hommes et à se perpétuer dans leur mémoire, que les bouleversements du sol, alors surtout que la nature, encore en travail, avait peine à s'affermir, et que des désastres aussi fréquents que subits venaient terrifier l'espèce humaine. Aussi voyons-nous que les antiques traditions portent toutes l'empreinte de ces ineffaçables souvenirs. Dans Homère, c'est, en Cilicie, l'invincible Chimère (VI, 179 ; XVI, 328), fléau des mortels, monstre à triple forme et vomissant de sa bouche embrasée des feux terribles ; c'est, dans l'Archipel, l'île chère à Vulcain (*Od.*, VIII, 284), Lemnos, tout enveloppée de vapeurs volcaniques [2], et dont le brûlant cratère, le Mosychlos, antique phare de la mer de Thrace, s'est, depuis Homère, affaissé sous les flots, avec l'îlot voisin de Chrysé, illustré par les tragiques douleurs de Philoctète (*Pausan.*, VIII, 33) ; c'est encore, aux Arimes [3],

[1] Des explorations récentes ont montré que des courants de laves trachytiques sillonnent les flancs de l'Elbrouz (Credner, *Géol.*, p. 135 de la trad. fr.).

[2] Nebelreich, *dampfend*, als vulkanische Insel : c'est l'interprétation donnée par G. Autenrieth et par Ebeling au mot *amichthaloessan ;* le sens de Inabordable est repoussé par les nombreux passages où Homère parle des relations commerciales de Lemnos avec les Phéniciens, les Grecs, les Troyens. Le souvenir des feux du Mosychlos se représente d'ailleurs encore dans Sophocle, Philoct, 800 et 986 (Tchn).

[3] *In Arimis :* Désignation incertaine ; les uns entendent la chaîne du Taurus ; Virgile, qui traduit par *Inarime*, l'applique (IX, 715) à l'île appelée Ænaria, aujourd'hui Ischia. si terriblement bou-

Digitized by Google

ce Typhoé ou Typhon, que Jupiter fouette de ses foudres, quand le géant, sous le poids qui l'écrase, s'agite en violents soubresauts, et que la terre mugit ébranlée jusqu'en ses fondements (*Il.*, II, 783).

Dans la fable antique, Typhon est le dernier-né des Titans. Jupiter, représentant de l'ordre suprême et divin du monde [1], avait triomphé, après une longue lutte, des forces brutales de la terre, sans cesse en révolte (*Iliad.*, XIV, 279 ; XV, 223-4), quand, par un nouvel effort et un nouvel enfantement, la Terre unie au Tartare produisit Typhon (*Hés.*, Th., 821). Ce monstre mythique personnifie ainsi les plus récentes convulsions du sol européen. L'ordre actuel n'a pu régner et s'affermir qu'après ce dernier soulèvement ; que, de leur côté, nos géologues ont dénommé système du Ténare, et qui comprend, selon eux, outre le Ténare même et ses alignements, les champs phlégréens de Cumes, le Vésuve, Ischia, le Stromboli, l'Etna (*Beudant*, § 241) : tous lieux marqués, on l'a vu, par la catastrophe finale de Typhon et les colères persistantes du géant ignivome [2].

II. Mais si Typhon personnifie mythiquement les derniers grands ébranlements du sol, causés, suivant l'étymologie du mot, par les tumultueux vents intérieurs de la terre [3], l'énergie souterraine, en général, est représentée souverainement par le puissant dieu qui règne sur l'élément humide. Poscidon est, dans Homère, sous les surnoms de Enosichthôn, Ennosigaios, celui qui agite la terre et abîme les cités (Voy. le sublime passage XX, 57-65) : attribut remarquable, en ce qu'il atteste l'idée d'une liaison étroite entre la mer et les lignes de commotion terrestre ou les centres éruptifs. Si cette idée, qui a d'abord prévalu

leversée, dans ces derniers temps encore, par la grande secousse du 29 juillet 1883. Selon Hésiode (*Théog.*, 301), la lugubre Echidna habite, aux Arimes, une profonde caverne sous un rocher creux, et elle est mariée à Typhaon, vent violent et funeste (307). Faut-il voir là une sorte de mythologisme du Ventarolo, caverne près de Casamicciola, qui projette un violent et continuel courant d'air froid ? En tous cas, c'est bien dans ces régions, vers Cumes et la Sicile, que, suivant Pindare (*Pyth* , I, 16-19) et Eschyle (*Prom.*, 365), le sauvage Typhon, nourri dans les antres de Cilicie, fut atteint et abattu par les foudres de Jupiter. Le logographe Phérécyde (fr. 14, Didot), suivi par Apollonius (*Argon*, II, 1211), le mettait même en rapport avec le Caucase, qu'il appelle « montagne enflammée », signalement remarquable et peut-être unique de l'ancienne ignition dont nous avons parlé.

[1] Quidquid erat, id ex inordinato in ordinem adduxit, dit Cicéron traduisant le Timée, ch. III (cf. Plat., *Tim.*, p. 30 A).

[2] Dans la mythologie égyptienne également, le dieu-roi Horus, fils d'Osiris et symbole du principe actif qui régit le monde, ne règne qu'après avoir étouffé la puissance rivale de Typhon (Hérodote, II, 144).

[3] Singulière analogie avec l'opinion des savants qui, aujourd'hui, attribuent l'origine des soulèvements et des éruptions à l'expansion des gaz formés au sein même de la terre. M. Paul Bert (2e année d'enseignement scientifique, 11e éd., p. 125) en compare les effets à ceux de la marmite bouillante, dont la vapeur déborde, entraînant les matières intérieures, et fait tressauter le couvercle.

Digitized by Google

aussi dans la science, est aujourd'hui en déclin, cela tient, paraît-il, à ce que l'on a reconnu nombre de volcans à l'intérieur même du continent asiatique. Mais qui nous dit que ces volcans, qui ne sont plus actuellement que des solfatares ou des cônes à peu près éteints, n'attestent pas simplement, comme ceux d'Auvergne, l'antique présence de la mer au voisinage des lieux où ils sont situés (cf. Xanthus de Lydie, fr. 3, Didot)? Les grandes surfaces salées de l'Iran, presque aussi étendues que la Caspienne (v. l'Atlas de Stieler), les vastes lacs, les steppes immenses et les déserts de sable, qui occupent encore des parties notables de ce continent, les bancs de coquilles marines que l'on y a découverts, peuvent donner crédit à cette hypothèse. Les poissons du lac Baïkal, dit une légende citée par M. Renan (*Souv.*, VI, 2), ont mis des milliers d'années à devenir poissons d'eau douce, de poissons de mer qu'ils étaient.

De même qu'il ébranlait le sol, Poseidon aussi le soulevait. Il avait des temples célèbres à l'Isthme, construit par un dieu, dit Bacchylide (*Schol.*, Pind., *Ol.*, XIII, 1) [1], et où les monts Géraniens, tout pétris de coquilles, sont rapportés par la Commission scientifique de Morée à l'époque (pliocène [2]) des Alpes principales; au Ténare, dont le nom, nous l'avons vu, a été donné au système de relief le plus récent de l'Europe, et en maints autres lieux signalés par des phénomènes de ce genre. Grossis encore par l'imagination, ces prodigieux exhaussements du sol avaient fait naître la fable des géants Aloïdes, Otus et Ephialte, fils de Poseidon, qui voulaient accumuler Ossa sur Olympe et Pélion sur Ossa, afin d'atteindre le ciel (*Iliad.*, V, 385-6; *Od.*, XI, 304-19): conception étrange et grandiose, qui pourtant reste au dessous des réalités de la nature, puisque les trois montagnes amoncelées eussent été loin d'égaler en hauteur les colosses de l'Imaüs Indien.

A Zeus Poscidon correspond mythologiquement le Zeus Katachthonios (*Il.*, IX, 457), l'Hadès, l'Invisible, l'Aidôneus, sombre roi des vastes profondeurs (*Il.*, VIII, 14 et 481; XX, 65), où le Pyriphlégéthon épand ses ondes de feu (*Odyss.*, X, 513). C'est là en quelque sorte le premier germe de la théorie du feu central, généralement admise de nos jours, et que déjà Platon, dans le *Phédon* (ch. 60, 61), développant les vers d'Homère, expose avec cette magnificence mythique qui forme un de ses caractères [3].

[1] L'épithète *theodmatos*, qu'emploie Bacchylide, est la même que Pindare (fr. 57, Bergk) applique à Délos, dont le soulèvement est un des faits le plus souvent célébrés par les poètes.

[2] Il est bon de se rappeler que le dessus de la croûte terrestre est formé de terrains qui, dans l'ordre de superposition, s'étagent en : 1° Terrain moderne ou quaternaire; 2° Terrains tertiaires, pliocène d'abord, puis miocène, puis oligocène et éocène. Au-dessous vient l'épaisse masse des terrains secondaires et primaires. M. de Lapparent, gêné peut-être par quelque scrupule professionnel, semble ne pas vouloir faire dépasser à l'homme la zone moderne.

[3] Cf. O. F. Gruppe, *Die cosmichen Systeme der Griechen* (Berlin, 1851).

Digitized by Google

A ces grands linéaments cosmologiques se joint la notion, qui s'est perpétuée aussi dans l'antiquité et qui survit dans la science moderne, de l'eau océanique considérée comme génératrice des choses : « L'Océan, de qui tout a pris sa naissance, dit Homère (*Il.*, XIV, 246 ; cf. Virg. G. IV, 381) ; et la même idée se retrouve sous la personnification féminine Têthys, mère et nourrice universelle (*Iliad.*, XIV, 201), comme sous le mythe d'Aphrodite, née de l'écume des flots et fécondatrice de la nature entière. Sous ces fables ingénieuses s'entrevoit ce que la science géologique a établi, que les continents se sont formés au sein du vaste laboratoire des mers.

Les êtres étranges dont nos géologues peuplent ces mers primitives et les continents naissants, Lucrèce, sublime interprète des Grecs, les indique (V, 835-6, 843), et il semble qu'on les reconnaisse dans les saisissantes descriptions des vieux mythologues. Ici, c'est le monstrueux serpent, grand et terrible dévorateur (*Hés.*, Th., 299), qui fait penser à ces reptiles du lias, désignés sous les noms de plésiosaure et d'ichthyosaure ; là c'est l'hydre, le dragon (*Iliad.*, XI, 26), la gorgone (*Il.*, XI, 36 ; *Od.*, XI, 633) ; ce sont les harpies, filles de Pontos et de la terre, avec leurs ongles crochus, leurs vastes ailes, leurs mamelles pendantes, sorte de ptérodactyles, aux ailes qui mesuraient jusqu'à deux mètres, à la fois oiseaux et mammifères, dont on a retrouvé les débris dans mainte partie du continent européen ; ce sont les Tritons et les Sirènes, où l'on a voulu voir (Alex Bertrand, *Révolutions du globe*, lettre XV), une image altérée du lamantin, qui, confiné aujourd'hui dans la zone torride, habita très anciennement les mers d'Europe ; c'est l'énorme et horrible chien marin Sylla (*Odyss.*, XII, 91) ; c'est Phorkys, l'ancien des mers (*Od.*, XIII, 96 et 345), né de l'Océan et de Têthys aux plus vieux âges du monde organique et, en cette qualité, précédant Kronos et Rhéa dans les généalogies mythiques (Platon, *Timée*, ch. XI, p. 40 E), père lui-même, avec Céto, des Grées (les Vieilles), de la Méduse à l'aspect terrifiant ; enfin, de Thoosa, qui fut mère de Polyphème ; c'est le griffon, avec ses serres puissantes comme celles du mégalonyx ; c'est Thaumas (le Prodigieux), et tant d'autres créatures monstrueuses que l'on dirait empruntées à de vagues réminiscences du monde antédiluvien. Cuvier même, en restaurant ce monde et les races disparues, reconnaissait que la structure extraordinaire des animaux qui peuplaient alors la terre « pouvait justifier ces hydres et ces autres monstres dont, après l'antiquité, les monuments du moyen âge ont si souvent répété les figures. »

III. L'homme, en effet, on le sait aujourd'hui, est fort ancien, et il y a plus d'une tradition dont la concordance avec les faits géognostiques récemment observés peut servir à confirmer cette ancienneté.

Je suis frappé, à ce point de vue, d'une légende qui se lit dans les *Histoires merveilleuses* d'Antigone de Carysto, polygraphe grec du

Digitized by Google

IIIe siècle de notre ère : « Un jour, dit-il, Minerve se rendit à Pellène » pour en rapporter une montagne qui pût servir de défense à l'acropole » d'Athènes. Elle arrivait avec sa montagne, qui s'appelle aujourd'hui » Lycabette, quand une corneille alla au-devant d'elle pour la prévenir » que les filles de Cécrops avaient, malgré ses ordres, ouvert par curio- » sité un coffre confié à leurs soins. A cette nouvelle, la déesse indignée » laissa tomber la montagne à l'endroit où elle est maintenant. » Voilà une fable en apparence bien absurde. Cependant, il se trouve que le Lycabette, traînée montueuse qui se termine à pic à 1600 mètres N.-E. de l'acropole d'Athènes, est noté par M. Sauvage, ingénieur des mines, comme une montagne de formation relativement récente, rattachée par lui au système orographique des Alpes occidentales, c'est-à-dire à la période intermédiaire entre miocène et pliocène (Sauv., *Recherches géol. sur la Grèce et l'île d'Eubée*, p. 3, 4, 17 et 54). Ce savant explorateur ne dit point que ce soulèvement ait été contemporain de l'homme, et je n'ose être plus affirmatif que lui : je me borne à signaler l'étrange coïncidence de la légende et de la science.

Les observations de M. Sauvage (*Annales des Mines*, t. X, 4e série) donnent lieu à un autre rapprochement. Cet ingénieur a remarqué, vers la frontière septentrionale de l'Attique, non loin d'une localité appelée Marcopoulo, un terrain qui lui a paru porter les traces d'une fracture postérieure aux dépôts tertiaires moyens et que caractérise spécialement un gîte de lignite. Là se trouve une source remarquable, avec une vieille chapelle dite la chapelle d'*Aghia Pighi* ou de Sainte-Source, laquelle n'est autre que celle du devin Amphiaraüs, l'un des sept chefs qui assiégèrent Thèbes (*Paus.*, I, 34, 4). On raconte que, poursuivi par le Thébain Périclymène, il s'enfuyait sur son char à quatre chevaux, quand, tout à coup, le sol s'entr'ouvrant l'engloutit lui et son char ; et, au même endroit, parut une source abondante, qui fut ensuite tenue pour sacrée (Pind., *Ol.*, VI, 14; *Ném.*, IX, 21 et X, 8; Sophocle, fr. 281, Didot). Ainsi, un ingénieur parcourt une région de la Grèce, il en étudie le sol ; à un certain endroit qu'il détermine, et au voisinage d'une forte source, il trouve l'indice d'une dislocation partielle, qu'il rattache à la formation subapennine (pliocène). D'un autre côté, la fable ou la tradition (comme on voudra l'appeler), signale à ce même endroit un ancien déchirement subit du sol et l'apparition d'une source, dont le nom actuel semble un dernier vestige des souvenirs religieux attachés à ce lieu. Une pareille rencontre de la science et de la légende ne laisse pas que de faire réfléchir.

En Grèce, le mythe enveloppe et recèle souvent la vérité et la tradition, comme cette tige de férule au sein de laquelle Prométhée avait enfermé l'étincelle du feu divin. J'ai cité tout à l'heure quelques-unes des légendes attestant le souvenir des commotions que la terre éprouva aux premiers âges de l'humanité, et des feux qui s'allumaient alors avec

Digitized by Google

un fracas terrifiant sur des cimes aujourd'hui muettes et paisibles. Les traditions du même genre s'accumulent, pour ainsi dire, dans toute la région méditerranéenne.

Ici, c'est Neptune jetant sur le géant Polybote un fragment de l'île de Cos et formant ainsi l'îlot de Nisyros, dont le cratère de soulèvement est si remarquable. C'est un autre îlot, Donysa, dont le nom signifie île tremblante ; comme celui d'Anaphi signifie l'île qui surgit, et comme celui d'Æthalia, ancien nom de Lemnos, qui fut aussi celui de l'île d'Elbe, signifie l'île brûlante [1]. C'est Mycone, tombeau des géants, et que remuent encore de fréquentes secousses ; c'est l'île voisine, Délos, qui s'élève radieuse du sein des flots, pour être le berceau du divin couple Apollon et Artémis [2] ; plus loin, c'est Rhodes, que d'antiques récits, rappelés par Pindare (*Ol* , VII, 54 suiv.), nous montrent sortant peu à peu des gouffres amers pour devenir l'éternelle possession du dieu du jour, et que la commission de Morée rattache au système des Alpes occidentales, entre le deuxième et le troisième groupe tertiaire. C'est Mélos, île volcanique, dont le dernier soulèvement est rattaché par M. Sauvage (*Descript. géol. de l'ile de Milo*, p. 12 et 28) à la même époque que le système du Ténare ou tout au moins au troisième étage tertiaire, et où l'on a trouvé, comme à Anaphi, nombre d'obsidiennes taillées se rapportant à l'âge (probablement pliocène) de la pierre polie. C'est l'Eubée, autre île volcanique suivant la commission de Morée, et où, suivant la fable, le Titan Ægéon-Briarée gît foudroyé sous la vaste croupe du puissant mont Ocha. Puis, c'est Théra (Santorin), dont le nom primitif Strongyli (la Ronde) et celui de Kallista (Pind , *Pyth.*, IV, 258) dénotent une époque où l'action volcanique n'avait pas encore morcelé et défiguré cette île : époque où déjà une population industrieuse et commerçante, ainsi que le démontrent les fouilles de M. Fouqué, habitait, depuis longtemps sans doute, cette terre destinée à tant de bouleversements et de catastrophes géologiques [3].

[1] Pour Anaphi, qui est tout près de Santorin à l'E , on racontait que l'île avait surgi pour recevoir les Argonautes battus par la tempête. Il est présumable, toutefois, que l'île était plus ancienne, s'il est vrai que les Phéniciens l'avaient occupée dès les premiers temps de leur établissement dans l'Archipel; et il y aurait même à conjecturer qu'ils y avaient rencontré une population indigène, puisqu'on y a récemment trouvé, dans quelques tombeaux, des pointes de flèche et de lance en obsidienne (Em. Rivière, *Soc de numism. et d'archéol.*, 15 mars 1877), objets qui se rapportent à l'âge néolithique

[2] « Le groupe Délien semble, dit la commission de Morée, constituer un système à part et d'origine postérieure au système de l'Olympe, ce qu'indique évidemment le soulèvement des formations récentes de l'île de Mycone. Vis-à-vis Délos, en effet, la presqu'île d'Anavolousa présente jusqu'à une hauteur de 60 mètres des bancs de grès qui renferment des coquilles d'espèces encore vivantes, avec leurs couleurs conservées. »

[3] Voir le rapport si intéressant et si curieux de M. F. Fouqué au t. IV des archives des *Miss. scientif.*, p. 223 et suiv., ou son ouvrage *Santorin et ses éruptions*, 1 vol in-4, Masson, 1879, et celui de la commission de Morée, qui reconnaît aussi qu'une île primitive avait précédé l'action volcanique.

Digitized by Google

Là, ce sont les eaux débordant par la fente brusquement ouverte des Dardanelles, qui est rapportée par la commission de Morée à l'époque des Alpes occidentales, entre miocène et pliocène, fait à rapprocher de la tradition du déluge de Samothrace (voir Diod. V, 47); ce sont les champs phlégréens de Pallène, théâtre de la lutte des géants contre les dieux olympiens, et voisins du relèvement prodigieux de l'Athos. C'est l'écoulement du lac thessalien, à la suite de la commotion qui détermina la fracture de Tempé (*Hérod.*, VII, 129) : évènement que la commission scientifique de Morée (t. II, 2e partie) rapporte aux temps semi-historiques ou même historiques, et dont les peuples de Thessalie avaient consacré le souvenir par la grande fête de la *Peloria* ou du Prodige, fête remontant aux temps anté-helléniques (*Athénée*, XIV, 10, n° 45). C'est de même la plaine de Laconie qui fut jadis un lac, avant que le nœud des montagnes s'entr'ouvrant laissât passer le fleuve : fait que la légende symbolise en l'attribuant au mythique roi Eurotas (*Paus.*, III, 1, n° 1), et qui peut être rapproché de cet autre fait que, d'après la commission de Morée (*Ibid.*), les côtes de Laconie, vers Gythium, portent la trace d'un des derniers soulèvements [1]. C'est la vallée de Messénie, qui, selon cette même commission, formait un golfe pendant la période tertiaire : ce que les anciens, de leur côté, affirmaient de la partie supérieure de cette vallée, appelée encore aujourd'hui Lakkous (Boblaye, *Recherches*, p. 109). Ce sont les antiques Arcadiens, plus vieux que la lune, disaient-ils, et parlant d'un temps où ne coulaient encore ni le Ladon, ni l'Erymanthe, que d'un coup de son sceptre Rhéa fit jaillir de la terre émue, au moment où s'ouvrait par la naissance de Jupiter l'ordre nouveau du monde (Callimaq., I, 18 suiv.), fable traditionnelle où l'on entrevoit quelque rapport avec le soulèvement du système de l'Erymanthe, que la commission de Morée penche à regarder comme s'étant produit entre les deux derniers terrains tertiaires (miocène et pliocène). C'est l'Argolide, où tant de légendes attestent la longue lutte du sol et des eaux, et où cette commission signale des alternances d'émersion et de submersion pendant toute la durée de la période tertiaire. C'est en Achaïe, dès les temps homériques, le culte spécial du dieu qui ébranle la terre (*Iliad.*, VII, 203), et dont la puissance abîma sous les flots, en 373, Hélice et Bura (Ovid., *Met.*, XV, 293); *Paus.*, VII,

[1] Le nom moderne de Lakovouna (monts de la Déchirure), que portent les hauteurs rocheuses dominant l'étroit et sinueux défilé par où l'Eurotas s'échappe de la plaine de Sparte, semble se rattacher à cet évènement géologique; comme celui de Laconie et de Lacédémone (rac. ΛΑΚ) aux déchirements si fréquents du Taygète et aux terribles secousses dont ces déchirements sont l'effet. Voir Pausanias (I, 29, 8 ; IV, 24, 6 ; VII, 25, 3) sur ces secousses, à la suite de l'une desquelles la cime du Taygète (Cic. *De Divin.*, 1, 50), se détacha, comme la poupe se détacherait d'un vaisseau. On voit encore les débris de cette cime au pied du pic actuel de Paxamidi, et les gens du pays appellent Langadas ou Lakkadia les profondes crevasses produites par ces dislocations. L'ancienne *Kalada* (rac. ΧΑ), où Sparte précipitait les criminels, était une crevasse du même genre.

Digitized by Google

24). C'est aussi l'île de Calaurie, que, dit la fable, Phœbus céda jadis à Poseidon (*Paus.*, II, 33, 2), et où la commission signale, à côté de l'ancien massif entièrement secondaire, un massif moindre (Poros), véritable chaos géologique, dit-elle, et que tout atteste avoir été soulevé à une époque beaucoup plus récente (pliocène), par cette force d'expansion qui s'est encore manifestée en 282 (Ovid., *Mét.*, XV, 296 ; *Paus.*, II, 34, 1 ; Strab., I, 3, nº 18, p. 59), par la boursouflure énorme de la presqu'île de Méthana. C'est ce même Poseidon, luttant contre Athéné pour la possession de l'Attique, contrée que nous avons vu avoir été le théâtre d'évènements géologiques importants. C'est enfin l'entrée des enfers au Ténare et dans d'autres lieux signalés jadis par des crevasses de dislocation ou des phénomènes éruptifs.

Ailleurs, c'est Hercule rompant la digue de Calpé [1] ; c'est la Sicile arrachée de l'Italie (Virg., III, 414-19), fait prouvé géologiquement par Dolomieu, et dont le nom de Rhegium, ville fondée, dit-on, par les Pélasges d'Œnotrus plus de cinq siècles avant la guerre de Troie, semble attester le souvenir. Plus haut, c'est Cumes, c'est le lac Averne, et, tout près de là, Naples, fondée au XIe siècle sur quatre couches de lave. Puis, c'est le Latium, travaillé par des volcans dont les cratères sont à présent des lacs et qui, s'ils n'ont pas trouvé place dans les histoires, ont laissé leur souvenir dans plus d'une légende, notamment dans celle de ce Cacus [2], fils de Vulcain (Virg., VIII, 198), monstre ignivome, personnification des phénomènes éruptifs, probablement très anciens, que dénote encore à nos yeux la nature entièrement volcanique des collines de Rome et de toute la campagne environnante. Plus loin, sur les confins de la Celtique, « l'averse de pierres rondes qui vient recouvrir le champ boueux et mou des Ligyens », et qui fournit ainsi des armes à Hercule dans son combat contre ce peuple (Eschyle, fr. 76 Didot), peut rappeler la débâcle glaciaire qui recouvrit de cailloux roulés la plaine de *la Crau*, et que l'on rapporte au soulèvement des Alpes principales, c'est-à-dire à la fin de la période pliocène.

Toutes ces légendes ou traditions semblent confirmer les recherches et observations récentes ayant pour résultat d'établir la haute antiquité de notre espèce ; elles forment en même temps le canevas d'une géographie méditerranéenne à reporter dans les âges mythiques ou antéhistoriques.

IV. Toutefois l'idée que l'homme n'a pas toujours existé avait pénétré

[1] « Pendant le pliocène supérieur, la Méditerranée formait un lac profond. (W. Dayson, dans *Revue scientif.* du 16 oct. 1886, p. 490).

[2] Je m'en tiens ici à l'explication ordinaire du mythe de Cacus. Si on veut une interprétation tout autre et qui embrasse les plus vastes conceptions, il faut se reporter à l'*Hercule et Cacus* de M. Bréal (1863), étude réimprimée dans ses *Mélanges de mythologie et de linguistique*, 1877.

Digitized by Google

elle-même dans l'esprit des anciens. Ils le disaient né du limon de la terre encore récente et fécondée par un germe divin (Pind. *fr. noviss. repert.*; Virg., *En.*, VI, 727-8; Ovid., *Mét.*, I, 81; Lucr., V, 820) : croyance à laquelle Homère paraît faire allusion dans les deux passages (*Il.*, VII, 99 et XXIV, 54) que l'on a relevés à cet effet (v. les notes de Bothe et la citation qu'il fait, à ce propos, de Xénophane : « Nous sommes tous nés de la terre et de l'eau »). Peut-être un dogme, soit parallèle, soit probablement plus ancien, le faisait-il naître, comme les dieux (*Il.*, XIV, 201), de l'Océan même, le père universel : s'il est vrai que *anêr*, *ánthrôpos*, appartiennent au même radical que le *nérón*, eau, du grec moderne, le *narós* du grec ancien et les Néréides de la Fable. Quoiqu'il en soit, et en négligeant ici les passages [1], soit d'Homère, soit d'auteurs subséquents, où la semence humaine est encore empruntée, tantôt à la terre seule (*Iliad.*, II, 548), tantôt aux arbres (*Odyss.*, XIX, 163) ou à d'autres éléments, il est certain du moins que, pour eux, l'origine de l'homme, quelque haut qu'elle remontât, était un fait de production naturelle, s'assimilant à la production des autres animaux et des végétaux. Et en effet la naissance du moindre brin d'herbe, de l'organisme vital le plus rudimentaire, est aussi inexplicable et ne coûte pas plus à la Nature, que le plus élevé des primates.

Quant à la condition primitive de l'humanité, si la science est tentée d'admettre un état primordial, où l'homme tertiaire, encore plus singe que homme [2], et bien antérieur aux métaux, menait une vie brutale dans les forêts profondes ou dans les antres des rochers, la Fable a ses satyres au nez camus et épaté, aux oreilles allongées, aux cheveux tortus, et dont le dos velu se terminait en une prolongation caudale. Ces êtres étranges, dont les grands singes d'Asie et d'Afrique ont pu fournir quelque image, avaient été, disent les mythologues, hommes jadis; mais ensuite, par la volonté des dieux, ils étaient tombés au-dessous de l'humanité (Nonnus, XIV, 146-185) : croyance qui se rencontre aussi chez

[1] On les trouvera dans le savant travail de M. Bouché-Leclercq, *Placita Graecorum de origine generis humani* (1871). A la page 9 est transcrit l'important fragment de Pindare, rappelé ci-dessus, et qui a été découvert au mont Athos en 1842, enfoui dans un fatras de polémique religieuse.

[2] Voir Broca, *l'Ordre des Primates;* Hartmann, *Les singes anthropoïdes* (1886), et la mâchoire humaine de la Naulette (1re période quatern.), mise en regard d'une mâchoire de chimpanzé, dans M. Joly, *L'homme avant les métaux*, p. 43. Voir aussi le crâne de Néanderthal (même période), dans Lubbock, *L'homme avant l'histoire*, p. 331 de la trad. fr.; et quant à l'existence possible ou probable de l'homme tertiaire, la conclusion du ch. VIII, p. 166, de M. Joly, ainsi que dans Lubbock les observations finales du ch. X. Il n'est pas douteux, d'ailleurs, que certains caractères pithécoïdes aient persisté dans les races postérieures à la race tertiaire, et que, de nos jours même, il ne s'en rencontre des indices héréditaires, soit à l'état ethnique chez les populations occupant les derniers degrés de l'échelle humaine, soit à l'état sporadique chez nombre d'individus ou de familles appartenant aux groupes supérieurs de notre espèce. Voir, à ce sujet, une communication de M. de Quatrepages à l'Académie des sciences, dans sa séance du 6 septembre 1886.

Digitized by Google

les nègres de l'Afrique équatoriale (Zaborowski, *Les grands singes* p. 165). Les Faunes, Silènes, Pans, Sylvains, se rattachaient à cette famille, que les anciens eux-mêmes nomment anthropoïde (Nonn., 146) : idée qui fut reprise par certains dogmatistes au XVII^e siècle, et que Fr. Hédelin, abbé d'Aubignac, combattit dans son ouvrage : « Des Sa-» tyres, brutes et autres monstres, contre l'opinion de ceux qui ont » estimé les satyres être une espèce d'hommes distincts et séparés des » adamiques » (Paris, 1627). Dès lors, en effet, on sentait le besoin d'échapper à l'étroite chronologie biblique, et c'est ce qui inspira au calviniste Isaac de la Peyrère son singulier livre *Praeadamitae* (1655)[1], où il entreprend d'établir qu'il y eut avant Adam des hommes d'une espèce différente, que le déluge n'a pas été universel, et qu'il nous est impossible de supputer le nombre de siècles qui a pu s'écouler depuis que l'homme existe, « neque possumus tempora et fastos mundi evol-» vere » (p. 147), « nec in numeris illis est numerus » (p. 235); car le monde est éternel, « fundamenta mundi jacta a temporibus aeternis » (p. 237), et il est en gestation perpétuelle, comme en perpétuel enfantement, « mundus enim et semper praegnans est, et semper parturit » (p. 142). Frappé des foudres épiscopales et emprisonné en 1656, Peyrère se rétracta, il abjura même le calvinisme, pour ne pas avoir le sort de Bruno ; mais ses idées ont prévalu.

V. Ces âges divers et successifs de l'humanité et du monde, cette parturition éternelle de la nature et ses vicissitudes millénaires, les anciens en avaient été frappés, et Platon, dont le vaste génie est peut-être la synthèse la plus complète de la pensée hellénique, énonce là-dessus des observations (*Politiq.*, ch., 12-15) que je résume ici : « D'après » d'antiques traditions, dit-il, le lever et le coucher du soleil et des » autres astres n'ont pas constamment eu lieu aux mêmes points, et le » soleil a paru reculer, pour rentrer ensuite dans l'ordre qui existe » aujourd'hui. Cette marche rétrograde tient à une cause nécessaire, qui » est innée au monde, et dont l'action se produit suivant des périodes » de temps déterminées Ces mouvements, en effet, que le monde opère » de lui-même et dont le cours se poursuit durant des myriades d'années, » sont dûs à ce que sa masse immense s'avance tenue en équilibre sur » un point d'appui très petit. Ainsi l'univers se meut, tantôt dans le

[1] Volume in-18, sans lieu, ni nom d'imprimeur ou d'auteur ; mais on sut bien le découvrir. Au reste, bien avant Peyrère (car quelle idée peut se flatter d'être nouvelle ?), le préadamisme se trouve dans les légendes orientales, suivant lesquelles 40 Solimans, ayant eu chacun un règne de mille ans, ont gouverné la terre avant Adam, qui représente simplement une race pétrie par Adonaï d'un limon nouveau (Voyez à ce sujet les curieux récits de l'infortuné Gérard de Nerval dans les *Nuits du Ramazan*, VI et VII). Avant Peyrère aussi, Jordano Bruno, martyr brûlé vif en 1600; avait soutenu que le monde est beaucoup plus ancien que ne l'a fait Moïse, et qu'il y a eu plusieurs souches humaines (v. la thèse latine de Debs, p. 64).

Digitized by Google

» sens où il tourne aujourd'hui, tantôt dans un sens contraire ; et on » peut croire que, à ces changements dans les mouvements du ciel, » correspondent des changements pour les êtres qui habitent le monde. » Alors des races d'animaux périssent, et les hommes échappent en petit » nombre. L'âge primitif de l'humanité appartient-il à la période » actuelle ou à la précédente ? S'il faut en croire nos traditions antiques » (et c'est sans raison, je pense, qu'on les rejetterait), cette race des » fils de la terre n'appartient pas au cours actuel, mais à celui qui avait » précédé, et leur souvenir nous a été transmis par nos premiers ancê- » tres, qui, touchant au temps où finit la révolution antérieure, sont nés » au commencement de celle-ci. Car lorsque le temps fut accompli où » toutes ces choses devaient arriver, celui qui régit l'univers, comme » un pilote qui abandonne le gouvernail, se retira en son observatoire, » livrant ainsi le monde à la loi de son destin et de sa propre nature. » De là des bouleversements et des agitations violentes du sol, qui de » nouveau firent périr des animaux de toute espèce. Puis, avec le temps, » le calme revint, et le monde reprit son cours régulier, se soumettant, » autant que possible, à l'ordre divin voulu par le Père suprême. »

Sont-ce là de pures rêveries, ou faut-il, en faisant la part de l'imagination du philosophe-poète, entrevoir dans ce mythique récit quelques lueurs de vérités positives, quelques vagues souvenirs ou observations, venant à l'appui des soupçons scientifiques de nos jours sur l'existence de l'homme avant même la dernière évolution géologique, ainsi que sur la cause qui a pu, en amenant dans notre hémisphère la période glaciaire, produire parmi les races animales et végétales tant de désordres et de dépérissements, dont la science actuelle constate les preuves multiples ?

L'idée d'une grande évolution climatérique et du renouvellement myriadaire de la face du globe, par suite de l'oscillation de son axe, a régné dans toute l'antiquité. Elle se fait jour dans la mystérieuse églogue IV de Virgile : « Vois le monde oscillant sur sa masse convexe, » avec ses continents, ses vastes mers et le ciel profond : voici venir » enfin l'âge prédit par la Sybille ; une grande période de siècles recom » mence » (v. 50, 51, 4 et 5). Cette grande période, soumise à des lois fixes (v. 47), paraît n'être autre que la grande année platonicienne, dont Cicéron parle aussi et qui était formée de la longue série de siècles après laquelle tous les astres, se retrouvant au même point, ramènent le même aspect du ciel (*Somn. Scip.*, ch. 12, cf. Plat., *Tim.*, p. 39 D et Cic., *Tim.*, ch. 9). Les anciens l'évaluaient à 12954 ans (Tacit. *Dial. de Or.*, 16), et les modernes admettent 13,000 ans environ pour la période de rétrogradation équinoxiale, 26,000 pour le parcours complet du cycle : concordance assez notable [1].

[1] Sur cette grande année, qui a donné lieu à tant de commentaires, voir aussi Hérodote (II, 142) pour la grande année égyptienne de 11340 ans ; Maspero (*Hist. anc. de l'Orient*, p. 160), pour le cycle chaldéen, de 43,200 ans ; Fr Klée. *Le Déluge ;* etc.

Digitized by Google

Je penche donc à croire que Platon se fait ici l'écho d'observations réelles et de vieilles traditions, comme il l'affirme lui-même ; de traditions blanchies par le temps, ainsi qu'il s'exprime dans un autre dialogue, le Timée, où se retrouvent (*Tim.*, p. 20 D, 23 E) ces idées de la haute antiquité de l'homme et des changements successifs qui ont renouvelé la face du globe.

L'exemple qu'il cite de tels changements, dans ce même dialogue le Timée et dans le Critias, est remarquable. Assurément ce récit sur l'Atlantide est plein de détails imaginaires, et l'on ne saurait prendre à la lettre la narration d'un philosophe qui, plus que tout autre, s'est plu à envelopper de mythes ingénieux sa doctrine et ses connaissances. Toutefois ce qu'il dit des rapports qui avaient existé entre l'Atlantide et la terre d'Attique, de l'immense catastrophe géologique qui s'étendit de l'une à l'autre contrée (*Tim.*, p. 25 D), et l'étonnante description qu'il fait (*Crit.*, p. 111) de l'Attique préhistorique, avec ses vastes pâtures, ses hautes forêts, ses grands fleuves, ses champs féconds, ses grasses couches d'argile, tout cela pourra ne pas sembler entièrement chimérique, si on se rappelle que d'autres traditions (Pomp. Mela, I, 5) parlent d'une époque où la Méditerranée n'existait pas encore, si d'autre part on songe que le Sahara fut très probablement une mer (Elisée Reclus, *La Terre*, p. 105, 544), et que ces grands phénomènes de dépression ou de relèvement, tantôt lents, tantôt subits, ont été signalés en maintes autres portions de la surface terrestre.

Ces données traditionnelles, Platon en rapporte l'origine aux annales hiératiques de l'Égypte ; et rien n'empêche de penser que les Égyptiens, dont la civilisation était si vieille, aient pu en effet conserver dans l'ombre mystérieuse de leurs sanctuaires quelques vestiges des antiques souvenirs de l'humanité concernant les changements qui avaient affecté la face de la terre ; mais chez presque tous les peuples on trouve la trace des mêmes traditions. Il semble entendre parler un géologue moderne, quand on écoute le langage prêté par Ovide (*Met.*, XV, 177, 253, 262-9) à Pythagore, que ses existences successives rendaient propre à ces révélations : « Il n'est rien dans l'univers, dit-il, qui ne soit soumis à un » flux incessant, et la nature, novatrice éternelle, transforme toutes » choses. J'ai vu ce qui était autrefois une terre solide être maintenant » un détroit. J'ai vu des terres formées du lit même de la mer : on a » trouvé des coquillages marins bien loin de tout rivage et une vieille » ancre sur de hautes montagnes. Les érosions des torrents diluviens » ont creusé des vallées dans des terrains jadis planes, les monts ont » été dénudés par leur débordement, et des marais ont été changés en » un vaste champ de sable et de cailloux, pendant que des terres sèches » sont devenues des marais. » Le positif Aristote, dans le remarquable chapitre 14 du livre I de sa *Météorologie*, énonce, tout en les systématisant, suivant sa coutume, des faits et des observations analogues :

Digitized by Google

« Les mêmes lieux, dit-il, ne sont pas toujours de la terre ou toujours » de la mer, et il est à croire que ces grands phénomènes arrivent selon » une certaine loi de périodicité (§ 1, 2), comprenant des temps immen- » sément longs, si on les compare à notre existence (§ 7). Des nations » entières disparaissent dans de vastes destructions, dont le souvenir » même souvent s'éteint (*Ibid.*). On ne sait plus ni quels ont été les » premiers occupants du sol, ni à quelle époque ils ont commencé à le » peupler, et quel était alors l'état du pays (§ 9).

Au surplus, le récit de Platon est à mettre en regard des découvertes faites de nos jours par M. Alb. Gaudry en Attique. Là, au pied du Pentélique, dans une couche argilo-siliceuse que recouvrait un épais diluvium surmonté lui-même d'un terrain récent, ce savant a rencontré, à Pikermi, tout un gîte fossilifère renfermant quantité d'animaux analogues à ceux de la zone africaine, tels que girafes, antilopes, singes, rhinocéros (celui d'Asie et celui d'Afrique), hyènes ; et avec cela, des espèces aujourd'hui éteintes, l'énorme mastodonte, espèce voisine de l'éléphant, le dinotherium, animal voisin aussi de l'éléphant et le plus grand des mammifères terrestres que l'on connaisse, l'helladotherium, gigantesque ruminant, l'hipparion, ancêtre du cheval, et autres de la période tertiaire moyenne (miocène). « Toute cette région, dit M. A. de Lapparent (*Géol.*, p. 1054), » devait être occupée, à la fin du miocène, par de riches pâturages, » offrant une abondante nourriture aux immenses troupeaux de rumi- » nants et de solipèdes qui parcouraient le pays. » — « Cette terre, dit » Platon (*Critias*, 114 E), nourrissait un grand nombre d'animaux sau- » vages et apprivoisés ; les éléphants y étaient en quantité ; les animaux » y trouvaient tous largement leur pâture, aussi bien ceux des plaines » que des montagnes ou des marais, et avec eux l'animal le plus grand » et le plus dévorateur que la nature ait produit. »

M. Duvernoy, en présentant les découvertes de M. Gaudry à l'Académie des sciences, disait : « On peut se figurer une vaste plaine qui » joignait la Grèce à l'Afrique et à l'Asie-Mineure, et dans laquelle cette » multitude animale errait en liberté. L'époque de la destruction de cette » faune semble marquer avec précision celle qui a dû abîmer cette terre » dans la profondeur de la Méditerranée. » Suivant M. Gaudry, cette destruction ne peut être attribuée qu'à un « brusque bouleversement, » survenu à la fin de la 2e période tertiaire, et par suite duquel une subite inondation de la mer ayant submergé le continent gréco-asiatique, une masse d'animaux a dû se réfugier vers les points élevés du pays, et particulièrement vers le Pentélique.

Le philosophe grec n'est guère moins affirmatif : « Alors, dit-il, eurent » lieu de grands tremblements de terre, des inondations, et en un seul » jour, en une seule nuit fatale, tout ce qu'il y avait de guerriers chez » vous fut englouti dans la terre entr'ouverte, en même temps que » l'Atlantide disparaissait sous les abîmes de la mer » (*Tim.*, p. 25 D).

Digitized by Google

Il y a même dans son texte une sorte d'indication chronologique, quand il présente cet événement comme antérieur au déluge de Deucalion, à celui même d'Ogygès, en disant (*Critias*, p. 112 A), que « ce cataclysme fut le 3e avant le déluge de Deucalion. » Or, il faut se rappeler qu'on appelait ogygien tout ce qui remontait à une antiquité impénétrable : c'est donc déjà une belle ancienneté et presque voisine de celle que les géologues supposent pour le miocène, que d'être reculé dans les insondables profondeurs de la nuit anté-ogygienne.

Que Platon ensuite, ou les prêtres d'Égypte, aient amalgamé avec ces vieilles traditions cosmologiques de vagues rumeurs sur le continent américain, qu'ils y aient mêlé même peut-être quelques obscurs souvenirs des magnificences végétatives de la période antérieure à l'époque glaciaire, ainsi que de la dislocation géologique qui paraît avoir séparé de l'Atlas la longue chaîne des cimes Canariennes ; que le philosophe en ait pris occasion de broder sur tout cela le tableau idéal d'une sorte d'Eden ou d'Eldorado (*Critias*, p. 115, 116), cela ne peut nous empêcher de reconnaître ça et là dans cette antique légende quelques traits frappants de coïncidence avec les résultats des investigations modernes, et de dire, pour emprunter un mot de Proclus à ce sujet : « Ce n'est ni tout à fait fable, ni tout à fait histoire[1].

Il est bon de noter en outre que la tradition d'une grande terre disparue s'était perpétuée dans les écoles savantes de l'Égypte et que les poètes alexandrins y font plus d'une allusion : « Je chantais, dit Orphée » (*Argon. Orph.*, 1287), comment le dieu à la chevelure azurée frappa de » son trident la terre de Lycaon, et l'ayant brisée la répandit sur la » mer immense pour y être des îles, que l'on appela par la suite Sar» daigne, Eubée, et la venteuse Cypre. » — « Aux jours les plus anciens, » dit Callimaque (H. à Dél., 30), un grand dieu, d'un coup de sa lance » à triple pointe, fendit les monts et en fit des îles de la mer, les soule» vant toutes comme avec un levier et les roulant dans les flots, où il les » fixa par de profondes racines, afin qu'elles oubliassent le continent. »

En présence de ces témoignages, on se demande comment, à une époque où la géologie n'existait pas, l'idée d'un pareil effondrement avait pu surgir dans l'esprit des anciens, si quelque tradition confuse ne s'y fût prêtée. C'est aussi d'ailleurs chez les poètes de cette école savante d'Alexandrie que se rencontre la mention peut être la plus précise des animaux extraordinaires de l'ancien monde, de ceux que, suivant Apollonius (*Argon.*, IV, 672, suiv.), « produisit la terre dans son état anté» rieur, et quand les espèces, distinguées depuis par le temps, étaient » encore confondues. Ferae autem frequentes ibant, quales primo ex » luto ipsa formaverat terra, mixtis compositae membris : quas equidem » in ordines redegit tempus, sed adhuc natura incertae. »

[1] Voir Jules Simon-Suisse : *Du Commentaire de Proclus sur le Timée* (1839), p. 130.

Digitized by Google

VI. Nous venons de voir que, d'après les traditions rapportées par Platon, il y a eu deux états successifs de l'humanité primitive, l'un qui a précédé l'âge géologique actuel, l'autre qui est postérieur à la dernière révolution terrestre. Au 1er âge se rapportent, dans la Fable, les êtres humains ou peut être seulement anthropoïdes, satyres, etc., dont nous avons parlé; dans la science, l'homme tertiaire miocène, *homo primigenius*, s'essayant déjà à tailler le silex [1], peut être le feu [2], et commençant la longue évolution du développement de ses aptitudes. Au 2e âge correspondent, dans la science, l'homme quaternaire, fortement charpenté, de haute taille (jusqu'à 2 mètres), n'ayant d'abord pour lutter contre les puissants animaux de cet âge que des tranchants de pierre ou des troncs d'arbres noueux, très friand de cervelle et de moelle, se nourrissant même de chair humaine; dans la Fable, les géants, les cyclopes, Polyphème, les brigands domptés par Hercule ou Thésée, et d'autres symboles persistants de cet âge primitif. Les Lestrygons dans Homère (*Odyss.*, X, 81-124) nous offrent, aussi bien que l'antre de Polyphème (IX, 293), une scène de cannibalisme digne de ces temps sauvages; et ses héros mêmes, un Ereuthalion (l'homme roux) avec sa redoutable massue héréditaire et sa gigantesque stature (*Iliad.*, VII, 138 et 156), un Diomède fils de ce Tydée qui buvait la cervelle de son ennemi vaincu, un Achille traînant dans la poussière le cadavre d'Hector ou arrosant de sang humain la tombe de Patrocle, et bien d'autres se ressentent de cette sauvagerie.

Les grands animaux, aujourd'hui disparus, que la science assigne à la précédente époque géologique, nous en retrouvons une partie dans les vieilles légendes de l'Hellade. L'énorme sanglier de Pikermi a été appelé par les savants eux-mêmes *Sus Erymanthius;* le bœuf colossal, découvert aussi dans cet ossuaire, a reçu d'eux le nom de *Bos Marathonius;* leur *cervus megakerôs*, espèce fossile intermédiaire entre le cerf et l'élan, et dont les bois mesuraient plus de trois mètres, rappelle et la biche aux pieds d'airain dont la poursuite fut un des travaux d'Hercule, et le grand cerf aux cornes prodigieuses qu'Ulysse (*Oyss.*, X, 158 et 168) rencontre

[1] Dans un ouvrage remarquable autant par la pureté de la langue et la précision élégante du style, que par l'intérêt scientifique, un de nos savants, qui a visité lui-même la riche collection du M. l'abbé Bourgeois, et à qui une grande habitude des silex façonnés donne une grande autorité en ce sujet, n'hésite pas à déclarer que les silex tertiaires présentés à son examen « sont » taillés et portent manifestement la trace du travail de l'homme, et quelquefois d'un long usage... » Il est donc bien difficile, conclut cet expérimenté géologue et minéralogiste, de se refuser à admettre l'existence de l'homme tertiaire. » (Ch. Contejean, *Éléments de géologie et de paléontologie*, p. 689.)

[2] La connaissance du feu dut suivre de près ces premiers essais; car on ne pouvait tailler le silex sans faire jaillir l'étincelle. Ce fut sans doute la plus antique manière d'obtenir du feu, et cet usage se continua jusque bien après l'âge de la pierre, ou plutôt se perpétua. Sophocle, en des vers élégants (*Philoct.* 295-9) nous montre le héros abandonné se procurant ainsi du feu, et les Troyens fugitifs font de même dans Virgile (I, 174; VI, 7 : cf. G. I, 135).

Digitized by Google

et tue dans les bois de l'île d'Æa. De même, l'énorme sanglier de Calydon qui, avec ses terribles défenses, déracinait les grands arbres (*Iliad.*, IX, 535-42), ressemble à ce sanglier de Pikermi dont nous avons parlé ; le monstre appelé lion de Némée, avec sa puissante stature et sa peau impénétrable aux traits, peut bien représenter quelque animal du genre du formidable Machaerodonte dont M. Gaudry a trouvé les restes et qui était plus fort que le lion de l'Atlas ; les oiseaux Stymphalides, dont les vastes ailes couvraient la terre comme un nuage, font penser à ces prodigieux oiseaux tels que l'aepyornis, dont on possède au Museum des œufs d'une contenance de huit à dix litres, et dont le rokh des légendes orientales semble aussi un lointain souvenir.

Mais à mesure que l'humanité se développe, dans la longue série des siècles, ses facultés remarquables prennent l'ascendant, et la principale de ces facultés, le langage articulé, se prononce de plus en plus. Aussi, est-ce là ce qu'Homère signale comme le signe caractéristique de l'homme, μέροπες ἄνθρωποι [1], épithète générique par laquelle il paraît désigner plus spécialement (*Iliad.*, I, 250, etc.), les hommes de l'âge dit des héros, c'est-à-dire, suivant Hésiode (Tr. et J., 157 et 176), de l'époque qui précéda l'âge du fer. La guerre de Troie, en effet, qu'on l'envisage historiquement ou comme une simple légende, marque, à en juger par les poèmes mêmes d'Homère, le moment où, en Grèce, le fer commence à être connu et où l'âge du bronze prend fin. Mais il ne faut pas se dissimuler que cet âge du bronze, qui paraît avoir débuté dans toute l'Europe avec l'immigration des Aryas, comprend, en arrière de la guerre de Troie, tout un long passé, pendant lequel sans doute le langage humain, primitivement rudimentaire et presque inarticulé, était sorti enfin des langes du monosyllabisme et s'était assoupli en flexions multiples : alors que, par un progrès parallèle, après la période néolithique des dolmens et avec l'agriculture, la métallurgie cabirique, quelques arts esthétiques même, avait commencé à poindre l'aurore de la première civilisation.

L'homme, on n'en peut douter, avait mis des milliers de siècles à traverser les phases pénibles de son enfance, et, sur ce point, les géologues nous ouvrent des horizons illimités. Aussi, Platon disait-il (*Lois*, VI, p. 782 A), que « la race humaine ou bien n'a point eu de commencement, » ou que son origine remonte à une antiquité incalculable : peut-être, » ajoute-t-il ailleurs, à des centaines de milliers d'années » (*Lois*, III, p. 677 D). Qu'est-ce, au surplus, que cette ancienneté de notre espèce, s'il a fallu, selon ce qu'on peut présumer, des centaines de millions d'années pour que la terre passât seulement de l état liquide à l'état solide,

[1] On a proposé « hommes issus du mont *Mérou* (c'est-à-dire du Pamir), mot où se retrouve le radical *Mer* (Fr. Lenormant, *Les Origines*, II, p. 41). Je suis simplement l'ancienne étymologie, plus plausible, je crois.

Digitized by Google

et offrit ainsi un sol où les êtres continentaux pussent naître et mourir. Le temps est chose humaine et non divine. « Qui a compté, dit un ancien sage, le sable de la mer, les gouttes de la pluie et les jours du monde? »

Dans cette longue durée, les divers états de la planète et de ses habitants forment, selon les conceptions de la science actuelle, comme une chaîne continue, chaque organisation nouvelle et du globe et des espèces végétales ou animales étant en quelque sorte issue de la précédente, à la faveur des lentes évolutions séculaires, accompagnées de mouvements plus ou moins brusques ou chroniques du sol; et l'on a abandonné la théorie, que professait Cuvier, des subites et générales révolutions qui auraient, en bouleversant la croûte terrestre, anéanti à plusieurs reprises tous les êtres, pour faire place à une création nouvelle par l'intermittente intervention d'une sorte de *deus ex machina*. Cette vue, si ferme et si pénétrante des savants de nos jours, est bien d'accord avec les vieilles traditions dont parle Platon, quand il dit que « la terre a » traversé des périodes multiples auxquelles correspondent des muta- » tions successives parmi les êtres qui la peuplent », et quand il ajoute que « une grande mortalité s'étendit sur les races animales alors existantes, » par l'impossibilité où elles se trouvèrent de supporter les changements » de toute sorte et les conditions nouvelles provenant de ces grandes » évolutions de la nature », mortalité qui n'alla pas toutefois jusqu'à anéantir leurs espèces, ou plutôt, selon la théorie platonicienne, les types sur lesquels ces espèces étaient formées[1]; car, à la suite de ces évolutions périodiques, « les animaux rajeunis renaissaient pour ainsi dire avec une » constitution moins grossière, se transformant avec la nature elle-même, » et s'avançant ainsi les uns et les autres vers leur perfection propre, » sous la conduite du démon spécial qui est préposé à chaque race, dont » il est comme le pasteur divin (*Politic.*, ch. XIII, XIV, p. 270 A, C, D, » E; ch. XV, p. 271 D et ch. XVI, p. 274 A).

» L'homme a aussi son pasteur, qui est Dieu même. Comme les animaux, il a eu ses vicissitudes, depuis la race dite des fils de la terre, qui n'appartient nullement au cours actuel, jusqu'aux générations plus récentes; et comme les animaux, comme le monde entier, il est sous l'empire de cette loi suprême, qui, à travers toutes les dissensions de l'antique nature, maintenant sans cesse l'ordre divin, empêche les êtres et les choses de succomber à la confusion et d'aller se perdre dans l'abîme de la dissemblance ». (*Ibid.*, ch. XV. p. 271 A, D, E, et ch. XVI, p. 273 B, D).

Est-il un de nos penseurs, un de nos géologues, qui puisse récuser de tels enseignements, de telles doctrines?

[1] Voir cette théorie des types et des premières ébauches animales, déjà dans Empédocle, *apud* Ed. Zeller, II, 237 et 278 de la trad. franç.

Digitized by Google

VII. Ainsi, en résumé, je crois que d'antiques souvenirs, débris des temps primitifs de l'humanité, se sont infiltrés dans les vieux récits mythiques, dans les fictions des poètes, dans les légendes. Ce sont des filons qu'il faut affranchir de leur gangue, pour les mettre en lumière. Il y a de ces souvenirs qui datent d'une époque antérieure à la configuration orographique de l'Europe actuelle, à la propagation des races Couschite, Sémitique, Japhétique ; il y en a d'autres qui se rapportent aux diverses périodes antéhistoriques. Les mythes sont donc les fossiles de l'histoire, et quand je me serais fait illusion sur quelques-uns des rapprochements que j'ai cherché à établir entre les constatations de la science moderne et les légendes antiques, je suis convaincu que le principe même de ces rapprochements est juste et peut devenir fécond.

Que ces traditions, emportées dans le torrent des siècles, ne soient arrivées à la Grèce historique qu'en lambeaux, et que la prodigue imagination des Hellènes les ait enlacées dans les mille replis de ses inventions, sans toujours en comprendre la portée, ce n'en sont pas moins des épaves précieuses, des témoins des âges. Si l'homme a pu voir, comme le pensent nos géologues, grandir les Alpes, se soulever les cordillères des Andes [1], éclater les gerbes fulgurantes des puys d'Auvergne et couler ces nappes de laves qui, sous le nom de *cheires*, couvrent aujourd'hui de si vastes espaces ; s'il fut contemporain de grandes espèces animales disparues depuis des milliers d'années ou de siècles ; s'il est prouvé que l'Europe a éprouvé des alternatives de périodes glaciaires, après que notre race eut commencé d'y apparaître, et que cette race a vécu à une époque où le bassin de Paris était une mer et celui du Rhône un golfe ; où l'Atlantique et la Méditerranée se rejoignaient par un détroit au nord des Pyrénées, tandis que la France était encore liée par un isthme à l'Angleterre, et que les sept collines qui devaient porter Rome n'étaient pas émergées. Si c'est de son temps que s'est dessinée dans tout notre continent la ligne d'exhaussement qui détermine le partage des eaux entre l'Océan et la Méditerranée, et que la Méditerranée elle-même a pris ses limites actuelles par suite de grands affaissements et de commotions qui se firent sentir depuis les chaînes de l'Espagne et celles de l'Atlas jusqu'au centre de l'Asie [2], pourquoi la race humaine, témoin de ces évènements, n'en aurait-elle pas gardé quelque souvenir, et pourquoi

[1] D'après l'épaisseur des couches de guano dans les petites îles des Andes, le long des côtes du Chili et du Pérou, on a calculé (Cours d'agricult. du Conservatoire, *Monit.* du 4 mars 1853) que la Cordillère existe depuis 600,000 ans tout au moins; et elle est plus récente que le Ténare (Beudant, § 257), qui lui-même est plus récent que les Alpes principales, lesquelles sont de l'époque pliocène (Raulin, p. 232). Or l'homme est miocène.

[2] Sur tous ces faits et autres énoncés précédemment, voir le *Traité de géologie* de M. Contejean, p. 238, 523-4, 529, 677-8, 690-1, 703 (ancienneté de l'homme) ; 555, 567, 675, 679, 683, 700, 708 (succession des terrains et des faunes); 40-1-2 (précession des équinoxes); 83 (lac Baïkal), etc.

Digitized by Google

quelques vestiges de ces souvenirs ne se retrouveraient-ils pas dans les traditions des peuples ? « Est-ce toi, dit Jehovah, qui as fermé la mer avec » des portes, quand elle jaillit et s'élança de la vulve, quand j'établis sur » elle mon ordonnance, que je lui mis des battants et des verroux, et » que je lui dis : Tu viendras jusque-là et tu ne passeras pas plus avant, » et le gonflement de tes flots s'arrêtera ici ? Est-ce toi qui as saisi la » terre aux quatre coins et qui l'as secouée comme un tapis, qui lui as » imprimé une nouvelle forme, comme à l'argile, et l'as retournée » comme un vêtement ? Connais-tu les statuts du ciel et leur empire sur » les lois de la terre ? » (Job, XXXVIII, 8, 10, 11, 13, 14, 33). En regard de ce grandiose sémitique, la lucide et pratique raison de l'Hellène a aussi sa grandeur : « La surface terrestre, dit Aristote [3], a éprouvé de » notables et fréquentes vicissitudes, et plusieurs déluges s'y sont » produits. La cause que l'on peut assigner à ces phénomènes, c'est que, » s'il y a un hiver dans le cercle restreint de l'année, il y a, dans le vaste » cycle des temps, un grand hiver, dont l'époque est déterminée par » des lois fatales et qui amène une inondation torrentueuse. Il est à croire » que ces cataclysmes n'ont lieu qu'à de très longs intervalles, jusqu'à ce » qu'arrive de nouveau la révolution de cette grande période. Car le » monde est à la fois éternel et en perpétuelle mutation ».

Mais, au-desssus de cette mutabilité, au-dessus de la variation des phénomènes et des accidents de la matière, l'ancienne mythologie représentait la cohésion et l'unité des forces de la nature sous le nom souverain de Zeus, roi de l'Olympe, dominateur de toutes les puissances élémentaires (v. la magnifique allégorie de l'*Iliad.*, VIII, 18-27), et dont les décrets immuables, infaillibles (*Ibid.*, I, 526-7), excluent du monde le hasard, pour y faire régner la nécessité immanente et divine Διὸς αἶσα (*Iliad.*, IX, 608 ; XVII, 321).

HANRIOT.

RAPPORT sur le Concours littéraire ouvert entre les Étudiants de la Faculté en 1885-1886.

—

Le sujet du concours littéraire, institué à la Faculté des lettres, était le suivant : *Le Sentiment de la nature dans les œuvres de J.-J. Rousseau.*

Pourquoi Rousseau et pourquoi le sentiment de la nature ? Messieurs, il y a aujourd'hui plus d'un siècle que Rousseau est mort, et nous n'avons pas encore un livre vraiment bien fait sur Rousseau : en effet, et pour ne

[3] *Météor.*, I, 14, § 16, 21, 20, 23, 24, 25, et les notes de M. Barthélemy Saint-Hilaire.

Digitized by Google

parler que des deux plus connus parmi ses biographes, même après l'ouvrage, d'ailleurs confus et touffu de Musset-Pathay, ce coryphée des innombrables panégyristes de Jean-Jacques, même après les spirituelles homélies de Saint-Marc Girardin sur *l'Emile* et *le Contrat social*, le vrai Rousseau reste encore à connaître, ou plutôt il reste encore à déchiffrer à travers les étranges contradictions de son caractère et les paradoxes à moitié sincères de son génie. Ces considérations avaient déterminé le professeur de littérature française à choisir, l'hiver dernier, pour l'objet de son cours, la vie et les œuvres de Jean-Jacques, c'est-à-dire de celui qui fut en somme, malgré les bassesses de son âme, malgré les erreurs et les mensonges de sa plume, non pas seulement, comme on l'a dit, l'écrivain le plus éloquent, mais aussi l'esprit le plus vigoureux et le plus vraiment original de tout le XVIII^e^ siècle.

Or, les pages où se montre le mieux cette originalité de Rousseau sont précisément celles que nos étudiants avaient à lire et à apprécier pour composer leurs Mémoires : ce sont les pages, disséminées d'ailleurs dans toutes ses œuvres, où Rousseau révéla, non-seulement à la France, mais à l'Europe entière, la grande poésie de ces paysages alpestres, que tous les voyageurs et tous les écrivains avant lui n'avaient considérés qu'avec effroi. Montrer comment Rousseau, par ses descriptions aussi séduisantes que neuves, de la Savoie, de la forêt de Montmorency, des lacs et des montagnes de la Suisse, a rajeuni et enrichi à la fois la littérature française, qui est essentiellement une littérature de citadins, tel est le sujet qui était proposé aux réflexions de nos étudiants : sujet attrayant et vivant s'il en fut, car, à l'agrément de lire pendant les vacances, c'est-à-dire, j'imagine, au milieu des champs, celui qui fut le maître de tous nos grands peintres de la nature, de Bernardin de Saint-Pierre, de Châteaubriand, de Georges Sand et de tant d'autres, se joignait le plaisir non moins vif de chercher, dans nos écrivains antérieurs à Jean-Jacques, comment on a, chez nous, compris la nature, quand toutefois on a daigné la regarder.

Quatre Mémoires ont été remis à la Faculté, et nous félicitons tout d'abord et indistinctement leurs auteurs d'avoir compris que, professeurs et étudiants, nous n'avons fait que la moitié de notre tâche quand nous avons préparé la licence et l'agrégation. Permettez-moi de vous le dire avec franchise, Messieurs, et je m'adresse ici à tous ceux d'entre vous qui n'ont pas traité le sujet, l'étudiant qui, uniquement préoccupé de ses examens, n'apporte pas chez nous le goût de la science désintéressée, celui-là n'est pas digne de suivre les cours d'une Faculté des lettres : c'est que les lettres veulent être cultivées pour elles-mêmes, non pour les profits, grands ou petits, qu'on en peut retirer. Ne sont-elles pas, en effet, suivant la noble définition de Sainte-Beuve, « la superfluité immortelle et légère de l'art et de la vie ? »

Deux Mémoires nous ont paru dignes d'être récompensés : M. Vernier,

Digitized by Google

licencié ès lettres et boursier d'agrégation, qui a obtenu le second prix, a passé en revue toute l'histoire de la littérature française pour y chercher l'expression du sentiment de la nature jusqu'à Rousseau. De là des pages intéressantes sur quelques-uns de nos plus grands écrivains considérés comme peintres de la nature, et notamment sur La Fontaine et Mme de Sévigné.

A propos de Mme de Sévigné, nous ferons pourtant remarquer à M. Vernier qu'il n'a pas assez songé, en parlant des fréquentes visites de la spirituelle marquise aux Rochers, qu'alors, comme aujourd'hui, les grandes dames allaient parfois à la campagne, non pas tant pour admirer la belle nature que pour faire des économies, pour fuir, c'est Mme de Sévigné qui parle, « ces petits créanciers dont j'étais étranglée » à la ville. « En passant l'hiver dans ce pays, j'aurai le temps de respirer et je m'amuserai à payer mes dettes ». Sentiments très louables, à coup sûr, mais qu'il ne faut pas confondre avec le sentiment de la nature.

Il y a, dans le Mémoire de M. Vernier, des recherches très consciencieuses qui se révèlent à chaque instant par des citations nombreuses et précises. Mais M. Vernier a commis deux grandes fautes : la première, c'est d'avoir oublié, ce que disait pourtant le programme du concours, que tout ce qui a précédé Jean-Jacques ne devait être traité que comme une rapide introduction au sujet ; la seconde faute, et beaucoup plus grave, c'est d'avoir apprécié, en un style sec et froid, celui qui fit verser tant de larmes aux cœurs sensibles du XVIIIe siècle : or, la plus grande maladresse que puisse commettre un biographe de Rousseau, c'est de nous parler du peintre enthousiaste de Clarens et de la Meillerie, comme on parlerait de l'insipide Thomas ou du très raisonnable et très ennuyeux d'Alembert.

Ce qui a valu justement le premier prix à M. Jubien, boursier de licence, c'est que, malgré de grands défauts de composition et de style, il aime son auteur et le fait aimer ; il possède à fond son sujet et, après avoir passé très rapidement sur les peintres de la nature antérieurs à Jean-Jacques, arrivé à l'auteur de *l'Emile*, il le cite et le commente avec joie, avec un enthoustasme qui est souvent communicatif parce qu'il est toujours sincère et toujours justifié par des citations heureuses et abondantes. M. Jubien, qui a l'âme jeune et le style à l'avenant, deux défauts dont le premier est plus pardonnable que le second, est sans doute excessif dans l'expression de son enthousiasme pour Rousseau : on n'est pas, en effet, plus ami de Jean-Jacques, et, si on me permet ce néologisme, on n'est pas plus Jean-Jacobin que M. Jubien. Nous lui donnons pourtant pleinement raison quand il admire, comme elle mérite de l'être, la description enchanteresse de tous les beaux pays que Rousseau avait parcourus à pied et qu'il a le premier su peindre dignement. Ici, en effet, il est presqu'impossible d'exagérer les mérites et de surfaire la gloire de Jean-Jacques, et, si nous avons un tort en France, c'est de n'avoir pas

Digitized by Google

su rendre pleine justice à l'auteur des *Confessions*. Messieurs, je n'ai garde de vouloir transformer un simple compte-rendu de concours en un chapitre d'histoire littéraire ; mais peut-être me sera-t-il permis, au moment de finir, d'élever la question qui nous occupe et de vous présenter en deux mots une considération générale : nous ne sommes pas assez patriotes en littérature, nous ne faisons pas assez valoir nos grands hommes, je veux dire par là, nous ne prenons pas assez la peine de montrer par le détail, par des citations et des rapprochements précis, tous les emprunts qu'ont faits à nos écrivains les écrivains étrangers. Il y a là la matière d'une science toute nouvelle et qui est encore à fonder en France : la science des littératures comparées. C'est chez nous pourtant qu'une telle science devrait être surtout en honneur, car qui donc a contribué plus que nous à la civilisation de l'Europe moderne ? Voyez Rousseau, par exemple : aucun écrivain peut-être n'a exercé à l'étranger une influence pareille à la sienne, et nous aurions aimé justement que les auteurs des Mémoires couronnés eussent proclamé bien haut le mérite qu'il a eu d'avoir ouvert des voies nouvelles aux littératures étrangères. Ceux qui savent l'anglais auraient pu montrer ce que doit à Jean-Jacques l'auteur du *Child*, cet admirateur enthousiaste de Rousseau ; ils auraient pu, pour arriver jusqu'à nos jours, citer une page très caractéristique de l'immortel auteur d'*Adam Bede*, et dont je vous demande la permission de lire ici quelques lignes, car on n'a jamais mieux défini ni mieux expliqué l'influence de Rousseau : « Il me serait fort indifférent, dit Georges Eliot, que quelque bonne âme entreprît de me démontrer que les vues de Rousseau sur la vie, sur la religion et le gouvernement des hommes, étaient pitoyables, et qu'il s'est rendu coupable de quelques-unes des pires bassesses qui dégradent l'homme. Je pourrais admettre tout cela et il n'en resterait pas moins vrai que le génie de Rousseau a lancé à travers tout mon être intellectuel et moral une vibration électrique, qu'il a éveillé en moi de nouvelles facultés, qu'il a fait de l'homme et de la nature pour moi un nouveau monde de pensée et de sentiment... Le feu de son génie a fondu au creuset mes vieilles idées, mes préjugés et m'a mis en état d'en faire sortir de nouvelles combinaisons [1] ».

Quant aux étudiants qui savent l'allemand, ils auraient aisément démontré que les plus grands écrivains dont s'honore l'Allemagne, les Schiller, les Gœthe, les Kant même et les Jean-Paul n'auraient pu être tout ce qu'ils ont été, si Rousseau ne leur avait appris à lire dans le grand livre de la nature. De tels aperçus auraient pu convenablement terminer et comme couronner une étude qui était éminemment propre à montrer dans tout son éclat la plus pure gloire de Jean-Jacques, et j'ajoute, de la France et des lettres au XVIII[e] siècle : le patriotisme, en

[1] Lettre de G. Eliot (février 1849) publiée par M. Cross et traduite par M. Edmond Scherer (*Études sur la littérat. contempor.*), t. VIII, p. 194.

Digitized by Google

effet, est parfaitement permis, même dans la critique littéraire, à condition qu'il soit d'accord avec la plus exacte vérité.

Louis DUCROS.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

La Criminalité comparée, par G. TARDE (un volume de la Bibliothèque de philosophie contemporaine). — Félix ALCAN, 1886.

Voici un petit livre d'une haute valeur, qui se recommande à la fois à l'attention des philosophes dont les études ne se renferment pas dans la pure métaphysique et à celle des juristes qui croient que le droit pur peut emprunter d'utiles lumières aux nouvelles sciences désignées de nos jours par les noms d'*anthropologie* et de *sociologie.* C'est le premier ouvrage d'un penseur indépendant, qui s'était fait connaître, dans ces dernières années, par quelques articles très remarqués et très dignes de l'être, dans la *Revue philosophique.* Les plus importants de ces articles sont reproduits dans le présent volume sous un titre général, qui n'en indique pas suffisamment tout l'intérêt. La criminalité comparée ne laisse supposer que des études de statistique. La statistique tient, en effet, une grande place dans le livre de M. Tarde, mais elle n'en remplit proprement que les deux premiers chapitres. Dans le troisième, l'auteur traite directement les problèmes philosophiques et juridiques du degré de certitude chez les magistrats et du degré de responsabilité chez les criminels qu'exige la justice pénale. Dans le quatrième et dernier chapitre, il recherche les causes générales de la criminalité, et il les demande non plus à l'étude des criminels eux-mêmes, mais à celle de la société, considérée dans l'ensemble de sa civilisation et de ses mœurs.

Les chapitres mêmes qui appartiennent entièrement à la statistique ne se renferment pas dans l'étude comparée des crimes suivant les pays, les conditions sociales, les âges et les sexes. L'auteur, à la suite d'une nouvelle école de criminalistes italiens, compare les types criminels, dans l'ordre physiologique, et il se demande quel rôle y joue l'hérédité. Il ne croit pas, avec l'école dont il analyse et discute les théories, qu'il faille remonter jusqu'à l'état sauvage pour y trouver la première origine des types que reproduiraient aujourd'hui, par un effet d'atavisme, nos diverses catégories de criminels. Il croit à l'hérédité, mais il la cherche dans un passé moins lointain et moins obscur, et il en limite sagement les effets. Il ne croit pas, d'une manière absolue, qu'il y ait des criminels nés. Il reconnaît la puissance de l'éducation et des exemples pour amen-

Digitized by Google

der ou pour contenir les natures les plus perverses. Il compte surtout sur l'instruction supérieure et sur la préparation aux professions libérales et il ne craint pas de montrer, dans les études classiques, notre plus sûre barrière contre le développement de la criminalité. Il n'oublie pas, d'ailleurs, d'ajouter à cette barrière, celle des croyances religieuses, dont il constate, non sans regret, le déclin et auxquelles il espère, avec un peu trop d'optimisme, que pourront se substituer des influences esthétiques.

Le même optimisme ne se montre pas dans le chapitre sur lapénalité. M. Tarde, qui est magistrat, désespère de trouver, dans l'exercice de la justice pénale, une certitude absolue reposant sur une responsabilité également absolue. La société resterait sans défense si elle subordonnait ses actes de répression à la réalisation de ce double idéal. Elle ne frappe le plus souvent que d'après un degré plus ou moins haut de probabilité et ce degré lui-même a pour mesure, non seulement les conditions propres de ce qu'on peut appeler la logique judiciaire, mais le danger social auquel la pénalité doit pourvoir. La société frappe enfin des individus dont la responsabilité personnelle n'est jamais entière, qui sont, en grande partie, ce qu'elle-même, dans son passé et dans son présent, les a faits. M. Tarde, sans repousser aussi catégoriquement que je l'aurais voulu le point de vue tout utilitaire qui ne considère que la défense sociale, ne pense pas que ce point de vue soit le seul qui justifie la pénalité, ni surtout qu'il puisse d'ici longtemps prévaloir dans l'idée que s'en fait la société elle-même. La société a besoin de croire à la justice intrinsèque des peines qu'elle inflige; mais il faut aussi qu'elle sache faire un retour sur elle-même et se rendre compte de sa propre responsabilité.

De là, les considérations d'ordre social qui remplissent le dernier chapitre. La civilisation n'a pas pour effet de détruire le crime, mais de le transformer. Partout où elle est en progrès, elle tend à substituer les attentats contre les propriétés aux attentats contre les personnes ou, plus exactement, la fraude et l'astuce à la pure violence. Elle ne développe pas seulement certaines formes de crimes ou de délits, elle rend presque nécessaires certaines habitudes vicieuses qui ne relèvent pas de la loi pénale, mais de la seule morale. Tel est le mensonge, que M. Tarde poursuit sous tous les déguisements qu'autorisent ou semblent autoriser les convenances, les mœurs et souvent même des intérêts plus ou moins respectables. Il ne s'arrête pas cependant sur une conclusion trop pessimiste. « Consolons-nous, dit-il, d'être de notre siècle », en y faisant le juste partage du bien et du mal que nous devons à la civilisation, et gardons l'espoir d'un siècle meilleur.

Je ne me suis attaché, dans ce remarquable ouvrage, qu'aux idées principales. J'aurais eu à y signaler bien d'autres points dignes d'attention. J'aurais eu aussi à exprimer plus d'une réserve; mais j'en ai dit

Digitized by Google

assez pour faire comprendre le mérite d'un tel début et les justes espérances qu'il donne, si M. Tarde poursuit ses études, si brillamment inaugurées aujourd'hui, sur la philosophie du droit pénal.

Emile BEAUSSIRE.

A short History of english Language and Literature

FOR THE USE OF FRENCH STUDENTS

By J. PARMENTIER

—

Nous annonçons et recommandons aux lecteurs du *Bulletin* le livre nouveau de M. Parmentier ; mais nous ne prétendons ni l'analyser, on n'analyse pas un manuel, ni le juger, nous n'avons pas pour cela la compétence nécessaire. Nous dirons simplement que nous l'avons parcouru avec plaisir et profit et nous pensons qu'il sera fort utile aux étudiants français pour lesquels M. Parmentier l'a écrit. Nous ne déciderons pas davantage si la *Courte histoire de la langue et de la littérature anglaises* est inférieure ou supérieure aux manuels anglais composés pour des étudiants anglais, mais nous féliciterons M. Parmentier d'avoir très loyalement cité dans sa préface les auteurs dont il s'est inspiré : c'est affaire aux gens du métier de comparer entr'elles toutes ces histoires littéraires et de déterminer, en connaissance de cause, la part d'originalité qu'a droit de revendiquer notre collègue de littérature étrangère. Heureusement pour nous, il y a, dans le livre que nous annonçons, un certain nombre de passages que peut fort bien apprécier même un professeur de littérature française : nous voulons parler des rapprochements que fait M. Parmentier entre la littérature française et la littérature anglaise. M. Parmentier a bien raison de dire dans sa préface « qu'il y a toujours eu des rapports littéraires entre les deux pays et que dans l'influence exercée par l'un sur l'autre, il y a des points dignes d'examen et propres à étendre les vues des esprits curieux. » L'histoire de ces rapports littéraires et philosophiques est encore à faire, et il est très bon d'appeler l'attention des étudiants sur un sujet aussi intéressant qui pourrait fournir matière à de nombreux travaux.

M. Parmentier a joint à son livre un index très commode, d'autant plus commode qu'il va nous donner les moyens de critiquer çà et là son manuel. Nous n'éprouvons en effet aucun embarras à parler très librement du livre de notre collègue : nous n avons pour cela qu'à suivre le très bon exemple qu'il nous a donné récemment lui-même dans le compte rendu, beaucoup trop élogieux d'ailleurs, de notre livre sur Heine.

Digitized by Google

A la page 218, où il est quesiion des *Saisons*, de Thomson, nous ne voyons pas que l'auteur ait parlé de son imitateur français, Saint-Lambert. Plus loin, page 236, l'auteur n'a pas signalé l'influence de *Clarisse Harlowe* sur nos auteurs du XVIIIe siècle. Plus loin, à propos de Sterne, on aurait pu faire mention du curieux opuscule de Mlle de Lespinasse, que son auteur a intitulé : « Deux chapitres dans le genre du *Voyage sentimental*, de Sterne. » De même, à propos de Sterne, on aurait pu citer *Jacques le Fataliste*, qui est une imitation évidente, avouée, de *Tristram Shandy*. A la page suivante, pourquoi l'auteur ne rappelle-t-il pas à des étudiants français que cet Horace Walpole, qui a fait le *Château d'Otrante*, a été l'ami de Mme du Deffand, et que c'est à cette amitié passionnée de la vieille aveugle pour son froid correspondant que nous devons les plus délicieuses lettres de notre littérature après celles de Mme de Sévigné et de Voltaire. Dans le chapitre relatif aux déistes anglais, nous ne voyons pas figurer Shaftesbury, celui de tous qui a eu le plus d'influence sur nos penseurs du XVIIIe siècle ; nous ne voyons pas davantage le nom de Toland qu'on retrouve si souvent dans les œuvres de Voltaire, et Voltaire lui-même n'aurait-il pas dû avoir, à lui seul, tout un chapitre, puisqu'en fin de compte c'est lui, il s'en vantait à bon droit, qui a fait connaitre Shakespeare et Newton à la France ; et Newton enfin... mais voilà assez, peut-être trop de critiques déplacées, car il serait très facile à M. Parmentier de nous répondre : il n'aurait qu'à nous renvoyer à sa préface, ou, plus simplement encore, au titre de son livre, qui est un manuel pour des étudiants et non une bibliothèque pour des érudits. Au surplus, les lacunes volontaires que l'auteur a laissées dans son livre, le professeur saura les combler dans son enseignement, selon qu'il le jugera lui-même à propos. En attendant, les étudiants auront en mains un *compendium* fait avec le plus grand soin, rédigé avec la plus grande exactitude.

Louis Ducros.

L. Ducros. — **Henri Heine et son temps** (1799-1827), in-12, 322 pages. Firmin-Didot. — Paris, 1886.

—

Cette étude, à la fois biographique et littéraire, embrasse toute la jeunesse de H. Heine et va jusqu'à la publication du « *Livre des Chants* » qui a rendu immortel le nom du poète. On y trouve, sur « le plus Français des Allemands » et sur son temps, des informations neuves et curieuses, les détails les plus intéressants. M. Ducros a mis en évidence, avec une remarquable sagacité, les circonstances locales qui expliquent e caractère de H. Heine et montrent pourquoi Heine devait fatalement

Digitized by Google

mériter un jour qu'on lui reprochât de ne pas aimer assez l'Allemagne. On lit avec plaisir ce livre écrit avec verve, avec esprit, à la française, un livre que n'eût point rejeté M. Heine lui-même, et l'on s'intéresse vivement au tableau que l'auteur trace de main de maître de l'état politique et social, des universités et du monde savant de l'Allemagne et de la société berlinoise en particulier, au commencement de notre siècle; les chapitres consacrés au romantisme et à l'examen du « Buch der Lieder » méritent d'être lus avec attention. Il arrivera peut-être que, sur certains points, l'on ne partage pas toujours l'opinion de M. Ducros, notamment en ce qui concerne le caractère fondamental de l'imagination du poète : il vaut mieux, croyons-nous, préférer, sur ce point, le jugement de M. Camille Selden, comme étant le plus exact et le plus complet des jugements portés sur M. Heine.

A. GIROT.

(Revue de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement supérieur. — 15 novembre 1886).

TITE-LIVE. — Edit. Weissenborn

Traduction par J. VESSEREAU, boursier d'agrégation [1]

(Suite)

—

Sa bonne foi se révèle alors en de nombreux passages, comme 22, 7, 4: « praeterquam quod nihil haustum ex vano velim, quo nimis inclinant ferme scribentium animi » ; 26, 49, 1 ; — 29, 14, 9 ; — 40, 29, 8 etc. ; — elle apparaît manifestement dans les blâmes fréquents que Tite-Live inflige à Valerius Antias, et dans sa préférence pour un historien bien connu des Romains lettrés, v. Cic. *De offic.*, 3, 113; — *Ad Attic.*, 13, 30, 3; mais qu'aucun écrivain, à ce qu'il semble, n'avait mis à profit autant que Tite-Live, pour Polybe; enfin elle est attestée dans l'éloge que Tacite accorde à Tite-Live, *Ann.*, 4, 34: « Titus Livius, eloquentiae ac fidei praeclarus in primis », si par le mot *fides* nous entendons l'amour du vrai plutôt que la sûreté des recherches. Sa nature noble et franche, sa situation, ses relations le tinrent à l'abri de bien des dangers qui amenèrent d'autres écrivains à dénaturer l'histoire. Il ne défend aucune idée de parti, et, s'il éprouve quelques antipathies, il ne connaît pas les haines des partis, il ne cherche point à en imposer par son amour de la liberté, ni à s'attirer les bonnes grâces de personne, il ne court point après les profits, il n'a garde de partir d'un principe pour

[1] Berlin, Weidmann.

Digitized by Google

y accommoder les circonstances; ce sont au contraire les évènements qui déterminent sa manière de voir; il se contente de reproduire les faits tels qu'il les trouvait racontés dans ses sources. Sans doute on lui reproche de ne pas être toujours fidèle à la vérité, par suite de sa prédilection pour son peuple et pour sa patrie; on ne peut nier qu'il ait voulu, comme l'affirme déjà la préface, chanter la gloire du premier peuple du monde, et qu'il ait combattu sur un ton dur et tranchant les écrivains qui contestaient cette gloire, comme Timagène, v. 9, 18, 6. Pour Tite-Live, le peuple romain a toujours raison, à quelques exceptions près, contre les autres peuples; si Rome fait la guerre, c'est pour punir des alliés qui ont violé leur traité d'alliance ou pour venger une injustice d'un autre genre; toute guerre entreprise par Rome est une guerre *justum piumque*, v. 1, 22, 4, 32, 12; — aussi Rome doit-elle toujours être victorieuse, à moins qu'elle n'ait pas tenu compte des avertissements des dieux ou qu'elle ait négligé de prendre les précautions nécessaires, v. 5, 8, 17; — 22, 1, 5, sq.; — 22, 42, 8. — Pour ne pas faire tache au tableau brillant qu'il trace du passé, il cache ou atténue bien des faits peu glorieux pour Rome; il se garde tout au moins de les raconter dans toute leur réalité, v. 24, 19, 9. 39, 7; — de même 33, 13, 15; — 45, 19, 4. 34, 14; — cf. Polybe, 18, 39, 3; — 30, 1, 4; — 30, 3, 8 (cf. 17, 12), etc.; — bien des perfidies et des cruautés ne trouvent chez lui aucune parole de blâme, v. 45, 34, 5, etc.; — par contre les ennemis de Rome sont presque toujours perfides, injustes, passionnés, avides; leurs actions ne sont pas exposées sous leur jour véritable; leurs mérites sont diminués, ainsi qu'on le voit clairement dans le récit des guerres de Rome contre les Samnites et surtout contre les Carthaginois. Quand on rencontre chez Tite-Live des appréciations de cette nature, il ne faut pas oublier que les anciens faisaient à l'amour de la patrie, même dans l'histoire, une part bien plus considérable que les modernes, v. Pol., 16, 14, 6: « δεῖ ῥοπὰς διδόναι ταῖς αὐτῶν πατρίσι τοὺς συγγραφέας »; l'historien romain en particulier, pénétré comme il était du sentiment de la grandeur de son peuple, v. Praef. 7, se trouvait d'autant plus porté à présenter ce peuple comme plus glorieux encore qu'il n'était en réalité. Aussi on ne saurait affirmer qu'à cet égard Tite-Live ait dénaturé l'histoire de parti pris. S'il rapporte des faits honorables pour les Romains ou honteux pour leurs ennemis, c'est qu'il les trouvait ainsi racontés dans les œuvres de ses prédécesseurs; il les emprunte aux historiens antérieurs, souvent même à Polybe, et, en reproduisant leur récit, il croit rapporter fidèlement la vérité. D'ailleurs il reconnaît aussi de temps en temps des faits honorables et glorieux pour les adversaires de Rome, v. 5, 38, 4; — 9, 11, 1, etc.; il ne cache pas la justice de leur cause et leur fait dire fréquemment à l'adresse des Romains les vérités les plus dures. Au contraire, il se montre parfois circonspect dans ses éloges du peuple romain, il hésite à lui attribuer un fait glorieux quand ce fait n'est pas suffisam-

Digitized by Google

ment constaté, v. 8, 30, 7 ; — 9, 15, 9. 44, 7 etc. ; il ne dissimule pas leurs défauts, leur superstition et le urimpiété, v. 8, 11, 1 ; — 43, 13, 1, leur cupidité, leur cruauté. Il est même probable que dans les livres qui se sont perdus, il était à cet égard encore plus sincère et s'efforçait davantage d'arriver à l'impartialité du véritable historien ; d'une part en effet, il se faisait un devoir de décrire la décadence morale de Rome avec autant de franchise que sa grandeur, v. *Praef.* 9 sq. ; d'autre part, il lui arrive déjà dans les premières parties de son œuvre de peindre en face de splendeurs du passé la triste dégradation de son temps : à la piété antique il apporte l'indifférence de ses contemporains pour les dieux et pour la religion de leurs ancêtres, v. 3, 20, 5 ; — 10, 40, 10 ; — 39, 16, 1 sq. ; à la sincérité des premiers romains, la politique immorale et la mauvaise foi de son époque, v. 42, 47, 1 ; cf. 7, 31, 1. : « tanna utilitate fides antiquior fuit » ; la simplicité a fait place à la débauche, à la prodigalité, v. 1, 55, 9 ; — 7, 2, 13 ; — 10, 9, 6 ; — 34, 2, 1 sq. ; — jadis la loi était toute-puissante, aujourd'hui, on n'a même plus le sentiment de l'ordre et de la liberté, v. Fr. 9 : « haec tempora, quibus nec vitia nostra nec remedia pati possumus », etc. — Ses opinions politiques ne l'ont pas amené non plus à dénaturer sciemment l'histoire. Sans doute, il est partisan de l'aristocratie, dont il approuve entièrement la politique, et dont il est disposé à excuser ou à justifier la conduite, v. 4, 14, 7 ; — 6, 20, 14 ; — 7, 18, 8 etc. ; — mais là aussi il convient de remarquer que l'histoire du passé avait été écrite par des personnages appartenant à la noblesse, et que les rapports de l'aristocratie avec la plèbe avait été depuis longtemps exposés dans la forme que nous retrouvons chez Tite-Live. Quelque plaisir qu'il éprouve du reste à peindre les belles qnalites et les vertus des patriciens, il ne cherche pas cependant à cacher leurs défauts et leurs injustices ; il blâme leur dépravation, v. 2, 54, 7, leur cupidité 2, 27, 1, la fierté que leur inspire une supériorité imaginaire, leur outrecuidance, etc. ; surtout il ne craint point de laisser dévoiler entièrement toutes leurs faiblesses dans les discours de leurs adversaires, v. 4, 3, 2 sq. ; — 6, 36, 11 sq. ; — 10, 7, 3 sq. ; d'autre part, il ne ferme point les yeux devant l'oppression injuste dont la plèbe est victime, v. 2. 21, 6. 23, 2 ; — 6. 27, 6 sq., etc. ; il peint avec les traits les plus vifs la situation misérable de cette dernière, il loue la modération, le calme, l'attachement aux lois, qualités qu'elle conserve même au milieu des révolutions sanglantes qui ont eu lieu en d'autres états, v. 2, 52. 8 ; 61, 9 ; 3, 53, 3.59, 4 ; —4, 6, 11 sq.

(*A suivre.*)

Le Rédacteur en Chef-Gérant : V. ARREN.

Poitiers. — Typ. Millet, Descoust & Pain.

Digitized by Google

TABLE

DES

AUTEURS ET DES MATIÈRES

DE LA QUATRIÈME ANNÉE (1886)

Arren (V.). — Les problèmes de la morale contemporaine (trois articles), p. 150, 237, 336.— Bibliothèques universitaires et bibliothèques municipales, p. 142. — Rapport sur les travaux de la Faculté pendant l'année 1885-1886, p. 361.

Beaussire (Ém.). — La criminalité comparée, par G. Tarde, p. 398.

Brissonnet (Ch.). — Conférence de droit romain, p. 226.

Chassériaux. — Histoire du collège de Saintes, par F. Xambeu, p. 167.

Chevaldin. — Étude sur l'ablatif en latin (sept articles), p. 14, 87, 138, 177, 258, 296, 32.6

Contejean (Ch.). — Tunis et Carthage, p. 156, 216.

Ducros (L).— Les classiques populaires : *Homère*, par M. Couat, p. 289.– Gœthe en France. p. 317, 349. — Rapport sur le concours littéraire ouvert entre les étudiants de la Faculté (1885-1886), p. 394. — A Short History of the English Language, by Parmentier, p. 400.

Ernault (E.). — Les verbes défectifs en latin, p. 50. — Le Tonnelier de Nuremberg, Meister Martin der Küfer und seine Gesellen, de Th. Hoffmann, texte allemand publié par A. Bauer, p. 79. — Le celtique et l'histoire (deux articles), p. 146, 282.

Flammermont (J.). — Études critiques sur les sources de l'histoire du XVIIIe siècle : I. Les Mémoires de Mme Campan, p. 109. — L'éloquence parlementaire pendant la Révolution française : Les Orateurs de la Législative et de la Convention, par F.-A. Aulard, p 76. — Les universités allemandes, p. 181.

Genevray (A.). — Début de deux grands siècles : Saint-Gelais et Voiture, p. 303.

Hanriot (Ch.). — Géographie homérique, p. 375.

Digitized by Google

Hild (J.-A.). — Les Juifs à Rome devant l'opinion et la littérature, p. 31. — Les Facultés de Poitiers et le décret du 28 décembre 1885, p. 93. — Observations sur la composition latine Quaeretur recte ve an falso Longinus contenderit : apud Homerum deos hominibus, homines vero diis similes effingi, p. 135. — Les Thèses de M. F. Plessis, p. 247.— Les idées pessimistes chez Homère et Hésiode, p. 267.

E. Joyau. — Le fatalisme chez les Grecs, p 284. — Le fatalisme chez les Romains, p. 312.

Parmentier (J.). — Une chanson à boire imitée d'Anacréon par Shelley, p. 73. — Les origines de la poésie classique en Angleterre, p. 209.—Henri Heine et son temps, par L. Ducros, p. 214.

Plessis (Fr.). — *Propertiana*, p. 21. — Thèses de M. Isaac Uri, p. 353.

Vessereau (J.). — Tite-Live, éd. Weissenborn; introduction traduite de l'allemand, p. 45, 81, 129, 168, 254, 291, 321, 358, 403.

Chronique, p. 1, 49, 85, 133, 177, 225, 258, 325, 362.

Concours littéraire ouvert entre les étudiants de la Faculté, p. 87.

Préparation par correspondance.— Sujets de compositions, p. 19, 53, 90, 135, 140, 179, 263, 332, 372.

Baccalauréat et Licence ès lettres : sujets de compositions de la *session de juillet 1887*, p. 301. — Session de novembre, p. 370.

Programme des cours et conférences de la Faculté pour 1886-1887, page 294.

Variété. — M. Francisque Sarcey et le Vers latin, p. 47.

Nécrologie. — Discours prononcé par M. Durrande aux funérailles de M. le doyen Lallemand, p. 175.

Poitiers. — Imp. de Millet, Descoust et Pain.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

DO NOT CIRCULATE

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 07369 2470
Digitized by Google

Digitized by Google